

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES SCIENCES DE GESTION



Thèse
En vue de l'obtention du diplôme de
Doctorat Es Sciences Economiques



THÈME

**ANALYSE DES RELATIONS ÉCONOMIQUES
ENTRE L'ALGÉRIE ET L'UNION EUROPÉENNE
AU TRAVERS DE LA COOPÉRATION
ÉNERGÉTIQUE**

Réalisée par :

Farida SI MANSOUR

Dirigée par :

Pr. Djamal SI-MOHAMMED

DEVANT LE JURY COMPOSÉ DE :

Président : Pr. Samir BELLAL Professeur, Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou

Rapporteur : Pr. Djamal SI-MOHAMMED Professeur, Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou

Examineurs :-Pr. Abdelmadjid AHMED-OUAMAR Professeur, Université M'hamed BOUGARA de Boumerdès

-Pr. Moussa BOUKRIF Professeur, Université Abderrahmane MIRA de Béjaïa

-Dr. Arezki CHENANE Maître de conférences Classe A, Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou

-Dr. Aissa MOUHOUBI Maître de conférences Classe A, Université Abderrahmane MIRA de Béjaïa

Soutenue publiquement le 19/11/2019

Remerciements

Je souhaite remercier, en premier lieu, mon directeur de thèse, Mr Djamel SIMOHAMMED, Professeur des universités et Docteur en sciences économiques des Universités de Bordeaux I et d'Alger, pour avoir accepté de m'accompagner dans ce projet. Je lui suis également reconnaissante pour le temps conséquent qu'il m'a accordé, pour la patience dont il a fait preuve, pour ses qualités pédagogiques et scientifiques, sa franchise et ses conseils avisés.

Mes vifs remerciements vont également aux membres du jury, Professeur Samir BELLAL ; Professeur Abdelmadjid AHMED-OUAMAR ; Professeur Moussa BOUKRIF ; Docteur Arezki CHENANE et Docteur Aissa MOUHOUBI, pour l'intérêt qu'ils ont porté à cette recherche en acceptant de l'examiner et de l'enrichir par leurs propositions

J'adresse mes chaleureux remerciements à Mr Abdenour KERAMANE, ancien ministre de l'industrie et ancien-PDG de SONELGAZ, pour son attention de tout instant, pour son écoute et pour son aide précieuse qui ont été prépondérants pour l'accomplissement de cette thèse.

Un grand merci à Mr Sadek BOUCENA, ancien ministre de l'énergie, ancien président de l'OPEP et professeur à l'université de Grenoble ainsi qu'à Mr Mustapha K. FAÏD Président de SPTEC Conseil, société de conseil et d'étude, spécialisée dans le domaine de l'énergie, Ancien vice-président en charge du marketing et du développement économique de Sonatrach et ex-directeur général de l'Observatoire méditerranéen de l'énergie (OME)

Je voudrais également remercier Mr Jacques PERCEBOIS Professeur Agrégé en Sciences Economiques, Docteur d'Etat en Sciences Economiques et directeur du Centre de recherche en économie et droit de l'énergie (CREDEN)

J'associe à ces remerciements, Mr Samuele FURFARI, Maître de conférences à l'université Libre de Bruxelles et expert européen auprès de la Direction Générale de l'Énergie de la commission européenne.

J'adresse mes sincères remerciements à Mr Amine AKBI chercheur au niveau de la division bioénergie du Centre de Recherche en Énergie renouvelable (CDER), et Mme Ouahiba GUEZZI chef de la division « Énergie éolienne » du CDER pour m'avoir accueillie chaleureusement au sein de cet organisme.

Je désire grandement remercier Mr Hocine NORDINE et ses collègues d'ALNATF pour leur contribution par les remarques, leur ouverture d'esprit, la franchise et la gentillesse dont ils ont fait preuve envers moi. Je remercie vivement Mme BOULEKHRAÏ du groupe SONELGAZ d'avoir été à l'écoute, de m'avoir apporté une aide précieuse pour la finalisation de ce modeste travail.

Je voudrais exprimer ma reconnaissance envers Mr Younès KERCHOUCHE, administrateur principal au niveau du Ministère de l'énergie, et Mr Fouzi BENZAÏD, sous-directeur des énergies Renouvelables au niveau du ministère de l'Energie, qui m'ont apporté leur soutien intellectuel. Enfin, je tiens également à remercier toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

-À mes parents,

- À Fazia et Rahim,

- À Karim et Hanane,

-À Razane et Nour El Houda,

-À Malak et Ilès,

-À Karima, Sabrya et Rafika.

Sommaire

Introduction générale.....	10
Partie I : Soubassements théoriques et conceptuels des relations économiques entre l'Algérie et l'Union Européenne.....	21
Introduction à la partie I.....	21
Chapitre I : Les théories du commerce international à la lumière de la notion de compétitivité.....	25
Introduction	25
Section1 : Concepts et fondements théoriques de la compétitivité	28
Section 2 : Lecture théorique des fondements du commerce international.....	53
Section 3 : Les ressources naturelles et la théorie du commerce international.....	71
Conclusion.....	86
Chapitre II : L'intégration économique régionale ; une perspective d'ensemble.....	89
Introduction.....	89
Section 1 : Repères conceptuels sur le phénomène de l'Intégration Économique.....	91
Section 2 : Intégration régionale ; l'apport de l'économie géographique	110
Section 3 : Classologie et effets de l'Intégration Economique Régionale.....	128
Conclusion.....	144
Chapitre III : L'économie algérienne et le processus de construction des relations économiques avec l'UE	147
Introduction.....	147
Section 1 : La rente aux origines des modèles de développement des économies pétrolières.....	149
Section 2 : L'économie algérienne et ses performances.....	161
Section 3 : Histoire et état des relations entre l'Algérie et l'UE.....	184
Conclusion.....	211
Conclusion à la partie I.....	214
Partie II : La coopération Algérie-UE à la lumière des nouveaux paradigmes énergétiques.....	219
Introduction à la partie II.....	219
Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie ...	223
Introduction.....	223
Section 1 : Evolution du contexte économique mondial ; vers l'intégration de la nouvelle donne énergétique.....	225
Section 2 : Transformisme du marché mondial de l'énergie.....	244
Section 3: Etat des lieux des énergies propres dans le monde et perspectives énergétiques mondiales	275
Conclusion.....	302
Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique de l'Algérie et de l'UE ; bilan critique des réalisations.....	305
Introduction.....	305
Section 1 : Contexte juridico-institutionnel et évolution du secteur énergétique en Algérie	307
Section 2 : Evolution du bilan énergétique algérien.....	351
Section 3 : Analyse de la problématique énergétique européenne.....	364
Conclusion.....	377
Chapitre III : Revue critique de la coopération énergétique et perspectives de configurations partenariales entre l'Algérie et l'UE	380
Section 1 : Etat de la coopération énergétique entre l'Algérie et l'UE.....	382
Section 2 :Des configurations partenariales élargies pour l'accélération de la coopération énergétique Algérie-UE : Entre Union de la Méditerranée et Maghreb de l'énergie ?.....	416
Section 3 : Perspectives de coopération : Quel modèle énergétique adopter ?.....	435
Conclusion.....	442
Conclusion à la partie II	447
Conclusion générale.....	450

Liste des abréviations

Liste des abréviations ,des acronymes et des sigles

AIE	Agence Internationale de l'Energie.
ACP	Etats d'Afrique, des Caraïbes, du Pacifique.
ACR	Accord de Coopération Régionale.
ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.
AEMA	Accord Euro-Méditerranéen d'Association.
AELE	Association Européenne de Libre Echange.
ALAI	Association Latino-Américaine d'Intégration.
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain.
ALEPCO	Algerian-Libyan Exploration and Production Company.
ALFOR	Algérienne Forage.
ALNAFT	Agence Nationale pour la Valorisation des Hydrocarbures.
ALTRA	Algérienne des travaux.
AMC	Appareils de Mesure et de Contrôle.
AOM	Algérie Opérations Maintenance.
APG	Appareils sous Pression de Gaz.
APAP	Association des Producteurs Africains de Pétrole.
APRUE	Agence Nationale pour la Promotion et la Rationalisation de l'Utilisation de l'Energie
APV	Appareils sous Pression de Vapeur.
ARH	Autorité de régulation des Hydrocarbures.
Art	Article.
ASAL	Agence Spatiale Algérienne.
ASEAN	Association des Nations de l'Asie du Sud Est
AUE	Acte Unique Européen.
BAOSEM	Bulletin des Appels d'Offres du Secteur de l'Energie et des Mines.
BASIC	Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine.
BCG	Boston Consulting Group.
BEI	Banque Européenne d'Investissement.
BENELUX	Union économique de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg.
BP	British Petroleum.
B TO B	Business To Business.
CA	Chiffre d'Affaires.
CASEG	Société de Conseil et Audit du Secteur Electrique et Gazier.
CDER	Centre de Développement des Energies Renouvelables.
CE	Communauté Européenne.
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest.
CEE	Communauté Economique Européenne.
CECA	Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.
CEEA	Communauté Européenne de l'Energie Atomique.
CEEG	Compagnie de l'Engineering de l'Electricité et du Gaz.
CEN	Comité Européen de Normalisation.
CI	Commerce International.
CIME	Comité Intersectoriel de Maitrise de l'Energie.
CMEP	Comité Mixte d'Evaluation et de Prospective.
CNEPRU	Comité de Programme et d'Evaluation de la Recherche Scientifique Universitaire.
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
COGIZ	Société de Conditionnement et de Commercialisation des Gaz Industriels.
COMINTAL	Compagnie des Infrastructures de Télécommunications d'Algérie.
CPN	Compagnie pétrolière Nationale.
CREDEG	Centre de Recherche et de Développement de l'Electricité et du Gaz.
CRENO	Centre de Recherche en Energies Renouvelables.
CRTA	Committee on Regional Trade Agreements.
CRTSE	Centre de Recherche en Technologie des Semi-conducteurs pour l'Energétique.
CSP	Centrale Solaire Photovoltaïque.
DIT	Division Internationale du Travail.
DOS	Direction des Opérations Spéciales.
DTC	Direction Travaux et Construction.
DTN	Direction des Techniques Nouvelles.
DTP	Direction des Travaux Pétroliers.
EE	Empreinte Ecologique.
EEE	Espace Economique Européen.
EEEM	Espace Economique Euro-méditerranéen.
EEha	Empreinte Ecologique Hectare.
EEpl	Empreinte Ecologique Planète.
EFTA	European Free Trade Association.
EGA	Electricité et Gaz d'Algérie.
EGZIK	Entreprise de Gestion de la Zone Industrielle de SKIKDA.
ELIT	El Djazaïr Information Technology.
ENAC	Entreprise Nationale de Canalisations.
ENAFOR	Entreprise Nationale de Forage.
ENAGEO	Entreprise Nationale de Géophysique.
ENGTP	Entreprise Nationale des Grands Travaux Pétroliers.
ENR	Energies Nouvelles Renouvelables.
ENSP	Entreprise Nationale des Services aux Puits.
ENTP	Entreprise Nationale des Travaux aux Puits.
EPC	Engineering, Procurement and Construction.
EPEN	Espace Euro-méditerranéen.

Liste des abréviations ,des acronymes et des sigles

EPST	Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique.
EPIC	Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial.
ER2	Etudes et Réalisations en Energies Renouvelables.
ERDP	Entreprise nationale de Raffinage et de Distribution de Produits pétroliers.
EURATOM	Europe Atomique.
FEMISE	Forum Euro-méditerranéen des Instituts des Sciences Economiques.
FIE	Forum International de l'Energie.
FMI	Fonds Monétaire International.
FMN	Firme Multinationale.
FNME	Fond National de Maitrise de l'Energie.
FRR	Fond de régulation des Recettes.
GATS	General Agreement on Trade in Services.
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade.
GAZPROM	Gazovaïa Promychlennost.
GCB	Génie Civil et Bâtiment.
GCM	Groupe de Coopération Méditerranéenne.
GE	General Electric.
GES	Gaz à Effet de Serre.
GNL	Gaz Naturel Liquéfié.
GRTE	Société Algérienne de Gestion du Réseau de Transport de l'Electricité.
GRTG	Société Algérienne de Gestion du Réseau de Transport du Gaz.
GZALE	Grande Zone Arabe de Libre Echange.
H	Heure.
HCR	Haut Commissariat à la Recherche.
HOS	Heckscher/Ohlin/ Samuelson. .
HYENCO	Hyundai Engineering & Construction Company.
IAP	Institut Algérien du Pétrole.
ICR	Impôt Complémentaire sur le Résultat.
IDA	Indice Directeurs d'Achat.
IDE	Investissements Directs Etrangers.
IER	Intégration Economique Régionale.
IES	Institut de l'Energie Solaire.
IESUA	Institut d'Energie Solaire de l'Université d'Alger.
IFEG	Institut de Formation en Electricité et en Gaz.
ISI	Industrialisation par Substitution aux Importations.
ITGI	Interconnecter Turquie-Grèce-Italie.
JAT	Juste A Temps.
KAHRAKIB	Société de Travaux et Montage Electriques.
KAHRIF	Société de travaux d'électrification.
KANAGHAZ	Société de Réalisation des Canalisations.
KW, MW, GW	Kilo, Méga et Gigawatt (unité de puissance respectives 10 ³ , 10 ⁶ et 10 ⁹ watts)
KWh, MWh, GWh, TWh	Kilo, Méga, Giga et Térawatt heure (unité d'énergie – respectives 10 ³ , 10 ⁶ et 10 ⁹ wattheure).
M	Mètres cubes.
MDA	Millions de Dinars Algériens.
MEDA	Mesures d'Accompagnement financières et techniques de la réforme des structures économiques et sociales dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen.
MED-Invest	Programme de soutien à la coopération pour le développement des petites et moyennes entreprises des pays tiers méditerranéens en association avec les petites et moyennes entreprises et les organismes professionnels d'Europe.
MEDA-MEDIA	Programme en faveur de la coopération entre les institutions, les organisations et les sociétés des médias dans la Communauté et les pays tiers méditerranéens.
MEDSPA	Mediterranean Spécial Program of Action.
MED-TSO	Mediterranean Transport System Operators.
MED-URBS	Programme de soutien à la coopération entre les collectivités locales d'Europe et celles des pays méditerranéens.
MEI	Maintenance des Equipements Industriels.
MENA	Middle East North Africa.
MEPC	Mécanisme d'examen des politiques commerciales.
MERCOSUR	Mercado Comun del Sur (Marché commun du Cône-Sud).
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.
Mmc	Milliards de mètres cubes.
MoU	Memorandum of Understanding.
MPV	Maintenance Prestations Véhicules.
M/S	Mètre par Seconde.
MWp	Megawatt peak.
NAFTAL	Naft Algérie.
NEAL	New Energy ALgeria.
NIOC	National Iranian Oil Company.
NNPC	Nigerian National Petroleum Corporation.
NOC	National Oil Company.
NPI	Nouveaux Pays Industrialisés.
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques.
OCE	Organisation de Coopération Economique.
OECE	Organisation Européenne de Coopération Economique.
OMC	Organisation Mondiale du Commerce.
OME	Observatoire Méditerranéen de l'Energie.
ONAREP	Office National Marocain de Recherches et d'Exploitation Pétrolières.

Liste des abréviations ,des acronymes et des sigles

ONDA	Office National des Droits d'Auteur et des droits voisins.
ONM	Office National de la Météorologie.
OPAEP	Organisation des Pays Arabes Exportateurs de Pétrole.
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole.
OS	Opérateur du Système Electrique.
PAUE	Partenariat Algérie-Union Européenne.
PDVSA	Petróleos de Venezuela SA.
PECO	Pays d'Europe Centrale et Orientale.
PEM	Partenariat Euro-méditerranéen.
PEMEX	Petróleos Mexicanos.
PEUE	Politique Energétique pour l'Union Européenne.
PIB	Produit Intérieur Brut.
PIM	Programme Intégré Méditerranéen.
PMA	Pays les Moins Avancés.
PMG	Politique Méditerranéenne Globale.
PMR	Politique Méditerranéenne Renovée.
PMSE	Pays de la Méditerranée Sud et Est.
PNME	Programme National de Maitrise de l'Energie.
PPM	Pays Partenaires Méditerranéens.
PPP	Partenariat Public Privé.
PNB	Produit National Brut.
PNR	Programme National de Recherche.
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement.
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement.
PP	Produits Pétroliers
PTM	Pays Tiers Méditerranéens.
PV	Photovoltaïque.
PVD	Pays en Voie de Développement.
R&D	Recherche et Développement.
SARPI	Société Algérienne de Réalisation de Projets Industriels.
SATINFO	Société Algérienne des Techniques d'Information.
SDA	Société Algérienne de Distribution de l'Electricité et du Gaz d'Alger.
SDC	Société Algérienne de Distribution de l'Electricité et du Gaz du Centre.
SDE	Société Algérienne de Distribution de l'Electricité et du Gaz de l'Est.
SDO	Société Nationale d'Electricité et de GAZ de l'Ouest.
SEES	Station d'Expérimentation des Equipements Solaires.
SES	Station d'Energie Solaire.
SKB	Shariket Kahraba Berrouaghia.
SKD	Sharikat Kahraba Koudiat Eddraouch.
SKH	Shariket Kahraba Hadjret En Nouss.
SKS	Shariket Kahraba Skikda.
SKT	Sharikat Kahraba Terga.
SKTM	Shariket Kahraba wa Taket Moutadjadida.
SME	Système Monétaire Européen.
SOMIK	Société de Maintenance Industrielle de Skikda.
SONANGOL	Société Nationale Angolaise.
SOPIEG	Société de Gestion du patrimoine immobilier de l'Electricité et du Gaz.
SOTRAZ	Société de Transport d'Arzew.
SPA	Société par Actions.
SPE	Société Algérienne de Production de l'Electricité.
TAP	Taxe sur l'Activité Professionnelle.
TAPI	Turkménistan, Afghanistan,Pakistan,Inde.
TCE	Traité sur la Communauté Européenne.
TCF	Trillion Cubic Feet.
TDC	Tarif Douanier Commun.
TEMPUS	Trans European Mobility Program for University Studies.
TEP	Tonne Equivalent Pétrole.
TFUE	Traité sur le fonctionnement de l'UE.
TRANSMEX	Transport et Manutention Exceptionnels.
TRP	Taxe sur le Revenu Pétrolier.
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée.
UD	Union Douanière.
UE	Union Européenne.
UEM	Union Economique et Monétaire.
UMA	Union du Maghreb Arabe.
UPM	Union Pour la Méditerranée.
URAER	Unité de Recherche Appliquée en Energies Renouvelables.
URERMS	Unité de Recherche en Energies Renouvelables en Milieu Saharien.
URMER	Unité de Recherche Matériaux et Énergies Renouvelables.
URSS	Union des Républiques Socialistes Soviétiques.
Vol	Volume.
WEF	World Economic Forum.
ZLE	Zone de Libre Echange.
ZLEA	Zone de Libre Echange Arabe

Glossaire

Glossaire

- **Amont pétrolier** : Les opérations de recherche et d'exploitation des hydrocarbures.
- **Autorisation de prospection** : L'autorisation délivrée par l'agence nationale de valorisation des ressources en hydrocarbures conférant, à son titulaire sur sa demande, le droit non exclusif d'exécuter des travaux de prospection dans un ou plusieurs périmètres.
- **Aval pétrolier** : Les opérations de transport par canalisation, de raffinage, de transformation, de commercialisation, de stockage et de distribution.
- **Baril** : Volume de pétrole brut égal à 158,9 litres aux conditions normales de pression et de température.
- **Baril équivalent pétrole (b.e.p)** : Volume d'hydrocarbures liquides ou gazeux ayant une teneur énergétique de 1.400.000 kilocalories égale à celle d'un baril de pétrole brut.
- **Bassin sédimentaire** : Portion de la croûte terrestre déprimée tectoniquement, une dépression en forme de cuvette évasée due à un affaissement lent et progressif (subsidence), où se sont empilés pendant une longue période (10 à 100 Ma.) et sur une grande épaisseur des sédiments variés, marins ou continentaux, subhorizontaux ou faiblement déformés.
- **Biogaz** : Gaz produit par la fermentation de matières organiques animales ou végétales en l'absence d'oxygène. L'énergie du biogaz provient uniquement du méthane. Le biogaz est ainsi la forme renouvelable de l'énergie fossile très courante que représente le gaz naturel qui, lui, contient essentiellement du méthane, mais aussi du butane, du propane et d'autres éléments.
- **Biomasse** : Ensemble de la matière organique d'origine végétale ou animale d'un milieu naturel. Considérée comme source d'énergie, la biomasse englobe le bois et les sous-produits du bois, les sous-produits de l'industrie (papetière et agroalimentaire notamment), les produits et sous-produits issus de l'agriculture, les sous-produits animaux ainsi que les déchets urbains (boues de stations d'épuration, ordures ménagères, déchetteries, etc).
- **Bitumes** : Ils sont utilisés pour la fabrication des membranes d'étanchéité et pour le collage à chaud des différentes couches qui constituent une toiture plate : pare-vapeur, isolant, membrane d'étanchéité. Ils entrent également dans la composition de l'asphalte. Le bitume est un mélange visqueux noir ou brun foncé, d'hydrocarbures obtenu par distillation du pétrole.
- **Boulémie énergétique** : Elle désigne des comportements excessifs de consommation d'énergie qui peuvent engendrer des dysfonctionnements majeurs dans le système énergétique global.
- **Cartel** : Oligopole où les quelques producteurs ou vendeurs obtiennent le contrôle d'un marché par entente formelle.
- **Cellule photovoltaïque** : Dispositif permettant de convertir directement le rayonnement solaire en énergie électrique grâce à « l'effet photovoltaïque ». Le composant électronique exposé à la lumière (photons) génère une tension électrique (Volt). Les cellules sont ordonnées en modules ou panneaux photovoltaïques
- **Cogénération** : Technique de production d'énergie à haut rendement consistant en la génération simultanée de chaleur et d'électricité à partir d'une énergie primaire comme le gaz naturel, le bois, le biogaz, etc.
- **Coke** : Combustible provenant de la carbonisation ou de la distillation de la houille.
- **Combustible solide** : Un combustible solide est un combustible sous forme solide contrairement aux combustibles liquides ou gazeux. Les combustibles solides utilisés en chauffage sont: le bois ; le charbon ; les céréales. Tous ces combustibles solides sont issus de la biomasse (plantes).
- **Commercialisation** : L'achat et la vente d'hydrocarbures et de produits pétroliers.
- **Conservation** : Mode d'exploitation des gisements assurant, à un coût aussi bas que possible, un niveau de production aussi élevé que possible compatible avec un taux de récupération des réserves le plus élevé possible.
- **Concession** : Acte par lequel le ministre chargé des hydrocarbures autorise le concessionnaire à construire et à exploiter pour une durée déterminée des ouvrages de transport par canalisation sous réserve d'exécuter les obligations mises à sa charge dans ledit acte.
- **Condensat** : Les condensats sont constitués d'eau qui s'est condensée, notamment dans les conduits de cheminée des chaudières, particulièrement les modèles à condensation. Les condensats doivent être évacués correctement pour éviter des problèmes d'humidité dans les systèmes. De plus, les condensats peuvent être corrosifs comme dans le cas des chaudières fioul à condensation où ils sont chargés de dioxyde de soufre qui les rend très acide.
- **Contractant** : La ou les personnes signataires du contrat de recherche et d'exploitation ou du contrat d'exploitation des hydrocarbures.
- **Contrat de recherche et/ou d'exploitation ou contrat** : Contrat permettant de réaliser les activités de recherche et/ou d'exploitation des hydrocarbures conformément à la présente loi.
- **Contrat d'association** : Les contrats de recherche et/ou d'exploitation des hydrocarbures conclus entre SONATRACH - S.P.A et un ou plusieurs partenaires étrangers sous le régime de la loi n° 86-14 du 19 août 1986.
- **Dioxyde carbone (CO2)** : Gaz qui se produit naturellement et qui est également le produit dérivé de la combustion des ressources fossiles et de la biomasse, ainsi que des changements d'affectation des terres et autres processus industriels.
- **Distribution** : Toute activité de vente en gros ou en détail de produits pétroliers.
- **Ebriété énergétique** : Etat d'excès de consommation énergétique.
- **Electricité primaire** : L'électricité primaire est l'électricité d'origine nucléaire, hydraulique, éolienne, solaire, photovoltaïque et géothermique.
- **Electricité thermique** : Electricité produite à partir d'une source de chaleur. Cette source est souvent du gaz naturel, du fioul, du charbon, des déchets industriels ou agricoles, des déchets ménagers ou bien des huiles minérales.
- **Énergie houlomotrice** : L'énergie houlomotrice consiste à utiliser le mouvement de la houle pour la production d'électricité. L'une des plus grandes fermes houlomotrices se trouve en Australie. Le principe est que des bouées se déplacent grâce au mouvement des vagues. Ces bouées permettent d'actionner un piston qui pressurise un fluide (transformation de l'énergie mécanique en énergie hydraulique) qui ira à son tour actionner une turbine pour produire de l'électricité. Cependant, les différents moyens d'exploiter l'énergie houlomotrice en sont encore au stade de la faisabilité.
- **Énergie hydrolenne** : Une turbine qui exploite l'énergie cinétique (vitesse) des courants marins pour produire de l'énergie électrique à la manière des éoliennes.
- **Énergie marémotrice** : L'énergie marémotrice utilise le phénomène des marées pour produire de l'électricité. Elle peut à la fois exploiter la modification d'énergie potentielle (élévation du niveau de la mer) et l'énergie cinétique (mouvement de l'eau lors de la marée). Cependant, l'exploitation de la marée ne peut se faire que dans des sites très précis et nécessite des aménagements importants, parfois au détriment de l'équilibre écologique local
- **Énergie primaire** : Énergie contenue dans les ressources énergétiques telles qu'on les trouve à l'état brut dans la nature (pétrole, gaz, charbon, uranium, vent, soleil, biomasse, etc.), à distinguer de l'énergie finale, consommée par l'utilisateur final.
- **Énergie renouvelable** : Appelée aussi énergie "verte" ou "propre", l'énergie est dite renouvelable car elle est renouvelée en permanence par la nature.
- **Energocratie** : Puissance énergétique développant des stratégies de cartel et de blocage des approvisionnements.

Glossaire

- **Éolienne** : Également appelée aérogénérateur. Une éolienne est constituée d'un mât, d'une nacelle, de pales et d'un rotor. En tournant, les pales entraînent un axe lent connecté à un multiplicateur ; l'énergie du vent est ainsi accélérée puis transmise à la génératrice de courant. La puissance d'une éolienne terrestre varie de quelques centaines de kW unitaires, pour les plus anciennes, à 3 MW unitaires, pour les plus récentes. En mer, les éoliennes offshore peuvent atteindre 6 MW.
- **Éolien offshore** : Production d'électricité à partir d'éoliennes installées en mer.
- **Éolien terrestre** : Production d'électricité à partir d'éoliennes installées à terre ou « on shore » (par opposition à l'éolien offshore).
- **Espace maritime** : Les eaux territoriales ainsi que le plateau continental et la zone économique exclusive, tels que définis par la législation algérienne.
- **Exploitation** : Les travaux permettant l'extraction et le traitement des hydrocarbures, pour les rendre conformes aux spécifications de transport par canalisation et de commercialisation.
- **Fossile stratigraphique** : Fossile caractéristique présent en grand nombre dans une couche géologique, ayant vécu pendant une période relativement courte et permettant de dater avec précision une couche géologique. Ces fossiles stratigraphiques seront alors considérés comme des marqueurs géologiques fiables constituant des indices précieux pour l'étude géologique de roches.
- **Gaz à effet de serre** : Gaz qui absorbe l'énergie émise par la Terre (sous forme de rayonnement infrarouge) et qui la rayonnent, à leur tour, vers le sol, provoquant ainsi un réchauffement de la surface du globe.
- **Gaz de hauts fourneaux** : Le gaz de haut fourneau est un gaz récupéré à la sortie du gueulard des hauts fourneaux, dans la fabrication de l'acier.
- **Gaz naturel** : Le gaz naturel est un combustible fossile, il s'agit d'un mélange d'hydrocarbures présent naturellement dans des roches poreuses sous forme gazeuse.
- **Gazoduc** : Un gazoduc est une canalisation qui permet de transporter les matières gazeuses sous pression comme les hydrocarbures.
- **Générateur** : Appareil qui transforme une énergie quelconque (thermique, mécanique, etc.) en énergie électrique.
- **Géothermie** : Type d'énergie utilisant la chaleur interne de la terre (sources d'eau chaude et de vapeur).
- **Gisement** : L'aire géographique dont le sous-sol est constitué par un ou plusieurs réservoirs empilés et dont la surface est distincte et séparée d'un ou plusieurs autres réservoirs, d'après les résultats des études géologiques et d'ingénierie.
- **Gisement commercial** : Un gisement d'hydrocarbures que le contractant s'engage à développer et à produire conformément aux termes du contrat.
- **Gradient thermique** : C'est, dans l'atmosphère terrestre, la variation (gradient) de température de l'air avec l'altitude qui ne dépend que de la pression atmosphérique.
- **Hydrocarbures** : Les hydrocarbures liquides, gazeux et solides notamment les sables bitumineux et les schistes bitumineux.
- **Hydrocarbures liquides** : Le pétrole brut, les liquides de gaz naturel et les gaz de pétrole liquéfiés
- **GNL** : Gaz Naturel Liquéfié. Il s'agit de gaz naturel qui a été soumis à une très faible température (-181°C à pression atmosphérique) et se retrouve dans son état liquide, ce qui le rend bien moins volumineux. Il est environ deux fois plus léger que l'eau. Cet état condensé rend le transport possible sur de très longues distances, notamment par voie maritime via les gazoducs.
- **GPL** : GPL est l'acronyme de Gaz de Pétrole Liquéfié. Il s'agit d'un mélange d'hydrocarbures provenant à 60% du traitement du gaz naturel et à 40% du raffinage du pétrole. Les hydrocarbures principaux de ce mélange sont le propane et le butane. Lorsqu'il est stocké sous pression, il y a coexistence à la fois de la forme gazeuse et de la forme liquide. Le GPL étant plus lourd que l'air, il existe un risque d'explosion en cas de fuite.
- **GPL aux champs** : GPL provenant des champs de gaz.
- **Hydraulique** : L'énergie hydraulique est celle qui est mise en jeu lors du déplacement d'un fluide incompressible, tel que l'eau douce. Ce déplacement va produire un travail mécanique qui est soit utilisé directement, soit converti sous forme d'électricité.
- **Intensité énergétique** : L'intensité énergétique est une mesure de l'efficacité énergétique. Elle correspond à la quantité d'énergie consommée divisée par la valeur produite.
- **Ktep** : La tonne d'équivalent pétrole (symbole tep) est une unité d'énergie d'un point de vue économique et industriel. Elle vaut, par définition, 41,868 GJ (10 Gcal), ce qui correspond au pouvoir calorifique d'une tonne de pétrole. Elle sert aux économistes de l'énergie pour comparer entre elles des formes d'énergie différentes. Les équivalences sont calculées en fonction du contenu énergétique ; ce sont des moyennes choisies par convention. Les multiples les plus utilisés sont :
 - la kilotonne équivalent pétrole (ktep) : 1 ktep = 1000 tep ;
 - la mégatonne équivalent pétrole (Mtep) : 1 Mtep = 1 000 ktep = 1 000 000 tep.
- **Le marché spot** : Le marché spot est un marché au comptant dans lequel les actifs sont négociés sur la base d'un règlement immédiat, contrairement au marché des futures ou marché à terme qui appelle des échanges qui seront exécutés à une date ultérieure.
- **Mud Logging** : La diagraphie de boue est la création d'un enregistrement détaillé (diagraphie de puits) d'un forage en examinant les déblais de roche amenés à la surface par le milieu de forage en circulation (le plus souvent une boue de forage). L'enregistrement de la boue est généralement effectué par une société tierce d'enregistrement de la boue. Cela fournit aux propriétaires de puits et aux producteurs des informations sur la lithologie et le contenu en fluide du forage pendant le forage. Historiquement, il s'agit du premier type de diagraphie de puits.
- **Opérateur** : Toute personne disposant de capacités techniques, chargée de la conduite des opérations pétrolières.
- **Parc éolien** : C'est un ensemble d'éoliennes constituant une centrale de production d'électricité, connectée au réseau électrique local. Un parc peut inclure moins d'une dizaine à plusieurs centaines d'éoliennes.
- **Précarité énergétique** : La précarité énergétique désigne l'état de précarité de personnes, familles ou groupes n'ayant pas un accès normal et régulier dans leur logement ou lieux de vie aux sources d'énergie nécessaires à la satisfaction de leurs besoins primaires.
- **Prospection** : Les travaux permettant la détection d'hydrocarbures, notamment par l'utilisation de méthodes géologiques et géophysiques, y compris les forages stratigraphiques.
- **Produit intérieur brut** : Le PIB mesure la production d'un pays ou d'une région pendant une période donnée. C'est la somme du PIB marchand (la production échangée sur un marché) et du PIB non marchand (essentiellement la production des administrations publiques, évaluées à leur coût).
- **Produits pétroliers** : Les produits pétroliers sont des dérivés utilisables du pétrole brut issus de son raffinage. Contrairement aux composés pétrochimiques, qui sont des composés chimiques de base, les produits pétroliers sont des mélanges complexes.
- **Raffinerie** : Ensemble industriel destiné à extraire du pétrole brut un nombre déterminé de produits livrés: soit directement à la consommation, ou à des installations intermédiaires de conditionnement, soit à la pétrochimie sous forme de matières de base.

Glossaire

- **Recherche** : L'ensemble des activités de prospection ainsi que les forages visant à mettre en évidence les gisements d'hydrocarbures.
- **Snubbing** : C'est le fait de faire passer un tuyau ou un tubage dans un puits pendant que le puits exerce une pression sur l'équipement à la surface.
- **Solaire photovoltaïque** : Production d'électricité à partir de modules ou panneaux photovoltaïques installés au sol ou sur des bâtiments. L'énergie solaire photovoltaïque peut également être utilisée en site isolé pour une production domestique autonome.
- **Solaire thermique** : Capteurs solaires, le plus souvent installés en toiture (bâtiment ou maison individuelle) et permettant la production de chaleur sur site : chauffage ou eau chaude sanitaire.
- **Taux de dépendance énergétique** : Ce taux, qui représente la part d'énergie importée par rapport au total d'énergie consommée, montre à quel niveau une économie repose sur ses importations pour subvenir à ses besoins en énergie.
- **Taxe superficielle** : C'est une charge non déductible de l'assiette fiscale pour le calcul des différents impôts et taxes. Elle est prise en compte pour la détermination du profit brut (Pbi).
- **Titre minier** : Acte portant toute autorisation de recherche et/ou d'exploitation d'hydrocarbures; cet acte ne transfère pas de droit de propriété sur le sol ou sur le sous-sol.
- **Tonne d'équivalent pétrole** : (symbole **tep**) C'est une unité d'énergie d'un point de vue économique et industriel. Elle vaut, par définition, 41,868 GJ (10 Gcal), ce qui correspond au pouvoir calorifique d'une tonne de pétrole. Elle sert aux économistes de l'énergie pour comparer entre elles des formes d'énergie différentes. Les équivalences sont calculées en fonction du contenu énergétique ; ce sont des moyennes choisies par convention.
- **Transformateur** : Élément d'un poste électrique servant à abaisser ou à élever la tension.
- **Transition énergétique** : Elle fait référence au passage d'un système énergétique reposant presque exclusivement sur des sources d'énergie fossile à un système centré sur des énergies renouvelables.
- **Transport par canalisation** : Le transport des hydrocarbures liquides et gazeux, des produits pétroliers et le stockage y afférent à l'exclusion des réseaux de collecte et de desserte sur les gisements et des réseaux de gaz desservant exclusivement le marché national.
- **Turbine**. Une turbine est un dispositif rotatif destiné à utiliser la force d'un fluide (eau, vapeur, air, gaz de combustion). Trois sortes de turbines existent pour une centrale hydro-électrique :
 - Turbine Francis : la plus répandue. Elle permet de valoriser des chutes de hauteur variable. L'eau atteint la roue par le distributeur en spirale.
 - Turbine Kaplan : Elle est équipée d'aubes mobiles légèrement hélicoïdales, à l'image d'une hélice de bateau.
 - Turbine Pelton : Elle est installée sur les grandes chutes. Elle est entraînée par un jet qui se partage sur l'arête médiane de l'aube à deux gobets.
- **Turbine hydraulique** : C'est une machine destinée à convertir l'énergie d'un fluide en énergie mécanique de rotation. Différentes types de turbines (Pelton, Kaplan, Francis) permettent d'optimiser le rendement de l'installation en fonction des caractéristiques de la chute.
- **Uplift** : Le pourcentage par lequel les tranches annuelles d'investissement sont augmentées pour les besoins du calcul de la taxe sur le revenu pétrolier (T.R.P). Ce pourcentage "d'Uplift" couvre les coûts opératoires
- **Usine hydro-électrique** : Usine dans laquelle l'énergie mécanique de l'eau est transformée en énergie électrique.
- **Wire Line** : Les opérations de services wire line permettent le contrôle et le nettoyage du tubing ou du fond des puits, les réalisations des opérations de mesures BHP et d'échantillonnage et l'instrumentation ou la mise en place ou le repêchage des outils.
- **Well testing** : Les services de well testing permettent d'effectuer les mesures de surface et les mesures de fond.

Introduction générale

La « coopération économique » est l'un des multiples champs d'analyse de « l'économie internationale ». En règle générale, cette coopération implique des « Etats-nations » qui cherchent à accroître leurs « bien-être » respectifs au moyen de trajectoires d'accords spécifiques aboutissant à la mise en place de relations entre deux ou plusieurs entités géographiques. Le cadre politique de ces relations est, sans nul doute, déterminant du fait qu'il engage des visions communes ou en marge de l'être après négociation quitte, parfois, à embringer les deux parties dans un rapport de force déséquilibré.

L'analyse économique a, à cet effet, pour vocation d'en identifier avantageusement les contours à l'initiative de l'économie internationale. Cette dernière, habituellement scindée en « théorie pure du commerce international » et en « théorie monétaire internationale » ne sera sollicitée dans le présent travail qu'à travers son premier volet. En analyse initiale, il est possible d'épiloguer autour de la coopération énergétique entre l'Algérie et l'Union européenne par le recours aux théories du commerce international qui se targuent d'éclairer la composition des flux internationaux entre deux espaces géographiques. Or, cette analyse ne peut être appréhendée que dans la mesure où la spécialisation internationale des parties prenantes à l'échange est identifiée et justifiée. Par effet d'extrapolation, il est ainsi admis qu'un pays s'intéresse à acheter un produit à l'international si le produit en question lui coûte moins cher que s'il le produisait lui-même sur son sol.

Par ailleurs, l'exacerbation de la concurrence, devenue mondialisée dans un environnement dynamique, renvoie à la génération, si l'on se cantonne aux effets positifs, d'échelons de revenus et d'emplois élevés. A ce niveau, le débat est engagé entre, d'une part, les protagonistes de la notion de compétitivité - nation et d'autre part les antagonistes qui considèrent que la compétitivité nation est la résultante de la compétitivité des firmes. Nonobstant la référence idéologique adoptée, trois principaux modèles démystifiant les déterminants du commerce international et la spécialisation ont le mérite d'être cités:

-la théorie classique des avantages comparatifs proposée par David Ricardo et inspirée de la théorie des avantages absolus d'Adam Smith, selon laquelle les échanges sont discutés selon des écarts technologiques. Si spécialisation, il y a, du côté algérien dans le domaine de l'énergie, la raison n'en est pas le coût d'obtention faible de l'énergie lié à la maîtrise technologique sinon comment justifier les partenariats opérés avec des pays tiers et dont l'accès au progrès technique en est l'une des finalités?

Il est vrai que des efforts avaient été entrepris par l'Algérie, dans les années 1970, pour atténuer les effets de la dépendance technologique par le biais de la politique des

industries industrialisantes, politique qui n'avait eu peu ou pas d'effets, au final. Aussi, si la lecture conjointe de Smith et Ricardo est retenue, elle permet de renseigner sur le fait que l'intérêt des partenaires étrangers est dû à une plus grande aisance dans l'exploration des sources d'énergie nécessitant, comparativement à d'autres espaces géographiques, moins d'engagements technologiques et financiers ;

-la théorie néoclassique fondée sur les différences internationales de dotations factorielles relatives entre nations peut, dans une certaine mesure, justifier la spécialisation de l'Algérie dans le domaine énergétique puisqu'elle dispose de ressources relativement abondantes (pétrole, gaz, énergie solaire,...). Cette dotation naturelle en facteurs de production lui confère la possibilité de commercer moins cher. Or, les pays-membres de l'Union européenne, connaissant une dotation timide en ressources énergétiques, trouvent intérêt à construire des partenariats d'exception avec des pays comme l'Algérie afin de réduire leurs factures énergétiques mais surtout d'assurer leur approvisionnement.

Il faut, en revanche, signaler que ce type de commerce obéit à une logique de partenariat car comme présenté plus haut, il met souvent en avant un apport technologique conséquent permettant une meilleure exploitation des ressources. Il est donc question non seulement d'échange international mais aussi de transfert technologique qui décrit les processus par lesquels la technologie est troquée entre deux entités ou plus. Le transfert international de technologie fait, alors, référence à la procédure par laquelle ce transfert se déroule entre pays. La technologie ainsi transférée peut prendre diverses formes. Le présent travail a trait au transfert horizontal de pays à pays ou d'entreprises à entreprises plutôt que du transfert vertical qui traite du transfert de technologie du domaine de la recherche vers les opérateurs économiques. Toutefois, le transfert vertical a, également, un rôle à jouer via une logique triangulaire dans le sens où le partenariat peut se faire, d'abord dans le partage ou la facilitation d'accès à la recherche entre pays, puis dans l'industrie entre les structures de recherche ayant tiré parti de l'apport des chercheurs étrangers. Dans ce cas, nous nous situons à des niveaux de coopération rattachés à la recherche scientifique.

En outre, la physionomie des relations entretenues par les deux partenaires révèle une prédominance de contrats de type joint-venture ou investissement direct à l'étranger (IDE). Une joint-venture désigne une société mixte ou entreprise jointe, une entreprise en copropriété où un petit nombre de partenaires s'associent en se répartissant le capital de la société en question. Elle donne également lieu à une assistance technique, managériale,

financière et juridique .Les IDE permettent, de ce fait, de créer à l'étranger des entités propres, lorsque la législation le permet, ou de prendre des participations dans des firmes étrangères . Ils persistent comme le moyen privilégié favorisant le transfert ou plutôt le partage de la technologie et du savoir-faire entre les pays industrialisés et les pays en développement, encore faut-il fournir le cadre incitatif adapté pour attirer les dits investisseurs. Ces approches de coopération sont préférées aux contrats spécifiques (cession de licence, contrat de savoir-faire) et aux contrats globaux (formule clé en main, formule produit en main et formule marché en main), dans le domaine de l'énergie en raison des enjeux qu'il amoncelle et de la teneur stratégique du secteur pour les deux parties ;

-pour revenir aux justifications du commerce international, la nouvelle théorie du commerce international qui avance que l'échange international est un commerce intra branches semble peu disposée à révéler la nature profonde de la coopération énergétique entre l'Algérie et l'Union européenne car il s'agit bien d'entités dont le niveau économique est loin d'être équitable. Dans notre analyse, la théorie traditionnelle qui traite de commerce inter-branches lié principalement à la dotation factorielle, semble la plus appropriée.

Cependant, nous ne pouvons omettre le fait que les deux partenaires sont engagés dans un processus d'intégration régionale embryonnaire certes, mais constituant une étape préalable à l'établissement dans un délai raisonnable, d'une zone de libre-échange comportant un plan et un programme et ce loin des prises de position idéologiques sur les bienfaits ou les méfaits de l'intégration régionale. Ce processus, partiellement fondé sur le principe de réciprocité, interpelle quant à la donne territoriale qui invite les thèses de l'économie géographique à s'impliquer dans le processus de réflexion autour de la construction de ces relations. Elle explique principalement que l'intégration se caractérise par des effets d'agglomération et de polarisation. En effet, la mondialisation ne semble pas, paradoxalement, avoir réduit le poids de la distance dans les relations économiques internationales. La plupart des zones d'échanges privilégiées se constituent entre pays voisins et s'appuient sur des proximités géographiques. Les facteurs historiques et politiques ne sont pas négligeables dans cette polarisation autour de certains espaces géographiques.

La rente, en tant que concept ainsi que tout ce qu'elle génère comme comportements institutionnels, peut également tendre à expliquer le choix de l'ancrage de l'économie algérienne, et son versant extérieur, autour du secteur énergétique pour maintenir, au sens des décideurs, les interactions entre le commerce international et le développement. La quasi absence d'un tissu industriel dense et la transition vers un capitalisme à croissance auto-

entretenu prolongent l'économie rentière qui focalise l'attraction sur les hydrocarbures. D'un autre côté, les équivoques sur les énergies fossiles conventionnelles et non conventionnelles et les questions climatiques impliquant de penser l'économie par le paradigme du développement durable mandent à recadrer les politiques énergétiques et donc le contenu des partenariats, car il ne cesse de prendre de l'ampleur dans le monde et plus particulièrement en Europe, ce qui entreprend de fragiliser le «confort économique externe» de l'Algérie.

1. Objet de la recherche

Ce travail captive l'intérêt sur une des ressources les plus prisées dans les relations économiques internationales. La consommation mondiale d'énergie ne cesse, en effet, de connaître une hausse accélérée et pour l'essentiel repose, encore, sur des énergies fossiles. L'éloignement entre les foyers de production d'énergie et les principales zones de consommation suscite un trafic planétaire. Le contexte d'épuisement progressif des énergies fossiles nourrit des tensions géopolitiques et accélère aussi bien la recherche de solutions de substitution (énergies renouvelables, économies d'énergie,...) que celle de partenariats « d'exception ».

L'Algérie, connue pour être un acteur prépondérant sur le marché énergétique mondial, joue un rôle majeur dans l'approvisionnement pétrolier et gazier de nombreux pays industrialisés, principalement en Europe. Elle prévoit aussi de développer les énergies renouvelables. Elle présente, en conséquence, une évidente dimension stratégique et ambitionne de constituer un partenaire de choix pour les pays de l'Union européenne en quête de sécurité énergétique.

La nature et la physionomie de la coopération énergétique entre l'Algérie et l'Union européenne, dans le cadre plus exhaustif des relations économiques entre les deux zones, est à replacer dans une vision institutionnelle et organisationnelle. Une conception de coopération est établie par des règles convenues pour garantir la satisfaction des intérêts de toutes les parties ou organisations impliquées dans ce processus.

Il est question notamment de décrire l'évolution de cette coopération par le rapprochement entre la politique énergétique algérienne et celle convenue entre les pays-membres de l'Union européenne pour en déduire des facteurs de convergence. Par ailleurs, cette analyse n'a de sens que dans la mesure où elle découle sur les conjectures de développement de la dite coopération en réfléchissant sur les opportunités futures et les options à prendre en considération du côté algérien afin de puiser dans la diversité de ses potentialités loin de toute expectation stérile.

2. Problématique

La première série de questions que pose une telle investigation va s'articuler autour de l'origine de la coopération énergétique. Cet examen permettra, en effet, de cerner les facteurs explicatifs, l'histoire et les stratégies qui entourent les débuts de cette dernière. Il est, certes, admis que les relations économiques internationales se construisent au gré des intérêts et des interdépendances. Des rapprochements entre pays ou groupes de pays se font par mitoyenneté géographique, par proximité historique ou pour de simples calculs géostratégiques.

Les relations économiques entre l'Algérie et l'Union européenne ont connu une structuration réelle et fondamentale du temps de la CE en 1976 avec l'adoption du premier accord de coopération inscrit dans le cadre de « la politique de la méditerranée globale » consacrée à Bruxelles en 1972 , et qui était considéré comme modèle optimal de coopération élargie entre pays industrialisés et pays en voie de développement. **Quelle est alors la part du secteur de l'énergie dans ces accords ? Quelles sont les dispositions réglementaires qui encadrent les relations dans le domaine énergétique ? Quelles sont les principales ressources énergétiques qui en font l'objet ? Quelles sont les stratégies de coopération suivies ? Quelles sont les politiques énergétiques empruntées respectivement par l'Algérie et l'Union européenne ? Cette coopération a-t-elle un caractère bilatéral ou multilatéral ?**

L'avènement du partenariat euro-méditerranéen (PEM), né du processus de Barcelone en 1995, a eu le mérite d'engager l'Algérie dans un cycle de négociation avec les collaborateurs européens, dès 1997, en vue de conclure un accord d'association en Octobre 2001.

L'accord en question, signé en Avril 2002, connaîtra ensuite des modifications suite à l'émergence de la politique de voisinage conduite par l'UE à partir de 2003. La partie algérienne a, en effet, pris l'initiative de présenter un plan d'action pour la mise en œuvre de l'accord d'association.

Une rétrospective de ces relations montre que les volets de coopération sont multiples ; ils touchent les domaines politique, social, sécuritaire, démographique mais surtout économique et commercial.

Sur ces derniers points, le souci pour l'Algérie de diversifier son économie et les efforts entrepris dans ce sens, en matière d'exportations hors-hydrocarbures, ne relèguent pas pour autant le secteur énergétique national au second rang, bien au contraire la diversification de l'économie suppose une politique énergétique réfléchie et un secteur

énergétique solide. Il semblerait aussi que ce soit le seul secteur où les relations économiques entre l'Algérie et l'UE ont connu le plus de stabilité et d'interdépendance, ce qui justifie la recherche des facteurs expliquant cette situation.

Aussi, dans ses efforts de diversification de l'économie, l'Algérie doit-elle pour autant négliger le poids qu'elle pourrait prétendre avoir en marginalisant ses ressources naturelles ? Est-il concevable de penser à cette alternative dans le contexte national et mondial actuel ?

A ce titre, un partenariat stratégique dans le domaine de l'énergie est, depuis 2006, sur la table des négociations avec l'UE. Face à une Europe demandeuse, l'Algérie présenterait ; en apparence ; le profil de partenaire du sud idéal pouvant faire valoir ses atouts stratégiques en matière de ressources énergétiques fossiles (principalement le pétrole et le gaz) voire même en matière d'énergies renouvelables notamment le solaire ou l'éolien.

Au regard de ce qui est avancé plus-haut, il paraît légitime de soulever le questionnement suivant : **La configuration actuelle des relations économiques entre l'Algérie et l'Union Européenne va-t-elle dans le sens du développement d'un partenariat stratégique énergétique à même de constituer un vecteur de développement pour l'Algérie et de répondre aux impératifs de la politique énergétique européenne ?**

Afin de démêler ces points, les interrogations ci-après doivent être élucidées :

-Quel est l'état actuel du marché mondial de l'énergie et comment décrire les principaux enjeux énergétiques à l'échelle planétaire ?

-Comment apprécier le contexte énergétique européen ?

-Comment se positionnent les pays européens sur le marché de l'énergie et quels sont les principaux attributs de leurs politiques énergétiques ?

Ainsi, le présent travail a pour ambition de juger de l'amplitude qu'aura ce partenariat stratégique à partir de l'appréciation du marché énergétique mondial et européen, en particulier.

Cette analyse ne saurait être complète sans la détermination des principaux concurrents de l'Algérie dans son projet de partenariat avec l'Union européenne aussi bien en ce qui concerne les énergies fossiles que celles non fossiles. Cette dynamique l'engage dans une réflexion profonde mettant en relief le questionnement suivant : **Sous quels scénarios penser le partenariat , dans le domaine de l'énergie, face à la multitude de nouveaux acteurs et à la concurrence féroce des anciens , qui ont ou qui cherchent à lui damner le pion en Europe et dont les perspectives de coopération risquent de s'affirmer avec les**

ambitions croissantes de ces derniers ,en sachant que les prévisions pour les années à venir restent mitigées quant au prix face à une demande accrue sur l'ensemble des ressources énergétiques ?

En conséquence et partant de l'appréciation globale des relations économiques entre l'Algérie et l'UE, nous nous penchons sur leur dans le domaine énergétique à travers les interrogations suivantes :

-Quel regard porter sur le poids du pétrole, du gaz conventionnel ou non conventionnel,...dans cette coopération ?

-Qu'en est-il des énergies renouvelables ? Existe - t'il des réalisations dans le domaine en question ?

Au final, nous terminons par une analyse en termes de perspectives d'évolution de ce partenariat face aux contraintes et défis du 21^{ème} siècle. Ainsi, selon l'AIE, la demande énergétique mondiale devrait poursuivre sa croissance et continuer à reposer tendanciellement sur les énergies fossiles et ce pour les quarante (40) prochaines années.

Parallèlement à cela, l'enjeu climatique exige de moins recourir aux énergies carbonées ce qui nécessite de développer les énergies décarbonées que constituent les sources renouvelables et le nucléaire. Dans les pays de l'UE, ceci s'est soldé par l'adoption en 2008 d'un ensemble de textes législatifs visant à lutter contre le phénomène de changement climatique appelé « la paquet énergie-climat ».

En résumé, nous pouvons dire que les différents axes de réflexion que nous venons de développer admettent la mise en évidence d'interrogations spécifiques relatives à la trame de notre problématique et aboutissant à sa finalité portée par les questions suivantes : **A quelle position pourrait prétendre l'Algérie dans ce contexte ? Quels sont ses atouts dans ce domaine ? Comment pourrait-elle en tirer profit ? Face à ces mutations, quels seraient les ajustements induits sur la politique énergétique algérienne pour aspirer à une meilleure compétitivité et faire valoir son ou ses avantages dans le domaine énergétique?** Ces interrogations appellent le questionnement suivant : **Quels liens existent entre la politique énergétique adoptée par l'Algérie dans son partenariat européen et la trajectoire de développement économique mise en œuvre ?**

Les hypothèses de travail qui sous-tendront cette thèse et qui dessineront la mouture de cette recherche sont résumées dans ce triple postulat à savoir :

Hypothèse 1 : A partir de l'analyse de l'évolution de l'économie algérienne, le développement économique de l'Algérie se fonderait sur une approche favorisant

la solution énergétique étayée par les potentialités théoriques dans le domaine énergétique ;

-Hypothèse 2 : La mise en évidence des richesses fossiles et non fossiles de l'Algérie et des aspects qui entourent leur valorisation impliquerait qu'elle ne saurait être mise à profit sans le recours à un partenariat stratégique dans le cadre des accords avec l'Union européenne ;

-Hypothèse 3 : Eu égard au nouveau paradigme mondial de développement durable, la coopération pour l'essor des énergies renouvelables pourrait être un tremplin à l'épuisement annoncé des ressources fossiles que recèle le sous-sol algérien.

3. Méthodologie

Comme présenté plus haut, la coopération économique est l'un des principaux concepts des relations économiques internationales. La globalisation/régionalisation et la course vers le développement économique expliquent pour une large part l'engouement des pays pour cette approche. Il constitue d'ailleurs un champ d'analyse et de recherche, de premier ordre, de par ses implications économiques mais également géopolitiques. Sa compréhension passe, à cet effet, par le recours à la science économique, aux sciences politiques ainsi qu'au droit. Il peut également être appréhendé par l'analyse historique, géographique ou encore culturelle. Cependant, la lecture économique est la plus appropriée car, au final, c'est cette dernière qui définit quel niveau de bien-être apporte cette coopération aux parties en présence et, au passage, légitime son existence. L'objet de ce travail est de comprendre la phénoménologie des relations liant l'Algérie à l'UE dans le domaine de l'énergie.

Pour ce faire, nous mobilisons plusieurs approches théoriques et méthodologiques pour créer notre cadre d'analyse. Nous avons, premièrement, recours à l'économie internationale, au travers de ses volets liés au commerce international et à l'économie géographique, pour analyser les différentes approches justificatives des échanges internationaux, en nous appuyant sur une revue approfondie mais synthétique de la littérature existante sur le sujet. Nous déployons ensuite une étude descriptive/analytique permettant de caractériser les économies des deux entités géographiques étudiées notamment l'économie algérienne en nous fondant sur l'approche théorique de la rente.

Dans un troisième temps, nous mobilisons le cadre conceptuel pour analyser en profondeur l'organisation, le processus de mise en place de politiques de partenariat, les difficultés ou

obstacles constatés et les résultats obtenus via la documentation utilisée et les entretiens effectués sur le terrain. En parallèle, tout au long de la deuxième partie, nous menons une réflexion sur l'état de la coopération énergétique ainsi que sur les approches possibles pour tirer -au mieux profit- des atouts et des contextes de chaque partie de façon à les lier au développement socio-économique de ces pays. Un repérage théorique en matière de développement et de développement durable est également prévu, pour servir de base à notre raisonnement sur l'état et les perspectives des relations étudiées.

Le choix de ces approches émane de notre conviction que saisir le contexte de création et d'évolution des relations économiques entre l'Algérie et l'UE par l'approche du modèle de développement économique emprunté permet d'interpréter, historiquement, les facteurs explicatifs du passage à l'économie rentière. Dans ce cadre, exister à l'international passe par la valorisation des investissements dans les ressources énergétiques. La compétitivité de l'Algérie se confond donc avec celle de son instrument de politique énergétique qui n'est autre que la CPN Sonatrach, qui tire ses atouts ou ses faiblesses de son mode de gouvernance, de sa structure, des relations qu'elle entretient avec les autres acteurs du secteur énergétique algérien explicitement définis dans un cadre juridique précis.

Le raisonnement développé s'est, ainsi, fondé sur la méthode historique dont la finalité est d'identifier les tendances globales de l'économie et du secteur énergétique algériens, de l'économie et du marché énergétique européens et de l'économie et du marché de l'énergie mondiaux. Elle a vocation à arborer l'essentiel des théories explicatives du commerce international, de l'intégration régionale et de la rente. Dans cette perspective, la consultation d'une documentation profuse permet d'identifier les concepts et les champs d'analyse en lien avec la justification du commerce international et son imbrication avec la compétitivité et l'intégration économique de par les réflexions auxquelles elle fait référence quant aux logiques et à l'impact de la coopération régionale.

Le concept central, développé tout au long de ce travail portant sur l'énergie, suppose le recours aux travaux d'auteurs spécialisés et de chercheurs en la matière. Il en est de même pour l'analyse des relations entre l'Algérie et l'Union européenne. La recherche d'informations auprès d'institutions publiques nationales ou internationales est également de mise puisqu'il est question de mettre à profit le fond documentaire du ministère de l'énergie et des mines, du CDER, du CNIS, des Douanes algériennes, de l'AIE, de l'OPEP, de la Banque mondiale, du FMI, de la délégation de l'Union européenne en Algérie et de l'Union européenne. Des banques de données sont mises à profit pour étayer les analyses de résultats

chiffrés en faisant appel aussi bien à des bases de données nationales (Office national des statistiques, CNIS) que celles fournies à l'étranger par des organismes internationaux (Banque mondiale, Eurostat, FMI, OCDE, BP...). Il est, également, question de consulter le fond documentaire de laboratoires de recherches à l'instar de l'ERASME de l'Université de Saint Denis à Paris et du LEPII de l'université de Grenoble.

Par ailleurs, des entretiens ont été menés avec des experts internationaux dans le domaine de l'énergie (Jaques Percebois et Abdenour Keramane) et de la coopération avec l'Union européenne et de l'énergie (Samuele FurFari), dans le strict respect des méthodes descriptive et analytique. Pour les besoins de notre recherche, nous avons, de surcroît, fait appel à des entretiens semi-directifs avec des responsables au niveau d'ALNAFT, de SONELGAZ, du département des énergies renouvelables rattaché au Ministère de l'Energie et de chercheurs au sein du CDER afin de voir dans quelle mesure cette coopération est à même d'associer les entreprises, les institutions et les centres de recherche du secteur énergétique et quel impact elle aurait sur le secteur énergétique algérien et sur sa visibilité internationale à dessein de produire une analyse rigoureuse.

3. Structure du travail

Ce travail s'articule autour de deux parties qui forment les deux aspects de la recherche. Tout d'abord, la première partie permet de présenter les soubassements des relations économiques internationales constituant le socle théorique fondant les relations économiques entre l'Algérie et l'UE. Au sein du chapitre I, nous présentons une approche de conceptualisation du travail à partir de laquelle nous définissons les principaux courants explicatifs du commerce international et les continuités entretenues avec la compétitivité des nations et des entreprises. La présence à l'international, est le résultat d'avantages compétitifs qui ont des origines diverses. La nation s'entremêle ainsi avec la firme définie tantôt comme nœuds de contrats ou comme arrangements institutionnels et tantôt comme territoire de relations d'agences ou comme coalition d'intérêts source de conflits. Elle capitalise les compétences et les apprentissages créés dans un cadre organisationnel, territorial et juridique donné pour optimiser sa productivité avec l'innovation comme vecteur de compétences distinctives. Ces éléments sont indispensables à la compréhension de la nature du phénomène étudié car dans les pays pétroliers et gaziers, Etat et CPN maintiennent cette ambivalence et interdépendance en matière de compétitivité. Ensuite, nous présentons et justifions la construction d'un cadre conceptuel formé à partir du champ de l'économie géographique et enrichi de concepts issus des apports de l'intégration économique régionale car les exégèses

de l'échange international ne sauraient se faire sans un décryptage par les processus d'intégration régionale (chapitre II). Nous présentons enfin, dans le chapitre III, le cadre explicatif de la genèse et de l'évolution du partenariat entre l'Algérie et l'UE, au terme d'une présentation synthétique du contexte économique algérien et du processus de construction européenne.

Après une première phase de définition, de repérage et de contextualisation théorique, nous présentons une seconde partie, relative au champ de l'énergie. Au sein du premier chapitre de cette partie, nous exposons une analyse rétrospective du marché mondial de l'énergie et des facteurs géopolitiques qui le gouvernent.

Au-delà de la présentation de ses caractéristiques majeures, nous analysons les facteurs influant sur le jeu des acteurs et faisons ressortir les principes de fonctionnement et les tendances-clés de sa catagenèse. Les deux chapitres suivants sont respectivement fondés sur une analyse des contextes des marchés algérien et européen de l'énergie (chapitre II) et des mécanismes de leur coopération actuels (chapitre III) et qui fait ressortir deux entités géographiques, l'une (UE)-en construction permanente- mais dont les besoins incommensurables en sources d'énergie dictent les choix de coopération et de développement énergétiques face à une autre (Algérie) dont les gisements en ressources naturelles énergétiques sont établis. Enfin, dans ce dernier chapitre, nous mettons en perspective nos résultats par la confrontation de l'analyse concurrentielle, des issues énergétiques algériennes pour discuter les tendances partenariales potentielles en lien avec les différentes approches théoriques traitées et le paradigme du développement durable. L'objectif de ce chapitre est de voir dans quelle mesure le développement de la coopération pourrait-il être viable et à travers quelles configurations partenariales cela pourrait-il être profitable à l'Algérie.

Partie I

***Soubassements théoriques et
conceptuels des relations économiques
entre l'Algérie et l'Union européenne***

Le commerce international regroupe l'ensemble des activités commerciales qui concourent à la production, l'expédition et la vente des biens et des services sur la scène internationale. Il inclut également le commerce, l'importation et l'exportation de biens et de services ainsi que l'investissement direct à l'étranger. Il est, donc, admis qu'il fait référence au franchissement d'une frontière lors du déplacement d'un bien, ou à l'occasion de la fourniture d'un service, ce qui détermine le caractère international de l'échange. Il s'est développé, à partir du XVI^e siècle, à la faveur de l'essor du commerce maritime, de la découverte du nouveau monde et de l'organisation de nouvelles méthodes de production du fait de ses bienfaits sur la consommation, la production et surtout son lien avec le développement et la compétitivité.

L'échange économique international, est une notion moins limitative que celle rattachée au commerce international (importations et exportations de biens physiquement identifiables). Elle englobe toutes les transactions portant sur les opérations d'achat et de vente de produits et de services à l'étranger. De manière générale, les échanges internationaux représentent l'ensemble des flux entre territoires. Historiquement, il est aisé de recenser les échanges démographiques (émigration et immigration), technologiques (la boussole, la poudre à canon,), culturels ou artistiques (peinture, puis musique puis cinéma et télévision par exemple), sportifs, politiques (par l'établissement de relations diplomatiques qui, formellement, autorisent les échanges directs entre États) et économiques. Au sens économique, les échanges internationaux regroupent les échanges de biens, de services, de capitaux ainsi que les transferts unilatéraux entre les États.

Etudier ce type d'échange revient à s'intéresser à l'économie internationale qui constitue un thème très ancien et très développé de la science économique. Le champ d'analyse de cette discipline s'est enrichi au fur et à mesure du développement des relations internationales mais aussi de son influence sur la croissance et le développement économiques. Il a également été affiné par l'opposition des courants protectionniste et libéral.

Les mercantilistes, économistes protectionnistes et pionniers dans la mise en relation entre croissance et développement économiques et commerce international, soutiennent qu'il y a effet positif par création d'un surplus de la balance des paiements¹. Tout cela dans le but de concentrer, dans le pays, le maximum de métaux précieux considérés comme base de la richesse nationale. La vision du commerce extérieur des mercantilistes « est dynamique et non pas étroitement comptable : c'est là l'attitude de marchands dominants et conquérants »².

¹ PROULX. P-P, « *Le commerce international* », 4^{ème} édition, Presses universitaires du Québec, Québec, 2011.

² MARTINA. M, « *La pensée économique, I : Des mercantilistes aux néoclassiques* », Paris, A. Colin, 1991, p. 20.

C'est en réaction au discours mercantiliste que la pensée libérale voit le jour, au XVIII^e siècle. En France, notamment, émerge la pensée physiocrate. Les disciples de Quesnay avancent que le commerce est source de rapprochement entre les nations préconisant la facilitation de cette activité³. Ces deux visions ont, certes, contribué à l'enrichissement de la pensée économique mais elles ne fondent pas encore la science économique notamment le pan international de cette dernière.

La théorie du commerce international est la branche de la science économique qui s'intéresse à la justification des échanges de biens et de services entre États. Elle se penche également sur les questions d'investissement international et de taux de change. Ce sont les auteurs classiques puis néoclassiques qui lui ont donné ses lettres de noblesse et ont fait qu'elle constitue aujourd'hui une branche à part, qui a impulsé la succession de quatre (04) phases d'expansion et de remise en cause : La forte croissance du commerce international au XIX^e siècle, contrariée par le retour au protectionnisme à la fin du même siècle ; la faible croissance puis l'effondrement des flux commerciaux entre 1914 et 1945 ; l'envol très marqué des échanges entre 1945 et le début des années 1970 et enfin un atterroissement impressionnant de cette croissance, depuis 1973.

Cette évolution s'est faite en parallèle à une littérature économique abondante. A ce titre, il est coutumier de désagréger la théorie du commerce international en deux conceptions essentielles. La première, traditionnelle, est fondée sur la pensée classique inspirée des apports des économistes anglais⁴, Adam Smith et David Ricardo, et la seconde s'inspire des outils de l'organisation industrielle et de l'économie géographique.

Depuis A.Smith, plusieurs tentatives d'explications de l'échange international ont été recensées passant successivement du protectionnisme au libéralisme et aboutissant à la mouvance élargie de l'internationalisation des échanges impulsée par la mondialisation. Les économistes ont tenté, depuis le XVI^e siècle, d'expliquer, voire de justifier les échanges internationaux. L'apport des théories du commerce international au développement de ces échanges est indéniable.

Dans les années 1980, l'approche traditionnelle, jusque là dominante, est supplantée par de nouvelles théories du commerce international dont il sera également question dans cette partie. L'évolution de l'échange international s'est notamment accompagnée d'une

³ CITTON.Y « *Portrait de l'économiste en physiocrate: Critique littéraire de l'économie politique* », L'Harmattan, Paris, 2001, p50

⁴ ABDELMALKI.A, SANDRETTO.R, « *Le commerce international: Analyses, institutions et politiques des Etats* », De Boek Supérieur, Paris, 2017, p 4.

intégration économique croissante des pays. La coopération régionale au sens large couvre tous les efforts consentis par des pays (souvent voisins) à traiter des thèmes résultant d'intérêts communs. Cette collaboration peut concerner deux ensembles : ceux dont l'objectif principal est d'éliminer des obstacles ou barrières d'origine politique à la circulation des biens et services, ainsi que des capitaux et facteurs de production. Ce cas de figure couvre l'intégration (économique) régionale. L'autre groupe concerne tout le reste (la diminution des barrières physiques par l'infrastructure de transport et de communication, la gestion de ressources communes, la mise en commun de ressources pour bénéficier d'économies d'échelle, les problèmes transfrontaliers). Ce dernier groupe est appelé coopération régionale au sens strict. « Dans les cas où il n'y a pas de possibilité de confusion, on peut raccourcir et indiquer ce dernier groupe, simplement, par coopération régionale et le premier par intégration régionale »⁵. Ce point est essentiel pour décrire les relations économiques entre l'Algérie et l'Union Européenne.

Pour Ernest Haas, "l'étude de l'intégration régionale consiste à expliquer comment et pourquoi des Etats cessent d'être pleinement souverains, comment et pourquoi ils fusionnent, se fondent ou se mélangent volontairement avec leurs voisins au point de perdre les attributs de la souveraineté tout en acquérant de nouvelles techniques pour résoudre les conflits entre eux"⁶. Cette définition demeure intéressante car elle met l'accent sur les effets éventuels de l'intégration régionale, notamment ceux en relation avec la souveraineté. L'échange de ressources énergétiques pose cette problématique des deux cotés de la méditerranée ce qui pourrait expliquer la nature et l'intensité des échanges entre les deux contingents.

L'intégration régionale subsiste, toutefois, comme un phénomène récurrent de par la pléthore des accords commerciaux régionaux (intra-régionaux et interrégionaux) qui constituent aujourd'hui une caractéristique essentielle de l'économie mondiale. Depuis le début des années 1990, ce processus ne cesse de se renforcer. Plus qu'une simple définition, cette évolution de l'intégration économique régionale est la résultante d'une succession d'événements d'ordre à la fois économique, politique et culturel.

La mise en place de ces accords s'est concrétisée en trois vagues fondamentales. Entre les années 1940 et 1970, les pays s'accommodaient du libre échange multilatéral et les accords régionaux étaient peu nombreux. Plus fréquents dans les années 1960-1970, ils avaient pour but principal d'étendre, à l'échelle régionale, les politiques de substitution aux

⁵KENNES.W,CCE-DG, « *VIII Quelques réflexions sur l'intégration économique régionale* », En ligne www.gemdev.org/publications/cahiers/pdf/25/cah_25_kennes.pdf Consulté le 16/04/2017.

⁶HAAS.E, « *The study of regional integration: reflections on the joy and anguish of pretheorizing* », International Organization, Vol.24, N04, Automne 1970, p.610

importations pratiquées au niveau national, politiques visant à satisfaire la demande domestique en remplaçant progressivement les produits importés par la production locale. La stratégie de substitution aux importations renvoie à des objectifs d'industrialisation, de croissance équilibrée et de réduction de la dépendance d'une économie à l'égard des marchés internationaux. Puis, au cours des années 1980, est apparue une nouvelle conception de l'intégration régionale, dite de « régionalisme ouvert », se caractérisant par une absence de politiques commerciales discriminatoires à l'égard des pays non membres de l'espace d'intégration régionale concerné, afin de privilégier le libre échange mondial, et par là un unilatéralisme concerté.

La motivation de toute intégration régionale provient de la conviction que l'union fait la force dans un monde globalisé où les équilibres entre les principaux acteurs mondiaux reposent sur des rapports de puissance. Le principal enjeu consiste alors à concilier ces objectifs de pouvoir avec les demandes de respect des identités et spécificités nationales.

Une autre motivation prépondérante pour l'intégration régionale est celle du développement. Il s'agirait pour les organisations économiques régionales de stimuler l'économie par la promotion des échanges et également de mobiliser des ressources supplémentaires pour l'investissement. En effet, la régionalisation permettrait, notamment dans les pays en développement, d'attirer des capitaux.

Dans cette partie, nous tenterons de canaliser les principales approches concernant l'intégration économique en en présentant les conceptions et formes dominantes.

A la lumière des deux premiers chapitres, nous débordons sur la place de l'économie algérienne dans son environnement international mais plus particulièrement dans ses relations avec l'Union Européenne. Les relations de coopération algéro-européennes ne correspondent pas, il est vrai, à une logique d'intégration aboutie mais elles en suivent les processus. Aussi, cette partie permettra de retracer les étapes de cette association économique depuis l'indépendance à ce jour.

Les relations entre l'Europe communautaire et l'Algérie ont commencé à être tissées dès l'indépendance algérienne. Il s'agissait à cette époque d'un accord bilatéral commercial préférentiel permettant à l'Algérie de « continuer » à écouler sur le marché européen ses produits agricoles, notamment le vin. Par ailleurs, le modèle de développement économique initié par l'Algérie donnait une part importante à l'exportation des ressources énergétiques carbonées, étant sa principale activité économique mais aussi son unique source de financement. De fait, les pays de l'Union Européenne se sont imposés comme des partenaires privilégiés, de par leur proximité géographique mais surtout historique.

Chapitre I :

***Les théories du commerce
international à la lumière de
la notion de compétitivité***

Introduction

La mondialisation de l'économie et le développement d'une concurrence internationale très vive, contraignent les nations à améliorer en permanence leur compétitivité sur les marchés mondiaux. Elle constitue une préoccupation centrale dans les pays avancés, dans ceux émergents ou en développement. Pourtant, le concept de compétitivité est souvent mal apprécié⁷ car il aboutit à une confusion entre les vocables de « nation » et d'« entreprise ». Le terme « Compétitivité » vient du mot latin « Competere » qui signifie rechercher ensemble ou encore « se rencontrer en un même point », il relève ainsi de l'aptitude à affronter des situations de concurrence et à rivaliser avec autrui⁸.

L'aspect non statique de la compétitivité est lié à sa perception relative dépendant du cadre d'analyse dans lequel, le terme, en lui-même, est remplacé, le consacrant comme concept ambigu, multidimensionnel et influencé par une multitude de facteurs⁹. Ils lui confèrent une opulence considérable dans la littérature économique contemporaine, sous l'effet d'un contexte économique caractérisé par l'intensification des échanges et la globalisation des marchés. La recherche du profit à l'échelle planétaire favorisée par la libéralisation du commerce international, constituant le leitmotiv de la mondialisation, est le résultat d'une intense activité de négociation qui a permis l'ouverture de nombreux marchés encouragée par la volonté d'exploiter la diversité des sources de compétitivité (main-d'œuvre bon marché, attractivité du capital, coût faible des matières premières, attractivité des territoires, présence de partenaires, etc.).

A partir de là, mettre les entreprises et les nations en concurrence sur le marché mondial stimule une meilleure répartition et une utilisation plus efficace des ressources et, en définitive, favorise le développement économique. L'ouverture commerciale et l'insertion dans une économie mondialisée sont présentées comme un agent actif de développement et d'éloignement de la misère¹⁰.

⁷World Economic forum, *Rapport sur la compétitivité globale*, 2005, p.33.

⁸<https://www.universalis.fr/encyclopedie/competitivite/> Consulté le 15/01/2017 à 23H00

⁹LACHAAL.L, «*La compétitivité : Concepts, définitions et application*». In: LAAJIMI.A, ARFA.L, " *Le futur des échanges agro-alimentaires dans le bassin méditerranéen : Les enjeux de la mondialisation et les défis de la compétitivité* , CIHEAM, Cahiers Options Méditerranéennes; N° 57,Zaragoza, 2001. pp. 29-36 .

¹⁰ CARDEBAT J-M, «*Commerce international et développement, quelles relations ? Une réponse empirique à partir de données de panel*». In: Tiers-Monde, tome 43, N°170, 2002. Femmes en domesticité. Les domestiques du Sud, au Nord et au Sud, sous la direction de Blandine Destremau et Bruno Lautier. pp. 423-446.

Participer au commerce international constitue la pierre angulaire de toute économie de marché mais il assure aussi d'emprunter le chemin de la prospérité en appelant le changement et le passage d'un modèle protectionniste à un modèle libéral, toujours mu par l'accroissement de la compétitivité.

Subséquentement, la compétitivité d'un pays n'est pas une fin en soi ; elle n'a de sens que si ses résultats sont mis au service de l'amélioration durable du bien être des populations concernées et, donc, si la compétition qu'elle implique n'entraîne pas de déséquilibres insoutenables ou bien, à contrario, entraîne un équilibre soutenable, ce qui renvoie non seulement à la notion de développement mais également à celle du développement durable. La convergence vers une croissance durable requiert aussi de minimiser les taux d'exploitation du capital naturel¹¹, ce qui accorde au concept de compétitivité une nouvelle orientation axée sur la durabilité.

Au niveau des nations et c'est précisément de cela qu'il s'agit, la compétitivité se confond avec les justificatifs du commerce international si bien que toutes les théories du commerce international s'attachent à définir les sources potentielles d'avantages compétitifs viables sur le marché international.

Ces théories, selon Rainelli, présentent une grande diversité puisque chacune se fonde sur des thèses souvent contradictoires reliées aux divergences fondamentales entre les courants de pensée économiques mais elles demeurent profondément attachées à l'identification du facteur ou des facteurs qui feront la différence sur les marchés mondiaux et qui seront à même d'ouvrir des débouchés aux entreprises, favorisant ainsi l'enrichissement des nations¹², selon la théorie de la croissance endogène, qui tend à mettre en exergue le lien entre taux de croissance élevé et performances mondiales d'une nation.

Ce premier chapitre abordera, tout d'abord et de manière générale, le concept de compétitivité ainsi que les fondements théoriques qui le sous-tendent. Nous avançons, par la suite, les réflexions explicatives dominantes de l'échange international. Puis, nous abordons le cas particulier du commerce international des nations dont la présence à l'international est en liaison avec une problématique de ressources naturelles.

¹¹ GEOFFREY.H, AYONG LE KAMA.A, « *Durabilité, croissance et prospérité* », *Revue française d'économie*, vol. volume xxvi, N° 2, 2011, pp. 95-114.

¹² RAINELLI.M, « *III. Les grandes théories du commerce international* », *Le commerce international. La Découverte*, 2015, pp. 45-80.

Section 1 : Concepts et fondements théoriques de la compétitivité

Le concept de compétitivité est sujet à des interprétations divergentes et même contradictoires puisées dans la littérature. La compétitivité nationale intègre l'assemblage de facteurs déterminant le niveau de vie de la population (la croissance, l'emploi et la répartition du revenu), permettant par extension de favoriser son attractivité, tandis que l'entreprise est compétitive au regard de ses performances.

1.1. La pluridimensionnalité des niveaux d'analyse du concept de compétitivité

Ce qui ressort de l'examen de la littérature sur la compétitivité, c'est l'absence d'une définition consensuelle, la complexité du concept renvoie à plusieurs approches¹³. L'origine du concept de compétitivité est, en ce sens, double puisqu'elle se place au croisement de l'économie internationale et de l'économie d'entreprise.

Selon l'OCDE, la compétitivité renvoie à « la capacité d'entreprises, d'industries, de régions, de nations ou d'ensembles supranationaux de générer de façon durable un revenu et un niveau d'emploi relativement élevés, tout en étant et restant exposés à la concurrence internationale »¹⁴. Les économistes de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement et Economique) transposent cette définition à l'échelon d'un pays, en l'assimilant à l'intensité avec laquelle un pays peut, dans le cadre d'un marché libre et organisé, produire des biens et services capables d'affronter les marchés internationaux tout en maintenant et améliorant le niveau de vie de ses habitants sur une longue période¹⁵. Cette définition concorde avec celle proposée par le Forum économique mondial qui attribue à la notion de compétitivité l'acceptation en lien avec la capacité d'un pays à atteindre de manière soutenue de hauts indices de croissance de son PIB.

G. Koenig définit la compétitivité comme « la capacité d'affronter la concurrence tout en se protégeant. »¹⁶. Dejardin avance que la notion de compétitivité désigne la capacité d'une entité économique à déployer une activité et à générer un revenu, l'activité

¹³ LACHAAL.. *Op.Cit.* p 30.

¹⁴ Traduit de HATZICHRONOGLU. T, « *Globalisation and Competitiveness: Relevant Indicators* », *OECD Science, Technology and Industry Working Papers*, 1996/05, OECD, p 28.

¹⁵ GARELLI.S, « *Competitiveness of Nations: the fundamentals* », *The world Competitiveness Yearbook 2000*, p.47.

¹⁶ KOENIG.G, « *Management stratégique, paradoxes, interactions et apprentissages* », Nathan, Paris, 1996, p 249.

étant soumise à concurrence¹⁷. Landau considère que la compétitivité « est la capacité de maintenir, dans une économie globale, un taux de croissance acceptable du niveau de vie de la population avec une distribution équitable, tout en offrant un emploi à tous ceux désirant travailler sans pour autant réduire le potentiel de croissance du niveau de vie des générations futures »¹⁸. L'idée de durabilité est ainsi promue et nécessite la mise en œuvre de mesures institutionnelles, incitatives, réglementaires et autres, permettant d'internaliser l'ensemble des effets externes environnementaux¹⁹.

Initialement définie et appréhendée au niveau de l'entreprise, puis transposée au plan macroéconomique, au niveau d'un secteur d'activité ou d'un pays, on distingue deux types de compétitivité : compétitivité de l'entreprise et celle d'un territoire ou pays selon Belattaf²⁰.

Certaines définitions de la compétitivité des nations mettent l'accent sur la contrainte extérieure. Lafay soutient que pour devenir compétitive, une économie nationale doit résoudre trois formes de contraintes extérieures : celle qui touche à l'équilibre de la balance des paiements, une autre qui se rapporte aux perspectives de la demande mondiale et nationale et enfin, une forme qui a trait aux conditions de l'offre²¹. Par ailleurs, la compétitivité industrielle d'un pays repose, selon Buigues et Goybet, sur sa capacité à conserver et à accroître les parts de marché qu'il occupe dans le monde et à maintenir un équilibre sur son propre marché entre importations et production nationale comparable avec la performance à l'exportation²².

La notion de compétitivité d'un pays est ainsi relativement large, constat qui explique qu'il n'existe pas de définition communément et couramment admise, ni de mesure exacte de cette compétitivité. Pour Krugman, la compétitivité d'une nation n'est pas simple à définir. Elle ne se détermine pas ex nihilo, puisqu'elle dépend d'un « panier compétitif ». Ce dernier s'oppose fermement à la notion de compétitivité d'une nation. Selon lui, ceux qui utilisent le

¹⁷ In DEJARDIN.M, « **Compétitivité structurelle** », *Reflets et perspectives de la vie économique*, vol. tome xlv, N° 1, 2006, pp. 5-13.

¹⁸ Traduit de LANDAU.R, « **Technology, capital formation and U.S. competitiveness** », dans *International Productivity and Competitiveness*, Hickman, EdB.G. (éd.). Oxford University Press, New York, 1992, p.18.

¹⁹ GEOFFREY.H, et AYONG LE KAMA.A. Op.Cit, p 98.

²⁰ BELATTAF.M, « **De la compétitivité d'un pays : cas de l'Algérie** », in *Les Annales de l'Université de Valahia de Targoviste (Roumanie)*, XVIème Année – N° 25 – 2009, p101.

²¹ LAFAY.G, « **Remarques sur la compétitivité en longue période** », *Economie et Statistique*, N° 102 1978, pp. 27-31

²² BOUIGUES.P ;GOYBET.P,«**La compétitivité de l'industrie européenne**», *économie européenne*, N°25,Septembre 1985.

terme de compétitivité d'une nation manquent de lucidité car, selon son acception, « *A Country is not a Company* »²³. Toujours dans sa fameuse « théorie pop »²⁴, il rejette la définition classique de la compétitivité et l'assimile à une définition mercantiliste. Il est alors plus facile de définir la compétitivité d'une firme que celle d'une nation. Cela s'explique par le fait que l'entreprise peut cesser d'exister en cas de perte de marché ou de faillite, tandis qu'un pays peut exister même en cas de mauvaises performances.

La compétitivité d'un pays se mesure alors d'après celle de ses entreprises²⁵. Un pays peut améliorer sa compétitivité à l'échelle internationale en dévaluant sa monnaie en cas de mauvaises performances, alors que les entreprises peuvent profiter de cette mesure pour assurer leur part de marché, leur rentabilité à long terme car c'est la virulence de la concurrence au sein des secteurs particuliers qui détermine la santé économique d'un pays et sa faculté à progresser.

Il est donc plus explicite et même plus raisonnable, de mesurer la compétitivité au niveau de l'entreprise. D'ailleurs, aucun pays ne peut être compétitif dans tous les domaines, ni tout exporter aussi. Dans chacun d'eux, il existe de nombreuses activités dans lesquelles les firmes locales ne sont pas compétitives, la solution est donc, d'augmenter les exportations des secteurs les plus productifs, de transformer les activités moins productives par le biais des investissements étrangers et d'importer les biens et services dans les branches où la nation est moins compétitive. Les firmes doivent augmenter leur rendement en améliorant la qualité de leurs produits et s'imposer dans des segments ou des branches de plus en plus pointues.

Pourtant, le revenu par habitant et la productivité sont identifiés comme deux indicateurs valables pour mesurer la compétitivité d'une nation. En effet, le revenu par habitant dépend de la productivité totale des facteurs, de la dotation en capital et de la dotation en ressources naturelles. Une augmentation de la productivité totale a pour conséquence un accroissement du revenu par habitant. La faiblesse de la productivité constitue une contrainte structurelle pour une croissance forte et durable, génératrice

²³ KRUGMAN.P, « *A Country is not a Company* », *Harvard Business*, Février, 1996, p.40.

²⁴ Théorie proposée par Paul Krugman (économiste américain, prix Nobel d'économie en 2008), qui dénonce une dérive du commerce international qui serait pris par les Etats comme par les entreprises comme une "compétition sauvage" pour conquérir les marchés mondiaux (guerre économique). Il réfute l'idée selon laquelle la réussite économique d'un pays dépend notamment de sa réussite sur les marchés mondiaux. Pour lui, dans la pratique et empiriquement cette hypothèse est fautive.

²⁵ DONALD.G ; Mc FETRIDGE, « *Compétitivité : notions et mesures* », PUC, Université de Canada, Ottawa, 1995, p.9.

d'emplois viables. Elle est en phase avec les efforts de l'Etat qui se doit de créer un environnement propice afin de développer des avantages compétitifs.

Malgré la profusion des définitions, deux constats majeurs ressortent : d'un côté, la compétitivité est un concept relatif du fait que son évaluation à l'échelle d'une nation, d'un secteur ou d'une entreprise est généralement faite par rapport à une entité similaire, de l'autre elle n'est pas un concept statique et est étroitement liée aux conditions économiques du pays ainsi qu'aux conditions du marché international.

Pour être compétitif, une entité est appelée à suivre un processus d'ajustement continu en réponse à des forces et à des facteurs intervenant dans la détermination de sa position concurrentielle sur le marché. La recherche d'un développement durable par les nations, suite à des pressions externes ou internes, constitue à juste titre un contexte nouveau qui tend à faire disparaître les avantages compétitifs créés jusque-là au profit de la création d'avantages nouveaux. Un processus de destruction créatrice est, dans ce cas enclenché, pour maintenir et même améliorer ses positions concurrentielles au risque de se voir éjecté des marchés²⁶.

Dans la construction et la défense de cette position compétitive, subsistent des éléments qui relèvent de la maîtrise des coûts (compétitivité coût) et d'autres qui sont beaucoup plus qualitatifs (compétitivité hors coût).

1.1.1. De la compétitivité de la firme

A l'échelon de la firme, la compétitivité, en tant que concept et pratique, fait consensus dans la littérature économique des entreprises dont elle est issue. Cela invite, dans un premier temps à s'intéresser à la notion de firme puis dans un second temps à la définition de la compétitivité au niveau de la firme.

1.1.1.1. La nature de la firme

La firme n'est reconnue en tant que telle que dans le cadre des relations légales qu'elle sous-tend lui conférant une personnalité morale qui la distingue des êtres humains la composant. Elle est ainsi représentée comme «un nœud de contrats»²⁷, inspirée de l'approche contractualiste de Coase qui fait du contrat le mécanisme qui remet en cause la vision néoclassique de la boîte noire. Ce dernier devient coordinateur et producteur

²⁶ LAAJIMIA, ARF. *L.Op.Cit.* p 32.

²⁷ CHASSAGNON.V, «*Qu'est-ce qu'une firme (-réseau)?*», XVIIe Conférence Internationale de Management Stratégique (AIMS), May 2008, France. p.25.

d'incitations à l'intérieur et entre les firmes, ce qui soutient la notion de compétitivité. Interroger la firme dans le cadre de la théorie des droits de propriété, la définissant comme un ensemble d'actifs non humains, conduit à une liaison intime avec les actifs humains. Williamson, dans une vision fondée sur les coûts de transaction, fait de la transaction le nœud de l'analyse de la firme. Il dissèque la firme comme un système contractuel particulier, un «arrangement institutionnel » où la direction de l'entreprise dispose d'un pouvoir décisionnel , dans des cas prévus et non prévus par les contrats²⁸. La théorie néo-institutionnelle revient d'ailleurs sur la nature et le rôle des institutions par l'enforceability (ex-ante) et l'enforcement (ex-post) où l'environnement institutionnel sert d'un côté à la production de règles et/ou de normes, mais aussi à la production de dispositifs destinés à la mise en œuvre effective de ces règles²⁹. La mise en place d'un système national d'innovation est une illustration parfaite de ces arrangements et de cet environnement institutionnel stimulant avec une institution qui se définit comme « un ensemble de règles durables, stables, abstraites et impersonnelles, cristallisées dans des lois, des traditions ou des coutumes, et encadrées dans des dispositifs qui implantent et mettent en œuvre, par le consentement et/ou la contrainte, des modes d'organisation des transactions »³⁰.

La théorie de l'agence en relation avec la théorie des incitations ; où la firme est identifiée par une relation de délégation insérée dans une dynamique d'asymétrie de l'information qui caractérise toute relation entre le principal et l'agent ; place la détention de l'information et son partage entre contractants au cœur de l'examen de la firme. Ce qui semble frappant c'est que dans le cadre de la théorie des incitations, toute relation économique est une relation d'agence, y compris lorsqu'elle se déroule en dehors de la firme et elle génère inéluctablement des dépenses de surveillance et d'incitations, des dépenses obligatoires et des pertes résiduelles liées à l'absence d'optimisation du bien-être du principal. L'imperfection des informations conduit, par ailleurs, à analyser la firme, dans cette vision de nœuds de contrats sous l'angle de l'incomplétude des contrats³¹ où l'affectation des droits de propriété impacte la capacité du propriétaire à disposer de la ressource en cas d'incertitude. Les approches cognitivistes de la firme se sont développées en

²⁸ CORIAT.B et WEINSTEIN.O, « *Les théories de la firme entre « contrats » et « compétences »* », *Revue d'économie industrielle* [En ligne], pp 129-130 | 1er et 2e trimestres 2010, document 4, mis en ligne le 15 juin 2012, consulté le 30 septembre 2016. URL : <http://rei.revues.org/4142> ; DOI : 10.4000/rei.4142

²⁹ MENARD.C, « *L'approche néo-institutionnelle : des concepts, une méthode, des résultats* », *Cahiers d'économie Politique / Papers in Political Economy*, vol. 44, no. 1, 2003, pp. 103-118.

³⁰ Ibid.

³¹ Traduit de GROSSMAN.S; HART.O, « *The Costs and Benefits of Ownership: A Theory of Vertical and Lateral Integration* », *Journal of Political Economy*, 94(2), 1986, p85.

mettant au centre de l'analyse les notions de compétence et d'apprentissage. L'approche behavioriste de March et Cyert définit la firme comme une coalition d'intérêt pouvant être source de conflits³². Penrose s'intéresse à la croissance de la firme qui est le résultat d'une optimisation de la productivité de l'entreprise et qui amène celle-ci à adapter, au fur et à mesure, ses ressources³³.

L'approche évolutionniste, tirée de la biologie, affecte à l'économie des éléments héréditaires ce qui explique les routines concevant les comportements des agents. L'évolutionnisme intègre aussi la notion d'innovation qui est le résultat de mutations ou de variations à la base de la définition de la firme comme nœud de compétences, dans les limites de ces théories alternatives, champs d'intervention de la compétitivité.

1.1.1.2. La compétitivité : préoccupation fondamentale de la firme

La compétitivité désigne une firme qui peut, sans aide, survivre et produire aux coûts donnés, selon la fiscalité et les conditions locales³⁴. Elle identifie la capacité d'une entreprise à faire face à la concurrence internationale et à gagner des parts de marché.

Au niveau de l'entreprise, la compétitivité peut être appréhendée comme la capacité d'une firme à offrir, par rapport à ses concurrents, des produits de valeur supérieure à coûts égaux, ou de valeur égale à coûts inférieurs (ou encore de combiner ces avantages) et de bâtir ainsi des positions compétitives flatteuses permettant de réaliser des performances économiques sur de longues périodes. Cette définition rejoint l'idée défendue par Alain Bienayme où « une entreprise est dite compétitive pour un produit donné, si elle est capable de l'offrir sur un marché à des prix inférieurs ou égaux à ceux des concurrents effectifs ou potentiels »³⁵. Mucchielli définit la compétitivité d'une entreprise comme résultant de sa capacité à maintenir ses performances sur le long terme³⁶. Henri Spitezki parle du maintien durable et volontariste d'un taux de profit au moins égal au taux requis par le financement de ces objectifs³⁷. Ce dernier s'aligne sur la définition de Chevalier où la compétitivité est

³² Traduit de CYERT.R; MARCH.J, « *A Behavioral Theory of the Firm* », Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 1963, p 106.

³³ Traduit de PENROSE E., « *The theory of the growth of the firm* », Oxford University Press, 2^e édition 1995, p 98.

³⁴ AIGINGER.K, « *La compétitivité des entreprises, des régions et des pays* », La Vie économique, Revue de politique économique 3-2008, pp 19-22

³⁵ BIENAYMÉ.A, « *Stratégies de l'entreprise compétitive* », Masson, Paris, 1980, P69.

³⁶ Cité par DELAPLACE.M, « *La politique des pôles de compétitivité : la question de l'articulation entre compétitivité des entreprises et compétitivité des territoires* », Géographie, économie, société, vol. 13, no. 3, 2011, pp. 255-271.

³⁷ SPITEZKI.H, « *La stratégie d'entreprise compétitivité et mobilité* », Economica, Paris, 1995, p 78.

pensée comme « la capacité de déceler en permanence les besoins, exprimés ou latents, des consommateurs et de répondre à ces besoins en réalisant du profit »³⁸.

Dans un contexte d'internationalisation de la concurrence, la compétitivité d'une entreprise serait, sa capacité dans des conditions de concurrence libre et ouverte, de produire des biens qui dépassent le test des marchés internationaux tout en lui permettant de maintenir ou d'améliorer sa rentabilité sur une longue période³⁹. Elle dépend de la gestion interne de l'entreprise, de sa capacité d'investissement et de sa capacité d'adaptation à la demande et à l'environnement. Pour Martinet, elle représente « l'aptitude de soutenir la concurrence »⁴⁰.

De cette façon, la compétitivité, *stricto sensu*, s'analyse dans un environnement statique alors que la compétitivité, *lato sensu*, tient compte du facteur temps. Pour être précis, une firme est compétitive lorsqu'elle peut donner lieu à des offres de qualité supérieure à des coûts inférieurs à ceux des concurrents. Sharples et Milham abondent, dans ce sens, pour désigner la compétitivité comme « la capacité de fournir des biens et services aux temps, place et forme requise par les acheteurs étrangers à prix égal ou meilleur que celui des autres fournisseurs potentiels tout en gagnant au moins le coût d'opportunité des ressources employées »⁴¹.

Le discours unidimensionnel de la compétitivité, tenu par les spécialistes du BCG, avance que dans un milieu concurrentiel, l'entreprise compétitive dispose de ses facteurs utilisés efficacement de manière à obtenir des coûts bas par le biais de l'expérience⁴², ce qui réduit la notion de compétitivité des firmes au seul avantage coût des produits, analysé de façon séquentielle.

L'approche pluridimensionnelle, quant à elle, s'apparente aux apports de Porter où l'avantage concurrentiel de l'entreprise est en lien soit avec des coûts bas ou bien avec des efforts de différenciation. La théorie des ressources, inspirée des travaux sur la stratégie, considère que les compétences distinctives de l'entreprise sont à l'origine de ses avantages

³⁸ CHEVALIER.J-M, « *L'économie industrielle comme fondement des stratégies d'entreprise* », in « *Les stratégies d'entreprise* », Cahiers Français N° 275, marsavril 1996, La Documentation Française, Paris, pp. 8-14.

³⁹ INGHAM.M, « *Management stratégique et compétitivité* », édition De BOECK, Paris, 1995, p.3

⁴⁰ MARTINET.A, « *Science de gestion et compétitivité de l'entreprise* », Edition In PERCEROU, Paris, 1984, p.60

⁴¹ Traduit de SHARPLES., MILHAM.N, « *Long run competitiveness of Australian agriculture* », USDA. Economic Research Services, Foreign Agricultural Economics Report ,1990, p.243.

⁴² BEN MLOUKA.S, SAHUT.J-M, « *La taille est-elle un facteur déterminant de la compétitivité des entreprises ?* », La Revue des Sciences de Gestion, vol. 233, N°5, 2008, pp. 77-86.

compétitifs : compétences techniques et managériales⁴³, compétences tangibles et intangibles⁴⁴, facteurs exogènes et endogènes⁴⁵.

Dans le processus de D.Woot, l'avantage compétitif durable est construit dans un modèle dynamique faisant apparaître une jonction entre plusieurs déterminants : opportunités de long terme, existence de capacités stratégiques suffisantes développées par la firme, rentabilité suffisante pour couvrir les dépenses exigées dans le cadre de l'internationalisation où l'avantage créé est défendable.

Selma Ben Mlouka et Jean-Michel Sahut proposent un processus causal de la compétitivité où l'environnement de la firme crée -ou non- les conditions nécessaires au développement international de l'avantage compétitif créé au niveau du produit.

Ainsi, l'analyse de la compétitivité de la firme est davantage recherchée que celle des nations car pour de nombreux experts, expliquer la compétitivité au niveau national est peu pertinent comme soutenu par Krugman. Les déterminants qui doivent y être associés sont ceux liés à la productivité et à son taux de croissance. Michael Porter insiste sur le fait qu'une solution compétitive se focalise, non pas sur l'ensemble de l'économie, mais plutôt sur des industries spécifiques ou encore des segments d'industrie.

1.1.2. La compétitivité des secteurs et des nations

Laure Latruffe tranche, quant au niveau d'appréciation de la compétitivité, en la rendant exhaustive. Ainsi, elle avance que la compétitivité est « la capacité d'entreprises, d'industries, de régions, de nations et d'ensembles supranationaux à générer, tout en étant et en restant exposés à la concurrence internationale, des niveaux de revenu et d'emploi des facteurs relativement élevés »⁴⁶. Elle avance que les dimensions de la compétitivité-nation et compétitivité-entreprise sont étroitement liées car, le cadre national et les politiques économiques menées par l'Etat exercent une influence sur la compétitivité des entreprises et que, réciproquement, la compétitivité de la nation émane essentiellement de celle des

⁴³ Voir ANDREWS.K.R, « *The concept of corporate strategy* »,Dow Jones Irwin,1971.

⁴⁴ Voir Wernfelt.B,« *A Resource-based View of the Firm* »,Strategic Management Journal, Vol. 5, N°2. (Apr. - Jun., 1984), pp. 171-180.

⁴⁵ Voir KNUDSEN.T, « *Economic selection theory* »,Journal of evolutionary economics,12,2002, pp. 443-470.

⁴⁶ LATRUFFE.L, « *Compétitivité, productivité et efficacité dans les secteurs agricole et agroalimentaire* », Edition OCDE, 2010, p5.

entreprises. Évoquer les performances à l'exportation d'une nation, est métaphorique dans le sens où « l'économie est menée par les entreprises, et non par l'État »⁴⁷.

Dans le numéro spécial du JICT, Aiginger définit la compétitivité comme la «capacité d'un pays ou d'une région à générer la prospérité», il place le niveau d'analyse au diapason de l'évaluation qui doit se faire, selon lui, en termes de résultats et de processus. L'évaluation des résultats met en lumière les niveaux de revenu, la cohésion sociale et le développement durable. L'évaluation des processus valorisant davantage le recours à un système national d'innovation, à des capacités d'apprentissage, des forces et des compétences stratégiques. En dépit de cette divergence d'idées, la définition de la compétitivité est à replacer au niveau de la firme, de la branche et de la nation.

Un secteur d'activité est, dans ce sens, compétitif si la productivité totale de ses facteurs est égale ou supérieure à celle de ses concurrents étrangers lorsque le niveau de ses coûts unitaires (moyens) est égal ou inférieur à celui de ses concurrents étrangers. Dans ce cas, la compétitivité de producteurs nationaux (ou étrangers) se mesure par leur plus ou moins grande aptitude à avoir une part élevée de marché selon R. Courbis⁴⁸. S'il est possible d'analyser la compétitivité d'une entreprise sur un marché local ou régional par rapport à des entreprises locales ou régionales concurrentes, on peut alors analyser celle d'un secteur d'activité comparativement au secteur correspondant d'une autre région ou d'un autre pays avec lequel il y a des échanges, comme on peut dire qu'un secteur d'activité compétitif englobe des entreprises compétitives à l'échelle internationale.

Le concept de compétitivité s'inscrit dans une logique globale expliquant les conditions et modalités d'intégration d'une économie nationale dans l'économie mondiale ou la division internationale du travail. La compétitivité est, dans ce cas, synonyme d'une capacité d'insertion efficace dans les courants d'échange internationaux. Au rang de la nation, la compétitivité est rattachée à la capacité d'améliorer durablement le niveau de vie des habitants, de générer des augmentations soutenues en productivité et de s'insérer avec succès sur les marchés internationaux⁴⁹.

⁴⁷ ASSELAIN, J-C, « *Histoire des entreprises et approches globales. Quelles convergences ?* », *Revue économique*, vol. 58, N°1, 2007, pp. 153-172.

⁴⁸ Traduit de HORSTMANN, J.; MARKUSEN, J., « *Endogenous market structures in international trade (natura facit saltum)* », *Journal of International Economics*, N°32, (1-2), 1992, pp. 109-129

⁴⁹ DJIMASRA, N., « *Efficacité technique, productive et compétitivité des principaux pays producteurs de coton* », Thèse de doctorat en science économique, université d'Orléans, soutenue le: 18/12/09, p.22

Certains auteurs comme Debonneuil et Fontagné sont réticents à aborder la compétitivité d'une nation, puisque c'est une notion multidimensionnelle et son interprétation peut changer selon son utilisation. Ils estiment qu'elle représente « sa capacité à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale »⁵⁰.

Scott and Lodge se réfèrent à la compétitivité comme « la capacité des pays à créer, produire, distribuer des produits et services dans le commerce international tout en gagnant des rendements croissants sur ses ressources »⁵¹.

De plus, la première et certainement la plus importante contribution au renouvellement de la théorie économique standard de la nation a naturellement trait à l'analyse de la frontière et de ses effets « déformants » dans un contexte de mondialisation accélérée qui constitue de prime abord, des obstacles aux échanges de par les « coûts de transaction » qui favorisent l'intégration des espaces à proximité. Elle crée de la distance entre certaines catégories d'individus et réduit la distance pour d'autres (à l'intérieur des frontières)⁵².

La mondialisation ; de par l'ouverture des économies, l'intégration des marchés et des firmes à l'échelle internationale, l'instauration de politiques de libéralisation qui facilitent la circulation des biens et des facteurs ; devrait contribuer à effacer les frontières ou du moins leurs effets ou les biais qu'elle engendre.

A ce titre, Reich considère qu'un indicateur comme la balance des paiements d'un pays constitue un anachronisme dans l'économie mondialisée tandis qu'elle invite Ohmae à prédire l'avènement de l'économie sans frontières ou le borderless world⁵³.

Le regain d'intérêt pour le concept de nation renvoie les économistes à se pencher sur sa compétitivité. F. Perroux voyait la nation comme « un ensemble de groupes orientés et arbitrés par un Etat »⁵⁴. J. Weiller s'en inspire pour l'articulation de la nation et de

⁵⁰ DEBONNEUIL L ; FONTAGNE L., « **Compétitivité** », rapport du Conseil d'analyse économique (CAE), La documentation française, Paris 2003, p.8.

⁵¹ Traduit de SCOTT, B. R., & LODGE, G. C., « **U.S. Competitiveness in the World Economy** ». Boston: Harvard Business School Press, 1985.p.3.

⁵² BERTHAUD P., GERBIER B., PEYTRAL P-O, « **Mondialisation et théorie de la nation** ». Journée d'Etudes François Perroux "François Perroux et la gouvernance des nations", Université Montesquieu, Bordeaux, 23 janvier 2004, pp.24.

⁵³ Ibidem.

⁵⁴ PERROUX F., « **L'effet de domination dans les relations internationales** », Hommes et Techniques, Janvier republié dans Economie appliquée, tome XL, N° 2, 1987, pp. 271- 290.

l'international intégrant l'arbitrage entre les structures nationales économiques et sociales⁵⁵ et y perçoit d'ailleurs le produit de « préférences de structure » qui s'expriment dans la politique commerciale. Celle-ci vise souvent à maintenir les structures existantes ou, du moins, certaines lignes d'évolution structurelles.

Le recul de l'Etat est un autre thème qui avait le vent en poupe dans les années 1990. Dans un ouvrage, écrit conjointement avec John Stopford, Strange avait défendu la thèse d'une nouvelle diplomatie commerciale qui, par l'entremise de la globalisation poussait les États à rivaliser entre eux non plus pour le pouvoir mais pour la création de richesses, et, que sous l'influence de la concurrence mondiale, gouvernements et entreprises avaient établi de nouveaux rapports de complicité autour d'un enjeu : la conquête des marchés internationaux⁵⁶.

A ce titre, le problème posé devient moins en lien avec la relance de la croissance mais avec la réorientation de l'économie vers les marchés extérieurs en la rendant plus compétitive avec une intervention mesurée de l'État en créant un environnement concurrentiel favorable. C'est là l'essence des stratégies de compétitivité.

Au demeurant, la compétitivité économique d'une nation reste, pour les économistes, un concept ambigu, sinon dangereux. Le débat entre Krugman et Porter en est un exemple édifiant. Le premier ne conçoit pas, comme déjà présenté plus haut, une compétitivité autre que celle qui existe entre les entreprises. Il juge, d'ailleurs, l'obsession autour de ce concept vide de sens car c'est la productivité qui doit susciter l'intérêt et aboutir à une réflexion profonde quant aux politiques économiques à adopter. Il considère, ainsi, que ce serait trop réducteur de revenir sur la capacité d'un pays à gagner des parts de marché à l'exportation.

Or, une entreprise est compétitive car elle tire profit d'un cadre environnemental favorable, d'un encadrement systématique de l'activité économique par l'État, d'un développement méthodique de ses capacités productives et commerciales et de joint-ventures avec les entreprises étrangères qui lui avaient apporté les technologies et ouvert les marchés internationaux... selon Michaël Porter.

⁵⁵ WEILLER J, « *Echanges extérieurs et politique commerciale de la France depuis 1870* », *Cahiers de l'ISEA, Economies et Sociétés*, III, 10 et 11 et IV, 1970, p 5.

⁵⁶ Traduit de STOPFORD J, STRANGE S, « *Rival States, Rival Firms: Competition for World Market Shares* », Cambridge, Cambridge University Press, 1991, p 58.

Cette vision est partagée par le World Economic Forum à l'origine de l'indice de compétitivité globale ⁵⁷ qui conçoit la compétitivité d'une nation comme dépendant de quatre facteurs : son environnement économique et institutionnel, son aptitude à créer des opportunités et de l'efficacité, sa capacité et son potentiel d'innovation et la diplomatie économique et commerciale qu'elle pourrait déployer à l'international.

Cette profusion d'approches liées à la compétitivité pousse à s'interroger sur les typologies à retenir.

1.2. Taxinomie de la compétitivité

Comme indiqué plus haut, la notion de compétitivité désigne la capacité d'une entité économique à déployer une activité et à générer un revenu, l'activité étant soumise à concurrence.

1.2.1. La compétitivité prix-coûts versus compétitivité hors-prix

Les économistes distinguent souvent la compétitivité selon l'origine de ses facteurs « par les prix », « par les coûts » ou « hors prix », tant pour les États que pour les entreprises.

1.2.1.1. La compétitivité prix-coût

La compétitivité-prix suggère la capacité à produire des biens et des services à des prix inférieurs à ceux des concurrents avec une qualité identique. Elle confère à l'entité économique ; dont il est question ; l'aptitude à répondre à la concurrence en ajustant ses prix et dont la teneur est étroitement associée à la structure des coûts relatifs à laquelle elle-même et ses concurrents sont confrontés dans le but de conserver des marges suffisantes.

Dans une perspective dynamique, la position concurrentielle de l'entreprise dépend très étroitement des gains de productivité qu'elle est en mesure de faire découler de l'intégration du progrès technique, de la diminution des charges fiscales, des coûts de main d'œuvre ou encore des coûts d'exploration et de production dans l'industrie énergétique à titre d'illustration.

A la suite de l'application de la notion de compétitivité prix-coûts aux secteurs industriels et aux entités régionales et nationales, on infère l'examen des taux de change réels et des comparaisons des productivités factorielles, des coûts et de leurs évolutions. De fait, la compétitivité prix d'une nation reflète sa capacité à maintenir un avantage de

⁵⁷ Traduit de WTO. *World Trade Report 2011*. « *The WTO and Preferential Trade Agreements: From Co-existence to Ccoherence* », Geneva, 2011,p 63.

prix/coûts par rapport aux produits étrangers. Elle dépend des prix des produits nationaux que ce soit sur le marché interne ou externe lesquels prix dépendent, à leur tour, du taux de change, du taux d'intérêt, des coûts salariaux, de la productivité du travail etc.⁵⁸

L'importance donnée à la compétitivité –prix explique le rôle des prix et des coûts dans les évolutions commerciales de plusieurs pays. En France, la dérive des coûts, notamment par rapport à l'Allemagne, restait au second plan des analyses de L. Fontagné et P.Artus⁵⁹ et de L. Fontagné et G. Gaulier⁶⁰. En 2012, le rapport Gallois avance la cause principale des mauvaises performances françaises⁶¹. M. Cardoso et ses co-auteurs observent qu'en Espagne les prix n'auraient pas constitué le déterminant principal des performances à l'exportation vu que malgré des prix relatifs d'exportation en augmentation, l'Espagne n'a guère perdu de parts de marché⁶². Cette observation est aussi celle que A. Tiffin établit pour l'Italie⁶³. Pourtant, à l'inverse, Z. Darvas précise qu'il y a une « relation étroite » ou « close association » entre exportations et coût unitaires du travail au sein des pays de l'UE⁶⁴.

Par contre, bien que les prix constituent un élément essentiel dans les échanges de produits, ils ne représentent, en effet, que partiellement la capacité d'un pays à imposer ses produits sur les marchés mondiaux⁶⁵. Il renvoie ainsi à la valorisation des échanges entre pays avec des niveaux de vie différents et des Etats-nations autonomes sans mobilité de capital ou de travail. Les avantages sont, à ce titre, fondés sur des avantages absolus de prix monétaires.

⁵⁸ PARIENTY.A, « *Les déterminants de la compétitivité* », *Alternatives Economiques* N° 329 - novembre 2013. en ligne sur <https://www.alternatives-economiques.fr/determinants-de-competitivite/00047941>

⁵⁹ PATRICK.A, CARTAPANIS.A, ET FONTAGNÉ.L, « *Nouvelles frontières, nouveaux défis pour l'Union européenne* », *Revue économique*, vol. 57, N° 4, 2006, pp. 667-672.

⁶⁰ Voir FONTAGNE L., GAULIER G. & ZIGNAGO S., « *Specialization across Varieties and North-South Competition* », *Economic Policy*, janvier 2008, pp. 51-91

⁶¹ Voir FONTAGNÉ.L; ARTUS.P, « *Évolution récente du commerce extérieur français* », *La Documentation française*, 2006, FONTAGNÉ.L; GAULIER.G, « *Performances à l'exportation de la France et de l'Allemagne* », *Conseil d'analyse économique*, Rapport n° 81, janvier 2009 ; GALLOIS.L, « *Pacte pour la compétitivité de l'industrie française* », *Rapport au Premier ministre, Commissariat Général à l'Investissement*, 2012.

⁶² Traduit de CARDOSO.M, CORREA-LÓPEZ.M, DOMENECH.R, « *Export shares, price competitiveness and the 'Spanish paradox'* », *VoxEU.org*, 2012, p 132.

⁶³ Traduit de TIFFIN.A, « *European Productivity, Innovation and Competitiveness: The Case of Italy* », *IMF Working Paper* 14/79, 2014, p 96.

⁶⁴ Traduit de DARVAS.Z, « *Compositional effects on productivity, labour cost and export adjustments* », *Bruegel Policy Contribution* 2012/11, p 56.

⁶⁵ Voir UNZ. H, RHOMBERG. R.R., « *Price Competitiveness in Export Trade among Industrial Countries* », *American Economic Review, Papers and Proceedings*, N°63, 1973, pp 412-418.

1.2.1.2. La compétitivité hors prix

La compétitivité structurelle ou compétitivité « hors prix » indique la capacité d'une entité économique à se démarquer de la concurrence et ce, par d'autres moyens que le prix, en opérant une différenciation. Egalement nommée compétitivité qualitative, la différenciation recherchée s'inscrit dans le temps. Elle fait suite pour l'essentiel à une recherche d'amélioration de la qualité des biens et services produits, individuellement ou en assortiment, et par l'image, la notoriété et la réputation qui sont construites autour de ces derniers.

A cet égard, la capacité de différenciation de l'entité peut être mise en rapport avec sa prédisposition à l'innovation par l'allocation de ressources vers l'accroissement et l'amélioration de facteurs particuliers tels que la Recherche et Développement et le capital humain. Dans le même ordre d'idées, la capacité d'innovation et de différenciation se réfère aux caractéristiques de l'environnement. A la lumière de ce qui précède, l'examen de la compétitivité structurelle de l'entité économique régionale ou nationale permet d'en rendre compte de manière plus explicite.

En outre, la nouvelle théorie du commerce international y accorde une importance stratégique notamment dans le cadre de la concurrence imparfaite dominée par l'asymétrie d'information. A ce propos, la compétitivité structurelle fait accéder l'entreprise à un pouvoir de marché dans une économie dominée par la demande. L'avantage concédé sur un territoire peut alors se transposer sur d'autres et offrir à la nation une performance à l'exportation selon Morris⁶⁶. Seulement, dans ce cas précis, les échanges intra-branches se feront entre pays à niveaux de développement similaires favorisant la coopération internationale.

1.2.2. La compétitivité ex ante versus la compétitivité ex post

La compétitivité des nations renvoie à deux approches qui peuvent sembler indissociables l'une de l'autre. La première ; la compétitivité ex ante ; tient à identifier l'origine même de la compétitivité ou plus précisément ses déterminants. Les pistes de réflexion sur ces derniers peuvent aboutir à concevoir des approches diverses de création

⁶⁶ Voir MORIS.D, «*The Economic System of the UK*», OUP, 1985.

d'un avantage qui demeurent selon Debonneuil et Fontagné sujettes à équivoque à l'instar de la classification proposée par le Forum économique mondial⁶⁷.

La compétitivité ex post se focalise davantage sur des indicateurs de performance ce qui peut d'ailleurs fausser l'interprétation car, selon Jacquemin et Pench⁶⁸, elle ne prend en compte que les résultats sans pour autant en expliquer les raisons.

1.3. Avantages compétitifs des nations, attractivité des territoires et IDE

La globalisation et la multinationalisation transforment le niveau d'analyse de la compétitivité et intègrent l'espace-monde. « La mondialisation des économies est sans nul doute l'une des évolutions majeures de la fin du 20^{ème} siècle, de la même façon que la révolution industrielle a marqué le début du 19^{ème} ou l'électricité, l'automobile et le téléphone l'entrée dans le 20^{ème}. Tout pays, à de rares exceptions près, a abordé le 21^{ème} siècle avec un système économique assez fondamentalement différent quant à ses potentialités de ce qu'il était 20 ou 30 ans plus tôt. Les économies nationales se sont «mondialisées» dans un processus qui paraît largement irréversible »⁶⁹.

Cette évolution fondamentale de l'environnement économique mondial pousse les régions et les nations à intégrer les déterminants à la fois macroéconomiques et microéconomiques, tant qu'il existe un écart significatif entre les coûts moyens des entreprises de différents pays pour les mêmes catégories de biens de la même qualité⁷⁰.

1.3.1. L'avantage compétitif des nations et ses déterminants

L'avantage compétitif d'une nation reflète sa capacité à rivaliser avec les autres nations, ce qui, dans un certain sens pourrait être appréhendé -dans le cas des ressources naturelles plus particulièrement- à partir de la notion d'attractivité des territoires pour les investisseurs. Jacques Poirot et Hubert Gérardin estiment que c'est « la capacité d'un territoire à leur offrir des conditions d'implantation de leurs activités, les incitant à se localiser sur ce territoire. Cette attractivité dépend de trois facteurs principalement : les caractéristiques de la demande des entreprises soucieuses de développer leurs projets, les

⁶⁷ DEBONNEUIL.M; FONTAGNÉ.L, *Op.Cit*, pp13-14.

⁶⁸ *Ibid*.

⁶⁹ ALLEGRET.J-P, LE MERRER.P, «*Economie de la mondialisation vers une rupture durable?*», 2^{ème} édition, De boeck supérieur, Louvain La neuve, 2015, préface.

⁷⁰ LASSUDRIE.B-DUCHÊNE, ÜNAL-KESENCI.D, «*L'avantage comparatif, notion fondamentale et controversée*», Éditions La Découverte, collection Repères, Paris, 2001, P.XI.

caractéristiques du territoire lui-même et l'intensité de la concurrence entre les territoires »⁷¹.

1.3.1.1.L'avantage compétitif des nations de PORTER

Dans son ouvrage intitulé « l'avantage compétitif des Nations » et publié en 1990, Michael Porter publie sa version contemporaine de la Richesse des Nations d'Adam Smith. Son objectif était de parvenir à expliquer les raisons de réussite de certaines industries.

Selon son approche, les nations réussissent dans les industries pour lesquelles le losange est le plus favorable. Selon toutes apparences, l'avantage compétitif d'une nation représente sa capacité à stimuler les firmes, tant locales qu'étrangères, à se servir du pays comme d'une plate-forme à partir de laquelle mener ses affaires. La compétitivité d'une nation ou d'une région dépendrait ainsi de quatre facteurs liés à l'environnement, introduisant dans ce sens l'approche systémique née de la prise de conscience de la complexité, qui éclaire, de manière distincte le principe de la compétitivité. Cette approche, sur les traces des théories de la cybernétique, considère que l'organisation est un système lui-même constitué d'un ensemble de sous-systèmes en interaction dynamique et qui sont organisés en fonction d'une finalité ; présentant des propriétés d'autonomie, de cohérence et de permanence.

1.3.1.2. Le diamant de la compétitivité nationale

Porter est celui qui a conçu le modèle du « diamant de la compétitivité nationale », avec les quatre « facettes » qui déterminent les forces compétitives et les faiblesses des pays et de leurs principaux secteurs d'activité. De ce point de vue, quatre variables fondamentales déterminent cet avantage :

- la stratégie, la structure et la rivalité entre les firmes posant la question de la nature de la compétition nationale et les conditions qui président à la création, à l'organisation et à la gestion des entreprises ;

- les conditions spécifiques liées aux facteurs de production au niveau local ;

- les particularités de la demande liées aux caractéristiques, exigences et demandes de sophistication des clients locaux, qui peuvent devenir une source d'avantage concurrentiel à l'international;

⁷¹POIROT.J, GÉRARDIN.H, « *L'attractivité des territoires : un concept multidimensionnel* », *Mondes en Développement*, vol. 149, no. 1, 2010, pp. 27-41.

- les industries amont de soutien et apparentées contribuant à la stimulation de l'activité et entraînant l'existence de « grappes » d'industries interdépendantes ou clusters, souvent régionaux, ce qui renforce la coopération. Les clusters désignent, dans cette intention, la spatialisation des activités économiques et leur ancrage dans des territoires locaux ou régionaux aux frontières relativement bien établies. Cette spatialisation se réalise soit à travers la création de districts industriels tels que vulgarisés par A.Marshall en 1890 comme un ensemble d'entreprises en situation d'interdépendance productive localisée et fondée sur l'existence d'économies d'agglomération et bénéficiant d'une « atmosphère » propice à la diffusion des connaissances ou bien par les clusters d'innovation représentant «un ensemble d'organisations et d'institutions, définies par leur nature et leur localisation, qui interagissent formellement et/ou informellement au travers de réseaux inter-organisationnels et inter-individuels variés, et qui contribuent à la réalisation d'innovations dans un domaine d'activité donné »⁷². Dans les deux cas, l'approche de Porter définit le cluster comme «Un groupe géographiquement proche de firmes et d'institutions associées, interconnectées au sein d'un champ particulier et liées par des éléments communs et des complémentarités »⁷³;

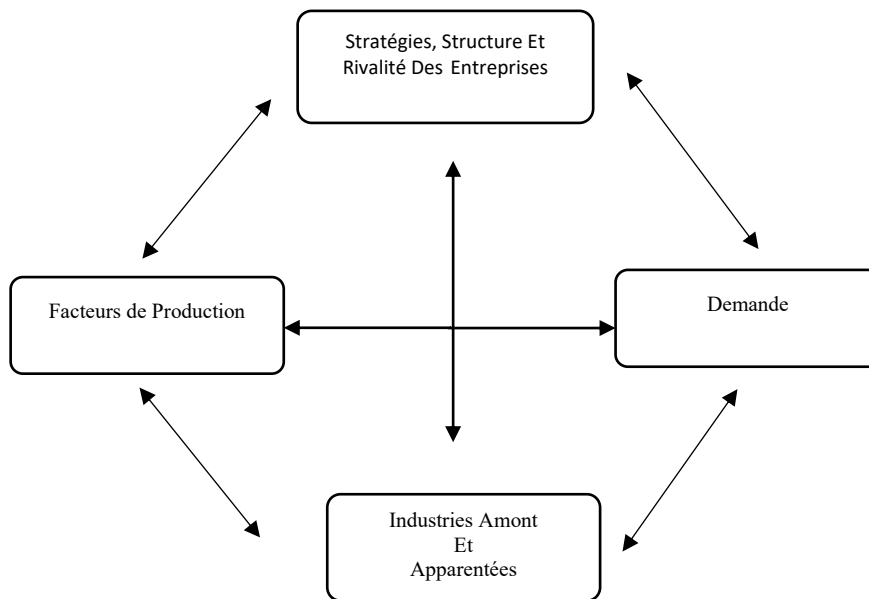
- La concurrence, la stratégie et la structure des entreprises : il s'agit du contexte dans lequel l'entreprise est créée, organisée et gérée, ainsi que de la nature de la concurrence locale⁷⁴. Ces quatre variables réunies forment un système complexe (losange) dont la structure explique la position concurrentielle mondiale d'une industrie nationale comme le montre la figure I.I.1.

⁷² Traduit de HAMDOUCHE.A, «*Conceptualisation et analyse des clusters: Les espaces et les réseaux de l'innovation dans la littérature récente* », Archivio di Studi Urbani e Regionali, N° 92, Anno XXXIXème , 2008, pp 30-48

⁷³ Traduit de TORRE A, « *Clusters et systèmes locaux d'innovation. Un retour critique sur les hypothèses naturalistes de la transmission des connaissances à l'aide des catégories de l'Économie de la proximité* », Régions et Développement, N°24, 2006, pp 15-44.

⁷⁴ BEDDI.H, NIVOIX.S,«*Management international*», Vuibert, Paris,2017,pp 11-12

Figure I.I.1 : Losange des déterminants de l'avantage national (Michel Porter)



Source : PORTER.M, « *L'avantage concurrentiel des nations* », InterEditions, 1993, p.54

Porter soutient que le hasard et la puissance publique pourraient compléter ce modèle. Le hasard désigne ce qui se produit en dehors de tout dessein humain ou divin et de tout ordre stable, autrement dit tout ce qui est incontrôlable⁷⁵.

La puissance publique représente le gouvernement qui, à tous les niveaux, est susceptible d'influencer l'avantage national au travers des différentes stratégies gouvernementales et des politiques nationales d'encouragement de la compétitivité par l'amélioration de la capacité des territoires à attirer les investissements. Le territoire est en fait la représentation formelle de la nation créatrice d'un environnement favorable à la compétitivité des entreprises.

1.3.2. L'attractivité « des territoires » : enjeu fondamental des IDE

Les stratégies de localisation internationale des firmes se confondent dans une logique compétitive entre nations où la concurrence et la coopération peuvent s'entremêler notamment lorsque la relation économique porte sur des ressources dont la dotation est inégale entre nations et donc entre territoires.

⁷⁵ SENTIS.P, « *La notion de hasard : Ses différentes définitions et leurs utilisations* ». *Laval théologique et philosophique*, 61(3), 2005, pp 463–496.

L'Etat-nation relie entre une organisation politique se juxtaposant à une adhésion volontaire des peuples à un idéal⁷⁶. L'État se définit surtout par l'autorité et le pouvoir qu'il exerce sur un territoire donné, selon Max Weber⁷⁷.

La notion de territoire, au-delà de son acception locale, peut donc se substituer à celle de nation. L'attractivité de la nation est également liée à l'attractivité du territoire. Cependant, cette notion est en relation avec la dyade global-local où le territoire est perçu comme « un infra-territoire de l'Etat-nation, c'est par conséquent un espace marqué par l'idée de proximité et de collaboration, un des lieux de la privatisation. Ce territoire est alors considéré comme un lieu de ressources au regard du tressage entre des facteurs naturels et des facteurs humains compte tenu d'un contexte social, institutionnel, politique et culturel voire ethnique (ou même infra-ethnique) dans une perspective plus ou moins déterministe (qu'il s'agisse de déterminisme géographique mais aussi social, etc., ou de probabilisme constitué par un mix des éléments du tressage) »⁷⁸.

La portée économique du territoire envisage ce concept sous l'angle des ressources débordant sur les contenus de la théorie de la ressource en sciences des organisations. Les pôles de développement s'examinent sous l'angle de la polarisation et aboutissent à développer des ressources propres par la singularisation de l'offre.

1.3.2.1. L'attractivité territoriale

Le concept polysémique de territoire est épilogué par plusieurs disciplines (économie, géographie, sociologie,...). Il est identifié par des frontières où cohabitent un groupe d'individus représentant ainsi diverses constructions sociales ainsi que leurs performances où la créativité et l'innovation sont combinées dans la mise en valeur des ressources territoriales.

L'attractivité territoriale consiste, pour des territoires, selon Hatem (2004) en la « capacité à fournir, grâce à leurs ressources, des conditions d'implantation plus intéressantes que celles des territoires concurrents pour les projets mobiles »⁷⁹.

Cette vision de l'attractivité englobe plusieurs conceptions à savoir :

⁷⁶ RENAN .E,« *Qu'est ce la Nation ?* », *Bulletin de l'Association Scientifique de France*, 26 March 1882.

⁷⁷ SIROËN.J-M. « *L'État-nation survira-t-il à la mondialisation ?* », Pierre Berthaud éd., *La question politique en économie internationale. La Découverte*, 2006, pp. 297-312.

⁷⁸ PESQUEUX. Y, «*La notion de territoire*», *Colloque Propedia - Observatoire économique des banlieues*, Paris, Dec 2009, P1.

⁷⁹ HATEM.F, «*Attractivité : de quoi parlons-nous ?* », *Revue Pouvoirs publics*, N°61, 2004, pp 1-17.

-l'approche « macro » nourrissant la vision économétrique qui entrevoit l'attractivité des nations et des régions eu égard à des indicateurs globaux sur la base desquels des baromètres sont identifiés et utilisés comme assise de décision d'investissement. Les plus médiatisés d'entre eux sont : Ernst and Young, Business Competitiveness Index (World Economic Forum) ;

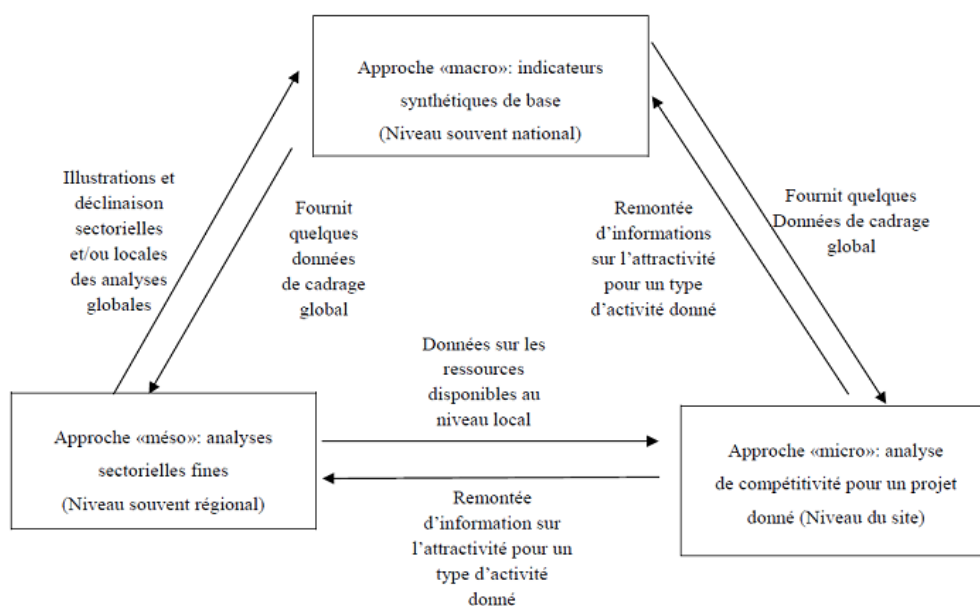
-l'approche « méso » qui s'intéresse à étudier les facteurs d'attractivité d'une zone particulière à un secteur particulier d'activité. Elle intègre deux niveaux d'analyse de la compétitivité : l'entreprise et la nation et étudie la nature des relations entre les entités qui forment le système productif. Ce néologisme est créé par Stuart Holland en 1975 et qui s'attache à allier entre l'approche macroéconomique et microéconomique. Elle tente donc d'interroger les raisons de l'implantation de catégories spécifiques d'activités dans des territoires particuliers;

-l'approche « micro » qui se base sur l'analyse comparative des avantages ouverts par plusieurs sites d'un même territoire. ;

-l'approche favorisant l'impact de l'image d'un territoire sur la prise de décision de localisation. Elle s'insère dans le modèle d'analyse du marketing ;

-l'approche fondée sur le rapport entre « les processus de décision » et les décisions de localisation.

Figure I.I.2 : Complémentarité entre trois approches de l'attractivité territoriale



Source : HATEM.F, «Attractivité : de quoi parlons-nous ? », Revue Pouvoirs publics, N°61,2004,pp 1-17.

Essentiellement, l'attractivité d'une nation ou d'une région concerne donc fondamentalement la capacité d'un territoire (national ou régional) à attirer les investissements étrangers et locaux. Elle intègre ainsi les dimensions microéconomique, méso économique et macroéconomique. Ces entités devront faire valoir un ensemble de facteurs de compétitivité qui intéresseront les investisseurs⁸⁰. Il s'agit, en effet, de la capacité d'un territoire à leur offrir des conditions d'implantation de leurs activités incitant à se localiser dans cet espace⁸¹, ces facteurs interagissent entre eux et concernent globalement des dimensions aussi disparates que :

- le coût, l'organisation et la durée du travail ;
- la qualité, la dextérité et le niveau de formation continue des salariés ;
- le coût des matières premières et de l'énergie ;
- la qualité des produits fabriqués et l'effort en matière de recherche/développement et d'incitation à l'innovation ;
- le climat général relatif aux sources et aux politiques de financement ainsi que les dispositifs et les niveaux relatifs au taux de change ;
- la stabilité et l'attractivité de l'environnement juridique, fiscal, social ainsi que celui en lien avec la politique industrielle mise en place, les politiques publiques globales et relatives à l'exportation ou en lien avec des logiques de développement durable assez favorables ;
- les potentialités relatives aux caractéristiques du marché et la proximité de pôles de compétitivité.

En définitive, l'attractivité d'un territoire se recoupe sensiblement avec l'idée de *diamant* de l'avantage national selon Porter⁸² et favorise ainsi la création d'avantages à la localisation des firmes sur des territoires compétitifs au niveau international via le recours aux Investissements directs à l'étranger (IDE) en comparaison avec l'avantage à l'internalisation.

Les FMN procèdent également à une sélection de la localisation sous l'angle de l'économie de la proximité qui constitue une nouvelle approche de l'environnement se

⁸⁰ Nous n'avons retenu ici que les facteurs en lien avec les investisseurs car ce sont ceux-là que nous instrumentalisons dans notre travail.

⁸¹ POIROT.J; GÉRARDIN.H.Op,Cit, pp. 27-41.

⁸² PORTER.M.Op.Cit. p. 72.

situant à la confluence de l'économie industrielle et de l'économie spatiale notamment en ce qui concerne les problématiques de localisation des activités et de constitution des clusters.

1.3.2.2. La dynamique des IDE

Selon Fontagné, les interactions entre les échanges et l'investissement direct étranger (IDE) sont démontrées aussi bien dans les analyses théoriques mais aussi empiriques⁸³. L'analyse causale entre les deux phénomènes montre que jusqu'au milieu des années 1980, le commerce international a favorisé les IDE.

Au delà de cette période, les IDE enjoignent le paysage des échanges internationaux. Les entrées d'IDE peuvent ainsi entraîner des exportations si les entreprises étrangères s'implantent dans le pays d'accueil pour réexporter chez elles ou pour approvisionner un marché régional. Les exportations de ces pays peuvent également donner lieu à des entrées d'IDE « lorsque des entreprises étrangères sont désireuses de bénéficier des externalités sur lesquelles les entreprises locales fondent leur compétitivité »⁸⁴.

Ce lien identifié, théoriquement et empiriquement, pousse à justifier les échanges et les IDE dans le cas des ressources naturelles notamment dans les pays en développement à travers l'amélioration de l'attractivité territoriale et l'accroissement de la rivalité compétitive des pays hôtes afin de proposer l'environnement juridique (code des investissements), les politiques économiques et les conditions de production les plus attractives⁸⁵.

Plusieurs organisations reviennent sur la notion d'IDE ou d'investissement direct à l'étranger. Le FMI considère que ces derniers correspondent aux opérations financières des firmes transnationales destinées à contrôler ou à exercer une influence significative sur la marche et la gestion des entreprises implantées dans un pays différent de celui de la maison-mère⁸⁶.

Pour l'OMC, l'IDE désigne une opération d'acquisition par un investisseur d'un actif dans un pays autre que le sien et ce dans le but de le gérer⁸⁷. La CNUCED, quant à elle, suppose, dans la définition de l'IDE, l'existence de deux critères : le premier concerne le

⁸³ FONTAGNE.L, « *L'investissement étranger direct et le commerce international : Sont-ils complémentaires ou substituables ?* », Éditions OCDE, Paris, 1999, p5.

⁸⁴ FONTAGNE.L, *Op.ci*, p19.

⁸⁵ MAINGUY.C, « *L'impact des investissements directs étrangers sur les économies en développement* », *Revue Régions et développement*, N°20-2004, pp. 65-89.

⁸⁶ *Image économique du monde*, 2010, p. 37.

⁸⁷ BENICHI .R, « *Histoire de la mondialisation* », Vuibert, Paris, 2006, p. 170.

degré de contrôle exercé sur la gestion de l'entreprise et le second est relatif à la durée d'engagement des opérations d'investissement à l'international et dont le terme est plus ou moins à moyen et à long terme⁸⁸.

La réflexion théorique d'un certain nombre d'académiciens enrichit les approches des organismes internationaux. Krugman considère les IDE comme des flux de capitaux investis par les entreprises dans le but d'étendre leurs marchés au-delà de l'espace national par la création de filiales à l'étranger⁸⁹.

Pour Alain Samuelson, ils concernent la propriété d'actifs réels ou la participation au capital d'une entreprise assurant le contrôle du prêteur⁹⁰. Somme toute, les IDE se distinguent par une volonté d'acquérir et de gérer au moins 10% des actifs investis à l'étranger sous les formes suivantes :

-les Greenfield concernent les investissements consentis dans les pays en développement en vue de créer des entités nouvelles à même de générer de l'emploi, d'accroître la richesse mais aussi de sous-tendre des opérations de transfert technologique et ce selon les normes d'appropriation du contrôle total de la filiale et de libre choix de la localisation de l'unité;

-les fusions-acquisitions qui tiennent du raisonnement de la croissance externe par le biais de rachats d'entreprises ou de fusions entre elles afin de réaliser des économies d'échelle par l'effet de la taille ou d'économies de l'impôt, de réduire le pouvoir des fournisseurs ou des clients, de maîtriser une compétence spécifique, de profiter d'une rente de monopole ou d'améliorer la manière dont la cible est gérée. Cette opération est ainsi recherchée à l'international dans le but d'étendre le marché de l'entreprise⁹¹;

-les joint-ventures sont considérées comme plus attractives et plus profitables⁹². Elles correspondent à une situation où « deux ou plusieurs partenaires apportent un certain nombre d'actifs à une entité légale indépendante qui sont rétribués proportionnellement à leur contribution avec les profits dégagés par cette entité »⁹³.

⁸⁸ CNUCED, *Rapport sur l'investissement dans le monde*, 2002.

⁸⁹ KRUGMAN.P, OBSTFELD.M, « *Economie internationale* », De Boeck supérieur, Louvain la neuve, 2006, p.165.

⁹⁰ SAMUELSON.A, « *Economie internationale contemporaine* », OPU, Alger, 1993, p. 47.

⁹¹ BERK.J, DEMARZO.P, « *Finance d'entreprise* », 3ème édition, Pearson, Paris, 2014, p.112.

⁹² TRIKID, ET MOALLA.E, « *Les conditions de réussite des joint-ventures internationales : le cas d'un groupe français dans le secteur événementiel* », *Management & Avenir*, vol. 65, N° 7, 2013, pp. 14-31.

⁹³ MESCHI.P-X, « *La cession de coentreprise: simple cession d'actifs ou cession spécifique? Analyse des réactions des marchés boursiers européens* », *Finance Contrôle Stratégie – Volume 7*, N° 1, mars 2004, pp. 117 – 150.

L'internationalisation des entreprises, quelque soit sa forme, a pris une large part dans le recherche académique. La théorie des marchés imparfaits établit l'existence d'une inégalité des opportunités offertes aux entreprises possédant les ressources adéquates et celles qui n'en disposent pas⁹⁴. D'un autre côté, la volonté de faire valoir des avantages possédés par les firmes expliquent l'internationalisation des firmes. L'intention d'optimiser la durée de vie du produit à l'international en tirant profit de la propagation cyclique de la technologie créée sur une multitude de territoires est également avancée comme cause légitimant cette orientation internationale des firmes⁹⁵.

Les théories de la firme ont également été instrumentalisées dans le but d'expliquer les IDE. Certaines théories ont approché la question du point de vue du choix du pays cible soit selon le principe de la firme « *born global* » où l'entreprise, dès sa création, cherche à construire des avantages concurrentiels en utilisant des ressources localisées à l'étranger et en commercialisant son produit dans plusieurs pays⁹⁶.

Cette nouvelle vision des IDE s'appuie sur des profils d'entrepreneurs agiles et ambitieux qui révolutionnent les processus d'internationalisation des firmes jusque-là du ressort des grands groupes, fondement de la théorie de l'« *international new ventures* » ou INV avancée par Oviatt et McDougall en 1994.

D'autres théories éclairent les explications des IDE se fondant sur les critères de choix du mode d'entrée. Le paradigme ESP "Environment, System, Politic" de Koopman et Montias repris par Mucchielli⁹⁷, soutient que l'évolution des variables structurelles d'un pays agit sur les IDE notamment à travers l'interconnexion entre l'environnement (ressources naturelles, humaines et infrastructures), le système (institutions politiques, économiques et sociales) et le politique (les actions menées par les gouvernements).

L'existence de coûts de transaction plus importants à distance du fait de l'asymétrie d'information, de l'opportunisme des opérations, de la complexité et de l'incertitude du

⁹⁴ AZARIADIS.C, «*Les marchés imparfaits dans la théorie macroéconomique*», *L'Actualité Économique. Revue d'analyse économique*, vol. 63, N° 4, décembre 1987, pp. 311–330.

⁹⁵ HARISON.A, DALKIRAN.E, ELSAY.E, «*Business international et mondialisation*», De Boeck, Louvain La Neuve, 2004, p. 316.

⁹⁶ Traduit de RENNIE.M W. «*Born Global* », *The McKinsey Quarterly*, N° 4, 1999, p. 60.

⁹⁷ ADOUKA.L, BEN BAYER.H, BOUGUELLI.Z, «*Gouvernance institutionnelle et investissements directs étrangers: étude empirique appliquée à l'économie algérienne à l'aide d'un modèle ecm*», *Revue européenne du droit social*, Volume XXXIX, ISSUE 2, 2018, pp. 63-77.

contexte environnemental poussent à l'internalisation⁹⁸ ou à « l'agencement de tous les échanges au sein d'une organisation intégrée »⁹⁹.

Dans le cadre de la théorie néo-institutionnelle, le recours aux concepts d'environnement institutionnel et d'arrangements institutionnels suggère de considérer que les IDE peuvent, d'un côté, être en lien avec la nature, le rôle et la dimension historique des institutions ou bien au travers des normes et règles qu'il produit ainsi que par l'entremise des dispositifs permettant la mise en œuvre de ces règles d'un point de vue global. D'un autre côté, les arrangements concernent la façon dont les acteurs organisent la transaction, objet de la théorie des contrats incomplets¹⁰⁰.

Dans la perspective du modèle des ressources et compétences, les firmes sont capables d'accumuler des ressources et des compétences qui se transforment en avantages sur les concurrents si elles sont rares, créatrices de valeur, non substituables et difficiles à imiter¹⁰¹. Aussi, ces facteurs leur procurent des compétences distinctives en comparaison aux autres entreprises, avantages qu'elles seront appelées à développer à l'international.

Le modèle Uppsala est caractérisé par l'importance de la progressivité dans l'expansion internationale des firmes. Créé dans les années 1970, plus précisément en 1975 par Johanson et Wiedersheim-Paul à l'Université du même nom, ce modèle éponyme s'attache à expliquer les modalités de choix d'un pays d'accueil ainsi que celles de l'expansion. Il présente des étapes où une place de choix est donnée au concept d'apprentissage organisationnel. En effet, la firme s'appuie sur des connaissances liées à ses précédentes expériences et tentatives à l'international et accroît ainsi son potentiel compétitif¹⁰².

Par ailleurs, la compétitivité des firmes internationales est à rapprocher des dynamiques de négociation dans le sens où elles impliquent des relations étroites avec les pays hôtes, au menu du modèle de négociation dit « Bargaining model » de Fagre et Wells. Le pouvoir de négociation interfère en faveur d'une ou de l'autre partie selon le ou les éléments qu'elles proposent, en intégrant la négociation amont qui se fera entre pays

⁹⁸ Ce concept sera développé plus loin dans ce chapitre.

⁹⁹ SHIER .G, MEIR.O, «*Les entreprises multinationales*», Dunod, Paris, 2005, p.19.

¹⁰⁰ MENARD.C, *Op.Cit*, pp. 103-118.

¹⁰¹ Traduit de BARNEY.J, « *Firm Resources and Sustained Competitive Advantage* », *Journal of Management*, Vol 17, Issue 1, 1991, pp. 99-120.

¹⁰² Voir JOHANSEN.J, « *The internationalization of the firm — four swedish cases* », *Journal of Management Studies*, Volume 12, Issue 3, 1975, pp. 305-323.

découlant sur des accords bilatéraux, multilatéraux de coopération entre pays ou avec des institutions, selon Ramaruni. Dans le cas des ressources naturelles, la coopération entre pays industrialisés et pays hôtes (en développement) est souvent favorable aux premiers car conditionnée par les aides au développement au même titre que les accords impulsés par des institutions internationales où la conditionnalité se fonde sur les prêts accordés aux mesures de libéralisation des investissements étrangers.

Le cadre de la négociation au cas pas cas y est indispensable afin d'intégrer le poids de la concurrence par comparaison de leur nombre et des avantages qu'ils mettent sur la table de négociation (technologie, différenciation produit, accès au marchés étrangers, ressources financières et managériales et diversité de la production). A contrario, le pays hôte détient un pouvoir de négociation au travers des conditions économiques, sociales, politiques et d'attractivité des investissements qu'il propose. La détention exclusive d'informations par la FMN (expertise technologique et en capital) est en mesure de créer un partage de la rente qui lui est favorable au détriment du pays hôte, situation qui exacerbe les enjeux des IDE dans les économies bien dotées en ressources naturelles pétrolières et gazières¹⁰³ où les 3G composent le cœur technologique de ces FMN¹⁰⁴. Plus généralement, la partie détenant le plus d'informations est théoriquement plus à même de profiter de plus de gains.

Au vu de l'ensemble de ces paramètres, qu'il s'agisse de la compétitivité des entreprises à l'international, des branches ou des nations, la mondialisation élargit le cadre dans lequel opèrent ces entités qui, parties prenantes du jeu de la croissance économique, éprouvent le besoin de transcender les frontières de l'espace-nation par leur intégration dans le commerce international.

¹⁰³ LAMOTTE.O, PORCHER.T, « *Stratégie des compagnies pétrolières internationales et partage de la rente : le cas du Congo* », *Management & Avenir*, vol. 42, no. 2, 2011, pp. 310-327.

¹⁰⁴ Par les 3G, on considère la géologie, le génie du physique et le génie du gisement.

Section 2 : Lecture théorique des fondements du commerce international

L'ouverture des frontières et la participation au commerce mondial a, depuis Smith, été une préoccupation majeure de la littérature économique à travers la recherche de justifications au commerce entre pays.

2.1. Le commerce international comme fondement de la croissance économique

Les premières théories explicatives du commerce international tentent de donner une réponse logique aux motifs qui poussent les pays à s'échanger des biens, des capitaux et des services. Les concepts d'avantages absolus et comparatifs, analysés par Adam Smith et David Ricardo à la fin du XVIII^{ème} siècle et au début du XIX^{ème}, fondent la théorie classique de l'échange international, les approches de Mill et de Marx viennent en réaction à celles-ci. Cela permet de montrer en quoi le libre échange est une meilleure solution que le protectionnisme et pourquoi les pays ont intérêt à se spécialiser dans les secteurs où ils disposeraient d'avantages incontestables.

2.1.1. La théorie de l'avantage absolu d'Adam SMITH

Adam Smith dans son ouvrage "Recherches sur la nature et les causes de la richesse des Nations" publié en 1776 explique l'échange entre les pays par les différences des coûts de production et montre les bienfaits attendus de la réciprocité des échanges.

2.1.1.1. Avantage absolu, spécialisation et division internationale du travail (DIT)

Adam Smith démontre l'intérêt des pays à se spécialiser dans les productions qu'ils peuvent obtenir au coût le plus faible par rapport aux pays concurrents en apportant des éclaircissements aux raisons qui poussent à l'internationalisation.

En s'appuyant sur le principe de la spécialisation, il fait du commerce entre les nations une source de richesses partant de son illustration de la manufacture d'épingles en montrant que la productivité augmente avec la division technique du travail. Dans la même veine, chaque pays a intérêt à se spécialiser dans la production pour laquelle il rencontre un avantage absolu, par rapport à ce que produisent les concurrents. Le meilleur avantage absolu est celui pour lequel le coût de production est plus faible en valeur absolue que celui des autres pays.

Cet avantage peut provenir de conditions naturelles favorables (cultures agricoles plus aisées, mines à ciel ouvert...), d'une faiblesse des coûts de production (niveau des salaires...)

ou alors d'une meilleure intégration du progrès technique. Un pays doit, de ce fait, développer la ou les productions pour lesquelles il est le plus performant et importer ce que les producteurs étrangers produisent à meilleur compte.

Avant Smith, les Mercantilistes voient dans le commerce international un moyen d'augmenter l'entrée de métaux précieux dans un pays, source de richesses. Pour eux, le but de l'échange est, alors, d'accumuler or et argent. Obtenir des métaux précieux est donc l'unique raison pour laquelle le commerce international est acceptable¹⁰⁵. Dans la vision mercantiliste, pour que le pays s'enrichisse il doit avoir une balance commerciale excédentaire et exporter plus qu'il n'importe. Pour ce faire, chaque pays s'évertue à placer des barrières à l'importation et favoriser les exportations. Dans ce système, les intérêts des pays sont donc opposés : si un pays acquiert de la richesse, c'est au détriment d'un autre, ce que l'un gagne l'autre le perd, il s'agit donc d'un jeu à somme nulle.

A travers sa pensée, Smith se positionne contre la vision mercantiliste en expliquant qu'avec l'argument du jeu à somme nulle, il serait impossible pour toutes les nations de s'enrichir simultanément¹⁰⁶. La division du travail favoriserait l'enrichissement de toutes les parties, en se spécialisant dans la production du bien que l'on produit mieux que les autres en vertu d'une plus grande efficacité dans la production d'un bien induite par une meilleure répartition des tâches.

Ainsi, chaque travailleur se spécialise dans une activité précise et il y consacre tout son temps aboutissant à une amélioration de la productivité. Le raisonnement est transposable au niveau des pays, chaque pays ayant intérêt à se spécialiser dans la production du bien qu'il produit le mieux, et à échanger le surplus contre d'autres produits en se fondant sur la division internationale du travail (DIT).

2.1.1.2. Démonstration du principe de l'avantage absolu

Toujours selon Smith, chaque nation a intérêt à se spécialiser dans la production des biens pour lesquels elle dispose d'un avantage absolu de productivité sur les autres, et à participer à l'échange. Le but est, dans ce sens, de bénéficier, en retour, de la meilleure productivité des autres nations dans les autres biens en exportant, en contrepartie, sa productivité la plus évoluée. Chacun s'engage à assurer la production où il est le meilleur

¹⁰⁵ SIROEN, J. M. « *Commerce international et mondialisation* ». In *Économie Eyrolles, Paris, 2008, pp. 169-188*.

¹⁰⁶ Traduit de DAS, M. « *Absolute and comparative advantage* », *International Encyclopedia of the Social Sciences*. 2ND Edition 2007. en ligne <http://www.skidmore.edu/~mdas/AbsoluteandComparativeAdvantage.pdf>

avec les coûts de production les plus faibles, et laisser faire aux autres ce en quoi ils le surclassent.

Les exportations, dans cette optique, n'ont d'intérêt que dans la mesure où elles permettent d'importer. La spécialisation et la complémentarité entre les nations est érigée en principe absolu, en en faisant des partenaires et non des concurrents. L'ouverture des frontières leur est alors bénéfique. La supériorité de chaque pays dans certains secteurs de production devient une vertu.

Il faudrait, toutefois, revenir sur le fait que cette théorie repose sur l'hypothèse selon laquelle chaque pays est meilleur que les autres dans au moins un domaine de production, elle ne traite pas du cas où un pays dominerait tous les secteurs de production et ne trouverait donc pas d'intérêt à commercer avec d'autres pays. Par ailleurs, la théorie de l'avantage absolu ne peut expliquer à elle seule qu'une partie du commerce international. Le problème reste entièrement posé lorsque des pays ne possèdent pas d'avantages absolus.

2.1.2. La théorie des avantages comparatifs de Ricardo

L'avantage comparatif est une théorie développée par David Ricardo autour d'une vision qui s'inscrit dans la continuité de la théorie d'A. Smith et sa théorie de l'avantage absolu. Pour D. Ricardo et dans son ouvrage « Principes de l'économie politique et de l'impôt » dont la première édition se fait en 1817, un pays a également intérêt à se spécialiser même s'il ne possède pas d'avantage absolu, dans la production et l'exportation des biens qu'il produit à un coût relatif inférieur à celui des autres pays : c'est la théorie de l'avantage comparatif (ou relatif).

2.1.2.1. Principe de la notion d'avantages comparatifs

Pour D. Ricardo, la spécialisation d'un pays dans une production donnée est envisageable même s'il ne possède pas d'avantage absolu dans le but de l'exportation des biens qu'il produit à un coût relatif inférieur à celui des autres pays. Des échanges fondés sur l'avantage comparatif procurent des gains mutuels à tous les pays.

L'avantage est dit « comparatif » parce qu'il est envisagé par rapport aux autres pays et surtout par rapport aux autres biens que le pays est susceptible de produire. Il favorise ainsi la division internationale du travail au même titre que le libre-échange, défendu par Smith. La spécialisation de chaque pays permet une économie du facteur travail encourageant les

gains de productivité et la hausse du volume produit. La théorie des avantages comparatifs corrige ainsi les insuffisances de celles des avantages absolus d'Adam Smith.

Dans les faits, quelque soit la situation des avantages détenus par un pays, ce dernier gagne à se spécialiser dans la production des biens pour lesquels son avantage comparatif est le plus élevé, c'est-à-dire dont les coûts relatifs sont les plus bas, et à échanger les biens qu'il ne produit pas. La vision ricardienne est donc un argument pour le libre-échange puisque tous les pays peuvent gagner au libre-échange s'ils se spécialisent¹⁰⁷.

2.1.2.2. Démonstration de Ricardo

Le modèle de Ricardo est fondé sur deux pays (l'Angleterre et le Portugal) et deux produits échangés (drap et vin). Il prend en compte plusieurs hypothèses : parfaite mobilité des facteurs de production à l'intérieur d'un pays, parfaite immobilité des facteurs entre les pays, aucune restriction à la circulation des marchandises (pas de barrières légales, tarifaires ou autres) et non prise en compte des coûts de transport.

De manière à annoncer son raisonnement, il suppose l'échange d'une unité d'un produit contre une unité d'un autre (vin contre drap) avec une valeur relative mesurée en nombre d'hommes/année, c'est à dire par la quantité de travail nécessaire pour produire une unité (identique dans les deux pays). Conformément à la « loi de la valeur travail »¹⁰⁸, Ricardo, admettant la réductibilité du capital en temps de travail, postule qu'à l'intérieur de chaque pays les marchandises s'échangent en proportion des quantités de travail nécessaires à leur fabrication. Les différences en nombre d'hommes dans son modèle correspondent à des différences de productivité du travail entre pays.

Ainsi, sa réflexion stipule que les coûts de production du vin au Portugal représentent 66 % des coûts anglais (c'est-à-dire que cela revient moins cher d'un tiers de produire du vin au Portugal par rapport à l'Angleterre). De même, les coûts portugais pour le drap représentent 90 % des coûts anglais. L'Angleterre n'a donc pas d'avantage absolu par rapport au Portugal mais il est plus intéressant que l'Angleterre produise le drap et le Portugal, le

¹⁰⁷ DAUDIN.G, GAFFARD J-L, ET SARACENO.F « *Ordre et désordre dans l'échange international. Une revue de littérature* », Revue de l'OFCE, vol. N°100, N°1, 2007, pp. 143-174.

¹⁰⁸ HARRIBEY.J-M, « *Valeur - travail transformations du capitalisme et primat de l'économie : controverses, malentendus et contresens* » in Ivan Sainsaulieu ,L'Harmattan, logiques sociales, Paris, 2008,pp 101-116

vin, car les facteurs de production seront affectés là où ils sont relativement les plus efficaces¹⁰⁹.

Cette théorie admet que les nations ont intérêt à se spécialiser même s'ils ne disposent d'aucun avantage absolu. Elle joue en faveur de la division internationale du travail et du libre-échange. La spécialisation de chaque pays permet une économie du facteur travail favorisant les gains de productivité et la hausse du volume produit. Ainsi, s'il existe une différence entre les coûts comparés constatés en autarcie dans plusieurs pays, chacun d'eux trouve avantage à se spécialiser et à exporter les biens pour lesquels il dispose du plus fort avantage comparé ou du moindre désavantage comparé, en important en échange les autres biens de ses partenaires.

Malgré tout et de manière synthétique, il existe de nombreuses hypothèses sous-jacentes à la théorie de Ricardo (coût de transport nul, rendements constants, unicité des facteurs de production, approche basée exclusivement sur deux biens et deux pays) qui rendent son application sur le terrain peu aisée. Par ailleurs, depuis 1817, date de la démonstration de cette théorie par l'économiste anglais David Ricardo, le commerce international a connu d'importants changements¹¹⁰...Néanmoins et au delà de sa délicate applicabilité sur le terrain empirique, c'est la logique économique expliquant les gains de la spécialisation et les avantages du libre-échange qui est intéressante.

De manière plus globale, beaucoup d'économistes avancent des critiques¹¹¹ acerbes à l'égard de la double vision de Smith et de Ricardo. Pour les tenants de la théorie de la dépendance, le commerce international dirigé par les pays capitalistes est une cause principale du sous-développement des pays les plus pauvres. Cette dépendance se manifeste, en premier lieu, par la forte pénétration du capital étranger dans les pays en voie de développement (PVD) de façon à servir les intérêts du pays donneur plutôt que le développement économique des pays receveurs.

Par ailleurs, la division internationale du travail, principe de base des théories précédemment présentées, est exhibée comme le résultat de la domination exercée par les

¹⁰⁹ LASSUDRIE-DUCHÊNE.B, ÜNAL-KESENCI.D, «*L'avantage comparatif notion fondamentale et controversée*», in *L'économie mondiale 2002*, Editions La Découverte, Collection Repères, Paris, 2001, pp. 90-104.

¹¹⁰ ALLEGRET.J-P, LE MERRER.P (Avec la collaboration de Deniz Ünal – CEPII), «*Economie de la mondialisation*», 2^{ème} édition, De Boeck Supérieur, 2015, p. 25.

¹¹¹ BOURDARIAT.B, «*Le commerce international. Théories et pratiques actuelles*», L'Harmattan Ed., Collection L'Esprit Économique, Paris, novembre 2011, p. 38.

pays développés sur le commerce international et qui a confiné les pays du Tiers-Monde (TM) dans l'exportation de produits primaires (pays rentiers) et plus récemment, dans celle de produits industriels à forte intensité de main d'œuvre. A cela s'ajouterait, l'avance technologique des pays occidentaux, qui se concrétise pour les PVD comme ultime facteur de dépendance¹¹².

François Perroux, partant de l'idée de l'inadéquation des modèles classiques à la réalité des échanges internationaux, propose une analyse très différente de la théorie classique, fondée sur les pouvoirs respectifs des différents acteurs de la vie économique internationale. Son raisonnement part d'un constat : vis-à-vis des échanges internationaux, les différentes nations sont dans des situations très inégales. Elles sont, tout d'abord, plus ou moins dépendantes des échanges internationaux, en fonction de la part de leur production et de leur consommation. D'autres pays ont une forte dépendance lorsque leurs ventes à l'étranger sont concentrées sur certaines nations et produits (cas de l'Algérie), ce qui en définitive conditionne leur capacité de réaction aux fluctuations des termes de l'échange et à leur état de dépendance.

La détérioration des termes de l'échange, selon cette approche, constitue également une des critiques avancées en direction des avantages comparatifs notamment par les tenants des théories du CEPAL (Commission économique pour l'Amérique Latine)¹¹³ -et plus particulièrement Paul Prebisch- qui insistent sur la dépendance croissante des PVD liée à la DIT qu'elle renferme au travers de la spécialisation dans la production primaire dont la demande s'accroît moins vite que celle des produits industriels¹¹⁴ avec une mauvaise insertion dans l'économie mondiale.

La théorie du pessimisme des exportations d'Arthur LEWIS abonde dans cette vision en soutenant que les exportations (de produits agricoles) aboutiraient à une croissance appauvrissante au vu de l'inélasticité de la demande des produits primaires donnant lieu à une insuffisance de demande dès lors que plusieurs pays augmentent leurs production en même temps.

¹¹² PEIXOT.A.C, «*La théorie de la dépendance : bilan critique*», *Revue française de science politique* Année 1977, Volume 27, N°4 pp. 601-629

¹¹³ SALUDJIAN.A, «*Les théories de la cepal des années 1990 pour l'insertion dans l'économie mondiale de l'Amérique latine et du cône sud. une mise en perspective des cadres d'analyse*», *1ères journées du développement du GRES, « le concept de développement en débat »*, Université Montesquieu-Bordeaux IV, 16 et 17 septembre 2004

¹¹⁴ PEIXOTO.A.C., *Op.cit*, p. 607.

2.1.3. La théorie des valeurs internationales de John Stuart MILL

Mill (1806-1873) est à l'origine de la théorie des valeurs internationales. Dans son ouvrage phare, « Principes d'économie politique » publié en 1848, il démontre que le pays qui réalise l'échange le plus favorable est celui dont les produits sont très demandés par l'extérieur. En effet, alors que dans les modèles antérieurs, le prix n'est déterminé que par les coûts, Mill souligne que le prix international va être déterminé par les conditions de la demande mondiale, ce qui est le cas, en partie, des produits vendus sur les marchés de l'énergie.

Il montre ainsi que le gain à l'échange est rarement égal entre les partenaires et que sa répartition est souvent inégale. Ainsi, les pays qui ont un avantage comparatif dans les produits fortement demandés au niveau international ont plus de chances d'acquérir des gains élevés à l'échange. Dans le cas du marché de l'énergie, les différents épisodes de formation des prix donnent plutôt lieu à des cycles successifs d'évolution positive et négative pour les pays exportateurs¹¹⁵.

En 1848, John Stuart Mill complète l'analyse de Ricardo, fondée sur le coût de production et donc sur l'offre, et affirme que les rapports d'échange se conçoivent sur la base de l'évolution de la demande extérieure. Ainsi, les anglais importeront du vin portugais, à condition qu'ils l'apprécient. Il conclut que « les échanges des pays comme ceux entre individus, gravitent autour de lois qui leur sont propres, vers ce point où l'offre fait équilibre à la demande, où les importations égalent les exportations »¹¹⁶.

L'échange le plus favorable est celui qui porte sur des produits gratifiés d'une demande étrangère importante. Selon lui, les prix relatifs sur le plan international sont donc déterminés par les forces du marché des biens dans chacun des pays considérés, autrement dit, par l'offre et la demande sur ce même bien.

2.1.4. Le libre-échange, instrument de domination selon Marx

La vision marxiste est en contradiction avec la conception optimiste des économistes classiques. L'harmonie fait place à la domination et l'exploitation. Toutefois, sur la question du commerce international, l'œuvre de Marx est inachevée car n'ayant pu rédiger les deux derniers livres du « Capital » où devait être abordé ce thème. Sa

¹¹⁵ Les prix des matières énergétiques évoluent au gré de la demande mais aussi de la situation de l'offre.

¹¹⁶ DE LAVELEYE.E, « *Etudes historiques et critiques sur le principe et les conséquences de la liberté du commerce international* ». Guillaumin, 1857, p. 85

contribution reste donc fragmentaire mais, elle a tout de même, été complétée par ses disciples, notamment R. Luxembourg.

Marx est en accord avec Ricardo sur les causes du commerce international qui trouve sa source dans les différences de coûts comparatifs qui reflètent les différences de niveau de développement des pays. Il induit l'idée que le commerce international permet de lutter contre la baisse tendancielle du taux de profit car les entreprises peuvent importer des matières premières à bas prix.

A contrario, il s'oppose à lui sur les effets du commerce international du fait qu'il aggrave les inégalités entre les pays, issues des quantités de travail incorporées dans les biens échangés, quantités qui donnent la véritable mesure de l'effort productif. Dans l'exemple donné par Ricardo, les termes de l'échange international entre l'Angleterre et le Portugal sont fixés comme suit : 1 tonneau de vin = 0,8 drap, avec 80 heures de travail, les anglais produisent 0,8 drap, qu'ils échangent contre 1 tonneau de vin qui a nécessité 120 heures de travail au Portugal. Aussi, Marx conclut que selon ces termes, le Portugal est « exploité » de 40 heures de travail. De plus, prôner le libre-échange conduit à une D.I.T. qui joue pour les intérêts des pays les plus avancés.

En outre, le commerce international étend le système capitaliste partout dans le monde et impose les rapports de domination capitalistes en créant un vaste marché mondial. Le commerce international transpose à l'échelle mondiale les phénomènes destructeurs du système capitaliste. Marx n'est pourtant pas favorable au protectionnisme qu'il considère d'ailleurs comme un système conservateur profitant aux bourgeoisies locales. Les thèses marxistes vont même jusqu'à laisser transparaître une préférence pour le libre-échange qui attise les rivalités de classe, dissout le sentiment national et accélère l'arrivée de la révolution.

2.2. La théorie néoclassique du commerce international ou le prolongement de l'analyse classique

Le raisonnement incluant la dotation factorielle est, en réalité, un prolongement de la théorie des avantages comparatifs. Les dotations en facteurs de production commandent la spécialisation internationale en faisant de l'échange international, un échange de facteurs abondants contre des facteurs rares. A vrai dire, un pays exporte des biens dont la production réclame une grande quantité du facteur qu'il possède en abondance. Cette théorie

est aussi appelée modèle HOS car elle fut élaborée par Heckscher et Ohlin puis complétée par Samuelson.

2.2.1. Le raisonnement d'Heckscher / Ohlin

L'origine de l'avantage comparatif tient à l'abondance ou la rareté relative des divers facteurs de production dont sont dotés les pays. Comme Ricardo, Heckscher et Ohlin supposent l'immobilité internationale des facteurs de production. Et au début du XXe siècle, les grandes économies industrielles acquièrent un niveau de développement comparable, alors que les différences de technologies et de goûts des consommateurs se trouvent assez réduites pour que l'explication ricardienne soit affaiblie.

Cependant, le capital technique joue un rôle dominant dans la production et il devient difficile de fonder l'explication des échanges internationaux sur les seuls écarts de productivité du travail. Au plan théorique, d'ailleurs, les économistes ont pour la plupart abandonné la théorie de la valeur travail en adoptant les conclusions et les méthodes de l'analyse marginaliste (théorie de la valeur utilité). Il n'est donc pas surprenant de se défaire du modèle ricardien.

Les économistes suédois (Heckscher et Ohlin) retiennent la rareté (ou l'abondance) relative des ressources productives (travail, capital, terre cultivable, ressources naturelles) qui sont inégalement réparties au plan mondial, pour des raisons géographiques et historiques. L'échange international est, pour ce faire, un échange de facteurs abondants contre des facteurs rares¹¹⁷.

2.2.2. La contribution de P.A. Samuelson

À partir de 1937, Samuelson contribue aux développements du "modèle des proportions de facteurs" en démontrant que la rémunération réelle du facteur rare est plus faible en libre-échange qu'en autarcie créant ainsi des conséquences négatives pour les salariés. Des effets négatifs impactant les travailleurs et créant des conflits d'intérêt entre agents sont constatés dans l'échange international.

Par contraste, Samuelson achève son analyse, en 1948, avec l'idée que le prix des facteurs de production avait tendance à s'égaliser d'un pays à l'autre. L'utilisation

¹¹⁷ WEBBER.D, « Rendement des facteurs et hétérogénéité régionale : quels sont les effets des échanges commerciaux et des marchés du travail sur le salaire moyen dans les diverses régions d'Europe ? », *Innovations*, vol. N°15, N°1, 2002, pp. 151-171.

abondante du facteur bon marché le raréfie, ce qui renchérit son coût et le recours timide au facteur cher accroît son abondance et contribue donc à baisser son coût.

En résumé, par ce théorème, Hecksher et Ohlin (Prix Nobel d'économie en 1977) et Samuelson (Prix Nobel en 1970) expliquent les différences des coûts comparatifs en se référant « d'une part aux proportions de facteurs de production contenues dans les différents biens et, d'autre part, à l'abondance relative des facteurs dans les différents pays »¹¹⁸.

2.2.3. Le paradoxe de Leontief

En 1950, et en réaction aux principes du théorème HOS, Léontief entreprit une étude sur plus de deux (200) industries importatrices et exportatrices. C'est ainsi qu'il conclut que les industries exportatrices possédaient un rapport d'intensité en travail plus élevé que celui des importations, qui elles comportaient un rapport plus élevé en capital. Partant du fait que les États-Unis étaient en principe mieux dotés en capital que le reste du monde, Leontief (prix Nobel 1973) calcule à l'aide de la matrice input-output¹¹⁹, les contenus en travail et en capital des exportations et importations américaines pour l'année 1947 où il est clairement avancé que les industries de ce pays exportent des biens intensifs en travail et importent des biens relativement capitalistiques. Il explique ce phénomène par la notion de « qualité du travail » qui semble supérieure, aux États-Unis en comparaison à d'autres pays exportant une offre dont le travail est plus productif mais aussi leur capital.

La spécialisation est ainsi remise en cause par l'entremise du cas américain. De plus, le commerce contemporain est un commerce intra-branches.

2.3. Approches contemporaines des théories du commerce international

Les théories du CI ont connu un approfondissement au cours des années 1960 et 1970 suite à l'incapacité des théories traditionnelles à expliquer de nombreux flux d'échanges comme les échanges croisés de produits similaires (ou commerce intra branche) et l'intensification des échanges entre pays ayant des niveaux de développement et des structures de la demande comparables.

2.3.1. Le renouvellement des théories du commerce international

La théorie traditionnelle justificative du commerce international, basée sur les théories des différences de dotations factorielles et des avantages comparatifs, prédominante jusque-

¹¹⁸ BIALES.M, GOFFIN.R, *«Économie générale»*, tome 2, Paris, Foucher, pp. 109-111

¹¹⁹ Tableau mathématique de comptabilité économique montrant les entrées-sorties d'un pays.

là et déjà sérieusement remise en question avec le paradoxe de Leontief, peinait à expliquer certains changements importants dans la structure des échanges commerciaux internationaux tels que les échanges intra branches entre pays développés dont l'objet était le commerce simultané de produits similaires.

A l'origine, ce phénomène fut mis en évidence, de manière empirique, par les travaux de Verdoorn (1960), Balassa (1966), Grubel (1967), Finger (1967, 1975) et de Grubel et Lloyd (1975)¹²⁰. Ces auteurs observaient, à juste titre, que l'apparition du commerce intra branche était concomitante avec les débuts de l'intégration européenne. Or, selon les théories traditionnelles du commerce international, l'intégration européenne aurait dû provoquer une spécialisation commerciale plus accrue des pays membres dans des produits pour lesquels ils détenaient un avantage comparatif, conduisant à des échanges bilatéraux de produits similaires déséquilibrés. Sur le terrain, c'est l'inverse qui se produisit induisant des tentatives multiples d'explication.

Par ailleurs, une partie importante du commerce international se fait à l'intérieur des firmes, entre filiales ou entre maison-mère et filiales. Les prix pratiqués sont alors conventionnels, même si des réglementations existent pour limiter leur manipulation à des fins d'évasion fiscale, et les décisions procèdent de logiques d'organisation des firmes (répartition de la production entre filiales par exemple) et non de logiques de marché. Le commerce intra-firme représentait un tiers du commerce mondial au milieu de la décennie 1990¹²¹.

2.3.1.1. L'approche néo factorielle

Les théories néo-factorielles vont alors tenter de sauver le modèle HOS en partant de l'idée que les facteurs de production sont hétérogènes. Ainsi, les Etats-Unis sont en fait un pays abondant en travail qualifié ; donnant naissance à des exportations américaines abondantes en travail qualifié, et à des importations abondantes en travail non qualifié.

Selon le modèle néo factoriel, la réponse aux paradoxes de Leontief tient au fait que le facteur travail n'est pas homogène, mais qu'il existe des différences de qualifications à l'intérieur même de ce facteur : travail qualifié et travail non qualifié. L'étude de Kessing, en 1966, montre pour les exportations de 1962, avec 46 secteurs et 14 pays étudiés, que les

¹²⁰ PETIT. P, *«Allers et retours entre théorie et empirique dans la littérature du commerce international : l'exemple du commerce intrabranche»*, 2018. <hal-01831532>

¹²¹ <http://lionel.fontagne.free.fr/papers/cominter.PDF> consulté le 19/05/2015.

Etats-Unis ont le plus fort pourcentage d'exportations intensives en travail qualifié. Il va plus loin dans son raisonnement, en distinguant plusieurs catégories de qualification : scientifiques, ingénieurs, techniciens et dessinateur industriel... jusqu'aux travailleurs non qualifiés ou semi qualifiés.

Le Modèle de Findlay et Kierzkowski (1993) étudie l'impact de l'ouverture des échanges sur la structure des niveaux de qualification dans le cadre d'un modèle inspiré de celui du modèle Hecksher-Ohlin-Samuelson. Le pays le mieux doté en travail qualifié se spécialise dans la production de biens intensifs en travail qualifié ce qui aboutit à une demande excédentaire de travail qualifié et une offre excédentaire de travail non qualifié.

L'équilibre est rétabli (le théorème de Stolper Samuelson) par une hausse de la rémunération réelle du capital humain et une baisse de celle du travail non qualifié, ce qui représente la contrepartie de la modification des productivités de chacun des facteurs, conséquence de la modification du ratio travail non qualifié/travail qualifié. La rémunération du facteur le plus abondant (en termes relatifs) devient ainsi plus importante et incite un nombre plus élevé d'agents à augmenter leurs qualifications ayant pour conséquence une hausse de la dotation en capital humain.

Les conséquences de l'ouverture sont exactement symétriques dans l'autre pays puisque la baisse de la rémunération relative du travail qualifié se traduira par une baisse de la dotation en capital humain. L'ouverture commerciale contribue donc à l'amplification des différences factorielles¹²². Baldwin, en analysant le contenu en facteurs des exportations américaines pour 1962, constate que les travailleurs des industries des biens exportés ont un niveau d'éducation plus élevé que ceux des industries des biens importés et en conclut que les Etats-Unis sont un pays exportateur net de travail qualifié¹²³.

Les approfondissements de Kessing en 1966 montrent que le travail qualifié pouvait être considéré comme du capital. C'est la Théorie du capital humain de Becker : le travail intègre du capital sous forme humaine. La recherche de Leontief ne remet finalement pas en cause le modèle.

¹²² MENDEZ.R, «*Ouverture commerciale et convergence dans un modèle simple de croissance endogène*», *Annales d'économie et de statistique*. N°47, 1997, pp. 13-38

¹²³ Voir BALDWIN.R, «*Determinants of the Commodity Structure of U.S. Trade*», *American Economic Review*, 1971, vol. 61, issue 1, pp. 126-46.

2.3.1.2. L'approche néo technologique

Cette approche prend en considération aussi bien les écarts technologiques pouvant prévaloir entre nations mais également la trajectoire internationale d'un produit liée à son obsolescence dans le temps.

A. La théorie de l'écart technologique

Kravis fut le premier à démontrer l'importance d'une différence technologique dans l'échange¹²⁴. Pour Posner, l'écart technologique détermine les échanges mondiaux et constate que des pays à dotations relatives factorielles proches commercent néanmoins ensemble¹²⁵. Ceci apporte un démenti aux conclusions du modèle HOS et s'explique par l'innovation. Akamatsu considère que la structure hiérarchisée des échanges mondiaux (exportations de produits technologiques, manufacturés en maturité ou banalisés) selon le niveau de développement ressemble graphiquement à un vol d'oies sauvages¹²⁶.

En créant des procédés et/ou des produits nouveaux, certains pays peuvent devenir exportateurs, indépendamment de leurs avantages de dotations. L'avance technologique acquise dans un secteur confère un monopole d'exportation pour les produits du secteur. Un commerce d'écart technologique naît si les consommateurs des pays étrangers expriment une demande pour les biens nouveaux, ce qui nécessite un certain délai. Il disparaît progressivement lorsque les producteurs des pays étrangers s'engagent dans la fabrication des mêmes biens, ce qui demande aussi un certain délai. Dès que la nouvelle technologie est connue à l'étranger, une concurrence potentielle s'installe. Néanmoins, le monopole de l'innovateur peut se maintenir si son avantage de coût est suffisamment élevé. Cet avantage peut être lié aux économies d'échelle nées de l'existence d'un vaste marché, le pays répondant seul à la demande interne ou externe.

À partir d'observations empiriques, Posner affirme que l'introduction de biens nouveaux accroît le profit des entreprises innovantes par l'entremise du monopole créé dans le monde entier, souvent grâce aux brevets et droits d'auteur accordés par les gouvernements.

¹²⁴ Voir KRAVIS.I, « "Availability" and Other Influences on the Commodity Composition of Trade », *Journal of Political Economy*, vol. 64, 1956, p. 143

¹²⁵ POSNER.M.V, « *International trade and technical change* », *Oxford Economic Papers*, vol. 13, issue 3, 1961, pp. 323-341

¹²⁶ HELLIER.J, « *La similitude dans l'échange international : une revue critique des approches, la similitude dans l'échange international : une revue critique des approches* », *Revue française d'économie* année 1993 8-1 ,pp. 89-134

L'exportation fera naître des concurrents étrangers devenus capables d'adapter le know-how requis de façon à réduire les coûts mais aussi à standardiser la technologie freinant, ainsi, les salaires. Cependant, durant cet intervalle, les chercheurs et ingénieurs des économies dominantes, grâce aux ressources financières liées, auront pu restaurer l'"écart technologique", par la mise au point d'articles ou de moyens de les fabriquer avant-gardistes.

L'avance technologique d'une firme peut conférer un avantage comparatif au pays d'origine de la firme innovatrice qui dispose pendant un certain temps d'un monopole d'exportation. La cause du commerce international est l'écart technologique entre les pays.

B. La théorie du cycle de vie du produit de Raymond Vernon

Dans un article de 1966, suivi d'un ouvrage en 1970, Vernon élabore une explication des échanges centrée sur les caractéristiques de l'offre des produits. Ce dernier sera à l'origine du courant néo technologique. Il fera le lien entre technologie, produit et cycle de vie.

Les pays avancés innoveront pour subvenir aux besoins de leurs marchés nationaux, avec une production en série qui s'installe au fur et à mesure que la demande augmente. Ceci réduit les coûts de production et favorise l'exportation à l'étranger. Du fait de sa banalisation, la production est délocalisée vers des pays où les facteurs de production sont moins coûteux. D'exportateur net, le pays devient progressivement importateur net¹²⁷.

2.3.1.3. La théorie de la demande représentative de Linder

En 1961 (*An Essay on Trade and Transformation*), Linder au travers de ses observations, renvoie le développement du commerce international à l'évolution positive de la demande. Ainsi, une demande nationale importante conduit à des économies d'échelle fruit de l'augmentation du niveau de production, de la recherche d'innovation ou du perfectionnement des savoir-faire.

Le marché intérieur est donc à l'origine de l'avantage comparatif favorisant l'émergence d'un marché extérieur. La "demande domestique représentative" serait alors à l'origine de la nature des produits exportés issus d'un commerce de surplus par rapport à la

¹²⁷MAGAKIAN.J-L,PAYAUD.M.A ,«100 fiches pour comprendre la stratégie d'entreprise», Editions BREAL ,Paris, 2007,p. 76.

consommation intérieure. Le marché extérieur n'est en fait que l'image du prolongement du marché national et l'échange international n'est que l'extension des échanges nationaux.

2.3.1.4. La demande de différence de LASSUDRIE-DUCHENE

Cette théorie de B. Lassudrie -Duchêne traite des échanges qui portent sur des produits similaires mais non identiques. La banalisation d'un produit conduit certains consommateurs à acheter des biens étrangers substituables, mais ayant une qualité de différence (marque, design, innovation) qui aboutit à un échange intra-branche¹²⁸ dont les modes de consommation influent sur la nature de la demande.

Ce désir de distinction par les consommateurs impacte la compétitivité entre firmes qui élargissent leur marché vers l'international. Dans ce cas, la satisfaction des consommateurs peut s'arrêter à rechercher des biens étrangers qui assurent cette volonté de singularisation. La distinction se fait alors soit par l'offre d'une qualité différente expliquée par une quête d'avantages comparatifs (différenciation verticale) ou alors par une distinction par la couleur par exemple instituant la différenciation horizontale en lien avec les économies d'échelle et la variété des goûts.

Dans les faits, le concept de décomposition internationale des processus productifs (DIPP) développés par Bernard Lassudrie-Duchêne (1982), est à l'origine de l'analyse de la spécialisation internationale, qui est ensuite renforcée par les développements de Philippe Moati et El Mouhoub Mouhoud relatifs au lien viscéral entre la DIPP et la mondialisation mais dont l'analyse gagnerait à être faite dans l'optique de la nouvelle économie géographique.

2.3.1.5. Le théorème de Rybczynski (1955)

La spécialisation internationale n'est pas donnée une fois pour toutes, elle est progressivement construite en fonction du dynamisme des agents économiques et de la pertinence des choix politiques. Le théorème de Rybczynski stipule que l'accroissement de la dotation d'un facteur augmente la production du bien qui utilise intensément ce facteur, plus que proportionnellement à l'augmentation de la dotation, et diminue la production de l'autre bien. Ainsi, cette approche est une extension du théorème HOS puisqu'elle établit le

¹²⁸ A ne pas le confondre avec le commerce inter branche qui, lui, dépend des structures productives des pays (le commerce entre l'Europe et l'Afrique qui est basé sur l'échange de biens complémentaires).

lien entre le développement d'une activité ou d'un secteur d'activité par la dotation factorielle¹²⁹.

2.3.2. Les nouvelles théories du commerce international

Les explications fournies par les théories traditionnelles montrent certaines limites quant à l'explication du phénomène de spécialisation internationale observée après la seconde guerre mondiale notamment en ce qui concerne le rôle actif des dotations factorielles. La structure des marchés et la dynamique de la production doivent aussi être prises en compte.

Dans les années 1980, une nouvelle théorie du commerce international initiée par Paul Krugman part du constat que le commerce international se développe entre des nations dont le niveau de développement est comparable et aux dotations factorielles identiques permettant ainsi au commerce intra branche de prendre le dessus dans le commerce mondial. Les firmes multinationales dont la place était minimisée dans la théorie traditionnelle sacralisant l'échange exclusif entre les nations, deviennent des acteurs clés de l'échange international car ces dernières sont à la recherche d'économies d'échelle et placent l'analyse au niveau de la concurrence imparfaite.

2.3.2.1. L'échange international et la différenciation des produits

L'hypothèse de la concurrence pure et parfaite sous-tend les fondements du commerce entre nations dont la recherche de l'amélioration de la position concurrentielle incite à favoriser le libre échange par la dislocation des barrières protectionnistes. Dans la réalité, ces situations s'avèrent pourtant rares: "l'essentiel du commerce industriel est réalisé pour des produits de secteurs que nous considérons comme des oligopoles lorsque nous les étudions sous leur aspect domestique"¹³⁰.

Les situations de concurrence imparfaite culminent sur les marchés internationaux, plus particulièrement l'oligopole qui devient un environnement stratégique avec comme raison d'être le profit. Dans de telles conditions, il peut être rationnel d'imposer une réglementation protectionniste.

Par ailleurs et au vu de ce changement de paradigme, la nouvelle économie internationale, initiée par Brander et spencer et dont Krugman constitue une figure

¹²⁹ GUILLOCHON.B, KAWECKI.A, VENET.B, PELTRAULT.F, «*Economie internationale* », 8ème édition, Dunod, Paris, 2016, p. 41.

¹³⁰ Ibid. p. 78.

emblématique, s'impose à compter de la fin des années 1970, mais elle s'est surtout développée dans les années 1980. Selon Rainelli, elle consacre la différenciation des produits comme argument fondamental dans le commerce international bien après les thèses antérieures de Bernard Lassudrie Duchêne.

En 1961, le modèle néoclassique HOS est critiqué par Linder et Posner du fait de l'importance des échanges intra branches lui préférant une approche fondée sur la demande domestique représentative et dont le surplus trouve des acquéreurs sur le marché international. « Et puisque les pays de même niveau de développement ont des demandes représentatives similaires, leurs surplus exportables porteront sur les mêmes produits. Chaque bien exportable est donc aussi un bien importable »¹³¹. La différence est créée par l'intercession de la qualité distinctive impulsée par la différence des niveaux de revenu.

Dans la même perspective, Kelvin Lancaster fait référence à cette notion de demande pour étayer ses justificatifs du commerce international. C'est dans cet ordre d'idées qu'il explique que chaque producteur s'appuie sur les goûts des consommateurs, à la recherche d'une image idéale, pour façonner une image différente du produit proposant ainsi une "variété réelle". Dans ces conditions, les consommateurs affluent car leur bien-être est augmenté du fait de la variété des produits proposés et ce même si les technologies et les dotations factorielles sont identiques¹³².

Relativement à cela, Krugman propose un modèle fondé sur une situation de concurrence monopolistique entre entreprises liée, à court terme, à la différenciation des produits et dont la demande est impactée par le nombre et les prix de ces produits.

2.3.2.2. L'échange international et les rendements croissants

La théorie traditionnelle pose l'hypothèse de rendements constants où les différences de coûts de production sont figées. Dans cette théorie, la taille des nations n'a aucun impact sur la spécialisation internationale. Les économies liées à l'augmentation de la taille des firmes où à l'importance de la taille des nations sont occultées.

Alfred Marshall (1879) distingue entre économies d'échelle internes et économies d'échelle externes. Les premières dérivent des économies réalisées sur l'organisation

¹³¹ ALLEGRET.J-P, LE MERRER.P, *Op.Cit*, p. 161.

¹³² LANCASTER.K, « *A New Approach to Consumer Theory* », *Journal of Political Economy*, , vol. 74, 1966, p. 132.

interne de la firme ou encore sur l'existence de coûts fixes. Les économies d'échelle externes sont le résultat de l'influence de la taille du secteur ou du pays.

2.3.2.3. Le rôle des économies d'échelle et de la concurrence imparfaite

Krugman et Helpman tergiversent en 1985 autour d'entreprises produisant un bien différencié et permettant de générer des économies d'échelle, sur des marchés monopolistiques dont la taille conditionne la variété des biens et l'échelle de production. Sur une dimension internationale, cela aboutira à des échanges de produits différenciés responsables de l'accroissement du revenu et du bien-être avec des ajustements modérés en termes de salaires ou d'emplois.

Dans le cas d'économies d'échelle externes, le gain à l'échange est possible même en l'absence de toute différence entre les pays. Dans le cas de deux pays identiques mais avec l'absence d'avantages relatifs, des économies d'échelle similaires peuvent amener à réaliser un gain en se spécialisant chacun dans une seule activité et en échangeant leurs produits.

Les explications de Krugman montrent, par ailleurs, que la spécialisation internationale peut être la résultante d'accidents historiques ou bien celle de l'aide de l'Etat. Cette situation s'auto-consolide avec les économies d'échelle externes favorisant la diminution des coûts de production et l'accroissement de l'attractivité de la branche. L'avantage se renforce et confirme la spécialisation initiale.

Section 3 : Les ressources naturelles et la théorie du commerce international

L'apport théorique en matière de commerce international des ressources naturelles tente des analyses via les théories fondées sur la spécialisation, l'innovation et intègrent surtout la notion de rente qui désigne originellement une rémunération liée à un droit de propriété sur une ressource rare.

La règle de Hotelling tente de montrer, vu le caractère épuisable des ressources, la meilleure façon d'en tirer profit. L'ensemble de ces apports prête aux commerce des ressources naturelles des vertus favorables à la croissance. D'autres approches encore expliquent volontiers que celui-ci peut au contraire freiner la croissance à l'instar de l'approche du syndrome hollandais ou de la croissance appauvrissante.

3.1. Ressources et ressources naturelles ; les contours des concepts

La gestion des ressources est le propre de l'objet économique. Ces concepts sont largement dépendants.

3.1.1. Du concept de ressources

Dans un sens très général, une ressource est un élément présentant une utilité pour les sociétés humaines. Il peut désigner la mise en valeur d'un capital naturel ou encore matériel dans le but de créer des richesses. Il subit aujourd'hui une extension à des biens immatériels, des capitaux ou à des ressources humaines.

La question du mode de mise en valeur et d'utilisation des ressources est indissociable de la nature des ressources elles-mêmes. A partir de là, la ressource représentera un ensemble de moyens combinés pour agir avec efficacité afin de répondre à des besoins. La ressource est donc indissociable du concept de besoin, elle n'existe pas d'elle-même mais devient utile et donc soumise à la rareté à partir du moment où elle représente un gisement à exploiter dans une logique extractiviste-prédatrice.

Elle est surtout polymorphe car elle définit l'objet de l'action d'une société sur elle-même et s'inscrit dans un rapport de production qui, par la force de l'accroissement des besoins agit de façon destructrice sur la ressource elle-même jusqu'à la contraindre à l'épuisement.

3.1.2. Comprendre les ressources naturelles

Les ressources naturelles profitent d'une profusion de définitions de type organisationnel mai aussi émanant de la littérature académique. Elles sont définies , par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN) comme« les ressources produites par la nature, communément subdivisées en ressources non-renouvelables, telles que les minéraux et les combustibles fossiles, et les ressources naturelles renouvelables qui propagent ou soutiennent la vie et se renouvellent naturellement par eux-mêmes lorsqu'ils sont correctement gérés, ce qui inclut les plantes et les animaux, ainsi que le sol et l'eau»¹³³.

L'OMC retient une définition fondée sur la notion de stocks en insistant sur leur intérêt économique et leur lien avec sa problématique .Ainsi, les ressources naturelles représentent «les stocks de matières présentes dans le milieu naturel qui sont à la fois rares et économiquement utiles pour la production ou la consommation, soit à l'état brut, soit après un minimum de transformation »¹³⁴.

La commission européenne fait intervenir le concept, dans le cadre de la construction européenne autour des principes d'optimisation et de durabilité , qui représentent ainsi « les matières premières telles que les combustibles, les minéraux et les métaux, mais aussi les produits alimentaires, le sol, l'eau, l'air, la biomasse et les écosystèmes»¹³⁵.

La question des ressources naturelles engage un large pan des théories économiques. Ainsi, pour les physiocrates, le terre est la mère de toutes les richesses productives de valeur et donc de revenu. Adam Smith est obnubilé par son travail sur la richesse des nations et aboutit à la conclusion qu'elle est constituée par le Revenu National produit pendant une période ou plus exactement par les biens de consommation annuellement reproduits par le travail de la société.

¹³³ IUCN. Traduit de IUCN: IUCN Definitions Glossary ;http://cmsdata.iucn.org/downloads/en_iucn_glossary_definitions.pdf, viewed on June 21, 2013. "Resources produced by nature, commonly subdivided into non-renewable resources, such as minerals and fossil fuels, and renewable natural resources that propagate or sustain life and are naturally self-renewing when properly managed, including plants and animals, as well as soil and water".

¹³⁴ Traduit de World Trade Organization, **World Trade Report 2010: Trade in natural resources**, 2010, p. 46.

¹³⁵ Commission européenne,« **Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources** »,communication de la Stratégie Europe 2020, 26 janvier 2011.

Marx s'aligne sur les classiques dans la détermination de la richesse en confirmant cette fonction jouée par le travail. Il considère ainsi que les classiques étaient devenus maîtres dans l'art de la valorisation des richesses naturelles¹³⁶.

Chez Malthus, les ressources naturelles sont analysées du point de vue des moyens de subsistance dont les limitations constitueraient des obstacles majeurs à la croissance, qui tiennent au coût d'utilisation des ressources. Ricardo avance que la rareté des ressources naturelles limite la croissance économique. Sraffa rejoint cette idée en assimilant le concept de biens fondamentaux, qui entrent directement ou indirectement dans la production des autres biens et qui seraient à l'origine de la détermination du produit net de l'économie. R.Barre insiste sur le fait que l'administration des ressources rares est, de fait, l'objet de l'économie politique¹³⁷.

Les néoclassiques affectent au concept de ressource naturelle celui d'inputs, actuellement identifiables via les facteurs de production à savoir le travail, le capital et la terre. La conséquence de différentes réflexions sur les ressources naturelles aboutit à considérer l'environnement comme une ressource¹³⁸. Cependant, la nature semble travailler pour l'homme sans contrepartie monétaire soit directement ou indirectement, ce qui crée des déséquilibres écologiques dus à une surexploitation par des prélèvements excessifs trop importants. La diversité des approches présentées pose la question du lien entre ressources naturelle et activité économique.

3.2. Ressources naturelles et activité économique

Les ressources naturelles sont souvent considérées du point de vue de leur valeur économique parce que nombre d'entre elles sont cruciales pour les moyens d'existence des gens. Elles sont donc indissociables des activités économiques dans la mesure où elles répondent à un besoin économiquement identifié. Dans cette perspective, leur extraction contribue à l'épuisement potentiel des réserves provoquant des tensions et des conflits liés à l'équation raréfaction-répartition inéquitable au niveau de l'espace-monde. De ce fait, elles sont soit source de croissance économique positive ou dans le cas contraire d'un cercle vicieux d'appauvrissement ou de fragilité.

¹³⁶ BOUTILLIER, S, « *Les économistes et l'écologie, enseignements historiques* », *Innovations*, vol.N° 18, N° 2, 2003, pp. 139-165.

¹³⁷ BARRE.R,« *Economie politique*», PUF, Paris,1959,p. 160.

¹³⁸ BOUDE.J-P , CHABOUD.C,« *Le concept de ressource naturelle en économie*», *Premier Forum Halieumétrique*, Rennes, 29/06 au 07/07/1993.

3.2.1. Les ressources naturelles comme moteur de l'activité économique

La peur de l'épuisement des ressources naturelles non renouvelables est ancienne. William Jevons pensait déjà en 1865, en pleine révolution industrielle, que l'épuisement des réserves de charbon provoquerait rapidement l'effondrement de l'économie britannique et de l'économie mondiale¹³⁹.

3.2.1.1. Ressources naturelles et spécialisation

En se fondant sur les théories de la DIT et de la spécialisation, les ressources naturelles peuvent être à l'origine d'un avantage en termes de coûts de production pour une économie nationale de manière implicite comme chez Smith (les avantages absolus) et chez Ricardo (les avantages comparatifs) puisque le commerce y est expliqué d'abord dans une logique de coûts sous-tendue par une abondance de ressources naturelles. Dans le cadre de l'approche HOS, le commerce international est explicitement justifié par l'existence ou non des ressources naturelles.

3.2.1.2. Ressources naturelles et innovation

L'analyse en termes de cycles de Schumpeter explique que ce sont les innovations introduites par des entrepreneurs tant dans le domaine des produits que dans celui des méthodes de production ou d'organisation, qui sont à l'origine d'un processus de destruction créatrice et des fluctuations d'activité. Les cycles de croissance sont entrecoupés de phases longues ascendantes (25 ans environ) liées à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs grandes innovations : exemple de la machine à vapeur (1780 - 1810/1817), du chemin de fer et de l'acier (1844/1851), (1870/1875), de l'électricité, du moteur thermique et de la chimie (1890/1896), (1914/1920). Ces innovations sont souvent liées à des dotations factorielles en abondance (Le rôle du charbon dans la révolution industrielle anglaise, le rôle du pétrole dans la seconde révolution industrielle,...).

Les innovations majeures donnent naissance à des branches motrices, elles sont à l'origine de vagues d'innovations ou de grappes d'innovations qui sont imitées par les entrepreneurs en dehors même des branches d'origine. Elles sont, en effet, l'occasion de profits supplémentaires et elles déclenchent de nombreux investissements. Les phases longues de déclin succèdent aux phases ascendantes lorsque les branches motrices liées aux

¹³⁹ Traduit de JEVONS W. S., «*The Coal Question. An Inquiry Concerning the Progress of the Nation, and the Probable Exhaustion of our Coal Mines*», Londres, Mac Millan and Co, 1865, p 58.

innovations principales arrivent à maturité ou entrent en déclin lorsqu'il n'y a plus de possibilités nouvelles d'exploitation de ces innovations.

Il y a donc, au cours de ces phases, une raréfaction des occasions d'investissement et de profit tandis que la concurrence entre les entreprises se fait de plus en plus destructrice. Les travaux de Vernon et Posner font également le lien entre changement technologique et commerce international souvent fondé sur une dotation forte en ressources naturelles.

3.2.1.3. Règle de Hotelling (1931) ou utilisation pertinente de la rente

La règle de Hotelling constitue le point de référence de toutes les analyses relatives aux ressources non-renouvelables et renouvelables. Sur les marchés des ressources naturelles, l'évolution des prix des ressources est non seulement en lien avec l'offre et la demande mais elle tient compte de sa raréfaction. Dans le cas des ressources renouvelables, l'offre est toujours assurée dans la mesure où la ressource n'est pas exploitée au-delà de son potentiel de reproduction.

Pour les ressources non renouvelables (pétrole, charbon, etc.), il n'y aura en revanche plus d'offre une fois que tous les gisements auront été exploités, même si les prix croissent indéfiniment. En conséquence, c'est la capacité de régénération des ressources qui dicte leur extraction idéale et le cours optimal des prix.

Les ressources épuisables souffrent d'une impossibilité de reproduction hormis dans le cas de la découverte de nouveaux gisements. Or, l'exploitation de ces nouveaux gisements sera accélérée afin d'obtenir le maximum de ventes ou bien décélérée afin de substituer ou d'épargner les ventes actuelles et de les décaler dans le temps. Ainsi, le prix d'un bien et son taux d'extraction sont liés, lien démontré par Hotelling dans son article «The Economics of Exhaustible Resources » (1931).

Son approche se justifiait par la remise en cause des conservationnistes américains qui, par l'intercession de l'augmentation des prix des ressources naturelles, étaient partisans de l'arrêt de leur extraction, d'un côté. D'un autre côté, il cherchait à faire valoir la supériorité des situations de concurrence et à combattre le monopole. Protagoniste de l'approche néoclassique, il décrit le cheminement suivi par un producteur, détenteur de mines qui servent à l'extraction des ressources naturelles. Ce dernier, considérant cette ressource comme un stock épuisable, tentera d'en tirer le maximum de profits, en optimisant le flux de ressource qui permettra de lui apporter le maximum de revenus sur toute la

période d'extraction. Dans le cas où les coûts et les recettes dépendent de l'extraction et des ventes, le profit marginal doit croître au taux d'intérêt¹⁴⁰.

Cette extraction produit deux catégories de coûts ; celui de l'extraction et celui d'usage appelé également la rente d'épuisement ou coût d'opportunité de la diminution des potentialités des ventes futures. Par conséquent, les unités extraites doivent rapporter autant, peu importe leur date d'extraction. L'état du marché mondial et la situation de la demande influencent les producteurs les poussant à opérer des arbitrages dans le temps de leurs niveaux d'extraction de la ressource naturelle.

3.2.2. Les ressources naturelles, frein à la croissance

Le commerce international des ressources naturelles n'est pas exclusivement source de croissance mais il peut au contraire entraîner l'effet inverse. C'est ce qui est démontré dans les approches du syndrome hollandais et de la croissance appauvrissante et qui conduit au phénomène de fragilité.

3.2.2.1. Le syndrome hollandais

Le syndrome hollandais ou le Dutch Disease est le fait que l'exploitation d'une ressource naturelle tend à faire monter les salaires et les taux de change et handicape les secteurs industriels exposés à la concurrence internationale.

A. Origine du syndrome ou les symptômes du "mal hollandais"

Le dutch disease décrit le phénomène apparu durant les années 1970 ayant fragilisé l'économie hollandaise « suite à la mise en exploitation des nouvelles réserves de gaz « découvertes dans les années 1960 »¹⁴¹. Dans une première phase, la production gazière néerlandaise dépasse largement les besoins nationaux ce qui crée un surplus d'offre gazière, qui sera orienté vers l'extérieur. L'exportation engendre des tensions sur le florin sur le marché de change qui détériore la compétitivité hollandaise à l'international. Dans le même temps, le pouvoir d'achat interne augmente favorisant l'explosion des importations et le déséquilibre de la balance commerciale ce qui augmente l'inflation.

Par ailleurs, la croissance du secteur gazier attire, d'un côté, la main d'œuvre. L'augmentation de la productivité renchérit les salaires et renforce l'envolée inflationniste.

¹⁴⁰ MOREAUX.M, AMIGUES.J-P, TERREAUX.J-P. « *Exploitation d'une ressource non renouvelable, possibilité de stockage et règle d'Hotelling* ». In: *Revue économique*, volume 41, N°2, 1990. pp. 335-368.

¹⁴¹ BELLAL.S, « *Dutch disease et désindustrialisation en Algérie, une approche critique* », *Revue du Chercheur*, 2013, pp.1-13

D'un autre côté, elle captive les investissements productifs poussant à leur concentration dans ce secteur au détriment des autres.

En novembre 1977, l'hebdomadaire britannique The Economist titre l'un de ses articles The Dutch Disease (le mal hollandais), expression qui fait ensuite l'objet d'une théorisation par les économistes américains Corden et Neary, en 1982.

B. Le mal hollandais ou l'échange international comme source d'instabilité

La théorie de la dépendance et de la domination est largement exploitée afin d'explorer les blocages du développement des pays producteurs des produits primaires par l'échange international. La dégradation des termes de l'échange de ces pays est due à la maîtrise parfaite de l'échange international par les pays du centre (pays développés) contribuant ainsi au renforcement de la division internationale du travail et l'ancrage de la chaîne de valeur mondiale, à une exacerbation des inégalités internationales et à la dépendance des pays de la périphérie (les pays du Tiers-Monde).

Dans ce contexte, l'accroissement conjoncturel des recettes d'exportation en période haussière des cours des matières premières défavorise la diversification productive des pays du Tiers-Monde à cause de la faible diffusion des effets d'entraînement des secteurs d'exportation sur le reste de l'économie. Le cas des industries pétrolières est typique puisque les recettes pétrolières alimentent le budget de l'Etat et aggravent les déséquilibres par les manifestations de comportements de rente. Le constat, en lien avec ces comportements, fait par Sid Ahmed, traduit des niveaux de consommation publique et privée très importants comparables et parfois même supérieurs à ceux atteints par les pays déjà développés tandis que les structures productives et d'exportation restent archaïques et atrophiées.

La tendance baissière des cours des matières premières des années 1980 et la crise économique dans les pays en développement, durant la même période, relancent le débat sur l'impact de la richesse en ressources naturelles sur le processus de développement des pays concernés. C'est dans ce cadre que l'on découvre la « malédiction des ressources

naturelles¹⁴² où il est constaté que les pays riches en ressources naturelles apparaissent paradoxalement moins performants que les pays qui n'en disposent pas¹⁴³.

Sachs et Warner expliquent leur résultat par le phénomène du syndrome hollandais (dutch disease) qui se manifeste dans des pays dépendants des ressources naturelles¹⁴⁴. Hausmann et Rigobon étendent l'analyse théorique à la volatilité¹⁴⁵. Mehlum (2006) présente le déficit institutionnel comme un facteur explicatif de la malédiction¹⁴⁶.

Dans ce cheminement de la littérature, il devient évident qu'une meilleure prise en compte de l'impact des ressources naturelles, sur les performances des économies concernées, intègre conjointement les interactions politiques et économiques.

Par ailleurs, les études empiriques s'orientent également sur le type de ressources naturelles qui peut être associé à la malédiction aboutissant à un quasi-consensus sur le fait que les ressources naturelles agricoles ne sont pas associées à la malédiction des ressources naturelles¹⁴⁷.

Les ressources minières, par contre, sont un terrain propice notamment les hydrocarbures qui semblent être la ressource présentant la plus forte probabilité d'occurrence de la malédiction¹⁴⁸. Cette singularité provient de l'importance des revenus disponibles, de la volatilité plus importante des cours, ainsi que de l'enjeu stratégique que constitue cette ressource. En conséquence, l'énergie se place au centre des débats sur la malédiction des ressources naturelles ou de l'évaluation des performances des pays riches en ressources naturelles.

¹⁴² Traduction de l'anglais « resource curse », terme employé initialement par Auty (1993). Corden et Neary (1982) avaient théorisé sur le syndrome hollandais. Un élément qui sera popularisé plus tard par Sachs et Warner (1995) comme un canal éventuel de la malédiction des ressources naturelles, mais le premier à avoir employé le terme de resource curse est Auty (1993).

¹⁴³ Voir AUTY, R.M., « *Sustaining development in mineral economies: the resource curse thesis* », *Progress in Human Geography*, Vol 18, Issue 2, 1994, pp. 254-256

¹⁴⁴ Voir SACHS, J.-D., WARNER, A.-M., « *The Big Rush, Natural Resource Booms And Growth* », *Journal of Development Economics*, v59(1, Jun), 1999, pp. 43-76.

¹⁴⁵ Voir HAUSMANN, R., RIGOBON, R., « *An Alternative Interpretation of the 'Resource Curse': Theory and Policy Implications* », NBER Working Paper N°9424, January 2003, p. 54.

¹⁴⁶ Voir MEHLUM, H., MOENE, K., TORVIK, R., « *Institutions and the Resource Curse* », *The Economic Journal*, Volume 116, Issue 508, 2006, pp. 1-20.

¹⁴⁷ Voir RABAH AREZKI, VAN DER PLOEG, F., « *Can the Natural Resource Curse Be Turned Into a Blessing? The Role of Trade Policies and Institutions* », IMF, 2007.

¹⁴⁸ Voir Yu-Ming Liou and Paul Musgrave « *Refining the Oil Curse: Country-Level Evidence From Exogenous Variations in Resource Income* », 2016, pp. 1585-1610

3.2.3.2. La théorie de la croissance appauvrissante

La croissance appauvrissante théorisée par J. Bhagwati (Immiserizing growth, a geometrical note, 1958) se situe dans une problématique de dévalorisation de la croissance par le commerce international. Ainsi, la croissance économique conduirait grâce à une hausse de la dotation factorielle ou à un progrès technique, de façon cyclique ou conjoncturelle, à une baisse du prix mondial du bien exporté entraînant une détérioration forte de ses termes de l'échange. De ce fait, la perte de revenu occasionnée s'en trouve plus élevée que le supplément de revenu obtenu, aux premiers abords, de sa propre croissance interne.

A un moment donné, le pays concerné serait conduit à produire plus mais sans obtenir le supplément de revenu équivalent à cette augmentation de la production surtout dans le cas des économies mono exportatrices ou que l'élasticité prix de la demande du produit exporté est faible (la pente de la courbe de demande est très raide), que le pays en question a été le seul à connaître ces améliorations et que c'est un gros exportateur mondial du produit si bien que la hausse des exportations modifie sensiblement l'équilibre mondial.

Cette orientation vers la spécialisation est vue par Bhagwati, comme défavorable à la croissance dans les cas de figure suivants:

- L'économie est fondamentalement dépendante des exportations d'un produit ;
- l'économie est considérée comme ouverte sur le marché mondial ;
- la demande mondiale sur ce produit est faiblement élastique au prix ;
- le pays est un acteur dominant sur le marché mondial, ce faisant, ses exportations modifieraient sensiblement les conditions de l'équilibre mondial.

La croissance est appauvrissante car elle est en corrélation avec l'existence d'une rente économique. Ainsi, tout revenu excédant les coûts totaux y compris le coût d'opportunité (ou profit normal) est une rente économique (ou profit économique) selon McConnell et Brue(2005). La rente est alors différentielle, selon Ricardo, car en relation avec la capacité de la terre à être plus productive et de meilleure qualité.

Par extrapolation, une rente est différentielle lorsque des entreprises de production opèrent dans des conditions différentes c'est-à-dire sur des lieux de production qui présentent des caractéristiques plus ou moins favorables. La rareté peut également être à

l'origine d'une rente ; plus particulièrement lorsque celle-ci est soumise à des restrictions naturelles ou juridiques renforçant le déséquilibre entre l'offre et la demande.

La quasi –rente existe, cependant, lorsque l'entreprise fait valoir des talents en lien avec la supériorité de ses pratiques managériales. Elle représente, dans certains cas des rentes de ressources lorsqu'il est question de ressources naturelles. A ce titre, elles seront égales à la somme de la rente différentielle et de la rente de rareté.

Selon Van Kooten et Bulte, la différence fondamentale est que, s'il peut y avoir une rente différentielle et une rente de rareté même sur un marché caractérisé par un libre accès et une concurrence parfaite (car elles sont liées aux caractéristiques intrinsèques des ressources naturelles), les quasi rentes disparaissent à mesure que les concurrents adoptent aussi des stratégies rentables¹⁴⁹.

Les trajectoires de croissance appauvrissante liées à la rente des ressources naturelles, sont étudiées, dans un premier temps, dans le cadre du diagnostic de l'impact de l'activité minière sur l'économie, notamment lorsque celle-ci est à l'origine d'une manne financière importante. Dans un second temps, les travaux de Corden et Neary (1982) sur le modèle du Dutch disease et ceux de Sachs et Warner (1995; 2001) relatifs à la malédiction des ressources naturelles¹⁵⁰ offrent un éclairage intéressant quant à la contribution du commerce international au développement.

Dans tous les cas présents, la croissance appauvrissante qu'elle soit en lien avec la rente ou non est source de fragilité.

3.2.3.3. Ressources naturelles et fragilité

La notion de faiblesse des Etats est un sujet récurrent. La défaillance ou la résilience d'un Etat est ici analysée quant à son acceptation économique. Cette dernière ; même si elle reste influencée par des paramètres politiques, juridiques ou sociaux, demeure fondamentalement liée à des choix de gouvernance économique et à des approches de croissance et de développement. Tous ces concepts traitent de manière explicite ou implicite de la fragilité.

¹⁴⁹ Ces conditions sont donc extrêmes, ce qui rend cette situation très peu probable. « La plupart des économistes voient aujourd'hui dans le concept de croissance appauvrissante plus un point théorique qu'un modèle du monde réel » écrivent P. Krugman et M. Obstfeld, *Economie internationale*, p. 118.

¹⁵⁰ MOUHOUBI A, « La rente pétrolière repensée : éléments d'une nouvelle perception d'un concept galvaudé », *Les Cahiers du CREAD N°96 /2011*, pp 5-25

Ce concept est défini comme la conjonction d'une exposition à des risques et de la capacité insuffisante d'un État, d'un système ou d'une communauté à gérer, à absorber ou à atténuer ces risques. La fragilité peut avoir des conséquences dommageables comme la violence, la déliquescence des institutions, des déplacements ou des migrations, des crises humanitaires ou d'autres situations d'urgence¹⁵¹.

La fragilité d'un État est souvent rattachée à la notion de faillite mais ce terme ne se réfère pas à une simple « faillite » financière, il s'agit d'un « échec » étatique relatif à un « effondrement »¹⁵². Elle relève de problèmes de stabilisation de l'ordre international qui s'expriment aussi « par le bas et à la périphérie, dans les multiples déficiences et tensions de ce que l'on nomme désormais, faute de mieux, les « États faillis » ou « États fragiles », dont les déficiences particulières s'accumulent pour dessiner un risque de déstabilisation générale à partir de zones mal contrôlées »¹⁵³.

Un État est considéré comme fragile, sous un angle politique, lorsque ses institutions n'ont pas la capacité et/ou la volonté politique d'assumer les fonctions essentielles requises pour faire reculer la pauvreté et promouvoir le développement, ni d'assurer la sécurité de la population et le respect des droits de l'homme¹⁵⁴.

La définition de l'OCDE est particulièrement distinctive puisqu'elle adopte depuis 2005, des principes d'engagement pour les États fragiles qui « sont plus vulnérables face aux chocs (internes et externes) et aux effets du changement climatique, des catastrophes naturelles et des crises économiques régionales ou internationales »¹⁵⁵.

La fragilité peut être le résultat d'une situation économique instable avec des fondamentaux macroéconomiques fluctuants ce qui peut contribuer à l'intensifier ou à la pérenniser, perpétuant ainsi un cercle vicieux¹⁵⁶. La faiblesse des institutions et la dépendance économique vis-à-vis des revenus des ressources naturelles et/ou de l'aide accentuent le phénomène.

¹⁵¹ OCDE, « *Etats de fragilité 2016 : comprendre la violence* », 2016

¹⁵² DIAMOND.J., « *Effondrement : Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie* », *Courrier de l'environnement de l'INRA* N° 54, septembre 2007, pp 144-148.

¹⁵³ GAULME.F, « *« États faillis », « États fragiles » : concepts jumelés d'une nouvelle réflexion mondiale* », *Politique étrangère*, 2011/1 (Printemps), pp. 17-29. DOI : 10.3917/pe.111.0017. URL : <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2011-1-page-17.htm>

¹⁵⁴ http://www.oecd.org/document/9/0,3746,fr_2649_33693550_39254537_1_1_1_1,00.html consulté le 19/08/2018.

¹⁵⁵ OCDE, *CAD*, 2011

¹⁵⁶ Traduit de ONYIMADU.C, « *Macroeconomic Volatility and Economic Growth: Evidence from Selected African Countries* », *Munich Personal RePEc Archive*, 2016, pp. 1-14.

Dans ces contextes, les chocs économiques mondiaux (Les chocs de la demande, les chocs de l'offre, le cycle du crédit et la déflation par la dette) peuvent avoir des répercussions disproportionnées sur les fondamentaux économiques comme la croissance, l'inflation et les recettes publiques. Le « choc » donnera lieu à une modification, brutale et inattendue de l'environnement économique provoquant des variations sur le niveau de la production des entreprises, et par la suite du PIB, affectant ainsi soit la demande, soit l'offre.

Dans les contextes fragiles et extrêmement fragiles, les chocs peuvent conduire à une volatilité de l'inflation préjudiciable à la croissance économique, dégradant leurs perspectives économiques selon Judson et Orphanides¹⁵⁷.

Pour les économistes de l'OCDE, la dimension économique de la fragilité est déterminée par des facteurs de risque qui peuvent être structurels ou de nature plus conjoncturels dont la rente qui est tirée des ressources naturelles. Ces risques économiques sont atténués par un ensemble de facteurs liés à la capacité d'adaptation (capital humain, politiques publiques de soutien au développement du secteur privé, intégration dans l'économie mondiale et sécurité alimentaire). Le rapport de l'Etat à la fragilité économique est en relation avec les questions de croissance économique. Jusqu'à la fin des années 1950, l'accroissement du revenu par tête était assimilé à la seule croissance économique, comme indiqué dans le livre de Lewis, *Theory of Economic Growth* (1955) ou celui de Walt Whitman Rostow, *The Stages of Economic Growth* (1958) faisant des questions de développement et de sous-développement des phénomènes en lien avec l'incapacité à produire un revenu suffisant¹⁵⁸. La théorie de la stagnation via l'approche Malthusienne a permis, à son tour, d'expliquer pourquoi, pendant des siècles, le progrès technique, n'a pas amélioré les conditions de vie. Ainsi, les situations de vulnérabilité ou de fragilité sont liées à une croissance démographique démesurée. Les innovations technologiques mènent finalement à une plus grande population et non à de meilleures conditions de vie. Dans ce cas, la croissance sera proportionnelle à l'investissement, que cet investissement vienne de l'économie locale via l'épargne, ou du reste du monde¹⁵⁹.

¹⁵⁷ JUDSON.R, ORPHANIDES.A, «*Inflation, Volatility and Growth*» *International Finance*, 1999, vol. 2, issue 1, pp. 117-38

¹⁵⁸ <https://www.universalis.fr/encyclopedie/developpement-economique-et-social-histoire/1-le-developpement-definition-et-finalite/> Consulté le 12/05/2016.

¹⁵⁹ CHARBIT.Y, «*Proudhon et le piège malthusien* », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 116, N°1, 2004, pp. 5-33.

La théorie néo-classique de la croissance selon Solow (1956) conclut que le progrès technique, exogène, est le moteur de la croissance à long terme prédisant une convergence des niveaux de revenu par tête au niveau international. Une orientation de capitaux des pays du nord vers les pays du Sud devrait alors permettre aux écarts de revenus entre les deux grandes zones de se réduire¹⁶⁰. Lucas contredit cette idée en avançant que les fondamentaux des pays du Sud seraient différents des fondamentaux des pays du Nord¹⁶¹. Par ailleurs, l'écart significatif des dotations en ressources naturelles entre les deux zones phares crée un échange international favorable à la fragilisation des économies du sud comme le montre les phases succédant aux mouvements de décolonisation des pays en développement. Cela ne remet pas en cause le fait que la fragilité économique est le résultat d'une défaillance dans le processus de développement économique.

La « bonne gouvernance » est effectivement un facteur clé d'établissement de la confiance dans les pays développés, procurant, via le respect des règles formelles, un niveau élevé de sécurité des transactions et des anticipations à un niveau systémique ce qui procure au final un avantage décisif dans la capacité des sociétés développées à produire de la richesse¹⁶². Le décollage et donc l'éloignement de la fragilité a été une quête permanente des pays en développement et ceux émergents à travers le recours à plusieurs modèles de politique économique qui correspondent à plusieurs phases de l'histoire du développement de ces pays :

- le modèle de la colonisation, basé sur la production et l'exportation des produits agricoles et des matières premières ;
- le modèle communiste et révolutionnaire ;
- le modèle de l'industrialisation par substitution aux importations (ISI) ;
- le modèle de l'industrialisation par promotion des exportations ;
- le modèle néo-libéral du « consensus de Washington », avec l'impact de la crise financière de la fin des années 1990.

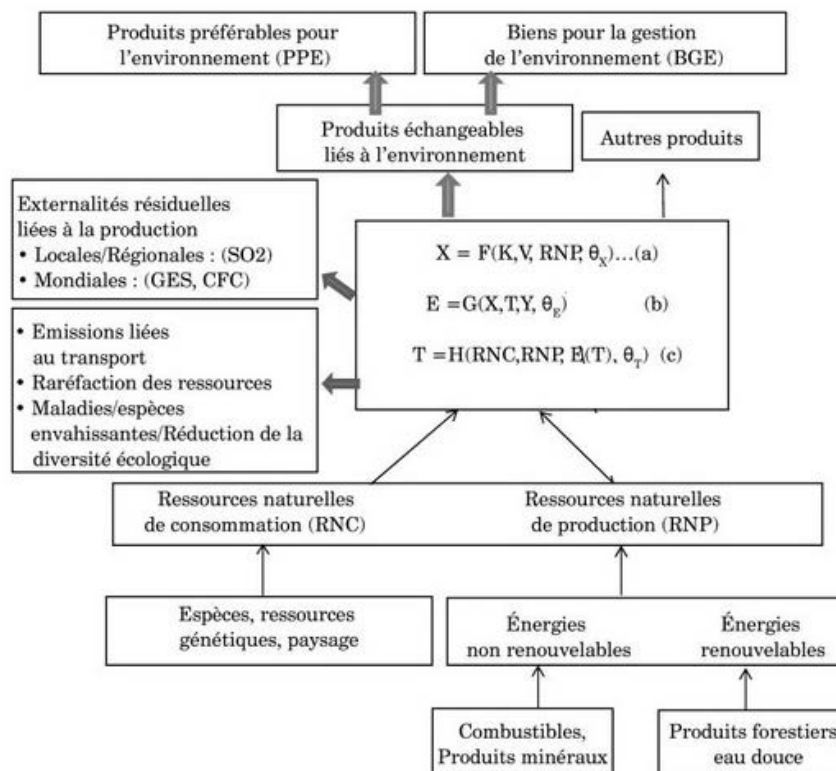
¹⁶⁰ DE LA CROIX.D ,BAUDIN.T,«**La croissance économique**», Discussion Paper,IRES,2015,pp 1-21.

¹⁶¹ Traduit de LUCAS.R-E, "Why Doesn't Capital Flow from Rich to Poor Countries?" *American Economic Review* ; 1990 , pp.92-96.

¹⁶² MEISEL.N, AOUDIA.J-O, « **L'insaisissable relation entre « bonne gouvernance » et développement** », *Revue économique*, 2008/6 (Vol. 59), pp. 1159-1191. DOI : 10.3917/reco.596.1159. URL : <https://www.cairn.info/revue-economique-2008-6-page-1159.htm>

De la même façon, l'épuisement des ressources naturelles constitue une source fondamentale de fragilité via l'impact sur la croissance des pays producteurs, modifiant les coûts et donc les prix des produits utilisant les ressources non renouvelables comme intrants d'où l'intérêt grandissant, dans le cas du marché de l'énergie, pour des concepts tels que l'efficacité énergétique, la transition énergétique, la pluralité énergétique et énergie verte. Ces concepts ou démarches devenus les maîtres-mots des pratiques de développement durable qui impliquent un raisonnement similaire à celui présenté dans la figure I.I.2 où il est admis que la course à la compétitivité et à la richesse des nations induit un échange international de produits dont la production est fondée soit sur des ressources naturelles de consommation ou bien sur des ressources de production. Leur génération emploie des espèces, des ressources génétiques et le paysage. Cela implique également l'utilisation de ressources renouvelables et non renouvelables issues des combustibles, des produits minéraux ainsi que forestiers et de l'eau douce.

Figure I.I.3 : Ressources naturelles, environnement et commerce



Source : DE MELO.J, « Le commerce dans une stratégie de développement axée sur la « croissance verte ». Problèmes et enjeux », *Revue d'économie du développement*, vol.21, N°4, 2013, pp. 25-58.

(a) X= production ; K= capital humain et physique ; V= intrants intermédiaires, RNP= ressources naturelles de production ; Θ_x = politiques liées à la production (par exemple les taxes ou les subventions sur les combustibles fossiles)

- (b) (b) E = émissions liées à la production ; Y = revenu par habitant ; Θ_E = plafonds / taxes sur les émissions
- (c) (c) T = commerce lié à l'environnement ; RNC = ressources naturelles de consommation ; $E(T)$ = émissions liées au transport ;
 Θ_T = taxes aux frontières
 GES = Gaz à effet de serre ; CFC = chlorofluorocarbones ; SO = oxydes de soufre

Cet ensemble de ressources crée des dysfonctionnements dans le cas où l'orientation de la production ne se fait pas par une production protégeant l'environnement (PPE ou des BGE). Aussi, et en raison de l'épuisement ou de la lenteur du taux de renouvellement des ressources naturelles, les avantages traditionnels du commerce peuvent être éclipsés par la raréfaction de ces ressources dans le pays exportateur, du fait de leur surexploitation liée au commerce allant jusqu'à créer des tensions. A ce niveau, le problème de viabilité de la trajectoire de développement et donc le risque de fragilisation économique est alors encore plus complexe dans des économies de type pétrolier souvent instables qui présentent une macro-économie spécifique avec des traits particuliers : problématique d'épuisement des ressources exportables, difficultés d'absorption locale de la rente, tendance à l'appréciation du taux de change, contraction du secteur productif local, tendance à la tertiarisation de l'économie, vulnérabilité externe, renforcement du rôle de l'Etat et rôle primordial de la consommation et de l'importation.

La fragilité est donc viscéralement économique dans les pays rentiers et en lien étroit avec le commerce extérieur du fait de la dépendance de la croissance économique des revenus des ressources naturelles. La voie salubre serait alors l'alternative d'une stratégie de croissance durable qui entérine le principe de protection de l'environnement en tant que ressource limitée. Par conséquent, la croissance durable exige de prendre en charge les sous-produits dérivés de l'activité humaine (polluants solides, polluants toxiques, émissions de CO_2) ainsi que l'épuisement (combustibles fossiles et minéraux, hausse de température) et le renouvellement (poissons, forêts) des ressources dans un laps de temps économiquement significatif.

La règle de compensation intergénérationnelle de Hartwick, à laquelle Solow propose une extension par l'effet de la croissance de la population, démontre l'existence d'un lien entre croissance durable et déclin du capital naturel et invite à troquer ce dernier par du capital humain et physique par l'injection des rentes issues de l'exploitation des ressources dans l'engendrement des substituts (stock de capital humain et physique)

« nécessaires pour générer le changement technologique continu qui permet de repousser indéfiniment le seuil de raréfaction des ressources naturelles »¹⁶³.

Conclusion

La question de la compétitivité fait appel à une prodigalité d'apports, dans la littérature économique dans la mesure où elle renvoie directement à des enjeux de commerce international. Comprise comme la capacité de vendre pour un pays face à une concurrence internationale, elle se trouve régulièrement rattachée à la pensée économique corrélée aux justificatifs du commerce entre nations. Dans ce sens, les théories du commerce international justifient le recours à l'échange international aussi bien entre pays similaires (nouvelles théories du commerce international) qu'entre pays à niveau de développement inégal ou tout simplement différemment pourvus en dotations initiales (théories traditionnelles du commerce international et leur renouvellement).

Traditionnellement, la théorie économique associe le commerce international à la recherche des voies d'enrichissement des nations avec les travaux d'Adam Smith, de David Ricardo et le théorème Heckscher-Ohlin-Samuelson (HOS) avec comme but principal la justification des avantages de la spécialisation. En outre, les idées des pionniers des théories du commerce international seront par la suite enrichies au travers des jonctions faites avec la recherche de nouvelles alternatives salutaires pour l'expansion économique des nations, l'internationalisation des firmes et le développement des comportements de consommation. Il est, d'ailleurs, avéré que la valorisation des avantages comparatifs liés à la dotation factorielle constitue le principal objet du commerce international des ressources naturelles. Cependant, le confinement de cet échange aux seules opérations mécaniques d'import-export pourrait diminuer l'enthousiasme des parties contractantes voire les amener à la recherche de partenaires commerciaux plus à même d'apprécier les offres en question. L'innovation, la recherche de nouvelles alternatives, les préoccupations d'optimisation des coûts ...sont autant de motifs qui invitent à redéfinir les partenariats.

Dans cet ordre d'idées, la structure du commerce extérieur de l'Algérie montre que ses importations concernent des biens ou services utilisant des facteurs qu'elle ne possède pas en abondance contre l'exportation de ressources énergétiques. Toutefois, dans ce cas précis l'abondance ou la rareté des facteurs de production et des produits importés est imputable en

¹⁶³ Voir HARTWICK J.M., « *Intergenerational equity and the investing of rents from exhaustible resources* », *The American Economic Review*, Vol. 67, N° 5, 1977, pp. 972-974.

partie à une défection en matière de discernement et peut être approchée du point de vue du manque de pertinence de la gouvernance économique. Aussi, il est intéressant de noter qu'en faisant appel à la notion d'avantages comparatifs révélés (ACR)¹⁶⁴, le FEMISE catégorise l'Algérie comme le seul pays dont les avantages comparatifs sont avérés dans les seules ressources hydrocarbures¹⁶⁵.

Par ailleurs et compte tenu du sujet de cette thèse, les fondements des échanges dans le domaine de l'énergie entre l'UE et l'Algérie tiennent au fait que le sol algérien est bien pourvu en matières fossiles, cette dernière en tire un avantage certain notamment en matière de coût d'exploitation au vu de la difficulté et des coûts qu'engendreraient l'exploitation des ressources énergétiques majoritairement non-conventionnelles ou en off-shore dont les pays de l'UE pourraient se targuer de posséder. Ainsi, les coûts de production de pétrole les plus faibles sont observés dans le golfe (de 0.4 à 4 \$/baril), les plus élevés en Europe (à partir de 6.7\$/baril en mer du Nord) et aux Etats-Unis (de 3.2 à 15\$/baril au Texas) et les prix de production du gaz connaissent, à peu près de choses, les mêmes tendances avec un prix de revient qui varie très fortement d'un gisement à l'autre : de 0.08\$/Mbtu de gaz pour une production sur terre à faible dans un gisement de grande taille, à 3.25\$/Mbtu pour un petit gisement off shore, à grande profondeur¹⁶⁶.

Dans l'Union Européenne, hormis les Pays-Bas qui sont exportateurs nets de gaz, la majorité des grands pays européens sont consommateurs de gaz -comme l'Allemagne, l'Italie, la France ou l'Espagne- montrent une très forte dépendance aux importations. Le Royaume Uni, pourtant jusque-là épargné, est devenu importateur net de gaz en 2004 et doit, depuis, augmenter considérablement ses importations pour pallier au déclin de sa production domestique. Le commerce avec des pays connaissant une abondance de ressources à l'instar de l'Algérie est, à ce titre, salvateur.

Toutefois, l'extraction et l'exploitation de ces matières fossiles du sol algérien ne sauraient être opérées sans le concours de la technologie et de la compétence étrangère. Puis, les échanges en matière de ressources naturelles énergétiques en général et aux hydrocarbures en particulier ne s'inscrivent pas dans la trajectoire du courant de demande domestique représentative. Les degrés et rythmes d'industrialisation de l'économie

¹⁶⁴ Le ratio ACR exprime la part des exportations d'un produit (X_i) d'un pays (j) dans ses exportations totales (X_t) par rapport aux exportations du monde du même produit (X_m) dans les exportations mondiales (X_{tm}) ($ACR = (X_{ij} / X_{tj}) / (X_m / X_{tm})$)

¹⁶⁵ Femise, **Rapport du FEMISE sur le partenariat euro-méditerranéen**, 2004.

¹⁶⁶ Les données chiffrées proviennent de l'Institut Français du Pétrole (IFP)

algérienne ne nécessitent ni autant de forages pétroliers ni le recours aux partenariats étrangers pour satisfaire une faible demande locale par manque d'industrialisation. Le surplus échangé est une orientation volontaire vers l'échange avec l'extérieur et ce malgré une demande domestique interne de plus en plus dominante. Semblablement, la théorie de Vernon ne peut expliquer les échanges internationaux de l'Algérie, du moins en ce qui concerne les ressources énergétiques car ce produit n'est pas une innovation en tant que telle mais il nécessite le recours à des technologies avancées qui sont d'ailleurs apportées par les partenaires commerciaux.

En outre, la théorie de Krugman de différenciation met au devant de la scène la qualité des ressources énergétiques en Algérie notamment les hydrocarbures considérée comme excellente par le ministère de l'énergie et des mines algérien. Ainsi, il s'agit de bruts légers dépourvus de composants soufrés mais il demeure indéniable que leur compétitivité provient davantage de leur prix que de leur qualité. Par ailleurs, la demande de variété ne saurait se concrétiser dans le cas de la demande énergétique car il s'agit bien souvent de commerce B to B où la qualité et la technicité prime sur la variété et dont l'objectif est surtout de profiter des économies d'échelle.

Partant de cette idée, l'économie des ressources naturelles énergétiques en Algérie tire plus profit des économies externes qu'internes. La concentration des entreprises activant dans le sud algérien et la collaboration avec des firmes étrangères tendrait à réduire le coût unitaire de production. Néanmoins, l'application de cette théorie sur le cas algérien ne peut être poursuivie car elle suppose de faire appel à deux pays semblables en tous points. Or, le commerce de ce pays avec les pays de l'UE est assimilable à un échange nord-sud. Les disparités en matière de croissance et de développement sont décelables au travers de l'intensité de création de richesses. Dans un environnement économique international marqué par une quête d'hégémonie économique au travers de la dualité mondialisation-régionalisation, la question d'explorer les modalités d'ancrage des relations économiques entre partenaires est récurrente et les partenariats se font et se défont au gré des intérêts. Faire cas de la configuration des échanges entre l'Union européenne et l'Algérie gagnerait à explorer les modalités de la création d'un espace commun favorisant des partenariats gagnant-gagnant, singulièrement dans le domaine de l'énergie. Le second chapitre de cette partie permettra d'explicitier ce concept ouvrant une brèche dans la définition classique des relations nord-sud en tentant d'étudier les fondements de l'intégration régionale.

Chapitre II :

***L'intégration économique
régionale ; une perspective
d'ensemble***

Introduction

L'«économie internationale» s'est développée au cours des deux derniers siècles en épousant la dichotomie «réel/monnaire» de la science économique générale et en y adjoignant la vision d'une économie mondiale partitionnée par des frontières¹⁶⁷. Plusieurs branches d'analyse y ont été sous-jacentes : la théorie du commerce international et la théorie monétaire internationale auxquelles se sont ajoutées tardivement une branche consacrée à l'investissement international et à la théorie de la transnationalisation et une autre branche dédiée à l'étude spécifique des accords régionaux.

Notre attention est plus particulièrement portée sur cette dernière dans la mesure où elle est considérée comme le socle de la théorie de l'intégration internationale. Notre intérêt est justifié par la nature des échanges entre l'Algérie et l'UE et par la possibilité que ces derniers s'approfondissent, plus particulièrement, dans le domaine des énergies. Les théories de l'échange international ne suffiraient donc plus à expliquer la portée et les perspectives de la coopération économique Algérie-UE.

Siroën observe que la prise en compte des effets de détournement jumelés aux effets de création de commerce constitue l'apport de la théorie de l'intégration par rapport à la théorie du commerce international sans omettre les thèses où elle s'en différencie¹⁶⁸. Mais l'exploration de cette voie ne doit pas conduire à sous-estimer le potentiel explicatif de la théorie du commerce international sur la mondialisation. La mondialisation permet d'incorporer une forme d'internationalisation pour laquelle les autres branches de la théorie de l'économie internationale restent, à priori, pertinentes.

Les théories du commerce, de l'investissement et de la monnaie décrivent autant de vecteurs d'interdépendance entre les nations. Ce faisant, elles composent un corps d'analyse adapté à l'étude des enjeux et des effets de l'internationalisation (ouverture, interdépendance). Elles mettent notamment en évidence les effets d'internalisation que l'ouverture exerce en retour sur les nations. Ces effets d'internalisation, par lesquels les structures et les conditions

¹⁶⁷ *La consolidation et l'expansion du fait national au cours du XIX^e siècle (« le siècle des nations ») et XX^e siècle ont progressivement conduit l'économie internationale à se différencier de la théorie de la localisation (ou théorie des espaces économiques), pour se consacrer de plus en plus aux relations entre les nations. Mais on n'oublie pas que, pour Ohlin [1933] par exemple, la théorie du commerce international est indissociable de la théorie du commerce interrégional : « international economics is nothing but standardlehre theorie ». Depuis les années 1970, les développements de la théorie du commerce international en concurrence imparfaite retrouvent une proximité avec la théorie de la localisation à travers les modèles de géographie économique [Krugman : 1991].*

¹⁶⁸ SIROËN.J-M, « *La régionalisation de l'économie mondiale* », édition La Découverte, Paris, 2000, P42.

d'ajustement de l'économie nationale se modifient, sont un point essentiel de l'analyse de la mondialisation.

La libéralisation des échanges, comme indiqué dans le chapitre précédent de cette partie, s'explique et se justifie par les gains globaux qu'elle procure aux nations. En conduisant ces dernières à se spécialiser selon le principe de l'avantage comparatif, elle les pousse à abandonner certains processus productifs. Elle exerce, en retour, un effet sur la répartition intérieure des revenus au sein même de ces nations (un effet inégalitaire dans le cas le plus simple).

Cet effet d'internalisation décrit par le théorème Stolper-Samuelson tend à la dissection de la réponse qu'y apportent les États (protectionnisme ou compensation) et à des interrogations sur la compatibilité globale des réponses nationales à ces effets du libre échange. Mais il ne se déduit nullement de ces modèles théoriques que le partage du monde en nations et les frontières qui les séparent devraient être remis en cause par l'internationalisation. De manière plus synthétique, les nations et leurs frontières sont exogènes aux modèles. La théorie du commerce international n'ignore pas que les frontières et le nombre de pays évoluent, mais elle en renvoie l'explication à des facteurs extra-économiques qui sont pris comme une donnée ou comme un paramètre pour le modèle, pas comme une variable du modèle.

La nation est considérée comme un fait politique dont l'économiste n'a à se préoccuper que dans la mesure où il biaise les marchés. Elle est, à ce propos, vue comme une « imperfection » qui perturbe le fonctionnement des marchés, une imperfection qui se traduit par l'existence d'obstacles à la mobilité des produits et des facteurs. L'économie internationale ne cherche pas à produire une explication (endogène) des causes de cette imperfection. Elle cherche à en expliquer les conséquences et, dans un registre plus normatif, elle cherche à montrer que les effets de cette imperfection peuvent être neutralisés par la politique commerciale (le libre-échange) et par une politique monétaire adéquate. La neutralisation des effets des frontières ne se confond pas avec l'explication de la variation des frontières que réclame la globalisation¹⁶⁹. La première fait le constat que les mouvements de régionalisation et de libéralisation multilatérale du commerce international sont contraints par l'existence de frontières politiques constituant une source importante de réduction des flux

¹⁶⁹BERTHAUD.P, « *Intégration économique et gouvernance internationales Un programme de recherche en économie politique internationale* », (epi)in <https://tel.archives-ouvertes.fr/file/index/docid/359058/filename/pub06054.doc>

commerciaux¹⁷⁰.

L'internationalisation peut être discutée et analysée via les processus d'intégration régionale¹⁷¹ et en constitue une des caractéristiques majeures. Le vocable intégration est omniprésent dans la littérature économique, avec un véritable engouement pour ce concept, complexe et multiforme, perceptible depuis la fin de la 2^{ème} Guerre Mondiale. Ainsi, on parle d'intégration économique, politique, culturelle... Ses effets transcendent la dimension économique en influant sur le politique, le social... L'intégration ne peut être, donc, réduite à sa simple acception économique pure et son approche doit être multiforme et pluridimensionnelle. Une analyse institutionnelle, politique, sociologique, culturelle ... semble indispensable pour cerner les multiples facettes de ce phénomène.

L'objet de ce chapitre est de revenir, dans un premier temps sur la notion d'intégration régionale avant de bien asseoir le sens donné à ce concept. Dans un second temps, il est question d'une approche de l'intégration régionale du point de vue de l'économie géographique. Enfin, nous nous étalons davantage sur les conceptions et les approches distinctes de l'intégration régionale.

Section 1 : Repères conceptuels sur le phénomène d'intégration économique

Avant toute chose, il nous semble nécessaire de faire observer que les termes de région et de régionalisation sont ambigus. Ils font à la fois référence à une partition des États-nations en « provinces » et au regroupement de ces mêmes États-nations dans des ensembles politiques ou économiques plus ou moins fédérés.

Le régionalisme économique international est, avec la globalisation des marchés, l'un des traits les plus marquants de l'économie mondiale d'après-guerre. Depuis quelques années, la tendance phare est à la conclusion d'accords d'intégration régionale.

Le phénomène de régionalisme économique est, dans le même ordre d'idées, une volonté de certains pays appartenant à un même espace géographique de tirer profit de cette proximité dans le cadre de la coopération. Par ailleurs, les logiques de coopération intégrées dans le cadre des organisations internationales découleraient sur cette volonté de proximité économique.

¹⁷⁰HEAD.K, MAYER.T ; « *Effet frontière, intégration économique et forteresse Europe* », *Economie et Prévision*, Minefi - Direction de la prévision, 2002, pp.71-92.

¹⁷¹PETIT.P, « *Mondialisation et régionalisation : une analyse comparative de la construction des rapports internationaux en Asie en Europe et en Asie de l'est* », *Région et Développement* n°22, 2005, pp.39-83.

Selon Bhagwati et Panagaria, tout « accord commercial régional » (ACR) est préférentiel par essence. L'utilisation du terme régionalisme diminue la perception négative portée par les « accords préférentiels » et contribue à masquer les imperfections des accords dits régionaux. Le régionalisme se fonde sur le voisinage comme base de la libéralisation des échanges, l'objectif étant de faciliter la circulation des flux de commerce d'un côté à l'autre de la frontière terrestre ou maritime qui sépare deux Etats. C'est surtout le résultat d'une évolution de contexte économique¹⁷².

De façon plus formelle, Figuière et Guilhot définissent la régionalisation comme une réalité économique des processus régionaux appuyée par une concentration des flux économiques au sein d'une région géographique donnée. Le régionalisme est, dans ce sens, assimilé à une réalité institutionnelle caractérisant une construction politique menée par les États et matérialisée par un accord, en vue d'organiser et de favoriser les relations entre pays. En outre, l'intégration économique régionale s'apparente, pour Échinard et Guilhot à une combinaison de « régionalisme » et de « régionalisation »¹⁷³.

Bach n'établit pas de similitudes entre régionalisme et régionalisation dans la mesure où d'un côté le régionalisme fait appel aux processus et aux institutions, alors que la régionalisation traite d'aspects concrets induits par les transactions entre acteurs non-étatiques, que ce soit par la mobilité intra-régionale des personnes ou encore par les décisions d'affaires d'entreprises opérant dans différents pays¹⁷⁴. Plus précisément, il considère que la régionalisation renvoie à des transactions et des synergies là où le régionalisme fait référence à des représentations cognitives et des arrangements formels.

1.1. La frontière et la région : distinctions sémantiques

Les contextes économiques divergents et évolutifs rendent possibles et parfois nécessaires des attitudes de coopération internationale différents et novateurs favorisant les dynamiques régionales.

¹⁷² ARES.M, BOULANGER.E,DEBLOCK.C, « *Intégration ou interconnexion ?* », *Revue Interventions économiques* , 55, 2016.

¹⁷³ FIGUIERE.C, GUILHOT.L« *L'intégration économique régionale : parangon de la complémentarité entre l'économie internationale et l'EPI* ». Colloque international "Économie politique internationale et nouvelles régulations de la mondialisation", Centre de Recherche sur l'Intégration Économique et Financière, Université de Poitiers, May 2009, Poitiers, France,pp 1-18.

¹⁷⁴ ARES.M, BOULANGER.E,DEBLOCK.C , « *D'un régionalisme à l'autre : intégration ou interconnexion ?*»*Revue Interventions économiques*, 55 | 2016,pp.2-38 [En ligne], mis en ligne le 29 juin 2016, consulté le 02 mai 2017. URL : <http://interventionseconomiques.revues.org/2680>

1.1.1. Frontière et régions : des concepts géographiques à connotation économique

L'organisation du régionalisme se confond avec l'idée de frontière qu'il est nécessaire de dépasser. L'abaissement de ces frontières accroît l'espace territorial géographique, dans un premier temps, puis celui de la légitimité économique, dans un second temps où la région devient le théâtre privilégié de coopération à l'intérieur des frontières délimitées.

1.1.1.1. Du concept de frontière

Le mouvement de régionalisation des accords est motivé par la recherche de certains effets positifs, justifiant son intérêt. Neutraliser les politiques commerciales nationales, accroître la crédibilité des Etats en donnant des signes d'ouverture aux investisseurs, augmenter la taille du marché en permettant de procéder à des prévisions précises des politiques économiques sont autant de préposés qui poussent, de manière absolue à adopter cette démarche.

Les Etats s'engagent dans de telles approches afin de se renforcer face aux risques et menaces en mettant en commun l'ensemble des ressources de la région. Dans cette perspective, la notion de frontière est reléguée au strict rang géographique et disparaît comme limite physique à l'échange économique.

La frontière est, dans la tradition wébérienne, un objet politique dans le construit d'Etat avant toute chose constituant le point de rencontre entre les champs politique et spatial qui confèrent le droit à cet Etat et le pouvoir d'action dans la limite de celle-ci. En effet, elle représente un repère réel, symbolique mais aussi imaginaire en tant que structure spatiale élémentaire¹⁷⁵. Il s'agit d'une ligne de séparation politique, culturelle et identitaire qui jouera également un rôle de séparation économique et nécessitera le paiement d'un droit de passage. Le champ de la souveraineté nationale, que la frontière délimite, s'invite dans le cadre de la réflexion qu'elle engendre à traiter des problématiques de l'Etat-nation.

L'environnement actuel, marqué par les phénomènes de mondialisation-globalisation incite à se délier de cet attachement à la frontière. L'intérêt national se confond avec les intérêts des autres nations.

1.1.1.2. La région

La région n'a d'importance que pour les motivations économiques pour lesquelles elle a été créée. Dans ce travail de recherche, la région n'est pas comprise dans le sens de la

¹⁷⁵ FOUCHER.M, «*Fronts et frontières, un tour du monde géopolitique*», Paris, Fayard, 1991, p.110.

subdivision d'un Etat mais dans celui d'un isolement géographique plus étendu que les frontières de l'Etat. Il ne s'agit aucunement « des entités situées immédiatement au-dessous du niveau de l'État central, dotée de la représentativité politique, celle-ci étant assurée par l'existence d'un conseil élu, ou, à défaut, par une association ou un organisme constitué au niveau de la région par les collectivités de niveau immédiatement inférieur »¹⁷⁶.

Le vocable de région tel qu'il est usité dans le cadre de l'intégration régionale est celui où la prise en charge institutionnelle des intérêts propres liés à la promotion d'un territoire est d'abord engagée dans une perspective socio-économique, mais également, le cas échéant, culturelle ou politique¹⁷⁷. Ainsi, l'espace de la région économique est défini dans le sens où plusieurs Etats-nations s'unissent afin de mettre en commun leurs efforts car ils trouvent plus intérêt à jumeler leurs idéologies (du moins théoriquement) qu'à constituer des Etats séparés.

La mondialisation, en est l'une des sources premières puisque, dans ce contexte, « les mouvements de régionalisation apparaissent comme répondant à des logiques intermédiaires permettant d'échapper, en partie, ou de moduler les rapports dominants à l'échelle des marchés mondiaux (qu'il s'agisse à nouveau de résistance ou d'adaptation aux évolutions globales). Ainsi, pour des raisons diverses (historiques, géopolitiques ou économiques), des pays ont cherché à créer des espaces intermédiaires, tirant parti de certaines communautés d'intérêts ou de similitude dans leur mode contemporain d'adaptation des rapports marchands»¹⁷⁸. C'est pourquoi l'intégration représente, l'idéologie dominante qui favorise l'impétration de ces espaces.

Le régionalisme économique international est un mouvement qui se meut avec la globalisation des marchés. Il connaît une évolution marquée par une subdivision en plusieurs phases engageant des niveaux médiateurs d'intégration et de coopération économique. Ainsi, le marché national se fond dans celui international et l'Etat-nation se plie aux impératifs du multilatéralisme. Cette transmutation marque l'occurrence d'un ancien et d'un nouveau régionalisme.

1.1.2. Evolution historique du régionalisme

Le régionalisme est la résultante systématique de l'histoire des relations économiques internationales, leur imputant quatre phases majeures d'évolution.

¹⁷⁶ Art. 1, « *Declaration on Regionalism in Europe* », p. 4.

¹⁷⁷ COSTEA, S, DOGOT, C.-M. « *Les régions, un concept modern d'organisation dans l'Union Européenne. L'Europe Unie* », *Revue d'études européennes*, 2, 2008, pp 54-61

¹⁷⁸ PETIT.P, *Op-Cit*, p.45

1.1.2.1.Première phase: l'engouement pour le « régionalisme »

La disparition des obstacles au commerce, a fait l'objet d'un intérêt croissant des économies nationales qui ont éprouvé le besoin de se fondre dans des accords commerciaux selon une analyse faite par Fritz Machlup. Irwin comptabilise d'ailleurs, au début du XXe siècle, 46 accords commerciaux bilatéraux signés par la Grande-Bretagne, 30 par l'Allemagne et une vingtaine pour la France¹⁷⁹.

Que l'intégration se fasse dans un seul pays ou dans plusieurs, le processus tend vers le même objectif que celui poursuivi dans un Etat souverain. Par ailleurs, les pratiques d'intégration économique représentent des « second best » car la relation de confiance créée entre un petit nombre de partenaires est plus à même de faciliter la réalisation de l'optimum économique. C'est dans ces cas de figure que le régionalisme apparaît comme une approche complémentaire au multilatéralisme d'autant plus qu'il réduit le nombre de conflits, tel que décrit chez Montesquieu¹⁸⁰ par l'expression de « doux commerce » associée à des effets pacifiques.

1.1.2.2.Seconde phase : régionalisme protectionniste

La période de l'entre-deux-guerres est qualifiée de protectionniste. Les travaux d'Eichengreen et Frankel soulignent que cette période est connue pour avoir fragmenté le monde en blocs fermés rattachés à des empires coloniaux¹⁸¹ (l'union commerciale de la France et de ses colonies en 1928, le système de préférences du Commonwealth établi par la Grande-Bretagne en 1932, la zone asiatique sous influence japonaise). L'échange international est cloisonné autour d'un partage des aires d'influence.

L'échec des conférences économiques internationales impulsées par la Société des Nations, l'effondrement du Gold Exchange Standard et la mise en place de politiques protectionnistes, par le Royaume-Uni et les Etats-Unis notamment, illustrent l'esprit de rupture de l'époque¹⁸².

¹⁷⁹Traduit de MACHLUP.F, « *A history of thought on economic integration* », in Fritz Machlup (dir.), *Economic Integration : Worldwide, Regional, Sectoral*, Mac Millan, Londres, 1976, pp. 61-85.

¹⁸⁰ MONTESQUIEU, « *De l'esprit des lois* », 1758.

¹⁸¹ Traduit de EICHENGREEN.B, FRANKEL .J, « *Economic regionalism : evidence from two XXth century episodes* », *North American Journal of Economics and Finance*, vol. VI, n° 2, 1995, pp. 89-106

¹⁸² FAYOLLE.J, « *D'une mondialisation à l'autre* », *Revue de l'OFCE*, n° 69, 1999, pp. 161-206

1.1.2.3. Troisième phase : régionalisme défensif

De nombreux accords régionaux ont été signés à l'issue de l'entente qui a entouré l'union douanière européenne de 1957 qui est le point culminant de cette phase. L'enfermement des pays est la résultante d'un environnement fondé sur des modèles de développement d'importation-substitution, difficilement compatibles avec une intégration régionale¹⁸³.

Avec de modiques performances de développement et des dotations en ressources similaires, la spécialisation interindustrielle, voire intra industrielle est peu réalisable ce qui ne favorise aucunement un processus d'intégration régionale fondé sur l'augmentation des échanges commerciaux intra-régionaux.

1.1.2.4. Quatrième phase : le renouveau

Cette phase se caractérise par un renouveau quantitatif marquant l'inflation des mouvements d'accords et qualitatif puisque ces accords dépassent le volet politique ou économique pour concerner des aspects aussi diversifiés que le culturel, le social,...consacrant l'extension des champs d'application pensés dans un environnement économique international empreint d'une concurrence qui se déplace du cadre des produits à celui des entreprises.

La formule de Brender, selon laquelle «ce qui bouge dans l'économie mondiale met en concurrence ce qui ne bouge pas», illustre bien la compétition qui peut exister entre les Etats¹⁸⁴. Cette nouvelle donne est le résultat d'une multitude de facteurs :

- l'émergence de nouveaux regroupements de pays,
- la nostalgie vers d'anciens accords,
- l'intégration des pays en voie de développement dans un contexte d'accords nord-sud ou sud-sud,
- la création d'accords à partir de secteurs stratégiques comme le pétrole,
- les mutations opérées dans les modèles de développement où la logique autocentrée laisse place à celle extravertie.

¹⁸³ Traduit de RASUL.S, «*Regional integration in developing countries : some lessons based on case studies*», HWWA Discussion Paper, n° 251, 2003,p.13.

¹⁸⁴ BRENDER.A, «*La France face à la mondialisation*», La Découverte, Paris, 1998, p. 4

L'accroissement des champs d'application vise à harmoniser «par le haut» les pratiques nationales, afin d'éviter une course au moins disant. La concurrence entre les pays apparaît ainsi plus loyale et plus acceptable.

1.2. Régionalisme : de l'ancienne acception fermée à la nouvelle vision ouverte

À travers la littérature économique, Devlin et Estevadeordal distinguent généralement deux phases liées à deux différentes formes de régionalisme : l'ancien régionalisme ou régionalisme fermé et le nouveau régionalisme ou régionalisme ouvert¹⁸⁵.

1.2.1. Ancien régionalisme

L'ancien régionalisme est un modèle de régionalisme fondé principalement sur la stratégie d'industrialisation par substitution aux importations (ISI) qui est un modèle de développement économique « autocentré » dont la finalité économique est de réduire la part des importations de manière à développer le potentiel industriel d'un pays. En effet, en limitant les importations, par l'augmentation des barrières tarifaires à titre illustratif, l'industrie du pays devrait se transformer pour répondre à la demande interne.

Historiquement, ce modèle, développé en Allemagne au XIX^e siècle, sur les conseils de Friedrich List, dans le cadre du protectionnisme marqué, et adopté par d'autres territoires comme le Japon sous l'ère Meiji ou de nombreux pays d'Amérique latine, consentirait aux entreprises nationales le temps nécessaire pour devenir compétitives.

Le processus commode légitime une réduction progressive des importations de manière à développer un potentiel industriel via de petites productions, puis une industrie plus lourde, dans un premier temps. Dans un second temps, il est question de baisser progressivement les barrières tarifaires afin de confronter peu à peu la productivité des entreprises locales à celles des entreprises étrangères.

Pour que ce modèle réussisse, il faudrait que la consommation interne puisse absorber la production intérieure souvent bon marché et de moindre qualité mais il n'en demeure pas moins que les conditions d'achat sont pesantes pour le pouvoir d'achat intérieur. Encore, les entreprises locales peuvent éprouver des difficultés à générer des économies d'échelle leur permettant d'atteindre des niveaux de productivité /compétitivité satisfaisants.

¹⁸⁵ Traduit de DEVLIN, R. AND ESTEVADEORDAL, A, « *What's New in the New Regionalism in the Americas* », in Victor Bulmer-thomas (ed.), *Regional Integration in Latin America and the Caribbean*, London: Institute of Latin American Studies; also INTALITD-STA Working Paper N° 6, Department of Integration and Regional Programs, Inter-American Development Bank, Washington D.C, 2002, p19.

Le succès de ce modèle, même s'il reste cantonné à certains pays d'Asie à l'instar de l'Inde, crée une dépendance en matière de biens d'équipement faute de maîtrise technologique et de savoir faire en matière d'innovation. L'équilibre extérieur est souvent menacé par le déficit de la balance commerciale et l'équilibre interne aussi, puisqu'il engendre déficit public et inflation. Ainsi, les pays en voie de développement abandonnèrent peu à peu ce modèle dans les années 1980 et 1990 sur demande du FMI, avec la généralisation des plans d'ajustement structurels au lendemain de la crise d'endettement des pays du tiers-monde. Ce régionalisme avait pour objet l'interdépendance économique entre pays voisins.

1.2.2. Nouveau régionalisme

Selon plusieurs auteurs, le nouveau régionalisme commence à partir des années 1980. Les États-Unis s'engagent à encourager le cycle de négociations multilatérales afin d'élargir le champ d'action du GATT, en intégrant les services, l'investissement ou la propriété intellectuelle (Landry 1987; Stone 1988 ; Brunelle et Deblock 2004; Deblock 2008; Wise 2009).

Un nouveau paradigme lié aux questions du développement s'installe. En Asie, on assiste au décollage des principes de la théorie du « vol d'oies sauvages », créé par l'économiste japonais Kaname Akamatsu en 1937 qui décrit un modèle de développement se fondant sur les forces vives du pays, de manière à atteindre l'autonomie et basé sur l'entraide de tous les acteurs, à l'instar du vol en « V » d'un troupeau d'oies qui augmente la capacité de vol par rapport à l'oiseau isolé. Le modèle fut complété par Shinohara en 1982.

En 1990, le gouvernement nippon a tenté de promouvoir le modèle de développement asiatique au-delà de ses frontières. Ses efforts ont inspiré, en 1993, une publication de la Banque mondiale¹⁸⁶. Dans les faits, la théorie s'inscrit dans la logique du modèle des « industries industrialisantes » décrit par Gérard Destanne de Bernis, visant à créer un développement industriel important en partant d'une base modeste.

Parallèlement, en Amérique latine, le modèle de l'ISI disparaissait peu à peu notamment avec l'échec des accords d'intégration régionale. Dans le même temps, la crise d'endettement des pays du tiers monde des années 1980 entraîne une révision en profondeur des modèles économiques invitant à repenser le rôle de l'Etat et celui du marché que la chute de l'URSS ne manque pas d'accentuer.

¹⁸⁶ CORNELISSEN.S, « *La politique japonaise de moyenne puissance et l'Afrique. Un cadre d'analyse pour dépasser l'opposition réactif-proactif* », *Afrique contemporaine*, vol. 212, no. 4, 2004, pp. 33-53.

L'intégration de l'ancien bloc socialiste dans l'économie mondiale entérine le succès du «Consensus de Washington »¹⁸⁷ sans compter que l'acte unique européen¹⁸⁸ de 1986 ainsi que le traité de Maastricht¹⁸⁹ de 1992 sont, le fruit d'une nouvelle impulsion du processus d'intégration découlant sur une nouvelle vague de régionalisme économique avec un approfondissement du processus d'intégration économique en Europe.

Aux Etats-Unis, le régionalisme s'installe (Deblock 2008) dans le cadre de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis et plus tard l'ALÉNA¹⁹⁰. Côté latino-américain, le Pacte Andin renaît aux côtés de la création du Mercosur. Ces mouvements caractérisent un régionalisme ouvert fondé sur une stratégie de développement extravertie liée aux exportations en opposition au «régionalisme fermé » de la période ISI¹⁹¹ mais il présente surtout une multitude de configurations¹⁹².

Le marché local en s'élargissant devrait permettre aux entreprises d'atteindre une taille critique indispensable à l'accroissement de sa compétitivité tout en augmentant l'attractivité des pays participants aux IDE. Cette physionomie de régionalisme est tout à fait indiquée dans le cadre des relations économiques entre l'Algérie et l'UE, notamment dans le domaine énergétique, puisque l'objectif de telles relations est d'être en mesure de favoriser l'installation d'entreprises sur le marché algérien à même de faciliter l'investissement productif, apporteur de capitaux et de technologie.

Ce nouveau régionalisme est mu par trois effets majeurs :

-l'effet de levier qui permettrait d'accroître les disciplines que le système multilatéral n'intégrait pas ;

¹⁸⁷ Préconisé par : la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et le Trésor public des États-Unis, ce consensus stipule que le développement passe par la dérégulation et la fiscalité. Pour atteindre la prospérité, il faut une faible intervention étatique, une limitation des contrôles, un équilibre du budget étatique et la privatisation des entreprises publiques.

¹⁸⁸ L'Acte unique européen a modifié les traités instituant les Communautés européennes et instauré la coopération politique au niveau européen. L'entrée en vigueur de l'Acte unique européen (AUE) a officialisé le titre de «Parlement européen» (utilisé par l'Assemblée depuis 1962). L'AUE a également renforcé les pouvoirs législatifs du Parlement européen grâce à l'introduction des procédures de coopération et d'avis conforme. a été signé par 12 États les 17 et 28 février 1986, respectivement à Luxembourg et à La Haye, et est entré en vigueur le 1^{er} juillet 1987

¹⁸⁹ En 1992, par le traité de Maastricht, la CEE (Communauté économique européenne), créée en 1957 par le traité de Rome, devient l'UE (Union européenne).

¹⁹⁰ DEBLOCK. C. « **Accords commerciaux : entre coopération et compétition** », Politique étrangère, vol. hiver, no. 4, 2012, pp. 819-831.

¹⁹¹ Traduit de CRIVELLI.C, « **Regionalism and Falling External Protection in High and Low Tariff Members** », working papers series, Faculté des sciences économiques et sociales, Département des sciences économiques, Université de Genève, July 2012, p.12.

¹⁹² AVOM, D. « **Intégration régionale dans la CEMAC : des problèmes institutionnels récurrents** », Afrique contemporaine, vol. 222, no. 2, 2007, pp. 199-221.

- l'effet domino par l'effet d'entraînement que crée la signature d'un accord ;
- l'effet de verrou favorisant l'économie de marché et évitant un retour en arrière.

Ces effets, dans le cadre de cette nouvelle vision du régionalisme, s'appuient sur l'espoir de renforcer les réformes législatives et réglementaires intérieures, avec une participation plus vive des pays en voie de développement¹⁹³ créant des relations plus asymétriques entre petits pays du sud et grands pays du nord à l'image de la coopération Algérie-UE. Cette diversité des initiatives aurait également pour aboutissement d'accentuer un phénomène de « hub and spokes »¹⁹⁴.

Terme emprunté à la mécanique, le *hub* ou moyeu est le point vers lequel convergent les différents flux d'échange, assimilés à des rayons dont le réseau privilégie un trafic en étoile autour d'un nœud en vue de permettre des économies d'échelle dans un contexte de massification des flux.

De plus, de nombreux pôles se constituent à partir de noyaux formés principalement en Europe, aux États-Unis et en Asie et reliant des pays situés à leur périphérie respective¹⁹⁵. Outre le fait que cet aspect aboutit à des systèmes normatifs incompatibles créant des effets d'isolation des zones avec une plus grande attractivité des pays installés aux extrémités des rayons ce qui correspond en somme au pire scénario envisagé par Krugman.

Relativement à ce point, Baldwin (1997) spécifie un modèle d'intégration en profondeur (deep integration model) de sorte à harmoniser les pratiques au sein de chaque nation impliquée et un modèle d'intégration en surface (shallow integration model). D'un autre côté, l'intégration supranationale suppose un transfert de souveraineté de l'une au moins des prérogatives préalablement réservées aux États nationaux¹⁹⁶.

De la même façon, Deblock distingue entre l'intégration communautaire et une autre intégration de type « Moyeux et rayons », contractuel lourd de sens et de contenu économique

¹⁹³ ECHINARD.Y, GUILHOT.L, « *Le nouveau régionalisme* ». *De quoi parlons-nous ?*», AFRI, Volume VIII, 2007,p ; 46.

¹⁹⁴ DEBLOCK.C, « 17. *Régionalisme économique et mondialisation : que nous apprennent les théories ?* », Pierre Berthaud éd., *La question politique en économie internationale. La Découverte*, 2006, pp. 248-260.

¹⁹⁵ Traduit de BALDWIN.M, « *Globalisation : the great unbundling(s)* », contribution to the project *Globalisation challenges for Europe and Finland*, The secretariat of the economic council, Septembre 2006 , p16.

¹⁹⁶ FIGUIERE.C, GUILHOT.L, « *Propositions pour une « approche combinée » des processus d'intégration économique régionale* », *Économie et institutions [En ligne]*, pp.20-21 | 2014, mis en ligne le 01 juin 2014, consulté le 19 juin 2018. URL : <http://journals.openedition.org/ei/5597> ; DOI : 10.4000/ei.5597

avec une précision juridique mais se concevant dans une structure institutionnelle minimale jumelée à l'intergouvernementalisme¹⁹⁷.

1.3. La notion de régionalisation économique, de régionalisme et d'intégration économique régionale

L'intégration régionale rend compte de deux configurations principales : la concentration des flux économiques dans une zone d'une part et l'institutionnalisation des relations interétatiques, d'autre part¹⁹⁸. En effet, les deux processus ne progressent pas nécessairement sur les mêmes périmètres ni selon les mêmes calendriers. Ce constat rend compte de la diversité des interprétations du cadre de la régionalisation.

1.3.1. Des concepts distincts

Le processus de régionalisation, immaculé par une concentration des flux d'échange entre pays voisins, identifie le volet économique de l'espace tandis que le régionalisme comme action réfléchie et planifiée, qui incarne l'institutionnalisation des relations interétatiques et qui agit sur le volet politique, est donné comme un acte politique défini dans le temps¹⁹⁹ sous forme d'un ensemble de décisions prises par des acteurs partageant ou non une proximité géographique, dont le but est d'organiser, dans le cadre de la coopération ou d'un accord commercial, leurs rapports de voisinage.

Le cas que nous étudions ici est assimilable à cette conception des choses puisqu'une volonté d'organiser les relations de diverses natures est perceptible dans le cas de la coopération Algérie-UE.

Le périmètre de l'IER dans une zone géographique donnée sera le résultat d'une combinaison de ces deux derniers espaces identifiés à savoir le politique et l'économique.

1.3.1.1. Région et régionalisation

Les termes de région et de régionalisation sont ambigus. Ils font à la fois référence à une partition des États-nations en « provinces » et au regroupement de ces mêmes États-nations dans des ensembles politiques ou économiques plus ou moins fédérés. La région est

¹⁹⁷ DEBLOCK, C., *Op.cit.*, pp. 248-260.

¹⁹⁸ FIGUIERE, C., GUILHOT, L., « *L'intégration économique régionale : parangon de la complémentarité entre l'économie internationale et l'EPI* ». Colloque international "Économie politique internationale et nouvelles régulations de la mondialisation", Centre de Recherche sur l'Intégration Économique et Financière, Université de Poitiers, May 2009, Poitiers, France.

¹⁹⁹ FISHLOW, A., HAGGARD, S., « *The United States and the Regionalisation of the World Economy* », OECD, 1992.

ici une partition du monde²⁰⁰. La "région" sera entendue strictement comme un ensemble d'Etats-nations, au sens où elle englobe « la région internationale » telle que définie par Van Langenhove²⁰¹ en reprenant les travaux de Nye²⁰².

L'intégration régionale est le terrain d'action de pays géographiquement proches tendant à se lier pour la formation de marchés intégrés, sous différentes formes de régionalisation. L'engouement, pour ce genre d'approches, est observable depuis la fin des années 1980, via le foisonnement du nombre d'accords commerciaux régionaux (ACR) assimilés d'ailleurs tantôt à une démarche libérale, mais qui demeure discriminatoire, inscrite dans le processus de mondialisation et tantôt présentés comme une alternative à la globalisation.

L'objectif est avant tout d'élever le bien-être des pays participants ou bien de l'ensemble du monde. Toutefois, cette alternative semble échouer à convaincre totalement puisque les accords de libre-échange généralisés et non discriminatoire sont, théoriquement, plus à même de parvenir à cet équilibre²⁰³.

La régionalisation, en tant que processus en cours ou comme fait établi qui transcende le cadre limitativement sectoriel, désigne, tout compte fait, une concentration des échanges ou des flux de tous types entre des territoires (pays, régions, ...) situés dans la même partie du monde de façon à ce que les échanges internes à l'ensemble ainsi délimité soient plus élevés qu'avec le reste du monde²⁰⁴. Ainsi, la mondialisation de l'économie n'empêche pas la régionalisation en elle-même²⁰⁵.

A travers le tableau suivant, Figuière établit une distinction apparente entre les différents concepts rattachés au processus régional partant des critères d'existence de règles communes et de celui de la concentration des économies. Ainsi, la mondialisation se définit dans un cadre où les deux critères ne sont pas respectés tandis que l'intégration économique

²⁰⁰ SIROËN, J.-M. « *Introduction* », *La régionalisation de l'économie mondiale* ». La Découverte, 2004, pp. 3-5.

²⁰¹ Voir SLOCUM, N., VAN LANGENHOVE, L., « *Global Politics of Regionalism: Theory and Practice* », *Global Politics of Regionalism: Theory and Practice*, Pluto Books, 2000.

²⁰² Voir NYE, J. S. « *Comparative regional integration: Concept and measurement* ». *International Organization*, 1968, 22, pp. 855-880.

²⁰³ NYE, J. S., *Op.Cit.*, p.867.

²⁰⁴ On pourra se reporter au dernier annuaire sur le commerce mondial, *International Trade Statistics 2008*, Genève, 2008, *Organisation mondiale du Commerce*

²⁰⁵ COUSSY, J., « *Causes économiques et imaginaires économiques de la régionalisation* », *Cultures & Conflits*, n° 21-22, 1996, pp.347-372

régionale se fonde dans un cadre institutionnel quasi-commun associé à une concentration des flux d'échange autour et/ou à l'intérieur de la région internationale.

La régionalisation distingue les cas de processus fondés sur une concentration des flux sans pour autant que des règles communes ne soient instaurées au sein de la région et par opposition au régionalisme.

Tableau I.II.1 : Au croisement des réalités économiques et institutionnelles

		Instauration de règles communes	
		Oui	Non
Concentration des flux économiques	Oui	Intégration économique régionale	Régionalisation
	Non	Régionalisme	Mondialisation

Source : FIGUIERE.C, GUILHOT.L, « *Caractériser les processus régionaux : les apports d'une approche en termes de coordination* », *Mondes en développement*, vol. n° 135, no. 3, 2006, pp. 79-100.

1.3.1.2. Régionalisation versus multilatéralisation

Le multilatéralisme est un terme très utilisé en économie internationale dans le sens où il traite des échanges commerciaux internationaux, étant un centre d'intérêt majeur au niveau des organisations à l'instar de l'OMC mais aussi pour les pays en développement initialement protectionnistes qui l'intègrent dans leur démarche de développement en y percevant des opportunités d'existence économique dans l'espace-monde²⁰⁶.

Dans le même temps, le cycle de Doha a induit une vague de contestation quant aux gains réels que serait à même de procurer une nouvelle vague de libéralisation massive en mettant en exergue l'intérêt supérieur de la voie bilatérale et/ou régionale. L'interdépendance des économies résultant de la globalisation accotant les problématiques économiques engage l'OMC à intégrer de nouveaux aspects, plus particulièrement pour ce qui a trait aux volets non tarifaires et ce dans le but de rendre aisée la multilatéralisation.

En réalité, le phénomène de régionalisation des échanges s'en est vu encouragé par la multiplication des accords commerciaux régionaux à la faveur de l'organisation régionale et/ou bilatérale de la libéralisation commerciale, jugée plus prompte aux contextes actuels. En

²⁰⁶ANDREFF, W. « *Pluralisme, multilatéralisme et universalisme dans l'analyse économique de la mondialisation* » In : *Construire un monde ? Mondialisation, pluralisme et universalisme [en ligne]*. Tunis : Institut de recherche sur le Maghreb contemporain, 2007.

effet, de nombreux obstacles au commerce persistent dans les négociations multilatérales ; alors qu'une libéralisation régionale peut être une alternative de choix dans la mesure où elle réclame beaucoup plus que l'élimination des barrières tarifaires.

Ces faits sont identifiables dans le cadre de la théorie de Jacob Viner où les accords régionaux supposent des arrangements entre groupes de pays portant sur des règles et des engagements plus profonds que ceux négociés dans un cadre multilatéral. Ainsi, le régionalisme qui est souvent une forme d'intégration approfondie, comme c'est le cas pour le marché unique européen, peut également être un moyen pour réduire voire supprimer les barrières non tarifaires qui entravent les échanges telles que les différences de normes et réglementations.

Cependant, les accords régionaux auront aussi comme fonction d'éliminer les gains des pays hors-accord régional et donc de limiter les échanges aux pays membres, ce qui constitue une entrave majeure au multilatéralisme, comportement favorable aux pratiques protectionnistes.

Or ,la pensée libérale parle de croissance économique au niveau d'un pays dont le comportement s'éloigne des pratiques discriminatoires , cadre volontiers offert par les accords commerciaux régionaux qui s'attèlent à l'élimination des barrières tarifaires, dépassant le champ restreint du multilatéralisme. Les accords régionaux, notamment préférentiels, permettent donc d'atteindre des objectifs devenus inaccessibles au niveau multilatéral. Ainsi, ils marquent une volonté de faire reposer les échanges régionaux sur une réglementation précise, sinon loyale dont le but est de réduire aussi bien les barrières tarifaires et non tarifaires²⁰⁷.

1.3.2. Evolution des ACR dans le monde et en Algérie

Le trend vers la régionalisation de l'économie mondiale est manifeste à travers l'accroissement du nombre d'accords commerciaux régionaux (ACR) dont la portée s'est considérablement amplifiée et encouragée par le principe fondamental de la non-discrimination entre les partenaires commerciaux de l'OMC. Selon cet organisme, ces accords préférentiels constituent une exception alignée sur certaines règles.

²⁰⁷ MKIMER-BENGELOUNE.L, « *Modélisation des barrières non tarifaires et leur impact sur les échanges internationaux : une application aux pays méditerranéens* ». Economies et finances. Université de Toulon, 2013.

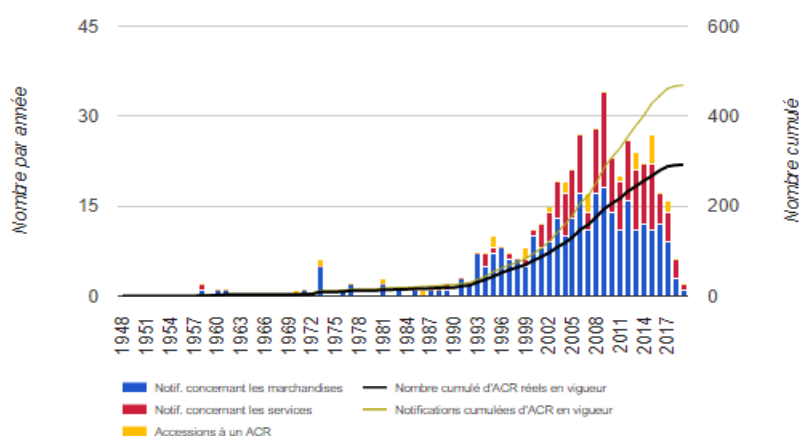
L'examen de la base de données de l'OMC sur les ACR permet de suivre l'évolution de ces derniers dans le temps, les chiffres indiquant une évolution partant des lendemains de la seconde guerre mondiale. Elle a été établie en janvier 2009 dans le cadre des activités de surveillance des ACR menées par l'OMC au titre du Mécanisme pour la transparence des ACR²⁰⁸. Ces derniers représentent tout accord commercial réciproque entre deux ou plusieurs partenaires. En juin 2016, tous les membres de l'OMC, au nombre de 165, participaient à un ACR en vigueur²⁰⁹.

1.3.2.1. Etat des ACR dans le monde

Au 4 janvier 2019, 291 ACR en vigueur, répartis presque équitablement entre ceux qui couvrent uniquement les marchandises et ceux qui couvrent à la fois les marchandises et les services, sont dénombrables tandis que 471 sont présentés comme inactifs²¹⁰.

La figure I.II.1 montre de façon pertinente l'évolution impressionnante des ACR à partir des années 1990, arborant une nette progression avec des champs d'application diversifiés. Notons que les accords commerciaux régionaux (ACR) sont des accords intergouvernementaux qui régissent et favorisent les activités commerciales dans des régions précises du monde.

Figure I.II.1 : Evolution des ACR (noté RTA :Regional Trade Agreements en anglais) dans le monde (1948-2019)



Source : https://www.wto.org/french/tratop_f/region_f/region_f.htm#facts Consulté le 18/01/2019.

²⁰⁸ Ce nouveau mécanisme – négocié dans le cadre du Groupe de négociation sur les règles – prévoit l'annonce préalable de tout ACR et sa notification à l'OMC. Les Membres examineront les ACR notifiés sur la base d'une présentation factuelle faite par le Secrétariat de l'OMC.

²⁰⁹ https://www.wto.org/french/tratop_f/region_f/scope_rta_f.htm Consulté le 18/01/2019

²¹⁰ https://www.wto.org/french/tratop_f/region_f/region_f.htm#facts Consulté le 18/01/2019.

Le tableau I.II.2 illustre, via quelques chiffres, le nombre d'ACR réels (marchandises et services pris conjointement) selon les différents règlements de l'OMC à savoir que tous les ACR sont régis à l'OMC par trois principales dispositions : l'Article XXIV du GATT, la Clause d'Habilitation et l'Article V de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS).

Ainsi, trois (03) accessions sont dénombrées en matière d'accords de libre échange selon l'Article XXIV du GATT avec 238 nouveaux ACR et un total général de 241. Concernant les Unions douanières et sur la base de l'article XXIV du GATT toujours, 10 accessions sont recensées avec 10 nouveaux accords et un total de 20 ACR. Selon la clause d'habilitation, 5 accessions sont observables avec 46 nouveaux ACR et un total de 20 accords.

D'un autre côté, selon l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS), le nombre d'accessions comptabilisé est de 7 avec 150 nouveaux ACR et un total de 157. Au final, 25 accessions sont estimées, 444 nouveaux ACR et 469 ACR au total.

Tableau I.II.2 : ACR en vigueur

	Accessions	Nouveaux ACR	Total général
Art. XXIV GATT (ALE)	3	238	241
Art. XXIV GATT (UD)	10	10	20
Clause d'habilitation	5	46	51
Art. V AGCS	7	150	157
Total général	25	444	469

Source : <http://rtais.wto.org/UI/publicsummarytable.aspx> Consulté le 8/02/2019

Selon les chiffres du tableau I.II.3 sur un total de 469, le nombre d'accords d'union douanière soumis à notification est de 18, toutes formules confondues, avec 12 accessions. En ce qui concerne les accords d'intégration économique, il est de 150 avec 7 accessions après étude par les services concernés de l'OMC. Dans le cas particulier des accords de libre échange, 254 ont été soumis au niveau de l'OMC et seulement 4 ont pu accéder à ce statut particulier.

Par ailleurs, sur 22 soumissions d'accords de portée partielle, 2 seulement ont pu bénéficier de l'accession.

Tableau I.II.3 : ACR en vigueur par type d'accord

	Clause d'habilitation	GATS Art. V	Art. V AGCS	Total général
Union douanière	8		10	18
Union douanière - Accession	2		10	12
Accord d'intégration économique		150		150
Accord d'intégration économique - Accession		7		7
Accord de libre-échange	16		238	254
Accord de libre-échange - Accession	1		3	4
Accord de portée partielle	22			22
Accord de portée partielle - Accession	2			2
Total général	51	157	261	469

Source : <http://rtais.wto.org/UI/publicsummarytable.aspx> Consulté le 8/02/2019

Entre 2018 et début Février 2019, une multitude de nouveaux ACR ont été notifiés concernant la Turquie et Singapour, la Chine et la Géorgie, le Salvador et l'Equateur, le marché commun du Sud et l'Egypte, l'UE et le Japon, l'AELE et les Philippines, le Pérou et le Honduras et l'accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP).

1.3.2.2. L'Algérie dans les ACR

L'Algérie, désigné comme un membre-observateur de l'OMC, a signé plusieurs accords régionaux concernant les biens et les services, avec un total de 42 accords régionaux étalés dans le monde à savoir :

-(01) ACR en Europe signé avec les pays de l'UE ;

-(13) ACR en Afrique signés avec le Maroc, la Tunisie, la Lybie, l'Egypte, le Soudan, la Tanzanie, le Mozambique, le Zimbabwe, le Cameroun, le Nigeria, le Benin, le Ghana, la Guinée ;

- (15) ACR en Asie signés avec l'Iraq, l'Iran, le Pakistan, l'Inde, le Sri Lanka, le Bangladesh, le Myanmar, la Thaïlande, le Vietnam, Singapour, la Malaisie, l'Indonésie, les Philippines, la Corée du sud, la Corée du nord ;

-(13) ACR en Amérique signés avec le Mexique, Cuba, le Nicaragua, Trinidad et Tobago, le Venezuela, le Brésil, la Colombie, l'Equateur, le Pérou, la Bolivie, l'Argentine, le Chili, la Guyane.

Il est à noter que depuis le 22 Février 1978, l'Algérie s'est inscrite dans une convention pour la facilitation des échanges commerciaux entre les pays arabes, adoptée à Tunis le 10 Février 1981 et qui a pour objectifs la libéralisation des échanges commerciaux entre les pays arabes et la facilitation des services liés au commerce. Le Conseil économique et Social de la Ligue des Etats Arabes a réactivé cette Convention en date du 13 Septembre 1995. Le

parachèvement de l'installation de cette Zone a été réalisé début Janvier 2005, et depuis, l'ensemble des produits d'origine arabe sont échangés en franchise totale.

Dix neuf (19) pays arabes ont ratifié la Convention de Facilitation des Echanges Commerciaux intra-arabes à savoir l'Algérie, la Jordanie, la Syrie, les Emirats Arabes Unis, le Bahreïn, la Tunisie, l'Arabie Saoudite, l'Irak, le Sultanat d'Oman, le Qatar, le Koweït, le Liban, la Libye, l'Egypte, le Maroc, le Yémen, la Mauritanie, la Palestine, le Soudan, (soit 19 pays). Les Iles Comores, Djibouti et la Somalie n'ont pas encore ratifié la convention.

Dans les faits, seuls 18 pays appliquent le programme exécutif de la G.Z.A.L.E : l'Algérie, la Jordanie, la Syrie, les Emirats Arabes Unis, le Bahreïn, la Tunisie, l'Arabie Saoudite, l'Irak, le Sultanat d'Oman, le Qatar, le Koweït, le Liban, la Libye, l'Egypte, le Maroc, le Soudan, le Yémen et la Palestine alors que la Mauritanie ne le met pas en action.

L'Algérie a adhéré à la dite convention (GZALE) le 31 décembre 2008 alors que le mois d'août 2004, le décret présidentiel n°223 portant la ratification de l'Algérie de la Convention de Facilitation et de Développement des Échanges Commerciaux entre les pays Arabes est promulgué. Toutefois, les échanges commerciaux entre l'Algérie et les pays arabes membres de la GZALE ont commencé à bénéficier de la franchise totale à partir du 01 janvier 2009.

Concernant le processus d'adhésion à l'OMC, le Groupe de travail de l'accession de l'Algérie a été établi le 17 juin 1987. C'est aujourd'hui, et de très loin, la doyenne des candidatures ; celle de la Fédération de Russie, qui venait juste après, remonte à 1993 mais ce pays est devenu le 156^e Membre de l'OMC en août 2012 après que la 8^e Conférence ministérielle eut définitivement accepté sa candidature²¹¹. Depuis, plusieurs phases ont été engagées notamment le processus bilatéral avec l'élaboration d'un aide-mémoire sur le régime du commerce extérieur donnant lieu à un résumé factuel complété par un rapport du groupe de travail. Le dit rapport ne comporte aucun engagement spécifique à ce jour. Le groupe de travail a également mis en place un processus bilatéral ayant permis d'émettre des propositions d'offres initiales concernant les marchandises et les services.

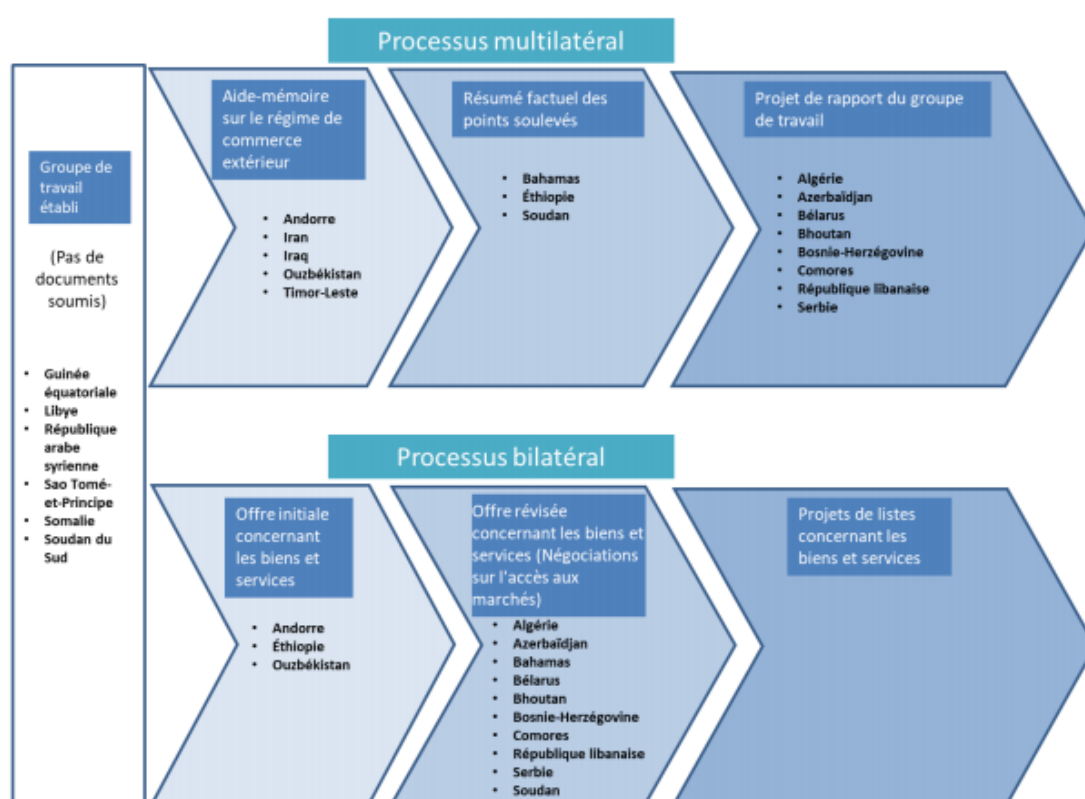
Ces derniers sont toujours en phase de négociation. Il est à noter que le processus plurilatéral n'est toujours pas engagé et qu'il reste encore cinq phases successives pour entériner l'adhésion de l'Algérie : l'adoption d'un référendum du projet d'ensemble de textes

²¹¹ GHERARI.H, « *Le Maghreb et l'Organisation mondiale du commerce : miroir aux alouettes ?* », L'Année du Maghreb, IX | 2013, pp. 159-172.

relatifs à l'accession par le groupe d travail, la mise en place d'une action formelle du conseil général et de la conférence ministérielle, l'acceptation par le gouvernement accédant, la notification d'acceptation et l'accession.

La dernière réunion du groupe de travail, pour la douzième fois, s'est déroulée mars 2014²¹². De plus, à l'invitation du gouvernement algérien, le Président du Groupe de travail, s'est rendu à Alger à la fin du mois de novembre 2018 où il a rencontré le Ministre du commerce, le Comité national sur l'accession à l'OMC, la Chambre de commerce, le Bureau de la propriété intellectuelle et un groupe de réflexion²¹³.

Figure I.II.2 : Outil de suivi sur l'avancement des accessions à l'OMC



Source : OMC, 2018.

Cet ensemble d'accords tend à favoriser une participation marquée de l'Algérie au commerce mondial. Ces accords sont initiés dans le cadre de processus d'intégration régionale compris comme une réflexion accentuée autour des territoires géographiques.

²¹² OMC, 2019.

²¹³ OMC, Bulletin d'information sur les accessions à l'OMC, N°90, décembre 2018.

Section 2 : Intégration régionale ; l'apport de l'économie géographique

Les activités économiques sont dispatchées dans l'espace géographique. L'étude de la densité de ces activités est l'objet de l'économie géographique qui s'attache à identifier les facteurs explicatifs de leur concentration spatiale par la mesure de la polarisation des activités, l'explication de l'attractivité des territoires ainsi que l'impact des décisions économiques sur cette attractivité.

En corrélation avec les principes des théories de la croissance endogène, l'économie géographique met en avant les effets de ces organisations spatiales sur l'obtention de rendements croissants par l'existence d'effets externes d'un côté mais également par l'entremise des structures monopolistiques des marchés et enfin par les effets boule de neige que cela engendre au travers de mécanismes autoreforçants ²¹⁴.

Un certain nombre d'analyses empiriques attirent l'attention sur la tendance du regroupement spatial des activités génératrices de croissance soit par effet d 'entraînement ou alors par l'existence de pôles d'attraction et d'infrastructures nécessaires au développement de ces dernières²¹⁵.

Le courant théorique de la synthèse géographie-croissance, né dans les années 1990, abonde dans le sens des apports conjoints de l'économie géographique et des théories de la croissance endogène en imputant aux facteurs géographiques un rôle de premier ordre par la création d'une concentration des activités économiques en vue de former des agglomérations.

2.1. La formation des espaces économiques

Suivant toutes les échelles spatiales, la juxtaposition entre rendements d'échelle croissants et coûts de transfert des biens et des personnes sert de base pour comprendre d'abord la formation des espaces économiques puis l'attractivité relative de ces espaces. Parallèlement, du fait que l'éloignement géographique cesse d'être une barrière efficace contre la concurrence extérieure, firmes et travailleurs préfèrent bénéficier des avantages et débouchés que procurent les grands marchés²¹⁶.

²¹⁴ BAUMONT.C, « *Economie géographique et intégration régionale (quels enseignements pour les pays d'Europe Centrale et Orientale ?)* ». [Rapport de recherche] Laboratoire d'analyse et de techniques économiques(LATEC). 1998, 34 p., ref. bib. : 3 p.1/2.

²¹⁵GHIO.S,VAN HUFFEL.C. « *Intégration économique et disparités spatiales dans l'Union Européenne* », Revue d'Économie Régionale & Urbaine, vol. avril, no. 2, 2001, pp. 249-269.

²¹⁶ Voir COMBES.P.P ,LAFOURCADE.M, THISSE J.F ,Toutain.J J, « *The rise and fall of spatial inequalities in France: a long-run perspective* », WORKING PAPER N° 2008 – 54, laboratoire d'économie appliquée – inra, paris-jourdan sciences économiques,2008.

Dans un certain sens, l'économie géographique montre que lorsque les coûts de transferts sont peu élevés, ils constituent des facteurs attractifs de localisation annihilant l'obligation de proximité des acteurs économiques pour réaliser la performance. En conséquence, de petites différences entre territoires peuvent avoir un impact important sur la géographie des activités.

Toutefois, l'effet frontière ne disparaît pas pour autant comme cela est démontré par Fontagné et al (2005) puisqu'ils prennent comme illustration le cas de l'Union européenne où les échanges se faisant à l'intérieur d'un pays sont 12 fois supérieurs à ceux qui se produisent entre ce pays et un partenaire comparable. A l'éloignement géographique viennent se joindre d'autres coûts additionnels²¹⁷.

Dans le même ordre d'idées, la pression concurrentielle étant plus forte, les entreprises s'engagent dans une réflexion profonde quant à leurs modes d'organisation pour être pensés de manière plus optimale et surtout plus souple.

Au niveau international, les conditions de l'échange provoquées par des réglementations spécifiques à certains pays peuvent grever significativement les coûts de transfert des marchandises. Un effort de réduction de ces coûts de transaction peut être engagé à travers une maîtrise linguistique, une réduction des conflits,... L'objectif de l'attractivité spatiale en économie géographique est de pouvoir rendre l'espace attractif en agissant sur le volet coûts de transaction mais également sur les aspects institutionnels.

2.1.1. Le rôle de la distance dans les flux d'échange

La distance tend à moins constituer, aujourd'hui, un obstacle aux échanges à mesure que les évolutions technologiques tentent justement d'en réduire l'impact négatif en se focalisant sur des approches théoriques proches de la loi de l'attraction universelle de Newton. Tinbergen (1962) parle de l'impact, pour des flux commerciaux entre pays, de la taille des partenaires commerciaux et de la distance qui les sépare²¹⁸.

Malgré une réflexion et un contexte où cette distance aurait un impact négligeable, la proximité géographique demeure une raison majeure du commerce entre pays proches.

²¹⁷ Traduit de COMBES. Et al., « *The productivity advantages of large cities: distinguishing agglomeration from firm selection* », *Econometrica*, Vol. 80, No. 6, November, 2012, pp 2543–2594

²¹⁸ JOSSELIN.D, NICOT.B, « *Un modèle gravitaire géoéconomique des échanges commerciaux entre les pays de l'U.E., les PECO et les PTM* », *Revue Cybergeo : European Journal of Geography [Online], Systems, Modelling, Geostatistics, document 237, Online since 12 March 2003.*

Pourtant, les principes fondateurs de la mondialisation tendent à l'affaiblissement de cette idéologie de la distance.

Or, si l'impact de la distance sur les flux bilatéraux d'échange a diminué légèrement de 1870 à 1950, il a augmenté depuis aboutissant à un accroissement du commerce entre pays proches et à une diminution du commerce entre pays éloignés.

2.1.2. Les lois fondamentales de l'économie géographique

L'arbitrage entre rendements croissants et coûts de transfert donne lieu à une dispersion géographique différente selon les activités car des rendements croissants amènent un accroissement des dépenses d'investissement et, simultanément une sous-utilisation des équipements, faisant que les effets d'entraînement en matière de diffusion du développement économique ne sont pas automatiques.

Aussi, les concentrations démographique et économique sont tendancieusement liées à l'existence des inégalités économiques entre les différents territoires. Ainsi, associer des ressources peut sembler parfois inefficace car cela ne permet pas d'atteindre la masse critique nécessaire pour que les activités que l'on cherche à promouvoir atteignent un niveau d'efficacité, donc de compétitivité, suffisant à l'échelle nationale ou internationale.

De plus, la recherche de l'efficacité nationale dans les pays en développement est rendue plus ardue par l'inexistence de transferts interpersonnels susceptibles de réduire les inégalités régionales²¹⁹.

La seconde loi de l'économie géographique est liée à l'importance donnée à la proximité et la distance, constituant d'ailleurs pendant très longtemps des obstacles certains aux échanges internationaux et à la spécialisation.

2.1.3. Les modèles gravitationnels

Dès les années 1980, MacLuhan parlait de «village global» pour mettre en exergue l'importance des connexions entre les nations. Cependant, c'est seulement à partir du XIX^e siècle que l'échange tend à se généraliser et ce, grâce à la colossale baisse des coûts de transports et des communications²²⁰.

²¹⁹Traduit de SCOTT.J, STORPER.M, « *Regions, globalization, development* », *Regional Studies*, vol. 37: 6&7, 2003, pp 579-593.

²²⁰ Szczepanski.M, « *Le village planétaire. : Variations sur l'échelle d'un lieu commun.. Mots: les langages du politique* », ENS Éditions (Lyon), 2003, pp.149-156.

L'échange se globalise et la mondialisation influence la quasi-totalité des pays et des agents mais elle le fait de façon souvent inégalitaire. Selon Anthony McGrew (1997), les lignes directrices de la mondialisation peuvent se résumer dans les caractéristiques suivantes²²¹:

- Interdépendance ;
- Effacement des frontières nationales ;
- Conflit de souveraineté ;
- Complexité systémique.

La mondialisation n'est pourtant pas exempte de paradoxe, au premier rang duquel un modèle intéressant est à méditer : le modèle de gravité où l'interdépendance commerciale entre deux pays s'organise en fonction du PIB et de la distance géographique qui les sépare. De manière plus précise, le commerce entre deux pays est proportionnel au produit du PIB de ces deux pays divisé par la distance à la puissance 0,9.

Mondialisation et gravité sont ainsi liées. Le modèle de gravité tente d'apporter des explications constituant l'une des bases de l'économie internationale avec les tentatives d'exploration des raisons des flux d'échange réalisés par un pays. Les modèles classiques justifiant le commerce international ont eu pour principal objet de montrer en quoi l'échange international est toujours préférable aux situations autarciques tirées par une doctrine protectionniste par la mise en place de politiques économiques reposant sur l'application de mesures tarifaires et non tarifaires qui visent à protéger ou favoriser les producteurs nationaux face à la concurrence étrangère²²².

De son côté, le modèle de gravité ne défend pas la suprématie d'une situation d'échange comparativement à celle de l'autarcie car son approche abonde dans le sens de l'économie positive en se contentant de décrire ce qui est.

Inspirée de la loi de Newton, la fameuse équation à laquelle il est associé explique que la force gravitationnelle s'exerçant entre deux corps dépend positivement de la masse des deux corps et inversement du carré de la distance qui les séparent. Elle s'écrit ainsi :

$$FA/B = FB/A = G (MA*MB)/D^2$$

²²¹ DIHISSOU.W, « *La relation entre le commerce international et les investissements directs étrangers : cas des principaux pays de l'OCDE* ».Thèse de Doctorat, Economies et finances. Université Côte d'Azur, 2017, pp. 27-28.

²²² LIST.F , « *Système national d'économie politique* », Introduction ,1980.

-MA et MB : masse de deux corps ponctuels (la représentation du corps se résume à un point) en kilogrammes,

-D : distance séparant le centre de ces deux corps en mètres,

-FA/B et FB/A : forces gravitationnelles respectivement de A sur B et de B sur A en Newton.

-G : constante appelée constante gravitationnelle.

Tibergen, s'étant inspiré de cette approche de Newton, établit l'équation de gravité du commerce international où le volume d'échanges (X) que réalisent deux pays A et B entre eux est, d'une part, proportionnel à leur produit intérieur brut (PIB) et, d'autre part, inversement proportionnel à la distance (d) qui les sépare.

$$X = G \times \frac{PIB_A^\alpha \times PIB_B^\beta}{d^\gamma}$$

Autrement dit, plus la taille des partenaires économiques est importante, plus ils échangent entre eux ; ou encore, plus ils sont éloignés l'un de l'autre, moins leurs échanges bilatéraux sont importants. Les études économétriques ont alors cherché à évaluer G , α , β et γ . Elles concluent que les exposants α et β sont stables et proches de l'unité. Si la distance avait un impact négligeable sur les flux commerciaux, l'exposant γ de la distance serait proche de zéro. Or, toutes les estimations empiriques de l'équation de gravité suggèrent que la valeur de γ est également proche de l'unité.

En revanche, si l'importance de la distance pour les échanges est vérifiée au niveau empirique, il est difficile de la justifier théoriquement. Plusieurs auteurs ont avancé des explications, mais celles-ci reposent sur des facteurs (par exemple, les techniques de transport, les droits de douane, la nature des biens échangés, *etc.*) qui ont connu de profondes évolutions au fil des décennies, si bien qu'aucune d'entre elles ne parvient véritablement à expliquer la stabilité de l'exposant γ de la distance que Thomas Chaney tente d'expliquer à partir de la modélisation des chaînes de production verticales où des entreprises obtiennent des firmes en amont du capital et du travail qu'elles combinent avec des biens intermédiaires.

A ce moment, elles sont en mesure de payer un coût direct afin de stimuler l'existence d'un contact avec l'étranger en ayant recours au progrès technique ou alors elles passent par des contacts existants en supportant un coût direct afin de contourner les barrières douanières. L'utilisation de l'espace sera davantage influencée par l'incidence de la distance sur le coût

direct ; la répartition géographique des fournisseurs et des clients sera ainsi impactée par leur éloignement et la distribution de la taille des entreprises.

Les plus grandes entreprises importent et exportent sur des distances moyennes de plus en plus longues²²³ mais également à partir de territoires de plus en plus denses en entreprises. Le volume des échanges commerciaux évolue ainsi, selon Chaney de façon inversement proportionnelle à la distance géographique. Cette relation entre taille des économies et flux des échanges est également au centre de l'analyse de Krugman²²⁴.

2.2. L'IER ; de la complexité du concept

Compte tenu de l'« obstacle » que constitue la distance, il apparaît que les pays commercent plus intensivement avec leurs voisins concentrant les échanges à l'intérieur des régions géographiques. La profusion des approches conceptuelles et la similitude des notions peut prêter à confusion quant à la clarté attribuée au concept de l'IER. Dans ce qui suit, nous aurons à identifier clairement les contours de ce processus.

2.2.1. Eclairages conceptuels sur l'IER

Le retour du régionalisme dans la recherche académique fait suite à une longue période d'accalmie en lien avec le concept (Lequesne, Smith, 1997 ; Sindjoun, Vennesson, 2000). Ce regain d'intérêt est mu par plusieurs facteurs dont les plus importants sont :

- l'essor de l'union politique européenne (traité de Maastricht),
- la fin de l'ordre bipolaire guidé par le duo USA/URSS,
- la redéfinition de l'espace par la mondialisation,
- le retour du régionalisme avec la croissance du nombre des accords régionaux notifiés au GATT et à l'OMC,
- l'érosion, même partielle, de l'État westphalien qui désigne le système international né des "traités de Westphalie" (signé à Münster, ville allemande située dans le nord du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie) mettant fin à la guerre de 30 ans en 1648.

Selon ces traités, on reconnaît l'Etat comme forme privilégiée d'organisation politique des sociétés et la naissance du système interétatique moderne fondé sur les trois principes de la souveraineté externe (aucun Etat ne reconnaît

²²³Traduit de CHANEY.T , « *The Gravity Equation in International Trade: An Explanation*, » ; *Journal of Political Economy*, vol 126(1),2018, pp150-177.

²²⁴ Traduit de KRUGMAN.P, « *Scale economies, product differentiation, and the patterns of trade* », in *American Economic Review*, vol. 70, n° 5.,1980.

d'autorité au-dessus de lui et tout Etat reconnaît tout autre Etat comme son égal) ; de la souveraineté interne (tout Etat dispose de l'autorité exclusive sur son territoire et la population qui s'y trouve et aucun Etat ne s'immisce dans les affaires internes d'un autre Etat) et de l'équilibre des puissances (aucun Etat ne doit disposer des forces lui permettant de s'imposer à l'ensemble des autres Etats et tout Etat s'efforce à ce qu'aucun autre Etat ne parvienne à l'hégémonie) avec pour corollaire la multiplication des interdépendances entre des acteurs plus nombreux de tous niveaux et de toutes natures²²⁵,

– la montée du libéralisme économique.

Les recherches sur ce thème orientent moins leur réflexion vers le régionalisme lui-même que vers le processus d'intégration régionale qui est plus difficile à définir que le régionalisme. C'est sans doute autour de cette notion que les écarts de définition sont les plus grands d'une discipline à l'autre, en partie parce que beaucoup d'auteurs accordent plus d'intérêt à la notion d'intégration qu'à celle de région.

En fait, l'intégration enseigne que les relations d'échange se font entre des parties qui au final formeront un tout ou un processus en train de se faire aboutissant à constituer un espace économique unique encouragé surtout par les échecs répétés des négociations à l'OMC

Cette évolution a donné lieu à l'augmentation de la croissance du nombre des accords régionaux fondés sur des relations de voisinage, mais aussi la multiplication des accords bilatéraux entre des Etats ou des ensembles régionaux éloignés et présentant souvent des niveaux de développement inégaux mais qui s'attellent à faire disparaître les frontières.

Dans ce cadre, la région est définie comme un ensemble d'États liés par des accords régionaux et ses limites sont confondues avec les frontières des Etats signataires qui privilégient la coopération économique (commerciale essentiellement).

Cette approche statocentrée est, notamment celle présentée sur les zones monétaires optimales de Mundell (1961) qui les conçoit essentiellement comme des assemblages multi étatiques où les conditions de création d'une seule monnaie étaient recherchées. Pour les spécialistes du droit international public, l'intégration est aux antipodes de la souveraineté des États dès lors que « les attributs, qui sont au cœur des prérogatives régaliennes de l'État, sont transférées à une organisation internationale »²²⁶.

²²⁵ *Dictionnaire des relations internationales*. Dalloz

²²⁶ GANA .A, RICHARD.Y, « **La régionalisation du monde** »,IRMC,Karthala,Paris,2014,p. 23.

Les organisations d'intégration se caractérisent par un transfert significatif de compétences par les États membres à leur profit, tandis que les organisations de coopération sont constituées d'États dont la souveraineté est dite inentamée. L'intégration aboutit à l'institution d'un droit supranational supérieur à celui des États-membres. La clarté de la définition de l'intégration régionale est remise en cause par l'absence d'identification du statut des organisations internationales. Les juristes internationaux conçoivent l'intégration régionale comme une forme de relation différente et la coopération constitue une forme de relation plus profonde, et uniquement comme un processus impliquant des États. La région ne peut dans ces conditions se définir que comme l'addition des territoires de plusieurs États voisins.

Des modèles influencent l'étude des processus d'intégration régionale d'après guerre: la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, puis la Communauté européenne et l'Euratom, la CEDEAO et l'ASEAN. Ainsi, en 1968, Joseph Nye publie un article où il revient sur la nécessité non seulement d'étudier le concept mais également ses différents aspects pour en comprendre la genèse et l'évolution.

Plusieurs théories concurrentes sont apparues dès les années 1950. K. Deutsch constate que les pays qui s'engagent dans l'intégration régionale renoncent à l'usage de la force car ils nouent des relations positives avec leurs partenaires. Il énonce le concept de «communauté de sécurité pluraliste»²²⁷ et celui de «communauté amalgamée»²²⁸. Selon lui, la transaction est à la base de l'organisation (régionale) ou d'une association voire d'institutions politiques communes constitutives de l'intégration²²⁹.

A partir des années 1960, d'autres approches de l'intégration furent développées autour du néo fonctionnalisme et de l'inter gouvernementalisme. Ernst Haas est le pionnier du néo fonctionnalisme qui analyse l'intégration comme «un processus par lequel les acteurs politiques de plusieurs communautés nationales sont déterminés à réorienter leurs allégeances, leurs aspirations et leurs activités politiques vers un ensemble nouveau dont les institutions

²²⁷ Communauté au sein de laquelle les États demeurent parfaitement souverains mais où leurs sociétés ont une perception partagée de l'existence de cette communauté

²²⁸ Communauté au sein de laquelle des unités territoriales initialement distinctes finissent par former un nouvel ensemble placé sous l'autorité d'un gouvernement unique (fédération ou État nation).

²²⁹BATTISTELLA .D, « *L'apport de Karl Deutsch à la théorie des relations internationales* », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 10, no. 4, 2003, pp. 567-585.

finissent par avoir une prééminence sur les États nationaux préexistants. Le résultat est la création d'une nouvelle unité coiffant les unités préexistantes »²³⁰.

L'intégration est ainsi menée de façon procédurale, étape par étape, en incorporant de nouveaux domaines et de nouveaux acteurs petit à petit par effets d'engrenage ou de débordement successifs (Spill over effect). Les conditions pour passer à la communauté amalgamée sont les suivantes : interdépendance, compatibilité des valeurs et style de vie commun, solidarité et attention réciproque, sentiment d'identité commune et de confiance réciproque, existence de liens de communication sociale entre diverses régions et entre diverses couches sociales, élargissement des élites politiques, mobilité des personnes, multiplicité et équilibre des courants de communication et d'échange, prédictibilité mutuelle des comportements, espérance de gains en commun, augmentation de la capacité politique et administrative d'au moins quelques participants...²³¹.

Stanley Hoffmann et Andrew Moravcik, déroulent la théorie de l'intergouvernementalisme et de la supranationalité où la rationalité des États est mise en avant dans le cadre de l'intégration régionale qui n'est en fait que le fruit d'un marchandage et une intégration de la souveraineté pensée comme un multiplicateur de puissance par l'entremise d'institutions régionales chargées d'organiser ce compromis²³². Quant à la région, elle se présente comme l'addition des territoires des États qui participent au processus annihilant les effets de l'intégration régionale de facto.

2.2.2. De l'aspect informel de l'intégration régionale

B. Hettne et F. Söderbaum, dans le cadre de leur discussion, quant aux conceptions du nouveau régionalisme, font apparaître une certaine réticence concernant la tendance fétichiste vis-à-vis des organisations régionales notées comme faisant l'apogée du régionalisme formel top down piloté par les États²³³.

Sans négliger l'action des gouvernements, ils affirment qu'il est tout aussi important de s'intéresser à des formes plus informelles d'intégration, initiées par des acteurs non étatiques (acteurs locaux en particulier) et montrent l'existence de régions informelles partant

²³⁰Traduit de HAAS.E, « *The uniting of Europe : political, social, and economical forces, 1950-1957* », Original ed.: 1958. - Notre Dame, IN : University of Notre Dame Press

²³¹ Extrait de Karl Deutsch cité par Dario Battistella, 2003, p. 570

²³² FRANCK, C, « *L'Europe et ses États* ». *Études internationales*, 27(4),1996, pp 885-891.

²³³Traduit de HETTNE .B,SODERBAUM.F « *Civilian power or soft imperialism? The EU as a global actor and the role of interregionalism* », *European Foreign Affairs Review* 10 (4),2005,pp 535-552

du principe constructiviste où la région est le résultat d'une construction sociale. Elles ne sont pas données, elles représentent des constructions fondées sur des réseaux de relations sociales contingentes intégrant le politique et l'économique et allant au-delà de ces domaines.

Les régions ainsi définies juxtaposent des noyaux durs et des périphéries plus ou moins fragiles et plus ou moins larges, ce qui signifie que leurs limites sont à la fois mouvantes et non linéaires. Le point de départ reste le concept de *regionness* ou régionalité qui décrit la construction de l'intégration vue comme un passage d'une régionalité à une autre. Ainsi, une portion d'espace, peu importe sa taille, est peu à peu « remplie » par assez de substance économique, institutionnelle, politique, culturelle et identitaire pour devenir un système distinct des autres et être finalement perçu²³⁴.

Trois stades sont alors identifiés : le stade prérégional définissant des régions potentielles, le stade d'intégration régionale qui prend plusieurs formes et le stade de création de la région (*acting subject*). En 2006, ils entrevoyent les degrés de la régionalité sous cinq (05) grades: la région unité géographique, la région système social, la région mécanisme élémentaire de sécurité, l'organisation régionale puis la société régionale produite par cette organisation permettant ainsi d'étudier l'intégration régionale de multiples façons.

Pour Hugon, l'intégration régionale peut être fonctionnelle ou le résultat d'actions spontanées d'acteurs qui cherchent des avantages à créer entre territoires proches²³⁵. Il l'analyse comme un phénomène multidimensionnel à la fois commercial, financier, monétaire, économique, politique et culturel.

Elle peut être symétrique ce qui signifie qu'elle engage des acteurs d'importance égale ou subégale entre lesquels il peut exister des complémentarités ou dissymétrie fondée sur une relation de type centre-périphérie de type Nord-Sud avec des niveaux de développement inévitables, selon la théorie économique de la dépendance, créant ainsi des bénéfices inégaux sur la base de la satellisation d'un espace B par un espace A, comme souligné par F Perroux ou suivant le jeu de puissance et d'influence entre Etats.

L'hégemon régional est donc l'acteur capable grâce à sa suprématie d'émettre et de faire respecter les règles principales qui gouvernent le système international ou régional et peut inciter ses partenaires à adopter certaines normes communes. Il est, à ce titre, capable de

²³⁴ Traduit de HETTNE .B,SODERBAUM.F, « *The New Regionalism Approach* », *Politeia* 17 (3),1998,pp 6-21

²³⁵ HUGON P, « *Analyse comparative des processus d'intégration économique régionale* », *Etude de la Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement, Ministère des Affaires Etrangères*.2001.

structurer le champ d'action possible des autres acteurs et renforce d'autant plus la prévisibilité de leur comportement ainsi que les interdépendances qui les lient à lui et éventuellement les uns aux autres. La pérennisation des liens ainsi créés peut passer par la création d'institutions communes, mais les institutions ne sont pas strictement nécessaires à l'enclenchement et au développement du processus²³⁶.

L'approche de l'analyse économique enrichit le concept en considérant que dès lors qu'il y a échange intense entre deux ou plusieurs économies, il y a signe d'intégration, selon Fränkel, Stein et Wei qui qualifient certains accords régionaux de « naturels », d'autres de « non naturels » ou « super naturels » selon le degré de prédation sur les échanges commerciaux multilatéraux ²³⁷.

En raccordant ces idées à celles présentées par l'analyse économique, il apparaît que certaines régions sont tellement attractives qu'elles n'ont nullement besoin d'accords pour créer un trafic commercial, dans le cadre justement de l'intégration de facto créant une zone d'échange naturelle où se réalise une part importante du commerce mondial. L'Asie de l'est est donnée d'ailleurs comme illustration de ce type d'intégration par Henri Regnault sous l'impulsion des keiretsu²³⁸ japonais²³⁹.

2.3. Les conceptions de l'intégration régionale

La littérature sur l'intégration régionale réunit deux conceptions différentes mais qui se croisent souvent : il s'agit des conceptions politique et économique. La première est menée par les politiciens qui parfois font appel aux vertus économiques de l'intégration pour faire valoir leurs visions. La seconde quant à elle s'appuie sur des bases théoriques qui touchent principalement aux avantages économiques tirés de l'intégration régionale.

2.3.1. Les modèles d'intégration politique

D'un point de vue politique, l'intégration peut être appréhendée à travers plusieurs modèles, du fédéralisme à l'intergouvernementalisme en passant par le transactionnalisme, le

²³⁶ HUGON P, « *G. Kébabdjian, Les théories de l'économie politique internationale [compte-rendu]* », *Revue Tiers Monde*, 164 ; 2000, pp. 934-936

²³⁷ FRANKEL J, STEIN E, WEI C-J, « *Trading blocs and the Americas: The natural, the unnatural, and the super-natural* », *Journal of Development Economics*, vol. 47, issue 1, 1995, pp 61-95

²³⁸ Les keiretsu ont remplacé les zaibatsu japonais suite à l'interdiction des conglomérats par les Etats-Unis. C'est un système d'accords tacites, où le management a moins de comptes à rendre aux actionnaires qu'aux dirigeants des autres sociétés du groupe présentant une sorte de capitalisme transparent ;

²³⁹ REGNAULT H, « *Multilatéralisme et accords préférentiels : la fin de l'exception asiatique* », *Mondes en développement*, vol. 144, no. 4, 2008, pp. 75-90.

fonctionnalisme et le néo fonctionnalisme. Chacun de ces modèles représente une conception de l'intégration.

2.3.1.1. Le fédéralisme

Lors de la première vague, plusieurs modèles d'intégration sont mis en avant et concernent davantage l'exploration des bienfaits d'une mise en œuvre des plans d'intégration que la création de modèles théoriques au sens strict du mot. Ceci est particulièrement vrai avec le processus d'intégration européenne et la théorisation qui s'est développée pour expliquer ce processus. Un exemple de cette fusion dans l'ère immédiate de l'après-guerre était le fédéralisme qui est plus d'obédience politique qu'une réelle approche scientifique liée à l'intégration régionale.

Le fédéralisme a favorisé les premières initiatives du processus d'intégration après la Guerre ce qui a abouti au Conseil de l'Europe. Involontairement par rapport à son aspect non-scientifique, le fédéralisme prône une idéologie politique qui nécessite la réunion d'éléments ethniques, de la communauté de langue, de culture et des options politiques, économiques et sociales...pour se concrétiser. De plus, il fait appel à un équilibre entre le sentiment d'appartenance au groupe régional et celui d'appartenance à un groupe partiel ainsi que la division entre l'autorité centrale et régionale dans le cadre du principe de subsidiarité.

Le fédéralisme à l'instar du transactionnalisme et du néofonctionnalisme, ont évolué dans le contexte historique des guerres mondiales plaçant l'analyse à un niveau plus normatif qui devait explorer les manières d'éviter des conflits militaires dans le système international²⁴⁰. En outre, ces idéologies de l'intégration politique tentaient de transmuter les principes d'organisation de base du système international en remplaçant les États-nations par une certaine forme d'organisations transnationales.

2.3.1.2. Le transactionnalisme

En comparaison avec le modèle du fédéralisme, le transactionnalisme fait appel à une certaine rigueur scientifique sans recours franc à une expérience historique mais il demeure fortement associé aux œuvres de Karl Deutsch dans le sens où l'intégration signifie principalement l'établissement de communautés de sécurité.

Dans ce cadre, l'objectif normatif recherché est l'intention d'accomplissement, dans un territoire, « d'un sens de communauté » à même d'assurer un changement paisible parmi sa

²⁴⁰ MUET P.A, « *Union monétaire et fédéralisme* », *Revue de l'OFCE*. N°55,1995, pp. 151-170

population. Cette communauté, dans le sens de Deutsch, peut être soit fusionnée ou bien pluraliste. Dans le premier cas, l'intégration devrait déboucher sur une fusion de deux unités indépendantes dans une seule et plus grande unité, qui aurait un gouvernement commun. Dans le second cas, les différentes parties sont indépendantes.

Dans tous les cas de figure, Deutsch distingue plusieurs facteurs à même de permettre la création de ce genre de communauté. Ainsi, les entités devant constituer cette communauté devraient :

- partager des valeurs communes ou du moins compatibles,
- favoriser la communication sociale entre Etats que Rosamond implique comme étant la source première de la réussite de ces ententes²⁴¹;
- garantir la mobilité de personnes;
- assurer la multiplicité et l'équilibre des transactions ;
- encourager la prévisibilité mutuelle de comportement.

Dans ce contexte, le potentiel d'intégration dans le modèle de Deutsch pourrait être empiriquement mesuré par le niveau de transactions entre les Etats ce qui pose un problème d'opérationnalité. Néanmoins, ceci ne réduit pas sa pertinence.

2.3.1.3. Le fonctionnalisme

Le fonctionnalisme est considéré comme la théorie de l'intégration car elle est à la fois la plus prisee par les académiciens et la plus critiquée notamment avec l'apparition du courant intergouvernementaliste libéral de Moravcsik²⁴². Pour Brailard, le fonctionnalisme, fondé sur une approche utilitariste, est essentiellement basé sur l'action et pour Yadi, son embasement est lié à l'organisation d'activités internationales par l'identification des principaux besoins (le transport, la santé, les activités scientifiques et culturelles, le commerce et la production)²⁴³.

Mitrany considère que l'intégration et la paix passent par la coopération fonctionnelle de nature technique et économique, et non par la création au plan politique de nouvelles structures institutionnelles de manière à aboutir à l'unité internationale.

²⁴¹ Traduit de ROSAMOND.B, « *Theories of European Integration* », Palgrave, Chapter 6 "Intergovernmental Europe?", 2000, pp. 130-156

²⁴² Traduit de MORAVCSIK A, « *Negotiating the Single European Act: National interests and Convention Statecraft in the European Community* », International Organization, Vol. 45, 1990, pp. 19-56

²⁴³ BRAILLARD. P, ET DJALILIM-R « *Les processus d'interaction* », Philippe Brailard éd., Les relations internationales. Presses Universitaires de France, 2012, pp. 101-119.

Pour ce faire, la disparition des frontières nationales est la solution la plus indiquée en vue de satisfaire les intérêts communs. La création de la communauté régionale pourrait ainsi permettre le passage de l'État-Nation à l'Etat-Mondial dans le cadre d'un système international pacifique. Pentland voit en l'intégration le processus par lequel deux ou plusieurs acteurs forment un nouvel acteur qui n'est pas forcément un Etat.

Dans ce sens, les besoins évolutifs dans le temps amènent des solutions institutionnelles flexibles à travers la création d'organisations supranationales capables de se substituer efficacement à l'Etat-nation. Le processus d'intégration devrait permettre une véritable unification politique²⁴⁴.

Pour Sid Ahmed, l'approche fonctionnaliste intensifie les domaines de coopération d'intérêt commun non controversés²⁴⁵ en assurant la création de structures chargées de la réalisation des objectifs fixés en dépit de la non-intégration de la donne politique et du faible pouvoir de prévision qu'elle fait intervenir. Cependant, il reste un jalon important dans l'histoire de la théorie d'intégration, parce qu'il a permis la naissance du néo-fonctionnalisme.

2.3.1.4. Le néo-fonctionnalisme

Le néo-fonctionnalisme, dominant dans les années 1960 et connu comme courant politique et dynamique, est l'approche qui a le plus pris en charge l'étude de l'intégration comme objet à la faveur d'une plus grande rigueur scientifique afin de produire une approche théorique de l'intégration régionale.

Le néo-fonctionnalisme se fonde, en fait, sur une approche beaucoup plus positive que le fonctionnalisme du fait qu'il utilise des analyses et des approches empiriques et donc par définition soumises à l'éventualité d'être testées. Les partisans de cette théorie étudient le processus d'intégration de par le processus, auto-entretenu, d'évolution des regroupements des Etats et non au travers de son résultat²⁴⁶ ; processus qui se construit graduellement sous l'influence des besoins fonctionnels et qui demeure influencé par la relation de pouvoir vertical²⁴⁷.

²⁴⁴ HAROCHE.P, « *Théorie réaliste de l'intégration européenne : les conditions de la transformation d'un système international en système interne* » thèse de Doctorat en Science politique, Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2013, p. 248

²⁴⁵ SID AHMED. A, « *Maghreb, quelle intégration à la lumière des expériences dans le Tiers-Monde?* », Revue Tiers Monde, tome. XXXII, n° 129, Janvier-Mars, 1992, pp 67-97

²⁴⁶ Traduit de HAAS E.B., « *The uniting of Europe; political, social, and economic forces, 1950-1957* », Stanford University Press, 1958, p. 166

²⁴⁷ KEBABDJIAN.G, « *L'économie politique à l'épreuve de l'intégration européenne, Etudes internationales* »,

Le néo-fonctionnalisme a, en somme, profité à la théorie de l'intégration, en général, en établissant les conditions préalables à une intégration réussie rattachées à la nécessité de créer des institutions et des politiques centrales dont les fonctionnalités s'attachent à garantir « la vision régionale » par la résolution des conflits entre les États membres²⁴⁸.

Les tâches des institutions établies seront considérées comme expansives, selon Lindberg créant un phénomène de « spillover »²⁴⁹, idée soutenue par Haas dans la mesure où l'approfondissement de l'intégration dans un secteur économique créerait des pressions dans d'autres secteurs de l'économie²⁵⁰.

Des situations de spill-back seraient également envisageables créant des phénomènes de désintégration ou d'intégration plus ou moins formelle ou encore de spillover²⁵¹ avec des avancées à petits pas ou encore des retours en arrière.

2.3.1.5. L'intergouvernementalisme

Les modèles d'intégration dominants aux lendemains de la seconde guerre mondiale comme le fonctionnalisme et le néo-fonctionnalisme, remettent en cause le rôle de l'Etat-nation et sa capacité à constituer une solution adaptée aux nouvelles exigences de l'espace mondial. Le néo-fonctionnalisme avait déjà été stoppé par le refus du président français Charles de Gaulle d'accéder à la demande d'adhésion britannique en 1963 et montrant ainsi qu'un Etat pouvait entraver les mécanismes de l'intégration régionale.

Pour Hoffmann, cette action se voulait comme une opposition critique au néo-fonctionnalisme en arguant du fait que la logique transnationale était loin d'avoir remplacé les Etats-nationaux convaincus que leurs intérêts étaient au dessus de tout²⁵². En concordance avec les écoles réalistes de la politique internationale, il est établi que les Etats constituent, réellement les unités de base du système international au travers duquel ils s'évertuent à

vol. 41, n° 1, 2010, pp. 7-26

²⁴⁸LEQUESNE.C, SMITH.A, « Union européenne et science politique : où en est le débat théorique ? », *Cultures et conflits*, 28, 1997, pp. 7-31.

²⁴⁹KEBABDJIAN.G, « Economie politique du régionalisme : le cas euro-méditerranéen », *Région et Développement*, n°19, 2004, pp.151-184

²⁵⁰TALEB.F, « Le projet d'intégration régionale maghrébine : impact sur l'Algérie », *Thèse de Doctorat en Sciences économiques*, Université Abou bakr Belkaid, Tlemcen, Algérie ;2016,p. 60.

²⁵¹SCHMITTER P.C, « Three Neo-Functional Hypotheses About International Integration. *International Organization* », Vol. 23, n°1, 1969, pp.161-166.

²⁵²Traduit de HOFFMANN S, « The European Process at Atlantic Crosspurposes », *Journal of Common Market Studies*. Vol. 3. pp. 85-117

défendre leurs intérêts nationaux, étant donné que ces derniers sont considérés comme des acteurs personnels au comportement adaptatif.

Selon Kébabdjian, l'approche intergouvernementale, est un jeu à deux niveaux où le gouvernement est l'acteur principal dans la mesure où il agit sur la scène nationale et internationale²⁵³. Pour Moravcsik, il est nécessaire d'accorder davantage d'autonomie à la société civile²⁵⁴ à travers les acteurs qui la composent pour leur permettre de constituer des positions défendables par leurs représentants au niveau international avec une primauté de l'intérêt économique²⁵⁵.

Keohane et Hoffmann n'écartent pas cette possibilité mais en relativisent la portée globale²⁵⁶. Garrett²⁵⁷, quant à lui se concentre uniquement sur les négociations entre gouvernements, tandis que Dyson postule que les groupes d'intérêt économiques peuvent être exclus des décisions très importantes²⁵⁸.

2.3.2. Les conceptions non-politiques de l'intégration régionale

L'intégration régionale est un processus complexe où l'on discrimine, selon Hugon, cinq conceptions distinctes sans être pour autant contradictoires²⁵⁹. Pour chacune de ces conceptions de l'intégration, des objectifs sont soulignés et des outils sont mis à leur service pour les concrétiser.

2.3.2.1. La conception libérale

La mondialisation, ayant ouvert le champ économique, introduit une libéralisation des échanges régionaux des produits, services et facteurs de production. Selon l'optique statique de Viner, l'intégration met en avant la création d'un trafic puis favorise son détournement²⁶⁰. Les unions douanières, dont les analyses ont été rendues célèbres par Viner, donnent

²⁵³ GUILLEN ROMO H., « De l'intégration cepalienne à l'intégration néolibérale en Amérique latine : de l'ALALC à l'ALENA », *De Boeck Supérieur, Mondes en développement*, n° 113-114, 2001, p. 15-26

²⁵⁴ Traduit de MORAVCSIK A., « *The Choice for Europe* », Ithaca, Cornell University Press, 1998, p80.

²⁵⁵ Traduit de MORAVCSIK A., « *Preferences and Power in the European Community. A Liberal Intergovernmentalist Approach* », *Journal of Common Market Studies*, vol. 31, no 4 ; 1993, pp. 473-524

²⁵⁶ Traduit de HOFFMANN S. ET KEOHANE R. O., « *The New European Community. Decision-Making and Institutional Change* », Boulder (Col.), Westview Press, 1991, p. 90.

²⁵⁷ Traduit de GARRETT G., « *International Cooperation and Institutional Choice: The European Community's Internal Market* », *International Organization*, Vol.46, 1992, pp. 533-548.

²⁵⁸ EVRARD A., SAURUGGER S., « *Les groupes d'intérêt économiques face à un changement de paradigme: le cas de l'énergie nucléaire en Allemagne* », *Swiss Political Science Review*, N°13, 2007, pp. 69-95

²⁵⁹ HUGON. P., « *Les économies en développement au regard des théories de la régionalisation* », *Tiers-Monde.*, Vol. 43 n°169, 2002, pp. 9-25

²⁶⁰ MARTIN, J-P, NONN. H., « *La notion d'"intégration régionale"* », *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, 41-42, 1980, pp. 33-46

naissance à des échanges plus denses car l'effet de création va au delà de celui du détournement.

L'approche dynamique quant à elle, se structure autour des effets des économies d'échelles, de la nature concurrentielle et du développement des échanges régionaux²⁶¹. Dollar et Edwards voient en la libéralisation des échanges une opportunité pour la croissance économique, impact qui reste discutable pour ce qui est de la gouvernance²⁶². La conception libérale est pensée par le recours à trois ouvrages liés à la régionalisation : la zone de libre échange, le marché commun et l'union monétaire.

2.3.2.2. La conception institutionnelle

L'établissement de règles socioéconomiques communes par les acteurs publics et privés de l'intégration est le ciment de la conception institutionnelle. Ces règles aspirent à créer un cadre environnemental favorable²⁶³. Un penchant est, tout-de-même, perceptible pour la variante verticale Nord-Sud de l'intégration au détriment de la variante horizontale Sud-Sud dans l'esprit de favoriser une mondialisation plus juste soucieuse du partage équitable des richesses. La coopération ainsi créée favoriserait l'existence d'économies d'échelle tout en amenuisant les coûts de transaction dont la maîtrise est au diapason de la compétitivité internationale.

La participation des pays développés dans les accords de type vertical constitue un garant de l'attractivité des IDE et assurant le transfert technologique. Cette perspective, dans les conceptions de l'intégration régionale, opère dans un cadre d'harmonisation des règles et des normes prises par l'espace régional comme référence d'une part mais aussi les convergences des politiques macroéconomiques ainsi que l'union monétaire. Par ailleurs, un discours de contrôle commun est nécessaire au contrôle strict des règles de fonctionnement à l'intérieur de l'espace régional mais également entre cet espace et le reste du monde.

2.3.2.3. La conception volontariste

Dans un espace monde dominé par des effets domino et une dépendance vis-vis vis de l'évolution des marchés internationaux et donc des prix, la conception volontariste vise à

²⁶¹PERIDY.N, «*Ouverture économique, intégration régionale et investissements directs étrangers* », *Région et Développement* n° 29-2009, pp 5-10.

²⁶²MRAD.F, DHRIFIA, «*L'intégration Economique facteur de convergence ou de divergence : Cas de l'intégration entre les pays européens et les pays de Maghreb* », *Troisième Colloque International La Nouvelle Politique de Voisinage*, Hammamet, 1-2 juin 2007, Université Tunis El-Manar.

²⁶³MARQUE.F, «*Dimensions économique, institutionnelle et monétaire de l'intégration régionale en Asie orientale* », , N°156 ,1998, pp. 835-860

construire une intégration par la création d'un système productif en rupture avec ces évolutions²⁶⁴.

Dans ce contexte, l'édification d'un vaste marché régional est préconisée afin de réduire l'extraversion des entités composant l'espace régional, en assurant la complémentarité entre ces dernières par la mise en œuvre du pouvoir ultime de la négociation.

Les principes et instruments de l'économie administrée sont le paragon dans cette volonté de défendre l'espace régional via l'encouragement de l'investissement public intégré dans de vastes opérations de planification régionale. La coopération entre pays, l'union douanière ainsi que l'union économique sont présentées comme des choix permettant un cadrage de cette approche volontariste.

2.3.2.4. La conception territoriale

La conception territoriale ou industrielle se conçoit dans les bordures de la concurrence imparfaite conduisant à la mise en place de conglomerats par le biais des relations d'internationalisation qui se créent au sein des firmes transnationales.

Ces dernières sont, selon Krugman, la source d'une concentration géographique de la richesse à l'intérieur d'espaces économiques d'envergure ou dans des pays à haut revenus²⁶⁵, selon Venables, favorisant l'accroissement de la compétitivité internationale²⁶⁶ par l'accélération des échanges, la réduction des coûts de transport et de transfert technologique affectés par les effets d'agglomération ainsi créés.

L'approche institutionnelle est plus ou moins présente dans cette conception dans la mesure où il est nécessaire de faire appel à des conventions et des règles limitant l'incertitude des acteurs économiques par l'application de politiques facilitant la diffusion de l'information et des connaissances dans le cadre d'un mouvement d'appui aux pôles régionaux.

2.3.2.5. La conception diplomatique

Selon Hugon, cette conception rassemble la vision libérale car elle donne naissance à un marché régional unifié, la vision volontariste au travers des accords procédant d'actions communes et institutionnaliste par les règles communes qu'elle tente de mettre en place. Elle

²⁶⁴ HUGON.P, « *Les économies en développement au regard des théories de la régionalisation* », *Op.cit*,p15.

²⁶⁵ Traduit de VENABLES A.J, « *Equilibrium Locations of Vertically Linked Industries* », *International Economic Review*, Vol.37, 1996,pp.341-359

²⁶⁶ Traduit de KRUGMAN P, « *What Should Trade Negotiators Negotiate About?* », *Journal of Economic Literature*. Vol. 35, pp. 113–120.

s'accorde à transférer la souveraineté du niveau national au niveau régional dans l'espoir de la réduction des antagonismes politiques puisque, comme il le souligne, la grande majorité des intégrations se compose de pays qui se sont faits la guerre.

Aussi, la convergence d'intérêts économiques et la production de biens publics à une échelle régionale semblent être des facteurs essentiels pour atténuer les rivalités politiques et ethniques régionales et réguler les rapports de force internationaux par la mise en place de coalitions²⁶⁷.

Les interdépendances régionales amènent, d'ailleurs aujourd'hui, à faire émerger des actions de production ou de gestion de biens dits régionaux. Elles permettent également d'adapter les mécanismes de régulation aux réseaux d'échanges et d'investissements internationaux notamment au niveau régional dont l'acuité renforce la confiance.

Les représentations opérationnelles de cette conception se matérialisent à travers l'union douanière, l'union monétaire et l'union politique favorisant la communauté des domaines législatif et judiciaire²⁶⁸. Somme toute, elle traduit une volonté semblable en intensité de faire appel à l'application de politiques communes dans l'espace régional.

Section 3 : Classologie et effets de l'intégration économique régionale

La réflexion sur le régionalisme est engagée à partir de la signature des accords de libre-échange, dans le cadre du GATT, qui n'avaient d'accords que le nom pour la plupart d'entre eux jusqu'à l'avènement de l'OMC en 1995. Le MERCOSUR donne un nouveau souffle à cette mécanique de régionalisation en introduisant la logique d'accords Sud-Sud ainsi que l'ALENA qui suivra en intronisant une nouvelle ère d'accords Nord-Sud²⁶⁹.

3.1. Typologies de l'IER

Plusieurs typologies de l'intégration économique sont proposées par la littérature économique. Celle de Balassa est la plus ancienne (présentée dans les années 1960), la seconde est une classification à partir d'une typologie dichotomique pour analyser le phénomène régional et vient enrichir la réflexion de Balassa renforcée par la typologie triangulaire.

²⁶⁷ HUGON.P, « *Les économies en développement au regard des théories de la régionalisation* Op.cit,p 20.

²⁶⁸ Ibid ,p 21.

²⁶⁹ REGNAULT.H, « *Libre-échange Nord-Sud et typologie des formes d'internationalisation des économies* », *Région et Développement* N°22, 2005,p 20.

3.1.1. La catégorisation de l'IER de BALASSA

Depuis plusieurs années, il a été développé plus d'une approche de l'intégration régionale. Celle-ci peut être rattachée à la planification comme cela a été le cas de la création du Conseil d'Assistance Economique Mutuelle ou COMECON en 1949.

Le marché peut également être le sous-bassement de ce genre d'accords entretenus par les acteurs économiques et propulsés par des stratégies spécifiques de firmes. L'ASEAN en est une parfaite photographie.

Enfin, l'Etat au travers des accords qu'il souscrit au niveau régional, à l'exemple des pays de l'UE, est un cas qui illustre une intégration régionale telle que décrite par Balassa qui se veut graduelle et qui suppose un niveau de coopération à chaque fois plus important pouvant aller jusqu'à un transfert de souveraineté.

3.1.1.1. La Zone de Libre Echange (ZLE)

La ZLE représente un espace d'échanges préférentiels où il est choisi de ne pas appliquer des droits de douane sur les importations provenant des pays membres et ce sur certains secteurs. Dans ce cas de figure, les membres peuvent fixer les droits applicables aux importations provenant des pays non membres en veillant à libérer les échanges entre les membres aussi bien par l'abolition des barrières tarifaires que celles non-tarifaires comme la limitation des quantités.

Les décisions se prennent, toutefois, de manière souveraine puisque chaque pays-membre dispose de sa politique commerciale. L'objectif, dans ce cas, est d'opérer par facilitation du commerce à l'intérieur des frontières de la région. L'Asociación Latinoamericana del Libre Comercio (ALALC) ou, en français, l'Association Latino-Américaine de Libre-Echange (ALALE) fonctionne selon ce type d'intégration régionale.

3.1.1.2. L'union douanière

Elle représente un stade supérieur de libéralisme dans les relations économiques entre pays d'une même région. Elle intègre, d'une part, une zone de libre-échange au sein de laquelle les membres imposent des tarifs communs aux non membres, autrement dit la politique commerciale est partagée entre les pays-membres qui peuvent également céder leur souveraineté à une administration douanière unique dans une configuration intégrative plus forte que celle de la zone de libre échange.

3.1.1.3. Le marché commun

Le marché commun est un abord de l'intégration relatif à l'aboutissement d'une union douanière. Cette évolution se manifeste par l'autorisation de la libre circulation des facteurs de production comme le capital et le travail entre les pays membres de la région. Ainsi, non seulement les produits sont affranchis des obstacles à la circulation mais les investissements et les travailleurs également. Essentiellement, l'établissement du marché commun implique, outre la suppression des frontières économiques, la mise en concurrence des entreprises à des conditions à peu près équivalentes.

3.1.1.4. L'intégration économique (et monétaire)

Dans son évolution, le marché commun peut transmuier pour renforcer et harmoniser les politiques monétaires et budgétaires des pays-membres. A ce stade d'intégration, l'union peut aider à surmonter les effets d'entraînement macroéconomiques régionaux conduisant à une certaine stabilisation économique en promouvant la cohésion et la convergence entre les pays partenaires notamment par la création d'une monnaie unique. En fait, l'union monétaire couronne les efforts en termes de convergence des structures économiques selon les économistes.

3.1.1.5. L'intégration politique

L'intégration politique se concrétise par un transfert de souveraineté des activités politiques, économiques et sociales nationales d'un niveau national à un niveau supranational à travers la mise en place d'institutions chargées de coordonner les cadres judiciaire et législatif et de générer un parlement commun ce qui traduit la volonté des états-membres de constituer une seule nation.

Haas propose une définition qui illustre ce cas de figure dans la mesure où elle est considérée « comme un processus par lequel les acteurs politiques dans plusieurs cadres nationaux distincts sont amenés à transférer leurs obédiences, attentes et activités politiques vers un nouveau centre dont les institutions possèdent ou exigent une juridiction sur les Etats nationaux préexistants »²⁷⁰.

²⁷⁰ SAURUGGER.S, « *Théories et concepts de l'intégration européenne* », Presses de Sciences Po, 2010, pp. 13-33.

Selon Regnault, la typologie de Balassa ne peut décrire tous les nouveaux accords qui se font signer dans le monde. Pour cela, au cours des dernières années se sont développées de nouvelles approches afin de mieux prendre en considération tous les aspects de coopération²⁷¹.

La typologie présentée par Balassa intègre ainsi un ensemble de caractéristiques inhérentes à chaque type d'accord et représentées dans le tableau I.II.4

Tableau I.II.4 : Caractéristiques de l'intégration régionale

Type d'accord	Libre échange Entre les membres	Politique commerciale commune	Mobilité totale des facteurs	Politiques monétaires et fiscales communes	Un gouvernement commun
Zones d'échanges préférentiels	Non	Non	Non	Non	Non
Zones de libre-échange	Oui	Non	Non	Non	Non
Union douanière	Oui	Oui	Non	Non	Non
Marché commun	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Union économique	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Union politique	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Source : CEA, 2004.

Ainsi, au moment où les accords préférentiels n'intègrent pratiquement aucune caractéristique définissant un effort commun de convergence, les zones de libre-échange introduisent une liberté d'échange entre les parties prenantes à l'accord, tandis que l'union douanière y adjoint la négociation d'une politique commerciale commune.

Dans le cas du marché commun, ce dernier en plus des deux attributs relatifs à l'union douanière, admet la mobilité des facteurs de production, laquelle en mettant en commun les politiques monétaires et fiscales, permet d'atteindre le stade de l'union économique.

Enfin, l'union politique identifie un espace commun de libre échange jumelé à une mise en commun des politiques monétaires, commerciales et fiscales facilitant ainsi la circulation des facteurs de production et admettant un gouvernement commun.

²⁷¹ SAURUGGER.S, *Op.cit*, pp. 13-33.

3.1.2. Les typologies dichotomiques

D'un côté, l'intégration régionale correspond aux mouvements ou aux ensembles d'accords signés entre des pays souverains notifiés auprès des instances internationales à l'instar de l'OMC. Cette forme est appelée régionalisme de jure²⁷², selon Oman qui considère d'ailleurs que le régionalisme dans son ensemble est un phénomène centripète par opposition à la globalisation qu'il trouve centrifuge.

D'un autre côté, l'intégration de facto désigne, selon Petit, une construction du bloc impulsée par des relations économiques « informelles » ou dites encore « naturelles », antérieures à la décision de s'unir sans avoir recours à des accords étatiques²⁷³.

Dans la même logique, Reynolds parle de régionalisme traduisant des relations entre un groupe de pays loin de toute discrimination vis-à-vis des pays tiers²⁷⁴. Il suppose que cette intégration suscite un trafic en évitant son détournement laissant ainsi révéler les avantages comparatifs des nations. Mansfield, Milner, Echinard, Guilhot, Estevadeordal s'accordent à identifier une stratégie de promotion des exportations comme principale caractéristique du régionalisme ouvert. De plus, il décrit une acception universelle, selon Kozolchik²⁷⁵.

Par opposition, le régionalisme fermé, rattaché au volontarisme mais devenu obsolète, se fixe comme finalité l'élaboration d'une stratégie de défense face à la mondialisation, car la protection des acquis nationaux voire régionaux en est l'essence. La coordination politique mise en œuvre par des institutions régionale est le maître-mot dans cette catégorisation de la régionalisation²⁷⁶. Le regroupement est réalisé dans un espace géographique limité face à l'extension progressive du régionalisme ouvert.

Deux autres acceptations incontournables du régionalisme plus opérationnelles sont identifiables. Ainsi, à l'intégration régionale superficielle désignée comme shallow integration ou intégration négative selon l'analyse de Tinbergen, on oppose l'intégration en profondeur ou deep integration notée intégration positive. La première définit une situation où seules les barrières tarifaires aux échanges sont négociées dans le but de les réduire à l'image de la

²⁷² OMAN C., *Globalisation et régionalisation: quels enjeux pour les pays en développement ?*, OCDE, Paris, 1994, p.90.

²⁷³ PETIT P., « *Mondialisation et régionalisation : Une analyse comparative de la construction des rapports internationaux en Europe et en Asie de l'Est* », *Région et Développement*, n° 22, 1990, pp.39-83.

²⁷⁴ REGNAULT H., « *Libre-échange Nord-Sud et typologie des formes d'internationalisation des économies* », *Op.cit.*, p.23.

²⁷⁵ DE LA REZA A., « *Le régionalisme ouvert latino-américain : un essai d'interprétation systémique* », *Cahiers des Amériques latines* 2014, pp. 177-198.

²⁷⁶ REGNAULT H., *Op.cit.*, p.23.

majeure partie des accords entre l'UE et les pays de la méditerranée dont l'Algérie en fait partie.

Das, en reprenant les typologies de Balassa, associe la régionalisation superficielle aux situations d'accords préférentiels, de libre échange et aux unions douanières. Dans le cas de la régionalisation en profondeur, elle intègre, en plus des accords sur le démantèlement des barrières tarifaires, un élargissement institutionnel à même de faciliter le commerce, l'investissement et d'offrir un environnement plus propice à la concurrence adoptés dans le cadre du marché commun et de l'union économique.

3.1.3. Les typologies triangulaires

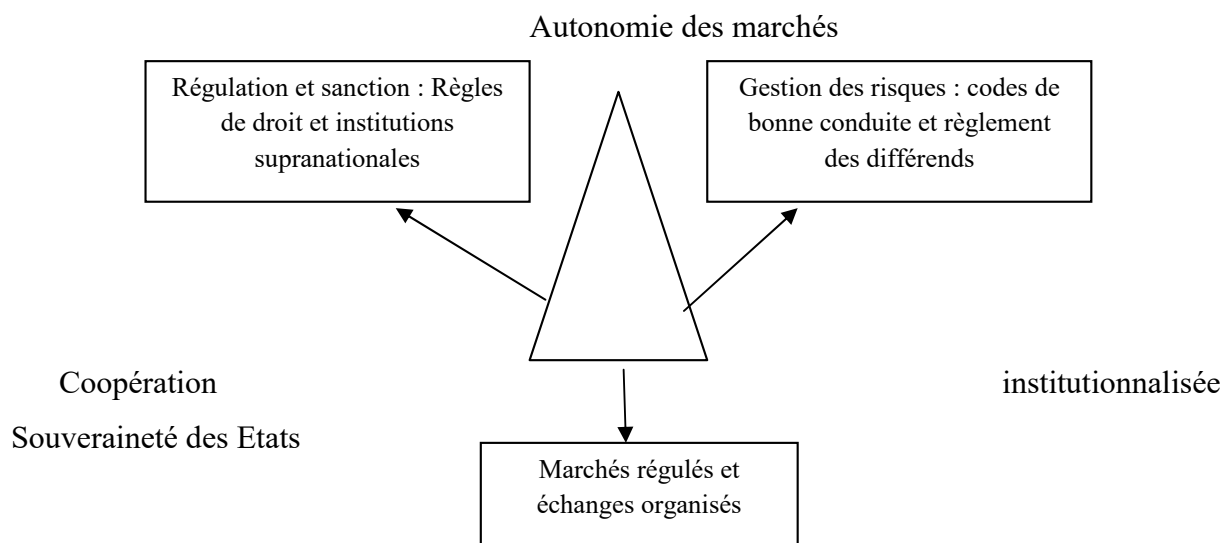
Le triangle d'incompatibilité de Mundell inspire Deblock, Brunelle et Rioux qui proposent une nouvelle typologie de la régionalisation²⁷⁷. Ainsi, la macroéconomie internationale retient, depuis les années 1960, des modèles de Mundell-Fleming la théorie des zones monétaires internationales (ZMO) où il démontre les effets du commerce extérieur et des mouvements de capitaux sur le modèle d'économie fermée appelé IS-LM.²⁷⁸

Ainsi, Mundell définit la ZMO comme la détermination du domaine géographique dans lequel les buts d'équilibre interne (inflation faible et plein-emploi) et d'équilibre externe (position soutenable de la balance des paiements) pourraient être atteints le plus aisément en faisant varier les frontières de façon à maximiser l'efficacité économique et en prenant comme critères fondamentaux la mobilité du travail, l'ouverture commerciale, et l'existence d'une structure de redistribution entre pays. Le problème se pose ainsi en termes de gestion de l'autonomie et du risque, et des niveaux d'acceptabilité de ces derniers par les pays constituant la zone.

²⁷⁷DEBLOCK C., DORVAL B.ET RIOUX M. , « *Zone de libre-échange des Amériques et intégration en profondeur asymétrique* », chap. 22, in Regnault H., *Intégration euro-méditerranéenne et stratégies économiques*, L'Harmattan, Collection « Emploi, Industrie et Territoire » ,2003.

²⁷⁸MUNDELL.R.A. « *Une théorie des zones monétaires optimales suivi de : Le paradoxe de Mundell par Agnès Bénassy-Quéré* », *Revue française d'économie Année 2003 18-2 pp. 3-33*

Figure I.II.3 : Typologie triangulaire version Deblock, Bruenelle et Rioux (2003)



Source : REGNAULT.H, « *Libre-échange Nord-Sud et typologie des formes d'internationalisation des économies* », *Région et Développement* N°22, 2005,p 25.

Selon cette approche, Deblock, Brunelle et Rioux identifient trois types de régionalisme. Dans un premier temps, le régionalisme de type « régulation et sanction » réunit les caractéristiques de l'autonomie des marchés et la coopération institutionnalisée entre les États qui se fondent sur des règles de fonctionnement supranationales chapeautée par une institution créée dans ce sens (UE).

Dans un second temps, le régionalisme de type « gestion des risques » est fondé sur l'autonomie des marchés et le respect de la souveraineté des États, où le respect de règles de bonne conduite et l'établissement de règlement des conflits (l'ALENA) en sont les principales conditions. Enfin, le régionalisme dit « marchés régulés et échanges organisés » associe entre souveraineté et coopération, au détriment de la liberté des marchés.

Kébabdjian s'aligne sur la classification triangulaire de Deblock, Brunelle et Rioux en identifiant lui aussi trois critères d'ententes régionales : la coopération régionale institutionnalisée, la souveraineté des Etats et l'autonomie des marchés nationaux. Puisqu'il est quasiment impossible de réunir les trois conditions dans une même option, chaque côté du triangle représente le plus optimal mais cela nécessite de sacrifier l'un des critères à chaque sommet.

3.2.2. Les effets de l'Intégration Economique Régionale

Avant de traiter des conséquences de l'IER, il nous semble opportun de revenir sur les principes sur lesquels s'appuient cette dernière pour rendre aisée la coopération internationale.

3.2.2.1. Les axiomes de la coopération

La coopération entre Etats, malgré son cadre géographique, repose sur un certain nombre de principes :

-le principe de subsidiarité permet de juguler l'intervention au niveau régional de la manière la plus efficiente possible mais de façon également à rendre le traitement équitable pour toutes les parties prenantes liées aux problèmes où cette échelle est efficiente et/ou équitable. L'objectif recherché est de protéger la capacité de décision et d'action des États membres ;

- le principe de différenciation: les pays membres des IER sont souvent d'un niveau de développement disparate ce qui les place devant la gestion de phéromones de façon souvent disproportionnée .L'objectif de ce principe est de permettre à ces Etats-membres de gérer les réformes à engager à des rythmes différenciés ;

-le principe de stabilisation: une des priorités de l'aide consiste à gérer les chocs asynchrones et asymétriques des pays et à stabiliser l'environnement. En ayant recours à des mécanismes financiers, à des mécanismes de stabilisation des matières premières ou de compensation des instabilités ;

-le principe de jeux coopératifs: il importe d'appuyer les domaines, secteurs où existent des interdépendances et des convergences d'intérêts;

- le principe de cohérence: il s'agit de penser les appuis nationaux et régionaux mais aussi ceux bilatéraux et multilatéraux de manière à ce qu'ils aillent dans le même sens et qu'il n'y ait pas de contradictions entre les actions qu'ils engagent, l'opérationnalisation des mesures doit être la plus optimale possible;

- le principe de flexibilité: l'appui extérieur doit accompagner les processus endogènes et non s'y substituer. Il s'agit dès lors de combiner des opérations modulables dans le temps avec le maintien du cap correspondant à un approfondissement de l'intégration;

- le principe de responsabilité collective: les politiques nationales peuvent présenter de fortes externalités dans le but de soutenir les politiques régionales d'où la nécessité d'une gestion collégiale et d'une régulation à l'échelle régionale. C'est pourquoi les décisions chercheront à concéder des externalités positives.

3.2.2.2. Création et détournement de commerce

Les effets de proximité apparaissent indéniables dans la justification des approches du régionalisme favorisant les flux d'échange entre des régions géographiquement proches créant une intégration naturelle. Le poids de l'histoire est également mis à contribution dans la justification des accords préférentiels²⁷⁹. En fait, ces accords sont recherchés pour leurs effets notamment statiques.

Les concepts de création et de détournement de commerce sont le produit des travaux de Viner en 1950 sur les unions douanières qui s'est intéressé tout particulièrement aux effets sur le bien-être liés aux différents choix en matière de localisation de la production et donc à la création ou au détournement de trafic. Ainsi, la recherche du bien-être le moins coûteux, en ce qui concerne l'optimalité, poussera à rechercher le territoire offrant cette optimalité.

L'effet de détournement est défini, selon Moran, par une simple confrontation des coûts intégrant les droits de douane des produits en provenance du pays tiers avant et après l'union douanière. Le refuser revient ainsi à instaurer un régime préférentiel voire une discrimination à l'encontre du reste du monde, identifiant un effet de création²⁸⁰.

En illustrant le raisonnement de Viner, deux pays A et B s'entendent pour créer une union douanière abolissant les effets du protectionnisme créé par le pays A autour de son produit x. En conséquence, la suppression des droits de douane envers le pays B développe les exportations du bien x, produit plus efficacement par une meilleure allocation des ressources productives, vers le pays A qui voit l'industrie qui produit le bien x affaiblie. Pour toutes ces raisons, il y a création de trafic.

Viner démontre que le critère déterminant est le gain provenant de l'union qui motive les parties prenantes et qui est représenté par la différence entre le commerce créé et le commerce détourné. L'effet de création va favoriser l'augmentation du commerce entre les membres de l'union tandis que l'effet de détournement va correspondre à une réduction des échanges avec le reste du monde²⁸¹.

²⁷⁹ LABARONNE.D, « *Les difficultés de l'intégration économique régionale des pays maghrébins* », *Mondes en développement*, vol. 163, no. 3, 2013, pp. 99-113.

²⁸⁰ MORAN.P, « *Note sur l'effet de détournement* », *Revue économique* N°18-4, 1967, pp. 637-653.

²⁸¹ ARMAGAN.I, « *La théorie traditionnelle de l'intégration économique internationale et ses insuffisances au niveau des pays en voie de développement* », *Intégration économique, The turkish yearbook*, 1971, pp. 119-145.

Robson soutient, tout de même, que la création d'effets de commerce est potentiellement plus importante lorsque la zone économique d'intégration et le nombre de pays membres sont grands, que les barrières tarifaires et non tarifaires ont été réduites ou éliminées en raison de la ZLE et que les économies des pays intégrés sont compétitives, ayant des niveaux de développement comparables et une base de ressources complémentaires²⁸².

3.2.2.3. Intégration économique régionale et termes de l'échange

L'analyse de l'impact des termes de l'échange sur le bien être créé par l'intégration régionale enrichit les travaux sur ce phénomène qui accompagne la mondialisation. L'action enfantée sur les barrières tarifaires en éliminant ou non les frais douaniers est en relation avec le degré d'ouverture des économies qui agit sur les termes de l'échange.

Cet impact est observable aussi bien sur la production, la consommation mais aussi en ce qui concerne le bien-être. En effet, et selon Johnson, l'entente créée par groupe de pays ainsi que leur intégration dans un bloc intervient sur le niveau des prix mondiaux²⁸³ en abaissant la valeur de leurs importations. Plus ces prix sont faibles et plus les termes de l'échange s'améliorent. Aussi, le consommateur et le producteur, tirent tous deux des gains de cette situation puisque les prix des biens intermédiaires voient leur prix baisser et donc rendant les coûts de production moins élevés ce qui favorise le bien-être.

3.2.2.4. Les économies d'échelle et la concurrence : efficience industrielle, compétitivité et intégration économique régionale

La concentration intra-régionale des industries, à l'origine d'une réduction de coûts peut devenir une source de compétitivité internationale de par l'amélioration éventuelle de l'appareil productif mais également de l'infrastructure et de la spécialisation industrielles. Avec un marché de taille importante, cette production peut être absorbée. Ainsi, le marché interne des pays pris séparément peut s'avérer insuffisant pour leur permettre de développer des économies d'échelle.

Le commerce entre ces pays et avec le reste du monde donne accès à un marché plus grand grâce aux effets d'apprentissage qui laissent apparaître une nouvelle source d'approvisionnement peu coûteuse pour la firme qui en générant des économies d'échelle internes fait passer le pays d'un price taker à un price maker.

²⁸² BROUET.A, « *La théorie économique du protectionnisme en 1950* », *Revue économique*, N°51-5, 2000, pp. 1281-1296.

²⁸³ Traduit de JOHNSON.H-G, « *Money, Trade and Economic growth* », *Allen and Unwin, London, 1962, p. 199*

Sous l'hypothèse d'homogénéité des biens, d'externalité des économies d'échelle et de concurrence imparfaite (monopole ou oligopole), les gains de spécialisation ainsi créés permettent de diminuer les effets de détournement et de favoriser les effets de création²⁸⁴. L'élargissement du marché, dans le cas de l'intégration régionale permet, d'amplifier le bien-être.

Par ailleurs, l'intégration régionale agit sur la concurrence en poussant les entreprises nationales, mises à l'abri en situation protectionniste, à prendre la mesure du marché qui devient plus concurrentiel. La rente est ainsi partagée entre un nombre plus élevé de concurrents. Ainsi, plus les barrières tarifaires baissent, plus les importations en provenance de l'étranger tirent vers le bas les prix intérieurs du produit concerné. De ce fait, par crainte de disparaître du marché, les producteurs nationaux baissent à leur tour les prix.

3.2.2.5. Intégration régionale et accrue des choix des consommateurs

En plus des gains liés aux économies d'échelle, à l'élargissement du marché, aux effets de création et de détournement de commerce, l'intégration économique régionale aboutit à l'augmentation des variétés proposées aux consommateurs de la région à des prix plus faibles, ce qui multiplie considérablement les choix auxquels leur demande est exposée.

A ce propos, une amélioration du bien-être régional, sans pour autant, accroître celui du bien-être mondial qui est affecté négativement par le nombre de blocs régionaux²⁸⁵ selon Krugman, au-delà de l'avantage comparatif proposé, est observable en conséquence à ce mouvement puisque les exigences sont confrontées à une amélioration qualitative et en valeur de l'offre proposée.

En se focalisant sur l'effet bien-être, Frankel et Wei établissent une relation directe entre coûts de transport et bien-être en avançant que plus les coûts de transports sont élevés plus le bien-être est réduit²⁸⁶. Spilimbergo et Stein, associent le bien-être avec la variété des biens dans le cas où cette variété est relativement faible et ce même avec un nombre faible de blocs régionaux. Dans tous les cas de figure, l'intégration régionale offre un optimum de second best puisque l'optimum parétien n'est pas réalisé en raison des nombreuses distorsions liées à la situation concurrentielle ou aux politiques publiques.

²⁸⁴Traduit de CORDEN.WM, « *Economies of scale and customs union theory* », *Journal of Political Economy*, vol. 80, issue 3, 1972, pp. 465-75

²⁸⁵SIROEN J-M, « *Accords commerciaux et régionalisation des échanges* », *La régionalisation de l'économie mondiale*, La découverte, Paris, 2004, p. 2.

²⁸⁶Traduit de KRUGMAN P-R., « *The move toward free trade zones* », *Federal Reserve Bank of Kansas City Economic Review*, november/décembre, 1991, pp. 5-25

Les travaux de Krugman et Venables vont dans ce sens dans la mesure où ils considèrent que la concurrence accentue les gains relatifs à la réduction des coûts de transactions et des barrières commerciales²⁸⁷. D'un autre côté, l'environnement concurrentiel du marché mène les firmes à revoir totalement leur stratégie en poursuivant un processus de restructuration qui peut durer dans le temps, favoriser leur compétitivité et donc là aussi aboutir à une augmentation asymétrique du bien être.

3.2.2.6. Intégration économique régionale et investissements directs à l'étranger

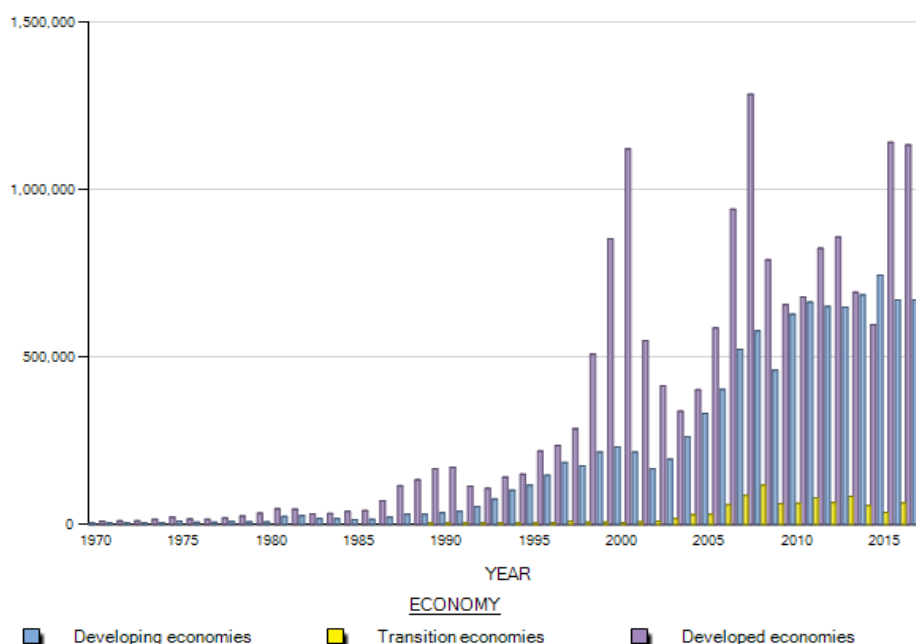
Les années 1970 marquent un intérêt particulier pour les IDE au vu de leur tendance à l'accentuation mais en fait c'est à partir des années 1980 qu'une augmentation substantielle des IDE se fait ressentir à travers le monde pour constituer une tendance lourde dans les années 1990 et 2000. L'accroissement des chiffres des IDE est perceptible aussi bien dans les pays développés qu'au niveau des pays en développement. Toutefois, ils se concentrent davantage dans les pays développés. Pour ce qui est des pays émergents, leur participation à l'évolution des IDE semble minime en comparaison des autres régions du monde.

En 2017, les flux mondiaux d'investissement étranger direct (IED) ont chuté de 23 %, passant à 1 430 milliards de dollars contre 1 870 milliards de dollars en 2016. Ces chiffres sont justifiés par une diminution de 22 % de la valeur nette des fusions-acquisitions internationales. Les entrées d'IED ont chuté dans les pays développés et les pays en transition, et sont restés stables dans les pays en développement. En conséquence, les pays en développement ont accueilli une part croissante des flux mondiaux d'IED en 2017, absorbant 47 % du total, contre 36 % en 2016²⁸⁸.

²⁸⁷Traduit de KRUGMAN P.R ET VENABLES A. J., « *Integration, Specialization and Adjustment* ». NBER, Working paper, n°. 4559. 1993,p. 68,

²⁸⁸ CNUCED, « *Rapport sur l'investissement dans le monde 2018* »,Genève ,2018,pp. 1-5.

Figure I.II.4 : Evolution des IDE dans le monde (1970-2017)



Source : CNUCED, 2018.

Globalement, les chiffres des IDE²⁸⁹ montrent une nette tendance vers une augmentation incessante au niveau mondial puisqu'ils passent de 13257 Millions de dollars en 1970 à 1429807 millions de dollars en 2017 en passant par 54396 Millions de dollars en 1980, 204905 Millions de dollars en 1990, 1358613 Millions de dollars en 2000 et 1371919 Millions de dollars en 2010.

La tendance haussière est vérifiable également au niveau des pays en développement dans la mesure où les IDE passent de 3766 Millions de dollars en 1970 à 670658 Millions de dollars en 2017 et ce après avoir connu des investissements à la hausse en 1980 de l'ordre de 7396 Millions de dollars, de 34649 Millions de dollars en 1990, de 231581 Millions de dollars en 2000 et de l'ordre de 628480 Millions de dollars en 2010.

La progression des IDE est remarquable au niveau des pays émergents dont les chiffres montrent qu'ils étaient à hauteur de 75 Millions de dollars en 1990, passant à 5924 Millions de dollars en 2000 et atteignant un montant de 63 675 Millions de dollars en 2010. Les dernières statistiques de la CNUCED établissent le montant des IDE en 2017 à 46767 Millions de dollars présentant une légère baisse.

Le constat est, par contre, mitigé pour les pays développés où les chiffres des IDE montrent que l'équivalent de 9491 Millions de dollars en 1970 puis un accroissement à 46976

²⁸⁹CNUCED, *statistiques annuelles des investissements directs étrangers de 1970 à 2017*, in <https://unctadstat.unctad.org/wds/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=96740>, 2019.

Millions de dollars. En 1990, les IDE connaissent un haussement net avec un montant de 170196 Millions de dollars qui se confirme davantage en 2000 avec un chiffre de 1129110 Millions de dollars. Cependant, en 2010, les IDE chutent et atteignent un niveau de 679764 Millions de dollars. En 2017, les investissements accèdent à un niveau de 712383 Millions de dollars.

Cette croissance des IDE a souvent été rapprochée de l'évolution de l'intégration économique régionale en partant de la distinction entre les investissements intrarégionaux et les investissements extrarégionaux. Dans le premier cas, selon Yeyati, l'accord commercial augmente les IDE entre les membres de l'union, notamment les IDE de type vertical liés à la DIPP²⁹⁰.

En effet, les coûts de transaction et d'implantation s'abaissent au niveau de l'espace commun favorisant l'orientation des décisions d'investissement des firmes vers ce dernier. En parallèle, l'amenuisement des IDE horizontaux serait le résultat de la baisse des coûts de transaction, phénomène compensé par le développement des échanges commerciaux²⁹¹.

En ce qui concerne les échanges extrarégionaux, l'intégration rend attractif le territoire concerné par l'accord favorisant les IDE de type horizontal selon Dunning. Norman et Motta montrent que l'intégration a un effet positif sur les IDE par la réduction des barrières commerciales entre pays et rend plus accessible le marché créant un effet profit important selon Muchielli, Fontagné et Pajot. Castilho et Zignago établissent une relation directe entre investissement et IDE dans la configuration du MERCOSUR²⁹².

3.2.2.7. Intégration économique régionale, image et Gains de crédibilité

Outre le fait qu'ils évitent l'adoption de politiques commerciales centrées sur le bien-être d'un pays séparément des autres, les ACR peuvent aussi contribuer à empêcher les gouvernements d'adopter une politique d'auto-appauvrissement. Ainsi, se lier à d'autres pays par des accords de partenariats commerciaux, encourage l'attractivité du pays par l'effet des économies d'échelle, défendant l'image positive des territoires appartenant à l'espace intégré.

²⁹⁰ REGNAULT.H, « *Les pays en développement face aux IDE : de la substitution aux importations à l'intégration profonde* », *Techniques financières et développement*, N°110, 2013, pp. 5-14.

²⁹¹ DE SOUSA.J, LOCHAR.J, « *Investissements directs étrangers et intégration ; quels enseignements pour les PECO* », *Economie et prévision*, N°163, 2004, pp. 87-100.

²⁹² FRIKHA.M, « *L'attractivité des investissements directs étrangers dans l'espace méditerranéen* », *Document de travail*, N°91, Laboratoire de redéploiement industriel et innovation, Université du littoral côte d'opale, Janvier 2005, pp. 4-5

Par rapprochement marketing, la marque territoire traditionnellement axée sur le tourisme, serait dans ce cas orientée vers l'ensemble des facteurs permettant d'amener les IDE à porter un intérêt certain à ce territoire de manière à ce qu'il puisse constituer un cadre d'investissement propice.

Les IDE pourrait d'ailleurs même intégrer une logique de clusters. L'image et la crédibilité seraient encore plus valorisées dans la mesure où il y aurait développement de clusters axés sur « la présence, sur un même espace géographique de taille relativement limitée, de firmes, centres de recherche-développement, universités, organismes financiers très compétitifs appartenant au même domaine de spécialisation et organisés au sein de réseaux de collaboration à la dynamique autonome, caractérisés par une innovation continue et des transferts d'innovation aisés »²⁹³ et dont la facilité de mise en place serait le résultat d'émergence de pôles de compétitivité, autrement dit par des politiques publiques visant à valoriser la présence sur un même espace géographique de centres de recherches publics et privés et d'industries de pointe en incitant celles-ci à coopérer pour le développement de projets innovants²⁹⁴.

Ces actions seraient parfaitement en lien avec l'intégration régionale dans la mesure où elle peut avoir, dans ce sens, comme moteur la recherche de crédibilité. En effet, opter pour des règles communes rassure les partenaires aussi bien économiques que politiques qui les rendent ainsi plus prédictibles²⁹⁵.

Les accords régionaux qui ont pour but l'aboutissement à une intégration profonde prévoient généralement des clauses imposant aux pays la réforme des systèmes économique et politique. Cette démarche serait communément admise par tous les pays composant l'espace à partir du moment où une communauté des décisions de politique économique serait de mise.

Selon De Melo, Panagariya et Rodrik, il existe deux canaux à travers lesquels l'intégration régionale contribue à impacter positivement les institutions. Dans un premier temps, un effet de dilution est envisageable par le transfert des décisions du plan national au plan supranational dans le souci d'assurer un bien-être collectif et minimiser ainsi le pouvoir des groupes de pressions nationaux.

²⁹³HATEM.F, « *Le rôle des clusters dans l'attractivité dans les politiques d'attractivité* », Actes des séminaires Février-Juillet 2007 'attractivité du territoire, regards croisés', PUCA, 2007, pp.19-22

²⁹⁴ Ibid.

²⁹⁵ Traduit de UVALIC, M, « *Regional Cooperation and the Enlargement of the European Union: Lessons Learned?* », International Political Science Review, Vol.23, pp.319-333

Dans un second temps, l'effet d'asymétrie positive caractérisant le nombre limité des partenaires et la diversité des intérêts tendra à faire converger les décisions au sein de l'intégration économique régionale. Ces deux effets conjugués sont une condition sine qua non à la crédibilisation de l'espace intégré puisqu'elles auront pour objet de rassurer les investisseurs sur l'existence d'une force ou de pressions communes au sein du dit espace donnant naissance à des décisions réfléchies.

Par ailleurs, l'effet-frontière pourrait créer une influence positive sur le processus de convergence intra zone favorisée par les clubs de convergence et agir ; par là même occasion, sur l'effet de crédibilité²⁹⁶.

²⁹⁶AKNANI-HONVO.A, « *Intégration régionale, effets frontières et convergence ou divergence des économies en développement* », *Revue Régions et Développement*, N°17, 2003, pp 109-142.

Conclusion

L'intégration régionale est aujourd'hui un thème d'actualité pour beaucoup de recherches. C'est peut être parce qu'elle constitue pour certains pays, peu enclins à s'imposer au niveau international, une voie salubre pour le développement. Selon la conception du régionalisme ouvert, l'intégration est assimilée à la libéralisation des échanges et des facteurs de production.

L'approfondissement des échanges intra zones à la suite des accords commerciaux régionaux – (Union européenne (UE) ; Association de libre-échange nord-américain (ALENA) ; Marché commun du Sud (MERCOSUR), Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) – montre une intensification des échanges mondiaux interzones par effets « de débordement » des blocs commerciaux régionaux glosant la frénésie qui entoure ce phénomène et qui se veut corollaire à la mondialisation, dans la perspective de tirer profit des effets de la proximité et du voisinage.

La régionalisation traduit, à ce titre, une réalité économique des processus régionaux appuyés par une concentration des flux économiques au sein même de ces espaces. La combinaison du régionalisme, en tant que réalité institutionnelle caractérisant une volonté politique d'union, et de la régionalisation forme ce qui est désigné par l'intégration économique favorisant la coopération à l'intérieur de frontières délimitées et sacralisant ainsi la prise en charge des intérêts propres de la région.

Le phénomène de régionalisme est en réalité une suite de phases dont le point de départ était une volonté de faire disparaître les obstacles au commerce précédant une période d'entre deux guerres qualifiée de protectionniste. À partir de 1957, le régionalisme devient défensif inspiré par la création de l'Union douanière européenne.

Aujourd'hui, il connaît un renouveau certain marqué, tout d'abord par une recrudescence du rythme des ACR, dont le nombre est établi à 469 par l'OMC en 2019 avec 42 accords concernant l'Algérie notifiés en plus de l'accord de libre échange la liant aux 18 pays de la ZLEA et ensuite par une dichotomie ancien régionalisme qualifié de fermé et nouveau régionalisme plutôt ouvert et mu par l'effet de levier, l'effet de domino et l'effet de verrou.

L'interdépendance croissante des zones d'échanges est un puissant facteur de prospérité et de stabilité économique. Assurément, l'échange international interzone ou intra zone permet à chacun d'utiliser au mieux son travail et donne accès aux ressources et

techniques du reste du monde. La création d'une zone de libre échange tend à proliférer un impact réel sur le bien-être dans les pays membres avec la possibilité pour les économies relativement pauvres de rattraper les pays riches.

Par ailleurs, les pays se concentrent ainsi dans un espace géographique invitant à une pensée au travers de l'apport de l'économie géographique dont l'objet est l'étude de la densité de ses activités par une réflexion centrée sur l'attractivité du territoire dans une logique de mondialisation où la distance, la recherche de l'efficacité nationale et de la compétitivité internationale en sont les principaux motifs.

L'IER enseigne ainsi que les relations d'échange se font entre des parties qui, au final, formeront un tout ou un processus en cours. Deux visions sont alors mises en avant. D'un point de vue politique, le concept oscille entre fédéralisme, intergouvernementalisme, transactionnalisme, fonctionnalisme et néo fonctionnalisme. Dans sa portée économique, les conceptions de l'IER sont soit libérales, institutionnelles, volontaristes, territoriales ou diplomatiques.

Les processus d'intégration économique régionale (IER) se différencient par leurs degrés d'institutionnalisation, par leurs rythmes, par leur approfondissement et/ou par leur élargissement. Ils vont des coopérations sectorielles jusqu'aux unions politiques avec transferts de compétences et de souveraineté. Balassa postule, à partir de là, l'existence de catégories différentes de l'IER et identifie la ZLE, l'union douanière, le marché commun, l'intégration économique et monétaire et l'intégration politique.

Le régionalisme de jure est plus ou moins porté par des institutions et par des arrangements commerciaux. La régionalisation de facto peut résulter, au contraire, de pratiques d'acteurs constituant des réseaux commerciaux, financiers, culturels, technologiques sur des territoires régionaux. Elle peut également constituer une fragmentation de l'espace mondial liée à des stratégies de segmentation de la part des acteurs transnationaux.

Les typologies triangulaires distinguent une intégration de type « régulation et sanction », qui s'oppose à celle dite « de gestion des risques » et celle de type « marché régional et échange organisé ». Cette typologie est reprise par Kebabdjian qui y associe trois critères : l'autonomie des marchés, la souveraineté de l'Etat et la coopération régionale institutionnalisée.

Somme toute, l'IER est voulue pour ses effets positifs à l'intérieur des nations, des frontières de la zone et avec le reste du monde. Ainsi, la création et le détournement de

commerce, la polarisation des IDE, l'amélioration des termes de l'échange jumelés à la recherche d'économies d'échelle sont autant de portées qui expliquent les comportements d'union des Etats et d'intégration des espaces. Les gains en termes d'image et de crédibilité en sont grandis à partir du moment où cela impacte même la diversification des choix des consommateurs.

Venables fait remarquer que les implications macroéconomiques de l'intégration économique en termes de convergence réelle diffèrent selon qu'il s'agisse d'un regroupement entre pays du Nord ou d'un regroupement entre pays du Sud. Selon lui, cela dépend des avantages comparatifs des pays membres relativement à chacun d'eux d'une part et d'autre part de ceux des pays appartenant à ce regroupement relativement au reste du monde.

Il montre que les pays disposant d'avantage comparatif intermédiaire sont gagnants corrélativement à ceux qui sont aux extrémités de la distribution des avantages comparatifs dans l'ensemble des pays et le reste du monde. Par conséquent, les Accords Commerciaux Régionaux (ACR) entre pays à faible revenu tendent à induire la divergence tandis que les ACR entre pays à hauts revenus conduisent à la convergence des revenus.

Au regard de cette analyse et compte tenu des défis auxquels est soumise l'économie algérienne, une réflexion et un bilan sur ses relations avec l'extérieur s'impose. L'Union européenne et l'Algérie sont insérées dans une approche relationnelle active : les volets économique et financier sont un élément constitutif d'un projet politique qui, dans sa globalité, cherche à créer des effets d'entraînement à dessin d'être favorables dans une large mesure à l'économie algérienne.

Le troisième chapitre de cette première partie aura pour objet de mettre en lumière l'état de l'économie algérienne et de ses relations avec ses principaux partenaires.

Chapitre III :

***L'économie algérienne et le
processus de construction des
relations économiques avec
l'UE***

Introduction

Le programme de Tripoli de Juin 1962, porte en lui les prémices du projet de société algérienne et des moyens de sa richesse post indépendance, politique dont les confusions sont prises en charge dans la charte d'Alger par l'orientation vers un modèle socialiste fondé sur l'autogestion . « Sur le plan économique, l'autogestion a posé la nécessité de l'extension de la réforme agraire et des nationalisations, tant dans l'agriculture que dans l'industrie et la réorganisation du commerce extérieur et intérieur ainsi que celle du système bancaire »²⁹⁷. Le socialisme est consacré par la charte nationale, qui devient l'essence du développement du pays. L'industrialisation globale et intensive ²⁹⁸ est consacrée, par opposition aux théories de développement post-colonialistes qui invitent à « s'en tenir aux filières et aux seules unités qui correspondent à la vocation des anciens pays colonisés »²⁹⁹.

En 1971, la nationalisation des hydrocarbures intervient dans un contexte de réappropriation des richesses nationales remplaçant l'ère coloniale par le monopole d'Etat. La démarche de politique économique dicte une utilisation optimale des ressources en pétrole et en gaz dont les devises serviront à financer les biens et services nécessaires à l'industrialisation moteur de la modernité³⁰⁰.

L'industrie lourde devient une priorité nationale dans les années 1970 mais l'exportation se fonde presque exclusivement sur les hydrocarbures. L'indépendance récente, le faible pouvoir d'achat, l'illettrisme, l'incapacité à maîtriser les technologies,...sont autant de facteurs qui feront émerger les activités d'importation. Ce sont là les fondements de la prépotence du secteur des hydrocarbures et de sa part grandissante dans le PIB algérien. En effet, les industries industrialisantes suggèrent les bases du choix de développement autocentré spécifiquement national et préconisent la définition d'une matrice interindustrielle noircie avec des secteurs inter reliés par leurs inputs et leurs outputs. Fortement capitalistique, le développement de l'industrie en Algérie s'est inscrit sur le long terme

Des dysfonctionnements apparaissent en lien avec le caractère administré et centralisé de l'économie. Au final, les grands complexes industriels ne réalisent pas la croissance voulue, ni les effets d'entraînement recherchés. Les pétrodollars continuent de financer un modèle de développement qui essuie des revers décennie après décennie. Les restructurations

²⁹⁷ COLLONGES.L, « *Autogestion. Hier, aujourd'hui, demain* », Paris, Syllepse 2010. En ligne sur <https://autogestion.asso.fr/app/uploads/2012/04/LA-CHARTE-DALGER.pdf> consulté le 16/07/2016.

²⁹⁸ Charte nationale, p 156.

²⁹⁹ Ibid.

³⁰⁰ TALAHITE.F, « *L'économie algérienne depuis 1962 : le poids croissant des hydrocarbures* », AFKAR/IDEES, PRINTEMPS/ETE 2006, pp 82-85.

Partie I/ Chapitre III : L'économie algérienne et le processus de construction des relations économiques avec l'UE

décidées au début des années 1980 demeurent stériles et la crise pétrolière de 1986, accentue davantage la dépendance de l'économie à l'égard des exportations d'hydrocarbures. L'instabilité politique de la fin des années 1980/début des années 1990 participe à la remise en cause du modèle économique socialiste et ouvre la voie à l'économie de marché.

De 1994 à 2008, les indicateurs de l'économie algérienne reviennent au beau fixe après une phase de récession, principal fait marquant le début des années 1990. Cette période connaît le recours au FMI, prêteur en dernier ressort puisque l'Algérie se retrouve en situation de cessation de paiement qui l'oblige à demander un rééchelonnement de sa dette en 1994 et en 1995 profitant ainsi de 20 à 22 Milliards de dollars. Le PAS signé inclue des mesures économiques et sociales dictées par les institutions monétaires internationales de Bretton Woods qui font renouer l'économie algérienne avec une croissance économique positive à partir de 1995. Le PIB par habitant en dollars constants est passé de 2000 dollars en 2002 à 2400 en 2007 et le taux de chômage officiel a été réduit de 27 % en 2001 à 10,2 % en 2009.

Tableau I.III.1 : Evolution du PIB algérien en Mds de \$ (1995-2008)

Années	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Croissance (Mds \$)	41,765	46,941	48,178	48,188	48,641	54,79	54,745	56,76	67,864	85,325	103,198	117,027	134,977	171,001

Source : Banque mondiale, 2019.

La situation économique se revigore avec l'augmentation des prix du pétrole des années 2000. Un fonds de régulation des recettes pétrolières est créé pour accueillir les excédents et le remboursement de la dette par anticipation est enclenché à ce stade.

Il faut dire que l'économie algérienne demeure fondamentalement dépendante de l'évolution des cours du pétrole et ce depuis les nationalisations, faisant succéder des périodes d'expansion et d'autres de récession économiques. Les pétrodollars ont, à chaque fois été salutaires, pour redresser l'économie.

Ce chapitre aura pour objet de mettre en lumière les caractéristiques de cette dépendance dans une première section. La seconde section permettra de revenir sur l'évolution de l'économie algérienne et sur ses principales mutations avant d'exposer, dans une troisième section, l'évolution des relations économiques avec l'UE et l'état actuel de la coopération entre les deux entités.

Section 1 : La rente, aux origines des modèles de développement des économies pétrolières

L'économie algérienne enregistre, de façon récurrente, des contre-performances que beaucoup expliquent par l'approche liée à la théorie de l'Etat rentier, considérée comme l'une des contributions majeures des Middle East Studies , et qui s'appuie sur un concept emprunté à l'économie politique. Ce paradigme mobilise un arsenal théorique riche pour expliquer, dans nombre de cas, les dynamiques économiques des pays en situation de dépendance des ressources naturelles.

1.1. La rente et ses effets sur les économies pétrolières

Les tenants de l'Etat rentier parfois désignés comme « Ecole de l'Etat rentier » ou « rentiérisme », attribuent aux pays dits rentiers le caractère d'autoritarisme du à l'exogénéité de leurs revenus, source de financement d'institutions coercitives³⁰¹. Anderson déplore, cependant, que dans la littérature sur l'Etat dans la région MENA, ces approches s'arrêtent sur des modèles descriptifs, l'intérêt se portant essentiellement sur l'impact des revenus générés à l'extérieur, en particulier ceux produits par l'exportation de pétrole.

Ces revenus produisent trois types d'effets³⁰² :

-l'effet taxation (taxation effect) qui permet de réduire la pression fiscale et la contrepartie que doit fournir l'Etat («no taxation, no representation ») ;

-l'effet dépense (spending effect) qui induit la création d'une strate de privilégiés s'opposant aux logiques de réformes;

- le group formation effect : les gouvernements, de par le pouvoir politique mais aussi le rapport de force qui est créé par les revenus de la rente, disposent d'une aptitude à contraindre la formation de groupes sociaux indépendants de l'Etat.

Au-delà de ces effets, une littérature abondante tente d'explicitier les faits apparents des économies rentières.

1.1.1. Littérature économique sur la rente

La théorie de la rente est associée à deux apports majeurs de pionniers de la pensée économique scientifique. Malthus et Smith considèrent que la rente foncière est un don gratuit de la nature conquise par les propriétaires fonciers en vertu de leur pouvoir de monopole de détention de la terre. De leur côté, Ricardo et Mill introduisent le principe de la rente différentielle. Comme la terre est limitée, les rendements sont décroissants. On admet ainsi

³⁰¹ BEAULIEU.I, « *Etat rentier, gouvernance et développement :le cas de la MALAYSIA* », working paper 06-03, CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA EN CITOYENNETÉ ET GOUVERNANCE Département de science politique Université de Montréal, 2006, p7.

³⁰² Banque mondiale, 2013.

que les nouvelles terres qui seront mises en chantier, seront de moins en moins fertiles. Il est question, ici, de rente foncière car liée à l'instrumentalisation de la terre comme objet économique.

1.1.1.1. La rente dans la théorie économique

La rente représente la différence entre le prix du marché d'une production agricole donnée et son coût de production, rétrocedant, dans un état d'esprit smithien, un pouvoir de monopole au propriétaire agricole. Cette conception de la rente inspire David Ricardo à qui est attribuée la première véritable contribution de la théorie de la rente dans la pensée économique. Pour Ricardo et Malthus, la rente est la résultante d'une jonction de facteurs liés à la nature limitée de la ressource terre souffrant d'une fertilité inégale, au prix unique de la marchandise qui y est cultivée et à la liberté d'entreprendre et d'investir du propriétaire.

La rente pour Marx est le prix concédé pour l'appropriation ou l'utilisation de forces naturelles³⁰³ et productives pour Bensaïd alors que Marx qui procède « par déterminations successives, se contente d'un inventaire descriptif, comprenant aussi bien les matières premières, les équipements techniques et l'organisation du travail que les développements du savoir scientifique »³⁰⁴. Ces forces productives sont ainsi analysées sous un angle social car Marx estime qu'elle demeure une partie de la plus-value de la marchandise³⁰⁵, qui devrait revenir aux travailleurs, comme rémunération de leur excédent de travail³⁰⁶. Tout comme Smith, il souligne la situation de monopole à laquelle elle donnera naissance.

Von Thunen, auteur contemporain de Ricardo, publie en 1826 un ouvrage intitulé «Der Isolierte Staat in Beziehung auf Landwirtschaft und Nationalökonomie ». Dans son œuvre, il introduit la valeur géographique dans l'analyse de la rente foncière et explique que l'espace génère des coûts de transport qui déterminent le montant de la rente appelée rente de situation.

Tout l'art pour des propriétaires consiste alors à dégager le plus de profits, autrement dit la rente foncière la plus élevée possible qui a constitué la richesse naturelle des nations durant des siècles³⁰⁷. En admettant que cette rente est résiduelle, il explique qu'elle résulte de

³⁰³ La force naturelle est représentée ici par la terre.

³⁰⁴ BENSATID.D, « *Marx l'Intempestif, grandeurs et misères d'une aventure critique* », Paris, Fayard, 1995, p 390.

³⁰⁵ VERCELLONE.C, « *La nouvelle articulation salaire, profit, rente dans le capitalisme cognitif* », *European Journal of Economic and Social Systems*, Lavoisier, 2007, 20 (1), pp.45-64.

³⁰⁶ HARRIBEY.J-P, « *Loi de la valeur, plus-value et accumulation* », *Alternatives économiques*, « Marx l'incontournable », Les dossiers, N°13, mars 2018, p2 in <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/valeur/valeur-plusvalue-accumulation.pdf>

³⁰⁷ GUIGOU J.-L, « *La rente foncière. Evolution des théories depuis 1650* », *Economica*, Paris, 1982, p138.

la différence entre le prix du marché auquel est vendu le produit agricole et l'ensemble des coûts constitués par les coûts de production et intégrant les coûts de transport.

L'analyse d'A. Marshall de la rente foncière est également d'inspiration ricardienne reprenant les facteurs déterminants de la rente cités plus-haut. Il indique, par ailleurs, que la rente foncière est en relation avec la population qui travaille la terre, à l'origine de la quasi rente qui est le revenu des améliorations des instruments créés par l'homme, ou du rendement de la terre issus des investissements dans les autres facteurs de production (autre que la terre, c'est-à-dire le capital et le travail).³⁰⁸

A la deuxième moitié du 19^{ème} siècle, la théorie de la rente s'est peu à peu généralisée à tous les facteurs de production, élargissant le champ d'analyse au-delà du concept de terre. Apparaît alors, le postulat de la rente comme montant supplémentaire payé pour toute ressource limitée.

Elle peut donc être d'origine minière, végétale ou pastorale, halieutique, tirée de l'exploitation de sites naturels ou de nature juridique. Dans le cas de l'Algérie, la rente est d'origine minière car tirée des hydrocarbures.

Hartwick établit, en 1977, qu'une consommation par tête constante est soutenable lorsqu'on égalise la valeur des investissements productifs à la valeur des rentes tirées de l'extraction de la ressource, et ce, à chaque point du temps³⁰⁹. Dans son article «Qualité et développement territorial : une grille d'analyse théorique à partir de la rente» publié en 2001, Amédée Mollard souligne l'existence d'une « Rente de qualité territoriale».Ce concept explicite les choix de consommation des individus qui sont à la recherche de produits de qualité, qualité qui est extrinsèquement liée au territoire terrain de la production. La rente du producteur est ainsi favorisée par la rareté du produit qui agit comme un stimulus supplémentaire sur le consommateur³¹⁰.

1.1.1.2. Rente, croissance économique et pays pétroliers

La relation entre abondance des ressources naturelles et croissance économique a particulièrement attisé la curiosité des économistes. Sachs et Warner ont montré en 1997, à partir d'un échantillon de 23 pays sur la période 1970-1990, que cette relation était négative, sans pour autant asseoir une généralisation du phénomène³¹¹.

³⁰⁸ MARSHALL.A, « Principes d'économie politique », P 124.

³⁰⁹ OMGBA.L-D, DJIOFACK.C ; « *Equilibre général et revenu permanent dans un pays en transition post-pétrolière : le cas du Cameroun* », 58^{ème} congrès de l'AFSE, Mars 2009, p8.

³¹⁰ MOLLARD.A. « *Qualité et développement territorial: une grille d'analyse théorique à partir de la rente* », Économie rurale. N°263, 2001. pp. 16-34.

³¹¹ TALAHITE.F, « *Le concept de rente, pertinence et dérives* », Problèmes économiques, n°2.908 : Que faire de la rente des pétrodollars ?, 2006, pp 2-10.

Stevens montre qu'une catégorie de pays bien pourvus en ressources naturelles présente des indicateurs de croissance économique satisfaisants puis s'interroge sur les critères déterminant l'impact du pétrole, du gaz et des projets miniers sur la croissance économique³¹². La notion de rente n'est pourtant pas au centre de l'analyse de ces auteurs.

L'économie politique s'intéresse aux rentes générées suite à la production des ressources naturelles produites par un Etat justifiant leur effet négatif sur la croissance économique par la redistribution induite en faveur des groupes d'intérêts hostiles aux réformes. Aussi, les phénomènes de Rent Seeking semblent caractéristiques de ces économies rentières souvent au centre de rivalités géostratégiques, de corruption et d'inefficience de la bureaucratie et qui pèsent lourdement sur la croissance³¹³.

Aussi, un mouvement massif de gaspillage des revenus est symptomatique au niveau de ces économies, orientant les revenus tirés de leurs exploitations vers des dépenses improductives ou de vastes programmes d'investissements publics inefficients.

Ces avis sont partagés par Sach et Warner favorisant un sentier de croissance plus faible. Cependant, ces derniers affirment que dans la relation négative exprimée plus haut, il doit y avoir autre chose qui agit, par delà les politiques dispendieuses.

Les pays de l'OPEP peuvent donner une idée sur la relation qui existe entre rente et croissance économique. L'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) a été créée à Bagdad (Iraq) par la signature d'un accord en septembre 1960 par cinq pays, à savoir la République islamique d'Iran, l'Iraq, le Koweït, l'Arabie saoudite et le Venezuela représentant les membres fondateurs de l'Organisation.

Ces pays ont ensuite été rejoints par le Qatar (1961), l'Indonésie (1962), la Libye (1962), les Émirats arabes unis (1967), l'Algérie (1969), le Nigeria (1971), l'Équateur (1973), le Gabon (1975) et l'Angola. (2007), la Guinée équatoriale (2017) et le Congo (2018). L'Équateur a suspendu son adhésion en décembre 1992, mais a réintégré l'OPEP en octobre 2007.

L'Indonésie a suspendu son adhésion en janvier 2009 puis l'a réactivée en janvier 2016, mais a décidé de suspendre son adhésion à nouveau à la 171^e réunion de la Conférence de l'OPEP le 30 novembre 2016. Le Gabon a mis fin à son mandat en janvier 1995. Cependant, il a rejoint l'Organisation en juillet 2016. Le Qatar a mis fin à son adhésion le 1^{er} janvier 2019.

³¹²BENYOUB.M, « *L'impact De L'investissement Des Revenus Pétroliers Sur La Croissance, L'inflation Et Le Chômage : Cas D'Algérie (2000-2015)* », MPRA Paper No. 90489, 2018, pp 1-18.

³¹³SID AHMED.A, « *Le paradigme rentier en question :l'expérience des pays arabes producteurs de brut Analyse et éléments de stratégie* »,Revue Tiers Monde,n°163,juillet-septembre 2000,pp 500-521.

Partie I/ Chapitre III : L'économie algérienne et le processus de construction des relations économiques avec l'UE

La dépendance des hydrocarbures pourrait être appréciée dans les pays pétroliers de l'OPEP à travers une analyse de l'évolution des valeurs du PIB sur une période incluant la phase critique du retournement du marché pétrolier en 2014.

Tableau I.III.2: Evolution du PIB (2008-2017) des pays pétroliers de l'OPEC (en milliards US dollars courants)

Pays	Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Venezuela		315.953	329.788	393.192	316.482	381.266	371.005	482.359	-	-	-
Arabie saoudite		519.797	429.098	528.207	671.239	735.975	746.647	756.35	654.27	644.936	686.738
Iran		406.071	414.059	487.07	583.5	598.853	467.415	434.475	385.874	418.977	455.013
Iraq		131.614	111.661	138.517	185.75	218.001	234.648	234.648	177.499	177.56	192.061
Koweït		147.396	105.9	115.419	154.028	174.07	174.61	162.631	114.567	110.912	120.126
EAU		315.475	253.547	289.787	350.666	374.591	390.108	403.137	358.135	357.045	382.575
Lybie		87.14	63.028	74.773	34.699	81.874	65.503	41.143	27.842	26.222	38.108
Nigeria		337.036	291.88	363.36	410.335	459.376	514.966	568.499	494.583	404.65	375.745
Qatar		115.27	97.798	125.122	167.775	186.834	198.728	206.225	161.74	151.732	166.929
Algérie		171.001	137.211	161.207	200.019	209.059	209.755	213.81	165.979	160.13	167.555
Angola		88.539	70.307	83.799	111.79	128.053	136.71	145.712	116.194	101.124	122.124
Equateur		61.763	62.52	69.555	79.277	87.925	95.13	101.726	99.29	99.938	104.296
Gabon		15.509	12.065	14.359	18.186	17.171	17.591	18.18	14.377	14.014	15.014
Guinée équatoriale		19.75	15.028	16.299	21.329	22.39	21.943	21.737	13.18	11.261	12.294

Source : conception personnelle à partir des données de la banque mondiale, 2017.

L'évolution du PIB dénote de la dépendance de la santé économique des pays pétroliers intégrant l'OPEP. Cela est perceptible notamment à travers le tournant vécu lors de l'année 2014 ayant connu un affaiblissement des prix du pétrole. Les valeurs de 2015 arborent de façon nette l'impact de ce phénomène d'abaissement des prix sur le niveau de la croissance économique. A titre d'exemple, le PIB de l'Arabie Saoudite a connu une diminution de près de 13.5% entre 2014 et 2015. Sur la même période, le PIB du Koweït s'est réduit de plus de 29% et celui de l'Algérie de près de 22%. Le PIB de l'Angola a perdu plus de 20% de sa valeur. Ces chiffres sont éloquentes à plus d'un titre et font observer la dépendance viscérale de ces pays vis-à-vis de la rente.

1.1.2. Caractéristiques d'une économie rentière : le cas de la rente pétrolière

Une caractéristique courante d'une économie pétrolière est la tendance rapide d'ascension des exportations à cause de l'élasticité-revenu de la demande élevée des matières premières dans les pays industrialisés causant un phénomène de dépendance maléfique liée à l'abondance financière d'origine naturelle défendu par Stevens et Sid ahmed³¹⁴. Suite à l'afflux massif des revenus, les budgets publics seront excédentaires. L'augmentation des dépenses publiques décidée par l'Etat, rend alors les agents plus riches de façon artificielle et,

³¹⁴ MOUHOUBIA, « *Rationalisation de l'exploitation pétrolière par la redéfinition de la rente* », Colloque sur : Les politiques d'utilisation des ressources énergétiques : entre les exigences du développement national et la sécurité des besoins internationaux, Université de sétif, 2014, p2

par conséquent, plus exigeants en termes de qualité des biens matériels qu'ils demanderont davantage. Les secteurs productifs seront incapables de subvenir aux besoins d'une société dont le mode de vie a changé rapidement. Ainsi, le recours aux marchés internationaux met en péril les secteurs productifs locaux par l'importation effrénée des biens et services étrangers. Il s'agit du phénomène appelé "effet dépense".

Ce premier effet agira sur le secteur des services par l'accroissement d'une demande portée sur les biens étrangers de luxe, encouragée par l'appropriation des revenus de la rente par une partie de la population qui voit en l'importation de produits une source d'enrichissement supplémentaire. En parallèle, l'afflux de ressources financières induit leur orientation vers la réalisation des grands ouvrages urbanistiques et d'équipement publics qui serait à même de réduire du moins de façon temporaire le chômage. Parallèlement, l'effet mouvement de ressources prend place favorisé par une réallocation des ressources productives vers des secteurs moins productifs. Les secteurs productifs se retrouvent alors dans un état de dégradation avancé créant une inclinaison de la création de richesses d'un côté et de l'autre un creusement des disparités de classes sociales.

Par ailleurs, Hazem el-Beblawi et Giacomo Luciani donnent une description précise de l'Etat rentier qui s'articule autour de quatre caractéristiques permettant de le définir³¹⁵ :

- la prédominance d'une rente de situation ;
- une économie massivement fondée sur des revenus venant de clients étrangers, ce qui ne nécessite donc pas un secteur productif national fort ;
- seule une petite partie de la population active est impliquée dans la génération de la rente ;
- et, le plus important, le gouvernement est le principal bénéficiaire de la rente externe.

1.1.2.1. Le dilemme de l'Etat dans les économies rentières et pétrolières

Le rôle de l'Etat ne peut être réduit dans une économie rentière du fait qu'il est, dans une large mesure, le propriétaire foncier est ainsi détenteur des droits de fructus du secteur des hydrocarbures. En Algérie, et selon l'article 36 de la loi n° 14-05 du 24 février 2014 portant loi minière, cela est vérifié puisque les prérogatives de puissance publique relatives aux activités d'infrastructure géologique, de recherche et d'exploitation minières sont du ressort du ministère de tutelle au travers des agences et organismes qu'il met en place³¹⁶.

³¹⁵ MATSUNAGA.Y, BOUYSSOU.R, « *L'État rentier est-il réfractaire à la démocratie ?* », *Critique internationale*, vol. 8. 2000. *Diversité du capitalisme mondialisé*, sous la direction de Vivien A. Schmidt. pp. 46-58.

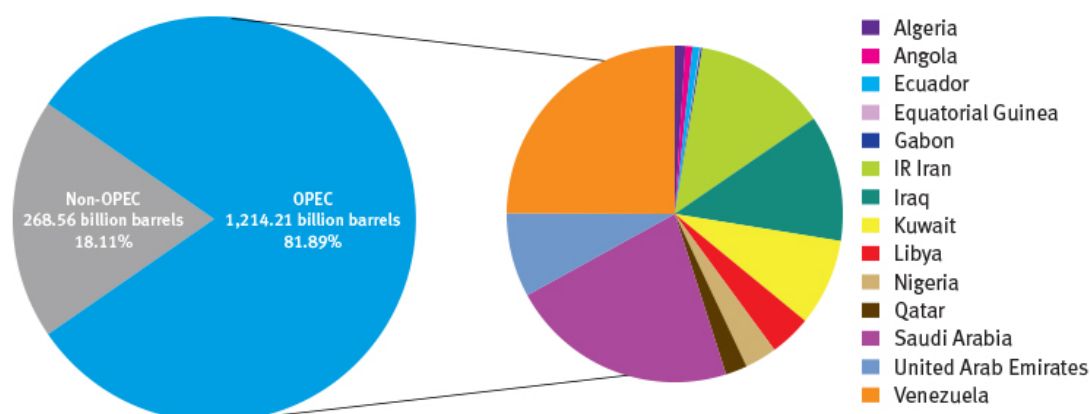
³¹⁶ Loi n° 14-05 du 24 Rabie Ethani 1435 correspondant au 24 février 2014 portant loi minière, *JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE* N° 18 du 28 Joumada El Oula 1435 30 mars 2014

Partie I/ Chapitre III : L'économie algérienne et le processus de construction des relations économiques avec l'UE

Ainsi, le rôle de l'Etat est d'agir judicieusement en concevant des stratégies de développement tenant compte de la variable « temps » afin d'affronter l'inéluctable déplétion de cette ressource.

Cette déplétion est rapportée, en ce qui nous concerne, aux réserves prouvées de l'OPEP puisque les membres de cette organisation disposent, à eux seuls, de l'équivalent de 81.89% des réserves mondiales soit 1214.21 Milliards de barils contre 18.11% de réserves au niveau des pays hors OPEP soit 268.56 milliards de barils.

Figure I.III.1 : Part des pays OPEP et NON-OPEP dans les réserves mondiales de pétrole brut



Source : OPEC,2017.

Les illustrations montrent une nette domination des pays de l'OPEP en matière de ressources futures. Toutefois, ces chiffres sont à prendre avec précaution au regard des scénarios énergétiques futurs, aux découvertes récurrentes dans le domaine ainsi qu'aux plans de développement des pays pourvus en pétrole brut.

Tableau I.III.3 : Réserves prouvées de pétrole des pays de l'OPEP(en milliards de barils)

Pays-membre de l'OPEP	Réserves prouvées	%
1.VENEZUELA	302.81	24.9
2.ARABIE SAOUDITE	266.26	21.9
3.IRAN	155.60	12.8
4.IRAQ	147.22	12.1
5.KOWEIT	101.50	8.4
6.EAU	97.80	8.1
7.LYBIE	48.36	4.0
8.NIGERIA	37.45	3.1
9.QATAR	25.24	2.1
10.ALGERIE	12.20	1.0
11.ANGOLA	8.38	0.7
12.EQUATEUR	8.27	0.7
13.GABON	2.00	0.2
14 .GUINEE EQUATORIALE	1.10	0.1
TOTAL	1241.19	100

Source : Conception personnelle à partir des données de l'OPEC,2017.

L'Etat dans ces pays rentiers pétroliers est, à ce titre, implicitement convié à initier puis à stimuler le développement durable, qui s'avère souvent difficile à réaliser en raison de

l'inefficacité de son intervention due à des facteurs complexes, plus particulièrement lorsque cela concerne le secteur des hydrocarbures³¹⁷ :

- le gigantisme des programmes de dépenses publiques sans révision aucune des systèmes fiscaux en vue d'améliorer les recettes et sans faire appel à la fiscalité ordinaire ;
- La progression inégalitaire des recettes pétrolières qui croissent de façon proportionnellement plus importante que le PIB. Cette situation est la conséquence de deux facteurs essentiels : l'amélioration des cours pétroliers qui permet l'afflux massif de recettes, conjuguée aux dépenses d'amélioration des niveaux de vie et d'injection d'aide aux entreprises publiques consommatrices de rente et abstinentes de production de valeurs ajoutées.

La croissance du PIB sera, ainsi, désavantagée et ce malgré la mise en place de stratégies liées à l'exploitation de ces ressources comme l'IBR. Ce concept formulé par Roemer en 1979, repris par les économistes canadiens de la staple theory of economic growth et rapproché à l'industrie pétrolière par Duddley Seers et Mahdavy, distingue quatre(04) stratégies majeures³¹⁸ :

- la substitution d'importation ;
- la substitution à l'exportation de produits manufacturés aux produits primaires ;
- l'exportation de produits primaires transformés ;
- la reproduction de biens de base.

En dépit de ces stratégies, Fekrat prétend que l'inefficacité des stratégies de développement, quel qu'en soit l'orientation, affaiblit la capacité d'absorption de l'économie des apports massifs de capitaux qui seront orientés vers des activités peu créatrices de richesses favorisant l'importation ou alors ces revenus seraient placés dans les banques étrangères annihilant leur probable contribution au développement.

1.1.2.2. Etat rentier versus Etat distributeur / Etat Esotérique versus Etat exotérique

La rente, de par ses effets, amène à la création de ce qui est appelé Etat rentier inséré dans un marché qui la génère³¹⁹. Les recettes d'exportation du pétrole contribuent à forger des structures économiques et institutionnelles qui font de l'Algérie un pays rentier de par

³¹⁷ MOUHOUBI. A, « *Rationalisation de l'exploitation de la rente Une politique de minimisation de la pauvreté dans les pays exportateurs de pétrole* », Actes du colloque internationale sur l'évaluation des politiques de lutte contre la pauvreté dans les pays arabes à l'ère de la mondialisation, 08-09 Décembre 2014, p263.

³¹⁸ SID AHMED.A, « *L'industrialisation à partir des ressources naturelles Le cas des hydrocarbures au Maghreb* », Actes du colloque « L'Avenir de l'Espace Méditerranéen », Montpellier, France, 1990/09, pp345-395.

³¹⁹ TALAHITE.F, « *La rente et l'État rentier recouvrent-ils toute la réalité de l'Algérie d'aujourd'hui ?* », Revue Tiers Monde, Armand Colin, 2012, pp.143-160.

Partie I/ Chapitre III : L'économie algérienne et le processus de construction des relations économiques avec l'UE

son inclusion dans un marché globalisé de l'énergie même si son appartenance à l'OPEP est avérée.

Le concept d'Etat rentier distributeur pourrait aussi lui être associé au travers de son insertion dans des dépenses à même de favoriser le bien être de la population via les aides, les subventions et le soutien qu'elle consent à mettre en place dans le cadre d'un régime rentier d'accumulation qui se caractérise d'une part par une économie sous-développée, et, de l'autre, par un financement rattaché à la rente³²⁰ provenant du pétrole dans le cas spécifique des Etats pétroliers.

L'origine de leurs recettes aboutit à distinguer entre Etats ésotériques dont les revenus proviennent de l'étranger et Etats exotériques dont les revenus proviennent de la fiscalité et des activités locales³²¹.

Tableau I.III.4 : Dynamique supposée de l'État rentier et de l'État rentier distributeur

	Etat rentier	Etat rentier distributeur
Première source de revenu	Rente extérieure	Rente extérieure
Caractéristique principale du comportement de l'Etat	Pas d'extraction fiscale sur l'économie interne	Distribution de la rente
Caractéristiques principales des groupes de la société	Privés de moyens de marchandage	Population dépendant de l'Etat pour son bien-être

Source : OULD AMER.N, « Etat rentier et problématique de développement en Algérie », Cahiers politique et droit ,N° 15 JUIN 2016,p7.

Cependant, ce qui semble certain c'est que l'Etat rentier est dans une position de scrutation de la rente pétrolière ou gazière afin de chercher à concevoir une stratégie de développement efficace fructifiant encore plus ses résultats financiers, tendance qui devient urgente avec l'épuisement de la ressource.

De ce fait, l'extraction irraisonnée de ces matières sans stratégie de valorisation pour l'investissement reproductif de valeur ajoutée et reproductible sur plusieurs années est une grave erreur, voir même, une action à ne pas entreprendre³²² comme indiqué dans le chapitre I de cette partie à travers la règle de Hotelling concernant les ressources naturelles et plus précisément l'énergie.

L'épuisement des ressources naturelles en lien avec l'énergie dans un pays correspond, en fait, au rapport de la valeur du stock des ressources énergétiques sur la durée d'exploitation

³²⁰ TALHA.L, « Le régime rentier et son mode de régulation. Essai de problématique », Forum de la Régulation, 2003.

³²¹ SID AHMED.A, op.cit,p 503.

³²² GUILLAUMONT.P, « Stratégie de développement et ouverture sur l'extérieur », Revue africaine de développement, Vol. 1, n° 1, Juin 1989, pp. 40-57

Partie I/ Chapitre III : L'économie algérienne et le processus de construction des relations économiques avec l'UE

des ressources restantes (plafonnée à 25 ans). Il concerne le charbon, le pétrole brut et le gaz naturel/

Tableau I.III.5 : Epargne rajustée / épuisement de l'énergie en Algérie (US\$ courants)

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Valeurs	28,194	15,015	18,985	27,47	27,301	25,003	23,213	10,65	12,039

Source : Conception personnelle à partir des données de la Banque Mondiale, 2017.

D'après le tableau I.III.4, il paraît évident que les valeurs des stocks des ressources énergétiques en Algérie connaissent une tendance vers la baisse perdant plus de la moitié de leurs valeurs en l'espace de 9ans puisque le stock des ressources énergétiques sur la durée d'exploitation des ressources restantes passe de 28.194 Mds de dollars à 12.039 Mds de dollars ce qui fait une variation à la baisse de plus de 57.3% expliquée sans nul doute par une tendance, pour les ressources naturelles ,à la vulnérabilité des prix.

1.2.La vulnérabilité à l'égard des prix et le comportement de Rent seeking

La vulnérabilité économique d'un pays à la volatilité des prix internationaux est le principal effet négatif d'un choc exogène. La conséquence de ce choc peut être ressentie à court terme ; c'est-à-dire si le capital est entièrement engagé et à long terme dans le cas où l'Etat n'a procédé qu'au placement de ce dernier en banque de façon à supporter des conséquences négatives sur la croissance économique et le processus de développement. L'histoire de l'humanité nous enseigne aussi que la richesse en ressources tend à fragiliser le tissu économique, la cohésion sociale et les institutions politiques des pays³²³. Le Deutsch Disease analysé dans le premier chapitre renseigne sur cette tendance malade des pays qui profitent d'une dotation en ressources naturelles conséquente à tirer leurs revenus presque exclusivement de ces dernières, ce qui à terme ébranle les autres secteurs d'activité

Cette vulnérabilité/fragilité est souvent loin d'être conjoncturelle. Elle devient structurelle, dans les pays pétroliers/gaziers qui surveillent inlassablement les prix mondiaux de l'énergie et qui souffrent de modèles politiques dont la gouvernance est souvent dépourvue de bon sens ou d'un semblant de rationalité économique car la viabilité de leurs modèles économiques y est viscéralement rattachée. Le cas de l'Algérie est assez édifiant puisque la trentième sert assez souvent à maintenir un modèle économique qui n'a d'économique que le nom. La dilapidation des revenus pétroliers et gaziers est telle qu'à chaque dépression du marché mondial de l'énergie, il y a menace sur le fonctionnement même de l'Etat, de ses

³²³ ARISTIDE.M, « *Quatre essais sur les effets des rentes des ressources naturelles dans les pays en développement* », Thèse de Doctorat en Economies et finances. Université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 2016.

institutions et de la machine économique dans son ensemble. Le durcissement des mesures en direction des opérateurs économiques s'accompagne paradoxalement avec un relâchement dans la sphère sociale même si la situation ne s'y prête pas souvent. Il est vrai que le durcissement peut toucher parfois les dépenses sociales de l'Etat mais leur mise en œuvre sur le terrain est vite rattrapée par la volonté de maintien de la paix sociale. Or, ces comportements exposent l'économie algérienne à plus de risques économiques, notamment celui de la dépendance à terme.

Par comparaison, certains pays dotés en ressources énergétiques comme les EAU ou le Qatar tentent de sortir de cette dépendance énergétique en investissant dans l'immobilier de luxe et dans le tourisme. Le Qatar commence même à développer une industrie lui permettant de fabriquer au Qatar les composants utilisés dans le bâtiment. D'un autre côté, on peut atermoyer sur le modèle américain, qui fort de la richesse de son sous-sol en ressources énergétiques, entreprend l'interdiction de la vente à l'étranger de ces dernières et favorise la propriété privée dans le secteur énergétique. Ces décisions lui permettent aujourd'hui de représenter une puissance énergétique telle que les marchés de l'énergie réagissent davantage aux stocks américains qu'aux bouleversements au niveau de l'OPEP. La différence entre ces modèles d'utilisation de la rente est surtout lié à leur visions respectives et à leurs comportements de recherche de rente ou « Rent Seeking », qui est un concept à ancrage microéconomique car issu de l'observation des comportements des agents économiques. Il est défini par Khan M.H et Jomo K.S comme « un ensemble d'activités dans lesquelles on recherche à créer, maintenir ou modifier les droits et institutions sur lesquels sont basées un certain nombre de rentes »³²⁴.

La réalisation d'un profit (ou revenu) en est le principal élément instigateur dans des activités qui sont souvent non productives de biens et de services à fonction utilitaire conventionnelle, mais elles sont fondamentalement génératrices de rémunérations pécuniaires³²⁵.

« The Rent Seekers », c'est-à-dire les agents qui sont à la recherche d'une rente ; représentant bien souvent des entrepreneurs ; interviennent de manière à influencer la conception de certains droits et institutions favorables à davantage de rente. La place de l'Etat, dans ce processus de formation et de maintien de la rente peut chercher aussi bien à

³²⁴ KHAN, M.H, JOMO K.S, «*Rents, Rent-Seeking and Economic Development: Theory and Evidence in Asia*», Cambridge University Press, Cambridge, 2000, p70.

³²⁵ ALMORSHID.B, «*Recherche de rente et processus de réformes politiques et institutionnelles dans le monde arabe La leçon marocaine* », working paper N°469, 2009, p2.

limiter ce type de rente grâce à sa souveraineté ou à en accroître le rythme d'appropriation . Krueger, Posner et Buchanan , à cet effet, avancent que des que des coûts supplémentaires de recherche de rente sont associés à l'interférence produite par l'Etat en créant artificiellement des rentes.

Il est, par contre parfaitement admis que la recherche de rente est une activité improductive qui peut même détériorer le secteur productif d'une économie rentière comme cela est démontré dans le cadre des réflexions théoriques sur le Dutch Disease.

Dans son analyse sur les comportements endémiques de la recherche de la rente, Khan n'a pas seulement cherché à comprendre la structuration de la rente, il s'est également interrogé sur les fondamentaux et les conséquences du processus du Rent-seeking. En effet, si par définition « Rent seeking is the expenditure of ressources and effort in creating, maintaining or transferring rents »³²⁶, autrement dit l'engagement d'un ensemble de dépenses qui tendent à créer ou maintenir la rente, la question se pose quant à la nature légale ou illégale de ces dernières.

Or, il semble que cela pourrait même induire des comportements de corruption ou des agissements maffieux considérés comme une forme de recherche de rente³²⁷, les pays de l'ex-URSS en sont une parfaite illustration . L'arrestation de Mikhaïl Khodorkhovski, l'ancien patron de la compagnie pétrolière Ioukos en 2003 en Russie soupçonné de lourdes malversations financières n'est qu'un symbole des comportements oligarchiques d'hommes d'affaires qui se sont partagés les richesses lors de la privatisation dans ce pays³²⁸.

En Algérie, le processus de privatisation était empreint d'un flou informationnel sur les entreprises privatisables d'un côté et les garanties offertes par les pouvoirs publics en matière de jouissance des droits de propriété dont la lecture révélerait un comportement de recherche de rente en vue de pérenniser les avantages sur les prix, sur la protection des contrats publics, sur la garantie de l'emploi ...de l'économie administrée³²⁹.

L'instauration d'une oligarchie financière, industrielle ou autre ayant la main mise sur les principales activités sensées être créatrices de richesses peut également constituer un signe édifiant de ce comportement de captation de la rente par des pressions exercées sur la prévalence de l'importation. Une étude empirique faite par Cédric Durand ayant eu comme

³²⁶ KHAN, M.H. AND JOMO K.S. , *Op.Cit*, P70.

³²⁷ DELAVALLADE.C, « *Pauvreté et corruption : un cercle vicieux* », *Regards croisés sur l'économie*, N° 14(1):72-83 ,2014, pp 72-83.

³²⁸ MERCIER-SUISSA.C, « *Restauration de l'Etat de Droit ou captation de la rente pétrolière en Russie* ». *NAQD d'études et de critique sociale*, 2009, janv/fev (25), pp.69-85.

³²⁹ Hamamda M.T, « *Privatisation des entreprises publiques en Algérie* », *Géoéconomie*, vol. 56, no. 1, 2011, pp. 133-157.

terrain d'approche la métallurgie en Russie sur la période 1991-2002 revient sur les mécanismes ayant abouti à l'émergence d'une oligarchie capitaliste favorisée par des comportements prédateurs, la désorganisation des relations industrielles et l'ouverture brutale du commerce extérieur³³⁰. La comparaison avec la survenance d'hommes d'affaires puissants au lendemain des réformes économiques de 1988 et de la période sécuritaire des années 1990 pourrait être intéressante.

Section 2 : L'économie algérienne et ses performances

La charte de Tripoli donne les bases de l'économie algérienne fondée sur une politique d'industrialisation avec un ancrage idéologique communiste. En Juin 1965, les trois axes inspirés du programme de Tripoli sont mis en avant : révolution agraire, révolution culturelle et révolution industrielle. Le lancement du plan triennal 1967-1969, du plan quadriennal 1970-1973 et du second plan quadriennal 1974-1977 marquent l'orientation vers les industries industrialisantes. Le premier épisode d'expansion économique postindépendance est le fruit de la décision de six pays du golfe membres de l'OPEP d'augmenter de 70% les prix du pétrole en réaction à la guerre du Kippour. Par ailleurs, la Révolution islamique et la guerre de l'Iran-Irak (1980-1988) provoquent une diminution de la production mondiale et annonce une nouvelle flambée des prix avec un brut qui atteint les 40 dollars en 1979.

A partir des années 1980, l'échec de l'expérience de développement fondée sur les pétrodollars et la chute des prix du pétrole en 1986 rompent le cercle vicieux du socialisme. La chute du pétrole est provoquée par une récession économique mondiale et le baril tombe à 8 dollars (équivalent à 17,2 dollars en 2016) et qui a vu s'effondrer les recettes d'hydrocarbures de 2/3. Des changements majeurs sont impulsés par les doléances sociales et politiques engagées suite au mouvement populaire de 1988³³¹.

Les années 1990 sont marquées au niveau mondial par un relèvement de 10% de la production des pays de l'OPEP, sans tenir compte de la crise asiatique poussant les cours à se déprécier de 40% et atteignant une valeur inférieure à 10 dollars (14.5 dollars en 2016). Au diapason de cette évolution, l'économie algérienne est déstabilisée par 10 ans d'insécurité au lendemain des élections de 1991³³².

Les années 2000 connaissent une envolée du baril en 2004 dépassant 50 dollars (62.4 dollars 2016) avec l'enlèvement en Irak et 70 dollars en 2005 suite à l'ouragan Katrina (84.3

³³⁰ DURAND.C, « *De la prédation à la rente, émergence et stabilisation d'une oligarchie capitaliste dans la métallurgie russe (1991-2002)* », Géographie, économie, société, vol. 6, no. 1, 2004, pp. 23-42.

³³¹ « Chocs et contre-chocs pétroliers depuis 1973 » in <https://prixdubaril.com/comprendre-petrole-cours-industrie.html>, 2016.

³³² LAMIRI.A, « *Crise de l'économie algérienne* », Les presses d'Alger, Alger, 1999, pp 23-62

Partie I/ Chapitre III : L'économie algérienne et le processus de construction des relations économiques avec l'UE

dollars 2016) en touchant brièvement en janvier le seuil psychologique des 100 dollars (112.5 dollars 2016).

Tableau I.III.6 : Evolution des prix moyens du baril du Brent (1990-2008) en dollars US

Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Valeur	23.76	20.04	19.32	17.01	15.86	17.02	20.64	19.11	12.76	17.90	28.66	24.46	24.99	28.85	38.26	54.57	65.16	72.44	96.94

Source : Conception personnelle à partir des données de l'OPEC.

La baisse des stocks américains, la croissance chinoise et l'affaiblissement du dollar lui font dépasser les 147 dollars (157.5 dollars 2016) créant une période d'essor financier sans précédent. Une zone de libre échange est créée avec l'UE consacrant le revirement vers l'économie de marché en 2005. La crise des subprimes entraîne une crise économique mondiale qui fait plonger les cours du pétrole à 32 dollars.

2.1. Evolution des principaux indicateurs de l'économie algérienne 2008-2018

La crise des subprimes de 2008 est apparue suite à la crise sur le marché américain des prêts hypothécaires à risques de 2006 avec l'éclatement de la bulle immobilière et la hausse des taux d'intérêt ayant entraîné des taux des crédits immobiliers outre-Atlantique.

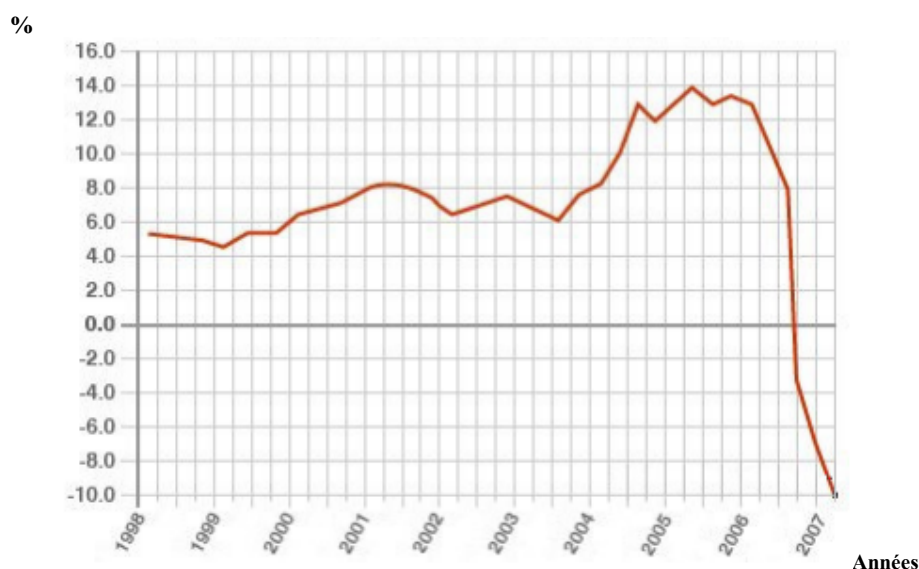
Figure N°I.III.2 : Evolution des taux d'intérêt de la FED



Source : BUTACLIC, BADEA.M, « Origines et impact de la crise des subprimes », finances-banks-accountancy, volume 3, 2008, p129.

Les banques ont répercuté les conditions sévères du marché de l'immobilier sur leur clientèle puis la demande sur ce marché s'est réduite tirant les prix vers le bas.

Figure N°I.III.3 : Evolution du prix de l'immobilier aux Etats-Unis



Source : BUTACLIC, BADEA.M, « Origines et impact de la crise des subprimes », finances-banks-accountancy, volume 3, 2008, p 130

La titrisation a eu pour effet majeur d'engager l'économie mondiale dans une récession sans précédent depuis la crise de 1929, à travers l'effet domino favorisé par l'interdépendance croissante des économies mondiales.

L'Algérie, avec l'aphasie de son système financier et son manque d'intégration à la finance mondiale ne semble pas avoir été touchée en comparaison avec les pays de l'UE. Mais la récession économique mondiale diminue la demande sur l'énergie, et c'est principalement par ce canal que l'économie algérienne avec les attributs qui sont le siens, aujourd'hui est à même d'être le théâtre de perturbations.

2.1.1. Programmes de développement en Algérie (2010-2018)

La période 2010-2018 est caractérisée par des dépenses budgétaires importantes du trésor public afin d'exécuter les programmes de développement quinquennaux, visant principalement l'amélioration des performances économiques et sociales de l'Algérie.

2.1.1.1. Programme d'investissements publics (2010-2014)

L'enveloppe financière de 21.214 milliards de DA (286 milliards de dollars) est allouée pour la réalisation des axes et objectifs principaux suivants³³³:

- Parachèvement des projets déjà entamés notamment dans les secteurs du transport, des travaux publics et de l'hydraulique (9.700 milliards de DA, 130 Milliards de dollars).

³³³ Communiqué du conseil des ministres, « *Programme de développement quinquennal 2010-2014* » in <http://www.mae.gov.dz/images/sce/programme-quinquenal.pdf>

Partie I/ Chapitre III : L'économie algérienne et le processus de construction des relations économiques avec l'UE

- Engagement de nouveaux projets d'investissement dans l'infrastructure (11.534 milliards de DA soit 156 Milliards de dollars)³³⁴.

- 40% de ces ressources s'orientent vers le développement des ressources humaines avec 5000 établissements de l'Education nationale, plus de 1500 infrastructures de santé deux, (02) millions de logements, le raccordement d'un million de foyers au réseau du gaz naturel et l'alimentation de 220.000 foyers ruraux en électricité ,la réalisation de 35 barrages et de 25 systèmes de transfert d'eau ainsi qu'un peu plus de 5.000 infrastructures pour la jeunesse et les sports,

Par ailleurs, ce programme d'investissements publics consacre plus de 40% de ses ressources à la poursuite du développement des infrastructures de base et à l'amélioration du secteur public notamment :

- plus de 3.100 milliards DA destinés au secteur des travaux publics afin de développer les ports et les routes,

- plus de 2.800 milliards DA en vue de moderniser et d'étendre le réseau de chemin de fer, le transport urbain et les capacités aéroportuaires,

- près de 500 milliards DA pour l'aménagement du territoire et l'environnement,

- et près de 1.800 milliards DA pour l'amélioration de la prestation du service public en général.

Le programme accumule également 1.500 milliards de DA, pour développer et moderniser l'économie algérienne avec plus de 1000 milliards DA pour soutenir le développement agricole et rural, 150 milliards DA qui sont destinés à la promotion de la petite et moyenne entreprise et 2000 milliards DA qui s'orientent vers le secteur industriel.

Par ailleurs, plus de 350 milliards DA se consacrent au développement de l'emploi et 250 milliards DA au développement de l'économie de la connaissance.

L'évaluation des réalisations du programme insiste sur les constats suivants :

- augmentation des recettes du FRR dépassant les 200 milliards de dollars américains et dont la capacité de couverture de la création monétaire par les réserves de devises dépasse les 100% ;

- jugulation des pressions inflationnistes à hauteur de 3.5% en moyenne quinquennale ;

³³⁴ BOUCEKKINE.R, BOUKLIA-HASSANE.R ET MEDDAH.N, « *Un an après le contre-choc pétrolier : Bilan, Enjeux et Perspectives* », Contribution 6 juillet 2015

- réalisation d'une croissance économique de 4% en moyenne sur la période 2010-2014.

- amenuisement du taux de chômage de 11.3% en 2010 à 9.8% en 2014.

Ainsi, plus de 20.000 Milliards de DA ont été alloués pour le seul programme quinquennal 2010-2014, avec des impacts positifs sur la création de richesses, le recul du chômage et l'amélioration des principaux indicateurs sociaux et d'infrastructures.

2.1.1.2. Programme quinquennal (2015-2019)

Le programme quinquennal de croissance 2015-2019 tend vers la réalisation d'un taux annuel de croissance de 7% en vue de réduire le chômage et d'améliorer les conditions de vie des citoyens concernant la qualité du service public. Les objectifs visés par le programme 2015-2019 sont les suivants :

- Réduire le chômage de 9.8% fin 2014 jusqu'à 8% à la fin du programme ;
- Inciter au développement socio-économique ;
- maintenir la cadence de la gestion des projets réalisés au titre des programmes socio-économiques précédents.
- Moderniser le système de financement bancaire afin qu'il joue pleinement son rôle de moteur de l'économie;
- Mettre en œuvre un programme visant à développer le secteur des mines , le secteur agricole ainsi que le développement du Sud algérien.

2.1.2. Le nouveau modèle économique de développement

La difficile conjoncture économique à laquelle s'expose l'Algérie, depuis 2014, instaure une nouvelle dynamique de développement qui a pour but de réaliser les objectifs suivants :

- Volonté d'abandon progressif de la politique de subvention envers le secteur productif des entreprises coutant 60 milliards de dollars entre 1971 et 2016 et envers la consommation jugée inadaptée aux besoins et aux spécificités au vu du manque d'équité que cela induit. En effet, le discours vers un meilleur ciblage engage une réflexion profonde sur le dilemme des subventions généralisées avec la proposition de plusieurs pistes d'amélioration possibles. Dans son rapport en date du 18 avril 2012, la Banque mondiale faisait remarquer que 20% des plus riches bénéficient de subventions six fois supérieures que celles dont jouissent 20% des plus pauvres.

Pour l'Algérie, la même institution notait pour cette période que les montants des subventions sous forme de comptes spéciaux du Trésor, recensant sous différentes appellations 14 fonds, allouées au soutien de services productifs, à l'accès à l'habitat et aux

Partie I/ Chapitre III : L'économie algérienne et le processus de construction des relations économiques avec l'UE

activités économiques sont successivement de 40 milliards de dinars, 83 milliards de dinars, 520 milliards de dinars, 11 milliards de dinars et 581,78 milliards de dinars, soit un total d'environ 1.143 milliards de dinars (équivalent à 16 milliards de dollars), représentant 14% du total des dépenses de l'État en dehors des dépenses de fonctionnement ;

- Limitation du recrutement et gel des salaires afin de réduire les pressions inflationnistes ;

- Dévaluation du dinar ;

- Soutien et modernisation du secteur et de l'administration fiscaux ;

- Gel des projets de réalisation (équipements) de l'État par manque de ressources ;

- Mise en place des barrières à l'importation en vue de stimuler la production nationale et de restreindre la sortie de devises ;

- Diversification des ressources du pays, en réalisant une croissance réelle des secteurs hors hydrocarbures mais également en facilitant l'accès aux partenariats avec les investisseurs étrangers.

En 2016, l'Algérie opte pour un nouveau modèle de croissance économique au gré de la situation de crise qu'elle vit au lendemain du choc pétrolier de 2014 ayant abouti à la dégringolade spectaculaire des prix du pétrole de plus de 70% en 18 mois passant à 30 dollars ; laminé par une demande trop faible.

Ainsi, et après une série de restrictions budgétaires, l'Algérie opte pour une approche de transformation et de diversification de la politique budgétaire sur la période 2016-2019 et des orientations à horizon 2030 avec une croissance du PIB hors hydrocarbures de 6.5% par an sur la période 2020-2030, un revenu du PIB par habitant qui devrait être multiplié par 2,3 fois, une industrie manufacturière qui devrait voir sa part en valeur ajoutée augmenter de 5.3% en 2015 à 10 % du PIB à l'horizon 2030 fondée sur une sécurité alimentaire plus forte impulsée par le développement agricole et la diversification des exportations.

Le volet énergie n'est pas en reste puisque le programme prévoit une transition énergétique permettant notamment de diviser par deux le taux de croissance annuel de la consommation interne d'énergie (de +6% par an en 2015 à +3% par an à l'horizon 2030). Dans son volet budgétaire, le nouveau modèle de croissance met en exergue les objectifs suivants à l'horizon 2019³³⁵:

³³⁵ RADP, ministère des Finances, « Le nouveau modèle de croissance 2016-2019 », Juillet 2016.

*Taux d'inflation au 31 Novembre 2018

**Prévisionnel

Partie I/ Chapitre III : L'économie algérienne et le processus de construction des relations économiques avec l'UE

-une amélioration des recettes de la fiscalité ordinaire avec en ligne de mire la couverture des dépenses de fonctionnement,

-l'amenuisement du déficit du Trésor.

L'année 2019 place l'économie algérienne devant de nouveaux défis car depuis le mois de mars 2019 et plus précisément le 22 du dit mois, un mouvement populaire massif sans précédent est en cours. La lutte contre le cinquième mandat de A.Bouteflika en a été le facteur déclenchant, mais les aspirations s'orientent vers une redéfinition radicale du modèle économique qui, s'il se concrétise aboutira probablement à une refonte du modèle de croissance. Pour l'instant, cette « révolution paisible » tend à fragiliser davantage l'économie algérienne. La confiance des investisseurs peut être ébranlée à l'image d'Exxon Mobil, qui après un effort de diplomatie économique entreprise par les équipes croisées du ministère de l'énergie, d'Alnaft et de Sonatrach pour séduire le géant pétrolier à partir de 2018, décide de sursoir à sa volonté d'investir en Algérie au premier trimestre 2019.

2.2. Evolution des indicateurs-clés de l'économie nationale

La vulnérabilité de l'économie algérienne est liée à son caractère rentier et au manque de discernement dans la gouvernance économique. Malgré les efforts accomplis pour la correction des dysfonctionnements, cette économie demeure fondamentalement en déphasage avec les capacités internes et les exigences externes de compétitivité.

2.2.1. Décomposition de l'économie algérienne : Analyse de l'équilibre interne

Les indicateurs d'équilibre permettent de procéder à une rétrospective des résultats du fonctionnement d'une économie.

2.2.1.1. Evolution du PIB de l'Algérie (2008-2019)

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution de la performance économique de l'Algérie depuis l'année 2008, en mesurant entre autres les fluctuations du PIB, indicateur qui révèle la richesse créée dans un pays.

Tableau I.III.7 : Evolution du PIB de l'Algérie (2008-2019) en Milliards d'US\$

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018*	2019**
PIB (Mds USD)	171.001	137.211	161.807	200.019	209.059	209.755	213.81	165.979	160.13	167.55	188.3	200.2
Croissance du PIB %	2.36	1.632	3.634	2.892	3.375	2.768	3.789	3.763	3.3	1.6		

*Chiffres provisoire **chiffre prévisionnel

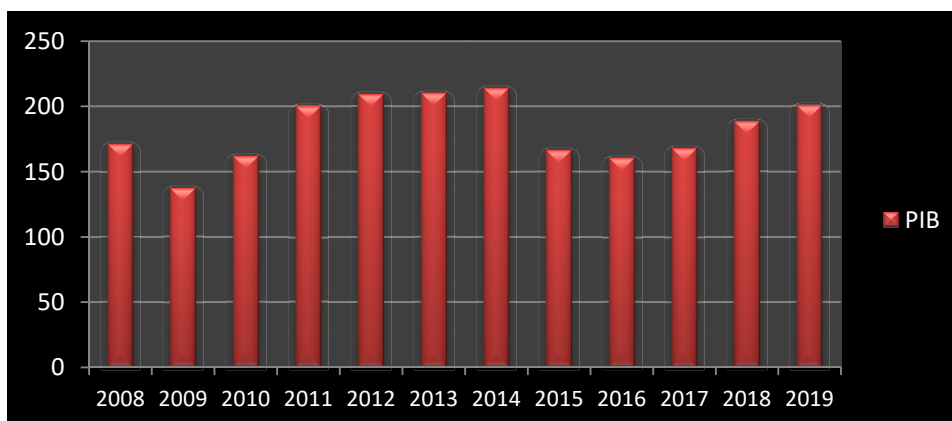
Source : Conception personnelle à partir des données et prévisions de l'International Financial Statistics et de la Banque mondiale, 2019

Les résultats du PIB montrent une régression entre 2008 et 2009. Ceci peut être expliqué par la dépression de l'économie mondiale qui aura impacté l'économie algérienne au lendemain de la crise de subprimes. Une augmentation nette de 2009 jusqu'en 2014 est

Partie I/ Chapitre III : L'économie algérienne et le processus de construction des relations économiques avec l'UE

constatée notamment avec les mesures mondiales qui ont permis une reprise économique qui a agi sur la demande mondiale en énergie. A partir de 2014, le choc pétrolier avec une tendance inversée est constaté en relation avec la baisse brutale des prix du pétrole et avec la récession causée par le plan d'austérité appliqué par le gouvernement à partir de 2015. A partir de 2016, un rythme soutenu d'évolution de la création de richesses est observé à la faveur des principales décisions liées aux restrictions en matière d'importation boostant l'activité des entreprises algériennes mais surtout en raison des prix des hydrocarbures qui reviennent à la hausse.

Figure I.III.4 : Evolution du PIB de l'Algérie (Milliards US \$)



Source : Conception personnelle à partir des données de l'IFS et de la BM.2019.

2.2.1.2. Evolution du RNB/Habitant de l'Algérie (2008-2017)

Le Revenu National Brut (RNB) sert à mesurer les revenus primaires d'un pays ; il se situe donc dans une optique de revenu. À ce titre, il est un indicateur de l'activité économique.

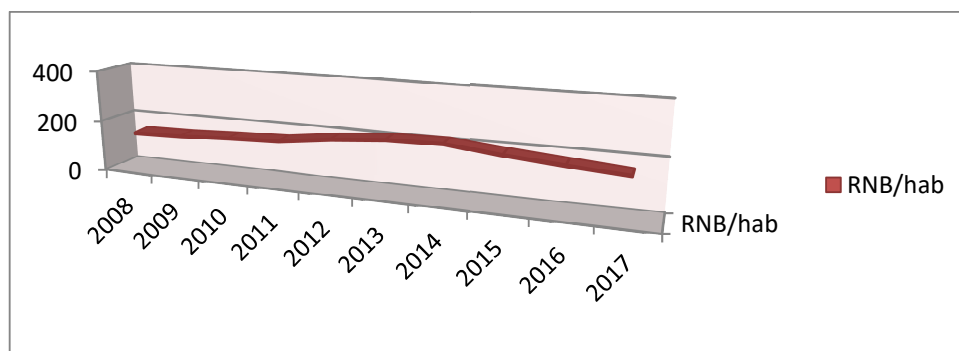
Tableau I.III.8 : Evolution du RNB/habitant de l'Algérie en Milliards US\$ (2008 à 2017)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
RNB /hab	146.378	151.578	161.081	168.509	193.205	209.972	213.918	192.682	177.547	162.799

Source : Conception personnelle à partir des données de l'IFS.2019

Le tableau I.III.8 montre la bonne santé de cet indicateur jusqu'en 2014, date du dernier choc pétrolier ayant remis en cause les revenus de l'ensemble des pays rentiers. Ainsi, entre 2008 et 2014, une évolution de plus de 40% est observée. Cependant, cette dynamique positive est freinée à partir de 2015, trend qui se poursuit jusqu'en 2017 perdant plus de 23% de sa valeur.

Figure I.III.5 : Evolution du RNB/habitant de l'Algérie en Milliards US\$ (2008 à 2017)



Source : Conception personnelle à partir des données de l'IFS, 2019.

2.2.1.3. Evolution du taux d'inflation en Algérie (2008-2019)

Le taux d'inflation qui mesure l'augmentation du niveau général des prix évolue de manière contrariée d'année en année. Ainsi, il enregistre une légère augmentation entre 2008 et 2009 liée à l'augmentation de la valeur des importations impactée par la crise économique mondiale. Sa valeur retombe en 2010 à peu près à 3% puis une hyperinflation est enregistrée en 2012 atteignant un niveau se rapprochant de 8.9%.

Cette variation haussière est due à une hausse des prix des biens alimentaires (12,22%), avec notamment 21,37% pour les produits agricoles frais et 4,67% pour les produits alimentaires industriels. Une remontée de l'inflation est également enregistrée en 2016 après être retombée à 3% en 2014 due toujours à l'augmentation des prix des produits alimentaires et agroalimentaires.

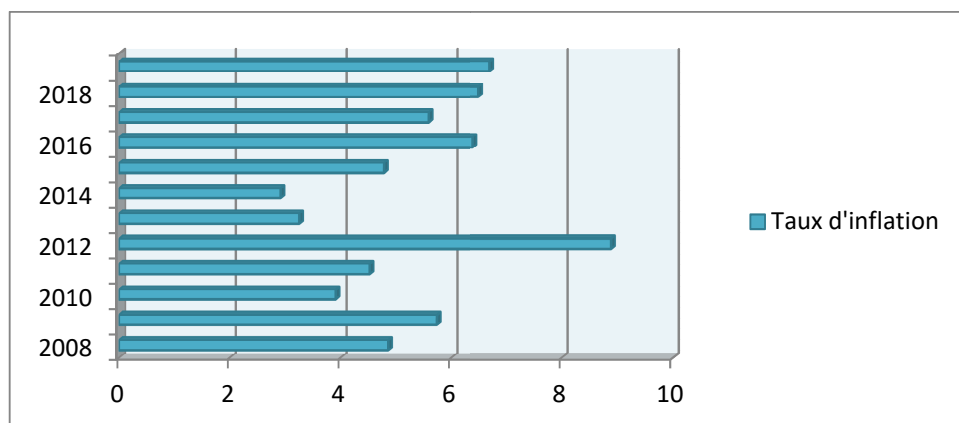
Tableau I.III.9 : Evolution du taux d'inflation en Algérie en % (2008-2019)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux d'inflation	4.859	5.737	3.911	4.524	8.891	3.254	2.917	4.784	6.398	5.591	6.5	6.7

Source : Conception personnelle à partir des données et prévisions de l'International Financial Statistics et de la Banque mondiale, 2019

Après s'être légèrement contracté en 2017, la banque mondiale établit la valeur moyenne de l'inflation en 2018 à 6.5% qui devrait encore augmenter à 6.5%, selon ses prévisions et à 7.4% selon les projections du FMI.

Figure I.III.6 : Evolution du taux d'inflation en Algérie en % (2008-2019)



Source : Conception personnelle à partir des données et prévisions de l'International Financial Statistics et de la Banque mondiale, 2019

Les niveaux atteints en matière d'indicateurs de richesse de l'Algérie et du pouvoir d'achat sont à rapprocher de celui de la population qui a atteint 42,2 millions d'habitants au 1er janvier 2018.

2.2.1.4. Evolution démographique en Algérie (2008-2018)

Eu égard à l'amélioration des conditions de vie des algériens et à la transition épidémiologique des maladies transmissibles vers les maladies chroniques, la population algérienne ne cesse d'augmenter.

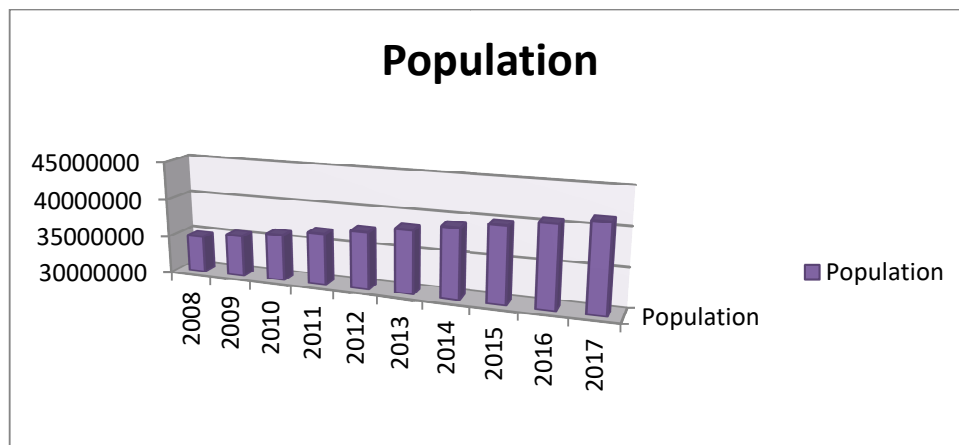
Tableau I.III.10 : Evolution de la population en Algérie (2008-2018)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Population	34860715	35465760	36117637	36819558	37565847	38338562	39113313	39871528	40606052	41318142	42020000

Source : Conception personnelle à partir des données de la Banque Mondiale et l'ONS, 2018

Selon l'ONS (2018), la population résidente en Algérie atteindra un nombre de 44,253 millions en 2020, de 51,352 millions en 2030 et de 57,65 millions en 2040.

Figure I.III.7 : Evolution de la population en Algérie (2008-2018)



Source : Conception personnelle à partir des données de la Banque Mondiale et l'ONS, 2018

2.2.1.5. Evolution de la population active (2008-2016) et du taux de chômage en Algérie (2008-2018)

La population active regroupe la population active occupée qui possède un emploi et les chômeurs.

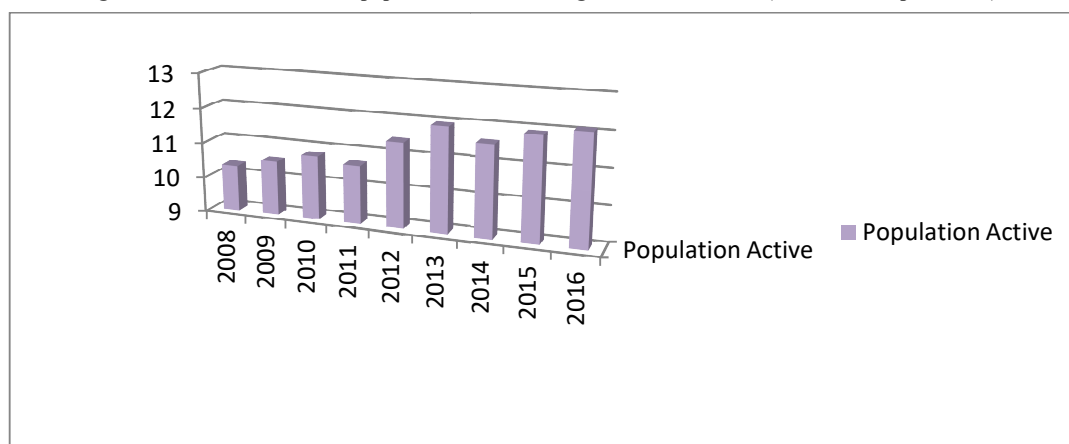
Tableau I.III.11 : Evolution de la population active en Algérie de 2008 à 2016 (en milliers de personnes)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Population active	10,315.00	10,544.00	10,812.00	10,661.00	11,423.00	11,964.00	11,585	11,932.00	12,105.00

Source : Conception personnelle à partir des données du FMI, 2018.

Nous constatons une évolution constante de cette population au rythme de projets conjoncturels en construction, de l'ouverture économique permettant à des FMN de s'installer en Algérie. Elle figure parmi les 15 pays africains qui attirent le plus d'investissements étrangers. Par ailleurs et selon un classement établi par le cabinet international d'audit, de conseil et de transactions économiques Ernst & Young (EY) en 2017, l'Algérie est à la neuvième position, suivie de la Côte d'Ivoire, de l'Ouganda, du Zimbabwe, du Rwanda, du Mozambique et de la Zambie. Les IDE captés par l'Algérie en 2017 ont augmenté de 2% par rapport à 2016. Le développement du nombre de PME avec une population totale de 1 060 289 au 30/06/2017³³⁶ augmentant à 1 093 170 au 30/06/2018³³⁷ permet également l'augmentation de la capacité d'employabilité des algériens.

Figure I.III.8 : Evolution de la population active en Algérie de 2008 à 2016 (en milliers de personnes)



Source : Conception personnelle à partir des données du FMI, 2018.

³³⁶ Ministère de l'Industrie et des Mines, Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information, « Bulletin d'information Statistique de la PME », N°31, Edition novembre 2017

³³⁷ Ibid, N°33, Edition novembre 2018.

Partie I/ Chapitre III : L'économie algérienne et le processus de construction des relations économiques avec l'UE

En Décembre 2016, le nombre total de PME était de 1 014 075 ³³⁸ et 896 811 en 2015³³⁹. En 2011, ce chiffre était de 642 913³⁴⁰ et en 2009³⁴¹.

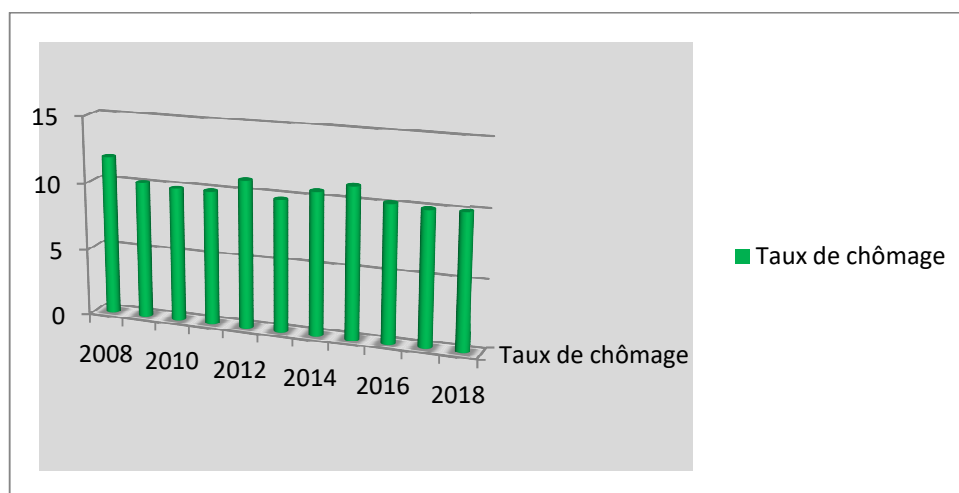
Tableau I.III.12 : Evolution du taux de chômage en Algérie de 2008 à 2018 (%)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de chômage	11.93	10.16	9.96	9.96	10.97	9.82	10.6	11.2	10.2	10.0129	10.066

Source : Conception personnelle à partir des données et prévisions de l'International Financial Statistics et de la Banque mondiale, 2019

L'évolution du taux de chômage montre, à ce titre, une légère diminution de 2009 à 2010 et une stabilisation en 2011. En 2012, le taux de chômage reprend de plus belle et retombe en 2013 à 9.82%. A partir de 2014, la situation de l'emploi est critique en relation avec le choc pétrolier qui comprime une large part de l'activité nationale et celle en lien avec l'importation en raison de la politique de réduction annoncée à ce titre et de l'arrêt de nombreux projets publics.

Figure I.III.9 : Evolution du taux de chômage en Algérie de 2008 à 2018 (%)



Source : Conception personnelle à partir des données et prévisions de l'International Financial Statistics et de la Banque mondiale, 2019

Les coupes budgétaires engagées ont influencé l'emploi conjoncturel dans le secteur public. A partir de 2016, un recadrage du niveau de chômage est opéré créant une légère stabilisation autour de 10%.

2.2.2. Positon internationale et compétitivité de l'Algérie

L'économie algérienne est, par sa structure, très ouverte au commerce international notamment en matière d'importations. Le commerce extérieur représente encore 60 % du

³³⁸ Ministère de l'Industrie et des Mines, Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information, « Bulletin d'information Statistique de la PME », N°29 Edition novembre 2016.

³³⁹ Ibid, N° N°27 Edition Septembre 2015.

³⁴⁰ Ibid, N°19 Edition du 1^{er} semestre 2011.

³⁴¹ Ibid, N°16 Edition 2009.

PIB en 2016. Au cours de ces dernières années le pays a considérablement libéralisé son régime. D'une part l'Algérie dispose de ressources naturelles très importantes et d'autre part elle importe tous ses biens d'équipement et l'essentiel de sa consommation.

2.2.2.1. Les principaux indicateurs de la position internationale de l'économie algérienne

Avec la décélération de la demande mondiale d'énergies fossiles par paliers successifs d'abord en 2009 avec la crise internationale, puis surtout à partir de 2014 avec l'irruption de la production américaine de gaz de schiste, l'avantage structurel s'est transformé brutalement en un lourd handicap. La totalité des exportations de biens (98 %) s'appuie sur une base étroite de produits non transformés ou très peu transformés, pétrole et gaz.

A contrario, l'Algérie importe tous les principaux produits transformés dont l'économie et les ménages ont besoin : pétrole raffiné, céréales, produits agro-alimentaires, produits pharmaceutiques, textiles, machines diverses.

Tableau I.III.13 : Evolution des exportations algériennes de marchandises (2008-2018) en millions d'US \$

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018*
Exportations	79 298	45 194	57 053	73489	71866	64974	62886	34668	30026	35191	41168

*Données provisoires

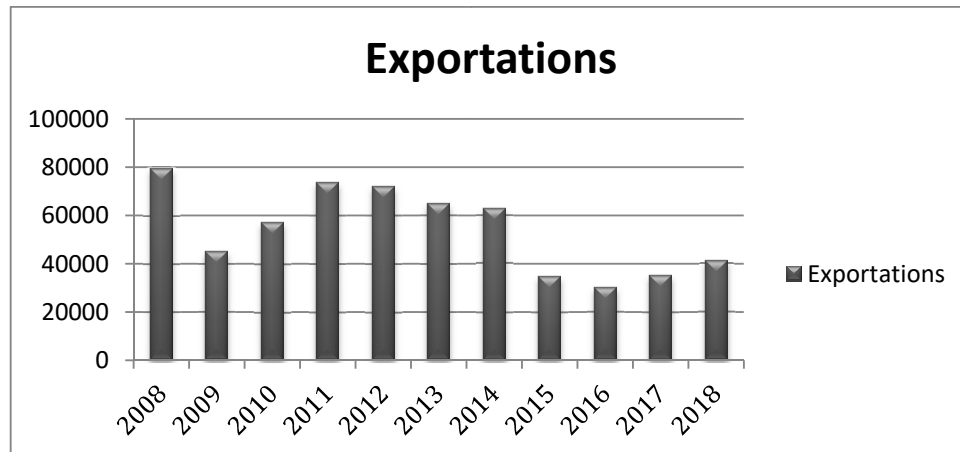
Source : Conception personnelle à partir des données des douanes algériennes, 2018

Les données du tableau I.III.13 sont assez édifiantes quant à la dépendance des exportations algériennes de la conjoncture économique mondiale. En effet, deux dates majeures (2008 et 2014) montrent une relation étroite entre la morosité de l'économie mondiale et le niveau des exportations algériennes. En effet, la crise des subprimes impacte le niveau des exportations en 2009 puisque ces dernières baissent. Elles reprennent avec la reprise des prix du Brent qui s'élèvent de 61,74 \$ en 2009 à 79,61 \$ en 2010 et continue sa progression jusqu'en 2012 avec un prix moyen de 111,63.

Une légère baisse est enregistrée en 2013 et en 2014 avec la baisses respective des prix du Brent à 108,56\$ et 93,26\$. Le choc pétrolier accentue la réduction des exportations à 34668 Millions d'US \$ en 2015 avec un taux de croissance qui diminue de plus de 44%. La décroissance des exportations continue en 2016 avec un niveau atteignant 30026 Millions d'US\$. Une légère reprise des exportations est enregistrée en 2017 et en 2018 à la faveur du rétablissement du marché pétrolier au gré des ententes de l'OPEP et des turpitudes de la géopolitique mondiale.

Partie I/ Chapitre III : L'économie algérienne et le processus de construction des relations économiques avec l'UE

Figure I.III.10 : Evolution des exportations algériennes de marchandises (2008-2018) en millions d'US \$



Source : Conception personnelle à partir des données des douanes algériennes, 2018

Le niveau des exportations est également impacté par l'évolution du taux de change du Dinar algérien en fonction du Dollar américain (USD/DZD), du fait que les exportations algériennes sont libellées en Dollar américain de par la part dominante des hydrocarbures dans ses ventes à l'international.

Le niveau des importations est, à son tour, le résultat des évolutions de l'économie mondiale et de son impact sur le taux de change algérien et des politiques de restrictions des importations.

Tableau I.III.14 : Evolution des importations algériennes de marchandises (2008-2018) en millions d'US \$

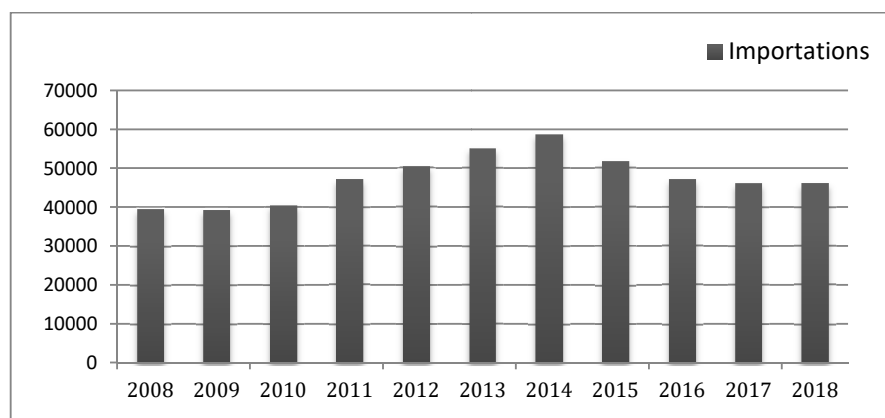
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018*
Importations	39 479	39 294	40 473	47247	50376	55028	58580	51702	47089	46059	46197

*Données provisoires

Source : Conception personnelle à partir des données des douanes algériennes, 2018

Les données de ce tableau sont représentées dans la figure I.III.11 dont l'évolution est significative de la dégringolade du pouvoir d'achat algérien.

Figure I.III.11 : Evolution des importations algériennes de marchandises (2008-2018) en millions d'US \$



Source : Conception personnelle à partir des données des douanes algériennes, 2018

Partie I/ Chapitre III : L'économie algérienne et le processus de construction des relations économiques avec l'UE

Le rythme des importations n'a cessé de s'accroître entre 2008 et 2015, d'abord en raison de la dépréciation soutenue du taux de change du Dinar algérien en Euro comme cela est présenté dans le tableau I.III.15.

Tableau I.III.15 : Evolution du taux de change EURDZD (2008-2018)

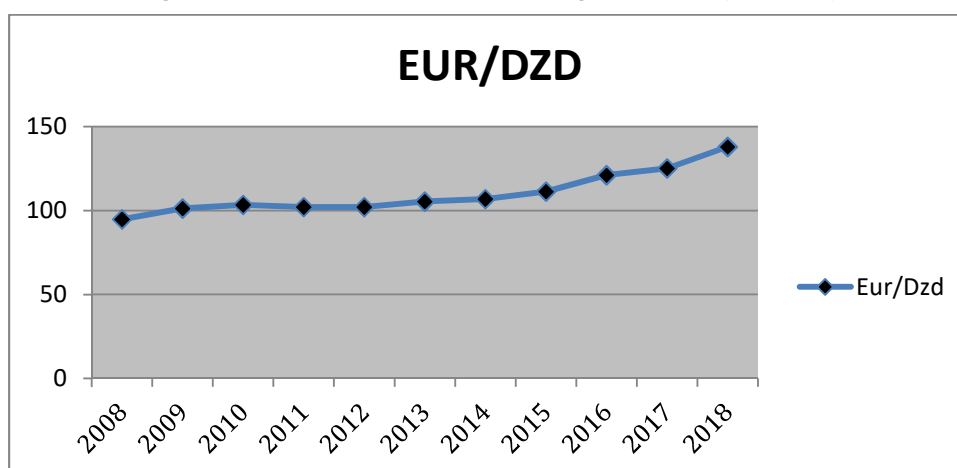
Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018*
EUR/DZD	94.8548	101.2979	103.4953	102.2154	102.1627	105.4374	106.31	111.44	121.18	125.231	138.0191

*Données provisoires

Source : Conception personnelle à partir des données de la Banque d'Algérie, 2018

Il est utile de signaler qu'une grande partie des achats de l'Algérie à l'étranger se font majoritairement en Euro, ce qui renchérit les importations, car comme on le verra plus loin les principaux fournisseurs de l'Algérie sont de l'UE.

Figure I.III.12 : Evolution du taux de change Euro/DZD (2008-2018)



Source : Conception personnelle à partir des données de la Banque d'Algérie, 2018

La balance commerciale est l'un des principaux outils pour mesurer la performance d'un pays dans les échanges internationaux qui retrace la valeur des biens exportés et la valeur des biens importés.

Tableau I.III.16: Evolution de la balance commerciale de l'Algérie (2008-2018) en Millions d'US\$

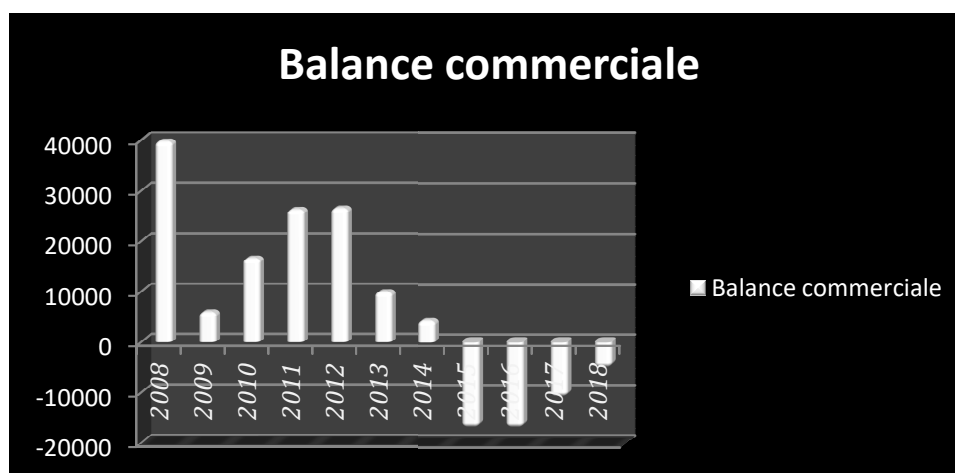
Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018*
Balance commerciale	39819	5900	16580	26242	26490	9946	4306	-17034	-17063	-10868	-5029

*Données provisoires

Source : Conception personnelle à partir des données des douanes algériennes, 2018.

Les données de la balance commerciale algérienne montrent un premier mouvement de réduction en 2008 avec un solde qui se réduit de 39,819 Millions d'US \$ à 5,900 Millions d'US \$. A partir de 2010, un second mouvement est observé qui tire vers la hausse le solde la balance commerciale passant de 16,580 Millions d'US \$ à 26490 Millions d'US \$. Cependant, à partir de 2013, la balance commerciale connaît une baisse de plus de 56% jusqu'en 2014 puis des soldes négatifs sont observés montrant la phase de crise de la position économique de l'Algérie à l'international.

Figure I.III.13 : Evolution de la balance commerciale de l'Algérie (2008-2018) en Millions d'US\$



Source : Conception personnelle à partir des données des douanes algériennes, 2018

L'analyse de l'équilibre extérieur de l'Algérie identifiée dans le tableau I.III.16 montre le niveau de déséquilibre de l'économie algérienne avec deux périodes majeures. Ainsi, de 2008 à 2014, l'excédent de la balance commerciale est démontré par le fait que les données indiquées soient supérieures à 100.

Tableau I.III.17 : Evolution du taux de couverture en % en Algérie (2008-2018)

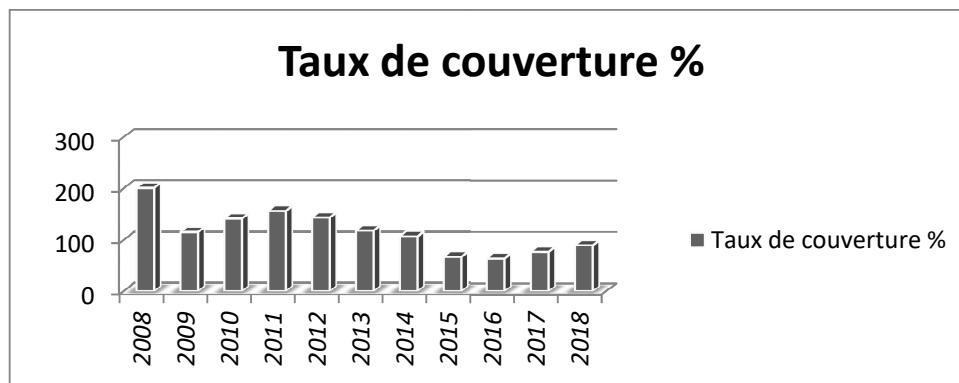
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018*
Taux de couverture	201	115	141	156	143	118	107	67	64	76	89

*Données provisoires

Source : Conception personnelle à partir des données des douanes algériennes, 2018.

Le taux de couverture est présenté comme inférieur à 100 depuis 2015 ce qui confirme la mauvaise situation extérieure de l'économie algérienne avec un déficit qui se creuse en 2016 mais qui se réduit tout de même à partir de 2017 à la faveur des plans de restrictions des importations et de l'augmentation des prix du baril.

Figure I.III.14: Evolution du taux de couverture en % en Algérie (2008-2018)



Source : Conception personnelle à partir des données des douanes algériennes, 2018.

Par ailleurs, la balance des paiements qui rend compte des transactions réelles, monétaires et financières de l'économie algérienne avec les non-résidents montre l'interface de cette économie avec le monde.

Tableau I.III.18 : Evolution de la balance des paiements algérienne en Millions d'US \$ (2008-2017)

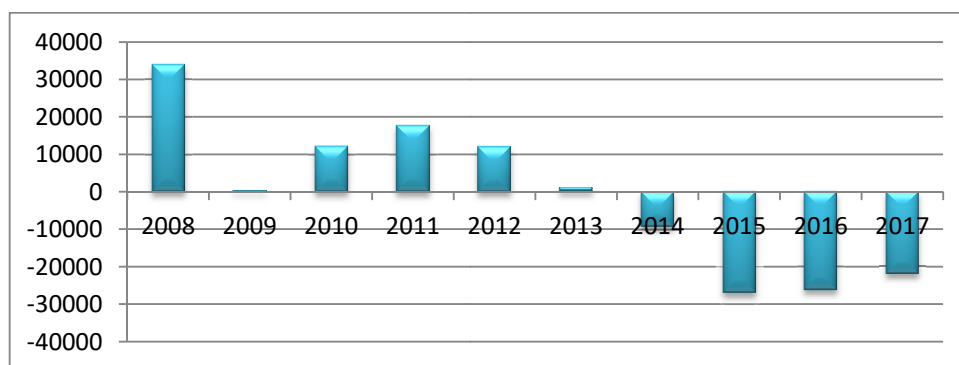
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Balance des paiements	33.954	432	12.220	17.674	12.092	1.188	-9.264	27.039	-26.204	-22.059

Source : Conception personnelle à partir des données de l'IFS, 2018.

Les données provenant des banques, des entreprises, des sources douanières et administratives algériennes dévoilent les réponses des marchés aux sollicitations des décisions monétaires et budgétaires afin de mieux conduire la politique conjoncturelle.

Entre 2008 et 2009, la balance des paiements a diminué de 33,954 Millions d'US\$ à 432 Millions d'US\$. En 2010, ce chiffre passe à 12,220 Millions d'US\$ puis augmente jusqu'à 17,674 Millions d'US \$ en 2011. A partir de 2012, la balance des paiements enregistre des chiffres à la baisse et le déficit se creuse même jusqu'à atteindre un déficit de 26,204 Millions d'US\$ en 2016.

Figure I.III.15 : Evolution de la balance des paiements et position des investissements internationaux en Millions d'US \$ en Algérie (2008-2017)



Source : Conception personnelle à partir des données de l'IFS, 2018.

Partie I/ Chapitre III : L'économie algérienne et le processus de construction des relations économiques avec l'UE

Selon la banque d'Algérie, entre mars 2017 et mars 2018, le solde global de la balance des paiements est de -33,3%. Le déficit du compte courant qui représente le solde des flux monétaires résultant des échanges internationaux de biens et services (balance commerciale), revenus et transferts courants est de -28,44%. Le solde du compte de capital regroupe les transferts de propriété des actifs fixes, les transferts de fonds liés à la cession ou à l'acquisition de ces actifs, les acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits (brevets, contrats de locations, actifs incorporels, etc.), les remises de dettes des administrations publiques et des opérations financières qui regroupent toutes les transactions financières et monétaires des secteurs public et privé a évolué de +1084,21% durant la même période.

Les IDE, quant à eux, ont évolué de +17,16%. Les services hors-revenus des facteurs ont diminué de 15,42%, celui des facteurs a augmenté de +94,44% et les transferts nets (sans contrepartie) ont augmenté de +12,3%.

Tableau I.III.19 : Liquidités internationales excluant l'or en Millions US \$ de l'Algérie (2008-2019)

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018*	2019*
Liquidités	143,242,99	149,040,60	162,614,48	182,821,83	191,297,20	194,712,11	179,617,73	144,667,46	114,390,74	97,614,43	86,427,30	82,000,00

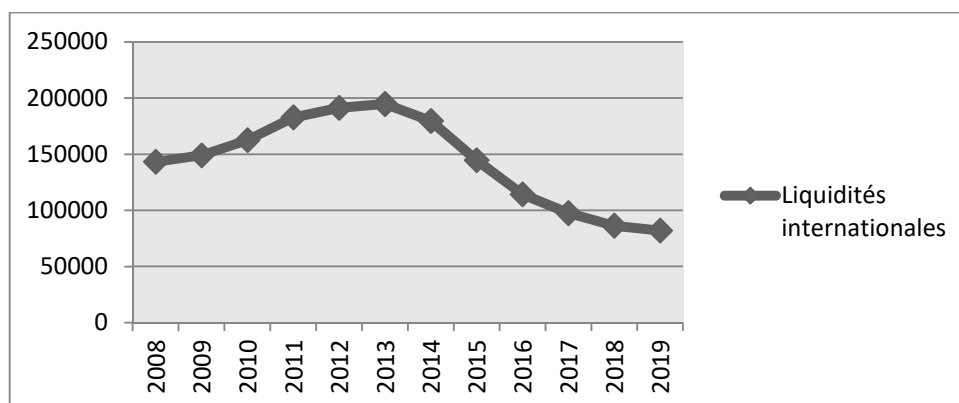
*Chiffres de septembre 2018 et de Janvier 2019

Source : IFS et Banque d'Algérie, 2019.

Les réserves de change ont baissé à 82 Milliards d'US \$ au début du 1er semestre 2019 contre un peu plus de 86 Milliards d'US \$ à la fin 2018. A la fin décembre 2017, les réserves de change se sont contractées à 97,61. En 2008, ces réserves étaient de 143,24 Milliards d'US \$. Elles passent à 194,712 Milliards de dollars en 2013.

Ainsi, en dépit de la remontée du prix moyen du pétrole à près de 71 dollars durant le 1er semestre 2018, en contexte de baisse des quantités exportées, le déficit du solde global de la balance des paiements demeure relativement élevé.

Figure I.III.16 : Liquidités internationales excluant l'or en Millions US \$ de l'Algérie (2008-2019)



Source : IFS et Banque d'Algérie, 2019.

Partie I/ Chapitre III : L'économie algérienne et le processus de construction des relations économiques avec l'UE

2.2.2.2. Structure du commerce extérieur : Principaux indicateurs

En ce qui concerne la répartition par régions économiques au cours de la période allant de 2013 à 2018, le tableau I.III.18 montre clairement que l'essentiel des échanges extérieurs de l'Algérie demeure fondamentalement polarisé autour des partenaires traditionnels à savoir les pays de l'UE avec des pourcentages variant entre 45% et 50% des importations globales et autour de 60% pour les exportations. Par ailleurs, les pays de l'OCDE occupent les parts les plus importantes de ces échanges.

Tableau I.III.20 : Commerce extérieur de l'Algérie avec les pays de l'UE
en Millions d'USD (2013-2018)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Importations	28 724	29 684	25 485	22 472	20 236	5 072
%	52,20	50,67	49,29	47,72	44,03	45,26
Exportations	41 277	40 378	22 976	17 221	20 291	6 347
%	63,53	64,21	66,27	57,35	58,37	59,23

Source : Conception personnelle à partir des données des douanes algériennes

Les principaux clients de l'Algérie représentent tous des pays de l'OCDE. Ainsi, l'Espagne, l'Italie, la France, la Grande-Bretagne, les USA et les Pays-Bas constituent, sur la période étudiée, les clients dominants comme cela est observé dans le tableau I.III.19. Le Brésil est le seul pays hors-OCDE ayant fait partie des 5 principaux clients de l'Algérie en 2016 et 2017.

Tableau I.III.21 : Principaux clients de l'Algérie en Millions d'US \$(2013-2018)

Clients	2013		2014		2015		2016		2017		2018 (8 premiers mois)	
1	ESPAGNE	10332	ESPAGNE	9 713	ESPAGNE	6 565	ITALIE	4 779	ITALIE	5 548	Italie	3 939
2	ITALIE	9006	ITALIE	8 369	ITALIE	6 167	ESPAGNE	3 562	FRANCE	4 492	ESPAGNE	3 410
3	G-B	7193	FRANCE	6 744	FRANCE	4 921	USA	3 227	ESPAGNE	4 142	FRANCE	3 590
4	FRANCE	6741	G-B	5 482	G- B	2 883	FRANCE	3 192	USA	3 394	USA	2 700
5	USA	5334	PAYS-BAS	5 080	PAYS-BAS	2 281	BRESIL	1 339	BRESIL	2 082	G-B	2 073

Source : Conception personnelle à partir des données des douanes algériennes

Au niveau des importations, il apparaît que 4 des principaux fournisseurs de l'Algérie durant la période allant de 2013 à 2018 sont en même temps membres de l'UE et de l'OCDE.

Tableau I.III.22 : Principaux fournisseurs de l'Algérie en Millions d'US\$ (2013-2018)

Fournis seurs	2013		2014		2015		2016		2017		2018 (8 premiers mois)	
1	CHINE	6820	CHINE	8198	CHINE	8223	CHINE	8396	CHINE	8309	CHINE	4866
2	FRANCE	6250	FRANCE	6342	FRANCE	5420	FRANCE	4744	FRANCE	4295	FRANCE	3083
3	ITALIE	5646	ITALIE	4383	ITALIE	4828	ITALIE	4642	ITALIE	3754	ITALIE	2440
4	ESPAGNE	5078	ESPAGNE	4982	ESPAGNE	3934	ESPAGNE	3595	Allemagne	3215	ESPAGNE	2405
5	ALLEMAGNE	2863	Allemagne	3774	Allemagne	3382	Allemagne	3009	ESPAGNE	3128	Allemagne	2116

Source : Conception personnelle à partir des données des douanes algériennes

Cependant, la Chine domine largement les importations algériennes. En perte de vitesse depuis la crise de 2008, les pays de l'UE arrivent loin derrière la Chine au classement des principaux fournisseurs de l'Algérie, et ce, depuis déjà plus de cinq ans, soit bien avant la crise que connaît actuellement l'économie nationale et les restrictions au commerce extérieur

Partie I/ Chapitre III : L'économie algérienne et le processus de construction des relations économiques avec l'UE

qui en ont découlé pour limiter le déficit de la balance des paiements. La Chine est donc plus compétitive dans sa relation de partenariat avec l'économie algérienne.

Tableau I.III.23 : Evolution de la part des exportations d'énergie et des lubrifiants en Millions de dollars en Algérie (2013-2018)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018*
Exportations d'énergie et lubrifiants	62 960	60 304	32 699	28 221	32 864	10 030
%	96,90	95,89	94,32	93,99	94,54	93,60

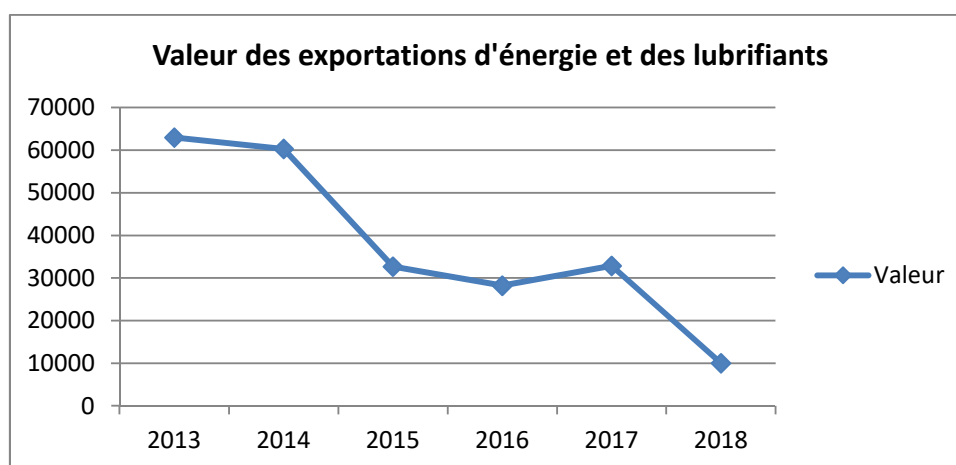
*8 premiers mois de 2018

Source : Conception personnelle à partir des données des douanes algériennes

Les hydrocarbures dessinent depuis toujours l'essentiel du paysage économique algérien. L'orientation géographique de ces exportations sont dominées par les pays de l'UE.

Pour la période précédant l'année 2013, les hydrocarbures ont et continuent à représenter l'essentiel des ventes à l'étranger avec des pourcentages dépassant les 90% des exportations globales. La diversification économique, loin d'être effective sur le terrain, malgré que les réformes affectant le commerce extérieur de l'Algérie constituent un élément important du processus de transformation engagé par le pays à partir de la seconde moitié des années 1980.

Figure I.III.17 : Evolution des exportations d'énergie et des lubrifiants en Millions d'US \$ en Algérie (2013-2018)



Source : Conception personnelle à partir des données des douanes algériennes

L'articulation national/ international a été gérée d'abord par la délégitimation du protectionnisme (1986-1994) puis par l'ajustement structurel et l'ouverture contrainte (1994-

1998) et enfin à partir de 1999 par la recherche de la maîtrise de l'ouverture³⁴². Cependant, ces efforts de long terme de la stratégie d'ouverture de l'Algérie n'ont pas réussi à s'éloigner des principes fondateurs du commerce extérieur. La compétitivité algérienne demeure liée aux hydrocarbures.

2.3. Climat des affaires et état de l'économie algérienne

Le climat des affaires est un indicateur de poids dans l'attractivité des IDE. Plusieurs organismes tendent à identifier chaque année la position compétitive de chaque pays à l'instar du groupe de la Banque Mondiale et du WEF.

2.3.1. Position de l'Algérie selon le rapport de la Banque Mondiale

Édité depuis 2002 par la banque mondiale, le rapport Doing Business établit un classement des pays selon leurs dispositions à y conclure des affaires. Plusieurs indicateurs sont pris en compte dont la réglementation, l'infrastructure, la fluidité des formalités administratives et du commerce transfrontalier.

Selon le rapport Doing Business de 2019, l'économie algérienne présente un climat des affaires qui la positionne à la 157^{ème} place sur 190 pays dans le monde avec un score global de 49.65 et une évolution de +2.06%³⁴³.

De manière globale, l'Algérie est placée à la 39^{ème} position en Afrique loin derrière le Maroc, 3^{ème} pays africain mais surtout classé à la 69^{ème} place mondiale en 2018 et le Rwanda classé à la 41^{ème} position mondiale. La position de l'Algérie au niveau africain passe à la 33^{ème} place en 2019 gagnant ainsi 6 places au niveau régional et 9 places au niveau mondial. Le Maroc gagne également 9 places au niveau mondial et passe à la 60^{ème} place alors que le Rwanda est toujours 2^{ème} africain gagnant 12 places au niveau mondial et passant à la 29^{ème} place. L'Ile Maurice est en première position africaine en 2018 et en 2019 à la 20^{ème} position mondiale gagnant 5 places par rapport à 2018.

Il est à signaler que la position de l'Algérie s'est tout de même améliorée puisque le pays était à la 166^{ème} position en 2018 et 157^{ème} en 2017.

Le dit rapport classe l'Algérie selon 11 critères comme indiqué dans le tableau I.III.22 ci-après.

³⁴² ABBAS.M, « *L'ouverture commerciale de l'Algérie. Apports et limites d'une approche en termes d'économie politique du protectionnisme* », *Revue Tiers Monde*, vol. 210, no. 2, 2012, pp. 51-68.

³⁴³ Traduit de A world Bank Group Flagship Report, « *Doing Business Report : Training for Reform* », 16^{ème} Edition, 2019.

Partie I/ Chapitre III : L'économie algérienne et le processus de construction des relations économiques avec l'UE

Tableau I.III.24 : Position de l'Algérie dans le Doing Business 2019

Critère	Position	Note/100
Facilité de faire des affaires	157	49.65
Création d'entreprise	150	78.07
Obtention d'un permis de construire	129	63.28
Raccordement de l'électricité	106	69.58
Transfert de propriété	165	44.26
Obtention de prêts	178	10
Protection d'investisseurs minoritaires	168	35
Paiement des taxes et impôts	156	53.91
Commerce transfrontalier	173	38.43
Exécution des contrats	112	54.78
Règlement de l'insolvabilité	76	49.24

Source : Banque mondiale, 2019.

Par ailleurs, selon l'analyse du rapport, l'Algérie a entrepris de faciliter le commerce transfrontalier par la mise en place de procédures d'inspection plus souples. Le raccordement électrique est aussi présenté comme un domaine où l'Algérie a fait de gros efforts par la rationalisation des processus administratifs.

2.3.2. Position de l'Algérie selon le rapport du WEF

Le global Compétitiveness Index, publié en octobre 2018 classe l'Algérie 92^{ème} sur 140 pays en ce qui concerne la compétitivité de l'économie algérienne. Cet indicateur est le produit du WEF qui représente l'organisation internationale de coopération public-privé, fondée en 1971 par le professeur Klaus Schwab. Cet organisme, dont le siège est en Suisse à Genève, intervient pour encourager l'esprit d'entreprise en favorisant l'association des principaux acteurs politiques, commerciaux et autres de la société pour élaborer des programmes mondiaux, régionaux et sectoriels.

En matière de qualité des institutions, l'Algérie est classée 120^{ème}, notamment en matière d'efficacité des orientations de la politique publique qui place la position de l'Algérie à la 100^{ème} place tandis que pour la qualité des normes d'audit et de reporting, l'Algérie est à la 131^{ème} position. La qualité des infrastructures installées classe l'Algérie à la 88^{ème} position mondiale avec une mention spéciale pour le taux d'électrification en pourcentage de la population où l'Algérie se classe à la première place.

La stabilité macroéconomique, recherchée par les investisseurs étrangers pour réduire l'incertitude de leurs investissements, n'est pas assurée de manière efficace, selon le WEF qui la positionne à la 111^{ème} place mondiale.

Partie I/ Chapitre III : L'économie algérienne et le processus de construction des relations économiques avec l'UE

Figure I.III. 18 : Classement global de l'Algérie sur les principaux composants de l'indicateur Global Compétitiveness Index



Source : WEF, Global Competitiveness Index 4.0, Octobre 2018

La taille du marché algérien est le seul critère pour lequel la comparaison avec d'autres marchés est plutôt positive. En effet, l'Algérie se retrouve à la 38^{ème} position mondiale avec néanmoins un marché des produits, un marché du travail et une capacité d'innovation très peu développés où le WEF la classe respectivement à la 128^{ème}, 134^{ème} et 106^{ème} positions. Cet indice mesure également le dynamisme des affaires considéré comme morose en Algérie puisqu'elle est classée à la 113^{ème} place.

L'Algérie, en référence à cet indice, améliore son classement, par rapport à 2017, sur tous les critères hormis celui relatif aux infrastructures, à la stabilité macroéconomique, aux compétences, au marché des produits, à la taille des marchés et au dynamisme des affaires. D'autres indices de compétitivité existent mais ils n'intègrent pas l'Algérie à l'instar de l'IMD World Competitiveness Ranking qui présente un classement mettant en avant plus de 63 pays dans lequel figurent le Qatar et l'Arabie Saoudite.

Or, les relations qu'elle entretient avec l'étranger et notamment dans le domaine de la coopération économique et des IDE dépendent de ce type de mesures où un travail colossal est à produire pour tenter d'attirer et de garder des partenaires.

Section 3 : Histoire et état des relations entre l'Algérie et l'UE

L'indépendance de l'Algérie fut précédée par la signature, le 18 mars 1962, des accords d'Evian qui mettaient fin à la guerre d'Algérie. L'analyse des performances de l'économie algérienne témoigne que la croissance économique enregistrée jusque-là demeure faible malgré les niveaux élevés d'investissements réalisés et l'abondance des richesses. Le modèle économique adopté a empêché la diversification économique et accentué la dépendance vis-à-vis des revenus de l'énergie. Pour Bouyacoub, c'est le choix institutionnel ancré sur le développement plutôt que sur la croissance économique qui est à l'origine de ces résultats économiques controversés et ce même si cette dernière s'est invitée de force au lendemain des réformes engagées après 1988 dont les événements ont abouti à repenser le rôle de l'Etat et les sources de richesses en se dissociant de la pensée socialiste.³⁴⁴

La survenance de l'Algérie sur la scène internationale s'est donc construite sur la base d'un modèle rentier qui n'avait pour préoccupation que d'assurer des investissements à connotation sociale assurant son maintien. Cette présence s'est concrétisée dans le paysage international à travers la supervision de la France créant des relations se fondant sur des liens humains et historiques sans équivalent³⁴⁵. A l'indépendance, la récupération des richesses nationales intervient dans le contexte d'un vaste mouvement de nationalisation de l'investissement et des richesses qui dure jusqu'à la moitié des années soixante-dix. La Sonatrach, créée en 1963, prend le monopole de l'amont pétrolier en limitant la participation étrangère à 49 % du capital. L'économie algérienne se construit ainsi sur la base d'un héritage colonial qui lui ouvre le droit de participer à l'économie mondiale via des relations privilégiées avec l'ancien colonisateur comme intermédiaire de l'ombre. Aussi, le rôle de la France dans la construction de la coopération entre l'Algérie et l'UE est sans équivoque.

Cette section permet de revenir, dans un premier temps, sur l'évolution de l'UE à travers les grandes étapes de sa construction ainsi que les principes qui régissent son fonctionnement. Dans un second temps, il est question d'une mise en perspective des rapports entre cette entité-modèle d'intégration régionale et l'Algérie.

3.1. Union Européenne : un long processus d'accords

Présentée comme une association volontaire d'États, dans les domaines économique et politique, l'Union européenne se compose depuis le 1er juillet 2013, de 28 Etats membres :

³⁴⁴ BOUYACOUB.A, « *Croissance économique et développement 1962-2012 : quel bilan ?* », *Insaniyat / إنسانيات*, 57-58 | 2012, 91-113.

³⁴⁵ CHARILLON.F, « "La relation franco-algérienne au regard de l'analyse de politique étrangère" publié dans « L'Algérie. Puissance régionale », *Questions internationales*, n° 81, septembre-octobre 2016 in <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000567-l-algerie-une-puissance-regionale/la-relation-franco-algerienne> Consulté le 10/04/2018

Partie I/ Chapitre III : L'économie algérienne et le processus de construction des relations économiques avec l'UE

l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lituanie, la Lettonie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède.

Le Royaume-Uni s'est engagé à sortir de cette union après la notification au Conseil européen, le 29 mars 2017, de son intention de se retirer suite au référendum du 23 juin 2016 en faveur du Brexit l'impliquant dans un processus de séparation effectif en mars 2019. Le "deal" trouvé le 13 novembre 2018 à Bruxelles entre les deux parties est massivement rejeté par le parlement Britannique qui augure d'une séparation brutale.

Par ailleurs, le Monténégro, la Serbie et la Turquie sont en cours de négociation pour une éventuelle adhésion alors que l'Albanie et la Macédoine (ancienne République yougoslave de Macédoine) n'ont pas encore entamé les pourparlers d'intégration à l'UE. Ces cinq États ont actuellement le statut d'État candidat. D'autres prétendants potentiels sont pressentis pour accéder à cette union à savoir la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo ont le statut de candidats potentiels.

Son fonctionnement se réfère au « principe de subsidiarité » qui stipule que l'UE et ses institutions n'agissent que si leur action est plus adaptée ou plus efficace qu'une action nationale.

3.1.1. L'Union Européenne : Indicateurs majeurs

L'UE s'est construite pour sauvegarder la paix par l'unification politique au-delà des frontières des États nations. Elle ne fonctionne que par les compétences que les États membres ont voulu lui transférer.

3.1.1.1. Evolution de la population de l'UE (2008-2018)

L'Union Européenne des 28 compte, début mars 2019, une population de 512.379.225 habitants avec une évolution constante depuis 2009.

Tableau I.III.25 : Evolution de la population européenne à 28 (2008-2018)

Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 ^(p)
28 pays	502.090.235	503.170.618	502.964837	504.047.964	505.163.008	507.011.330	508.540.103	510.277.177	511.373.278	512.379.225

(p) : Prévisionnel

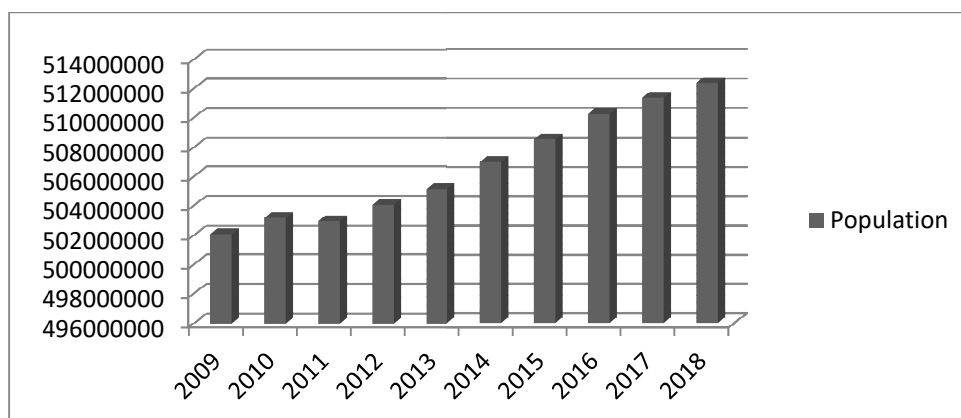
Source : Eurostat, 2019.

La population européenne représente plus d'un demi milliard des habitants de la terre, soit l'équivalent de 512,3 Millions d'habitants en 2018 avec 1,1 million de plus qu'en

Partie I/ Chapitre III : L'économie algérienne et le processus de construction des relations économiques avec l'UE

2017. L'UE se classe ainsi derrière la Chine avec 1 402,7 millions d'habitants et l'Inde avec 1373,4 millions d'habitants mais devant les États-Unis (330 millions)³⁴⁶.

Figure I.III.19 : Evolution de la population européenne à 28(2008-2018)



Source : Conception personnelle à partir des données de l'Eurostat, 2019.

L'Allemagne est le pays le plus peuplé de l'UE avec 82 millions d'habitants et Malte est le pays le moins peuplé avec 0.4 Millions d'habitants.

3.1.1.2. Evolution du PIB de l'UE (2008-2018)

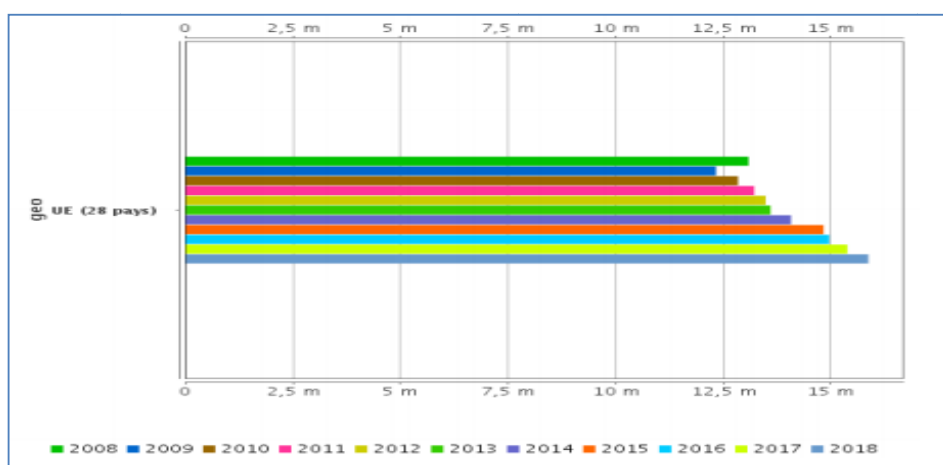
Tableau I.III.26 : Evolution du PIB en Millions d'euros de l'UE(2008-2018)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
PIB (28)	13086522.1	12330592.7	12841530.5	13217461.4	13484170.7	13596777.6	14072023.3	14828635.5	14958292.3	15382357.6	15869095.6

Source : Conception personnelle à partir des données Eurostat (2019)

L'UE est l'une des principales puissances économiques mondiales grâce à l'augmentation continue de la valeur totale des biens et services produits constituant son PIB. Pour la 9^{ème} année consécutive, le PIB n'a cessé de progresser dans l'UE. Par comparaison, le PIB s'est accru de plus de près de 28%.

Figure I.III. 20 : Evolution du PIB de l'UE en Millions d'Euros (2008-2018)



Source : Eurostat,2019.

³⁴⁶ <https://countrymeters.info> Consulté le 14/03/2019

Partie I/ Chapitre III : L'économie algérienne et le processus de construction des relations économiques avec l'UE

En 2018, l'Allemagne arrive en tête des pays de l'UE en matière de création de richesses réalisant plus de 3651,87 Milliards de Dollars .Elle est suivie par la France dont le PIB a atteint le niveau de 2574 ,81 Milliards de Dollars. Ces pays aux côtés de la Grande-Bretagne et de l'Italie tirent vers le haut le PIB de l'UE.

3.1.1.3. Evolution du PIB/habitant (2008-2018)

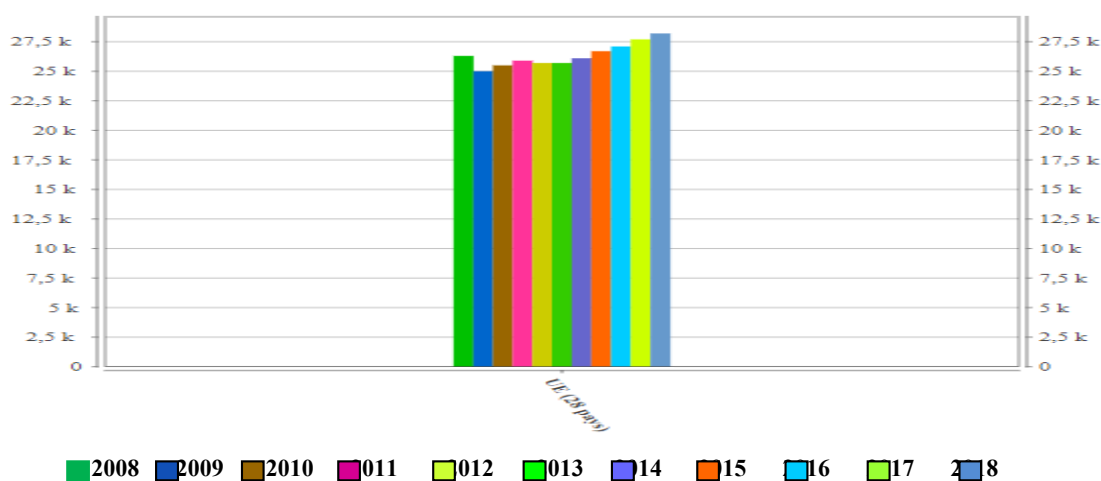
Tableau I.III.27 : Evolution du PIB/hab Euros/Habitant de l'UE (2008-2018)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
PIB (28) /HAB	26300	25000	25500	25900	25700	25700	26100	26700	27100	27000	28200

Source : Conception personnelle à partir des données Eurostat (2019)

Parmi les dix premiers pays les plus riches au monde, en 2018, quatre pays proviennent de l'UE des 28.L'Allemagne vient à la 4^{ème} place avec un PIB ayant augmenté de +8% par rapport à 2017.La France arrive à la cinquième position. Le Royaume-Uni est à la sixième position avec un PIB ayant évolué de +4% par rapport à 2017.Enfin, l'Italie est classée 9^{ème} dans le classement mondial des pays les plus riches avec plus de 7% de progression entre 2017 et 2018.

Figure I.III.21 : Evolution du PIB/hab Euros/Habitant de l'UE (2008-2018)



Source : Eurostat, 2019.

Pour ce qui est du PIB par habitant, un rythme d'évolution très lent est observé mais qui connaît une certaine progression entre 2017 et 2018 de plus de 4.5%.Seuls trois pays européens font partie des dix premiers pays les mieux classés au monde à savoir le Luxembourg , l'Irlande et le Danemark . Le Luxembourg est à la tête de ce classement avec 113627\$ par habitant réalisant une progression de +5% par rapport à 2017, l'Irlande se retrouve à la cinquième position avec 76911 \$ par habitant en hausse de 1.1% par rapport à 2017 et le Danemark termine à la dixième position avec 59999\$ par habitant en baisse de 1.1% par rapport à 2017.

Partie I/ Chapitre III : L'économie algérienne et le processus de construction des relations économiques avec l'UE

3.1.1.4. Evolution de la position compétitive de l'UE (2008-2017)

L'économie de l'UE est l'une des plus dynamiques au monde. Sa politique commerciale tire son fondement juridique de l'article 133 du traité instituant la Communauté européenne.

Tableau I.III.28 : Part des importations de l'UE dans les importations mondiales et principaux négociants en % (2008-2017)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
UE 28	19	18.2	17.1	17	15.7	15.1	15.1	14.7	15	15.1
Canada	3.3	3.4	3.3	3.2	3.1	3.1	3.1	3.2	3.2	3.1
USA	17.6	16.9	16.6	15.9	15.9	15.7	16.2	17.7	17.9	17.3
Chine (hors hong kong)	9.2	10.6	11.8	12.3	12.4	13.1	13.2	12.9	12.6	13.3
Japon	6.2	5.8	5.9	6	6	5.6	5.5	4.8	4.8	4.8
Corée du sud	3.5	3.4	3.6	3.7	3.5	3.5	3.5	3.3	3.2	3.4

Source Conception personnelle à partir des données Eurostat, 2019.

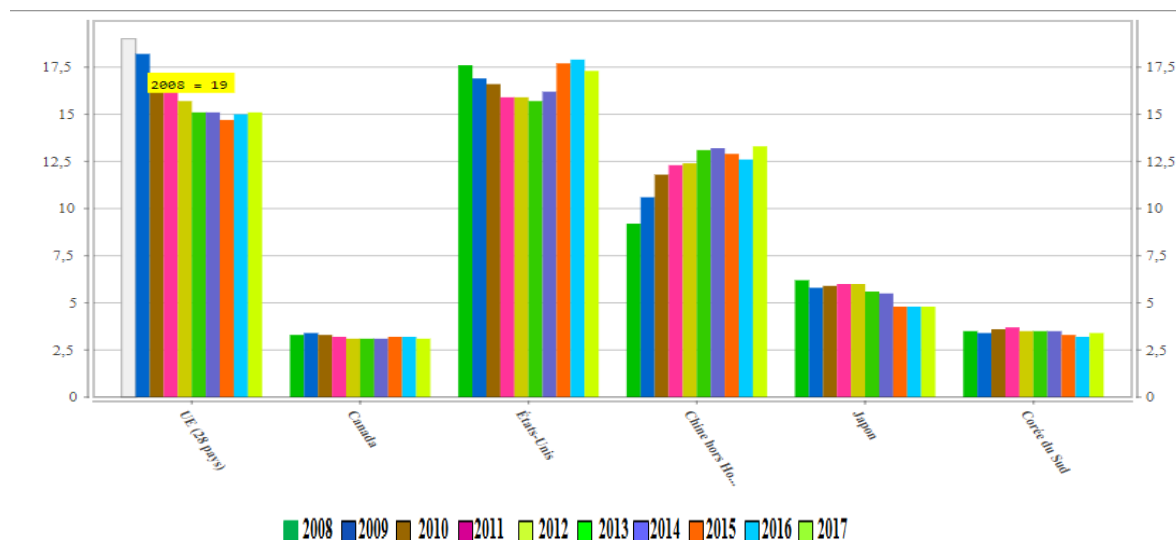
Il est vrai que l'UE ne rassemble que près de 10 % de la population mondiale, mais ses États membres sont à l'origine d'un cinquième des importations et exportations mondiales de marchandises. La croissance européenne est en partie liée à la demande du reste du monde qui s'exprime à travers le commerce extérieur.

A ce titre, sa part dans les importations mondiales représente 19% en 2008 mais elle passe à 15.1% en 2017. Les USA et la Chine sont les principaux négociants mondiaux tout au long de la période étudiée. La part des USA est la plus importante avec une position qui tourne autour de 17%. La Chine connaît, par contre, une augmentation de l'importance de sa part dans les importations puisque la progression observée est de 9.2% à 13.3%.

Les autres négociants sont principalement le Japon, le Canada et la Corée du Sud avec des niveaux qui évoluent respectivement de 6.1% à 4.8%, de 3.3% à 3.1%, 3.5% à 3.4% entre 2008 à 2017.

Partie I/ Chapitre III : L'économie algérienne et le processus de construction des relations économiques avec l'UE

Figure I.III.22: Part des importations de l'UE dans les importations mondiales et principaux négociants en % (2008-2017)



Source : Eurostat, 2019.

De manière générale, la contribution de l'Europe à la croissance des importations mondiales de marchandises entre 2016, 2017 est comparable à celle de la Chine et des États-Unis qui constituent les premiers pays classés au niveau mondial en matière de commerce international.

Les exportations des pays membres de l'UE, prises ensemble, représentaient plus de 16.3% des exportations mondiales avec des niveaux supérieurs à celles des USA tout au long de la période étudiée. Entre 2008 et 2013, la part des exportations de l'UE sont supérieures à celles de la Chine mais à partir de 2014 les exportations chinoises dominent le monde et leur supériorité se concrétise jusqu'en 2017.

Tableau I.III.29 : Part des exportations de l'UE dans les exportations mondiales et principaux négociants en % (2008-2017)

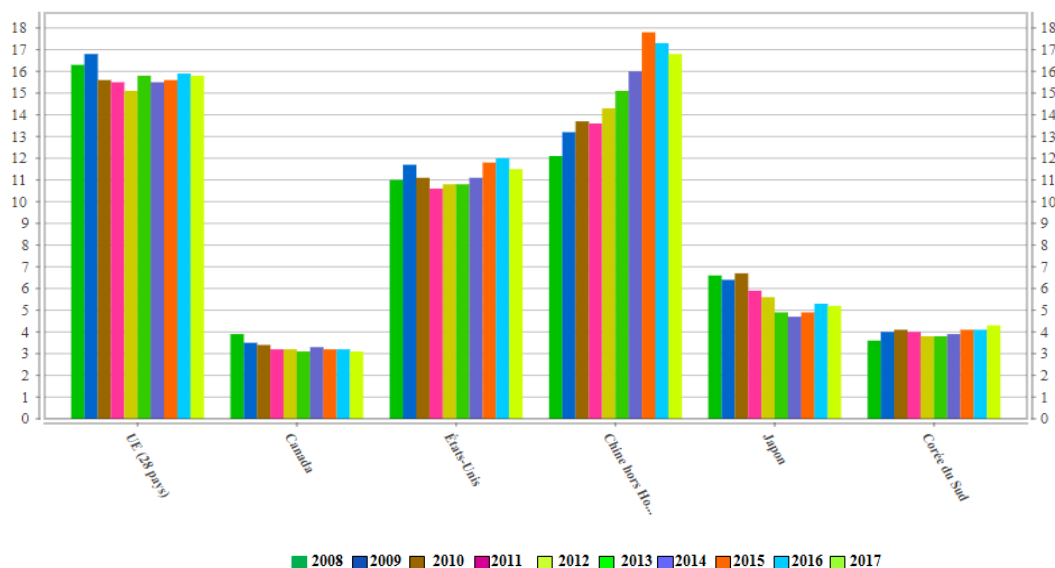
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
UE	16.3	16.8	15.6	15.5	15.1	15.8	15.5	15.6	15.9	15.8
Canada	3.9	3.5	3.4	3.2	3.2	3.1	3.3	3.2	3.2	3.1
USA	11	11.7	11.1	11.1	10.6	10.8	11.1	11.8	12	11.5
Chine hors Hong kong	12.1	13.2	13.7	13.6	14.3	15.1	16	17.8	17.3	16.8
Japon	6.6	6.4	6.7	5.9	5.6	4.9	4.7	4.9	5.3	5.2
Corée du Sud	3.6	4	4.1	4	3.8	3.8	3.9	4.1	4.1	4.3

Source : Conception personnelle à partir des données Eurostat, 2019.

Partie I/ Chapitre III : L'économie algérienne et le processus de construction des relations économiques avec l'UE

La part des exportations de l'UE représente plus de 15.8% en 2017 avec une légère baisse à partir de 2016, elle perd ainsi 0.5% entre 2008 et 2017. Le Japon, le Canada et la Corée du Sud font partie également des principaux négociants au niveau mondial.

Figure I.III.23: Part des exportations de l'UE dans les exportations mondiales et principaux négociants en % (2008-2017)



Source : Eurostat, 2019.

Entre 2008 et 2017, les exportations de biens de l'UE-28 vers ses principaux partenaires commerciaux ont évolué de façon très contrastée. Après une forte baisse des exportations et des importations en 2009, l'UE a connu une augmentation de ses exportations de 58,7 % en quatre ans pour atteindre le niveau de 1 736,4 milliards d'EUR en 2013.

Tableau I.III.30 : Exportations de l'UE en Millions d'Euros (2008-2017)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
UE (28)	1309129.6	1094359.5	1354055.2	1554473.9	1684989.7	1736484.3	1703905.8	1790481.6	1745499.9	1879034.2

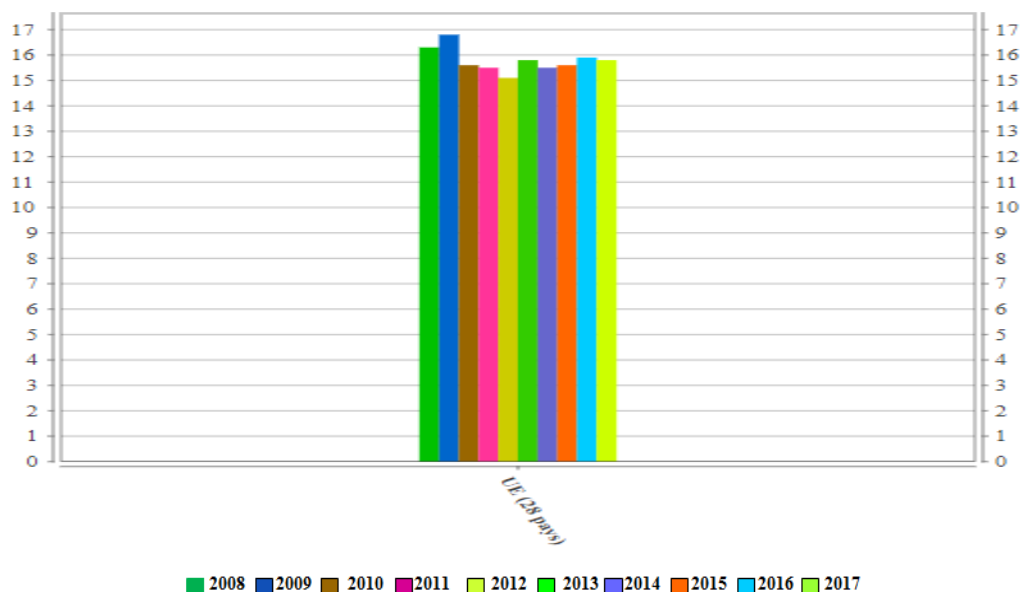
Source : Conception personnelle à partir des données Eurostat, 2019.

Entre 2013 et 2016, les exportations sont restées relativement stables mais en 2017, elles ont augmenté de 7,7 % par rapport à 2016. Depuis 2013, l'UE-28 a un excédent commercial modeste mais constant.

Les exportations à destination de la Chine ont affiché le taux de croissance le plus important, en ayant presque triplé, tandis que les exportations à destination de la Corée du Sud ont plus que doublé.

Parmi les États membres de l'UE, l'Allemagne possède le niveau de commerce le plus élevé dans le commerce de l'UE en 2017, totalisant 28,3 % des exportations de biens. Le Royaume-Uni représente 10,9 %, l'Italie domine avec 10,6 % et la France ne représente que 10,4 % (cf. Annexe 1).

Figure I.III.24 : Exportations de l'UE en Millions d'Euros (2008-2017)



Source : Eurostat, 2019.

Les importations ont suivi, approximativement, la même tendance que les exportations avec de légères baisses entre 2008 et 2009 et entre 2012 et 2013. Cependant, l'augmentation de 2016 à 2017 a été un peu plus forte, avec 8,7 %. Entre 2008 et 2017, l'UE a connu une baisse de la valeur des importations de biens en provenance du Japon de l'ordre de -13 %, et de 2% à partir de la Russie et de la Norvège reflétant l'évolution des prix du gaz et du pétrole. Les importations chinoises connaissent plus de 60% de hausse et celles provenant de l'Inde une progression équivalente à +66%.

Tableau I.III.31 : Importations de l'UE en Millions d'Euros (2008-2017)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
UE (28)	1585410.4	1236474	1531518.2	1729972.2	1798878.1	168700.2	1689636.6	1727322.4	1708303.1	1856864.3

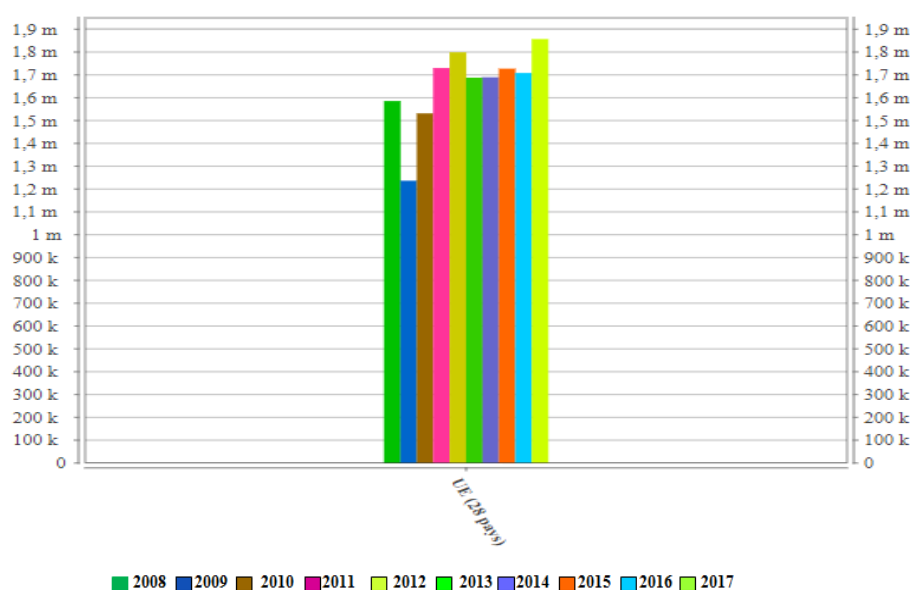
Source : Conception personnelle à partir des données Eurostat, 2019.

Les importations de l'Allemagne indiquent que leur niveau est équivalent à près d'un cinquième (18,9 %) des importations de l'UE. Le Royaume-Uni possède une part de 14,8 %, la part des Pays-Bas est approximativement de 14,7 %, la France représente 9,0 % et l'Italie près de 8,6 %.

La part relativement élevée des Pays-Bas est justifiée par le fait que le port de Rotterdam constitue le premier port maritime européen en faisant le premier point d'entrée des marchandises (cf. Annexe 2).

Partie I/ Chapitre III : L'économie algérienne et le processus de construction des relations économiques avec l'UE

Figure I.III.25 : Importations de l'UE en Millions d'Euros (2008-2017)



Source : Eurostat, 2019.

Pendant quatre années consécutives, à partir de 2008, la balance commerciale de l'UE était déficitaire. En 2013, la balance commerciale enregistre un excédent, 48784,1 Millions d'Euros, deuxième excédent le plus important de la période étudiée après celui de 2015 et qui est équivalent à 63159,8 Millions d'Euros.

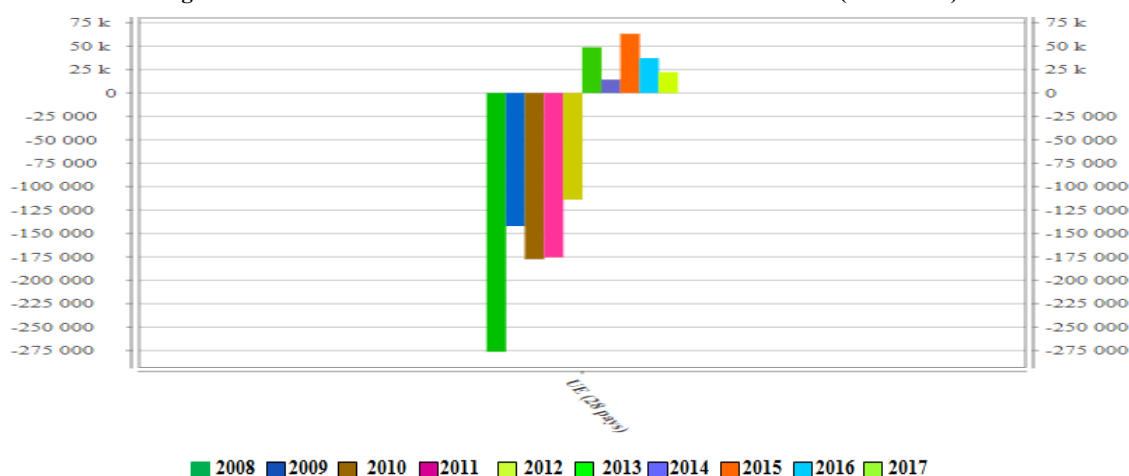
Tableau I.III.32 : Balance commerciale de l'UE EN Millions d'Euros (2008-2017)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
UE (28)	-276280.9	-142114.5	-177463	-175498.3	-113888.4	48784.1	14269.2	63159.2	37196.8	22169.8

Source : Conception personnelle à partir des données Eurostat, 2019.

Entre 2015 et 2017, l'UE connaît pendant trois années consécutives une baisse de son excédent commercial passant de 63159,2 Millions d'Euros à 22169,8 Millions d'Euros.

Figure I.III.26 : Balance commerciale de l'UE en Millions d'euros (2008-2017)



Source : Eurostat, 2019.

Dépourvue de gaz et de pétrole, l'UE enregistre un creusement de son déficit de 217,4 milliards d'euros pour son poste énergie en raison de l'augmentation des prix .

3.2.2. Origines et évolution de l'UE

L'Union européenne est le fruit de l'évolution particulière des différents éléments qui la composent et qui tend à créer un cadre de l'exercice du pouvoir capable de favoriser le fonctionnement efficace de ses institutions et de permettre l'implication d'une organisation institutionnalisée à même de constituer une force de poids dans le paysage politique, économique et stratégique mondial³⁴⁷. La consolidation et le renforcement de cette organisation atypique en fait le meilleur exemple d'intégration régionale au monde au travers de la juxtaposition de facteurs endogènes et exogènes ayant favorisé la génération d'une cohésion d'ensemble.

L'Union européenne est la première organisation internationale à objectif général issue, non d'une coordination des politiques nationales des États membres, mais d'une mise en commun de certaines de ces politiques au sein de la Communauté européenne. Un modèle novateur d'organisation est donc créé en se fondant sur la réunion des compétences souveraines des États-membres leur permettant de gérer ensemble à un niveau supérieur des institutions communes³⁴⁸.

3.2.2.1. 1951-1957 : de la CEEA aux traités de Rome

Robert Schuman, ministre des affaires étrangères français, organisant une conférence de presse au Quai d'Orsay tenue le 9 mai 1950, invite l'Allemagne à mettre en commun sa production de Charbon et d'Acier avec la France. Par ailleurs, il considère qu'une organisation de ce genre doit rester ouverte aux autres pays d'Europe afin de favoriser la coopération au détriment de l'affrontement dans un secteur aussi stratégique que l'acier et le charbon dont le plan de la déclaration a été préparé par Jean Monnet et qui sera concrétisé le 18 avril 1951 par la création de la CEEA (Communauté européenne du Charbon et de l'Acier) pour une période de 50 ans. « S'il faut attendre presque quinze ans avant que la communauté ne s'élargisse pour la première fois (1972), la cadence s'accélère nettement par la suite. Reproduit à pas moins de sept reprises sur une période de cinquante ans, ce modèle de transformation territoriale se caractérise notamment par le fait que l'inclusion de nouveaux

³⁴⁷ PADOA-SCHIOPPA, A. « *Europe, objectifs et obstacles : la question de la souveraineté* », *L'Europe en Formation*, vol. 368, no. 2, 2013, pp. 109-118.

³⁴⁸ ÉLOIL, « *IV. La construction européenne* », Agnès Bénassy-Quéré éd., *Les enjeux de la mondialisation. Les grandes questions économiques et sociales III. La Découverte*, 2013, pp. 60-81.

territoires se déroule systématiquement de manière pacifique, ce qui le distingue notamment de la construction de l'espace politique westphalien »³⁴⁹.

Le traité, appelé Traité de Paris, sera signé par six pays : La Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et la République Fédérale d'Allemagne (RFA) . Ces pays élargissent leur coopération, pour une durée illimitée, le 25 mai 1957 dans le cadre d'abord de la CEE (Communauté Economique Européenne) qui avait pour but de découler sur la création d'un marché commun. Ensuite, le partenariat a intégré le domaine de l'énergie par la conclusion d'un traité sur l'énergie atomique (CEEa) communément appelée Euratom. Ces deux traités de Rome sont entrés en vigueur le 14 janvier 1958.

3.2.2.2. 1974-1984 : Surmonter les crises

Le 14 Janvier 1962, le secteur agricole européen est encadré par les premiers règlements de politique agricole commune. Les évolutions s'accroissent jusqu'à la mise en place d'une union douanière, le 1^{er} juillet 1968, entre les six pays signataires de la CECA qui décident de la suppression des droits de douane et l'instauration d'un tarif douanier commun.

Le premier élargissement de cette union se fait le 1^{er} janvier 1973, sur fond de crise pétrolière, en passant de six à neuf pays avec l'arrivée du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni avant de connaître l'adhésion de la Grèce le 1^{er} janvier 1981 avec la chute du régime des colonels.

3.2.2.3 .1985-1992 : La relance européenne

La libre circulation des personnes et l'ouverture progressive des frontières entre la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et la RFA sont instituées à travers la signature des accords de Schengen le 14 juin 1985. A partir du 1^{er} janvier 1986, l'Europe des dix devient l'Europe des douze avec l'adhésion de l'Espagne et du Portugal .Toujours durant la même année, le 17 et le 28 février, l'Europe des 12 adopte l'acte unique au Luxembourg et à La Haye, portant modification du traité de Rome. Cet acte fixe une échéance de réalisation du marché unique au 31 décembre 1992 et entre en vigueur le 1^{er} janvier 1993³⁵⁰.

3.2.2.4. 1992-2009 : La succession des traités

L'année 1992 marque un tournant historique dans l'histoire de ces accords. Le 7 février, la création de l'UE est entérinée par la signature du traité de Maastricht qui aménage la citoyenneté européenne dans le cadre du renforcement des prérogatives du parlement européen. Le traité de Maastricht entre en vigueur le 1^{er} novembre 1993 sur la base des trois

³⁴⁹ BELANGER, M-È. « *L'élargissement comme fondement de l'ordre communautaire. Une étude comparée du discours de l'eupéanité* », *Politique européenne*, vol. 45, no. 3, 2014, pp. 176-198.

³⁵⁰ RODIER, C. « *Les grandes étapes de la construction de l'« espace européen » de Rome à Amsterdam en passant par Schengen* », *Plein droit*, vol. 49, no. 2, 2001, pp. 36-41.

Partie I/ Chapitre III : L'économie algérienne et le processus de construction des relations économiques avec l'UE

communautés (CECA, CE, CEEA), de l'unification de la politique étrangère et sécuritaire conférant aux instances européennes une coopération étroite dans le domaine de la Justice et des Affaires Internes (JAT). Enfin, l'UEM (Union Economique et Monétaire) est créée pour renforcer la coopération économique et monétaire entre les Etats de la CE qui s'élargit à 15 Etats-membres le 1^{er} janvier 1995 par l'intégration de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède. Le 2 octobre 1997, le traité d'Amsterdam entre en vigueur le 1^{er} mai 1999 et permet l'intégration de nouveaux domaines de compétences à la CE. Ce traité apporte des modifications au traité sur l'UE (TUE) et au traité de la Communauté européenne (TCE). La zone euro est alors créée faisant de l'euro la seule monnaie unique en circulation à partir du 1^{er} janvier 2002.

Le 26 février 2001, le traité de Nice est signé à la suite de la tenue du conseil européen du 7 au 9 décembre 2000 aménageant les règles de fonctionnement futur des institutions européennes au regard des nouvelles adhésions prévisibles.

En décembre 2001, le Conseil Européen amorce la création d'une constitution européenne découlant, en janvier 2003, sur la création du projet établissant une constitution pour l'Europe, renégocié en octobre 2004 à Rome. Les référendums français et néerlandais signent l'arrêt de mort de ce projet respectivement les 29 et 1^{er} juin 2005.

En 2004, plus précisément le 1^{er} mai, dix pays décident d'adhérer à l'UE (Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie) élargie à 27 le 1^{er} janvier 2007 en faisant de la Roumanie et de la Bulgarie des membres. Le 13 décembre 2007, le traité issu de Lisbonne simplifie et débloque le cadre institutionnel de l'UE, après de tumultueuses négociations, le volet de la gouvernance économique commune commence à être pris en charge par la signature du Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance (TSCG).

Figure I.III.27 : Chronologie des traités de l'UE

2007	Traité de Lisbonne (en vigueur depuis le 1.12.2009)	Traité modificatif avec des innovations institutionnelles
2004	Traité constitutionnel (pas entré en vigueur)	Projet de Traité établissant une Constitution pour l'Europe; simplification des traités
2001	Traité de Nice	Réforme institutionnelle de l'UE en vue de l'élargissement à 25 Etats membres
1997	Traité d'Amsterdam	Elargissement des compétences communautaires (majorité qualifiée, codécision du Parlement)
1992	Traité de Maastricht	Création de l'Union européenne; monnaie unique; système des trois piliers
1986	Acte unique européen	Achèvement du marché intérieur
1957	Traité Euratom	Usage civil de l'énergie nucléaire
1957	Traité CEE	Création de la Communauté économique européenne; Marché commun fondé sur les quatre libertés
1951	Traité CECA	Marché commun du charbon et de l'acier

Source : https://europa.eu/european-union/law/treaties_fr Consulté le 18/07/2017.

3.2.2.5. A partir de 2013 : Le début des 28 et le Brexit

L'Europe des 28 est effective le 1^{er} juillet 2013 avec l'adhésion de la Croatie. Par ailleurs, le Brexit constitue depuis le 29 mars 2017 le fait fondamental de l'actualité de l'UE. A cette date, le Royaume-Uni a notifié au Conseil Européen son intention de quitter l'UE (en conformité avec l'article 50 du TUE) suite au référendum du 23 juin 2016 ayant confirmé la volonté de la majorité des électeurs britanniques en faveur de la sortie du Brexit. Les négociations sont entamées le 19 juin 2017 pour faciliter la séparation prévue le 29 mars 2019. Le 14 mars 2019, le parlement britannique officialise la demande britannique d'un report du Brexit. La commission européenne a pris note de cette évolution, le même jour, en rappelant que la décision d'accorder ou non un délai supplémentaire est du ressort du conseil européen après sa réunion du 21 et du 22 mars 2019³⁵¹. Un report du Brexit est obtenu au 12 avril et un nouveau délai est demandé, pour le 30 Juin, pour surmonter le blocage britannique (le refus des députés anglais de voter l'accord du Brexit), qui a été refusé à cause des élections européennes du 23 au 26 mai. La partie britannique tente d'obtenir un accord avant le 22 mai, faute de quoi, elle serait obligée de participer aux dites élections. Le 17 Mai 2019, le parti travailliste rompt les négociations entamées avec le gouvernement britannique sur le Brexit et le 21 Mai 2019, La Première ministre britannique Theresa May cède avec une série de compromis, dont la possibilité de voter sur un second référendum et le maintien dans une union douanière temporaire avec l'Union européenne, afin de tenter de rallier à son plan de Brexit la majorité des députés.

3.2.3. Les institutions de l'UE

L'Europe est une œuvre de la volonté et de la décision, une œuvre de la foi dans les capacités de l'homme à chercher et à construire la paix³⁵² et de la consolidation des institutions. Les compétences et les responsabilités de ces institutions sont définies par les traités européens notamment les règles et les procédures que les institutions de l'UE doivent observer. L'UE possède également un ensemble d'organes qui remplissent des missions spécialisées. La prise de décision au niveau de l'UE met en relation plusieurs institutions³⁵³.

3.2.3.1. Le parlement européen

Il est élu par les citoyens de l'UE à travers des suffrages directs tous les 5 ans. Les députés sont élus au prorata de la population de chaque Etat membre. Ils interviennent dans

³⁵¹ Délai qui peut être prolongé par décision à l'unanimité du Conseil européen avec l'accord du Royaume-Uni.

³⁵² DE CHARENTENAY.P, « *L'Europe, une œuvre de volonté* », *Études*, vol. tome 418, no. 1, 2013, pp. 7-17.

³⁵³ Union Européenne, « *L'Union Européenne : sa fonction et ses activités* », 2018.

des décisions administratives (élections du président de la commission européenne,...) que stratégiques (accords internationaux, élargissement, ...).

3.2.3.2. Le conseil européen

Ce conseil qui siège à Bruxelles se compose des chefs d'Etat ou des gouvernements des pays-membres de l'UE, du président de la commission européenne et du haut représentant de l'Union pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité. Le Conseil de l'Union est l'organe intergouvernemental et décisionnel de l'Union qui assure la défense des intérêts des États membres.

3.2.3.3. La commission européenne

Elle constitue l'organe qui s'occupe de la gestion des affaires courantes de l'UE où chaque Etat-membre est représenté par un commissaire en plus du président et de six vice-présidents. Cette commission fait office de fonction publique d'un Etat.

3.2.3.4. Le conseil

Cet organe qui constitue la principale institution décisionnelle de l'UE constitue le principal organe décisionnel de l'UE qui décide de l'orientation politique de l'UE et s'occupe de sa coordination au niveau des Etats membres. Par ailleurs, il conclut des accords et épaula le parlement européen pour l'adoption du budget annuel de l'UE.

3.2.3.5. Les agences de l'UE

Le fonctionnement de l'UE est permis grâce au recours à des agences qui apportent leur expertise dans tous les domaines. L'Union européenne se compose par ailleurs d'organes consultatifs comme le comité économique et social (CESE) qui permet à la société civile de s'impliquer dans les projets européens et le comité des régions qui fait intervenir des représentants des collectivités locales et régionales. La banque européenne d'investissement (BEI) est l'organe qui procède au financement de projets européens ainsi que le Haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité qui s'occupe de la politique étrangère et de la sécurité de l'Union.

3.2.3.6. La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE)

Elle a pour mission de vérifier la légalité des actes européens et de résoudre les conflits juridiques entre institutions et/ou Etats membres.

3.2.3.7. La Banque centrale européenne (BCE)

Elle assure la gestion de la monnaie unique en garantissant la stabilité des prix et la concordance des politiques monétaires des Etats membres.

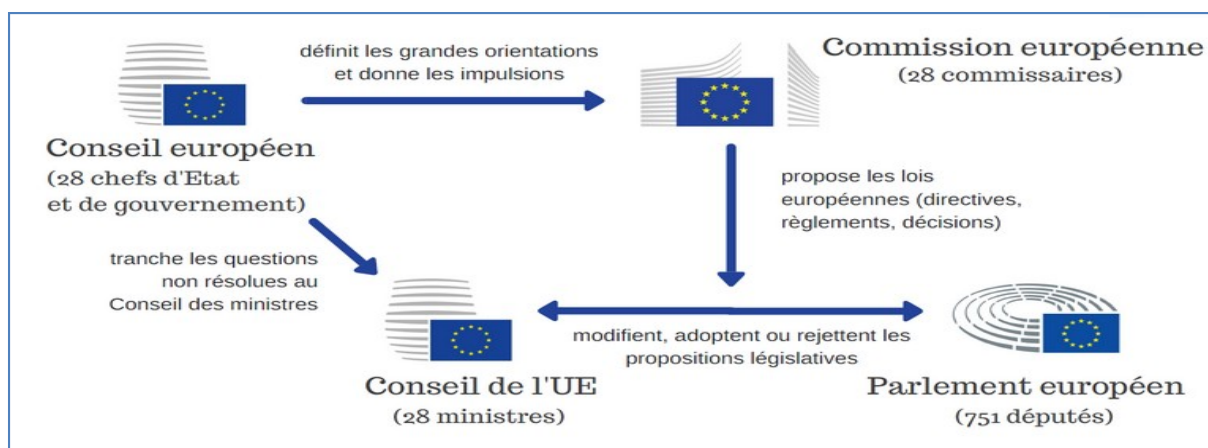
3.2.3.8. La Cour des comptes

La cour des comptes permet un meilleur fonctionnement de la structuration et la gestion financières de l'UE.

3.2.4. Le fonctionnement et la prise de décision

Dans l'organisation institutionnelle de l'UE, plusieurs institutions sont impliquées soit dans l'établissement des priorités pour l'UE, soit dans le processus législatif, soit pour veiller au respect de la législation européenne.

Figure I.III.28 : La prise de décision au sein de l'UE



Source : <https://www.touteurope.eu/actualite/les-institutions-europeennes.html> Consulté le 22/04/2018

3.3. Evolution des rapports Algérie-Communauté/Union européenne

Les relations entre l'Algérie et les pays de l'Union européenne ont commencé à s'instituer après l'indépendance et ont connu une multitude de changements.

3.3.1. De l'indépendance à 1976

Les premières relations officielles UE/Algérie ont débuté après l'indépendance. Elles concernaient principalement les facilitations accordées à l'écoulement des produits agricoles (produits de vin) algériens.

En 1972, la mise en place de l'Approche Globale Méditerranéenne donne naissance en avril 1976 au premier accord de coopération conclu avec entrée en vigueur en 1978. Ces mouvements d'accords sont pensés globalement par l'UE dans une perspective de gestion de son voisinage du sud et de l'est de la Méditerranée.

L'accord de coopération de 1976 a été instauré pour une durée illimitée avec trois axes fondamentaux :

-Au niveau de l'axe commercial, des concessions sont octroyées aux entreprises algériennes avec franchise totale des droits pour tous les produits hormis les produits agricoles soumis au contingentement et les produits textiles soumis à une réduction de 20% en plus des

Partie I/ Chapitre III : L'économie algérienne et le processus de construction des relations économiques avec l'UE

préférences commerciales accordées depuis 1971 et incluses dans le cadre du système des préférences tarifaires généralisées de la CNUCED ;

-Au niveau économique et financier, quatre protocoles couvrant la période allant de 1976 à 1995, instaurent le financement de projets différents pris en charge en partie par la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

Tableau I.III.33 : Dotations des 4 Protocoles financiers UE – Algérie - (en millions d'euros)

Protocole	Secteurs	Pourcentage de financement	Montant de l'aide
1er Protocole (1976-1981)	Développement rural et	34%	114.000.000
	protection de l'environnement	31%	
2ème Protocole (1981-1986)	Infrastructures	70%	151.000.000
3ème Protocole (1986-1991)	Infrastructures et gestion de l'eau	50%	239.000.000
		30%	
4ème Protocole (1991-1996)	Infrastructures	68% +70 millions d'euros	350.000.000
Total Protocoles	-	-	854.000.000
Volet ajustement structurel : Politique Méditerranéenne Rénovée	-	-	95.000.000
TOTAL	-	-	949.000.000

Source : UE, « Union européenne-Algérie :30 ans de coopération 1979-2009 »,p 19.

-Le niveau social n'est pas pris en charge notamment pour ne pas être en contradiction avec les avantages supérieurs consentis aux travailleurs algériens.

3.3.2. 1976-1995 : De la coopération économique et financière à la déclaration de Barcelone

En 1991, la PMR (Politique Méditerranéenne Rénovée) apporte des améliorations aux processus précédents en insistant sur le soutien aux processus de réformes économiques dans le cadre d'une coopération régionale plus intégrée.

Cette politique insiste et renforce les quatre protocoles financiers signés avec l'Algérie pour un montant total de 949 Millions d'Euros. Par ailleurs et toujours dans ce cadre, de multiples programmes régionaux et sous-régionaux sont engagés dans les domaines économique, culturel et civil des pays des deux (02) rives du bassin méditerranéen : Med Média (presse), Med Campus (universités), Med Urbs (collectivités locales), etc.

Dans le cadre de sa politique de voisinage, les 27–28 novembre 1995, le processus de Barcelone ou le Partenariat Euro Méditerranéen (PEM) est lancé dans un environnement marqué par la fin de la Guerre froide et l'élargissement à l'Est de l'Union européenne décidé sous l'impulsion de l'Espagne et de la France. En fait, c'est en 2007, dès sa campagne électorale que Nicolas Sarkozy a lancé le débat sur la création d'une Union pour la Méditerranée.

La « Déclaration de Barcelone » instituant l'Euromed devait relier, au départ, par un accord les 15 Etats membres de l'UE à l'époque et 10 pays de la région méditerranéenne : le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, l'Egypte, Israël, la Jordanie, le Liban, la Syrie, l'Autorité palestinienne et la Turquie qui ont été rejoints par la suite par l'Albanie et la Mauritanie. Par ailleurs, l'élargissement de l'UE de 2004 et de 2007 à 27 Etats membres dont deux autres pays méditerranéens, Chypre et Malte, accentue la portée de cette initiative.

Le processus de Barcelone s'attache à définir un espace commun de paix et de stabilité par la construction d'une zone de prospérité économique et financière et par l'établissement d'une zone de libre échange à l'échéance de 2010, dans le cadre des dimensions bilatérale et régionale. Le rapprochement culturel, humain et social entre les deux rives de la Méditerranée est également prôné. Pour mettre en place cette nouvelle politique, des Accords d'association ont été ainsi signés entre l'Union européenne et la majorité des pays de la région Sud et Est de la méditerranée. Cette coopération instaure d'ailleurs des délégations représentatives des instances de l'UE dans le pays hôte, appelées Délégation de l'UE dans le but de dynamiser et d'accompagner le fonctionnement de ce pays, dans le cadre des priorités érigées dans les différents accords.

La coopération avec l'UE ne reprend finalement véritablement qu'à partir de la fin 1998 avec le retour à une plus grande sécurité mais deux mots résument la perception algérienne de l'Euromed : désenchantement et espoir³⁵⁴. Economiquement, l'Algérie regrette le manque d'implication de l'Union Européenne dans l'accompagnement de sa transition économique avec des investissements qui ne concernent que le domaine des hydrocarbures confinant les IDE à ces derniers. Au final, la coopération régionale fait le bilan d'un déficit, tout au plus mitigé. Il est vrai qu'il constitue un espace privilégié de dialogue mais qui s'oriente davantage vers une coopération Nord-Sud. Les programmes engagés font état d'aides financières importantes mais dont le caractère dominant reste la logique d'aide au développement sans concourir à des changements structurels. Enfin, la disparition de l'instrument MEDA décidé dans le cadre de l'élargissement vers les pays d'Europe de l'est ainsi que l'accaparement du processus de Barcelone dans le cadre de la politique régionale de l'UE a inhibé les ardeurs stratégiques de l'initiative.

3.3.3. Mise en œuvre de la coopération bilatérale 1996 – 2009 (MEDA I et MEDA II)

Depuis 1995, la coopération bilatérale s'est renforcée par le recours à trois instruments financiers engageant des programmes et des instruments mis en place par le Partenariat

³⁵⁴ BAGHZOUZ, A. « Du Processus de Barcelone à l'Union pour la Méditerranée : une vision d'Algérie », *Outre-Terre*, vol. 23, no. 3, 2009, pp. 139-151.

Partie I/ Chapitre III : L'économie algérienne et le processus de construction des relations économiques avec l'UE

euroméditerranéen (MEDA I et II) , par la Politique européenne de Voisinage (PEV) et par (IEPV) bien que l'Algérie n'ait pas adhéré à cette nouvelle politique.

Tableau I.III.34 : Programmes de coopération bilatérale

Programme	Grands axes	Programmes	Moyenne des engagements annuels
MEDA I (1995-1999)	-Développement du secteur privé -Equilibre socio économique	-Appui au développement des PME et industrie PMEI (1998) - Appui à la restructuration industrielle et à la privatisation (1998) - Modernisation du secteur financier(1999) - Appui aux associations algériennes de développement (1999)	33 millions €
MEDA II (2000-2006)	-La bonne gouvernance (réforme de la justice, l'appui aux ONG et aux médias, management de l'économie). -L'appui à la transition économique (facilitation du commerce, soutien aux PME/PMI II, appui à la mise en œuvre de l'Accord d'association, diversification de l'économie;) - L'équilibre socio-économique (proximité rurale, santé, enseignement supérieur, justice, emploi).	-Consolidation de la réforme des télécommunications et des services postaux et développement de la société de l'information (2000) -Appui à la modernisation de la police algérienne (2000) Appui à la mise à niveau de la formation professionnelle (2001) -Appui au développement socio-économique local dans le nord-est de l'Algérie - PADSEL-NEA (2002) -Réhabilitation des zones affectées par le terrorisme dans 6 wilayas du Nord Ouest de l'Algérie – PARZAAT (2003 et 2004) -Modernisation et assistance aux réformes administratives (2003) -Appui à la réforme de l'éducation (2004) -Appui à la réforme de la justice (2004) -Appui aux associations algériennes de développement (2004) -Appui au secteur des ressources en eau (2005) -Appui au secteur des transports (2006) -Appui au management de l'économie (2006) -Facilitation du Commerce FACICO (2006) -Appui au plan national de développement agricole et rural (2006) -Accompagnement de la mise en œuvre de l'accord d'association	48,4 millions €
IEVP (DEPUIS 2007)	-Diversification économique -Axes sociaux et culturels	Appui à la réforme du système pénitentiaire(2007) -Appui aux PME/PMI et maîtrise des technologies de l'information et de la communication PMEII (2007) -Appui à la diversification économique (2008) -Appui au secteur de l'emploi (2009) -Appui à l'enseignement supérieur (2009)	157.6 millions €

Source : UE, 2009.

3.3.4. 2005-2013 : De la coopération à l'association

La coopération s'entend comme l'action de participer à des actions communes à travers la mise en place de politiques d'ententes sur les échanges économiques, culturels ou scientifiques entre les Etats. Le concept se polarise autour de l'aide au développement lorsqu'il s'agit d'une coopération Nord-Sud. L'accord d'association intègre un accord qui définit le cadre de la coopération entre entités géographiques ainsi que les domaines couverts par ce dernier.

Les négociations de l'Accord d'association débutent en mars 1997, et s'entreprennent de manière effective en avril 2000 pour être paraphé le 19 décembre 2001 et signé le 22 avril 2002, lors de la 5ème Conférence ministérielle euro-méditerranéenne de Valence (Espagne). Son entrée en vigueur se fait le 1er septembre 2005 se substituant ainsi à l'Accord de coopération conclu en 1976 avec des relations sous le principe d'égal à égal.

L'accord d'association ou partenariat se définit comme une forme très avancée en matière de coopération économique, financière et sociale qui regroupe plusieurs partenaires qui ont un intérêt commun. Il représente ainsi des volontés communes d'entretenir des relations approfondies dans un processus gagnant-gagnant. Un accord est donc la réunion des points de vue pour se mettre d'accord sur un point ou une question précise.

Les nouvelles relations entre l'Algérie et l'Union européenne (UE) sont basées sur un accord d'association signé dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen (2005). Elles concernent les domaines de la politique pour instaurer la paix et la sécurité dans la région, économique par l'appui à la libéralisation et au développement de l'économie algérienne, commercial par la mise en place d'une zone de libre échange en 2017 en conformité avec les règles de l'OMC ,culturel par le dialogue , régional et sous-régional par le renforcement équitable de la coopération Nord-Sud et Sud-Nord mais également Sud-Sud, de la coopération technique et financière et de l'aide humanitaire.

L'appui à la transition et diversification économique et à l'échange économique constituent un axe essentiel de la coopération avec l'Algérie.

3.3.5.2014-2017 : Programmation de l'IEV (Instrument Européen de Voisinage)

Dans le cadre de cette programmation, l'UE rappelle que des relations étroites et stables sont instaurées afin de consolider l'Etat de droit, la démocratie, l'équité sociale et l'optimisation de la gouvernance par la gestion des centre d'intérêt économique, politique et spécial au travers du dialogue institutionnel.

Depuis janvier 2012, les discussions sur le futur plan d'action Algérie-UE centralise le débat sur des secteurs prioritaires : L'Etat de droit, la justice et la sécurité, la coopération dans le cadre des initiatives continentales et régionales concernant principalement le partenariat

Partie I/ Chapitre III : L'économie algérienne et le processus de construction des relations économiques avec l'UE

économique et le développement socio-économique inclusif découlant sur les mesures suivantes :

- l'appui au développement social et économique local dans le Nord-Ouest de l'Algérie;
- les actions pilotes pour le développement rural et l'agriculture en Algérie, qui ciblent le développement de l'économie au niveau local ou rural.

Ces programmes s'ajoutent à ceux déjà en cours dans les domaines:

- de la surveillance et de l'encadrement du marché;
- de l'amélioration du climat des affaires et de la diversification de l'industrie;
- du renforcement des capacités des acteurs du développement local.

Ces nouvelles orientations sont la résultante d'une analyse des problèmes majeurs rencontrés dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord d'association en lien avec la limitation des performances en matière de gouvernance, au poids croissant de l'informel dans l'économie, à la croissance importante de la population, à la dépendance de l'économie des prix du pétrole qui consacrent davantage le principe de la rente et qui empêchent la relance de l'outil productif³⁵⁵.

Par ailleurs, depuis 2014, un accord définit les principes généraux de la participation de l'Algérie aux programmes de l'UE, inscrit dans le cadre de la programmation, qui couvre la période 2014-2017 et correspond aux quatre premières années des perspectives financières de l'Union européenne (2014-2020) dont les mesures sont conçues de manière à les consigner dans une démarche de flexibilité. L'allocation bilatérale indicative accordée à ces orientations revues tourne autour de 127000000 EUR à 148000000 EUR pour la période 2014-2017 et entre 221000000 EUR 0 227000000 EUR couvrant la période 2014-2020³⁵⁶ dont la répartition est indiquée en annexe 3.

En 2017, le rapport annuel sur l'état des relations entre l'Algérie et l'Union européenne dans le cadre de la PEV rénovée fait état d'une évaluation conjointe de l'accord conclu en 2016 (cf. Annexe 4).

3.3.6.Cadre unique d'appui (2018-2020)

Par ailleurs, la relation bilatérale inscrite pour la période 2018-2020 est pilotée par l'acte de participation de l'Algérie à la révision en 2015 de la politique européenne de voisinage ensuivant sur l'agrément des éléments constitutifs des priorités du partenariat de l'accord d'association adoptés par le conseil européen en mars 2017.

³⁵⁵ Commission européenne, *Programmation de l'IEV cadre unique d'appui pour l'appui de l'UE à l'Algérie (2014-2017)*, Bruxelles, 2014.

³⁵⁶ *Ibid.*

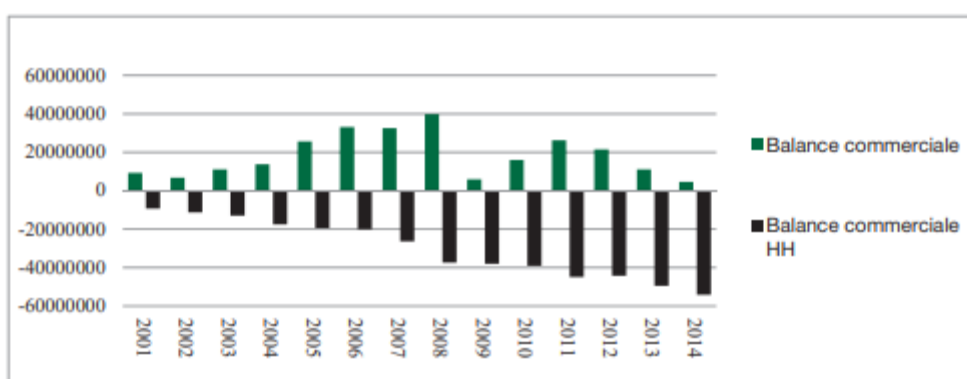
Partie I/ Chapitre III : L'économie algérienne et le processus de construction des relations économiques avec l'UE

Ces priorités concernent plusieurs aspects (cf. Annexe 5) donnant naissance à plusieurs résultats dont le plus édifiant est la tenue du premier forum des affaires dans le domaine de l'énergie dont le dialogue constitue l'un des plus stratégiques au niveau de cet accord d'association. Le Cadre unique d'appui 2018-2020 définit l'intervention de l'UE, dans les nouvelles priorités de partenariat, à travers trois secteurs qui sont :

- Gouvernance économique et appui à la diversification de l'économie;
- Dynamisation des territoires: développement local et démocratie participative;
- Energie, environnement et action climatique.

Le secteur énergétique est important dans les relations économiques entre l'UE et l'Algérie. En effet, l'Algérie est le troisième fournisseur de gaz naturel de l'UE. Les deux parties ont donc signé un « Mémoire d'entente » sur l'établissement d'un partenariat dont l'objectif prioritaire est de faciliter et de promouvoir les investissements européens dans les secteurs du gaz naturel, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Figure I.III.29 : Balance commerciale de l'Algérie avec l'UE en Millions \$US



Source : Comtrad

Deux groupes d'experts UE-Algérie sur le gaz, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique sont actifs depuis fin 2015. Plusieurs réunions sont effectuées avec des experts des deux parties doivent avoir lieu pour discuter et décider des nouvelles actions de coopération à mettre en œuvre dans ce domaine. Par ailleurs, des actions de formation sont dispensées par des experts mandatés par l'UE aux personnels (Alnaft, ministère de l'énergie) chargés de discuter et de mettre en œuvre les accords relatifs au domaine de l'énergie notamment dans la conclusion des contrats et leur négociation afin de permettre à la partie algérienne de comprendre le fonctionnement des actions de l'UE.

De manière générale, la coopération économique promeut un développement socio-économique inclusif facilitant les échanges et l'accès au marché unique européen. L'UE tente de renforcer sa position de premier partenaire commercial de l'Algérie en soulignant

nonobstant les entraves subies par les opérateurs européens au lendemain de la crise pétrolière prenant corps sous forme de mesures protectionnistes engendrant la mise en place de licences d'importation non automatiques (voitures, ciment,...) en contradiction avec les aspirations de l'accord d'association.

D'ailleurs, une évaluation conjointe du fonctionnement de l'accord d'association a été entreprise en 2016 et a mis en évidence la tenue de réformes nécessaires des échanges commerciaux, de la diversification et de la compétitivité de l'économie algérienne, des investissements en Algérie et du renforcement de la coopération.

Le secteur de l'agriculture et de la pêche appelle dans le cadre de cette évaluation à l'amélioration de la production agricole durable (en quantité et en qualité) et à la promotion des exportations. Le partenariat enclenché à ce niveau est renforcé par la déclaration de l'UPM et par la commission générale de pêche en méditerranée en ce qui concerne la prise en charge de l'économie maritime.

La coopération de l'UE et de l'Algérie a donc pour objectif la réduction de ces déséquilibres. Elle dépend des capacités de l'Algérie à absorber efficacement les fonds et les instruments mis à sa disposition par l'UE et de la volonté politique algérienne de s'approcher des principes de développement européens. La diversification économique est encouragée à l'issue de l'adoption des mesures du PADICA (Programme d'Appui à la Diversification Industrielle et économique et à l'amélioration du Climat des Affaires). Ce dernier s'appuie également sur le projet européen EBESM et celui du MPME qui contribue à l'essor de la PME, qui globalement est consolidé par le programme DIVECO (Programme d'Appui à la diversification économique)³⁵⁷.

3.3.7. Etat des relations économiques Algérie-UE : 2018

L'UE atteste de l'intensification des réunions en 2017 et en 2018 entre les deux parties ponctuée par l'aboutissement le 1^{er} janvier 2018 vers un accord établissant la commission parlementaire mixte UE-Algérie. Cette opulence des contacts concerne également le dialogue en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme, en matière de migration et de mobilité et les réunions sectorielles (cf. Annexe 6).

Les mêmes priorités sont reprises avec un soutien renforcé à la réforme de la constitution et de la justice, l'instauration d'une démocratie participative impliquant une promotion des droits de l'homme et particulièrement celui du rôle des femmes dans la

³⁵⁷ Commission Européenne, *Rapport sur l'état des relations UE-Algérie dans le cadre de la PEV renouvelée*, Bruxelles, mars 2017.

Partie I/ Chapitre III : L'économie algérienne et le processus de construction des relations économiques avec l'UE

décentralisation et la société et de celui de la société civile. Il est également fait état d'une coopération dans le domaine de la justice³⁵⁸.

Aussi, les enjeux de l'économie algérienne font de la coopération économique une priorité de premier ordre notamment dans l'objectif d'améliorer la gouvernance économique dans les secteurs privés pour relancer les investissements fondés sur une rationalisation des finances publiques. Les dispositifs de création d'emploi continuent d'être encouragés par les progressions de l'UE à savoir : Le programme d'Appui formation –emploi-qualification (AFEQ), le PAJE (Programme d'appui Jeunesse-Emploi) et le PASDEL-NOA (Programme d'Appui aux Actions Sociales et pour un Développement Local Durable dans le Nord-Ouest de l'Algérie).

Le PADICA et le DIVECO permettent toujours à l'UE d'encourager un environnement des affaires aussi bien dans le renforcement des institutions et des filières industrielles ainsi que l'appui aux micro entreprises et aux PME. Le CAPDEL est mis en place afin de favoriser le développement local régional qui est également financé par l'UE et l'agence italienne de coopération et de développement dans le cadre du projet régional « Développement de clusters dans les industries culturelles et créatives du sud de la méditerranée »³⁵⁹. En tout dix huit projets sont mis en œuvre entre les deux parties .

L'évaluation faite en 2018 revient sur les effets négatifs des mesures de redressement économique contraires aux clauses de l'accord d'association sur les opérateurs de l'UE. L'évaluation de l'accord d'association et du dialogue renforcé revient également sur le constat de la nécessité de la promotion d'une agriculture durable en quantité et en qualité à travers la conformité aux standards internationaux impulsés par le renforcement de la coopération en matière d'accréditation via la reconnaissance par l'ILAC (coopération internationale entre accréditeurs de laboratoires et d'organismes de sélection) et par la coopération européenne en matière d'accréditation (EA) de l'organisme algérien d'accréditation (ALGERAC) et ce sous l'influence du programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'association (P3A).

Le programme d'appui à la diversification de l'économie (DIVECO2) a intensifié la coopération à partir de 2017 dans le domaine de la pêche favorisant la mise en œuvre du plan AQUAPECHE2020 et la signature de la déclaration ministérielle de Malte "MedFish4Ever"

³⁵⁸ Commission européenne, Rapport sur l'état des relations UE-Algérie dans le cadre de la PEV renouvelée, Bruxelles, avril 2018.

³⁵⁹ Commission européenne, Rapport sur l'état des relations UE-Algérie dans le cadre de la PEV renouvelée, Bruxelles, avril 2018.

pour la gestion durable des stocks halieutiques en Méditerranée, notamment dans le contexte de la Commission Générale de Pêches en Méditerranée (CGPM). L'encouragement de l'économie maritime est conforté par la participation de l'Algérie au développement soutenable de l'économie bleue dans la Méditerranée occidentale WestMED.

La réforme de l'administration publique est accentuée par le financement d'un nouveau programme REFIN d'un montant de 10 millions EUR en mars 2017 se concentrant sur l'informatisation du budget, aux marchés publics et à la transparence fiscale.

Le programme d'appui 2012-2017 aux réformes du secteur de transport a permis la modernisation du secteur par l'expansion de la performance du système de management dans le cadre du Plan d'Action Régional Transport pour la Région Méditerranéenne (PART) 2014-2020.

3.3.8. Projets économiques financés par l'UE dans le cadre de l'accord d'association Algérie-UE (1998-2018)

Plusieurs projets ont bénéficié de l'apport de l'UE dans les domaines diversifiés. Nous reviendrons à ce niveau sur les projets en lien avec le volet économique :

- Projet d'appui aux PME d'un montant total de 57 Milliards d'euros pour la mise à niveau des PME du secteur privé (1998);

- Projet d'appui à la restructuration industrielle et à la privatisation d'un montant total de 38 Milliards d'euros (1998) ;

- Projet de modernisation du secteur financier d'un montant de 3 Milliards d'euros (1999) ;

- Projet d'appui au développement socio-économique local dans le nord-est de l'Algérie d'un montant de 70 Milliards d'euros (2002) ;

- Le projet d'intégration progressive des marchés d'électricité de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie par l'harmonisation du cadre législatif, réglementaire et celui de la structure industrielle des pays bénéficiaires ,dans un premier temps, puis de les rendre compatibles avec ceux du marché européen dans un second temps. Cette convention signée le 06/12/2005, a été financé à hauteur de 11.631.863.72 euros ;

- Appui au management de l'économie en 2006 d'un montant de 20 Milliards d'euros (AMECO) ;

- Appui au secteur du transport d'un montant de 25 Milliards d'euros (2006) ;

- Projet FACICO d'un montant de 6.25 Milliards d'euros pour la facilitation du Commerce pour renforcer les capacités du ministère du commerce à mettre en œuvre les

Partie I/ Chapitre III : L'économie algérienne et le processus de construction des relations économiques avec l'UE

accords commerciaux internationaux et améliorer la protection des consommateurs par l'augmentation du contrôle et de la surveillance (2006) .

--Le P3A (2006)

Son objectif est d'assister les actions engagées dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord d'Association en se proposant de leur apporter l'expertise, l'assistance technique et les outils de travail nécessaires à la réalisation des objectifs définis par l'Accord. En 2009, avec un montant total de 9,421,082.25 € ,la première phase de ce programme dotée d'un financement de 10 millions d'euros est officiellement enclenchée et s'est achevée en décembre 2011. Elle a été suivie par deux autres phases (P3A2 et P3A3). La convention de financement d'une quatrième phase (P3A IV) qui s'étalera jusqu'à 2021, a été signée le 13 mars 2017 à Bruxelles. Les outils de cet accord sont le jumelage institutionnel (Twinning), le TAIEX technical Assistance and Information exchange), le SIGMA (Support For Improvement in Governance and Management) qui a été mis en place conjointement par l'OCDE et l'UE pour les pays candidats à l'élargissement ;

- Le projet d'appui au secteur de l'emploi (PASEA)

D'un montant de 14000000 € , la contribution de l'UE escomptait mettre à exécution durant la période 2007-2010 les objectifs du plan d'action pour la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage (2008-2013) ;

-Le projet d'appui aux PME/PMI et à la maîtrise des TIC en 2007 de 44 Milliards d'euros ;

-Le projet d'appui à la diversification de l'économie (DIVECO) d'un montant de 17,5 Milliards d'euros notamment dans les domaines de l'agriculture, du tourisme,... ;

-L'intégration dans le projet « Invest in Med » déployé du 04/2008 au 11/2011 intégrant l'Algérie dans un réseau méditerranéen d'une quarantaine d'agences gouvernementales d'un montant total de 9 Milliards d'euros pour améliorer l'efficacité des agences méditerranéennes de promotion de l'investissement ;

-Appui aux PME/PMI et à la maîtrise des technologies d'information et de communication (PME II)

Dans le but d'agir favorablement sur la compétitivité des PME algériennes, une contribution de 40,000,000.00 € est octroyée afin de consolider les résultats obtenus dans le cadre des programmes précédents, accroître la responsabilisé en matière de démarche qualité, asseoir un marché des services capable d'appuyer les PME, accompagner les institutions bénéficiaires et les programmes impliqués dans la mise à niveau des PME.

- Le Programme d'appui à la diversification de l'économie

D'un montant de 17,500,000.00 €, ce programme enclenché en 2008, cherche à favoriser des performances économiques plus élevées dans tous les secteurs hors-hydrocarbures notamment dans les secteurs du tourisme, de l'agriculture et de l'agroalimentaire ;

-L'initiative SwitchMed

C'est une initiative qui soutient et met en relation les parties prenantes afin de renforcer les innovations sociales et écologiques en Méditerranée. L'objectif est d'aller vers une Méditerranée prospère (Algérie, Maroc, Liban, Jordanie, Palestine, Egypte, Tunisie, Israël) en établissant des économies productives, circulaires et de partage et dont le financement global apporté par l'UE entre 2012 et 2015 est de 2,897,000,00 euros .Le partage permet de former les Start-ups et les éco entrepreneurs au travers du réseau d'action Switchmed et de l'encouragement politique à établir un cadre réglementaire et politique pour produire des biens et des services durables ;

- Soutien aux villes du voisinage méridional dans la mise en œuvre de projets de démonstration de développement urbain en matière d'énergie durable (Sustainable Urban Demonstration Energy Projects SUDEP) d'un montant de 8 25 millions d'EUR (5,270,750 EUR de contribution de l'UE) durant la période allant de septembre 2015 à septembre 2017 ;

-Le Programme d'Action Pilote pour le Développement Rural et de l'Agriculture en Algérie PAP-ENPARD

Le programme, qui a démarré en septembre 2016, est le fruit d'une coopération bilatérale entre l'Algérie et l'Union européenne, initié dans le cadre de l'Initiative européenne ENPARD pour la promotion de l'agriculture et de la ruralité .Il est principalement mis en œuvre dans les wilayas pilotes d'Ain-Temouchent, Laghouat, Sétif et Tlemcen, avec l'appui des autorités et des collectivités territoriales. Il est doté d'une enveloppe de 20 millions d'euros, répartis à parts égales à raison de 10 millions d'euros entre l'UE et l'Algérie. Par ailleurs, ce programme a permis le financement de cinq projets associatifs sur 13 wilayas additionnelles (El Oued, Ouargla, Adrar, Ghardaïa, Bechar, Illizi, Naâma, Khenchela, Bouira, Tizi Ouzou, Skikda, Jijel, Bejaïa) ;

- Deuxième Programme d'appui à la diversification de l'économie (DIVECO2)

Le programme a démarré en octobre 2015 avec une dotation de 15 million d'euros et est mis en œuvre dans les wilayas pilotes de Aïn Temouchent, Skikda et Sétif .Il se concentre sur le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Il apporte une contribution directe à la

réalisation du programme Aquapêche-2020 du Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche ;

- Programme de renforcement des acteurs de développement local (CapDel)

Lancé en janvier 2017 et testé pour une période allant de 2017 à 2020, conjointement avec l'Union Européenne et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le programme vise à renforcer les capacités des autorités locales et de la société civile dans la gestion communale et le développement local durable et intégré. Le programme est financé par le gouvernement algérien à hauteur de 2,6 millions d'euros, l'UE avec 8 millions d'euros et le PNUD avec 200.000 dollars.

Une brève analyse des différents programmes d'appui permet de faire une double lecture. Dans un premier temps, le nombre important de ces programmes depuis 2005 ne cesse d'augmenter et touche à tous les domaines identifiés dans le cadre de l'accord avec le recours à une enveloppe financière conséquente. Dans un second temps, ces programmes tiennent plus de rapports de domination que de ceux en vigueur entre des partenaires égaux. Ils reflètent la logique d'assistanat observé souvent dans les programmes d'appui au développement Nord-Sud sacralisant le processus de polarisation dans le cadre centre-périphérie des relations selon l'approche de l'économie géographique.

Conclusion

L'économie algérienne est une économie fondamentalement rentière dont les performances économiques évoluent souvent à contre courant des aspirations des politiques économiques en raison de sa dépendance des revenus des ressources naturelles. L'impact, plus ou moins négatif, sur la croissance économique est prouvé, d'ailleurs, par les analyses de Sachs et Warner où ils reviennent sur l'association négative entre abondance des ressources naturelles et croissance économique.

Les effets négatifs de cette dépendance s'accroissent avec la généralisation des phénomènes de Rent Seeking défavorisant la croissance issue du secteur productif, qui diminue, lors des épisodes baissiers du prix des ressources sur les marchés mondiaux. Cet enseignement phare des années 1960-1970

Le rôle de l'Etat pétrolier/gazier, dans cet archétype d'économie, est maintenu dans le temps et ce même dans les cas de figure où le système économique mis en place est celui de l'économie de marché.

Ainsi, pour soutenir le rythme de croissance ou pour mettre en place une trajectoire de développement, l'Etat agit via des stratégies afin d'affronter la déplétion des ressources, de financer l'évolution de la société et de satisfaire les besoins de la population en injectant massivement des fonds provenant des recettes d'exportation des hydrocarbures ce qui multiplie la vulnérabilité aux prix du marché.

Ce modèle économique est celui emprunté par l'Algérie, depuis les nationalisations qui ont été marquées par l'articulation autour d'une économie socialiste. Les pétrodollars des années 1970 n'ont pourtant pas permis de sortir indemne de la crise pétrolière des années 1980. La faiblesse structurelle de l'économie algérienne a rendu nécessaire le recours aux institutions monétaires et financières internationales.

Les programmes de stabilisation et d'ajustement structurel ont été les aboutissements de cette collaboration avec le FMI. Des réformes sont alors engagées pour le passage à l'économie de marché qui instaure la nécessité de la diversification économique et proclame le libéralisme économique comme système dominant. Cela n'aboutit finalement pas à la transformation escomptée. Pour être plus explicite, l'Etat agit toujours pleinement dans une logique rentière. Or, cette stratégie dangereuse risque de le mettre dans une situation où il n'aura plus les moyens de sa politique.

Les programmes d'investissement publics successifs des années 2000 profitent de vents favorables avec des prix pratiqués sur les marchés de l'énergie, plus élevés. La politique sociale de l'Algérie et son engagement dans le financement des infrastructures ne perdent pas

leur dynamisme au détriment, parfois, de secteurs plus productifs et ce malgré une légère amélioration des principaux agrégats économiques nationaux entre 2008 et 2017 (certains chiffres vont jusqu'en 2019). Au final, cela n'amène pourtant qu'à faire naître des oligarques puissants dans un secteur privé qui peine à se positionner face au secteur des hydrocarbures.

Les niveaux de PIB connaissent des évolutions marquées mais leur formation est toujours sensible aux prix du pétrole. Ainsi, le PIB est passé de 171,001 milliards de dollars en 2008 à 188,3 milliards de dollars en 2018 alors que le RNB est aussi en évolution passant de 146,378 milliards de dollars en 2008 à 162,799 milliards de dollars en 2017. Le taux d'inflation devrait atteindre 6,7% en 2019 pour une population estimée à plus de 42 millions d'habitants dont 10% de la population active est au chômage. Les déficits « jumeaux » – budgétaire et de la balance courante – devraient se situer au-delà du seuil des 10 % en 2019 face à des réserves de change qui fondent à une vitesse exponentielle passant de 193 milliards de dollars en 2013 à moins de 80 milliards début 2019, soit une moyenne de 18 milliards de dollars pour chaque année. Dans ce contexte, le dinar continue de glisser perdant 40 % de sa valeur face au dollar depuis 2014, amplifiant l'inflation et aggravant la dépendance de l'Algérie vis-à-vis de l'extérieur dans un contexte contrarié du marché mondial de l'énergie.

La position compétitive de l'Algérie a, par ailleurs, enregistré des contreperformances puisque les exportations, dominées par les exportations de l'énergie, ont diminué de 2008 atteignant 46179 millions de dollars creusant le déficit de la balance commerciale. Ces résultats globaux confirment la notation de l'Algérie selon les principaux indicateurs mondiaux liés au climat des affaires. Ainsi, le dernier rapport du Doing business de la banque mondiale classe l'Algérie à la 159^{ème} position mondiale sur 190 alors que le rapport global competitiveness Index du WEF la positionne à la 92^{ème} sur 140. En ne retenant que le classement de la banque mondiale, on observe que l'Algérie arrive bien après tous les pays d'Afrique du nord et du Moyen-Orient qui ne souffrent pas de guerres. Elle ne devance que l'Iraq (171^{ème} place), la République Arabe Syrienne (197^{ème} position), la Lybie (186^{ème} place) et le Yémen (187^{ème} position). Le Qatar, grand pays gazier, est classé 83^{ème} et le Maroc et la Tunisie qui s'attellent à développer les secteurs des énergies renouvelables se hissent respectivement à la 60^{ème} et à la 80^{ème} places, c'est dire le gap qui existe dans la facilité de faire des affaires entre l'Algérie et ses compétiteurs. Même l'Iran qui est régulièrement frappée de blocus économiques se retrouve à la 128^{ème} position loin devant l'Algérie. L'attractivité du territoire est prépondérante dans la localisation des IDE aux côtés de la dotation factorielle quant à la capacité de stimuler les partenaires à s'engager dans des partenariats favorables.

D'ailleurs, cette situation menace de rétrécir encore plus le cercle des partenariats détenus par l'Algérie surtout ceux qui en constituent les plus privilégiés, à savoir les pays de l'UE qui peuvent trouver un meilleur climat d'investissement dans d'autres pays compétiteurs de l'Algérie. Ce groupement régional s'est construit sur plusieurs étapes depuis le CECA en 1955 jusqu'en 1992 où il prend une nouvelle dimension par l'instauration de l'UE qui compte aujourd'hui 28 membres avec la Grande-Bretagne que le Brexit compte faire sortir de l'union, ce qui en soit peut constituer une opportunité de partenariat nouvelle.

Il est vrai que l'ancienneté des relations entre l'Algérie et l'UE peut plaider en faveur de l'Algérie, relations qui remontent historiquement à 1976 mais ce n'est qu'en 2002 qu'un accord structuré d'association a été signé, assorti d'une période de transition de 12 ans pour préparer la libéralisation totale des échanges. Les relations, dans le cadre de ce partenariat touchent à tous les domaines de la vie économique, de la vie sociale, de la culture,...

L'UE intervient ainsi en collaboration avec l'Algérie pour identifier les secteurs nécessitant des financements pour le développement, qui prennent la forme d'aides ou de prêts à des taux d'intérêts bonifiés provenant des fonds budgétaires de la commission européenne et de la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

Toutefois, les relations sur lesquelles l'action de partenariat entre les deux entités géographiques étudiées semblent les plus dynamiques demeurent cantonnées au secteur de l'énergie dont nous défrichons les contours tout au long de la seconde partie.

Les questions de la compétitivité et du commerce international sont étroitement liées. Comprise comme la capacité de vendre pour un pays face à une concurrence internationale, la compétitivité est en symétrie avec les théories du commerce international qui justifient le recours à l'échange international aussi bien entre pays similaires (nouvelles théories du commerce international) qu'entre pays à niveau de développement inégal ou tout simplement différemment pourvus en dotations initiales (théories traditionnelles du commerce international et leur renouvellement).

Les théories traditionnelles du commerce international intronisent la richesse comme fondement de base (Avantages absolus d'Adam Smith, avantages comparatifs de David Ricardo et théorème Heckscher-Ohlin-Samuelson) du commerce international en cherchant à tirer profit de la spécialisation. Les ressources naturelles se rattachent davantage à ce paradigme de dotation factorielle qui explique, pour une large part, la présence de l'Algérie sur la scène économique internationale. Les opérations d'import-export ainsi que les IDE qui engagent souvent l'Algérie dans des partenariats multisectoriels et plus particulièrement celui de l'énergie, se justifient par l'abondance des ressources en hydrocarbures dans le sous-sol algérien lui conférant l'aptitude à se spécialiser dans ce secteur et donc à déployer des stratégies d'attractivité des IDE.

Dans cet ordre d'idées, la structure du commerce extérieur de l'Algérie montre que ses importations concernent des biens ou services utilisant des facteurs qu'elle ne possède pas en abondance contre l'exportation de ressources énergétiques. Il est intéressant de noter qu'en faisant appel à la notion d'avantages comparatifs révélés (ACR), le FEMISE catégorise l'Algérie comme le seul pays dont les avantages comparatifs sont avérés dans les seules ressources hydrocarbures. En outre, la théorie de la différenciation de Krugman met au devant de la scène la qualité des ressources énergétiques en Algérie. En effet, les hydrocarbures algériens notamment le pétrole brut (Mélange saharien) sont considérés comme d'excellente qualité par le ministère de l'énergie et des mines algérien. Ils forment des bruts légers dépourvus de composants soufrés et dont le raffinage permet d'extraire, avec des rendements appréciables des produits légers, comme l'essence et le gasoil, bien valorisés sur le marché international mais il demeure indéniable que leur compétitivité provient davantage de leur coût d'obtention que de leur qualité.

Partant de cette idée, l'économie des ressources naturelles énergétiques en Algérie tire plus profit des économies externes qu'internes. La concentration des entreprises activant dans le sud algérien et la collaboration avec des firmes étrangères tendrait à réduire le coût unitaire

de production. Néanmoins, cette explication bute devant les différences de développement avec les partenaires majoritairement européens, et ne peut donc être poursuivie car elle suppose de faire appel à deux pays semblables en tous points.

Aussi, et dans un environnement international marqué par une quête d'hégémonie économique au travers de la dualité mondialisation-régionalisation, la question d'explorer les modalités d'ancrage des relations économiques entre partenaires est récurrente.

L'intégration régionale est une démarche de coopération de stade élevé. La régionalisation traduit, à ce titre, une réalité économique des processus régionaux appuyés par une concentration des flux économiques au sein même de ces espaces. La combinaison du régionalisme, en tant que réalité institutionnelle caractérisant une volonté politique d'union, et de la régionalisation forme ce qui est désigné par l'intégration économique dont l'objet est d'inciter à la coopération à l'intérieur de frontières délimitées en divisant ainsi la prise en charge des intérêts propres de la région.

Le phénomène de régionalisme est, en réalité, une suite de phases dont le point de départ était une volonté de faire disparaître les obstacles au commerce précédant une période d'entre deux guerres qualifiée de protectionniste. À partir de 1957, le régionalisme devient défensif enthousiasme par la création de l'Union douanière européenne.

L'interdépendance croissante des zones d'échanges est un puissant facteur de prospérité et de stabilité économique. Assurément, l'échange international interzone ou intrazone permet à chacun d'utiliser au mieux son travail et donne accès aux ressources et techniques du reste du monde. La création d'une zone de libre échange tend à proliférer un impact réel sur le bien-être dans les pays membres avec la possibilité pour les économies relativement pauvres de rattraper les pays riches et ce dans le cadre d'un territoire commun d'échange où une lecture par les apports de l'économie géographique est nécessaire.

L'IER enseigne ainsi que les relations d'échange se font entre des parties qui, au final, formeront un tout ou un processus en cours. Deux visions sont alors mises en avant. D'un point de vue politique, le concept oscille entre fédéralisme, intergouvernementalisme, transactionnalisme, fonctionnalisme et néo fonctionnalisme. Dans sa portée économique, les conceptions de l'IER sont soit libérales, institutionnelles, volontaristes, territoriales ou diplomatiques. Venables fait remarquer que les implications macroéconomiques de l'intégration économique en termes de convergence réelle diffèrent selon qu'il s'agisse d'un regroupement entre pays du Nord ou d'un regroupement entre pays du Sud. Par ailleurs, les

relations Nord-Sud ont tendance à être prédatrices des relations sud-sud notamment lorsque les pays concernés sont dans des rapports de force très défavorisant.

Pourtant et malgré ce qui a été avancé plus haut, pour l'UE, l'Algérie est un acteur déterminant de la stabilité régionale en Afrique. Considérée comme un fournisseur stratégique en gaz pour l'Europe, l'Algérie prévoit une augmentation de sa production de gaz à 165 milliards pour l'année 2020, avec une augmentation annuelle de 90 milliards de m³, dont plus de 50 milliards acheminés à travers les gazoducs vers l'Europe.

Son économie demeure fortement rentière avec des performances économiques qui évoluent souvent à contre courant des aspirations des politiques économiques en raison de la dépendance de l'Algérie des revenus des ressources naturelles. L'impact se fait surtout ressentir lors des retournements du marché énergétique mondial créant une vulnérabilité structurelle de l'économie algérienne, qui ne cesse de tomber dans cette trappe.

Les efforts consentis en matière d'amélioration des équilibres économiques internes font que l'Algérie présente des rangs qui ne reflètent pas réellement les potentialités dont dispose le pays. La position compétitive de l'Algérie a, d'ailleurs, enregistré des contreperformances puisque les exportations, dominées par celles de l'énergie, ont diminué à partir de 2008 atteignant 46179 millions de dollars et creusant ainsi fortement le déficit de la balance commerciale. Ces résultats globaux confirment la notation de l'Algérie selon les principaux indicateurs mondiaux liés au climat des affaires. Elle continue à être largement dépassée par des pays ne disposant pas des mêmes atouts, loin de là, mais dont la prévoyance et la gouvernance économiques augurent d'un futur florissant, à l'image du Qatar, des EAU, du Maroc et du Rwanda.

L'enjeu ou le danger, auquel elle est confrontée est d'altérer la relation créée dans le cadre de ses principaux partenariats qui ne sont autres que les pays de l'UE dont la construction s'est faite sur plusieurs étapes depuis le CECA en 1955 jusqu'à 1992. Cet édifice vient en réaction au renforcement des Etats-Unis et du Japon qui l'accompagnent dans la domination de l'ordre économique mondial. L'évolution de cette intégration régionale l'engageant ensuite dans un processus d'élargissement vers les voisins de l'est et du sud parmi lesquels nous retrouvons le Maroc, la Tunisie et l'Algérie, avec lesquels elle entreprend des élargissements potentiels.

Les relations entre l'Algérie et l'UE sont ancrées dans un cheminement historique lointain mais ce n'est qu'en 2002 qu'un accord réel et structuré d'association est signé dans

l'espoir de donner naissance à un espace plus élargi défendant le libre échange et créant une relation partenariale gagnant-gagnant , entré en vigueur le 1er septembre 2005.

Les relations, dans le cadre de ce partenariat, touchent à tous les domaines de la vie économique, de la vie sociale, de la vie culturelle,... Elles sont érigées autour de réunions informelles et techniques (huit sous-comités et le comité d'association) et de réunions de niveau ministériel (le conseil d'association). Les volets économique et commercial sont davantage valorisés et ce pour les effets positifs que ces associations peuvent produire mais aussi pour les financements que cela engendre. Ainsi, en prenant part à la politique de voisinage de l'UE, l'Algérie dispose pour la période 2014-2020, de crédits IEV avoisinant 250 M€ dont une large partie (60%) est allouée à des programmes socio-économiques : réforme du marché du travail et création d'emplois, soutien à la gestion et diversification de l'économie.

Le onzième Conseil d'association tenu le 14 mai 2018 à Bruxelles est revenu, en dépit de la mise en exergue de quelques lacunes, sur les progrès effectués dans les différents domaines de l'accord d'association dont le partenariat énergétique est le plus édifiant. Le partenariat commercial est également mis en avant. Nous en voulons pour preuve les récents chiffres publiés par la direction générale des douanes et le CNIS pour la période de Janvier 2019 qui laissent entendre que parmi les dix premiers clients de l'Algérie, cinq sont européens, et dont la contribution totale aux exportations est de 45,3% avec des parts respectives de 20,6% pour la France, 8,2% pour la Grande-Bretagne, 8,1% pour l'Italie, 5,1% pour l'Espagne et 3,3% pour les Pays-Bas.

Toujours selon la même source, les principaux produits exportés, pour la même période, sont l'énergie et les lubrifiants qui représentent 2 138 Millions \$ sur un total de 2367 Millions \$ soit 90.32% des exportations. La polarisation des échanges autour des pays de l'UE continue à dominer le champ partenarial algérien et les produits liés à l'énergie demeurent toujours la principale ressource exportée.

L'occasion est encore donnée à l'Algérie de pouvoir tirer parti de l'augmentation des prix du pétrole passant de 53,89 \$/baril en décembre 2018 à 71,28 \$/baril en décembre 2018 et oscillant autour de 65 à 70 \$/baril pour booster son marché et amorcer une double transformation axée sur la transition énergétique et la diversification économique pour lesquelles les modalités de partenariat avec l'UE peuvent être intéressantes. Ceci risque d'être compromis, pour un moment, avec le mouvement populaire révolutionnaire enclenché depuis le 22 Février et dont les effets négatifs sur l'économie mais surtout sur les IDE, du moins momentanément, sont à attendre.

Par ailleurs, il faut dire que la zone de libre-échange entre l'UE et l'Algérie qui se devait de réduire l'asymétrie qui frappait les échanges entre les deux rives n'a pas convaincu les pouvoirs publics algériens qui ont exprimé leur scepticisme quant aux retombées de cet accord à maintes reprises : un gel est opéré de façon unilatérale en 2010 sur une durée de deux années et plusieurs demandes de renégociation en 2015 et en 2017. Les constats liés à la faiblesse des IDE, aux effets peu probants du démantèlement tarifaire et à la faible diversification des exportations vers l'UE attestent du caractère marginal des effets de l'accord d'association qui était censé élever le partenariat à un rang stratégique, ce qui est en réalité loin d'être le cas sur le terrain.

Au final, cette partie a permis de revenir sur l'essentiel des apports théoriques en lien avec les problématiques de commerce international et d'intégration régionale. Elle a surtout donné l'occasion de revenir sur les performances de l'économie algérienne et celle de l'UE afin de présenter le processus de construction établi entre les deux parties.

La seconde partie de cette thèse se propose d'éclairer plus précisément les relations établies dans le secteur énergétique, d'en expliquer les principaux enjeux et défis et d'en comprendre les tenants et aboutissants.

Partie II:

***La coopération Algérie-UE à
la lumière des nouveaux
paradigmes énergétiques***

Les tensions créées par la dispersion des sources et des besoins énergétiques rendent stratégiques les logiques de coopération ou de compétition sur les marchés, dont le but est d'outrepasser les déséquilibres créés par l'accroissement incessant de la consommation d'énergie au regard des scénarios multiples annonceurs de l'épuisement des réserves dont l'occurrence s'amenuise depuis l'exploitation massive des hydrocarbures de schiste américains. Ces derniers sont en mesure de doubler les ressources mondiales d'hydrocarbures et de répondre à la croissance mondiale de la demande d'énergie tributaire du progrès économique.

La révolution américaine des hydrocarbures non conventionnels qui se développe à partir de 2007, a redéfini le paysage énergétique mondial en redistribuant les cartes des acteurs mais aussi des ressources. Les statistiques de 2014, installent les États-Unis comme premiers producteurs de pétrole brut et de gaz naturel, devançant à la fois l'Arabie Saoudite et la Russie qui escomptent, tout de même maintenir leur domination en tentant de répondre par des manœuvres via les ententes au sein du cartel OPEP avec les principaux pays producteurs mondiaux.

Cette abondance des hydrocarbures de schiste et leur impact sur le sous-sol, sur le proche sous-sol ainsi que leurs impacts économiques ont, surtout, intensifié les craintes d'un retardement de la transition vers les énergies décarbonnées. Les émissions de CO² et l'augmentation des effets du réchauffement climatique rendent urgent la redéfinition du mix énergétique mondial et son ancrage autour des énergies propres. La transition vers les énergies renouvelables est en passe de devenir une réponse appropriée à la domination des énergies de stock, notamment avec la rentabilité croissante des énergies renouvelables, facteur qui constituait le principal obstacle à leur développement.

Le mix énergétique mondial demeure, en effet, dominé par les énergies fossiles (le pétrole, le charbon et le gaz naturel) car le concept de transition répond, dans les faits à des objectifs différents, selon les pays. En rappelant que l'énergie est au cœur du développement économique, certains raisonnent en termes d'indépendance énergétique, d'autres élaborent des stratégies en relation avec la dislocation du lien rentier. Enfin, pour d'autres encore, le défi est relatif aux conséquences sur l'environnement et à la sécurité énergétique.

Ces stratégies d'approche se pensent également dans le cadre de coalitions, ou plutôt de logiques de coopération dans une finalité de développement économique, dans un premier temps, puis de développement durable, dans un second temps .

La coopération internationale pour le développement du secteur énergétique s'associe à l'ensemble des moyens financiers mis à disposition des pays en voie de développement par les pays développés, dans une vision de partenariat Nord-Sud. Elle intègre, en outre, les technologies et l'expertise dont les pays en développement ont besoin pour gravir les échelons du développement énergétique et du développement économique. La logique partenariale est justifiée par un échange de bons procédés ; les pays du sud sont bien nantis en ressources énergétiques tandis que les pays du nord disposent de fonds mais surtout de technologie.

Cette logique partenariale est, elle-même, rattachée au concept de développement durable agissant sur les bailleurs de fonds, qui s'insèrent dans les accords internationaux qui favorisent la protection du climat.

La coopération énergétique entre l'Algérie et l'Union Européenne représente le domaine de coopération ayant connu le plus d'avancées entre les deux parties. Afin de rendre compte de l'état de ces relations, il est indispensable de prendre connaissance des traits caractéristiques des marchés de l'énergie respectifs de chacune des parties prenantes, car la construction de leurs relations est en lien avec le processus de maturation de ces derniers.

Ces relations s'opèrent, tout d'abord, par l'entremise d'un certain nombre d'institutions et d'organisations dont le rôle est de mettre au point les grandes orientations de la politique énergétique. La valorisation des relations entre les deux parties amènent ainsi des transformations de visions fondamentales dans le but de rendre cohérentes leurs actions communes.

L'échec ou la réussite de la relation dépend également du cadre juridique mis en place dans la mesure où il peut être incitatif et attractif, plus particulièrement, pour le partenaire algérien dont la viabilité économique est assujettie aux revenus accumulés. Or, cela nécessite un investissement en fonds, en compétences et en technologies, investissements qui ne sont envisageables qu'avec des accords de partenariat solides et continus permettant la valorisation des richesses totales exploitables.

L'intensité des relations avec les partenaires et la disposition de captation des investisseurs du marché algérien sont la résultante de l'effort juridique entrepris ou envisagé. Ainsi, obtenir ou consolider ses relations avec l'UE ou avec tout autre partenaire potentiel passe par la mise en place d'une législation protégeant la partie algérienne mais, dans le même temps, séduisant la partie étrangère.

Les chiffres de la consommation et de la production d'énergie, sous ses différentes utilisations et formes, en Algérie, reflètent les positions juridiques, le caractère lié au climat

des affaires et la densité/dextérité des institutions, organismes ou entreprises en charge de la politique énergétique en Algérie.

Les transformations s'opèrent également au gré des tendances de la conjoncture internationale. Les stratégies adoptées sont en relation avec l'état des lieux des réserves nationales et de leur capital futur, pouvant découler, dans les scénarios pessimistes à une situation où l'Algérie serait dépendante de l'étranger pour son approvisionnement énergétique. Situation loin d'être illusoire, l'avenir économique et énergétique risque d'être hypothéqué face à la survenance de la question de la sécurité énergétique, qui met en péril par la même occasion une partie des approvisionnements européens.

La politique énergétique de l'UE se dessine, donc principalement autour de la sécurisation de ses approvisionnements. Elle n'a d'autre choix que de s'organiser pour surmonter sa dépendance énergétique structurelle qui provient de son incapacité à assurer, par ses propres moyens la satisfaction de ses besoins en énergie. Les niveaux élevés de consommation des ménages pour assurer leur confort et de consommation des composantes du tissu économique sont des challenges difficiles à tenir avec des ressources énergétiques internes limitées, si ce n'est le recours à l'importation.

L'opportunité offerte par la proximité géographique et historique de l'Algérie, la place devant la nécessité de la pluralité des fournisseurs en énergie de l'UE, dont les axes sont, pour leur grande majorité intégrés dans un recours aux énergies fossiles avec des pratiques liées à l'exploration, à la production, au stockage, au transport et à la distribution, qui profitent, à l'heure actuelle, d'une plus grande maîtrise de la part des deux partenaires relativement aux énergies flux dont l'intermittence et la difficulté de stockage contraignent leur développement.

Pourtant, le développement durable s'invite également au menu du partenariat car il s'intercale avec les objectifs du futur lui octroyant une large part d'autant plus que l'énergie mêle, inéluctablement, des nouages avec l'environnement, situation qui est contrainte par des dotations énergétiques fossiles disparates selon les territoires.

Le partenariat énergétique entre l'Algérie et l'UE est relevé à un niveau stratégique car l'énergie est un domaine emblématique des défis du partenariat sans cesse renouvelé entre les deux partenaires. La fracture énergétique et les enjeux en matière de développement économique que cette ressource sous-tend, notamment pour l'Algérie, font peser de lourdes conséquences, en ces termes, que les liens énergétiques sont porteurs d'interdépendance mais aussi de solidarité d'autant plus que les exportations de l'Algérie vers l'Union Européenne restent limitées aux seules ressources énergétiques. Les interrogations autour de leurs

perspectives dans un schéma concurrentiel, plus saumâtre, sont légitimes au regard de tous les paramètres présentés dans ce travail.

Cette seconde partie a pour objet de décrire et de projeter les fondements de la coopération énergétique entre l'Algérie et l'UE.

Ainsi, dans un premier temps, il est question de mettre en exergue les traits saillants du contexte énergétique mondial pour l'objectif de comprendre le fonctionnement du marché mondial de l'énergie, au travers des acteurs en présence, des sources utilisées et des défis à relever.

Dans un second temps, nous procédons à une brève analyse des principales caractéristiques du secteur énergétique algérien et européen en apportant des précisions sur l'état des dits secteurs et en insistant sur l'aspect institutionnel mais aussi organisationnel de ce dernier. Cette partie de la recherche vise à dégager une compréhension des dimensions explicatives du fonctionnement et de l'évolution de ces marchés.

Finalement, nous consacrons la dernière partie à démystifier la coopération énergétique proprement dite, en traçant le portrait des principaux acteurs susceptibles de constituer des menaces potentielles sur la compétitivité des ressources énergétiques algériennes sur le territoire européen, en passant en revue les traits caractéristiques essentiels relatifs aux approvisionnements énergétiques de l'UE qui proviennent de l'Algérie ainsi que l'état de la coopération au niveau micro-économique. Nous examinons, ensuite, la question des perspectives de cette coopération.

Chapitre I:

Le contexte énergétique mondial ou la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

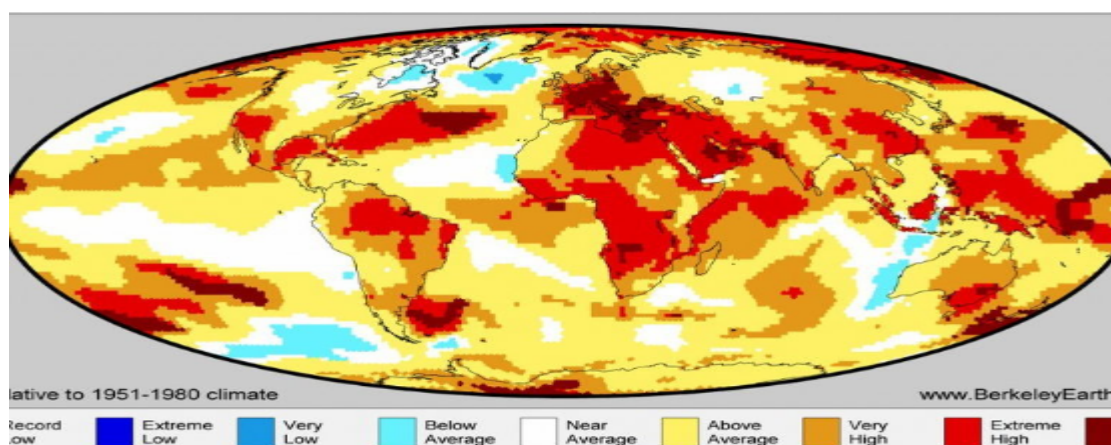
Introduction

Depuis toujours, l'accaparement des richesses est au cœur de logiques de coopération et de compétition. Dans le cas de l'énergie, la diversité des sources et des besoins, les aspects environnementaux et le phénomène de rupture intègrent de grands enjeux liés à l'accès aux ressources. L'évitement de la pénurie énergétique est une condition essentielle pour un développement socio-économique et humain.

Etymologiquement, le vocable énergie vient du Grec Ancien « énergeia » qui représente une force en action. Apparu avec Aristote, il désigne, aujourd'hui, la capacité à effectuer des transformations. Son volet stratégique est relié au fait qu'il soit associé à toute action humaine (déplacement, chauffage, fabrication, ...) d'autant plus qu'elle peut prendre plusieurs formes (énergie thermique, énergie électrique, énergie mécanique, énergie chimique, énergie de rayonnement,...) et peut provenir de sources aussi bien renouvelables que non renouvelables.

D'un côté, l'arrivée des hydrocarbures de schiste a, toutefois, tempéré les discussions sur le phénomène des « Peaks ». D'un autre côté, les émissions de CO², produites en très grande quantité dans les centrales thermiques par la combustion du charbon ou du pétrole et par les transports par combustion de l'essence, ont connu une augmentation de 2,3% soit 33 milliards de tonnes en 2018³⁶⁰. Par ailleurs, les températures de la planète, qui ont atteint des records en 2018, aboutissant à une fonte annuelle des glaces en Antarctique 6 fois plus rapide qu'en 1979³⁶¹, remettent en cause les modèles énergétiques mondiaux dominés par les énergies fossiles qui continuent, encore, de constituer l'essentiel de l'énergie utilisée.

Figure II.1.1 : Moyenne des températures mondiales pour 2018 en comparaison aux températures 1951-1980



Source : Berkeley Earth, 2018.

³⁶⁰ AIE, 2018.

³⁶¹ Académie américaine des sciences (PNAS), 2018.

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

Aussi, la prééminence des consommations face aux scénarios d'épuisement des réserves intronisent le paradigme du développement durable qui appelle au passage aux énergies propres.

Ces paramètres, jumelés aux conflits régionaux dans nombre de foyers de production remettent en cause le jeu des acteurs et des sources. Alors que la Russie escompte devenir une « énergocratie », le cartel OPEP confirme le peu d'efficacité des politiques d'actions par l'offre sur l'évolution des cours. D'autres Etats, à l'instar des Etats-Unis prennent conscience du fait que l'énergie est source de puissance et de richesses, donnant à certains pays bien nantis, un pouvoir remis en cause, notamment, par la coopération progressive des Etats pour apporter des solutions au réchauffement climatique.

Par ailleurs, la transition vers les énergies de flux, basée sur les énergies renouvelables dispute, de plus en plus, la domination des énergies de stock, ce qui redéfinit lentement le mix énergétique mondial, jusque-là commandé par le pétrole, le charbon et le gaz naturel. Le concept de transition est, en fait de création plutôt récente, apparu au lendemain des chocs pétroliers pour désigner une orientation vers la diversification énergétique, il a toujours été associé soit à des problématiques de chocs ou de contre-chocs pétroliers ou à la recrudescence de l'intérêt des enjeux climatiques de la terre. Elle se décline sous différentes stratégies liées à des enjeux propres aux territoires.

Aux Etats-Unis, l'enjeu majeur est celui de l'indépendance énergétique, justifiant l'exploitation des pétroles et gaz de schiste. Au Proche-Orient et en Afrique du nord, l'enjeu est viscéralement en corrélation avec la dislocation du lien rentier. En Europe, le défi est relatif aux conséquences sur l'environnement et dans les pays émergents, l'énergie devrait permettre d'assurer l'approvisionnement de la révolution économique.

Le présent chapitre a pour objectif de comprendre le fonctionnement du marché mondial de l'énergie, au travers des acteurs en présence, des sources utilisées et des défis à relever. Dans un premier temps, nous procédons à une brève analyse des principales évolutions du contexte économique mondial car l'analyse des problématiques de l'énergie est avant tout de portée économique. Dans un second temps, nous proposons une description du marché mondial de l'énergie où seront identifiés les paramètres explicatifs de l'évolution de l'offre et de la demande d'énergie dans le monde, par régions. Finalement, nous consacrons la dernière section à faire un état des lieux des énergies propres dans le monde. Cette partie de la recherche vise à dégager une compréhension des dimensions du réchauffement climatique et des GES.

Section 1 : Evolution du contexte économique mondial ; vers l'intégration de la nouvelle donne énergétique

La carte énergétique mondiale est en pleine évolution instaurant un climat d'incertitudes continu autour des perspectives du marché mondial de l'énergie. D'un point de vue économique, l'énergie est l'un des nombreux facteurs nécessaires à la production de biens et de services, elle influence ainsi les évolutions et transformations de l'économie mondiale. Il existe, en effet, une dépendance étroite entre les transformations de l'économie mondiale et les bouleversements observés sur le marché mondial de l'énergie. La crise des subprimes est l'une de ces évolutions fondamentales depuis plus de 10 ans qui constitue le point de départ de notre analyse de la tournure prise par l'économie mondiale jusqu'en 2018. Il s'ensuivra une présentation des principaux penchants de la situation et des perspectives économiques mondiales.

1.1. Evolution de l'économie mondiale (2008-2018)

Dans un premier temps, nous passons en revue les principales évolutions de l'économie mondiale en référence à trois périodes clés. La décomposition choisie est en relation avec des faits économiques majeurs : la crise des subprimes et ses conséquences (2008-2013), le choc pétrolier (2014-2016) et la reprise économique des deux dernières années (2017-2018). Dans un second temps, l'évolution de la croissance mondiale est décrite selon certains indicateurs sur la période (2008-2018).

1.1.1. La crise des subprimes et ses répercussions (2008-2013)

L'économie mondiale connaît depuis 2008 des niveaux de croissance mitigés avec la survenance de la crise des subprimes ayant basculé le monde dans une situation critique synchronisée. La crise des prêts hypothécaires à risque a été favorisée par la hausse des taux d'intérêt de la FED entraînant celle des crédits immobiliers. Les ménages à faible revenu ne pouvant rembourser leurs crédits ont alors déclenché une crise mue également par la baisse des prix du marché de l'immobilier. La titrisation³⁶² a ensuite constitué une véritable courroie d'expatriation de la crise au niveau mondial.

À la fin de l'année 2008, les principales économies avancées et émergentes ont, en effet, connu un recul ou un ralentissement concomitant de leur activité. La persistance des déficits jumeaux américains³⁶³ s'est déjà traduite par un accroissement des investissements

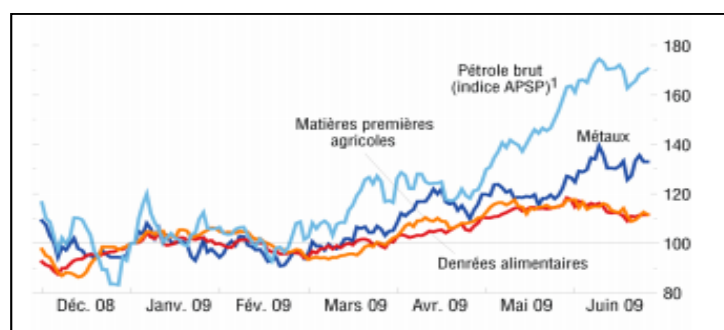
³⁶² La titrisation est une technique financière consistant à transférer à des investisseurs des actifs tels que des créances commerciales (factures émises non soldées...), ou des prêts en cours (prêts à la consommation, prêts auto, leasing, prêts revolving de carte de crédit ou encore prêts à l'habitat...).

³⁶³ Les twin déficit concernent un déficit à la fois du budget et de la balance des paiements. La théorie dite des « déficits jumeaux » pose que le déficit interne entraîne l'existence d'un déficit externe. Ce phénomène est

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

directs et financiers dans des actifs réels, comme le pétrole³⁶⁴. Le choc intervenu sur le secteur de l'immobilier explique la faiblesse de la reprise à 2% de croissance depuis 2010³⁶⁵. Les prix du pétrole se sont envolés favorisant les tensions inflationnistes³⁶⁶. Ainsi, la croissance vigoureuse laisse place à un ralentissement de l'économie par l'effet double du choc financier et de la persistance des prix élevés des matières premières³⁶⁷. En 2009, l'économie mondiale tente de panser ses plaies avec l'atténuation des facteurs de récession au rythme du soutien macroéconomique des pouvoirs publics. Le prix du pétrole a rebondi au même titre que celui des autres produits de base justifiée par la dépréciation du dollar et l'évolution de la dynamique du marché favorisée par un rééquilibrage de l'offre suite à la baisse des quotas de production par les pays de l'OPEP.

Figure II.I.2 : Indice des prix des principaux produits de base



Source : Bloomberg, 31 Décembre 2008.

En 2010, la reprise économique est constatée à des degrés différents selon les régions. L'Asie, l'Europe, les pays émergents et les pays en développement enregistrent une croissance vigoureuse tandis que les Etats-Unis et le Japon connaissent un ralentissement notable au deuxième trimestre de 2010. La croissance mondiale a atteint un taux annuel d'environ 5¼ % au premier semestre de 2010³⁶⁸. En 2011³⁶⁹, la reprise demeure très timide et l'économie mondiale renoue avec un fléchissement de l'activité mondiale devenue plus inégale. La production industrielle connaît une chute vertigineuse dans le monde entier mais elle semble plus marquée dans les pays avancés.

apparu aux Etats-Unis dans les années 1980, sous la présidence de Reagan et réapparaît depuis les années 2000, en inquiétant les économistes et les marchés.

³⁶⁴ HYAFIL, A. « La crise économique et financière : conséquences sur les grands équilibres et les prix de l'énergie », *Géoéconomie*, vol. 51, no. 4, 2009, pp. 103-117.

³⁶⁵ DESTAIS.C, PITON.S, « L'économie mondiale 2014 », Éditions La Découverte, collection Repères, Paris, 2013, p6.

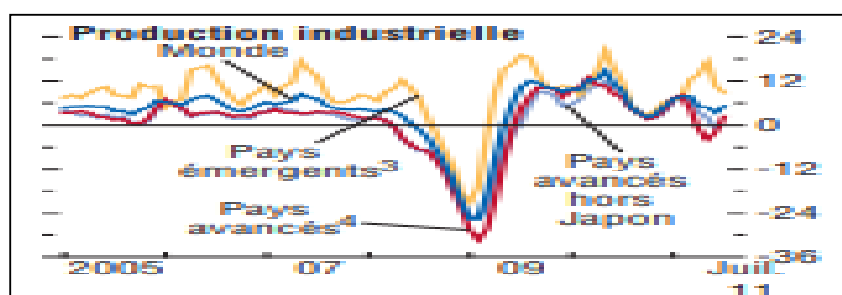
³⁶⁶ FMI, « l'économie mondiale au service de tous », rapport annuel 2008.

³⁶⁷ FMI, « Perspectives de l'économie mondiale : turbulences financières, ralentissements et redressements », *Etudes économiques et financières*, Octobre 2008.

³⁶⁸ FMI, « Perspectives de l'économie mondiale : Reprise, risques et rééquilibrage », *Etudes économiques et financières*, Octobre 2010.

³⁶⁹ FMI, « Perspectives de l'économie mondiale : Croissance au ralenti, risques en hausse », *Etudes économiques et financières*, Septembre 2011.

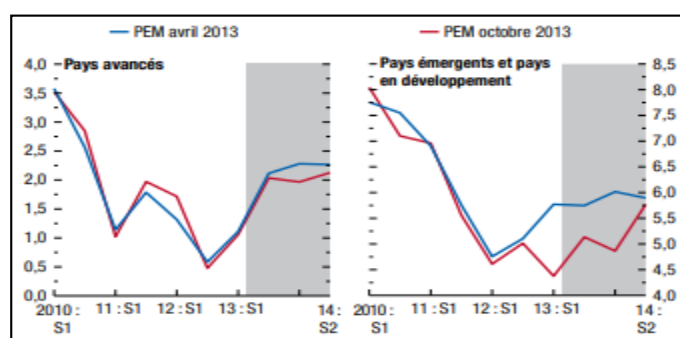
Figure II.I.3 : La production industrielle au niveau mondial



Source : FMI, 2011.

Le retard dans le redéploiement de la demande publique vers la demande privée, la persistance des problèmes relatifs à la dette souveraine et au secteur bancaire dans la zone euro, les effets du tremblement de terre et du tsunami au Japon, les troubles politiques dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord favorisant l'envolée des cours du pétrole ont impacté la croissance mondiale. En 2012, le marasme économique s'est installé au rythme de l'intensification de la crise de l'euro remettant en question la viabilité de la zone euro, le fléchissement de la production et de l'emploi aux Etats-Unis, la diminution du rythme de la demande intérieure dans les pays émergents ont fait tomber la croissance du PIB dans ces pays et dans les pays en développement d'environ 9 % fin 2009 et à environ 5¼ % en 2012³⁷⁰. L'année 2013 connaît une amélioration de la situation économique mondiale mais avec une reprise déséquilibrée³⁷¹ et en transition. La croissance mondiale reste faible, atteignant seulement 2½ % en moyenne au premier semestre de l'année 2013³⁷². Cette évolution est due à une accélération de la croissance dans les pays avancés à l'antipode des pays émergents qui ont vécu un ralentissement, et qui continuent tout de même à représenter l'essentiel de la croissance économique mondiale.

Figure II.I.4 : Croissance du PIB (en %)



Source : FMI, 2013.

³⁷⁰ FMI, « Perspectives de l'économie mondiale : Une dette élevée et une croissance anémique », Etudes économiques et financières, Octobre 2012.

³⁷¹ FMI, « Promouvoir une économie mondiale plus sûre et plus stable », Rapport annuel, 2013.

³⁷² FMI, « Perspectives de l'économie mondiale : Transitions et tensions », Etudes économiques et financières, Octobre 2013.

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

De façon globale, la croissance du PIB réel s'est avérée inférieure aux prévisions dans les pays émergents et les pays en développement, tandis que dans les pays avancés, elle a été conforme aux prévisions. L'année 2013 a également été marquée par une légère hausse des cours de l'énergie. Sa production connaît un essor avéré aux Etats-Unis, le boom énergétique a permis d'augmenter la production de gaz naturel à hauteur de 25 %, et celle du pétrole brut et des autres énergies liquides à hauteur de 30 %. Cette situation a permis de réduire les importations d'énergie de près de 40%³⁷³.

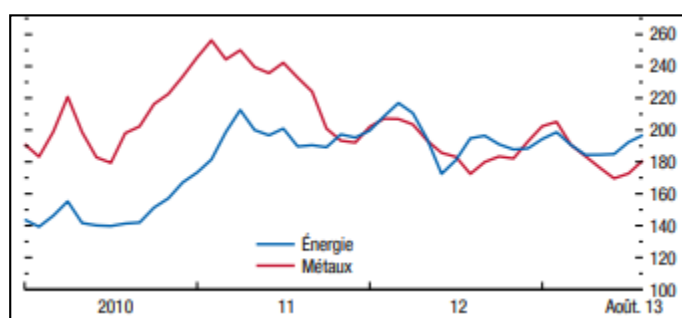
Tableau II.1.1 : Commerce mondial de marchandises et de services en Millions \$ (2008-2013)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Exportations de marchandises	16165	12581	15311	18338	18496	18970
Importations de marchandises	16572	12782	15508	18504	18712	19021
Exportations de services	3951.770	3525.500	3850.480	4334.680	4466.170	4760.830
Importations de services	3813.150	3383.660	3714.180	4167.610	4344.080	4610.700

Source : Conception personnelle à partir des données de l'OMC, 2019.

Les chiffres du commerce mondial, durant cette période, ont connu une baisse entre 2008 et 2009. La reprise s'est fait ressentir à partir de 2010 de manière soutenue mais avec un niveau de croissance assez faible. La croissance du commerce mondial de marchandises a continué de s'affaiblir en 2013 résultant d'une demande faible dans les pays développés et d'une croissance ralentie dans les pays en développement. Au final, le volume des exportations a connu une baisse conséquente passant de 3,1 % en 2012 à seulement 2,3% en 2013.

Figure II.1.5: Prix du pétrole et des métaux



Source : FMI, 2013

1.1.2. Le choc pétrolier et ses incidences (2014-2016)

Les prévisions optimistes des marchés pétroliers sont démenties par la débâcle des prix du pétrole avec une diminution des cours de plus de moitié entre septembre 2014 et janvier 2015³⁷⁴, en dépit des tensions géopolitiques nombreuses (Iraq, sud Soudan, Syrie, Lybie, Iran) et des interruptions techniques (Canada et mer du nord).

³⁷³ FMI, 2013.

³⁷⁴ FMI, « Unis face aux défis », Rapport annuel, 2015.

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

La situation des marchés de l'énergie a produit un tassement de la reprise économique, qui reste néanmoins déséquilibrée car elle est plus forte dans les pays avancés et aux Etats-Unis avec un ralentissement au Japon. La croissance de l'activité économique mondiale se situe , à peu près, au même niveau qu'en 2013, à 3,3%³⁷⁵.

L'économie mondiale continue de connaître une croissance modérée en 2015 avec un produit mondial brut qui n'a augmenté que de 2,4%. Ce résultat est en relation avec un climat économique morose empreint d'incertitudes et d'instabilité à l'échelle macroéconomique. La faiblesse des cours des produits de base ,le déclin des flux commerciaux, l'instabilité croissante des taux de change et des flux de capitaux, la stagnation des investissements et la baisse du taux de croissance de la productivité, ainsi que le décalage persistant entre les activités de financement et celles du secteur réel en constituent les principales raisons³⁷⁶.

En 2015, le prix du pétrole est resté très bas à cause de l'abondance de l'offre créée par la guerre des prix que se livrent les pays de l'OPEP. et les États-Unis, et l'essoufflement de la demande lié au ralentissement de l'économie des grands pays émergents. Cette condition améliore la situation des pays importateurs de pétrole.

Durant le premier semestre de 2016, la croissance mondiale est estimée à 2,9 %³⁷⁷ au vu du ralentissement de l'activité dans les pays avancés notamment avec les prévisions à la baisse de la vigueur de l'économie américaine. A contrario, les économies émergentes et en développement ont connu une modeste expansion à l'instar de l'économie chinoise dont le rééquilibrage a un impact certain sur l'économie mondiale. D'ailleurs, le ralentissement de l'investissement en Chine et la transition vers une croissance tirée par la consommation ont coïncidé avec un très net essoufflement de la croissance du commerce mondial et par des niveaux d'endettement élevés. Le poids de la Chine dans les importations mondiales compose une demande d'exportations pour plus de 100 pays représentant environ 80 % du PIB mondial. Les prix bas des matières premières ont eu un effet paroxystique dans de nombreux pays exportateurs de matières premières depuis mi-2014 dont les répercussions négatives se sont accrues au rythme de l'exacerbation des tensions politiques³⁷⁸.

³⁷⁵ MARMOTTANT .A , « Economie mondiale 2014 : une nouvelle répartition de l'activité », in <https://www.universalis.fr/encyclopedie/economie-mondiale-2014-nouvelle-repartition-de-l-activite/> consulté le 16/10/2016.

³⁷⁶ Nations Unies, « Situation et perspectives de l'économie mondiale 2016 », New York, 2016 .

³⁷⁷ FMI, « Perspectives de l'économie mondiale : Demande modérée ; symptômes et remèdes », Octobre 2016.

³⁷⁸ Nations Unies, « Situation et perspectives de l'économie mondiale 2017 », New York, 2017.

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

Tableau II.I.2: Commerce mondial de marchandises en millions USD (2014-2016)

	2014	2015	2016
Exportations de marchandise	18970	16525	16032
Importations de marchandises	19021	16794	16299
Exportations de services	5121.9	4869.480	4893.280
Importations de marchandises	5005.060	4734.540	4770.980

Source : Conception personnelle à partir des données de l'OMC, 2019.

De manière globale, la baisse des exportations et des importations de marchandises et de services s'est faite ressentir depuis 2014. L'atonie du commerce mondial s'est poursuivie jusqu'en 2015 en raison de la baisse des prix à l'exportation, du ralentissement économique en Chine, de la grave récession au Brésil, de la chute des prix du pétrole et des autres produits de base et de la volatilité des taux de change. Les économies d'Asie et celles reposant sur les ressources naturelles ont vu leur demande d'importations diminuer tandis que la tendance était inverse aux États-Unis et dans l'Union européenne.

1.1.3. Le raffermissement de la croissance mondiale (2017-2018)

L'accroissement de l'activité mondiale enclenchée en 2016 poursuit son élan en 2017 en réaction à la consolidation de la croissance de la demande intérieure dans les pays avancés et en Chine, ainsi qu'à une amélioration des résultats dans d'autres grands pays émergents³⁷⁹.

Les craintes soutenues sur un éventuel crash boursier en lien avec l'investiture de D.Trump³⁸⁰, sur les effets négatifs du Brexit³⁸¹ ou sur la disparition de la zone euro éloignées, les tensions inflationnistes sont restées très modérées, malgré le resserrement des marchés du travail sur fond de mesures de relance monétaire et budgétaire permettant un redressement généralisé et synchronisé dans la plupart des pays³⁸².

En 2017, la croissance économique mondiale s'est établie à plus de 3 %, contre seulement 1,9 % en 2016. Les indicateurs du marché du travail continuent de s'améliorer dans un large éventail de pays et les deux-tiers environ d'entre eux ont connu une croissance plus forte en 2017 qu'en 2016³⁸³, l'année se concluant sur des signes d'accélération assez généralisée de la croissance.

A l'inverse, l'année 2018 connaît plus de risques avec l'exacerbation des tensions commerciales, le renouveau du risque italien et des inquiétudes autour de la zone euro,

³⁷⁹ FMI, « Perspectives économiques mondiales : Viser une croissance durable, Reprise à court terme et enjeux à long terme », Octobre 2017.

³⁸⁰ Capital : « Surprise, la victoire de trump n'a pas provoqué de krach boursier », publié le 09/11/2016 à 18H57.

³⁸¹ Abréviation des mots « British exit », le Brexit désigne la sortie du Royaume-Uni de la zone Euro suite au choix fait par 51.9% des anglais lors du référendum organisé le 23 Juin 2016.

³⁸² OCDE, « Perspectives économiques de l'OCDE », Volume 2017, N°2.

³⁸³ Nations Unies, situation et perspectives de l'économie mondiale 2018 : résumé, in <https://www.un.org/development/desa/dpad/publication/situation-et-perspectives-de-leconomie-mondiale-2018-resume/> consulté le 17/09/2018.

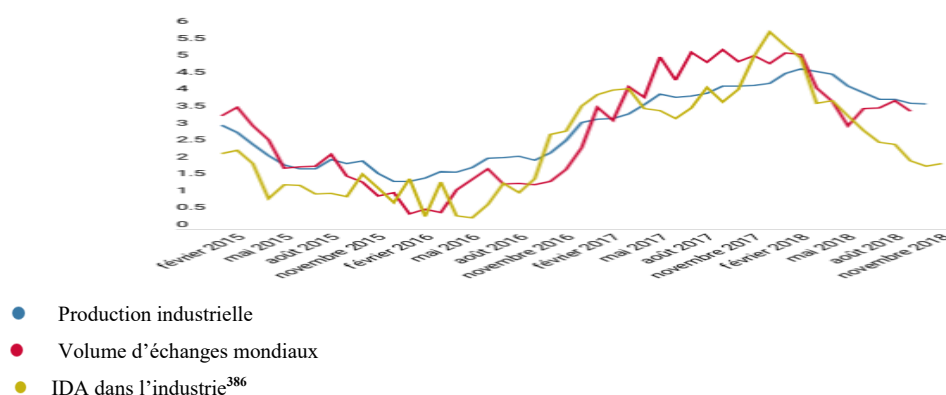
Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

l'inconnue du Brexit ou la résurgence des inquiétudes liées à l'endettement des entreprises dans les économies développées et, d'une manière générale, de la Chine³⁸⁴.

Au premier semestre 2018, on observe un ralentissement de la croissance économique mondiale perceptible dans les pays de la zone euro et au Royaume-Uni dû aux hausses du prix de l'énergie, à des tensions politiques et aux grèves. Les pays émergents et en développement ont connu une croissance stabilisée avec la reprise de l'économie indienne, des économies chinoise et d'Amérique latine réfrénées et une embellie de la croissance dans les pays d'Afrique subsaharienne et du moyen orient. Cette année a également connu une recrudescence des tensions commerciales impulsées par les Etats-Unis. Les pressions inflationnistes ont également été vigoureuses ravivées par la hausse des prix du pétrole³⁸⁵.

En 2018, seulement un tiers des pays du monde voient leur économie progresser. Les Etats-Unis en font partie à la faveur d'un stimulant fiscal et budgétaire alors que la plupart des pays d'Europe et d'Asie connaissent un ralentissement et que des économies émergentes ont pâti de l'appréciation du dollar. Depuis fin septembre, les mouvements de baisse des marchés boursiers ont été marqués notamment avec l'abaissement du cours du baril de plus de 30 \$. La croissance économique a été proche en moyenne annuelle de celle de 2017(3,6%).

Figure II.I.6 : Indicateurs mondiaux (variation en pourcentage)



Source : FMI, décembre 2018.

Depuis 2016, la production industrielle et le volume d'échanges mondiaux connaissent une accélération confirmée par l'augmentation soutenue de l'IDA notamment en février 2018, mois à partir duquel une tendance vers la baisse est constatée et qui se poursuit jusqu'à fin 2018 à cause de la perte de confiance des investisseurs dans les perspectives économiques mondiales.

³⁸⁴ Rexwecode, Bilan de l'année 2018 : résurgence des risques, Janvier 2019.

³⁸⁵ Le PIB réel (ou en volume ou encore à prix constants) est la valeur du PIB tenant compte des variations de prix, c'est-à-dire de l'inflation. Le PIB réel a l'avantage de ne mesurer que les variations à la hausse et à la baisse dans le volume (les quantités) de la production de biens et de services.

³⁸⁶ Un IDA (Indice des Directeurs d'achat) supérieur à 50 indique une expansion de l'activité économique et un IDA inférieur à 50 indique une contraction.

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

1.1.4. Evolution de la production mondiale et de la production par groupes de pays

La croissance économique mondiale est explicitée d'abord de manière globale par la description de l'évolution de la variation en pourcentage. Pour la production mondiale, les pourcentages ont été calculés sur la base du PIB réel. Leur évolution montre une baisse de la croissance du PIB entre 2008 et 2009 passant de 3,1% à 0.0%.

A partir de 2010, une recrudescence de la croissance est observée avec une variation en pourcentage de 5,4% qui diminue jusqu'à un taux de 4.2% en 2011 et atteint 4% en 2012. Le taux de croissance oscille autour de ce niveau jusqu'en 2015.

1,9% de taux de croissance du PIB est réalisé en 2016 puis une reprise est observée en 2017 avec un taux de croissance de 3,7%.

Tableau II.I.3 : Production mondiale et par régions 2008-2018 (variation en pourcentage)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Croissance du PIB mondial	3.1	0.0	5.4	4.2	3.4	3.3	3.4	3.2	1.9	3.7	3.6
Pays avancés	0.2	-3.4	3.1	1.7	1.2	1.1	1.8	2.1	1.1	2.3	2.4
Pays émergents et pays en développement	5.8	3.1	7.5	6.3	5.2	5.0	4.6	4.0	3.2	4.7	4.7

Source : Conception personnelle à partir des données du FMI

La croissance de la production dans les pays avancés tient compte des résultats des Etats-Unis, de la zone euro, du Japon et d'autres pays avancés. Les effets de la crise des subprimes sont perceptibles via les taux de croissance de 0,2% en 2008 et de -3,4 % en 2009. Une reprise timide est observée en 2010 freinée tout au long des années suivantes avec 1,7% en 2011, 1,2% en 2012, 1,1% en 2013 et 1,8% en 2014. En 2015, le taux de croissance connaît une légère augmentation de 2,1%, qui s'évapore rapidement en 2016 atteignant un taux de 1,1%. Entre 2017 et 2018, le taux de croissance dans les pays avancés se stabilise autour de 2%.

Les pays émergents et les pays en développement incluent la communauté des Etats indépendants, les pays d'Asie et d'Europe, l'Amérique latine et les caraïbes, le moyen orient, l'Afrique du nord, l'Afghanistan, le Pakistan et l'Afrique subsaharienne. Les taux de croissance dans ces pays sont largement supérieurs comparativement à ceux des pays avancés puisque le taux le plus bas est celui réalisé en 2009 à savoir 3,1%, taux correspondant au taux de croissance le plus élevé pour les pays avancés

Tableau II.I.4 : Croissance du PIB mondial 2008-2017 (en billions \$ courants)

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
PIB	63433	60138	65957	73297	73966	77051	79131	74843	75937	80684

Source : Conception personnelle à partir des données de la banque mondiale.

La croissance du PIB mondial en valeur montre une évolution en zigzag avec une baisse entre 2008 et 2009 qui se ragaillardit à partir de 2010 jusqu'en 2015. Cette année est

marquée par un décroissement du PIB mondial qui retrouve de la vigueur en 2016 et dont la tendance semble se confirmer en 2017.

1.2.Tendances économiques globales

La tendance majeure que connaît aujourd'hui l'économie mondiale est sans nul doute la mondialisation. Cependant, d'autres trends se greffent à elle pour caractériser l'espace monde et les forces de l'environnement qui concourent à son évolution.

1.2.1. La mondialisation et l'internationalisation

La mondialisation est vue comme un processus qui est en rupture avec le mouvement d'internationalisation puisqu'il précipite la disparition de l'économie internationale comme principe d'organisation unique de l'économie-monde.

Cependant, « La mondialisation n'est pas un phénomène nouveau, pas plus qu'elle n'est une simple occidentalisation. Pendant des milliers d'années, la mondialisation a progressé du fait des voyages, du commerce, des migrations, de l'expansion des cultures, de la propagation du savoir et des découvertes (y compris dans la science et la technologie). Les influences ont joué dans diverses directions. Ainsi, vers la fin du millénaire qui vient de s'achever, le mouvement s'est en grande partie opéré à partir de l'Occident, mais à ses débuts (aux environs de l'an 1000), l'Europe s'imprégnait de la science et de la technologie chinoise, des mathématiques indiennes et arabes. Il existe un héritage mondial de l'interaction, et les mouvements contemporains s'inscrivent dans cette histoire »³⁸⁷.

Thomas Friedman parle d'ailleurs de terre devenue plate , en distinguant trois étapes dans la mondialisation : la première de 1492 à 1800 est liée à l'ouverture du commerce avec le nouveau monde ; la deuxième correspond à la période allant de 1800 à 2000 consacrant le rôle des multinationales dans la structure de l'économie mondiale et la troisième étape organisée par les individus au début du XXI^e siècle avec l'essor du réseau internet³⁸⁸. Elle ne se configure donc pas comme un phénomène nouveau.

Selon Williamson³⁸⁹, la période de mondialisation actuelle est un enchaînement logique du processus amorcé à la fin du XIX^e siècle et interrompu par les deux guerres mondiales suivies de la guerre froide. Allegret et Le Merrer parlent de vagues de

³⁸⁷ AMARTYA S, « *Dix vérités sur la mondialisation* », *Le Monde*, 18 juillet 2001.

*Projection

³⁸⁸ FRIEDMAN T, « *La terre est plate : Une brève histoire du XXI^e siècle* », Saint-Simon, Paris, 2006. Traduit de l'anglais par Bury L.

³⁸⁹ Traduit de WILLIAMSON, Jeffrey G., « *Globalization and inequality, past and present* », *The World Bank Research Observer*, août 1997, vol. 12, no. 2, pp. 117-135

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

mondialisation³⁹⁰, idée renforcée par la définition de Barthes où « La mondialisation est définie comme la mise en relation de différents ensembles géographiques par un processus historique d'extension progressive du système capitaliste dans l'espace mondial »³⁹¹. « L'économie mondialisée, qui serait le point d'aboutissement hypothétique de cette tendance qu'est la mondialisation, pourrait, d'un autre côté, être définie comme une sorte d'antithèse de l'économie internationale »³⁹². La mondialisation est alors discernée en tant que négation de l'internationalisation. Les deux phénomènes sont discordants aussi bien par leur intensité que par leur niveau de complexité³⁹³ même s'ils constituent les étapes d'un même processus car l'internationalisation peut être saisie comme moteur de la mondialisation³⁹⁴, plus exactement comme un approfondissement de cette dernière.

« La mondialisation, souligne Thompson, peut se définir comme le processus par lequel l'interdépendance entre les marchés et la production de différents pays s'accroît sous l'effet des échanges de biens et de services ainsi que des flux financiers et technologiques. »³⁹⁵. Elle tient une position majeure dans la croissance économique de par son rôle dans l'évolution du capitalisme constituant un nouvel habillage de la vieille théorie du libre échange³⁹⁶.

Les progrès techniques et les sources d'énergie qui les ont rendus possibles ont contribué aussi bien à la croissance qu'au développement économiques constituant un facteur clé dans l'évolution du processus de mondialisation. Celle-ci se nourrit, selon Percebois, de la concurrence généralisée des firmes pour l'accès aux ressources³⁹⁷. L'évolution du marché mondial de l'énergie est, au même titre, tributaire des effets de la mondialisation. Cette course à la compétitivité et à la croissance qu'elle engendre induit la recherche permanente de nouvelles sources d'énergie où la justification de l'utilisation des énergies traditionnelles, le débat sur les énergies non conventionnelles, l'intérêt croissant pour les énergies propres et la

³⁹⁰ ALLEGRET J-P, LE MERRER P., « *Economie de la mondialisation* », 2^{ème} édition, De beok supérieur, Louvain La neuve, 2015, p 33.

³⁹¹ BARTHES A., « *Petit manuel simplifié pour comprendre la mondialisation* ». Publibook université, 2005, p9.

³⁹² KEBABDJIAN G. (2000), « *L'objet international dans la théorie économique*, www.diplomatie.gouv.fr

³⁹³ JAQUET P SACHWALD F., « *Mondialisation : la vraie rupture du XXe siècle* », *Revue politique étrangère*, 65-3-4 /2000, pp. 597-612.

³⁹⁴ RAUFFLET, E. « *Introduction. L'internationalisation des entreprises : défis et contextes en changement* », *Gestion*, vol. 31, no. 1, 2006, pp. 33-34.

³⁹⁵ THOMPSON, G., « *Introduction : situer la mondialisation* », *Revue Internationale des Sciences Sociales*, no. 160, juin 1999, pp. 159-174

³⁹⁶ AYOUB A., « *Qu'est-ce que la mondialisation ?* », *Liaison Energie Francophonie*, N°50, 1^{er} trimestre 2001, pp.5-10.

³⁹⁷ PERCEBOIS J., « *La mondialisation des activités énergétiques : Quels enjeux ?* », *Liaison Energie-Francophonie*, N°50, 1^{er} trimestre 2001, pp 15-19.

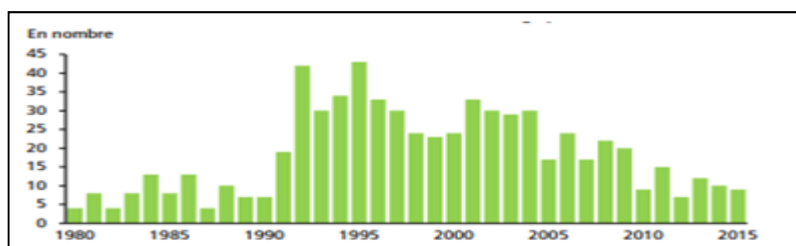
recherche de nouveaux gisements d'énergies fossiles conventionnelles en constituent une parfaite illustration.

1.2.2. Le renouveau protectionniste

La tendance contemporaine de la mondialisation est le fait de l'instauration de plusieurs institutions (l'Organisation des Nations unies, le Fonds monétaire international ainsi que la Banque mondiale). Elle est renforcée par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, l'établissement du marché commun européen en 1957 et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 1961. La régionalisation par l'encouragement du libre-échange et la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1995 ont précipité la tendance. « La proportion du PIB mondial couverte par des accords de libre-échange est passée d'un peu moins de 10 % en 1980 à 25 % en 2015 »³⁹⁸.

La survenue des crises est pourtant souvent associée à la recrudescence des tensions protectionnistes³⁹⁹. La crise des subprimes devait libérer les pulsions protectionnistes par la mise en place de politiques budgétaires à orientation nationales. Le nombre de nouvelles ententes de libre échange depuis 2008 fléchit d'ailleurs de façon sensible notamment en 2010 et 2012 (voir Figure II.I.7) et le commerce mondial chutait de 40 % en valeur⁴⁰⁰.

Figure II.I.7 : Nombre de nouvelles ententes de libre échange par année



Source : Design of Trade Agreement Database et Desjardins, *Etudes économiques*, 2016.

Siroen ne semble pourtant pas convaincu par le renouveau du protectionnisme au lendemain de la crise de 2008 arguant du fait que le commerce en 2012 est plus ouvert que comparativement aux périodes précédentes⁴⁰¹.

Pourtant, la tentation protectionniste est bien présente et encouragée par des faits aussi divers que le durcissement du discours américain depuis l'élection de Donald Trump qui est plutôt orienté vers un repli protectionniste.

³⁹⁸ DESJARDINS, « *Le protectionnisme : Un frein à la croissance économique* », *Etudes économiques*, 17 Février 2017.

³⁹⁹ SIROËN, J.-M. « *Crise économique, globalisation et protectionnisme* », *Politique étrangère*, vol. hiver, no. 4, 2012, pp. 803-817.

⁴⁰⁰ *Ibid.*

⁴⁰¹ SIROËN, J.-M. *Op. Cit.*, pp 803-817.

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

Tableau II.I.5 : Principales mesures protectionnistes mises en œuvre par les Etats-Unis

Date	Industrie/entreprise et pays visés	Mesure de protection
Avril 2017	Bois d'œuvre importé du Canada	Droits de douane de 3 à 24%
Septembre 2017	Avions de la marque Bombardier (Canada)	Droits antidumping de 220%
Février 2018	Machines à laver importées de Corée du Sud	Droits de douane de 20% sur 1.2 million de machines importées, majorés à 50% au-delà de ce seuil
Février 2018	Panneaux solaires importés de Chine	Droits de douane de 30% pendant 3 ans puis 15% la quatrième année
Février 2018	Importation de biodiesel en provenance d'Argentine et d'Indonésie	Droits antidumping
Mars 2018	Acier et aluminium (tous pays)	Droits de douane de 25% sur l'acier et sur l'aluminium
Mai 2018	Produits chinois	Droits de douane de 25% sur 50 Milliards \$US
Juillet 2018	Produits chinois	Droits de douane sur 34 Milliards \$US
Aout 2018	Produits chinois	Droits de douane sur 16 Milliards \$US
Septembre 2018	Produits chinois	Droits de douane de 10% sur 200 Milliards \$US
Mai 2019	Produits chinois	Droits de douane de 25% sur 200 Milliards \$US

Source : Conception personnelles à partir des écrits de : COMBE.E, « Résister à la tentation protectionniste », Altermind Institute, Juin 2018, p10 et WIBAUX .P, « Quels premiers impacts des mesures protectionnistes sur la balance commerciale américaine ? », Note de BSI Economics, 2019.

Cet engouement américain pour le protectionnisme jumelé à une aphasie de l'OMC, accusée de ne plus jouer son rôle de promoteur du libre échange et une montée des stratégies de défense de l'Europe ainsi que d'autres régions du monde incitent à l'escalade des représailles commerciales.

Tableau II.I.6 : Exemples de représailles commerciales mondiales

Pays à l'origine du protectionnisme	Secteur et pays visé	Riposte/menace du pays visé
États-Unis après l'élection de Donald Trump (2017)	Tous les secteurs de l'économie chinoise sont visés, Donald Trump accusant la Chine de « manipulation de devises »	La Chine évoque des représailles sur Apple, General Motors, Boeing, les exportateurs américains de soja
Union européenne (mai 2013)	L'Europe accuse la Chine de « dumping » sur les panneaux solaires, les équipements télécoms, les céramiques	La Chine riposte et ouvre des enquêtes sur les tubes en alliage, les solvants chimiques « made in Europe »
États-Unis (mai 2012)	Les États-Unis imposent des droits de douane sur les panneaux solaires	La Chine riposte et taxe les importations de polysilicon en provenance des États-Unis
États-Unis (janvier 2018)	Les États-Unis mettent en place des droits de douane sur les importations de machines à laver coréennes et de panneaux solaires en provenance de Chine	La presse chinoise évoque de possibles représailles sur Boeing, les exportateurs américains de soja ou l'automobile. Pékin envisage également de porter l'affaire devant l'OMC
États-Unis (février 2018)	Les États-Unis évoquent la possibilité de barrières douanières à l'encontre de l'acier et de l'aluminium chinois	La Chine a réagi en annonçant qu'elle « adopterait les mesures nécessaires pour défendre ses droits légitimes »
États-Unis (février 2018)	Les États-Unis ont imposé des taxes sur le bois d'œuvre canadien	Le Canada a riposté en déposant une plainte devant l'OMC pour contester les droits compensateurs imposés par les États-Unis
États-Unis (mars 2018)	Les États-Unis ont imposé des taxes douanières sur l'acier et l'aluminium	L'Union européenne a réagi vivement et a annoncé des mesures de « rééquilibrage », à l'encontre des États-Unis, comme l'y autorise l'accord sur les sauvegardes de l'OMC (article 8.3) ; l'Union Européenne a été temporairement exemptée de l'application des taxes douanières, dans l'attente de négociations
États-Unis (avril 2018)	Les États-Unis ont exigé de la Chine qu'elle réduise le déficit commercial bilatéral et menacent d'imposer des taxes sur l'équivalent de 100 milliards de dollars d'importations chinoises	La Chine a annoncé en avril 2018 qu'elle est prête à aller jusqu'au bout, quel qu'en soit le prix » et a pris des mesures de représailles sur 234 produits américains (dont le soja) représentant un marché de 14 milliards de dollars
États-Unis (avril 2018)	Les États-Unis ont exigé de l'Union Européenne l'abandon des barrières douanières et réglementaires sur les produits américains, pour être exemptés des taxes sur l'acier et l'aluminium, et ont menacé de taxer les importations de voitures européennes	Bruxelles a annoncé la possibilité de taxer lourdement, en guise de rétorsion, des produits américains emblématiques comme les jeans, les motos de grosse cylindrée ou le beurre de cacahuète.

Source : COMBE.E, « Résister à la tentation protectionniste », Altermind Institute, Juin 2018, pp 22-23.

1.2.3. La tendance du développement durable

La production économique mondiale a plus que triplé depuis le début des années 1970 mais cette croissance s'est soldée par une empreinte écologique⁴⁰² en hausse qui fait suite à l'augmentation de la demande pour les ressources naturelles, ainsi que l'augmentation des gaspillages, de la pollution, et des dommages causés aux écosystèmes⁴⁰³.

1.2.3.1. De la naissance du concept de développement durable

Les théories de la croissance ont longtemps ignoré l'environnement mais la prise de conscience de l'irréversibilité de l'épuisement des ressources a introduit de nouveaux parangons amorcés par les conclusions du rapport Meadows de 1972 qui prévoit l'effondrement du système planétaire sous la pression de la croissance démographique et industrielle, faisant de l'environnement une contrainte majeure. Ainsi, le club de Rome créé en 1968⁴⁰⁴ avait comme buts de réfléchir sur les grands problèmes du monde notamment ceux relatifs à l'interaction entre l'économie et l'environnement.

Ce rapport⁴⁰⁵, qui représente une version vulgarisée d'un rapport scientifique produit au prestigieux MIT (le Massachusetts Institute of Technology), attire l'attention sur l'inévitable épuisement des ressources naturelles et ses conséquences sur l'activité à travers la sortie en 1972 d'un ouvrage qui ouvre une nouvelle ère de la pensée politico-économique et qui porte le titre « The limits To growth » traduit en français par « Halte à la croissance ? ». Cet ouvrage est en fait le résultat de l'application de l'analyse systémique donnant naissance au modèle du monde version III⁴⁰⁶. Les auteurs mettent en doute la possibilité d'une croissance infinie dans une société de production industrielle et prédisent la fin du pétrole entre les années 2000 et 2100, une diminution brutale de la population, accompagnée d'une dégradation significative des conditions de vie. Ils concluent ainsi à un effondrement de la civilisation industrielle au cours du 21^{ème} siècle, en cause la diminution des productions industrielle et agricole et la diminution de la population.

⁴⁰² L'empreinte écologique a été inventée et développée dans le courant des années 1990 par deux chercheurs canadiens, Mathis Wackernagel et William Rees, dans le but "de mesurer le poids réel sur la Terre de l'entreprise humaine"

⁴⁰³ GOODWIN, N., HARRIS, J., NELSON, J., ROACH, B., et TORRAS, M., « *Macroeconomics in Context* », 2^{ème} édition, 2014. Traduit de l'Anglais par Didier Wayoro et Anne-Marie Codur

⁴⁰⁴ Le club de Rome est un rassemblement d'hommes d'affaires et de décideurs du monde entier autour d'Aurelio Peccei, un ancien capitaine d'industrie italien qui a joué un rôle décisif dans la politique pétrolière de son pays.

⁴⁰⁵ DONELLA H. MEADOWS, DENNIS L. MEADOWS, JØRGENS RANDERS ET WILLIAM W. BEHRENS, « *Halte à la croissance ?* », Rapport sur les limites de la croissance, traduit de l'anglais par Jacques Delaunay; préface de Robert Lattès, Paris, Fayard, 1972.

⁴⁰⁶ LORIAUX, F. « *Halte à la croissance !* », in https://www.carhop.be/images/Halte_croissance_F.LORIAUX_2012.pdf p1

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

Le rapport met l'accent sur le fait qu'une croissance infinie, et par-dessus tout exponentielle et non linéaire, dans un monde fini est inconcevable arguant par le fait que « les limites de notre planète, qu'il s'agisse de sa capacité à fournir les ressources nécessaires à la croissance économique ou à assimiler les déchets qui en résultent »⁴⁰⁷.

En 1984, l'AG de l'ONU donne mandat à une commission d'experts, dénommée Commission mondiale pour l'environnement et le développement (CMED)⁴⁰⁸, de proposer des lignes directrices pour un projet de développement mondial capable de protéger l'environnement mais aussi de remplir les autres missions incluses dans l'objectif de développement.

Le Rapport Brundtland a été publié en 1987 par la dite Commission, avec un mandat où apparaissent déjà les termes de "sustainable development". Intitulé « Notre avenir commun », le Rapport traduit des préoccupations fortes pour l'environnement et le développement, particulièrement dans les pays du Sud et consacre le concept de développement durable qui sera principalement défini comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », citation de Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien (1987).

Une façon courante de définir le développement durable est de « multiplier les principes ou les critères auxquels il doit satisfaire : vision de long terme, vision mondiale, principe de précaution, intégration des différentes dimensions, participation, etc »⁴⁰⁹. Ce nouveau modèle tente de créer un développement qui intègre à la fois l'économie, le progrès social et la protection de l'environnement et dont l'idée est inspirée du fait que la qualité environnementale et le bien-être économique et social sont intimement liés⁴¹⁰.

Ce qui est à retenir surtout c'est que ce concept est né de la jonction de deux disciplines qui se rejoignent ; l'économie avec depuis les travaux malthusiens, la prééminence d'inquiétudes autour des ressources trop sollicitées (A partir du 18^{ème} siècle) et l'écologie dont l'objet est la nécessité absolue de protéger la nature. Il est également le

⁴⁰⁷ MEADOWS.D, MEADOWS.D,RANDERS ,J, « **Les limites à la croissance dans un monde fini** », le rapport Meadows 30 ans après, traduit par Agnès El Kaïm, éditions Écosociété, 2013.

⁴⁰⁸ Le CMED regroupe une vingtaine d'académiques et de politiques de nationalités différentes. Son vice-président est Mansour Khalid ancien ministre des affaires étrangères du Soudan et son secrétaire général en est Jim McNeill, qui a été directeur de l'environnement à l'OCDE. Maurice Strong, canadien comme McNeill, ancien secrétaire de la Conférence de Stockholm (1972) et qui sera également celui de la Conférence de Rio (1992), fait également partie de la CMED.

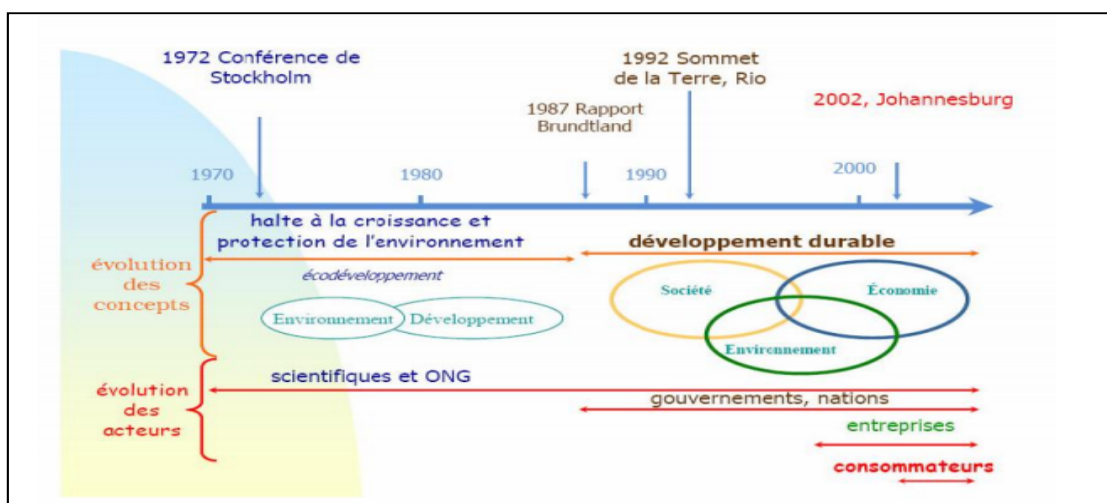
⁴⁰⁹ ZACCAÏ.E, « **Le développement durable. Dynamique et constitution d'un projet** », Peter Lang, Berne-Bruxelles, 2002, p25.

⁴¹⁰ Traduit de STRANGE, T., & BAYLEY, A. « Sustainable development: Linking economy, society, environment. OECD insights ». Paris: OECD, 2008, p.141

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

résultat de la rencontre de deux courants ; celui du développement qui a peu à peu pris la place de la croissance et celui de la prise de conscience écologique.

Figure II.I.8 : Évolution du concept de développement durable



Source : <https://www.ethique-economique.fr/uploaded/1-introduction.pdf> consulté le 18/09/2017

En 1992, le Sommet de la Terre à Rio, tenu lui aussi sous l'égide des Nations unies, officialise la notion de développement durable et celle de ses trois piliers (économie/écologie/social) : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

1.2.3.2. L'empreinte écologique comme indicateur d'épuisement des ressources naturelles

Cet indicateur (ecological footprint) mesure la superficie biologiquement productive qui est nécessaire pour satisfaire à la consommation d'une population donnée. De manière globale, pour 6 milliards d'individus sur terre, chacun d'eux dispose de 1,8 hectares pour vivre alors que le besoin réel est de 2,8 hectares globaux⁴¹¹.

Le tableau ci-dessous montre à quel point l'empreinte écologique de l'Algérie est au même niveau que celle de la Chine dont la population atteint 1,386 milliards en 2017 contre 41,32 Millions pour l'Algérie. Elle mesure les surfaces de terre et d'eau (biologiquement productives) nécessaires pour qu'une population consomme et pour absorber les déchets qu'elle génère.

⁴¹¹ Le *hag* est une surface pondérée au niveau de la productivité et qui permet de rendre compte à la fois de la biocapacité de la Terre et des besoins en bio capacité (l'empreinte écologique) puisque ces processus écologiques sont en compétition pour l'appropriation des surfaces biologiquement productives.

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

Tableau II.I.7 : Empreinte écologique par continent et par pays (en hectares)

Continent		Pays	
Amérique du Nord	9.4	Emirats Arabes Unis	11.9
Union Européenne	4.8	USA	9.6
Europe(hors UE)	3.8	Belgique/Luxembourg ou France	5.6
Moyenne pour un terrien	2.23	Pays-Bas	4.4
Moyen orient et Asie centrale	2.2	Hongrie	3.5
Amérique latine Caraïbes	2.0	Turquie	2.1
Empreinte écologique disponible	1.8	Brésil	2.1
Asie (et Océanie)	1.3	Algérie	1.6
Afrique	1.1	Chine	1.6
		Kenya	0.8
		Inde	0.8

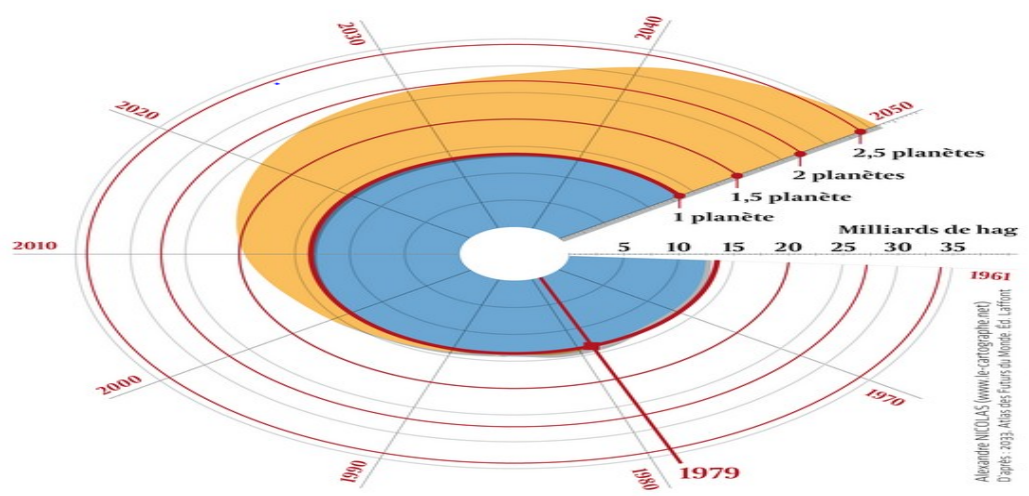
Source : <https://local.attac.org> consulté le 19/05/2018

La revue Ecological Economics a eu le mérite de faire évoluer la théorie autour de ce concept novateur en publiant en 1999, l'article de Wackernagel qui s'intéresse au cadre de la comptabilité de l'empreinte écologique, ainsi que la critique faite par Van den Bergh et Verbruggen puis en 2000 elle proposait un forum sur le sujet.

En 2002, l'on procède à une tentative de calcul de cette empreinte dans un essai publié par la prestigieuse revue Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America. Le concept prend alors son envol et est repris dans des disciplines diversifiées s'intéressant au développement durable (par exemple, Dias de Oliveira et al, 2005, en sciences naturelles; Jorgenson, 2003; York et al, 2003, en sciences sociales)⁴¹².

Il est associé à l'intérêt croissant pour les questions environnementales qui intègrent aussi bien les répercussions de l'augmentation spectaculaire de la population mondiale, l'épuisement des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables et l'augmentation de la pollution et des déchets.

Figure II.I.9: Évolution de l'empreinte écologique mondiale, de 1961 à 2050 (en milliards d'hectares globaux)



⁴¹² Institut de la Statistique du Québec, « L'empreinte écologique : revue de littérature et analyse critique » Cahier technique et méthodologique, Québec, 2009.

L'activité économique mondiale s'est accélérée à un tel rythme qu'elle rend nécessaire aujourd'hui de faire appel à l'équivalent d'une planète et ½ pour subvenir aux besoins de la population mondiale. L'examen des différents indicateurs de développement durable montre la diversité des approches⁴¹³.

Cependant, ce travail se focalise sur l'empreinte écologique du fait de sa proximité avec les problématiques liées à l'énergie notamment à travers le concept d'empreinte carbone qui comptabilise l'ensemble des émissions induites par la consommation intérieure de biens et services, qu'ils soient produits dans le pays ou importés. Elle exclut les émissions liées aux exportations. Cet indicateur permet de suivre dans quelle mesure des GES associés aux importations se substituent ou non à une réduction de GES sur le territoire du pays⁴¹⁴.

Estimée en nombre de planètes, l'empreinte écologique (EEpl) est le résultat de la multiplication de l'EE en unité de surface (EEha), par l'effectif de population humaine mondiale, divisé par la surface productive totale disponible sur terre :

$$EEpl = EEha \times Population / Surface productive totale^{415}$$

En 2050, les prévisions font état d'un besoin de l'équivalent de deux planètes et demi pour pouvoir satisfaire une population en croissance permanente. Les retentissements sur les changements climatiques sont en relation principalement avec les émissions des Gaz à effet de Serre qui en se concentrant dans l'air provoquent une hausse des températures, des effets importants sur les précipitations et l'augmentation des événements climatiques extrêmes⁴¹⁶.

1.3. Perspectives de l'économie mondiale 2019

En 2019, selon les économistes du Département Analyse et Prévisions de l'OFCE, la croissance économique mondiale est prévue à hauteur de 3,5% grâce au soutien des politiques monétaires, et de la politique budgétaire expansionniste des Etats-Unis. La baisse des prélèvements obligatoires est accolée à l'augmentation des dépenses afin d'augmenter l'impulsion budgétaire 2018-2019 à 3 points du PIB. Les effets négatifs de la grande récession de 2008 s'éclipseront grâce à l'amélioration de la situation économique en Italie, en Grèce, au Portugal, en Finlande, au Brésil et la Russie. Il est prévu également une accélération de la croissance en Inde et une stabilisation économique en Chine. Toujours selon la même source,

⁴¹³ BOULANGER, A-M, « *Les indicateurs de développement durable : un défi scientifique, un enjeu démocratique* », Les séminaires de l'IDDRI, n°12, Institut du Développement Durable, Belgique, 2014, P16.

⁴¹⁴ COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE, « *L'empreinte Carbone les émissions « cachées » de notre consommation* », Novembre 2015.

⁴¹⁵ LEDANT, J-P, « *L'empreinte écologique : Un indicateur de ...quoi ?* », Institut du Développement Durable, 2005, p3.

⁴¹⁶ ENERGIES 2050, traduit et tiré de PNUE/PAM-RAC/SPA (2010).

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

le prix du pétrole en dollars est prévu à 71\$ alors que les prix des matières premières industrielles devraient diminuer de 3,6%⁴¹⁷.

Selon le FMI, les prévisions de croissance mondiale pour 2019 et 2020 étaient prévues à la baisse à cause des augmentations de droits de douane décrétées par les États-Unis et la Chine. L'activité économique au deuxième semestre de 2018 a ralenti avec l'introduction des normes antipollution dans l'industrie automobile en Allemagne et en Italie, où les risques souverains et financiers ont pesé sur la demande intérieure. La perte de confiance en les marchés financiers et la contraction observée en Turquie devraient accentuer cette tendance⁴¹⁸.

1.3.1. Perspectives économiques en Amérique du nord

Plusieurs conditions économiques attestent de la bonne santé financière des États-Unis qui est confirmée grâce aux modifications de la politique économique. Le PIB réel américain sera d'ici 2020 supérieur de 1,2 %. Les raisons tiennent à la réforme fiscale américaine (réduction de la pression fiscale sur les bénéfices de la société). La prévision de croissance est passée de 1,9 % à 2,5 % pour 2019⁴¹⁹. Les dépenses de consommation évoluent en perspective d'un marché du travail solide et une confiance élevée au vu d'une inflation contrôlée⁴²⁰. En mai 2019, le taux de chômage aux États-Unis réalise un plancher historique à 3,6 %, au plus bas depuis un demi-siècle.

Tableau II.1.8 : Perspectives économiques États-Unis/Canada

Pays	PIB réel et Inflation	2018	2019	2020
Etats-Unis	PIB réel	2.9%	2.3%	1.9%
	Inflation	2.4%	2.3%	2.4%
Canada	PIB réel	2.1%	1.8%	1.7%
	Inflation	2.3%	2.1%	2.2%

Source : Banque Nationale du Canada, « Le mensuel économique : Economie et stratégie », Décembre 2018.

Selon les prévisions de la banque du Canada, la situation économique sera freinée dans les années à venir avec un PIB en baisse et une inflation stabilisée. Au Canada, le constat est le même aussi bien pour le PIB réel que pour le niveau d'inflation avec des perspectives de consommation qui s'assombrissent liées à l'accroissement de l'endettement des ménages.

1.3.2. Perspectives économiques de la Zone Européenne

L'affaiblissement du commerce mondial en 2017 a eu raison de l'expansion de la zone euro. La croissance du PIB en variation annuelle en pourcentage évolue de 2 % en 2018 à une

⁴¹⁷ HEYER.É, ET TIMBEAU.X, « *Perspectives économiques 2018-2019* », Revue de l'OFCE, vol. 155, no. 1, 2018, pp. 5-13.

⁴¹⁸ FMI, *Perspectives de l'économie mondiale : une expansion mondiale en perte de vitesse*, Janvier 2019.

⁴¹⁹ Banque Scotia, *Analyse Economique Mondiale*, Avril 2018.

⁴²⁰ Banque Nationale du Canada, « Le mensuel économique : Economie et stratégie », Décembre 2018.

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

prévision de 1,7% en 2020 connaissant ainsi une chute en 2019 à hauteur de 1,8% .Cette situation est due à une jugulation de la relance marquée par une pénurie de main d'œuvre.

Pour la commission européenne, les prévisions en automne 2018 laissent présager une croissance à 1,9 % en 2019 et 1,7 % en 2020. La demande intérieure devient le moteur principal de la croissance au vu des tensions commerciales internationales, le chômage continue de se réduire, l'inflation évolue au rythme de l'évolution des prix du pétrole. Par ailleurs, les niveaux d'endettement décroissent et le déficit public global de la zone euro est désormais inférieur à 1 %⁴²¹.

1.3.3. Perspectives économiques de la Zone Asie

L'accélération de la croissance des pays avancés d'Asie a poussé à réviser à la hausse les prévisions de croissance pour la période 2018-2019, en raison des perspectives à la hausse du commerce et de l'investissement mondiaux. Cependant, la région continue de représenter plus de la moitié de la croissance mondiale.

La croissance économique du Japon connaît d'abord une décrue en 2017 puis cette dernière est révisée à la hausse pour les années 2018,2019 et 2020 qui devrait être tirée par la hausse de la demande extérieure et par la loi de finances supplémentaire pour 2018.

Tableau II.1.9 : Evolution du PIB du Japon (2016-2020)

Indicateurs de croissance	2016	2017	2018 (e)*	2019 (e)	2020 (e)
PIB (milliards USD)	4.950,07	4.873,20	5.070,63	5.220,63	5.371,69
PIB (croissance annuelle en %,prix constant	1,0	1,7	1,1	0,9	0,9

Source : FMI - World Economic Outlook Database - Octobre 2018

Cependant, la hausse du Yen de +10% contre le dollar, s'est concrétisée accompagnant un recul de -0,2% du PIB sur trois mois⁴²². Selon l'OCDE, il devrait s'établir à un niveau proche de 1 ¼ pour cent en 2018 et 2019⁴²³.

Les pays émergents et en développement d'Asie enregistreront une croissance voisine de 6,5 % sur la période 2018–19, soit un rythme plus ou moins identique à celui de 2017.La croissance devrait ralentir progressivement en Chine avec une légère révision à la hausse de la prévision pour 2018 et 2019 par rapport à l'automne dernier, en raison d'un affermissement

⁴²¹ Commission européenne , « Prévisions économiques de l'automne 2018: une croissance continue mais moins dynamique dans un contexte de grande incertitude», Communiqué de presse ,Bruxelles, le 8 novembre 2018 .

⁴²² BBGI, Premier recul de la croissance japonaise depuis 2015 au T1,Analyse hebdomadaire, Juin 2018.

⁴²³ OCDE, Perspectives économiques intermédiaires, Septembre 2018.

*(e) : estimation

de la demande extérieure, et elle devrait s'accélérer en Inde et rester plus ou moins stable dans la région ASEAN.

1.3.4. Perspectives économiques de la Région Amérique latine

En Amérique latine, la reprise devrait s'affermir, avec une croissance de 1,9 % en 2018 et de 2,6 % en 2019 (soit une révision à la hausse de 0,2 points). Cette évolution s'explique principalement par une amélioration des perspectives pour le Mexique, qui profite d'une augmentation de la demande américaine, une reprise plus ferme au Brésil, les effets favorables de la hausse des prix des produits de base et de l'assouplissement des conditions de financement pour certains pays exportateurs de produits de base. Ces révisions à la hausse font plus que compenser de nouvelles révisions à la baisse pour le Venezuela.

1.3.5. Autres zones

Dans la région du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord, de l'Afghanistan et du Pakistan, la croissance devrait aussi s'accélérer en 2018 et en 2019, mais elle reste modérée, aux alentours de 3 ½ %. Si la hausse des prix du pétrole contribue à une reprise de la demande intérieure dans les pays exportateurs, notamment en Arabie saoudite, l'ajustement budgétaire qui demeure nécessaire devrait peser sur les perspectives de croissance.

En Afrique subsaharienne, l'accélération de la croissance (de 2,7 % en 2017 à 3,3 % en 2018 et à 3,5 % en 2019) correspond globalement aux prévisions de l'automne 2017, avec une légère révision à la hausse de la prévision de croissance pour le Nigéria, mais une croissance plus modérée en Afrique du Sud, où il est maintenant prévu que la croissance restera inférieure à 1 % en 2018-2019, car la montée de l'incertitude politique pèse sur la confiance et l'investissement.

Dans la Communauté des États indépendants, la croissance devrait rester supérieure à 2 % en 2018 et en 2019, portée par une légère révision à la hausse des perspectives de croissance pour la Russie en 2018⁴²⁴.

Section 2 : Transformisme du marché mondial de l'énergie

Historiquement, la croissance économique mondiale est intimement liée à la consommation et à la production d'énergie. Depuis deux siècles, le rythme de croissance s'est accéléré, rendu possible par des machines de plus en plus sophistiquées et l'exploitation des énergies fossiles.

Par ailleurs, les gains de productivité du travail liés à l'industrialisation, à l'automatisation, à l'informatisation et à la robotisation sont la résultante du remplacement

⁴²⁴ Fmi, Janvier 2018.

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

(total ou partiel) de la main d'œuvre par des machines consommatrices d'énergie. L'accès à l'énergie sur son propre territoire ou par approvisionnement à l'extérieur conditionne donc la croissance mais dépend en fait du rythme d'évolution de la population et de l'activité économique mondiales.

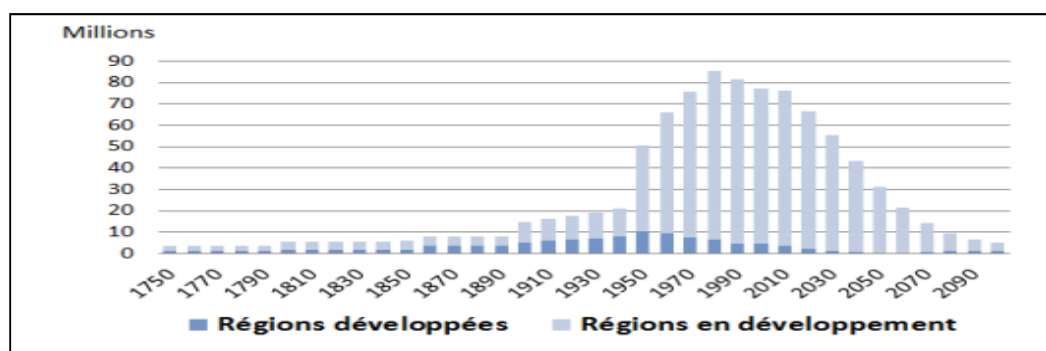
Tableau II.I.10 : Evolution de la population mondiale 2008-2019 (en milliards d'habitants)

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Population	6.7666	6.85	6.933	7.015	7.1	7.185	7.271	7.358	7.444	7.53	7.534	7.637

Source : Conception personnelle à partir des données de la banque mondiale et selon différents compteurs⁴²⁵

La Terre héberge, au 1^{er} janvier 2019, 7,637 milliards de personnes. La croissance des effectifs a été de 92 millions de personnes avec une augmentation annuelle de 1,2 % entre 2017 et 2018 et entre 2018 et 2019. Dans les faits, chaque jour connaît une augmentation équivalente à 250 000 personnes supplémentaires selon des données nettes⁴²⁶. Cet accroissement de la population continuera à s'affirmer mais son rythme diminuera aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement selon les projections des nations-unies jusqu'en 2110.

Figure II.I.10 : Accroissement annuel net de la population par décennies (1750-2110)



Source : Division Population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, 2010.

La consommation mondiale d'énergie de cette population représente 390 tonnes d'équivalent pétrole chaque seconde, soit 12,274 Millions de tonnes d'équivalent pétrole (Mtep).

Cette section permet de mettre en exergue les principales tendances en matière de demande et d'offre en énergie en revenant principalement sur les énergies fossiles conventionnelles et non conventionnelles.

2.1. Demande et offre mondiales de l'énergie

Le marché mondial de l'énergie connaît de profonds bouleversements de plus en plus marqués ces dernières années. Un nouvel ordre énergétique mondial est en train de s'installer.

⁴²⁵ Compteur.net, country meters, INED, Poodwaddle, Population city.world, Population mondiale.com, Ria Novosti-Sputnik, Terriens.com, US Census Bureau, Worldcenters, World Population Balance.

⁴²⁶ Nombre de naissances – nombre de décès

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

Les anciennes forces motrices du marché ne parviennent plus à dicter leurs lois ; les membres de l'OPEP se placent désormais plutôt comme observateur tandis que de nouvelles forces se positionnent au gré des changements géopolitiques et économiques mondiaux.

Les acteurs-clés du marché ne sont plus les mêmes ; l'occident qui s'approvisionnait auprès des pays du golfe et qui se soumettait au dictat de ces derniers ; devient une force vive et tire judicieusement son épingle du jeu.

Selon Jacques PERCEBOIS⁴²⁷, le marché actuel de l'énergie est un marché en surcapacité notamment au niveau des énergies fossiles (pétrole, gaz et charbon). Il considère que le prix du pétrole demeure bas bien qu'il y ait des quotas assez bien respectés par les producteurs et que la demande ne croît pas fortement du fait des faibles taux de croissance économique mais aussi grâce aux politiques d'efficacité énergétique⁴²⁸.

Samuele FURFARI observe que le marché est devenu plus serein, raison pour laquelle le prix du brut a pu redevenir normal. Il explique ceci par l'abondance des réserves, la révolution technologique, l'arrivée de nouveaux pays producteurs –en particulier grâce à l'UNCLOS ou la CNUDM qui définit, en outre, les principes généraux de l'exploitation des ressources de la mer (ressources vivantes, ressources du sol et du sous-sol) -et l'émergence du gaz et pétrole de roche-mère qui ont permis de changer de paradigme et de sortir de 40 ans de domination de l'OPEP (1974-2014)⁴²⁹.

2.1.1. Evolution de la demande énergétique mondiale

La croissance démographique mondiale combinée à la croissance économique entraînera une forte croissance des besoins énergétiques. S'ils ont été multipliés par 2,4 entre 1970 et 2010, le doublement de ces besoins pourrait être largement dépassé dès 2050. Il paraît clair, selon la figure ci-dessous que la consommation d'énergie par habitant aussi bien dans les pays de l'OCDE que dans les autres pays suit une trajectoire haussière jusqu'en 2030 avoisinant les 200.000.000 quadrillions de Btu en 2030 et se rapprochant des 70.000.000 quadrillions de Btu.

Herman Daly résume cette relation énergie-terre-population par sa phrase célèbre « nous sommes passés d'une "planète vide" en ressources abondantes à une "planète pleine" en énergies et ressources limitées »⁴³⁰.

⁴²⁷ Professeur agrégé en sciences économiques et directeur du Centre de Recherche en économie et droit de l'énergie.

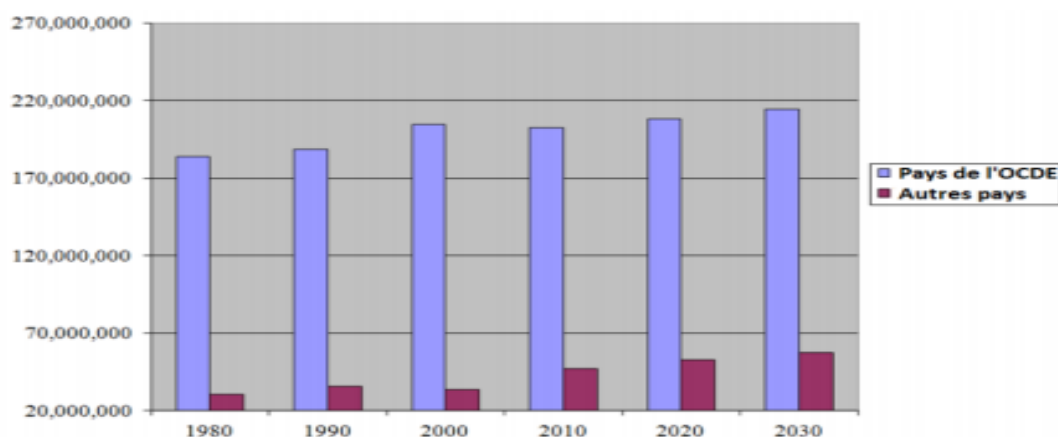
⁴²⁸ Entretien réalisé avec Jacques PERCEBOIS.

⁴²⁹ Entretien réalisé avec Samuele FURFARI.

⁴³⁰ HARRIS.J.M, « **Population, Ressources et Énergies dans l'Économie Mondiale: Herman Daly avait raison...** », GLOBAL DEVELOPMENT AND ENVIRONMENT INSTITUTE DOCUMENT DE TRAVAIL NO. 13-01, Février, 2013,p 1.

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

Figure II.I.11 : Consommation d'énergie par habitant pour les pays de l'OCDE et pour les autres pays (Quadrillions de Btu)



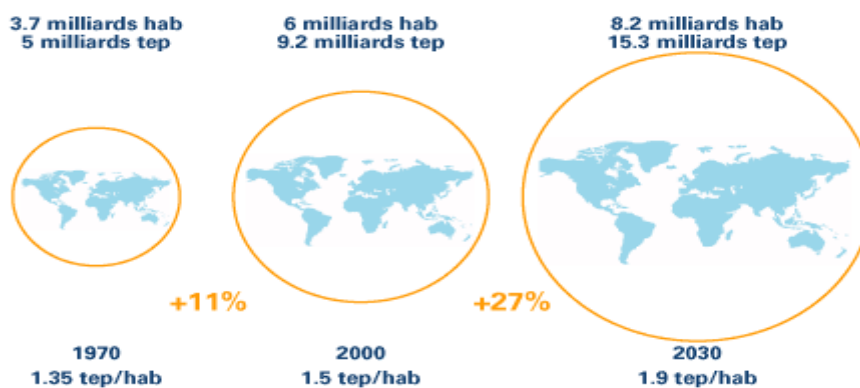
Source: U.S. Energy Information Administration, International Energy Statistics online database ; accessible sur le

site <http://www.eia.doe.gov/oiaf/ieo/ieorefcase.html>

* Quadrillions = millions de milliards; Btu = unité d'énergie (British thermal unit) ; 1 Btu = 1055 Joules

La croissance énergétique montre que l'équivalent de 5 milliards tep sont consommés par 3,7 milliards d'habitants en 1970. En 2000, cette croissance atteint le chiffre de 9,2 milliards tep consommés par 6 milliards d'habitants avec une moyenne de 1,5 tep par habitant. En 2030, une croissance de 27% est annoncée où 15,3 milliards tep seront consommés par 8,2 milliards d'habitants avec une moyenne de 1,9 tep par habitant.

Figure II.I.12 : Croissance énergétique dans le monde



Source : AIE, BP

Cette analyse met en relief un certain nombre de constats. Les chiffres font observer que 16 % de la population mondiale se partage 70 % de la consommation mondiale de pétrole avec en moyenne 4 barils de pétrole par habitant et par an dans le monde, l'équivalent de 1 000 milliards de barils de pétrole d'après l'ASPO (Association for the Study of Peak Oil),

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

et plus de 2.000 milliards de barils (valeur moyenne) d'après l'USGS (United States Geological Survey)⁴³¹.

Cette croissance est tirée principalement par les pays émergents, en particulier la Chine et à moyen terme l'Inde. Ces pays, notamment les quatre grands émergents que constituent les BASIC (Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine), mais aussi ceux du Moyen-Orient, bien plus que les pays de l'OCDE, «feront» le marché de l'énergie et les prix de demain.

Plus de 65% de la croissance des besoins en énergie sera porté par les pays non-OCDE et l'Asie. L'agence internationale de l'énergie (AIE) constate également une inversion des acteurs de la scène énergétique mondiale avec des importateurs qui deviennent exportateurs et des producteurs qui soutiennent la croissance de la demande.

Cette mutation majeure va affaiblir à terme la domination des producteurs traditionnels, comme les pays du Golfe Persique ou la Russie. Toutefois, on constate des écarts énormes entre les différentes zones économiques de la planète : environ 1,6 milliards d'habitants n'ont aujourd'hui pratiquement pas accès à l'énergie.

La physionomie du marché mondial de l'énergie se redessine d'abord du point de vue de la demande. La Chine détrône depuis 2010 les Etats-Unis⁴³² en matière de consommation. Le processus de modernisation de la Chine, depuis la fin des années 1970, avec le parachèvement de grands chantiers industriels et urbanistiques a induit un développement spectaculaire en trente ans, avec un taux de croissance annuel de 9 % en moyenne⁴³³.

Les besoins en énergie se sont fait ressentir tout au long de cette période et à mesure que l'économie chinoise croît, ses ressources énergétiques internes s'amenuisent. La satisfaction des besoins en énergie pousse alors à s'approvisionner davantage sur les marchés internationaux.

La pression exercée sur le marché mondial fluctue alors avec l'état de santé de l'économie chinoise ; lorsque cette dernière se porte bien la demande augmente et exerce une pression vers la hausse des prix mais si elle est confrontée à des turbulences ; le marché mondial de l'énergie en est aussi affecté.

⁴³¹ <http://www.ifpenergiesnouvelles.fr/Espace-Decouverte/Les-grands-debats/Quel-avenir-pour-le-petrole/L-evolution-de-la-demande-energetique> consulté le 12/02/2017

⁴³² Les Etats-Unis sont en tête du classement des consommateurs mondiaux d'énergie depuis 1900

⁴³³ ALEXEEVA. O V, ROCHE .Y, « **La Chine en transition énergétique : Un virage vers les énergies renouvelables?** » Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Volume 14 Numéro 3 | Décembre 2014, mis en ligne le 28 décembre 2014, consulté le 05 septembre 2015. URL : <http://vertigo.revues.org/15540> ; DOI : 10.4000/vertigo.15540

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

La chute de la bourse de Shanghai depuis l'été 2015 avec une détérioration des indices de 30% en moins d'un mois⁴³⁴ a ralenti davantage l'économie chinoise et par contagion la demande énergétique mondiale.

Tableau II.I.11 : Consommation primaire d'énergie par zone économique

Zone économique	Consommation d'énergie primaire par habitant (tep/hab)
USA	6.80
Amérique latine	1.28
OCDE	4.12
Dont Allemagne	3.77
France	3.71
Afrique	0.66
Moyen Orient	3.12
Asie	0.73
Chine	2.17
Japon	3.38
Moyenne mondiale	1.86

Source : Key World Energy Statistics, IEA – 2017

Cependant et selon les spécialistes, la demande mondiale d'énergie poursuivra sa croissance au cours des prochaines décennies tirée principalement par l'économie chinoise et celle des pays de l'OCDE. Par ailleurs, plusieurs études récentes réalisées par des organismes tels que l'EIA (Energy Information Administration – service national d'information sur l'énergie) aux États-Unis, révèlent que même si la demande mondiale de l'énergie devrait poursuivre son augmentation, elle demeure relativement stable dans les pays développés (en quête d'efficacité énergétique⁴³⁵) tout en étant imputable aux pays en développement liée principalement- dans ces pays- à la croissance démographique en augmentation permanente.

Tableau II.I.12 : Croissance de la consommation mondiale de l'énergie par régions 2008-2017 (Mtep)

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Régions										
Europe	1.958	1.853	1.931	1.867	1.857	1.843	1.777	1.808	1.821	1.857
CEI (Communauté des Etats Indépendants)	1.021	941	1.008	1.054	1.070	1.043	1.036	1.005	1.004	1.037
Amérique du nord	2.550	2.428	2.482	2.462	2.430	2.456	2.502	2.465	2.473	2.489
Amérique Latine	479	743	784	801	834	850	856	849	840	847
Asie	4.266	4.455	4.820	5.006	5.158	5.301	5.414	5.466	5.585	5.755
Afrique	656	666	684	700	726	738	762	774	781	805
Moyen Orient	595	618	648	648	699	703	749	758	760	786

Source : Conception personnelle à partir des données Enerdata, 2019.

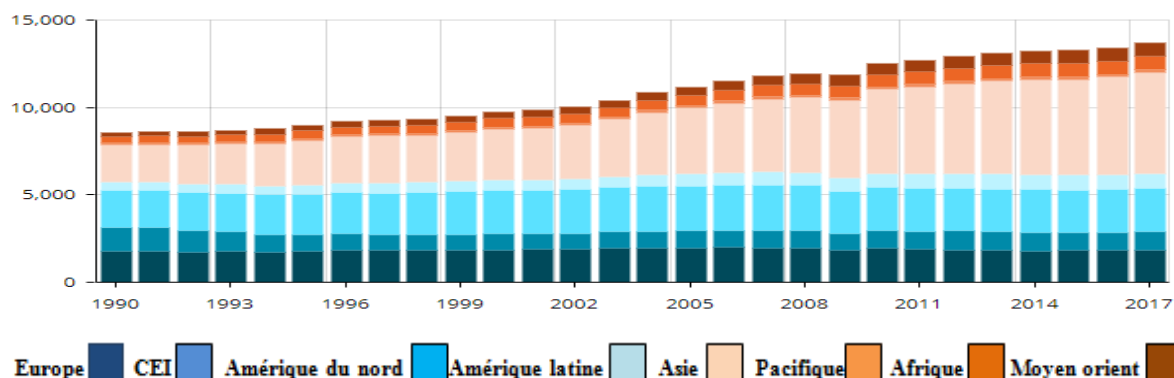
Comme cela est indiqué dans le tableau ci-dessus, la consommation mondiale est dominée de 2008 à 2017 par les pays de l'Asie, suivie par l'Amérique du nord, l'Europe et les pays de la CEI. Le niveau de consommation en Amérique Latine, en Afrique et au Moyen Orient est moins dynamique mais il connaît une hausse soutenue de 2008 à 2017.

⁴³⁴ ROUSSEAU . H . « *La crise boursière chinoise pour les nuls : les raisons du krach* » ,Le figaro. publié le 08/07/2015 à 15:28

⁴³⁵ Par exemple des centrales au gaz naturel plus efficaces ou des véhicules consommant moins de carburant – qui contiendra la demande de ces pays

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

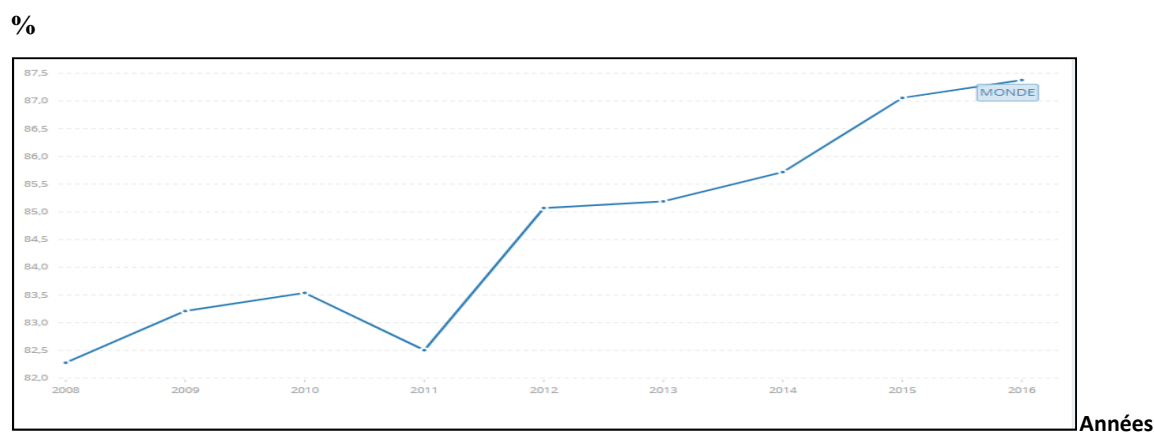
Figure II.I.13: Croissance de la consommation mondiale de l'énergie par régions



Source : <https://yearbook.enerdata.net/total-energy/world-consumption-statistics.html> Consulté le 19/11/2018

De manière globale, l'impact de la croissance mondiale de la population sur l'évolution de la demande énergétique est avéré puisque la population mondiale devrait augmenter de 25 % entre 2010 et 2040⁴³⁶. L'augmentation de la consommation d'énergie sera également due à un meilleur accès à l'électricité partout dont la croissance a été soutenue de 2008 à 2016. En effet, l'accès passe de 82,277 % en 2008 à 87,378 % en 2016. Selon le scénario « Nouvelles politiques » de l'AIE, environ 600 millions d'habitants de la planète accéderaient à l'électricité et 90 millions de plus entre 2030 et 2040. De ce fait, en 2030, 90 % de la population des pays en développement pourrait avoir accès à l'électricité. Le second scénario volontariste⁴³⁷ de l'AIE prévoit que 1,3 milliards d'habitants dépourvus d'électricité, aujourd'hui, y auraient accès en 2030, soit deux fois plus que dans le scénario « Nouvelles politiques ». En 2017, pour la première fois, le nombre de personnes sans accès à l'électricité a diminué à moins d'un milliard⁴³⁸.

Figure II.I.14 : Accès à l'électricité dans le monde (2008-2016) en % de la population



Source : Banque mondiale, 2018.

⁴³⁶ La hausse de la consommation d'énergie des pays en développement est corroborée par des prévisions indiquant que, d'ici 2040, l'Asie Pacifique et l'Afrique abriteront les trois-quarts de la population mondiale

⁴³⁷ Ce scénario est appelé « Développement Durable » dont les objectifs sont compatibles avec les objectifs de l'accord de Paris sur le climat et ceux de l'ONU pour le développement durable.

⁴³⁸ AIE, World energy outlook, 2018.

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

Dans le même temps, les pays développés connaissent une tendance inverse marquée par la baisse de l'activité industrielle et le développement des processus éco-énergétiques. Les prévisions de l'Agence internationale de l'Energie (AIE) font, toutefois, ressortir les traits d'une consommation d'énergie accrue mais avec une demande qui se tasse au fil des ans. La croissance attendue de la demande mondiale d'énergie d'ici 2040 est de l'ordre de 37 % représentant 104 millions de barils par jour (mbj) soit 14 mbj supplémentaires par rapport à 2013, prévision qui reste en deçà du chiffre annoncé par l'Organisation des pays producteurs de pétrole (OPEP) qui avait estimé à 60% la croissance de la consommation mondiale d'énergie à cette échéance.

Le pétrole gardera une part non négligeable dans les approvisionnements énergétiques mondiaux en 2040 avec une proportion similaire à celle du gaz, du charbon et des ressources faiblement émettrices de carbone (énergies renouvelables, nucléaire). Cependant, il s'effacera progressivement au profit du gaz naturel à l'horizon 2030, principalement dans les pays de l'OCDE.

La demande mondiale pour cette énergie devrait rebondir de plus de 50% selon l'AIE mais annonce également une montée en puissance des énergies renouvelables, notamment dans la production d'électricité constituant le «moteur de la transformation» du paysage énergétique mondial. Elles représenteront la moitié de l'augmentation de la production totale d'électricité en 2040, et un usage qui sera triplé des biocarburants à 4,6 mbj. A terme, l'AIE conjointement avec l'OPEP prévoient un rééquilibrage des sources d'énergie pour 2040 avec une part du pétrole de moins de 25% alors que celle du gaz fera plus que doubler à 27%. Les prévisions de l'OPEP avancent cependant que le charbon deviendra la principale source d'énergie en 2040 avec une part de 27,1% et anticipent une faible part des énergies renouvelables (principalement solaire et éolien) qui devraient faiblement augmenter à 4% des approvisionnements en 2040, avec des capacités presque décuplées.

Par contre, le rapport Bloomberg Energy Finance de 2014 sur les perspectives des énergies renouvelables dans le mix énergétique mondial en 2030, entre 2012 et 2030, prévoit une augmentation des capacités en énergies vertes qui devraient doubler, pour passer de 5,5 à 10,5 térawatts.

Le pétrole demeure la première source d'énergie en 2017, assurant 32% des besoins mondiaux, suivi par le charbon (27%) et le gaz (22%). Les énergies renouvelables (EnR) satisfont quant à elles 13% de la demande, dont 10% pour l'hydraulique. La part du nucléaire dans la consommation d'énergie primaire s'établit à 6%. La répartition de ces énergies ne devrait pas varier à moyen terme : les infrastructures ont une durée de vie de l'ordre d'un

demi-siècle pour les infrastructures de transport d'électricité voire de l'ordre d'un siècle pour les bâtiments.

L'AIE relève que, même avec une croissance soutenue des énergies renouvelables, les énergies fossiles représenteront encore 75% de la demande en 2035. Cependant, deux tendances lourdes dans les énergies fossiles apparaissent : la poursuite de la croissance de la consommation de charbon et l'essor des hydrocarbures non conventionnels. Ces augmentations sont la conséquence d'une croissance soutenue en Chine et en Inde (7,7% et 5% respectivement en 2013). En 2013, la Chine était le 1er consommateur mondial de Charbon, le 2e de pétrole, le 3e d'uranium et le 4e pour le gaz naturel. Les énergies nucléaires et renouvelables devraient doubler⁴³⁹.

Cette tendance est d'ailleurs confirmée par les choix de la Chine sur son 12e plan quinquennal. Les réserves mondiales sont jaugées prospères avec des potentiels estimés de 40 ans (pétrole) à 120 ans (charbon) mais la question de leur accessibilité et donc de leur prix est un défi pour ce secteur. Le gaz, et notamment les ressources en gaz non-conventionnel comme le gaz de schiste, présentent un enjeu majeur qui va permettre aux Etats-Unis d'acquiescer son indépendance énergétique et d'abaisser le coût de l'énergie et ainsi donner aux entreprises américaines un avantage de compétitivité.

Ces hydrocarbures dits non conventionnels fourniront près de 30% de la production gazière mondiale, contre 16% en 2011. Cette mutation va modifier profondément les relations entre les partenaires, les États-Unis dépendants, moins que par le passé, du pétrole du Moyen-Orient. Le marché de l'énergie nucléaire présente un dynamisme important même s'il a connu un ralentissement avec l'effet post-Fukushima. Il présente une faible dépendance à la matière première et ne contribue pas à l'augmentation de gaz à effet de serre.

A contrario, son acceptabilité sociétale est incidente du contexte local : l'effet post-Fukushima a vu l'arrêt de plusieurs programmes de construction de centrales ainsi que le désengagement de certains pays de ce type d'énergie. Mais les perspectives de croissance dans ce secteur restent fortes avec un développement des capacités mondiales selon l'AIE (dont 40% sont attribués à la Chine et à l'Inde) mais aussi le renouvellement du parc existant (60% du programme de développement dans les pays OCDE).

Par ailleurs, la demande mondiale s'oriente vers les produits de l'«économie verte » qui est devenue un enjeu de compétitivité favorisant la croissance du marché des énergies renouvelables.

⁴³⁹https://www.iea.org/publications/freepublications/publication/WEO_2017_Executive_Summary_French_version.pdf

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

Les perspectives de progression sur ce marché sont énormes et l'AIE considérait en Octobre 2018 que la part des énergies renouvelables devrait augmenter de 20% dans les cinq ans pour atteindre une part globale de 12,4% en 2023, et estime qu'à l'horizon 2050, plus de 50% de l'électricité produite dans le monde sera d'origine renouvelable⁴⁴⁰. Elle devrait aussi satisfaire 30% de la demande en 2030 contre 24% en 2017.

La prédominance de l'hydroélectricité devrait se maintenir et les capacités sont amenées à être doublées. Pour les autres types d'énergies, la biomasse est estimée comme étant la principale source d'énergie renouvelable avec de fortes attentes sur le solaire et l'éolien. Globalement, l'ensemble des technologies de production d'énergie renouvelable est vu comme la principale alternative pour réduire l'empreinte des énergies carbonées. Mais la maturité technologique et les coûts élevés doivent être surmontés pour pouvoir déployer ces technologies à grande échelle.

2.1.1.1. Evolution de la demande de pétrole

La consommation mondiale de pétrole connaît, depuis 2008, une hausse soutenue d'année en année et ce surtout à partir de 2014. Le rythme de croissance annuelle demeure important connaissant un pic de 3,3% en 2009 mais il retombe en 2010 à 0,9% puis se stabilise à niveau moyen qui tourne autour de 1,5% de croissance annuelle. Ces chiffres démontrent surtout que les transitions énergétiques n'ont pas encore eu raison de la consommation de pétrole.

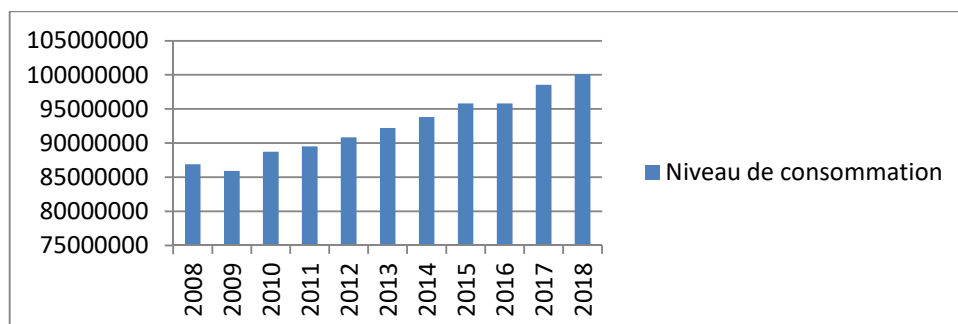
Tableau II.I.13 : Consommation mondiale de pétrole 2008-2018(en barils de pétrole/jour)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Niveau de consommation	86914559	85935897	88738977	89525677	90853638	92230567	93841814	95823814	95823769	98550000	100070000
%	-	-1,1%	3,3%	0,9%	1,5%	1,5%	1,7%	2,1%	1,2%	1,6%	1,5%

Source : IFP Énergies nouvelles, 2018.

Le niveau de consommation mondiale de pétrole est représenté graphiquement dans la figure II.I.15.

Figure II.I.15: Consommation mondiale de pétrole 2008-2018 (en barils de pétrole/jour)



Source : Conception personnelle à partir des données de l'IFP Énergies nouvelles, 2018.

⁴⁴⁰ AIE, 2018.

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

2.1.1.2. Evolution de la demande de gaz

La consommation mondiale de gaz est dominée par les pays développés et à leur tête les Etats-Unis. La Russie, l'Iran et l'Arabie Saoudite font également partie de ce classement et viennent respectivement en 2^{ème}, 4^{ème} et 7^{ème} places. La Chine, 3^{ème} de ce classement demeure un des plus gros consommateurs de gaz au monde.

Tableau II.I.14: Classement des plus grands pays consommateurs de Gaz (Bcm)*

Pays	Niveau de consommation
1.Etats-Unis	762
2.Russie	471
3.Chine	238
4.Iran	200
5.Canada	134
6.Japon	129
7.Arabie Saoudite	98
8.Allemagne	94
9.Grande Bretagne	79
10.Italie	75

* Bcm : billion cubic meter ou milliards de mètre cube

Source : Enerdata, 2018

L'évolution de la consommation mondiale de gaz confirme les résultats précédents puisque l'Amérique du Nord connaît le rythme de croissance le plus élevé. Ainsi, elle connaît une consommation de 759 Bcm en 2008 et passe à 897 Bcm en 2017, présentant une légère baisse de consommation entre 2016 et 2017 puisqu'en 2016, la consommation est de 899 Bcm.

La consommation européenne est moins régulière avec des épisodes de baisse suivis par d'autres à la hausse. Ainsi, la consommation passe de 586 Bcm en 2008 à 548 Bcm en 2009 puis remonte en 2010. Elle rechute encore en 2011 et poursuit sa baisse puisqu'en 2014 où elle atteint le niveau de 482 Bcm. A partir de 2015, la consommation européenne se redynamise et atteint le niveau de 553 Bcm en 2017.

Le rythme d'évolution de la consommation de gaz dans les pays de la CEI est identique à celui de la consommation européenne connaissant d'abord une baisse entre 2008 et 2009 puis de hausse jusqu'en 2011 avec 674 Bcm. A partir de là, la consommation suit une tendance baissière jusqu'en 2016 passant de 666 Bcm en 2012 à 607 Bcm en 2016. L'année 2017 voit la consommation reprendre le chemin de la hausse.

L'Asie, par contre, enregistre une consommation à la hausse depuis 2008 passant de 478 Bcm à 740 Bcm. Le moyen Orient, au même moment, connaît la même tendance puisque le niveau de consommation passe de 334 Bcm en 2008 à 515 Bcm en 2017. L'Afrique et le Pacifique enregistrent, toutes deux, des hausses durant la période étudiée. Le rythme d'évolution paraît lent passant de 103 Bcm en 2008 à 142 Bcm en 2017 en Afrique et de 37 Bcm en 2008 à 49 Bcm en 2017 dans les pays du pacifique.

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

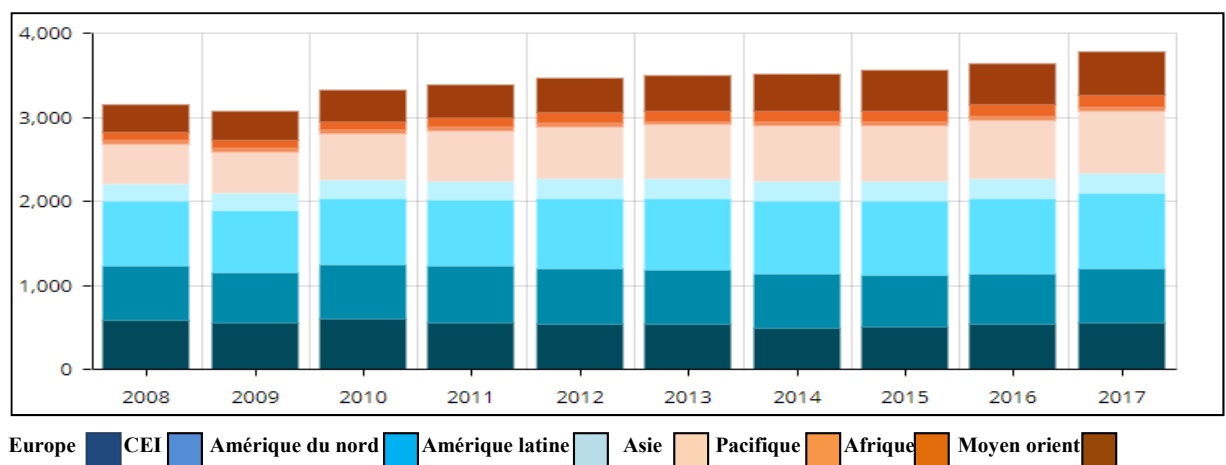
Tableau II.I.15 : Evolution de la consommation de gaz dans le monde (2008-2017)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Europe	586	548	596	550	536	529	482	498	528	553
CEI	650	599	655	674	666	651	645	618	607	647
Amérique du nord	759	743	779	797	832	851	867	881	899	897
Amérique latine	207	202	222	221	231	233	240	242	240	238
Asie	478	498	552	595	620	645	663	663	692	740
Pacifique	37	38	40	40	41	43	44	45	48	49
Afrique	103	101	106	116	122	122	123	129	131	142
Moyen orient	334	345	376	396	411	425	451	477	491	515

Source : Enerdata, 2018.

Les chiffres présentés dans le tableau précédent sont représentés graphiquement dans la figure II.I.16.

Figure II.I.16 Evolution de la consommation mondiale de Gaz (2008-2018)



2.1.1.3. Evolution de la demande de charbon

La consommation mondiale de charbon est nettement dominée par la Chine avec 3607 Mt suivie de l'Inde avec 953 Mt, des Etats-Unis avec 649 Mt. Le niveau de consommation en Russie et les autres pays inclus dans ce classement est nettement inférieur mais reste proche puisqu'elle enregistre un niveau de 232 Mt, l'Allemagne avec un niveau de 222 Mt, le Japon et l'Afrique du Sud avec des niveaux respectifs de 196 Mt et de 192 M

Tableau II.I.16 : Classement des plus grands pays consommateurs de charbon en Mt (Millions de Tonnes)

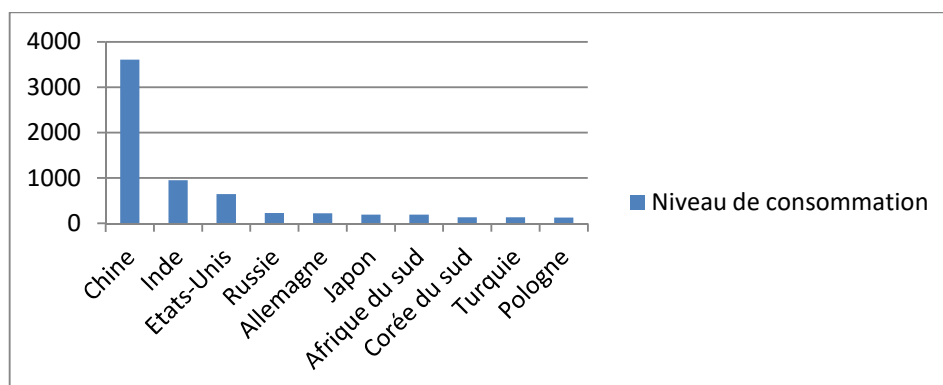
Pays	Niveau de consommation
1.Chine	3607
2.Inde	953
3.Etats-Unis	649
4.Russie	232
5.Allemagne	222
6.Japon	196
7.Afrique du sud	192
8.Coree du sud	136
9.Turquie	134
10.Pologne	129

Source : Enerdata, 2018

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

La Corée du Sud connaît, quant à elle, un niveau de consommation de 136 Mt suivie de la Turquie avec 134 Mt et de la Pologne avec 129 Mt.

Figure II.I.17 : Classement des pays selon le niveau de consommation de Charbon en Mt



Source : Conception personnelle à partir des données de l'Enerdata

L'Asie domine largement la consommation de charbon dans le monde. Son niveau de consommation en 2017 avoisine les 5.266 Mt après avoir connu une tendance à la baisse à partir de 2013 passant de 5.379 Mt à 5.202 Mt en 2016. En 2008, la consommation asiatique était de 4.039 Mt. La hausse s'est confirmée de 2009 à 2015 avec une consommation qui a atteint 5.195 Mt. L'Amérique du Nord figure également parmi les plus gros consommateurs de charbon dans le monde mais contrairement à l'Asie, la consommation de charbon a connu une tendance baissière passant de 1.076 Mt en 2008 à 688 Mt en 2017. La consommation européenne s'est vue décroître passant de 972 Mt en 2008 à 869 Mt en 2017. Il est à signaler que cette consommation a connu tout de même un épisode haussier de 2010 à 2012 puis l'orientation vers la baisse s'est accentuée. La tendance est identique au niveau des pays de la CEI puisque la consommation diminue de 2008 à 2010 passant de 392 Mt à 369 Mt puis reprend en 2011 avec un niveau de consommation de 390 Mt, accroissement confirmé en 2012 avec un niveau atteignant 404 Mt. Ensuite, une baisse soutenue est notée de 2013 à 2017 puisqu'il est signalé un niveau de consommation de 378 Mt en 2013 et de 362 Mt en 2017.

L'Afrique persiste encore comme consommatrice de charbon avec une évolution en zig zag passant de 213 Mt en 2008 à 203 Mt en 2010 puis s'affaiblit encore en 2012 passant à 131 Mt. La consommation reprend en 2013 à hauteur de 204 Mt et continue sa progression jusqu'en 2016 atteignant 213 Mt. En 2017, elle diminue à nouveau atteignant un niveau de 207 Mt. L'Amérique latine et le Moyen Orient connaissent des niveaux de consommation marginaux en comparaison avec les autres régions du monde. Cependant, la tendance de consommation en zig zag est aussi vérifiée au niveau de ces régions.

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

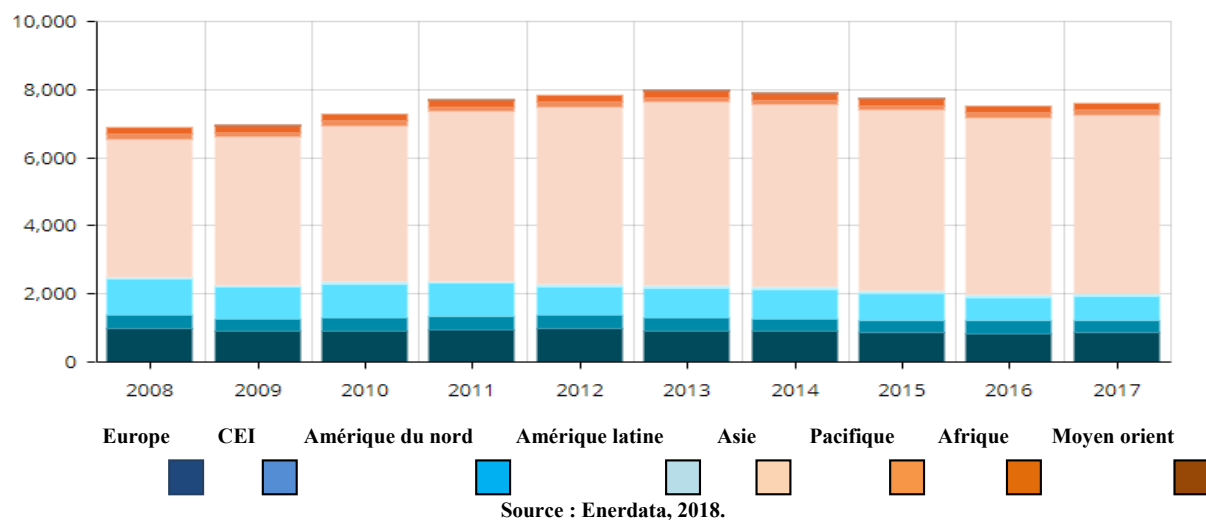
Tableau II.I.17: Evolution de la consommation mondiale de charbon par régions en Mt (2008-2017)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Europe	972	903	915	960	969	921	889	880	842	869
CEI	392	350	369	390	404	378	355	357	360	362
Amérique du nord	1.076	954	1004	959	851	880	873	764	700	688
Amérique latine	57	53	65	71	69	75	75	79	77	76
Asie	4039	4336	4595	4977	5195	5379	5363	5316	5202	5266
Pacifique	144	148	136	131	131	119	114	119	126	122
Afrique	213	197	203	194	131	204	214	211	213	207
Moyen Orient	16	15	16	16	19	18	18	17	15	14

Source : Enerdata, 2018

Les résultats de ce tableau sont représentés dans la figure II.I.18.

Figure II.I. 18: Evolution de la consommation mondiale de charbon (2008-2017)



2.1.2. L'offre énergétique mondiale

La demande mondiale d'énergie en augmentation continue fait face à une redéfinition des contours de l'offre mondiale sur le marché de l'énergie aussi bien en termes d'acteurs qu'en termes de types de ressources. Les pays du moyen orient (principalement l'Arabie saoudite) ne sont plus les ténors de ce marché et les pays de l'OPEC semblent incapables d'agir sur les prix. L'hégémonie énergétique de ses membres laisse peu à peu place à une impuissance face aux bouleversements mondiaux⁴⁴¹.

2.1.2.1. Analyse globale

Plusieurs raisons d'ordre géopolitiques peuvent expliquer ces faits. L'abondance de l'offre est imputable en premier lieu à l'arrivée du pétrole irakien, pays dont les réserves sont évaluées à plus de 144 milliards de barils contre 265 milliards pour l'Arabie saoudite et 157

⁴⁴¹ <http://cdn.exxonmobil.com/~media/france/files/energy-outlook/perspectives-energetiques-2017.pdf> consulté le 25/03/2018

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

milliards pour l'Iran⁴⁴², qui est, selon les dernières statistiques de l'OPEP, l'un des pays les plus richement dotés du Moyen-Orient.

L'Iran⁴⁴³, qui refait également surface sur le marché énergétique à la faveur de l'accord sur le nucléaire, fragile, signé en 2015 avec les puissances occidentales, devait injecter encore plus de ressources sur le marché mondial avec la levée des sanctions contre ce pays. Le niveau d'offre est également « menacé » par l'entrée en lice d'autres pays à l'instar de la Syrie, le Yémen, la Lybie pour qui la situation politique tendue a causé la disparition de plus de 2 millions de barils /jour. La résolution de ces conflits fait pression sur les prix.

Par ailleurs, nombreux sont les pays africains qui jouent un rôle croissant dans ce secteur : La Guinée équatoriale et la République du Congo le Ghana, le Soudan et l'Ouganda ; la Tanzanie et le Mozambique ou encore le Kenya, Madagascar et l'Ethiopie développent des projets prometteurs dans le secteur des hydrocarbures.

Enfin, la carte géopolitique du pétrole se dessine également au gré du marché américain .En 2005, les États-Unis⁴⁴⁴ importaient 60 % du pétrole qu'ils consommaient avec une tendance vers le déclin structurel depuis la fin des années 1980, exposant le pays à une dépendance non seulement vis-à-vis de pays voisins comme le Canada et le Mexique, mais aussi de fournisseurs tels que le Venezuela, le Nigeria, la Russie et l'Arabie Saoudite.

Les Etats-Unis ont alors adopté une politique énergétique fondée sur des investissements massifs dans les gisements de schiste⁴⁴⁵ au cours des dernières années. La fracturation hydraulique et les gisements de gaz de schiste terrestres ont renversé la tendance. La production de brut des Etats-Unis a augmenté de 14,6 % en 2012, avec la plus importante hausse depuis 1995, et en 2013 la production a dépassé la barre des sept millions de barils par jour, soit le niveau le plus élevé depuis 20 ans.

La production de l'ensemble des gisements de schiste ne cesse de croître .Ainsi, le premier gisement de schiste des Etats-Unis (Bakken du Dakota du Nord), a enregistré une augmentation de production de 58 % en 2012 par rapport à l'année précédente avec une moyenne de 769.000 barils par jour. Ce pays à lui seul a modifié et la carte de l'offre en

⁴⁴² CORENTIN.D, HAUTEMANIERE.N, « *Hydrocarbures et énergie nucléaire en IRAN : Quel avenir Énergétique pour la république islamique ?* » .Article publié le 02/01/2015 sur <http://www.lesclesdumoyenorient.com/Hydrocarbures-et-energie-nucleaire.html> (consulté le 28/08/2015)

⁴⁴³ Les réserves De l'Iran en pétrole brut sont estimées à 132 milliards de barils, ce qui les place au deuxième rang des pays membres de l'OPEP

⁴⁴⁴ Les Etats-Unis constituait le plus gros consommateur mondial d'énergie jusqu'en 2010 ;il est aujourd'hui classé au deuxième rang des plus gros consommateurs mondiaux mais ses sources d'approvisionnement qui naguère se focalisaient sur les pays du moyen orient se tournent davantage vers l'intérieur.

⁴⁴⁵ Phénomène encore plus remarquable, un petit nombre de gisements de gaz de schiste affichent une croissance exponentielle, alors même que d'autre n'ont pas encore atteint leur potentiel de production optimal

matière de sources d'énergie et le type de produit puisque c'est le principal producteur de gaz de schiste dans le monde.

2.1.2.2. Prix et quotas de production

Au terme de cette analyse, nous ne pouvons que faire le constat d'un marché tumultueux avec tendance au déséquilibre de l'offre et de la demande qui tire les prix depuis 2014 vers le bas. Ainsi, le prix⁴⁴⁶ du Brent a notamment été divisé par 2. Il est passé de plus de 110 \$/b en juin 2014 à moins de 50 \$/b début 2015 en raison d'une production pétrolière mondiale en situation d'excédent par rapport à la consommation.

En décembre 2018, le prix du pétrole en euros chute de nouveau (-12,0 % après -19,3 % en novembre) à 50,1 € en moyenne par baril. La moyenne des cours du pétrole Brent en dollars est établie à 56,8 \$ par baril en 2018. Ils ont donc fluctué entre 60 et 67 \$ le Brent durant les premiers mois de 2019 contre 80 \$ début Octobre 2018.

La détermination du prix du pétrole est influencée par deux aspects principaux. D'un côté, le jeu de l'offre et de la demande et de l'autre la psychologie des marchés impactée par le sentiment et la conviction des acteurs du marché car il est fixé sur les marchés à terme⁴⁴⁷.

Selon A.Mebtoul, huit fondamentaux interagissent, à l'heure actuelle, pour influencer les cours du pétrole⁴⁴⁸. La croissance économique mondiale ayant été plus vigoureuse en 2018/2019 a été un facteur déterminant dans cette évolution. Toutefois, l'AIE met en garde contre une évolution défavorable du marché énergétique mondial avec surtout une demande en énergies renouvelables plus accrue accompagnant des efforts en matière d'efficacité énergétique et une possible entrée de l'hydrogène comme substitut en 2030. Cette situation risque d'être corolaire à l'éventualité d'une crise économique mondiale à l'horizon 2020-2022 accentuée par les poussées protectionnistes dont il a été question précédemment dans ce chapitre. Les quotas entérinés par l'OPEP, à Vienne en 2016, après avoir vu les prix du pétrole chuter de 30% entre octobre et novembre 2016 expliquent la légère remontée des prix. La baisse du prix à 30 \$/b en février 2016 a été un signal d'alarme pour ces pays dont les ressources budgétaires dépendent pour beaucoup des prix de pétrole. En effet, le « fiscal break even price » se situe pour la plupart de ces pays à des niveaux supérieurs à 70\$ le baril.

⁴⁴⁶ Les acteurs du marché semblent ignorer les facteurs géopolitiques et ne prennent en compte que les facteurs économiques

⁴⁴⁷ Un contrat à terme est un accord ferme et obligatoire de livraison d'un actif sous-jacent à une date future entre l'acheteur et le vendeur.

⁴⁴⁸ MEBTOL.A, « *Quelle transition économique pour l'Algérie ?* », *El Watan Week-end*, Vendredi 22 mars 2019, pp 16-18.

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

Tableau II.I.18 : Evolution des quotas décidés dans les accords OPEP et Hors-OPEP

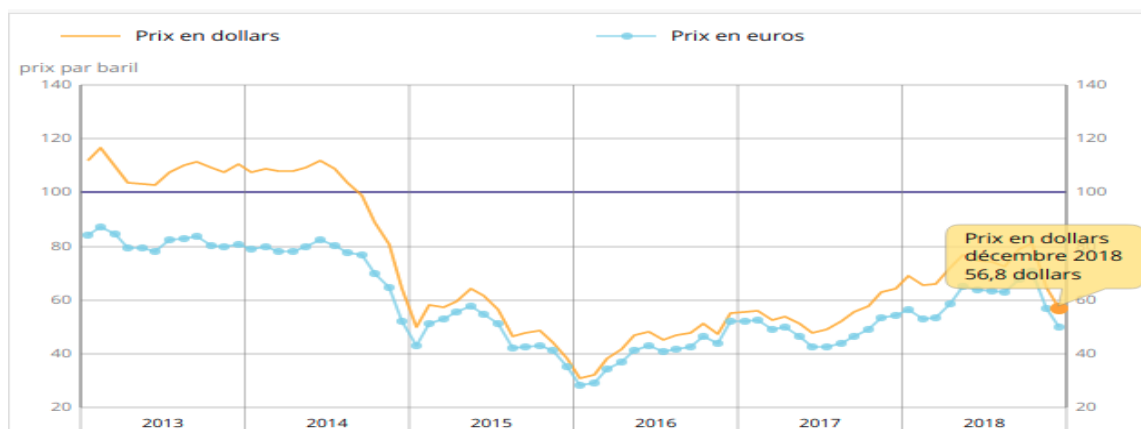
Pays OPEP	Quota initial	Nouveau quota	Réduction
Algérie	1.089 mb/j	1.039 mb/j	50000 b/j
Angola	1.751 mb/j	1.679 mb/j	78000 b/j
Arabie Saoudite	10.544 mb/j	10.058 mb/j	486000 b/j
EAU	3.013 mb/j	2.874 mb/j	139000 b/j
Equateur	548000 b/j	522000 b/j	26000 b/j
Gabon	202000 b/j	193000 b/j	9000 b/j
Iran	3.975 mb/j	3.797 mb/j	90000 b/j
Irak	4.561 mb/j	4351 mb/j	210000 b/j
Koweït	2838 mb/j	2707 mb/j	131000 b/j
Qatar	648000 b/j	618000 b/j	30000 b/j
Venezuela	2.067 mb/j	1.979 mb/j	95000 b/j
Pays Hors-OPEP			
Russie			-0.3 mb/j
Mexique			-0.1 mb/j

Source : Conception personnelle à partir des données de l'article : *MEBTOUL.A, « Quelle transition économique pour l'Algérie ? », El Watan Week-end, Vendredi 22 mars 2019, pp 16-18* et de l'article de *APPERT.O, « Après l'accord de l'Opep, un nouveau paradigme pour le marché ? », La Revue de l'Énergie n° 633 – septembre-octobre 2016, pp 341-343*

La réduction globale de la production de l'OPEP de 1,2 Mb/j aura fortement à rééquilibrer le marché en 2017.

En plus de cet ensemble d'ententes, un accord est en cours quant à la réduction du quota de la Russie de 10 mb/j. Cet accord réunit cette dernière avec l'Arabie Saoudite dont les tensions politiques internes et la proposition de vente de 5% des actions d'ARAMCO ne cessent de créer une pression sur le marché mondial qui est soumis à une pléthore de tensions. Les distensions au Kurdistan, la diminution de la production vénézuélienne, les tensions en Lybie et au Nigéria agrégées aux sanctions américaines sur l'Iran⁴⁴⁹ impactent fortement le marché pétrolier. Par ailleurs, l'évolution contradictoire de l'Euro/Dollar amplifie les répercussions sur le prix du pétrole (lorsque l'euro augmente, le dollar baisse et renchérit le prix du pétrole) qui réagit, en outre, à l'amplification des stocks américains et chinois.

Figure II.I.19: Evolution des prix de pétrole en dollars et en euros (2013-2018)



Source : Global Energy Statistical Yearbook 2018

⁴⁴⁹ Les Etats-Unis ont rétabli le 05/11/2018, dans la foulée de leur retrait en mai de l'Accord de Vienne (2015) sur le nucléaire iranien, des sanctions contre les secteurs du pétrole, des banques et des transports iraniens

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

En janvier 2019, le prix du pétrole est en hausse en dollars (+5,1 % après -12,3%). La moyenne des cours du pétrole Brent en dollars est établie à 59,3 \$ par baril. Le prix du pétrole Brent devrait se négocier entre 50 et 70 dollars le baril d'ici 2024, avec des prix "ancrés" autour de 60 dollars, selon un nouveau rapport de la Banque américaine Merrill Lynch. Il existe différentes catégories de pétrole en fonction du type de gisement avec 3 bruts de référence : Le Brent du nom d'un gisement de la Mer du Nord est une référence mondiale dont le prix est utilisé pour fixer les prix des 2/3 des pétroles bruts vendus dans le monde, le Dubaï utilisé comme référence pour fixer le prix de vente des autres bruts de la région (Moyen Orient) à destination de l'Asie et le West Texas Intermediate qui constitue le brut de référence pour les pétroles vendus en Amérique du Nord (ou Light Sweet Crude). De manière globale, les prix du pétrole se forment sur les facteurs qui influencent l'évolution des prix sont présentés dans le tableau II.I.19 présenté ci-après.

Tableau II.I.19 : Facteurs influençant la formation des prix

	Augmentation des prix	Diminution du prix
Offre	Diminution de la production si : • Baisse des quotas de l'Opep • Situations de crise telles que : Guerres, sabotages des infrastructures pétrolières, embargos... • Saison des ouragans • Manque de capacité de production • Crainte d'une pénurie si Instabilité politique dans les pays producteurs	Augmentation de la production si : • Augmentation des quotas de production de l'Opep • Exploitation de nouveaux gisements
Demande	Augmentation de la demande si : • croissance économique, • croissance démographique	Diminution de la demande si: • Mise en place de politique d'économie de l'énergie • Crise économique • Hiver doux • Développement des énergies alternatives

Source : <https://lewebpedagogique.com/adcgco/files/2014/01/Le-march%C3%A9-du-p%C3%A9trole.pdf> consulté le 19/02/2018

Le marché du pétrole comme tout autre marché est soumis à la loi de l'offre et de la demande. Théoriquement le prix du pétrole est formé du coût de production, du profit moyen et de rentes (pétrolière, différentielle et de monopole)⁴⁵⁰. La formation de ces prix, fait intervenir divers acteurs : les pays producteurs, les pays importateurs et les grandes compagnies internationales. À l'inverse de 2008, le marché pétrolier doit composer aujourd'hui avec trois pays disposant d'une production supérieure à 10 millions de barils par jour. Avec un doublement de la production de brut entre 2008 et aujourd'hui, les États-Unis deviendront à partir de 2019 les premiers producteurs de pétrole brut au monde, dépassant l'Arabie Saoudite et la Russie⁴⁵¹.

⁴⁵⁰ Traduit de ANGELIER.J-P, SAADI.H, « *The Role of Consumer Countries in Determining International Oil Prices* » *Russian Economic Trends*, Vol. 11, pp. 26-32, 2002

⁴⁵¹ AOUN.M-C, « *Le marché pétrolier en 2008 et en 2018 : continuité ou rupture ?* », *La Revue de l'Énergie* n° 640 – septembre-octobre 2018, pp. 71-73.

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

Tableau II.1.20 : Principaux pays producteurs, pays importateurs et compagnies dans le pétrole

Principaux pays producteurs (Mt)		Principaux importateurs de pétrole (Milliers de barils par jour)		Principales compagnies pétrolières selon la classement World Atlas 2017 (en billions \$)	
Etats-Unis	580	Europe	5160	Saudia Aramco (Arabie saoudite)	465.49
Arabie Saoudite	560	Chine	4221	Sinopec (Chine)	448
Russie	547	Etats-Unis	3941	China National Petroleum Corporation (Chine)	428.62
Canada	240	Autres, Asie pacifique	2802	Exxon Mobil (Etats-Unis)	268.9
Iran	216	Inde	2111	Royal Dutch Shell (Pays-Bas-Grande Bretagne)	269
Iraq	195	Japon	1625	Kuwait Petroleum Corporation (Koweït)	251.94
China	194	Singapour	537	BP (Grande-Bretagne)	222.8
EAU	176	Canada	297	Total SA (France)	212
Koweït	152	Moyen orient	272	Lukoïl (Russie)	144.17
Brésil	140	Amérique du sud et Amérique centrale	231	ENI (Italie)	131.82

Sources :Enerdata et World Atlas 2018.

En 2016, le world atlas classe la Sonatrach (entreprise pétrolière algérienne) à la 28^{ème} position de son classement mondial. La baisse des prix n'a donc pas été sans conséquence pour les pays producteurs sur le plan économique à l'instar de la baisse rapide des taux de change face au dollar et à l'euro⁴⁵².

De plus, le niveau de prix actuel pèse lourd sur le budget de la majorité des pays de l'OPEP. En effet, même si certains d'entre eux sont encore en mesure de vivre sur les réserves financières engrangées ces dernières années, d'autres peuvent rapidement être exposés à une situation critique. Ainsi, l'Algérie a vu ses réserves de change contractées de 8,72 milliards de dollars, passant de 97,33 milliards de dollars à fin décembre 2017 à 88,61 milliards à fin juin 2018⁴⁵³. Elles ont chuté à 82,12 milliards de dollars à fin novembre 2018 et elles se situaient à 86,08 milliards de dollars à fin septembre 2018⁴⁵⁴.

2.2. Le mix énergétique mondial traditionnel

La consommation mondiale d'énergie primaire a encore reposé à 81,4% sur les énergies fossiles en 2015 selon les dernières données de l'AIE. En 1973, cette part atteignait 86,7% (dont 46,2% pour le seul pétrole) et les énergies décarbonées ont ainsi légèrement progressé dans le mix énergétique mondial.

Notons que les productions mondiales de gaz naturel et de charbon ont respectivement triplé et plus que doublé depuis 1973. Les émissions mondiales de CO₂ relatives à la combustion d'énergie ont pour leur part doublé durant cette période.

Pour rappel, les travaux du GIEC indiquent qu'il faudrait réduire les émissions mondiales de l'ensemble des gaz à effet de serre de 40% à 70% d'ici à 2050 (par rapport au niveau de 2010) pour espérer atteindre l'objectif de l'Accord de Paris, à savoir limiter le réchauffement climatique « nettement en dessous » de 2°C d'ici à 2100.

⁴⁵² L'exemple le plus emblématique étant la chute vertigineuse du rouble ou alors celui du taux de change USD /DZD qui avoisinait les 70 DZD en 2013 à 106.0260 DZD en Septembre 2015

⁴⁵³ Banque d'Algérie, Bulletin monétaire et financier 1^{er} semestre 2018.

⁴⁵⁴ LOUKAL.M, Exposé du Gouverneur de la Banque d'Algérie devant les députés. 23/12/2018

2.2.1. Le pétrole

La production de pétrole se concentre dans les régions ayant tendance à disposer de réserves importantes. Il existe différents types de « réserves » dont l'estimation est fondée sur le travail effectué par la Society of Petroleum Engineers (SPE) et les règles communes pour que les sociétés pétrolières calculent leurs réserves en se conformant aux exigences de la SEC (Securities and Exchange Commission). :

-les réserves prouvées dites « 1P » qui concernent les quantités de pétrole dont l'existence est établie avec des chances de récupération et de rentabilisation d'au moins 90 %;

-les réserves dites « 2P » (prouvées + probables) qui désignent, pour un gisement donné, les quantités de pétrole ayant une probabilité égale ou supérieure à 50 % d'être économiquement récupérables et exploitables ;

-les réserves dites « 3 P » (prouvées + probables + possibles) qui désignent le volume maximum du pétrole qui pourrait être extrait d'un gisement. Cette limite supérieure inclut toutes les ressources qui ont une probabilité supérieure à 10 % d'être économiquement exploitables et récupérables.

Les cinq pays disposant de la plus grande quantité de réserves sont représentés dans le tableau ci-dessous avec à leur tête le Venezuela dont les réserves sont estimées à 300,9 Milliards de barils, suivi de l'Arabie Saoudite disposant de plus de 266,6 Milliards de barils et du Canada avec 172,2 Milliards de barils. Il est à signaler que les réserves de l'Arabie saoudite sont des réserves conventionnelles facilement exploitables tandis que celles du Venezuela et du Canada sont majoritairement conçues à partir d'hydrocarbures non conventionnels dont l'exploitation est plus difficile. L'Iran et l'Irak viennent en 4^{ème} et 5^{ème} positions avec respectivement 157,8 Milliards de barils et 143,1 Milliards de barils.

Tableau II.I.20 : Principales réserves mondiales de pétrole par pays (fin 2015)

Pays	Valeur (milliards de barils)	%
Venezuela	300,9	17,7%
Arabie saoudite	266,6	15,7%
Canada	172,2	10,1%
Iran	157,8	9,3
Irak	143,1	8,4

Source : BP Statistical Review, 2016.

L'évaluation des réserves suit un processus concis pour déterminer les capacités d'un gisement:

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

- définition de la taille d'un gisement fondée sur le recours à l'imagerie sismique ;
- estimation des volumes d'hydrocarbures contenus dans les forages d'exploration du gisement ;
- identification de la part des hydrocarbures extractibles à travers des tests de production grâce à des capteurs positionnés dans le puits forés qui mesurent la pression, la température ou encore le pH dans le gisement.

La propriété de ces réserves est entre les mains des Etats incluant les réserves de pétrole présentes sur leur territoire et dans les fonds marins n'excédant pas une distance de 200 milles marins (370,4 km) de leurs côtes. Les États-Unis, par contre, font détenir ces réserves aux propriétaires du sol qui sont aussi propriétaires du sous-sol.

L'exploitation du pétrole se fait selon un processus qui suit essentiellement deux étapes. En amont, les opérations d'exploration et de production pétrolière viennent dans un premier temps. L'exploration qui consiste à rechercher des gisements fait appel à l'expertise de géologues et géophysiciens qui, grâce à des techniques d'imagerie et de forage, sont en mesure de détecter la présence de pétrole et d'évaluer les réserves, qu'il s'agisse de sources conventionnelles ou non. La phase de production se concrétise avec un ensemble d'étapes alliant le choix crucial de l'emplacement, la sélection des installations et du matériel ainsi que les trajectoires des forages, la gestion des réserves... afin de réaliser le développement du gisement et l'extraction du pétrole.

En aval, il est effectué dans un premier temps le raffinage du pétrole qui s'occupe de transformer le pétrole brut (selon sa viscosité, son contenu en soufre, son origine...) pour le convertir en carburants propres⁴⁵⁵. Dans un second temps, la distribution consistera à acheminer le pétrole d'une zone de production aux raffineries (transport primaire) ou des raffineries vers les zones de consommation (transport secondaire)⁴⁵⁶.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des investissements mondiaux en exploration/production de pétrole. Les chiffres illustrent une baisse entre 2008 et 2009 du niveau de ces investissements de l'ordre de 13,4% passant de 485 Milliards \$ à 420 Milliards \$. A partir de 2010, le rythme des investissements a repris son élan passant de 471 Milliards \$ à 565 Milliards \$ en 2011, avec une hausse de près de 20%. Le rythme des investissements s'est ensuite abaissé en termes de taux de croissance passant à 11,2% entre 2011 et 2012 et 11% entre 2012 et 2013.

⁴⁵⁵ VALICIT, « *Regards sur l'or noir : un nouveau choc pétrolier se dessinerait-il à l'horizon* », Document de Travail n°11, Fondation idea fondation, Décembre 2018

⁴⁵⁶ Plusieurs modes de transports sont ainsi utilisés : routier et ferroviaire par voie terrestre, pétrolier par voie maritime, barge par voie fluviale ou par pipeline.

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

A partir de 2014, une baisse significative dans les niveaux d'investissement s'est faite ressentir avec le passage de 683 Milliards \$ en 2014 à 518 Milliards \$ en 2015 et 374 Milliards \$ en 2016 connaissant ainsi des taux de croissance négatifs. La raison de ce phénomène est liée à la baisse significative des prix de pétrole en 2014. Une légère reprise des investissements est constatée à partir de 2017 avec 389 Milliards \$ et 4% de taux de croissance par rapport à 2016. La même tendance haussière se confirme en 2018 avec 405 Milliards \$.

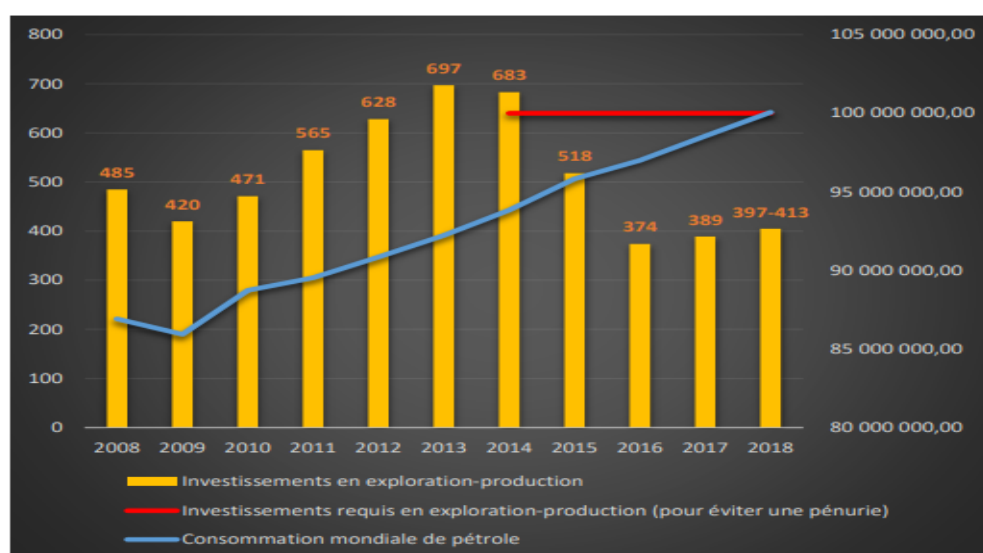
Tableau II.I.22: Evolution des investissements mondiaux en exploration/production (en milliards de \$)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Investissements En exploration/production	485	420	471	565	628	697	683	518	374	389	405
%	-	-13.4	12.1	20	11.2	11	-2	-24.2	-27.8	4	-

Source : Agence d'information sur l'énergie & IFP Énergies nouvelles, 2018

Les résultats de ce tableau sont représentés dans la figure suivante :

Figure II.I.20: Évolution des investissements mondiaux en exploration-production associée à la consommation mondiale de pétrole - en milliards de dollars et en barils de pétrole/j - (2008 – 2018)



Sources : Agence d'information sur l'énergie & IFP Énergies nouvelles

Par ailleurs et d'après le tableau II.I.23, la production de pétrole reste dominante au moyen orient où il y a une concentration de pays où cette ressource semble abondante. D'ailleurs, cette production connaît même une croissance importante et soutenue consignant une hausse de 1.269 Mt en 2008 à 1.436 Mt en 2017.

Les pays de la CEI représentent la seule région dont la production connaît une évolution stabilisée avec une légère augmentation d'un niveau avoisinant 624 Mt en 2008 à un niveau de 692 Mt en 2017. Le niveau de production en Amérique latine est proche de celui des Etats de la CEI mais à l'inverse de ces derniers, la production s'amointrit passant de 524 Mt en 2008 à 484 Mt en 2017, dont les chiffres sont certainement influencés par les

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

perturbations au Venezuela. L'Asie possède un niveau de production dont le rythme reste assez équilibré et oscille entre 350 Mt et 380 Mt.

En Afrique, la production est caractérisée par une décroissance continue passant de 500 Mt en 2008 à 387 Mt en 2017. A contrario, le trend est inversé en Amérique du Nord puisque cette région produisait 465 Mt en 2008 et atteint en 2017 un niveau équivalent à 820 Mt. L'Europe, quant à elle, et à la faveur des efforts en matière de transition énergétique et des perturbations du marché mondial voit sa production baisser de 229 Mt en 2008 à 170 Mt en 2017. Concernant la région Pacifique, la position sur le marché du pétrole reste négligeable et sa production ne cesse de fléchir depuis 2008.

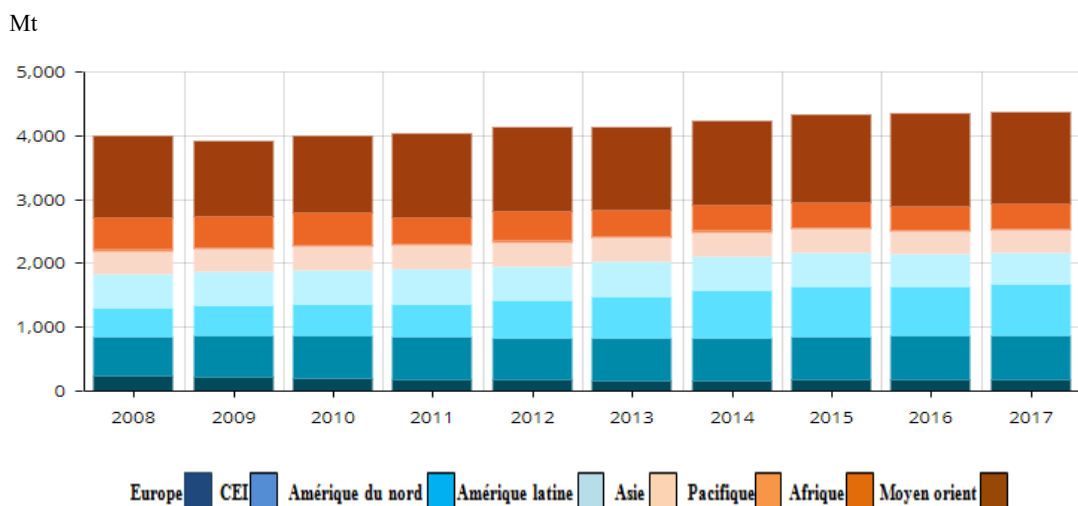
Tableau II.I.23 : Evolution de la production de pétrole par régions dans le monde en Mt (2008-2018)

Années Régions	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Europe	229	218	202	184	169	161	161	169	173	170
CEI (Communauté des Etats Indépendants)	624	640	656	660	663	669	671	676	688	692
Amérique du nord	456	478	496	520	586	655	746	788	772	820
Amérique Latine	524	525	534	542	537	533	537	534	510	484
Asie	360	358	376	371	377	375	375	382	363	358
Pacifique	28	28	27	25	24	22	21	19	18	17
Afrique	500	483	497	422	455	418	397	393	377	387
Moyen Orient	1269	1178	1204	1314	1318	1310	1323	1369	1457	1436

Source : Enerdata ,2018

Les résultats de ce tableau sont représentés dans le graphique présenté dans la figure II.I.21.

Figure II.I.21 : Evolution de la production de pétrole par régions dans le monde (2008-2017)



Source : Enerdata ,2018

2.2.2. Le gaz

Les Etats-Unis se classent en tête du peloton en matière de production de gaz avec 767 Bcm , talonnée de près par la Russie dont le niveau de production est à hauteur de 694 Bcm.

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

L'Iran vient en troisième position avec 209 Bcm, suivie du Canada avec 184 Bcm, du Qatar avec 166 Bcm, de la Chine avec 147 Bcm, de la Norvège avec 128 Bcm. La production de l'Australie avoisine les 99 Bcm tandis que celle de l'Arabie Saoudite est de 98 Bcm. L'Algérie se retrouve à la dixième place des pays producteurs de gaz avec 95 Bcm.

Tableau II.I.24: Classement mondial des pays Producteurs de Gaz (Bcm)

Pays	Valeur
1.Etats-Unis	767
2.Russie	694
3.Iran	209
4.Canada	184
5.Qatar	166
6.Chine	147
7.Norvège	128
8.Australie	99
9.Arabie Saoudite	98
10.Algérie	95

Source : Enerdata, 2018

La production mondiale de gaz par région est dominée par l'Amérique du Nord dont la production est passée de 748 Bcm en 2008 à 951 Bcm en 2017. Les pays de la CEI suivant la même tendance haussière passent de 852 Bcm de production de gaz en 2008 à 922 en 2017. Le moyen orient enregistre également un trend vers la hausse passant de 385 Bcm en 2008 à 625 Bcm en 2017. L'Afrique a connu, par contre, deux mouvements majeurs : le premier dominé par une baisse de la production de 2008 à 2011 passant de 217 Bcm à 203 Bcm puis une hausse atteignant 212 Bcm. A partir de 2016, un second mouvement est perceptible avec une augmentation de 206 Bcm à 219 Bcm en 2017.

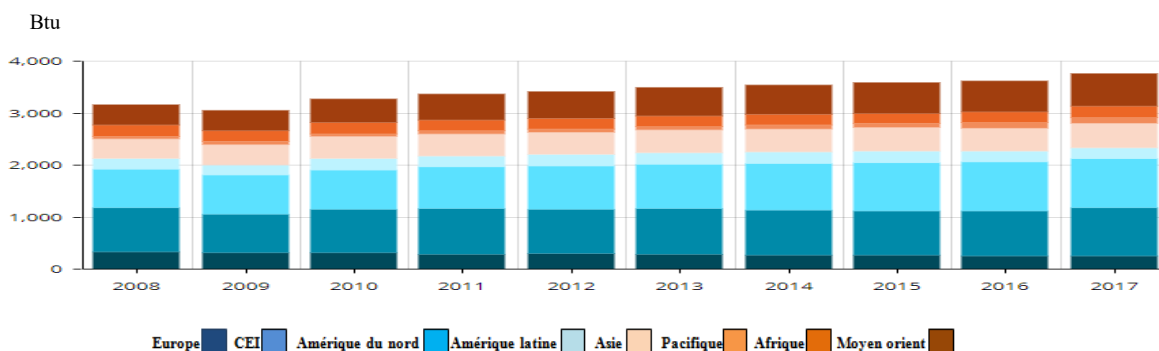
Tableau II.I.25 : Evolution de la production mondiale de Gaz (2008-2017) en Bcm

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Europe	326	311	318	291	294	287	266	261	256	258
CEI	852	747	828	867	859	885	861	861	865	922
Amérique du nord	748	748	764	808	837	842	898	931	935	951
Amérique latine	200	199	211	214	218	219	222	214	208	466
Asie	379	396	426	425	425	440	451	453	452	466
Pacifique	52	54	58	61	59	67	73	82	100	117
Afrique	217	202	210	203	212	199	199	198	206	219
Moyen Orient	385	404	467	498	521	551	566	585	597	625

Source : Enerdata, 2018

Les résultats de ce tableau sont représentés de façon schématisée dans la figure II.I.22:

Figure II.I.22: Evolution de la production mondiale de Gaz (2008-2017) en Bcm



Source : Enerdata, 2018

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

2.2.3. Le charbon

La Chine domine de façon nette le marché mondial de la production de charbon avec 3.349 Mt suivie par l'Inde, la Chine et les Etats-Unis. L'Allemagne, la Pologne et le Kazakhstan sont respectivement à la 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} positions.

Tableau II.I.26 : Classement des pays selon la production de charbon dans le monde

Pays	Niveau de production
1.China	3349
2.Inde	717
3.Etats-Unis	701
4.Australie	478
5.Indonésie	461
6.Russie	387
7.Afrique du sud	259
8.Allemagne	175
9.Pologne	127
10.Kazakhstan	106

Source : Enerdata.2018

La production de charbon par régions reste dominée par l'Asie et l'Amérique du Nord où l'on observe des mouvements inverses en matière d'évolution. Ainsi , en Amérique du Nord ,la production diminue d'année en année passant de 1.144 Mt en 2008 à 760 en 2017 tandis qu'en Asie elle a plutôt tendance à augmenter puisqu'elle enregistre un niveau de 3.732 en 2008 et s'accroît jusqu'à un niveau de 4.679 Mt en 2017.

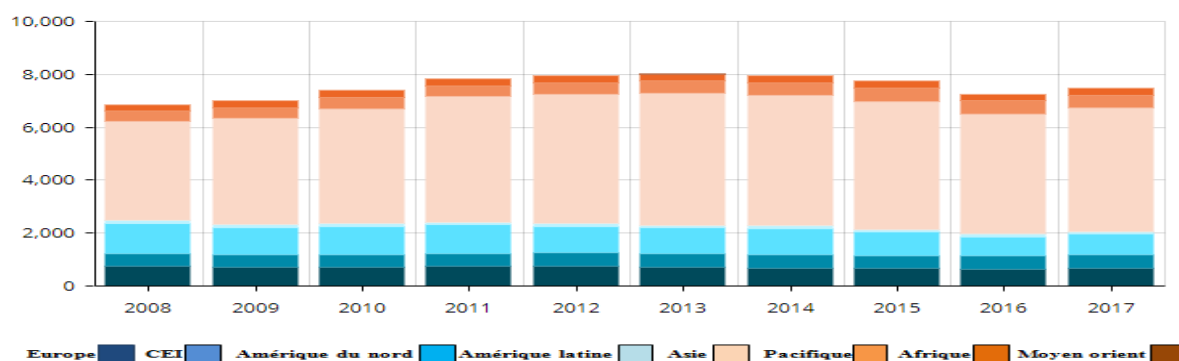
L'Europe et le Moyen Orient connaissent le même trend que celui de l'Amérique du Nord. Les pays de la CEI et ceux du pacifique, par contre, suivent la même tendance que l'Asie. En Afrique, la tendance est plutôt à une évolution vers une hausse lente et stabilisée.

Tableau II.I.27 : Evolution de la production mondiale de charbon par régions (2008-2017) en Mt

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Europe	749	723	705	740	732	690	664	654	628	661
CEI	488	445	476	492	528	525	513	499	507	532
Amérique du nord	1144	1050	1064	1073	999	973	988	876	722	760
Amérique latine	100	96	99	114	114	114	118	113	114	111
Asie	3732	4017	4342	4736	4864	4979	4917	4825	4519	4679
Pacifique	397	412	441	420	440	463	493	516	503	481
Afrique	256	253	259	258	268	267	275	273	269	274
Moyen Orient	2.02	1.6	1.52	1.58	1.46	1.53	1.47	1.52	1.65	1.65

Source : Enerdata ,2018

Figure II.I.23 : Evolution de la production mondiale de charbon par régions (2008-2017) en Mt



Source : Enerdata, 2018.

2.2.4. Le nucléaire

D'un côté, les applications civiles du nucléaire permettent de donner naissance à une énergie propre, fiable et d'un coût relativement faible ayant surtout des retombées positives sur les changements climatiques. Il représente déjà une part considérable du bouquet énergétique mondial et son utilisation devrait augmenter dans les décennies à venir notamment dans le domaine de la génération d'électricité⁴⁵⁷.

D'un autre côté, les applications non électriques utilisant l'énergie nucléaire pourraient apporter des solutions notamment dans le dessalement de l'eau de mer, la production d'hydrogène, le chauffage urbain et diverses applications industrielles.

Cette énergie est en fait la résultante de l'utilisation d'un combustible fissile appelé l'uranium dont le minerai est contenu dans la terre. Lorsque quelques noyaux très lourds (uranium 233 U et 235 U, plutonium 239 Pu et 241 Pu) absorbent un neutron, ils sont tellement déstabilisés qu'ils se coupent, la plupart du temps, en deux fragments : c'est la fission nucléaire. On dit que ces noyaux sont fissiles. En termes d'environnement, un des avantages majeurs de l'électricité nucléaire est que sa production – dans une analyse complète de cycle de vie – occasionne très peu de relâchement de gaz à effet de serre, gaz responsables du changement climatique

Avec 72 réacteurs nucléaires en construction et 160 à l'état de projet, le développement du nucléaire se concentre pour les trois quarts dans les pays non membres de l'OCDE : Chine, Inde, Brésil, etc. Selon l'Agence Internationale de l'Energie, d'ici 2040, la capacité mondiale d'électricité d'origine nucléaire devrait croître de près de 60 %, permettant d'éviter le rejet de l'équivalent de quatre années d'émissions de CO₂.

Au 1er janvier 2019, 450 réacteurs nucléaires sont opérationnels à travers le monde avec un niveau de production mondiale d'électricité de l'ordre de 10,3%. La capacité de l'industrie nucléaire à produire de l'électricité s'est accrue depuis 4 ans avec un niveau de 399.000 MW. L'intérêt pour cette énergie propre entraînera, selon l'AIE, environ 1,1 mille milliard de dollars d'investissements d'ici 2040, ce qui entraînera une augmentation de la production d'énergie nucléaire d'environ 46 %.

Majoritairement, le scénario de l'AIE prévoit que 93% de cette augmentation concernera deux pays principalement : la Chine et l'Inde. Ainsi, les prévisions d'accroissement de cette production pour la Chine annoncent un niveau de 889Twh d'ici 2040 tandis que ce niveau atteint 239 Twh en Inde. Dans le reste du monde, l'augmentation est

⁴⁵⁷ AIEA, 2018.

équivalente à 105 Twh d'ici 2040. Plus de 57 centrales nucléaires sont également en cours de construction dans 16 pays. Viennent s'ajouter 147 réacteurs nucléaires planifiés, et 337 réacteurs proposés. Les Etats-Unis comptent 98 réacteurs en fonctionnement dont plus de 70 réacteurs ont obtenu l'autorisation de fonctionner pendant 60 ans. Le Canada compte 19 réacteurs en exploitation. Le Brésil a mis en fonctionnement 2 réacteurs et compte construire 4 à 8 réacteurs d'ici à 2030. L'Argentine possède 3 réacteurs en service et 2 planifiés qui seront construits par China National Nuclear Corporation (CNNC). Le Mexique dispose de 2 réacteurs en fonctionnement et tente de réaliser 3 réacteurs supplémentaires. En Afrique, seule l'Afrique du Sud dispose de deux réacteurs nucléaires.

Plusieurs autres pays tels que le Soudan, l'Algérie, le Maroc, le Nigeria sont intéressés par le développement de programmes nucléaires. L'Egypte cherche à réaliser un programme de construction de 4 réacteurs nucléaires. La Jordanie, quant à elle, a l'intention de construire 2 réacteurs nucléaires. L'Iran développe 1 réacteur nucléaire qui est entré en service commercial en 2013. Les Emirats arabes unis ont actuellement 4 réacteurs nucléaires en construction dont l'un d'eux pourrait être mis en service dans le courant de 2019.

L'Arabie saoudite cherche à développer 16 réacteurs nucléaires au cours des 20-25 prochaines années. La Chine, porte l'essentiel du développement de l'énergie nucléaire dans le monde. Le Japon maintient son engagement envers l'énergie nucléaire avec le retour progressif des centrales nucléaires existantes et la construction de nouveaux réacteurs. La Corée du Sud avec 24 réacteurs, l'Inde avec 22 réacteurs, Taiwan avec 6 réacteurs et le Pakistan avec 5 réacteurs.

Le Bangladesh a entamé la construction de 2 réacteurs nucléaires en 2017. La Russie, possédant 36 réacteurs en fonctionnement et 6 en construction, s'intéresse à la Mongolie riche en réserves. Près de 14 pays (sur 28) de l'Union européenne exploitent au moins une centrale nucléaire. En 2018, près de 26 % de l'électricité produite dans l'Union européenne était d'origine nucléaire⁴⁵⁸. La France possède 58 réacteurs nucléaires répartis sur 19 sites et assurant la production de 70% de l'électricité. Le Royaume-Uni possède 15 réacteurs qui assurent environ 21 % de la production d'électricité. La Suisse a activé 5 réacteurs nucléaires et la Turquie a entamé la construction de son 1er réacteur en 2018. De plus, 3 autres réacteurs sont également planifiés⁴⁵⁹.

Selon l'AIE Energy Atlas, la Lituanie domine la production mondiale d'électricité issue du nucléaire avec 74%, suivie de près par la France avec 73% ; de la Slovaquie avec

⁴⁵⁸ Eurostat

⁴⁵⁹ Nuclear Energy Institute, AIE, World Nuclear Association, Eurostat, CEA, SFEN, Statista.

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

55%.La Belgique s'accapare 52% de la production mondiale d'électricité issue du nucléaire, devançant l'Ukraine et la Hongrie avec 50% .La Suède a un niveau de production équivalent à 40%,la Slovénie à 35% la 9^{ème} et la 10^{ème} positions ont détenues respectivement par la Suisse et la Bulgarie avec 35% chacune.

Tableau II.I.28 : Classement mondial des pays selon la part d'énergie nucléaire dans la production d'électricité (2016)

Pays	Valeur (%)
1. Lituanie	74
2. France	73
3. Slovaquie	55
4. Belgique	52
5. Ukraine	50
6. Hongrie	50
7. Suède	40
8. Slovénie	35
9. Suisse	35
10. Bulgarie	35

Source : AIE Energy Atlas

Les technologies nucléaires actuelles semblent caractérisées par les éléments suivants:

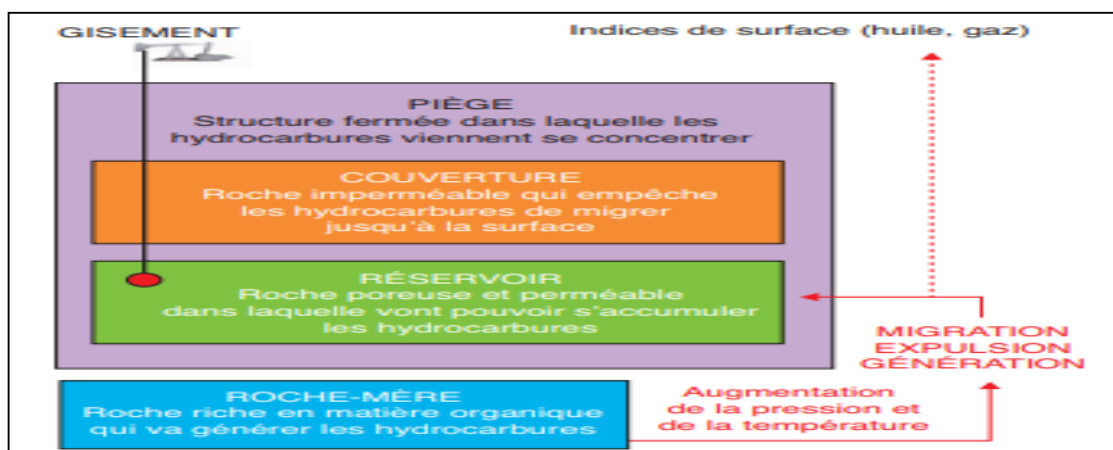
- Une production très concentrée d'électricité de base ou semi-base (600 à 1.500 MW, plus de 6.000 heures par an) ;
- Le recours à l'uranium, épuisable mais recyclable, ainsi qu'au plutonium ;
- L'existence de risques d'accident majeurs ;
- Un problème spécifique de déchets et de prolifération des applications civiles vers les applications militaires⁴⁶⁰.

2.3. Les ressources énergétiques non conventionnelles

Les énergies conventionnelles et non conventionnelles sont de même nature car il s'agit dans les deux cas de pétrole et de gaz issus de la transformation de matières organiques. Toutefois, les procédés usités pour les extraire diffèrent.

⁴⁶⁰ DESSUS.B, « *Énergies renouvelables, développement et environnement Discours, réalités et perspectives* », Liaison Énergie-Francophonie, Les cahiers de Global Chance, No 23 – Avril 2007, p9.

Figure II.1.24 : Système pétrolier



Source : IFP Energies renouvelables

Le système pétrolier traditionnel relatif à la production des hydrocarbures conventionnels est composé, dans un premier temps, par une roche mère riche en matière organique capable de générer des hydrocarbures. Certains sont expulsés vers une sorte de réservoir composant une roche poreuse et perméable dans laquelle vont pouvoir s'accumuler les hydrocarbures créant ainsi un gisement sous l'augmentation de la pression et de la température. D'autres se retrouvent toujours à plus de 2000 mètres de profondeur. Les hydrocarbures produits dans le réservoir vont être protégés par une couverture qui empêche leur migration vers la surface créant ainsi un piège dans lequel ces derniers vont se concentrer. Les hydrocarbures non conventionnels, piégés dans la roche mère, sont à contrario très difficiles à exploiter et à produire en raison souvent de la faible perméabilité des couches dans lesquelles ils se trouvent.

2.3.1. Particularités des ressources énergétiques non conventionnelles

Ce type d'hydrocarbures est particulier et ce à cause, d'abord de ses méthodes d'extraction. Ainsi, l'évolution des techniques d'extraction et la volonté de trouver des palliatifs aux énergies conventionnelles dont les cours sont en perpétuel stress, fait avancer ces méthodes qui se caractérisent par l'obligation de stimuler la roche dans laquelle ils sont piégés pour obtenir une production commerciale.

Le gaz de schiste, le gaz de charbon, les hydrocarbures de réservoirs ultracompacts, les schistes bitumineux, les huiles lourdes et asphaltes, les hydrates de méthane connaissent des méthodes d'extraction différentes. « Les gaz de charbon ou de réservoirs ultracompacts peuvent être exploités de la même façon que les gaz de schiste, c'est-à-dire par fracturation hydraulique le long de forages horizontaux. Les schistes bitumineux demandent à être chauffés in situ afin d'accélérer le processus de maturation des hydrocarbures présents et de les extraire. Huiles lourdes et sables asphaltiques peuvent être exploités par carrière et

nécessitent ensuite des traitements chimiques appropriés. L'exploitation de ces ressources non conventionnelles n'a réellement commencé à grande échelle que pour les sables asphaltiques canadiens et les gaz de schiste nord-américains »⁴⁶¹.

De manière générale, il est possible de faire ressortir deux techniques principales d'extraction du gaz de schiste :

- Le forage dirigé définissant un forage vertical sur 1.500 à 3.000 m jumelé à un forage horizontal sur plusieurs kilomètres. Cette technique permet l'augmentation de la surface du puits en contact avec le gisement ce qui compense la faible perméabilité de la roche ;
- La fracturation hydraulique qui consiste en la création de micro fractures dans la roche contenant le gaz par l'injection à haute pression d'un mélange d'eau, de sable, d'additifs, de lubrifiants et de détergents.

Des techniques alternatives d'extraction sont également disponibles :

- La stimulation au propane pur qui nécessite uniquement du sable et du gaz réutilisable à 95% mais qui demeure très inflammable ;
- La stimulation par arc électrique qui consiste en la création de micro-fissures par onde mais qui nécessite beaucoup d'électricité et d'eau ;
- La fracturation par approche thermique à travers le chauffage de matériaux afin de déshydrater la roche, qui constitue la technique la plus optimale d'autant plus qu'elle ne rend nécessaire ni l'utilisation de l'eau ni celle de l'électricité.

En outre, la révolution des gaz de schiste a bouleversé le marché du gaz naturel dont les prix ont chuté, en 2012, entre 1,82 et 3,77 USD par million d'unités thermiques britanniques (MMBtu), passant de 5,82 à 13,31 USD par MBtu en 2008, avec une forte corrélation des prix du gaz naturel et du pétrole. Les incertitudes sur les marchés et les flux de gaz naturel se sont creusées exerçant une pression croissante sur les producteurs de gaz naturel dans le but de radier les contrats à long terme et de cesser l'indexation des prix du gaz sur le pétrole brut.

Le développement de ces ressources est encore loin de connaître une lancée fracassante d'autant plus que la majorité des réserves techniquement récupérables se situent en dehors des Etats-Unis. Aussi, leur exploitation risque de prendre de cinq à dix ans à cause de la complexité des formations schisteuses, de la nécessité d'adaptation de la technologie, de la mise en place d'un environnement politique réglementaire favorable mais surtout de

⁴⁶¹ THOMAS.P, « Hydrocarbures non-conventionnels » in <https://www.universalis.fr/encyclopedie/hydrocarbures-non-conventionnels/> Consulté le 10/08/2018.

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

l'obtention d'un consensus social autour de ces ressources décriées. En effet, leur impact sur la santé et l'environnement laisse entendre que leur valorisation aboutit à la contamination des eaux en plus d'en exiger une quantité importante lors de l'extraction, la pollution atmosphérique, l'injection de produits chimiques, l'importante radioactivité de l'eau, la survenance d'un risque sismique et enfin les nuisances du voisinage.

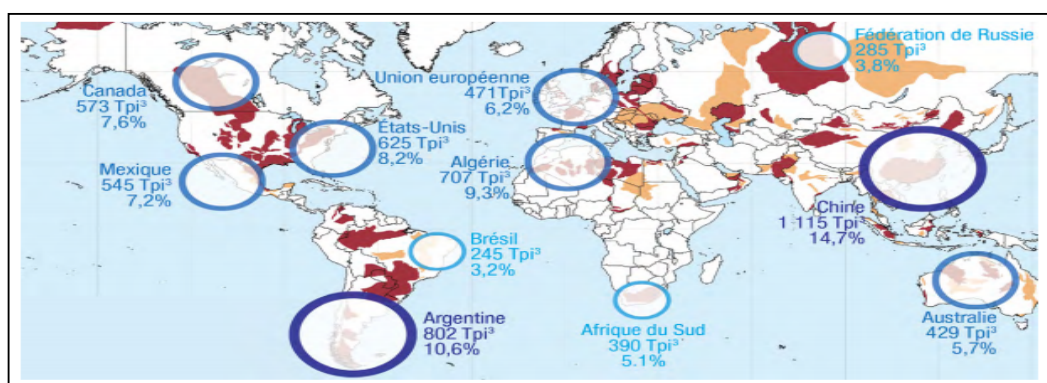
Pourtant, le potentiel de satisfaction des besoins mondiaux via cette ressource est éléphantesque. Selon le cabinet de conseil en stratégie américain AT Kearney, la valorisation du gaz de schiste passe par les mesures suivantes :

- Veiller à améliorer les coûts et la compétitivité des productions nationales ;
- Renforcer les capacités de vente et de marketing et la capacité de réagir rapidement aux changements de la demande et au comportement des acheteurs ;
- Réévaluer la stratégie d'intégration en aval à la lumière des scénarios futurs possibles et des priorités pour accroître le développement économique et les opportunités d'emploi ;
- Repenser la stratégie internationale pour sécuriser l'accès au marché ;
- tirer parti des ressources en hydrocarbures bon marché et construire un portefeuille équilibré.

2.3.2. Localisation des principales réserves de ressources non conventionnelles

Au niveau mondial et selon la figure II.I.25, les trois plus grandes régions détenant les ressources non conventionnelles les plus importantes sont : la Chine avec 1.115 Tpi³ représentant 14,7% des ressources techniquement récupérables, en deuxième position l'Argentine avec 802 Tpi³ et en troisième position l'Algérie avec 707 Tpi³ représentant 9,3% des ressources techniquement récupérables mondiales.

Figure II.I.25 : Les ressources techniquement récupérables par pays, septembre 2015 (milliers de milliards de pieds cubes et pourcentage des ressources techniquement récupérables mondiales)



Source : CNUCED, « Coup d'œil sur les produits de base », édition spéciale sur le gaz de schiste », N°9, Nations Unies, 2018, p xi

Sur la scène mondiale, depuis 2004, le changement majeur observé apparaît à travers l'intérêt grandissant de la production américaine de pétrole « non conventionnel » qui a

mobilisé 134 milliards de dollars d'investissements entre 2008 et 2012 notamment dans le Dakota du Nord et au Texas. Les Etats-Unis ont changé radicalement de politique énergétique avec le développement des gaz et pétroles de schiste avec des répercussions importantes sur le prix mondial de l'énergie et les balances énergétiques à travers le monde⁴⁶².

Aussi, la production de pétrole Brut atteint presque 2 millions de barils par jour selon les dernières données⁴⁶³. Aujourd'hui, le pétrole de schiste américain représente l'équivalent de 2,2 % de la production mondiale de pétrole à la faveur de l'amélioration du progrès technique et des techniques d'extraction qui abaissent le coût d'exploitation de ces gisements. Une pression importante sur ces coûts peut être exercée par les risques environnementaux de cette exploitation qui favorise le recours à des normes. Il demeure, néanmoins, que les caractéristiques géologiques font que l'extraction du pétrole est plus intensive en capital et laisse une empreinte carbone plus élevée que celle du gaz ce qui accroît la sensibilité du pétrole de schiste à la réglementation environnementale.

Section 3 : Etat des lieux des énergies propres dans le monde et perspectives énergétiques mondiales

Les énergies propres, énergies vertes ou énergies renouvelables, sont définies comme des sources d'énergie dont l'utilisation actuelle ne modifie en rien leur disponibilité future et qui n'a pas, ou presque, de conséquences sur l'environnement à long terme. Elles sont présentes partout, inépuisables grâce aux cycles naturels, mais sont aussi très irrégulières pour la plupart⁴⁶⁴.

Elles font donc appel à des ressources illimitées : l'eau, le vent, le soleil, mais pouvant varier à long terme en fonction du climat, et n'émettant pas de gaz à effet de serre, car ne faisant pas appel à une énergie fossile, soumise à épuisement.

Elles représentent ainsi un véritable enjeu afin de lutter contre le réchauffement climatique et la destruction de l'environnement dont une synthèse des principaux contours permet d'asseoir le principe mondialement adopté de la transition énergétique fondée sur les énergies renouvelables. Enfin, il est question, dans cette section, de revenir sur le futur de l'énergie dans le monde.

⁴⁶² BRET.M, « VII / Énergie : la nouvelle donne américaine », CEPPI éd., *L'économie mondiale 2014. La Découverte*, 2013, pp. 107-118.

⁴⁶³ https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/revolution_petrole_schiste_scg_finalcouv.pdf consulté le 19/07/2017

⁴⁶⁴ « Les énergies propres », *Les cahiers du CIJ* in http://premiere-scientifique.simulatus.info/ESL/Les_energies_propres.pdf Consulté le 10/10/2016.

3.1. Le changement climatique

Dans le 5e rapport du Giec (Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat), les climatologues estiment la hausse de la température entre 2,1 et 4,8 °C avec une augmentation de la température moyenne de la terre de 0,85°C entre 1880 et 2012. La planète se réchauffe impulsée par des changements au niveau du climat. Ces perturbations se répercutent sur l'environnement (sécheresses, inondations, impacts sur le faune et la flore...) et sur les modes de vies (accès aux ressources naturelles et agricoles, à l'énergie, impacts sanitaires...)⁴⁶⁵.

3.1.1. Description du phénomène de changement climatique

Le changement climatique est une conséquence majeure de la pollution de la planète. Il se manifeste ainsi par une augmentation de la température à la surface de la Terre et par l'intensification des catastrophes naturelles et de leur ampleur (inondations, cyclones, sécheresses...). Ces changements sont dit « d'origine anthropique » (d'origine humaine) dont les causes ne sont pas naturelles mais économiques et industrielles.

En 1842, Jacques Fourier est le premier à avoir émis l'hypothèse de l'existence d'un effet de serre. Claude Pouillet et John Tyndall ont ensuite cherché à quantifier le phénomène et c'est l'initiative de Svante Arrhenius à la fin du 19^{ème} siècle qui fut un succès. Il eut le mérite de relier l'augmentation de la température à des rejets plus intenses de CO₂ dans l'air, rejets dus à une intensification de l'activité industrielle.

Avec d'autres scientifiques comme Thomas Chamberlin, ils estiment que le doublement de la quantité de gaz à effet de serre dans l'atmosphère engendre une augmentation de la température de l'ordre de 5 degrés. En fait, le premier à avoir fait appel au vocable effet de serre est Gustaf Ekholm en 1901.

Par ailleurs, le terme de « changement climatique » a été utilisé pour la première fois par un groupe d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) qui travaille ensemble depuis 1988. Cette initiative politique de nature internationale, dépend de l'Organisation météorologique mondiale et du Programme des Nations unies pour l'environnement.

Il a pour mission « d'évaluer, sans parti pris et de façon méthodique, claire et objective, les informations d'ordre scientifique, technique et socio-économique qui nous sont nécessaires pour mieux comprendre les risques liés au réchauffement climatique d'origine humaine, cerner plus précisément les conséquences possibles de ce changement et envisager d'éventuelles stratégies d'adaptation et d'atténuation. Il n'a pas pour mandat d'entreprendre

⁴⁶⁵ LOREC.A, KLOTZ.F, LE CLECH.L, MAZAUD .A, « 2010-2100 :conséquences planétaires du réchauffement climatique », *Les défis du CEA* , N°209, Juillet-Août 2016.

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

des travaux de recherche ni de suivre l'évolution des variables climatologiques ou d'autres paramètres pertinents»⁴⁶⁶. Ses membres se sont réunis en 48 sessions de 1988 à ce jour, la dernière réunion en date est celle d'Incheon en Corée du Sud du 1^{er} au 10 septembre 2018.

Ce groupe d'experts a déjà produit 5 rapports (1990,1995,201,2007 et 2014).Le prochain rapport est prévu pour 2022.Le rapport AR5 (5th Assessment Report) insiste sur le rôle prépondérant du CO2 issu des combustibles fossiles dans l'évolution des émissions de gaz à effet de serre. Le rapport AR4 de 2014 avait déjà mis en exergue l'existence de 4 scénarios possibles suivant les politiques économiques et environnementales ponctuelles à travers le monde d'ici à 2100.

Tableau II.I.29 : Les quatre SRES (Special Report on Emissions Scenarios) familles de scénarios du quatrième rapport et les prévisions des hausses de températures globales moyennes en 2100

AR4	Objectifs plus économiques	Objectifs plus environnementaux
Globalisation (Monde homogène)	A1 Croissance économique rapide 1.4 - 6.4 °C	B1 Durabilité environnementale globale 1.1 - 2.9 °C
Régionalisation (Monde hétérogène)	A2 Développement économique avec une orientation régionale 2.0 - 5.4 °C	B2 Durabilité environnementale locale 1.4 - 3.8 °C

Source : Giec.

Ainsi, ce rapport revient sur l'évolution du réchauffement climatique selon la prise en compte de l'espace monde avec la généralisation de la mondialisation et l'accroissement des mouvements de régionalisation.

Ainsi, dans un monde homogène et avec la prise en compte d'objectifs économiques, le scénario A1 conduirait à une croissance économique rapide qui découlerait sur une augmentation de la température globale moyenne de 1,4°C à 6,4°C (RCP⁴⁶⁷ 6.5).

Dans le cas où les objectifs seraient orientés vers une logique environnementale, on assisterait alors au scénario B1 où la durabilité environnementale globale ferait varier la température de 1,1°C à 2,9°C (profil RCP 2.4).

Aussi, un monde hétérogène caractérisant des mouvements importants de régionalisation donne naissance soit au scénario A2 de développement économique avec une

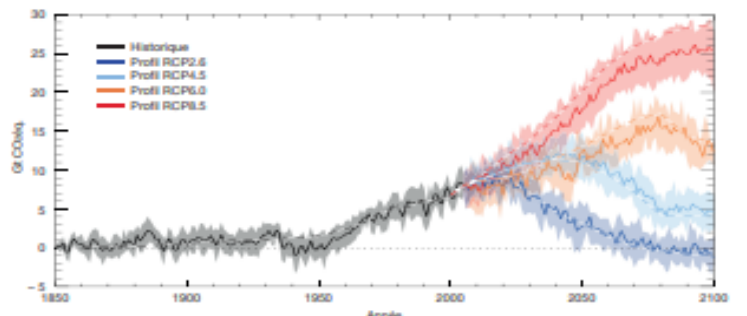
⁴⁶⁶ BERNIER J-C ET AL , « *Chimie et changement climatique* », Les Ulis : EDP sciences,Paris, 2016.

⁴⁶⁷ Representative Concentration Pathway : scénario de trajectoire du forçage radiatif. En climatologie, il est approximativement défini comme la différence entre l'énergie radiative reçue et l'énergie radiative émise par un système climatique donné. Un forçage radiatif positif tend à réchauffer le système (plus d'énergie reçue qu'émise), alors qu'un forçage radiatif négatif va dans le sens d'un refroidissement (plus d'énergie perdue que reçue).

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

orientation régionale qui favoriserait l'augmentation de la température de l'ordre de 2,0°C à 5,4°C (RCP 4.5). Le scénario B2 conduirait, par contre, à une durabilité environnementale locale engendrant une augmentation du degré de température de 1,4°C à 3,8°C (RCP 6.0).

Figure II.I.26 : Evolution des Gaz à effet de serre suivant les scénarios du GIEC (2014)



Source : Giec, 1^{er} groupe de travail, 2013

Par ailleurs, il remet en cause l'idée selon laquelle l'épuisement rapide des fossiles épargnerait le problème climatique car les réserves de combustibles fossiles non conventionnels sont en augmentation continue.

3.1.2 Les facteurs du changement climatique

Les changements climatiques sont largement influencés par l'augmentation de la température sur la planète terre. Des scientifiques comme Joseph Fourier, John Tyndall ou Svante August Arrhenius expliquaient déjà au 19^{ème} siècle le phénomène d'augmentation de la température par l'existence de gaz comme la vapeur d'eau ou le dioxyde de carbone qui renaient la chaleur comme une serre. Les changements dans la composition de l'atmosphère impactent ainsi l'effet de serre qui agit à son tour sur le niveau de température de la terre. En fait, le mécanisme d'effet de serre est nécessaire à l'équilibre et au fonctionnement de la terre par l'action sur le niveau de chaleur sur terre. Cependant, ce sont les perturbations qu'il subit, depuis près de deux siècles avec la Révolution Industrielle consommatrice d'énergie et émettrice de dioxyde de carbone, qui posent un réel problème à l'équilibre terrestre. Une étude du World Ressource Institute en 2005 met en exergue la part des différentes activités dans les émissions de CO2, les chiffres sont représentés dans le tableau suivant :

Tableau II.I.30 : Part des activités dans les émissions de CO2

Secteur	Part des émissions de CO2(%)
1.Transport routier	13%
2.Déforestation	10,9%
3.Consommation énergétique des bâtiments résidentiels	10,2%
4.Industries manufacturières	7%
5.Industries du pétrole et du gaz	6,4%
6.Consommation énergétique des bâtiments tertiaires	6,3%
7.Elevage	5,4%
8.Gestion des sols agricoles et la production agricole	5,2%
9.Production de ciment	5%
10.Production de produits chimiques	4,1%

Source : Conception personnelle à partir des données du site

<https://e-rse.net/causes-rechauffement-climatique/#gs.01jnvi>

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

Le réchauffement climatique est également imputé de façon marginale à des causes naturelles qui sont même présentées comme une conséquence de ce réchauffement. Il s'agit, entre autres, de la fonte du permafrost dégageant de grandes quantités de méthane mais aussi liée aux cycles naturels du climat et à celui du soleil.

3.1.3. Les conséquences du changement climatique

Philippe Ambrosi et Pierre Courtois traduisent les conséquences du changement climatique sous le vocable d'impact que les deux auteurs distinguent selon les trois canaux présentés dans le tableau II.I.31:

Tableau II.I.31: Impacts du réchauffement climatique

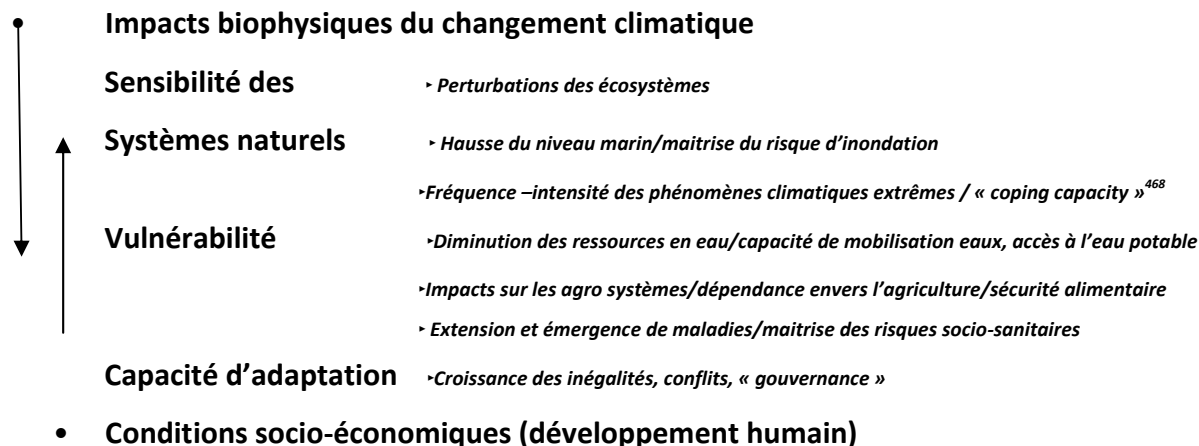
Impact	Signification
(1) Capital naturel	L'activité économique dérive du secteur primaire, les ressources en eau, le secteur touristique et la santé humaine sont directement dépendants de la qualité de l'environnement, capital naturel qui pourrait dégrader le changement climatique. Pour l'agriculture, par exemple, si une grande majorité des études n'envisagent pas de rupture à l'échelle globale de l'équilibre offre/demande de biens agricoles, elles s'accordent sur une transformation importante de la géographie de la production, avec des risques aggravés pour la sécurité alimentaire des zones vulnérables notamment le continent où le changement climatique pourrait remettre en cause l'existence même d'économies de subsistance.
(2) Capital productif	Tempêtes, inondations, montée du niveau de la mer, glissements de terrain et autres risques naturels renforcés par le changement climatique pourraient obliger soit à construire des équipements plus robustes et donc plus coûteux, soit à les renouveler plus fréquemment, soit enfin à les abandonner avant leur obsolescence normale. Par exemple, le dégel permanent ou saisonnier du permafrost dans les zones montagneuses et boréales aura des conséquences sur la stabilité des terrains. Selon Weller et Laye (1999), en l'absence de mesures particulières, la plupart des constructions actuelles des villes du bassin de la Léna seraient inutilisables vers 2030. L'instabilité du sol dans ces régimes aura des conséquences importantes pour les routes, les pistes d'atterrissage, les pipelines et toute l'industrie minière.
(3) Aménités	Enfin, l'évaluation des risques ne peut ignorer les satisfactions présentes et futures retirées des services offerts par l'environnement. Ce sont, par exemple, la valeur que l'on accorde à un régime climatique donné (et que reflètent les valeurs foncières, dans une certaine mesure), les préoccupations qu'engendrent les risques pour la biodiversité (les récifs coralliens) et les paysages (les glaciers de montagne) et qui peuvent donner lieu à des valeurs d'option, des valeurs de legs ou d'existence.

Source : AMBROSI.P, ET COURTOIS.P, « *Impacts du changement climatique et modélisation intégrée, la part de l'arbitraire* », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 12, no. 4, 2004, pp. 375-386.

Claude Kergomard lie étroitement le réchauffement climatique au développement économique et social en augmentant la vulnérabilité des territoires des Etats du monde et agissent sur la sensibilité des systèmes naturels comme le montre la figure II.I.27.

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

Figure II.I.27 : Entre impacts du changement climatique et développement, le continuum de la vulnérabilité



Source : KERGMARD.C, « Changement climatique : des causes physiques à la géographie des risques », *Regards croisés sur l'économie*, vol. 6, no. 2, 2009, pp. 33-44.

Cette sensibilité des écosystèmes au phénomène du réchauffement climatique comporte des risques plus soutenus dans le cas où il n'est pas contenu. Ainsi, en Amérique du Nord et plus précisément en Floride, la fréquence des cyclones s'intensifiera ; l'extension des déserts au centre sera plus importante contraignant la production agricole des plaines. En Amérique du sud, les cyclones tropicaux, les tempêtes et les inondations s'aggraveront au même titre que les pluies, la sécheresse et les tempêtes tropicales en Océanie. Cela impactera les récoltes agricoles et augmentera le niveau des maladies infectieuses. Par ailleurs, la disparition de 80% des glaciers andins pourrait entraîner une raréfaction de l'eau.

Dans l'Océan pacifique, le phénomène El Nino existant depuis 5.000 ans devient difficile à prévoir et risque de s'intensifier .Dans l'Arctique, les mers pourraient voir leur niveau augmenter de 55 à 98 cm à cause de la fonte des glaces agressant les espèces telles que les ours blancs et les manchots dans l'Antarctique. Dans l'Océan Atlantique, le réchauffement climatique fera réduire la température en Europe à des niveaux presque aussi bas qu'au Québec en Hiver affaiblissant ainsi le Gulf Stream. En Sibérie, le dégel des sols aboutirait à leur instabilité. En Europe du Nord, la pluviométrie est plus extensive au Nord mais au Sud, la sécheresse menacera les ressources en eau potable.

En Afrique et au Moyen-Orient, la sécheresse et la désertification s'intensifiera amplifiant les maladies infectieuses. En Asie du Sud-est, sécheresse et cyclones seront plus présents diminuant les ressources en eau à cause de la réduction du stockage par les glaciers himalayens .La montée des eaux est aussi un phénomène à craindre.

⁴⁶⁸ *Coping capacity est la capacité des personnes, des organisations et des systèmes, utilisant les compétences et les ressources disponibles, à gérer des conditions défavorables, des risques ou des catastrophes.*

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

Tous ces bouleversements réalisés ou attendus impliquent les Etats dans la mise en place de stratégies communes à l'instar de l'accord de Paris qui a été l'émanation de la COP21 à Paris en 2015. Ces stratégies ont orienté un certain nombre de pays vers la redéfinition des politiques de production de l'électricité. Ces démarches ont abouti à l'intégration des sources tirées des énergies renouvelables.

La Norvège est le pays dont la production d'électricité est la plus majoritairement tirée des énergies renouvelables avec des niveaux de production atteignant 97,9%. La Colombie n'est pas en reste puisque 86,8 % de sa production d'électricité provient des énergies propres. La Nouvelle Zélande fait également partie du peloton de tête avec 81,4%.

Le Brésil est en 4^{ème} position en termes de part des énergies renouvelables dans la production d'électricité avec un taux équivalent à 79,7% tandis que le Canada, le Venezuela et la Suède se retrouvent respectivement en 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} positions avec des taux de 64,7%, de 63,3% et de 57,5%. Dans les trois dernières positions de ce top 10 ; l'on retrouve le Chili avec un taux de 44,5 et le Portugal avec un taux de 39,7%.

Tableau II.I.32: Classement des pays producteurs d'électricité à base d'énergies renouvelables dans le monde (%)

Pays	Valeur (%)
1 .Norvège	97.9
2.Colombie	86.8
3.Nouvelle Zélande	81.4
4.Brésil	79.7
5.Canada	64.7
6. Venezuela	63.3
7.Suède	57.5
8.Chili	44.5

Source : Enerdata, 2018

Selon les régions, l'Amérique latine investit de façon considérable dans la production d'électricité avec des chiffres qui se stabilisent autour de 50%. En seconde position, c'est l'Europe qui consent à investir de façon croissante dans les énergies renouvelables et ce dans la production d'électricité avec un niveau qui passe de 21,8% en 2008 à 33,6% en 2017. La région pacifique intègre également de façon relativement importante les énergies renouvelables dans la production d'électricité avec un niveau passant de 17,1% en 2008 à 26% en 2016 puis enregistre une légère baisse en 2017. L'Amérique du nord ainsi que l'Asie investissent de façon croissante dans l'électricité propre puisque dans le premier cas, on enregistre 16,1% en 2008 et 24,4% en 2017 alors que dans le second cas, il est indiqué que 14,8% des investissements en 2008 sont orientés vers les énergies renouvelables et 21,4% en

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

2017. Le rythme d'investissement en Afrique est beaucoup moins soutenu puisque le niveau d'investissement passe de 16,1% en 2008 à seulement 18,1% en 2017. Enfin, le Moyen-Orient enregistre le niveau d'investissement le plus bas ne dépassant pas les 2,14% en 2017 mais avec une tendance à l'échelle par une croissance soutenue de 2008 à 2017.

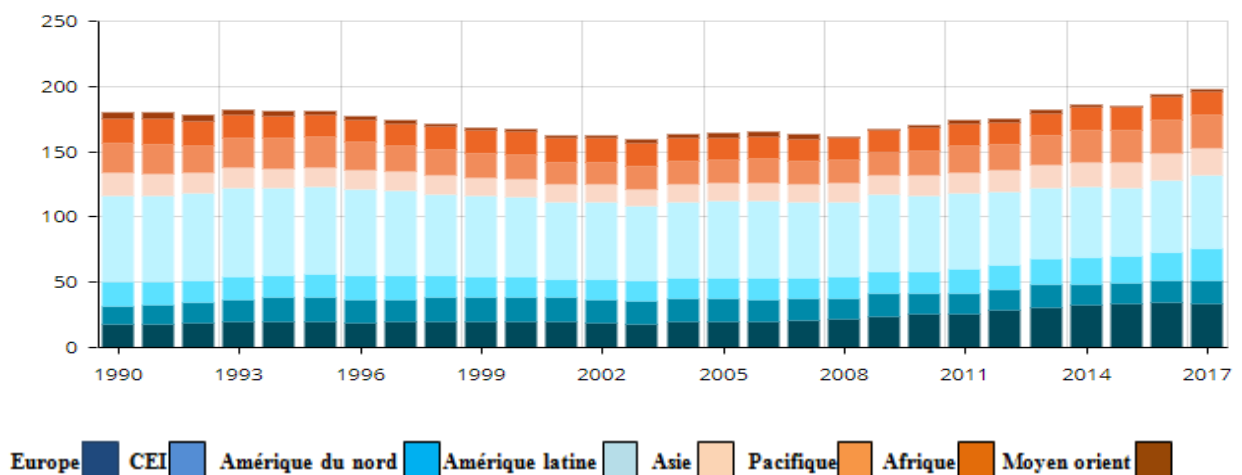
Tableau II.I.33 : La part des énergies renouvelables dans la production d'électricité selon les régions (%)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Europe	21.8	23.6	25.2	25.2	28.4	30.9	32.3	33.6	34	33.6
CEI	15.9	17.3	16.5	13	15.6	17	16.3	15.8	17.2	17.4
Amérique du nord	16.1	17.4	16.8	19	19	19.8	20	20.3	22	24.4
Amérique latine	57.8	58.4	57.5	58.4	55.8	54.1	54	52.5	54.4	56
Asie	14.8	15	15.8	15.3	17	17.7	19.1	19.9	20.8	21.4
Pacifique	17.1	17.5	18.7	20.5	20.1	22.6	24.7	23.8	26	24.9
Afrique	16.1	16.9	17.5	17.2	16.7	17.1	18	17.8	17.5	18.1
Moyen Orient	1.53	1.63	2.03	2.2	2.28	2.5	1.99	1.75	2.17	2.14

Source : Enerdata, 2018.

Ces résultats sont représentés dans la figure II.I.28 ci-dessous :

Figure II.I.28: Part des énergies renouvelables dans la production d'électricité dans le monde (%)



Source : Enerdata, 2018

3.2. Les énergies renouvelables comme fondement de la transformation énergétique

La transformation énergétique est englobée dans le principe de la transition énergétique en raison de la nécessité de maîtriser les émissions de gaz à effet de serre et de maîtriser la dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles (pétrole, gaz, charbon).

Le recours aux énergies renouvelables est à priori l'alternative proposée, particulièrement l'énergie solaire et l'énergie éolienne, qui se sont développés à des taux dépassant les prévisions. Les énergies renouvelables en combinaison avec l'efficacité

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

énergétique forment les bases d'une transition énergétique mondiale de grande portée⁴⁶⁹ même si leur intermittence pose encore problème car il n'est pas possible de faire briller le Soleil la nuit ni de provoquer le vent artificiellement. La recherche se mobilise donc sur les moyens indirects de conserver l'énergie produite quand la source d'énergie est active.

3.2.1. Les multiplicateurs de la transition énergétique

La transition énergétique comme tendance majeure dans le monde est le résultat, selon l'IRENA, de la juxtaposition de plusieurs facteurs qui ont induit un accroissement important de l'investissement global dans les énergies renouvelables.

Tableau II.I.34 : Investissement global dans les énergies renouvelables (en billions d'USD)

Années Type	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Energie solaire	61.5	64.0	103.3	158.1	140.5	119.9	145.3	179.3	136.5	160.8
Energie éolienne	74.8	79.5	101.5	87.2	83.6	86.4	110.7	124.7	121.6	107.2
Biomasse	17.5	15.1	16.9	20.2	15.8	14.00	12.7	9.4	7.3	4.7
Biocarburants	18.2	10.2	10.6	10.6	7.2	5.2	5.2	3.5	2.1	2.0
Hydroélectricité	7.2	6.2	8.2	7.6	6.5	5.8	7.0	3.6	3.9	3.4
Géothermie	1.7	2.8	2.9	3.9	1.6	2.8	2.9	2.5	2.5	1.6
Energie marine	0.2	0.3	0.2	0.2	0.3	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2

Source : IRENA, 2019.

Le tableau II.I.34 montre l'intérêt grandissant pour les énergies renouvelables à travers l'accroissement quasi-généralisé des investissements dans le domaine particulièrement en ce qui concerne l'énergie solaire et l'énergie éolienne qui profitent de la réduction des coûts d'investissement.

Pour la biomasse, les investissements ont connu une augmentation jusqu'en 2011 atteignant plus de 20 billions de dollars américains. A partir de 2012, le niveau d'investissement déchoit jusqu'à ne représenter que 4,7 billions de dollars américains en 2017. Les biocarburants et l'hydroélectricité connaissent la même tendance baissière passant respectivement de 18,2 billions de dollars américains en 2008 jusqu'à atteindre 2,0 billions de dollars américains en 2017 et de 7,2 billions de dollars américains en 2008 et atteignant le niveau de 3,4 billions de dollars américains en 2017. Concernant la géothermie, une recrudescence des investissements est observée jusqu'en 2014 passant de 1,7 billions de dollars américains en 2008 à 2,9 billions de dollars américains en 2014 puis ce niveau chute à 1,6 billions de dollars américains en 2017. L'énergie marine enregistre des niveaux d'investissement dérisoires ne dépassant pas 0,3 billions de dollars américains.

3.2.1.1. La réduction des coûts des énergies renouvelables

La réduction des coûts des énergies renouvelables favorise leur compétitivité. L'hydroélectricité, la géothermie, le solaire, l'éolien ont réussi à gagner en compétitivité sans

⁴⁶⁹ Traduit de IRENA, OECD/IEA and REN21, *Renewable Energy Policies in a Time of Transition*, International Renewable Energy Agency, Organization for Economic Co-operation and Development, International Energy Agency, Renewable Energy Policy Network for the 21st Century, 2018.

subvention grâce aux investissements consentis, au progrès technique et à l'augmentation des capacités de stockage.

Depuis 2010, le coût moyen des énergies solaire et éolienne dans la production d'électricité a diminué respectivement de 73% et de 22%⁴⁷⁰ avec un coût qui avoisine les 30 \$/MWH. Les coûts des batteries en lithium utilisées dans les voitures électriques a décliné de près de 80% depuis 2010⁴⁷¹.

L'IRENA prévoit une réduction globale de 26% des coûts de l'éolien on shore, de 35% de l'éolien on shore et de 59% de l'énergie photovoltaïque. Le coût de stockage de la batterie fixe pourrait chuter jusqu'à 60%⁴⁷².

3.2.1.2. La pollution et le changement climatique

La sobriété énergétique carbone et l'efficacité énergétique sont devenues des voies empruntées par nombre de pays. L'IRENA estime que le recours aux énergies renouvelables jumelé à l'efficacité énergétique permettra de résoudre de 90% les émissions de gaz à effet de serre. L'accord de Paris et les objectifs de DD des Nations Unies, sont autant de démarches suivies pour aller dans ce sens incitant à augmenter la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial d'ici 2030⁴⁷³.

3.2.1.3. Les objectifs des énergies renouvelables

Les ambitions de beaucoup de gouvernements en matière de stratégies de décarbonisation ont connu des avancées majeures. Ainsi, 57 pays ont développé des plans de production de l'électricité propre et 179 ont mis en place des politiques nationales avec des objectifs des énergies renouvelables⁴⁷⁴. A titre d'exemple, les EAU comptent investir 44% en énergies renouvelables et diminuer de 70% les émissions carbone d'ici à 2050.

3.2.1.4. L'innovation technologique

Le nombre de brevets en matière d'innovation dans le domaine des énergies renouvelables suggère que des avancées importantes sont perceptibles. Des modules photovoltaïques supérieurs, des éoliennes plus hautes, des biocarburants de nouvelle génération, l'hydrogène renouvelable issu de l'électrolyse sont autant de solutions qui révolutionnent le secteur. Les technologies numériques comme les objets intelligents, le big data, l'intelligence artificielle,... permettront à l'énergie d'être produite avec des niveaux en croissance d'énergies renouvelables. Les innovations en matière de stockage d'énergie

⁴⁷⁰ Traduit de IRENA, *Renewable power generation costs in 2017*, International Renewable Energy Agency, 2017

⁴⁷¹ Traduit de BNEF, *New Energy Outlook 2018*, Bloomberg New Energy Finance, 2018.

⁴⁷² Traduit de IRENA, *A new world The geopolitics of the energy transformation*, Janvier 2019

⁴⁷³ Ibid

⁴⁷⁴ Ibid.

permettent également de venir à bout du problème de durabilité et de transport de l'énergie produite.

3.2.1.5. Actions des entreprises et des investisseurs

Les groupes d'investisseurs maintiennent la pression sur les entreprises pour réduire leur empreinte carbone. La dernière COP24 tenue en Pologne en 2018 a accentué le soutien accordé à l'accord de Paris par plus de 415 investisseurs représentant plus de 32 milliards de dollars américains à travers des appels à s'engager de façon opérationnelle et financière. Le fond souverain norvégien a en ligne de mire l'objectif de désinvestir dans le charbon, option supprimée par la Banque Mondiale dans ses financements et par des compagnies d'assurance comme Axa et Allianz. Apple, Microsoft, IKEA, TATA Motors et WOLMART s'engagent à s'approvisionner et à alimenter leurs installations avec 100% d'énergies renouvelables.

Les entreprises pétrolières comme SHELL ou Exxon Mobil et Equinor investissent dans des plans de réduction de l'empreinte carbone ou à supporter l'introduction d'un prix carbone.

3.2.1.6. L'opinion publique

De plus en plus de consommateurs orientent leur comportement d'achat vers des produits et services ayant des niveaux bas en empreinte carbone. Par ailleurs, la société civile accroît sa pression sur les gouvernements et les entreprises pour réduire la pollution atmosphérique et les émissions carbone.

3.2.2. Evolution des capacités des énergies renouvelables dans le monde

La croissance de la quantité d'énergie d'origine renouvelable, étroitement liée à des enjeux de développement, se fait par étapes et met en relief à chaque fois la réunion de facteurs multiples car changer un système qui rapporte à tout le monde contre un système plus coûteux nécessite du temps. Par ailleurs, et malgré les sommes colossales investies dans ce domaine, les chiffres ne représentent que les résultats liés à 10% des fonds dépensés chaque année pour la recherche dans le domaine de l'énergie qui s'élèvent à 100 Milliards de Dollars⁴⁷⁵.

3.2.2.1. L'énergie solaire

L'énergie solaire se compose principalement de l'énergie photovoltaïque et de l'énergie solaire à concentration (ou thermodynamique). L'énergie photovoltaïque se base sur l'effet photoélectrique pour créer un courant électrique continu, le mécanisme créé ressemble ainsi à celui d'une pile solaire. La Chine, l'Inde, et l'Asie-Océanie sont leaders dans le

⁴⁷⁵ MINSTER, J-F, « *L'énergie aujourd'hui, mais demain ?* », Jean-François Toussaint éd., *L'homme peut-il s'adapter à lui-même ?* », Editions Quæ, 2012, pp. 146-147.

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

domaine de l'énergie solaire. Cette énergie à concentration, quant à elle, accumule les rayons du soleil à l'aide de miroirs afin de chauffer un fluide caloporteur (sels fondus en général) ce qui permet de produire de l'électricité dans un turboalternateur.

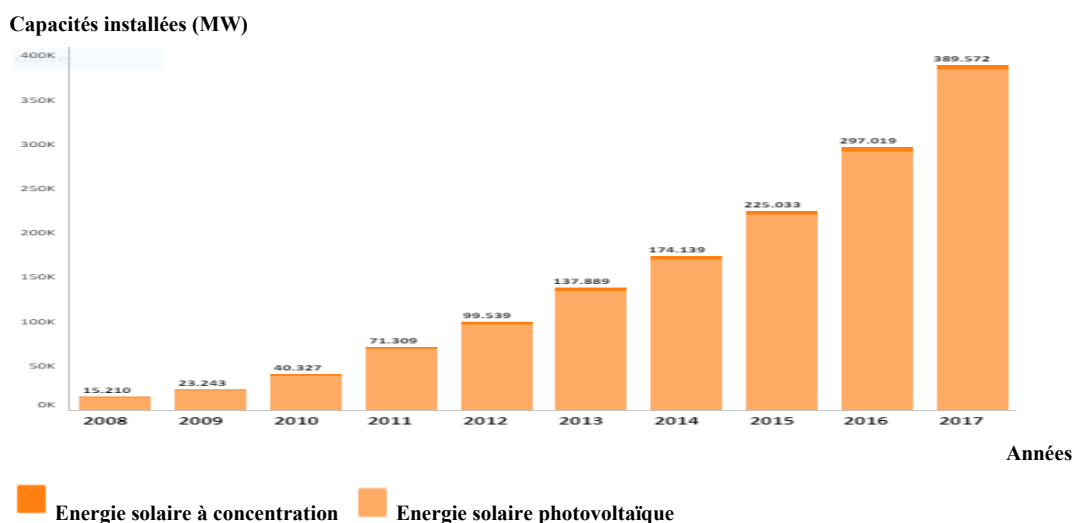
Tableau II.I.34 : Evolution des capacités installées de l'énergie solaire (MW)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Energie solaire	15210	23243	40327	71309	99539	137889	174139	225033	297019	389572
Solaire photovoltaïque	14675	22477	39059	69599	96966	134048	169642	220284	292170	384621
Energie solaire à concentration	535	765	1269	1710	2573	3841	4498	4749	4849	4951

Source : IRENA, 2018.

De manière globale, l'énergie solaire prend de plus en plus de place dans le paysage énergétique mondial. En effet et selon l'IRENA, l'ensemble des capacités installées grimpe de 15210MW en 2008 à 389572 MW en 2017, marquant un taux de croissance de 2461%. Le solaire photovoltaïque est le type d'énergie solaire qui a connu le niveau d'évolution le plus important passant de 14.675 MW en 2008 et atteignant 348.651 MW en 2017 avec un taux de croissance de 2.921%. L'énergie solaire à concentration, même si sa position semble marginale en comparaison avec le solaire photovoltaïque, présente également des capacités en augmentation constante enregistrant 535 MW en 2008 et 4.951 MW en 2017. Le taux de croissance réalisé entre les deux périodes est de 825.4%.

Figure II.I.29 : Capacités installées en énergie solaire (MW)



Le solaire comporte plusieurs avantages dont le plus édifiant est en relation avec son caractère inépuisable et non-polluant. Il est surtout silencieux en comparaison avec l'éolien et produit un rendement positif puisque 3 à 4 ans sont nécessaires pour que le panneau produise l'énergie nécessaire à sa fabrication. Par ailleurs, un panneau solaire produit en moyenne entre 9 à 14 fois l'énergie qu'il a consommé pour sa fabrication. Mais il n'est pas sans inconvénients puisque le coût d'investissement d'une installation solaire thermique est relativement élevé d'autant plus que l'énergie produite est intermittente avec une durée de vie

des installations photovoltaïques qui ne dépasse pas 30 ans. Par ailleurs, le recyclage des panneaux solaires est encore une question épineuse.

3.2.2.2. L'énergie éolienne

L'énergie éolienne est l'énergie renouvelable tirée du vent soit en onshore ou bien en offshore. Plusieurs facteurs scientifiques impactent l'évolution de l'intérêt pour ce type d'énergie notamment son abondance ainsi que sa nature propre qui lui ouvre d'énormes potentialités en termes d'emplois au niveau de la fabrication et de l'installation des parcs éoliens.

Elle est également capable de fournir en électricité des sites isolés mais présente des inconvénients importants car étant une énergie intermittente, son rendement est dépendant du vent. Par ailleurs, pour une énergie propre, elle présente la lacune de contenir une étape de fabrication polluante utilisant des lanthanides.

En termes de puissance cumulée, la Chine possède les capacités les plus élevées au monde avec pas moins de 91,4 GW représentant 28,7%. Les Etats-Unis viennent en seconde position avec 61GW et 19,2% des capacités mondiales. L'Allemagne représente ensuite plus de 10,8% des capacités mondiales avec 34,2 GW de capacités installées⁴⁷⁶.

Tableau II.I.36 : Evolution des capacités installées en énergie éolienne (MW)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Energie éolienne	115364	150096	180803	219961	266860	299801	349103	416732	467488	513547
Offshore	113922	147962	177747	216185	261525	292630	340611	405022	453146	494821
Onshore	1442	2134	3056	3776	5335	7171	8492	11717	14342	18726

Source : IRENA, 2018.

Au même titre que l'énergie solaire, l'énergie éolienne connaît une progression constante entre 2008 et 2017 puisque les capacités installées passent de 115.364 MW à 513.547 MW soit une augmentation de plus de 345%. L'éolien offshore profite plus de cette évolution avec des capacités qui augmentent à 494.821MW soit un taux de croissance de 334,3% depuis 2008.

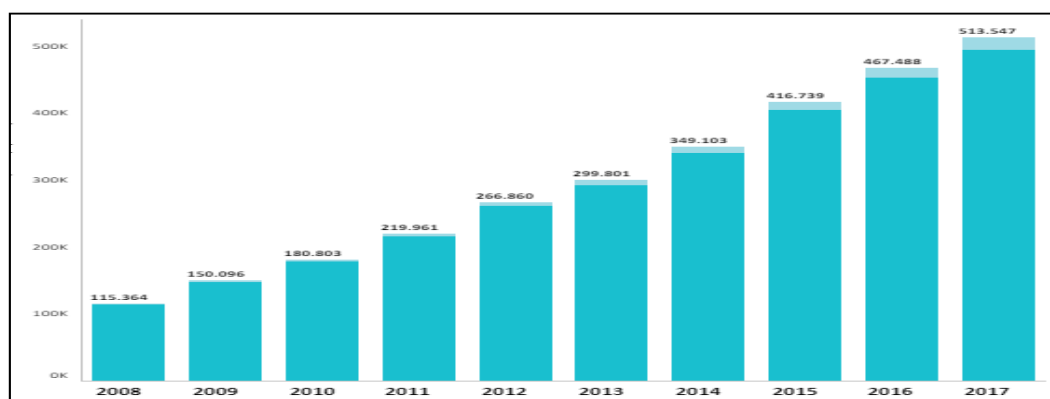
L'investissement dans l'éolien onshore a également permis d'accroître les capacités de 1.442MW en 2008 à 18726 MW réalisant le taux de croissance le plus élevé dans l'énergie éolienne à savoir 1.198,6%.

⁴⁷⁶ Statistiques mondiales sur l'énergie éolienne en 2013 : une croissance en déclin <https://www.notre-planete.info/actualites/3949-declin-energie-eolienne-monde,2014> consulté le 16/06/2017.

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

Figure II.I.30 : Capacités installées en énergie éolienne

Capacités installées



Source : IRENA, 2018

Années

Eolien offshore Eolien onshore

3.2.2.3. La Géothermie

La géothermie doit son existence à la chaleur naturellement présente dans le sous-sol de la planète. Energie renouvelable et constante, elle présente l'avantage d'être indépendante de la météo et de nécessiter des installations de longue durée allant de 40 à 60 ans. Elle se scinde en géothermie de surface obtenue grâce aux pompes de chaleur. Les géothermies moyennes et profondes permettent de capter des eaux souterraines à moins de 3.000 à 5.000 mètres par l'entremise des installations hydrothermales.

Tableau II.I.37 : Evolution des capacités installées en géothermie (MW)

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Capacités en géothermie	9453	9894	10114	10007	10467	10735	11191	11838	12266	12913

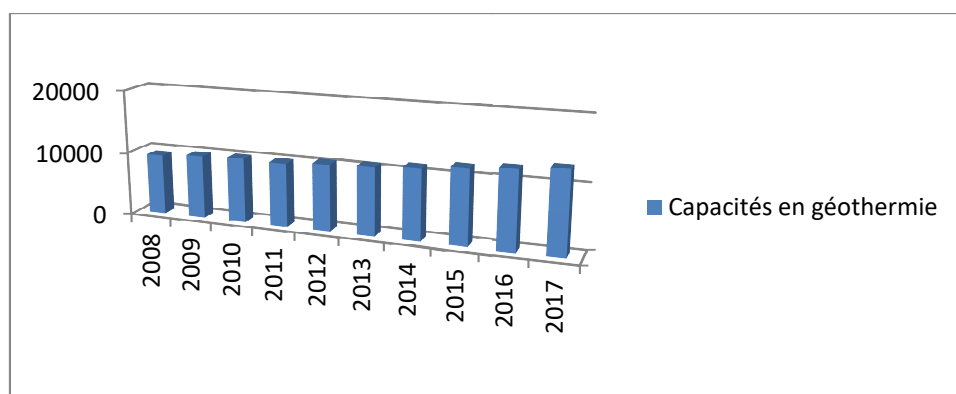
Source :IRENA,2018

Selon l'AIE, seuls 10 pays dans le monde produisent de l'électricité à partir de la géothermie dominés par les Philippines avec 11.07 Twh représentant 13,56%. L'Indonésie produit l'équivalent de 10,66 Twh représentant 13,06%. La Nouvelle-Zélande vient en 3^{ème} position avec 9,09% avec l'équivalent de 7,42 Twh.

Par ailleurs, les capacités installées dans le monde en géothermie ont augmenté de façon permanente à partir de 2008. En effet, 9543 MW étaient disponibles en cette année. Ces capacités ont atteint plus de 12.913 MW soit un accroissement de 36,6% en 2017.

Théoriquement inépuisable, la géothermie est soumise au risque de surexploitation qui favorise la concurrence entre l'eau pompée pour la chaleur et l'eau pompée pour elle-même. En outre, son exploitation dépend d'un point chaud.

Figure II.L31 : Capacités installées en géothermie



Source : Conception personnelle à partir des données de l'IRENA (2018)

3.2.2.4. Hydroélectricité

L'énergie hydraulique existe depuis l'antiquité ; c'est une énergie renouvelable, durable et surtout stockable. Elle exploite l'énergie potentielle des flux d'eau (fleuves, rivières,..) en obtenant de l'énergie mécanique à partir d'une énergie cinétique du courant d'eau via l'utilisation d'une turbine. Ensuite, cette énergie mécanique est transformée en énergie électrique par un alternateur⁴⁷⁷.

La Chine disposait de la capacité hydraulique la plus importante en 2017 avec plus de 300 Gigawatts ce qui en fait la plus haute capacité au monde. En seconde position, le Brésil avait une capacité de 100 Gigawatts. Il est suivi du Canada qui dispose de près de 80 Gigawatts.

Tableau II.L38 : Evolution de l'hydroélectricité (MW)

Valeurs	Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total hydroélectricité		865618	895104	929940	957750	988121	1032807	1069118	1101616	1130474	1153911

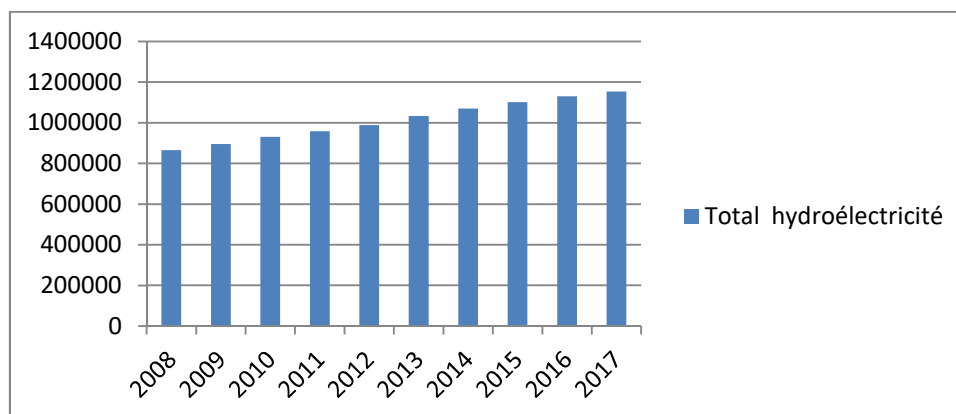
Source : IRENA, 2018

En fait, le secteur de l'hydroélectricité a réalisé des progrès importants avec l'accélération de son évolution. En 2017, le niveau des capacités installées en Hydroélectricité est de l'ordre de 1.153.911MW. En 2008, ce niveau était de 865.618. Entre les deux périodes, le rythme d'évolution de l'hydroélectricité s'est accru de plus de 33%.

Sa forte puissance et son potentiel élevé d'exploitation nécessitent tout-de-même le déplacement de populations lors de la fabrication du barrage. Par ailleurs, le risque de déformation du paysage et l'impact sur la biodiversité locale semble assez important sans oublier le risque de rupture du barrage.

⁴⁷⁷ *Capacité hydroélectrique dans le monde en 2017, selon le pays (en gigawatts) in <https://fr.statista.com/statistiques/753571/capacite-puissance-hydroelectrique-selon-le-pays-monde/> Consulté le 20/01/2018.*

Figure II.I.32 : Capacités en Hydroélectricité



Source : Conception personnelle à partir des données de l'IRENA, 2018.

3.2.2.5. L'énergie biomasse

« La biomasse est produite par les organismes vivants principalement par l'activité photosynthétique des plantes, mais aussi des animaux, des insectes, des micro-organismes... Elle est essentiellement constituée de polymères complexes de carbone, hydrogène, oxygène et azote, de soufre en faible proportion et d'éléments inorganiques »⁴⁷⁸.

L'énergie issue de la biomasse comprend trois familles principales : Le bois-énergie ou biomasse solide, le biogaz et les biocarburants. Ce sont tous des matériaux d'origine biologique employés comme combustibles pour la production de chaleur, d'électricité ou de carburants.

Le principe consiste à extraire l'énergie géothermique contenue dans le sous-sol, pour l'utiliser sous forme de chauffage ou pour la transformer en électricité (cogénération). Dans les couches profondes, la chaleur de la Terre est produite par la radioactivité naturelle des roches du noyau et de la croûte terrestre. On distingue la géothermie Haute énergie (la ressource la plus chaude propice à la production d'électricité, moyenne énergie, pour le chauffage par des réseaux de chaleur), et Basse énergie, avec des pompes à chaleur.

Tableau II.I.39 : Evolution des capacités installées en Biomasse (MW)

Valeurs	Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Biocarburants liquides		1319	1698	1858	1912	2071	2039	2336	2416	2320	2320
Biogaz		6727	8272	9509	11414	13195	13912	14922	1550	16434	17003
Biomasse solide		46732	52013	55514	59644	62940	68346	72373	77679	84927	89635
Total énergie Biomasse		54778	61983	66882	72970	78206	84297	89631	95644	103681	108958

Source : IRENA, 2018

Les capacités mondiales de l'énergie Biomasse ont pratiquement doublé de 2008 à 2017 amplifiant sa valeur de 54.778 MW à 108.958 MW soit un taux de croissance de 99%. La Biomasse solide en constitue la part culminante et qui enregistre un niveau d'accroissement important entre 2008 et 2017 de près de 91%. Les biocarburants liquides

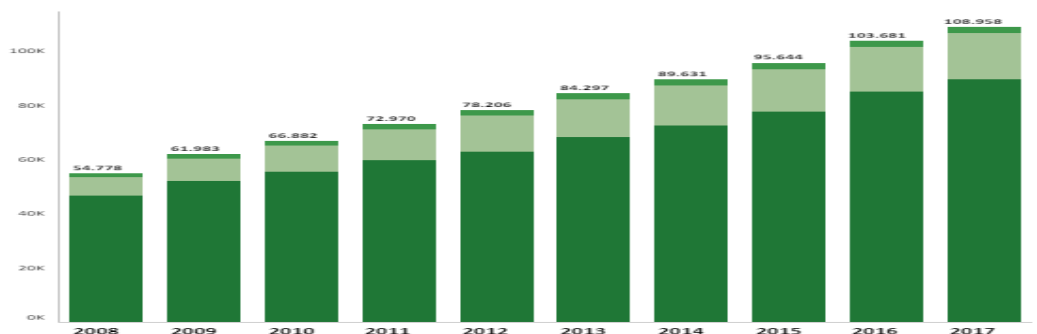
⁴⁷⁸ DAMIEN.A, « *La Biomasse énergie* », 2^{ème} édition, Dunod, Paris, 2013, p5.

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

évoluent de 1.319 MW en 2008 à 2.320 MW en 2017 et le biogaz fait un bond aussi important passant de 6.727 MW en 2008 à 17.003 MW en 2017.

Figure II.I.33 : Capacités en différentes énergies biomasse

Capacités installées



Source : IRENA, 2018

La biomasse offre des avantages certains du fait qu'elle fait appel à des modes de valorisation variés (chaleur, électricité grâce à la cogénération, carburant pour véhicules avec le biogaz, injection du biogaz épuré dans le réseau de gaz naturel). Sa capacité à capter le CO₂ et son caractère biodégradable confirment sa réputation d'énergie propre. Toutefois, son exploitation suscite des risques d'émissions de sulfure d'hydrogène. De plus, elle nécessite un investissement lourd corolaire à une valorisation de la chaleur en parallèle pour être intéressant économiquement. Les risques de déforestation qu'elle engage et son rendement énergétique faible en font également une source d'énergie propre discutable.

3.2.2.6. L'énergie marine

Les énergies marines renouvelables se développent à travers différentes sources d'énergie d'origine océanographique :

- l'énergie osmotique qui est l'énergie se basant sur la différence de concentration de deux milieux aqueux pour produire de l'électricité. En effet, si l'on met en contact deux liquides de concentrations différentes à travers une membrane perméable, ceux-ci vont naturellement se mélanger : c'est le phénomène d'osmose,

- l'énergie houlomotrice qui représente l'énergie qui provient du mouvement de la houle, comme son nom l'indique.,

- l'énergie hydrolienne qui définit un dispositif sous-marin qui cherche à capter l'énergie cinétique de l'eau et des courants marins et à la transformer en électricité,

- l'énergie thermique marine qui désigne l'énergie exploitable grâce au différentiel de température des océans entre les eaux de surfaces et les eaux profondes,

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

-et enfin l'énergie marémotrice qui consiste en l'exploitation de l'énergie issue des marées dans des zones littorales ayant une forte différence de hauteur entre les marées hautes et basses.

Les différentes technologies marines de production d'énergie (éoliennes, hydroliennes, houlomotrices, énergie thermique des mers, énergie osmotique ...) sont prometteuses mais ne sont pas toutes arrivées à égale maturité, et aujourd'hui aucune n'est encore déployée à grande échelle.

Selon les chiffres de 2016, la Chine trône en première position en matière d'énergie marémotrice et d'énergie houlométrique avec respectivement 4.100.000 KW et 700 KW de capacités installées. L'énergie marémotrice est valorisée en France avec un niveau de capacités installées de 240.000 KW en 2016 juste derrière la Chine. Au Canada, le niveau des capacités installées est de 20.000 KW⁴⁷⁹. Pour ce qui est de l'énergie houlométrique, c'est la Corée du sud qui vient en seconde position avec 665 KW de capacités installées suivie du Portugal avec un niveau de 400 KW⁴⁸⁰. Le Royaume-Uni dispose de 3.200 KW de capacités installées en énergie hydrolienne juste derrière la Chine qui se positionne comme leader avec 4.800 KW de capacité installées. Le Canada vient en troisième position avec 2.500 KW de capacités installées suivi de la France avec 2.250KW et des Pays-Bas avec 1.650 KW⁴⁸¹.

Tableau II.I.40 : Evolution des capacités installées en énergie marine (MW)

Valeurs	Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Capacités installées en énergie marine		244.6	244.3	249.6	503.00	509.5	509.4	512.7	512.7	518.7	526.00

Source : IRENA, 2018.

L'énergie marine est présentée comme une source prometteuse aux côtés du solaire et de l'éolien. Cependant, 2% de côtes mondiales seraient adaptées à une production rentable, ce qui fait qu'elle ne représente que 0.2% de l'énergie renouvelable exploitée. Elle constitue pourtant une ressource considérable, inépuisable, bien distribuée, avec un bon rendement et en principe accessible à tous les pays. L'évolution technique lui confère des enjeux économiques, environnementaux et sociaux certains. Toutefois, son développement fait appel à des projets très capitalistiques et de haute technologie. Le total du potentiel techniquement

⁴⁷⁹ Puissance d'énergie marémotrice installée dans le monde en 2016 selon le pays (en Kilowatts) <https://fr.statista.com/statistiques/690123/energie-maremotrice-capacite-installee-selon-le-pays-dans-le-monde/> consulté le 17/02/2018

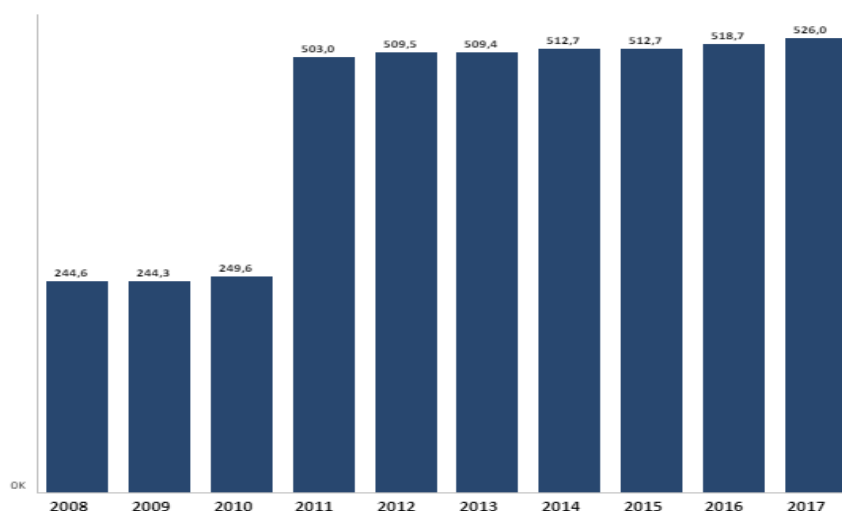
⁴⁸⁰ Puissance d'énergie houlométrique installée dans le monde en 2016 selon le pays (en Kilowatts) <https://fr.statista.com/statistiques/689983/energie-houlomotrice-capacite-installee-selon-le-pays-dans-le-monde/> consulté le 17/02/2018

⁴⁸¹ Puissance d'énergie hydrolienne issue des courants marins installés dans le monde selon la pays (en Kilowatts) in <https://fr.statista.com/statistiques/690064/energie-hydrolienne-courants-marins-capacite-installee-selon-le-pays-dans-le-monde/> consulté le 17/02/2018

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

exploitable pourrait assurer 120.000 TWh⁴⁸². Le tableau N°II.I.40 montre pourtant qu'en 2017 seulement 524 MW étaient exploités⁴⁸³.

Figure II.I.34 : Capacités installées en énergie marine (MW)

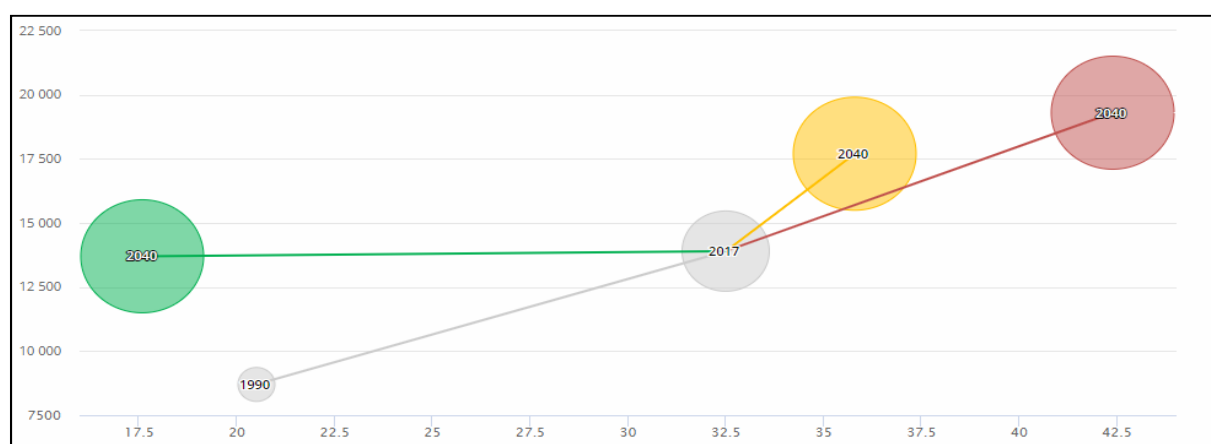


Source : IRENA., 2018.

3.3. Les perspectives énergétiques mondiales

De manière générale, plusieurs scénarios sont souvent avancés par les organismes, les firmes et l'ensemble des acteurs mondiaux clés dans le domaine de l'énergie. Ces derniers s'attachent à identifier le futur de l'énergie au regard de l'évolution des politiques nationales, régionales ou mondiales intégrant ou non les préoccupations en matière de développement durable.

Figure II.I.35 : Demande d'énergie primaire mondiale et émissions de CO2 liées à l'énergie par scénarios
Demande d'énergie (Mtoe)



Source : AIE .2018

Emissions de CO2 (Gt CO2)

● Scénario de développement durable

● Scénario de nouvelles politiques

● Scénario des politiques actuelles

⁴⁸² GAUTHIER.M, « *Introduction aux énergies marines* », Décembre 2003, Dernière Mise à jour : juin 2012 in <http://www.clubdesargonautes.org/energie/energies.php> consulté le 17/02/2018

⁴⁸³ Il faut savoir qu'un térawatt (TW) correspond à 1.000 gigawatts (GW) et à 1.000.000 de mégawatts.

Selon le scénario le plus optimiste de développement durable avec des besoins en énergie satisfaits prioritairement par les énergies renouvelables en 2040 , la réduction des émissions de CO₂ atteindra 17,5 Gt CO₂ en 2040 par rapport au niveau enregistré en 2017 selon l'AIE atteignant plus de 32,5 Gt CO₂ pour un niveau de consommation identique à celui de 2017 .Il sera encore plus contenu que son niveau de 1990 qui était autour de 20 Gt CO₂.

Le scénario médian mettra en œuvre de nouvelles politiques de rationalisation de la consommation d'énergies mais avec une position toujours aussi prépondérante donnée aux combustibles fossiles. Les émissions de CO₂ augmenteront jusqu'à environs 36 Gt CO₂ en 2040 pour un niveau de consommation contenu mais qui s'accroîtra jusqu'à 17.500 Mtoe.

Le scénario le plus pessimiste est celui qui gardera les mêmes orientations en matière de stratégie énergétique actuelle avec aussi bien une recrudescence des émissions de CO₂ liée à une consommation très élevée en énergie fossile atteignant respectivement près de 42,5 Gt CO₂ et approximativement 20.000 Mtoe en 2040 .

3.3.1. Le rôle prépondérant des Etats-Unis

Selon l'U.S. Energy Information Administration, les Etats-Unis redessinent la physionomie du marché mondial de l'énergie au travers des scénarios supposés jusqu'en 2040. Ainsi, le boom du pétrole et du gaz de schiste permet aux Etats-Unis de redevenir exportateur net d'énergie à partir de 2020 et le restera jusqu'à 2050. Selon l'agence américaine d'information sur l'énergie, cette situation est justifiée par le retranchement de la demande interne et le renforcement de la production de Brut qui s'élève en Janvier 2019 à 11,9 Millions de barils par jour et qui devrait accéder 14 Millions de barils par jour à partir de 2027 jusqu'en 2040. Par ailleurs, la production de gaz naturel et de liquides de gaz de naturel (éthane, propane, butane) devraient également augmenter. Tous ces paramètres confèrent aux Etats-Unis un rôle de domination énergétique. D'ailleurs, en matière de gaz naturel, les Etats-Unis exportent déjà plus de gaz naturel qu'ils n'en importent depuis 2017.L'augmentation des exportations devrait se poursuivre jusqu'en 2030 grâce au surcroîto des sites de liquéfaction en exploitation.

De plus, la production d'électricité générera un recul de la part du charbon de 28% en 2018 à 17% en 2050, celle du nucléaire diminuera de 19% à 12% alors que celle du gaz naturel est censée se réduire de 34% à 39%.Enfin, la part des énergies renouvelables devrait passer de 18% à 31%⁴⁸⁴.

⁴⁸⁴ EIA, 2019.

3.3.2. L'avenir du mix énergétique mondial

Le pétrole reste la principale source d'énergie dans le monde jusqu'en 2040, répondant à un tiers de la demande. Le gaz naturel est la source d'énergie qui croît le plus, atteignant un quart de la demande totale. Le charbon conserve une place importante dans certaines parties du monde, mais sa part décline de manière significative, car le monde adopte des sources d'énergie émettant moins de CO₂.

Le nucléaire et les énergies renouvelables connaissent une croissance importante, représentant près de 40 % de l'approvisionnement énergétique supplémentaire permettant de répondre à la demande.

Selon Exxonmobil , le doublement de la proportion de la classe moyenne d'ici 2030 qui passera de 3 Milliards d'individus à 5 Milliards d'individus risque d'impacter la consommation mondiale de par la demande croissante d'amélioration du niveau de vie ,de l'augmentation de la demande industrielle et de la croissance importante des besoins de transport.

Les besoins des populations en énergie se rallongeront de 25% tirés principalement par les pays non-membres de l'OCDE notamment des économies en développement de l'Asie pacifique dont la part représentera plus de 50% du PIB mondial en 2040. Plus de 20% du PIB mondial sera la part de la Chine et la part de l'Inde connaîtra un doublement.

Une large partie de la hausse de la demande proviendra de la demande d'électricité qui s'accroîtra de plus de 60% ce qui amènera à un renforcement de la demande de nombreux types d'énergie ,notamment ceux dont les effets sur les émissions de CO₂ sont plus à même de concrétiser ces baisses à savoir le gaz naturel, le nucléaire, l'éolien et le solaire . Ces derniers devraient connaître une demande évoluant de plus de 40%.Par ailleurs et selon les prévisions d'Exxonmobil, l'abondance de l'offre, à la faveur de l'intérêt croissant des Etats-Unis pour les énergies non-conventionnelles et du développement des énergies renouvelables à l'échelle mondiale.

Tableau II.L41 : Perspectives énergétiques mondiales (2020-2040) en quadrillions* de Btu

Désignation	Années	2020	2025	2030	2035	2040
Monde		579	613	643	665	681
Pétrole		186	195	203	208	211
Gaz Naturel		137	149	160	168	175
Charbon		139	143	141	141	138
Nucléaire		31	33	38	42	46
Biomasse		56	57	57	57	57
Autres énergies renouvelables		15	16	17	18	19

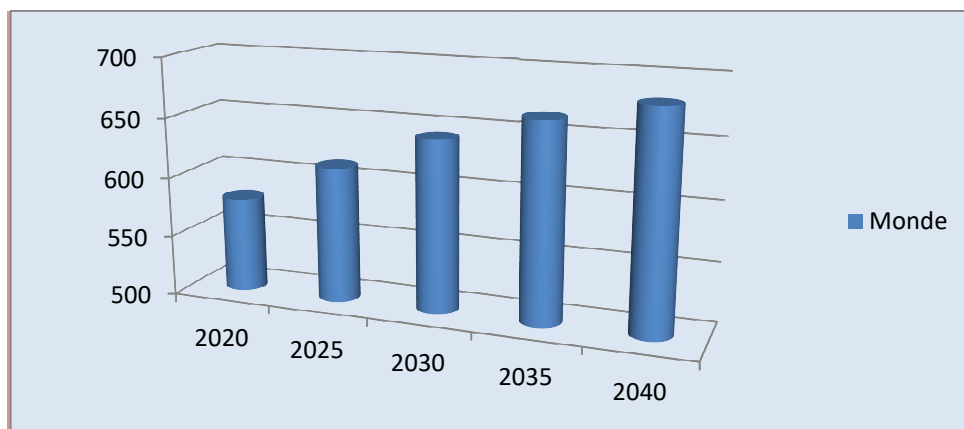
Source : Conception personnelle à partir des données de l'Outlook for Energy : A View to 2040,2018.

*un quadrillion représente le nombre 10²⁴

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

Les chiffres prévisibles de la demande énergétique dans le monde sont en évolution constante, selon les analyses d'Exxonmobil surtout en ce qui concerne les énergies fossiles. Les énergies renouvelables connaîtront par contre une progression timide et ce malgré l'orientation. La demande d'énergie mondiale, devrait selon la même source, augmenter de près de 18% entre 2020 et 2040.

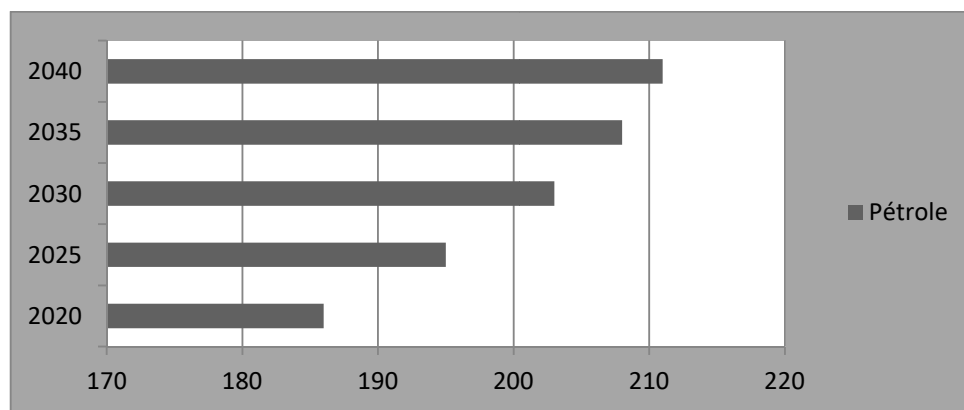
Figure II.I.36 : Perspectives énergétiques mondiales (2020-2040)



Source : Conception personnelle à partir des données de l'Outlook for Energy : A View to 2040, 2018.

Le pétrole et le gaz couvriront plus de 55% des besoins mondiaux jusqu'en 2040. Le pétrole demeurera une énergie indispensable aux secteurs du transport et de la Chimie mais c'est la part du gaz qui augmentera le plus car elle sera orientée vers la production d'électricité et l'intensification de la demande industrielle.

Figure II.I.37 : Perspectives mondiales de la demande de pétrole (2020-2040)

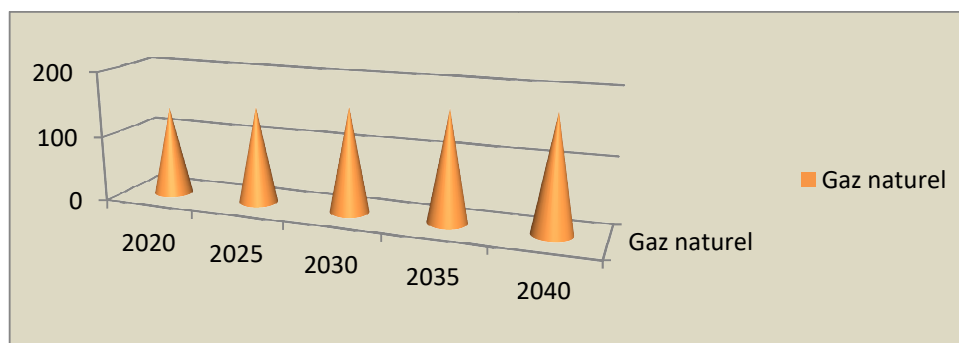


Source : Conception personnelle à partir des données de l'Outlook for Energy : A View to 2040, 2018.

Les prévisions d'évolution de la demande de pétrole et de gaz naturel sont optimistes pour les 20 années à venir. Ainsi, entre 2020 et 2040, les besoins prévisibles en pétrole passeront de 186 quadrillions de Btu à 211 quadrillions de Btu marquant un taux de croissance de plus de 13,4%. Le gaz naturel, quant à lui, sera marqué par une évolution légèrement supérieure passant de 137 quadrillions de Btu à 175 quadrillions de Btu réalisant un taux de croissance d'un peu plus de 27%.

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

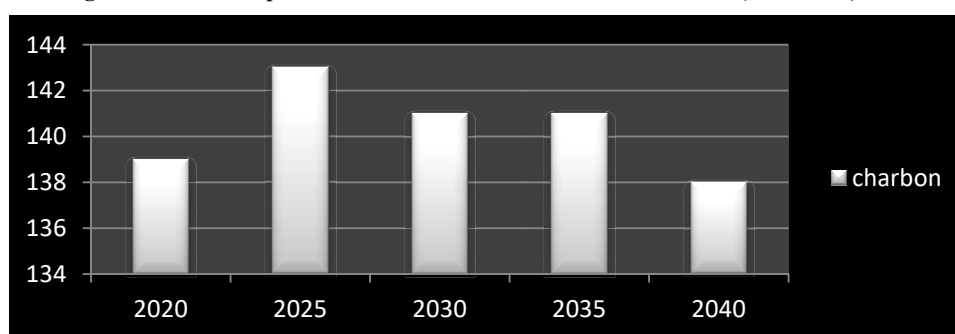
Figure II.I. 38 : Perspectives mondiales de la demande de Gaz Naturel (2020-2040)



Source : Conception personnelle à partir des données de l'Outlook for Energy : A View to 2040, 2018.

A l'origine de la Révolution industrielle, le charbon demeure au XXI^e siècle une énergie privilégiée dans le monde. Il permet d'assurer les besoins énergétiques de l'équivalent de presque un homme sur trois. La part de charbon devrait baisser à cause de l'orientation de plusieurs pays vers la logique de réduction des gaz à effet de serre notamment dans les pays de l'OCDE et de la Chine. La consommation de charbon devrait baisser de 2020 à 2040 avec un niveau de 1% après une légère augmentation en 2025.

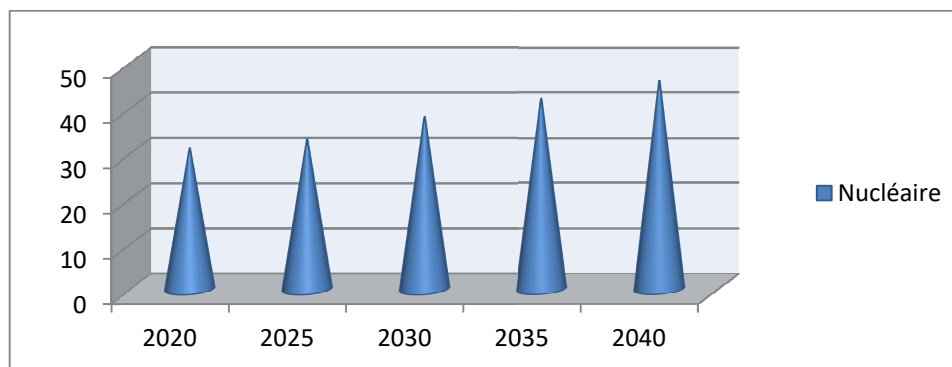
Figure II.I.39 : Perspectives mondiales de la demande de charbon (2020-2040)



Source : Conception personnelle à partir des données de l'Outlook for Energy : A View to 2040, 2018.

Le nucléaire connaîtra une légère augmentation de la production l'ordre de 48% pour contribuer à la production de l'électricité malgré les réticences quant aux risques que présente le recours aux centrales nucléaires (Tchernobyl en Ukraine en 1986, Fukushima au Japon en 2011,...).

Figure II.I.40: Perspectives mondiales de la demande du nucléaire (2020-2040)



Source : Conception personnelle à partir des données de l'Outlook for Energy : A View to 2040, 2018.

3.3.3. Le futur de l'énergie, la voie du renouvelable

La notion de développement durable, dont le concept fondateur est la notion d'écodéveloppement s'est cristallisé dans le rapport Bruntland. Il intègre les volets alimentaire, énergétique ; ressources hydriques et santé publique et instaure une logique fondée sur la recherche de la soutenabilité à travers le maintien de la redistribution de la croissance économique et l'évitement que les coûts de dépollution n'étouffent le développement économique ainsi que l'épuisement des ressources fossiles et renouvelables.

Parler de développement durable appliqué à l'énergie revient ainsi à affirmer la nécessité du recours aux énergies renouvelables. Mais, la question du développement de ces énergies alternatives internalise également le débat sur leur compétitivité. Si certains pays n'obtempèrent pas encore en faveur de ces dernières, c'est principalement en raison du rapport relatif de leur compétitivité en comparaison avec les énergies fossiles. Cette vision est pourtant contredite par les tenants du peak-oil et les protagonistes de la thèse de l'épuisement des ressources « sales » qui affirment qu'au fur et à mesure de leur raréfaction, leur coût d'obtention s'élève et en font des énergies moins compétitives au regard de celles renouvelables.

Ces dernières sont maintenant reconnues comme des sources d'énergie ordinaires à travers le monde. Leur croissance rapide, en particulier dans le secteur électrique, est le fruit de plusieurs facteurs. Il y a notamment la compétitivité grandissante des technologies d'énergies renouvelables du point de vue des coûts, des diverses initiatives politiques ciblées, de l'amélioration de l'accès aux financements, de l'attention portée à la sécurité énergétique et aux solutions environnementales, de la demande croissante en énergie dans les économies en développement et émergentes et de la nécessité de disposer de services énergétiques modernes.

De nouveaux marchés apparaissent ainsi dans toutes les économies autour des énergies renouvelables centralisées et décentralisées. La lente adoption de ces dernières est due au débat quasi-récurrent sur leur probable faiblesse de compétitivité. Cependant, il est loin le temps où l'on reprochait au photovoltaïque ou à d'autres sources durables leurs coûts trop élevés. Désormais, elles sont en passe d'atteindre la parité réseau, c'est-à-dire la rentabilité sans subvention dans plus de quinze pays, selon une étude du cabinet Alcimed qui parle d'une "énergie devenue incontournable"⁴⁸⁵.

⁴⁸⁵ DUPIN,P, « *Le photovoltaïque déjà compétitif dans plus de 15 pays* » in <https://www.usinenouvelle.com/article/le-photovoltaïque-deja-compétitif-dans-plus-de-15-pays.N355667>
PUBLIÉ LE 08/10/2015 consulté le 26/02/2017.

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

Considérées jusque-là comme trop coûteuses car elles nécessitent des coûts d'investissement élevés, elles sont aujourd'hui compétitives en réseau isolé et ont atteint dans bien des cas, sur le réseau, la parité avec le coût moyen de production électrique notamment pour les énergies de stockage (l'hydroélectricité et la géothermie), et pour les énergies intermittentes (l'éolien et le solaire) . Cette compétitivité s'accroît sous l'effet des progrès technologiques et des économies d'échelle liées aux volumes croissants installés des filières de leur production. Pour certains experts, apprécier des stratégies de transition énergétique en termes d'investissements requis et d'implications sur la compétitivité et l'emploi des pays étudiés implique d'opérer une distinction fondamentale entre la compétitivité prix et la compétitivité structurelle.

Une étude du groupe Kurt Saloman en collaboration avec HEC Paris portant sur « la Transition énergétique : quels investissements pour quelle compétitivité ? » confère au Royaume uni une compétitivité créée par les investissements en énergie propre fondée sur les prix alors que l'Allemagne recherche à travers cela un nouveau modèle de croissance donc une forme de compétitivité structurelle. Dans le cas européen et en matière de compétitivité, la création d'un marché européen de l'énergie fait partie de la stratégie plus large d'achèvement du marché intérieur, pour laquelle la nécessité de coopérer fait peu de doute et cela en développant les énergies renouvelables pour lutter contre le réchauffement global, réduire la dépendance aux énergies fossiles et améliorer la compétitivité des économies européennes.

Certains protagonistes du débat sur la transition énergétique l'associent à des hausses des prix de l'énergie pouvant induire une perte de compétitivité valorisant ainsi les discussions sur les choix énergétiques. Le lien entre prix de l'énergie et compétitivité de l'industrie fait souvent apparaître un effet défavorable des prix de l'énergie sur la compétitivité des entreprises notamment dans le cas des secteurs intensifs en énergie qui deviennent fragiles face à une hausse des prix .Dans le cas des énergies renouvelables, la "parité réseau",c'est-à-dire le moment où les énergies renouvelables n'ont plus besoin de mécanisme de soutien pour être compétitives avec les énergies traditionnelles, se rapproche de plus en plus. Ainsi, leur compétitivité est réduite car elles sont souvent impulsées par les subventions ou les programmes de soutien public mais leurs coûts technologiques ont régulièrement diminué au cours des dernières décennies.

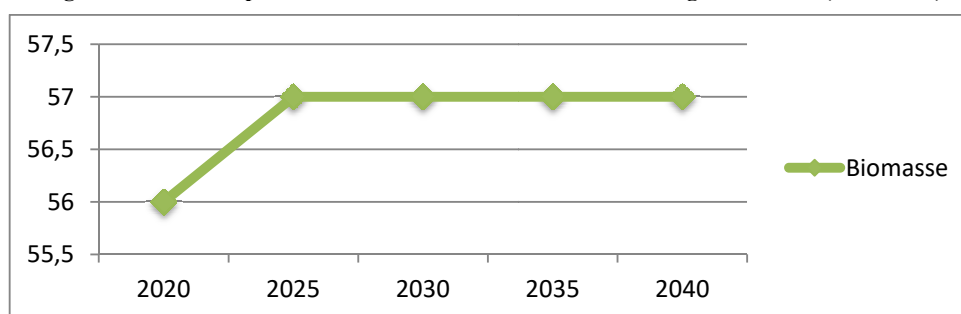
Malgré cela, ils restent très élevés pour les investisseurs dans les énergies renouvelables du secteur privé dans les pays en développement créant des barrières technologique, de régulation, de financement et d'informations; ainsi que les risques

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

d'investissement qui leur sont associés .Ils exigent donc un taux de rendement élevé pour compenser ces risques. L'éolien, par exemple, peut coûter 40 pour cent plus cher que dans un pays développé alors que le rapport pour le gaz augmente seulement de 6 pour cent et ce en raison de l'intensité élevée du capital initial requis pour les énergies renouvelables.

Les atouts des énergies renouvelables ne se limitent pourtant pas à leur influence sur le développement industriel, l'emploi et l'innovation sur des marchés en croissance, elles sont surtout socialement acceptables et territorialement disponibles favorisant la résilience du système énergétique et son indépendance et cela en diminuant la facture de l'énergie importée .L'étude faite par l'ADEME en 2016 conclut à l'abaissement des coûts des filières les plus matures avec des marges importantes d'amélioration par la maîtrise des coûts de production et du coût d'investissement et propose d'exploiter les gisements des filières les moins matures afin de réduire le taux d'actualisation via le maintien ou l'accélération des financements publics pour prolonger les baisses de coût, faciliter les investissements ou compenser les défaillances de marché.

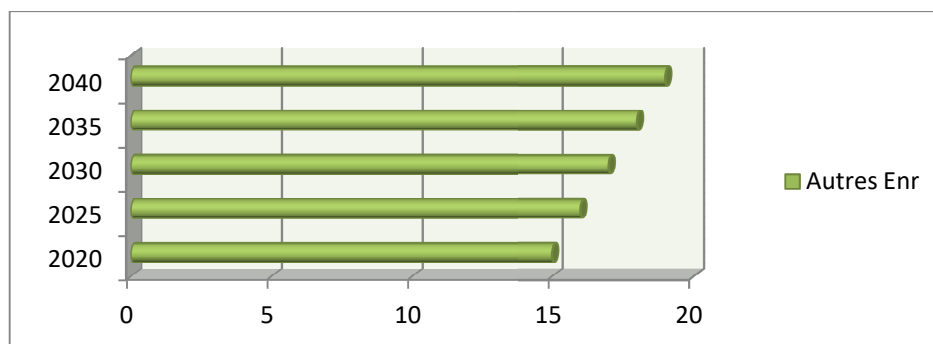
Figure II.I.41 : Perspectives mondiales de la demande de l'énergie Biomasse (2020-2040)



Source : Conception personnelle à partir des données de l'outlook for energy : A view to 2040,2018.

De façon globale, il apparaît que les investissements pour les 20 prochaines années seront renforcés dans le domaine des énergies renouvelables selon le scénario préconisé par Exxonmobil.

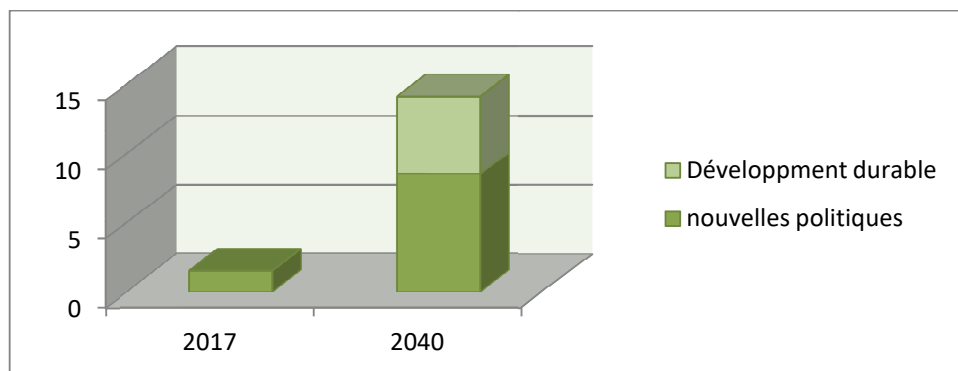
Figure II.I.42: Perspectives mondiales dans les autres énergies renouvelables



Source : Conception personnelle à partir des données de l'Outlook for Energy : A View to 2040,2018.

L'AIE prévoit surtout une augmentation des investissements liés à une demande plus forte dans le solaire photovoltaïque et l'éolien d'ici 2040 à la faveur des progrès techniques mais surtout des réductions de coûts de ces filières.

Figure II.I.43 : Production éolienne et solaire photovoltaïque (en Mille TWh)



Source : AIE , 2018.

De manière globale, les perspectives d'évolution mondiale sont variables selon les régions du monde. La demande risque d'augmenter dans les pays en développement (Afrique et Asie) mais elle va stagner voire décroître en Europe et, de façon plus générale, dans les pays industrialisés⁴⁸⁶. Le marché devenu, de plus en plus fluide, sera plus concurrentiel notamment au niveau du marché gazier où le lien historique qui existait entre les pays producteurs et les pays consommateurs et qui se concrétisait par un pipeline mais aussi par des contrats à long terme aura plus tendance à s'intégrer dans le cadre des marchés spot et des marchés GNL flexibles⁴⁸⁷.

⁴⁸⁶ Entretien effectué avec Jacques PERCEBOIS.

⁴⁸⁷ Entretien effectué avec Samuele FURFARI.

Conclusion

La production et la consommation de l'énergie intègrent des modes qui évoluent au même titre que les défis posés en termes d'investissements et de politiques énergétiques mondiales. Les nombreuses mutations du secteur se dessinent au rythme des métamorphoses technologiques, politiques et sociétales qui le jalonnent tant à l'échelle des territoires, des États qu'au sein des grandes dynamiques mondiales.

Le développement du commerce international de l'énergie, en particulier des combustibles fossiles, a d'importantes implications géopolitiques. Les disparités régionales entre l'offre et la demande est la plus importante d'entre elles. La dépendance à l'égard de certaines régions du monde à l'instar du Moyen-Orient est un fait marquant eu égard à la teneur des réserves dont dispose ce territoire d'autant plus que la géostratégie énergétique des plus grandes puissances mondiales s'évertue à conquérir et à sécuriser des gisements en dehors de leur territoire et des routes d'accès à l'énergie. Leur pouvoir de fixer ou d'agir sur les prix s'effrite.

Pourtant, les traditionnels pays dominateurs ne sont plus les tenants du marché mondial de l'énergie. D'abord parce que jusque-là, la géopolitique de l'énergie a favorisé les pays qui contrôlaient les pipelines et les gazoducs mais l'évolution des énergies renouvelables depuis 2012, permettant la construction davantage de nouvelles centrales que toutes les autres sources conventionnelles d'énergie, tend à changer la donne sans pour autant sonner le glas des énergies fossiles car selon Meghan O'Sullivan , professeur à la Harvard University's Kennedy School, « les plaques tectoniques de la géopolitique de l'énergie sont en train de basculer » mais elles créent surtout des perdants et des gagnants. Les perdants, sont les producteurs du Moyen-Orient .Les gagnants sont les nouveaux acteurs qui surgissent. En 2005, les États-Unis importaient 60 % du pétrole consommé avec une tendance vers le déclin structurel depuis la fin des années 1980, exposant le pays à une dépendance non seulement vis-à-vis de pays voisins comme le Canada et le Mexique, mais aussi de fournisseurs tels que le Venezuela, le Nigeria, la Russie et l'Arabie Saoudite.

Les Etats-Unis ont alors adopté une politique énergétique fondée sur des investissements massifs dans les gisements de schiste. La fracturation hydraulique et les gisements de gaz de schiste terrestres ont renversé la tendance. La production de brut des Etats-Unis a augmenté de 14,6 % en 2012, avec la plus importante hausse depuis 1995, et en 2013 la production a dépassé la barre des sept millions de barils par jour.

La production de l'ensemble des gisements de schiste ne cesse de croître .Ainsi, le premier gisement de schiste des Etats-Unis (Bakken du Dakota du Nord), a enregistré une

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

augmentation de production de 58 % en 2012 par rapport à l'année précédente avec une moyenne de 769.000 barils par jour. L'évolution avec tendance au déséquilibre de l'offre et de la demande tire les prix des matières premières vers le bas dans tous les secteurs, reflet d'une croissance de l'économie mondiale qui tend à être plus modérée depuis 2011.

De plus, les niveaux de prix enregistrés, depuis 2014, pèsent lourd sur le budget de la majorité des pays de l'OPEP et des plus gros producteurs mondiaux hors-OPEP. En effet, même si certains d'entre eux sont encore en mesure de vivre sur les réserves financières entassées sur les dernières années, d'autres peuvent rapidement être exposés à une situation critique. En moyenne, et pour un pétrole à 60 \$, les pertes de revenus se situent à 2,7 % du PIB pour les pays exportateurs, selon le FMI.

Les énergies fossiles s'imposent sur le marché de l'énergie, en dépit de la persistance des pressions sociétales pour aller vers des mix énergétiques verts ou propres. Le conventionnel se hisse aux côtés du non conventionnel pour constituer l'essentiel de l'offre et de la demande énergétiques mondiales. Le charbon et le nucléaire réalisent des résultats non négligeables mais la croissance des énergies renouvelables est remarquable et elle tend à se confirmer d'ici 2050. Le rapport *Renewable Capacity Statistics 2019* de l'IRENA annonce que le tiers de l'électricité consommée dans le monde provient du renouvelable avec 2.351 GW de capacité mondiale installée en 2018. L'effondrement du coût des technologies de développement des énergies renouvelables fournit une explication sans équivoque à cet engouement avec, depuis 2010, une diminution du coût du photovoltaïque de 73% alors que celui de l'éolien a baissé de 22%.

En outre et face à la contrainte environnementale qui se renforce en raison de l'épuisement progressif des ressources fossiles et de l'accélération du réchauffement climatique, le renouvelable combiné à des efforts d'efficacité énergétique constituent l'un des meilleurs moyens de lutte contre le réchauffement climatique, en permettant d'atteindre 90% des objectifs mondiaux en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Des arrangements sont organisés entre organisations et institutions pour penser les énergies du futur et la transition énergétique et de nombreux traités sont signés à l'instar du Protocole de Kyoto de 1997 visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Cependant, celui-ci a beaucoup été critiqué car les estimations d'émissions de CO₂ retenues par le GIEC (Groupe d'experts inter-gouvernemental sur l'évolution du climat) pour déterminer les quotas d'émissions autorisées datent de 1990 bien que le Protocole ne soit entré en vigueur qu'en 2005.

Partie II/ Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie

L'accord sur le climat signé à Paris en 2015 lors de la COP21 laisse les États libres de décider de l'année de référence des calculs d'émissions pour fixer leurs objectifs. De plus, alors que certains pays se sont fondés sur des rapports du GIEC, d'autres se sont contentés d'estimations nationales.

Le monde s'engage, donc, dans une transition énergétique, qui transforme peu à peu les modes de production, pour passer d'énergies stock, reposant sur des réserves géologiques finies, à des énergies de flux, ou renouvelables, qui reposent sur des sources abondantes : le soleil, le vent, ...car le modèle actuel général de la production d'énergie ne semble pas viable. Les politiques énergétiques nationales de 57 pays ont déjà intégré des plans de décarbonisation complète de leurs secteurs électriques tandis que 179 pays se sont contentés de fixer des objectifs nationaux d'intégration des énergies renouvelables dans leurs mix nationaux.

Le chapitre suivant permet de déterminer si ces tendances se vérifient dans le cas des entités géographiques qui font l'objet de notre thèse : L'Algérie et l'UE.

Chapitre II :

**Etat des lieux du marché
énergétique en Algérie et
dans l'UE ; bilan critique des
réalisations**

Introduction

La coopération internationale pour le développement est un domaine vaste. Elle comprend essentiellement l'aide publique au développement, qui est définie comme l'ensemble des moyens financiers mis à disposition des pays en voie de développement par les pays développés, les organisations internationales et les organismes publics, et ce, à des conditions hors marché. Aujourd'hui, la coopération au développement ne se limite pas à un transfert de fonds : la communauté internationale des donateurs a reconnu la nécessité de fournir, outre les ressources financières, les technologies et l'expertise indispensables à une réelle émancipation des pays en voie de développement.

De plus, l'avènement du concept de développement durable a influencé, de façon fondamentale, l'approche des principaux bailleurs de fonds. La reconnaissance de la relation étroite existant entre le bien-être de l'homme et la biosphère l'entourant, parallèlement aux échecs avérés des politiques précédentes en matière de développement, ont mené à l'émergence de ce nouveau paradigme qui donne à réfléchir sur la manière la plus optimale de l'intégrer dans les relations Nord-Sud, notamment en matière de coopération énergétique dont la coopération énergétique entre l'Algérie et l'Union européenne en est une parfaite illustration. L'analyse de ces relations passe, inéluctablement, par l'identification des traits caractéristiques du marché de l'énergie au niveau de chaque partie.

Ces relations s'opèrent, tout d'abord, par l'entremise d'un certain nombre d'institutions dont le rôle est de générer les grandes orientations de la politique énergétique. Elles intègrent des organes dont la mission est de dessiner le cadre dans lequel l'exploitation, la production, le transport et la distribution de l'énergie doivent être effectués. Leurs prérogatives sont identifiées par les statuts qui leur sont conférés au sein des législations relatives au fonctionnement du marché de l'énergie aussi bien algérien qu'européen.

L'intensité des relations dans le domaine de l'énergie avec les partenaires et l'attractivité du marché algérien sont la résultante du degré d'ouverture ou de fermeture de la législation en charge du secteur de l'énergie, en application des concepts d'environnement et d'arrangement institutionnels. Ainsi, obtenir ou consolider ses relations avec l'UE ou avec tout autre partenaire potentiel passe par la mise en place d'une législation protégeant la partie algérienne mais attirant en même temps la partie étrangère. La loi 86-14 a permis, à juste titre, de réaliser ces deux objectifs. Toutefois, les lois et amendements opérés dans les décennies précédentes ainsi que les lois 1990 et 2000 n'ont pas été à la hauteur des potentialités exploitables en énergies fossiles ou bien en énergies renouvelables.

Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

Le bilan du marché énergétique algérien, en est d'ailleurs, touché puisque les principales évolutions sont en lien avec les voies suivies pour l'élaboration de la politique énergétique entreprise, elle-même dépendante de la conjoncture internationale et de l'attrait de la réglementation. Les stratégies adoptées sont aussi en relation avec le fait que le pays soit désigné comme exclusivement producteur ou consommateur, ou bien qu'il présente les deux statuts à la fois, selon les droits de propriété sur les ressources énergétiques et selon le niveau de maîtrise technologique et celui en compétences humaines nécessaires.

La question de la sécurité énergétique de l'Algérie se pose avec acuité au vu de la poursuite de l'archétype économique rentier, de la nature du modèle de consommation énergivore et des évolutions spectaculaires et rapides du marché énergétique mondial qui tendent à installer de nouveaux acteurs disputant la position algérienne auprès des clients traditionnels que sont les Etats-membres de l'UE.

L'UE, pour sa part, s'est attribuée, pour la première fois, une politique énergétique commune lors du traité de Lisbonne en 2009, longtemps après l'instauration du traité de Rome instituant la Communauté économique européenne en 1958. Les dangers de rupture de l'approvisionnement énergétique de l'UE, du fait de sa faible dotation en ressources énergétiques ont orienté la politique énergétique de l'UE vers l'adoption des principes de durabilité, de sûreté et d'économie. La plupart des pays européens non nantis en ressources énergétiques nationales œuvrent pour des politiques d'économie d'énergie par le recours à une taxation des carburants. L'objectif premier est d'assurer le fonctionnement efficace du marché de l'énergie sur la base d'une responsabilité solidaire dans la mesure où la dépendance de l'importation d'énergies fossiles devient de plus en plus croissante. Elle est fondée sur un consensus de valeurs et de principes définis par la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'amélioration de l'efficacité énergétique, la diversification du bilan énergétique, la compétitivité et la sécurité des approvisionnements en énergie.

Les propos de ce chapitre ont pour objet l'analyse des marchés énergétiques algérien et européen. Nous commençons par considérer le contexte juridico-institutionnel du secteur énergétique ainsi que son évolution. Nous traitons ensuite du bilan énergétique algérien en revenant sur les faits marquants de son processus d'évolution. Nous abordons, enfin, le marché énergétique de l'UE, principal partenaire de l'Algérie dans le domaine de l'énergie pour comprendre les logiques d'interaction entre les deux parties.

Section 1 : Contexte juridico-institutionnel et évolution du secteur énergétique en Algérie

L'économie algérienne est tributaire du secteur de l'énergie. Depuis l'indépendance de l'Algérie, le secteur a évolué au gré de l'évolution du prix du pétrole. Le gouvernement français était aux commandes du secteur énergétique algérien tout au long de la période 1962-1965 qui a vu la création de la SONATRACH, premier édifice de « la politique nationale de l'énergie ». En 1971, l'Etat algérien recouvre le contrôle de son domaine minier et procède à la nationalisation des hydrocarbures qui lui valurent de tirer profit du retournement des prix de 1973 avant de connaître les affres de la crise financière d'abord en 1986 puis en 1998.

De 1999 à 2006, le secteur est le théâtre d'une mise à jour très controversée du cadre institutionnel de la recherche et de la production d'hydrocarbures⁴⁸⁸ mais il présente des signes de bonne santé jusqu'en 2014, date de la dernière crise pétrolière qui a conduit à une forme de léthargie de l'économie algérienne.

Depuis 2017, il est fait état d'un nouveau projet de loi sur les hydrocarbures qui impactera le secteur tout entier surtout en matière d'investissement mais elle tarde à être promulgué pour rendre par cet encadrement législatif du secteur le domaine minier national plus attractif pour les investisseurs étrangers. En effet, depuis 2013, il n'y a pas eu de nouvel appel d'offres en matière d'exploration depuis 2013⁴⁸⁹.

1.1. Le cadre juridique du secteur de l'énergie

Le fonctionnement optimal du secteur de l'énergie est étroitement lié à l'évolution du cadre juridique qui le sous-tend et qui a évolué avec l'expertise acquise, la volonté ou non des tenants du secteur de le libéraliser ou d'attirer les investisseurs potentiels. Les contrats pétroliers-gaziers connaissent trois périodes principales. A la fin de la seconde guerre mondiale, les accords se sont orientés vers de nouvelles démarches. Ainsi, la période (1945-1966) est dominée par le recours aux concessions qui entravent la participation du pays-hôte au développement du secteur. La seconde période qui va de 1960 à 1990 connaît l'intervention des nationalisations au lendemain des mouvements de décolonisation. La troisième période admet la coexistence de plusieurs types d'accords qui dépendent des réserves, des coûts d'exploitation et de recouvrement et qui intègrent la logique de partage des risques et d'investissements financiers et technologiques avec une fiscalité pétrolière définie selon les modalités présentées dans le tableau ci-dessous :

⁴⁸⁸ KPMG, *Algérie guide des hydrocarbures*, 2007.

⁴⁸⁹ *Résultats des entretiens effectués à Alnaft, Mai 2018.*

Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

Tableau II.II.1 : Distinction entre les principaux accords pétroliers amont

Type d'accord	Propriété du pétrole	Contrôle de la compagnie pétrolière internationale
Redevance/Impôt	Au point de production	Etendu
Partage de la production	Au point d'exportation	Proportionnel
Contrat de service	Pas de transfert de propriété	Infime

Source : Traduit de AL-ATTAR A., ALOMAIR O, « *Evaluation of upstream petroleum agreements and exploration and production costs* », OPEC Review, Vol. 29, No. 4, 2005, pp. 243-266.

Des amendements et modifications ont été successivement apportés à la loi 05-07 du 28 avril 2005 qui demeure la base de la législation actuelle mais qui est largement contestée. Les modifications apportées en Février 2013 sont destinées à rendre plus attractifs et rentables les investissements étrangers dans l'amont pétrolier et gazier et d'atteindre les résultats suivants : stimuler les efforts de recherche de Sonatrach, accéder à des techniques et à des procédés d'extraction avancés, et de bénéficier d'un apport supplémentaire en financement des investissements⁴⁹⁰.

La législation actuelle vise aussi à organiser le secteur des hydrocarbures ; à mieux définir le rôle de chacun des opérateurs et à inciter le développement des investissements étrangers en complément des efforts propres fournis par Sonatrach. Dans ce but, la loi a octroyé de nouveaux avantages juridiques et fiscaux destinés à développer la prospection, la recherche et l'exploitation des hydrocarbures conventionnels et non conventionnels.

En contrepartie, à partir des différents niveaux de taxes et redevances définis, les activités exploration-production bénéficient d'avantages substantiels (exemptions de taxes et octroi de droits et de facilités)⁴⁹¹.

1.1.1. Les axes majeurs de l'évolution de la législation algérienne dans les hydrocarbures et le secteur de l'énergie

Comme indiqué dans le courant néo-institutionnaliste, les arrangements institutionnels à travers les réglementations mises en place consacrent l'attractivité d'un secteur et favorisent ou non son développement.

A l'indépendance, l'Algérie s'était attelé à déterminer les outils juridiques afin de s'approprier très rapidement le secteur de l'énergie et sa gestion par la création de la Direction de l'Energie et des carburants suite à l'ordonnance N°62-029⁴⁹² et du Bureau Algérien du Pétrole suite à l'ordonnance n° 62-030⁴⁹³. Le décret n° 62-523 du 08.09.1962 a

⁴⁹⁰ Entretien effectué avec KEARAMANE.A, 2018.

⁴⁹¹ SEKFALIN, « 2013 Amendements de la loi sur les hydrocarbures en Algérie : L'incontournable nécessité d'un consensus national », MedEnergie N°50, mai 2016

⁴⁹² RADP, Journal Officiel N°10, Ordonnance N°62-029 du 25 Aout 1962.

⁴⁹³ Ibid, Ordonnance N° n° 62-030 du 25 aout 1962.

Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

rendu nécessaire la création d'un organisme technique algéro-français pour la valorisation et l'exploitation du sous-sol algérien⁴⁹⁴.

En effet, le pétrole algérien fut découvert en pleine période coloniale, à la fin du XIXe siècle. En 1948, les français prennent la décision de prospector dans le grand sud pour aboutir, durant la même année, à la première découverte. C'est au déclenchement de la guerre d'indépendance, en 1954, que les gisements les plus importants sont repérés, celui de Hassi Messaoud apparaît en 1956.

L'importance économique du secteur l'invite aux négociations d'Evian qui, au final, ont consacré l'intégrité territoriale faisant disparaître le vœu français de séparer le grand sud du nord et le cadre réglementaire de la mise en place des organismes qui vont prendre en charge la gestion et l'exploitation des richesses du sous-sol Saharien.

Pendant longtemps, les compagnies françaises ont empêché l'Algérie de jouir de ses ressources ne lui concédant que des participations minimales ne dépassant pas les 20%. Le 29 juillet 1965, un accord pétrolier entre la France et l'Algérie fut difficilement signé et les compagnies françaises abdiqueront au final.

En 1967, le processus de nationalisation des hydrocarbures est lancé par l'amorçage de la transformation dans les activités de raffinage et de distribution. Les efforts de l'Algérie et sa volonté de valoriser ses ressources la font accéder au rang de membre de l'OPEP en 1969. En 1970, la partie algérienne décide du relèvement des prix de référence fiscale à 2,58\$ le baril.

La première loi algérienne sur les hydrocarbures est contenue dans l'ordonnance 71-24 du 12 avril 1971 qui s'adapte à la nationalisation des hydrocarbures le 24 février 1971. Selon ces textes, l'investisseur étranger se devait de constituer une société de droit algérien et souscrire à la recherche et l'exploration sur un permis attribué par l'Etat. En cas de réussite dans l'effort d'exploration, l'exploitation est réalisée en partenariat avec Sonatrach, selon la règle 49/51. Aucune relation entre l'investisseur étranger et l'administration fiscale algérienne n'était possible.

Sonatrach calcule, en son nom et celui de son (ses) associé(s), l'impôt qui revient à l'Etat, le prélève et le verse au Trésor Public. Cette loi sera renforcée le 19 août 1986, par la loi 86-14, basée sur le principe de partage de production en intronisant des formules de partage de la production avec l'associé étranger⁴⁹⁵. La législation de 1976 allait être

⁴⁹⁴ RADP, *Journal Officiel* N°14, Décret N° 62-523 du 08.09.1962.

⁴⁹⁵ RADP, *Journal Officiel*, N° 35, Loi 86-14 du 19 août 1986 modifiée et complétée relative aux activités de prospection, de recherche, d'exploitation et de transport, par canalisation, des hydrocarbures

Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

amendée, le 21 juillet 1987, à travers le décret n°87-159 relatif à l'intervention des sociétés étrangères dans les activités de prospection, de recherche et d'exploitation d'hydrocarbures liquides. La loi 86-14 du 19 août 1986, dans le prolongement de l'ordonnance 71-22 du 12 avril 1971, n'autorise la délivrance du titre minier de recherche et d'exploitation qu'en faveur de l'entreprise publique (art. 9) mais elle lui ouvre le droit au partenariat sous quatre formes :

- Association « Production Sharing Contract » (PSC) avec un contrat qui permet le partage de production ;
- Association de « contrat de service » ;
- Association en participation sans personnalité juridique dans laquelle l'associé étranger constitue une société commerciale de droit algérien ayant son siège en Algérie ;
- Association en forme de société commerciale par actions, de droit algérien, ayant son siège social en Algérie.

En outre, l'article 41 de la loi du 19 août 1986 fixe à 20 % le taux de la redevance qui est un impôt pétrolier applicable à la valeur de la production déterminée par voie réglementaire sur la base des prix du marché international. L'Etat demeure le seul propriétaire du domaine minier. L'enjeu du secteur est relatif à la fiscalité pétrolière qui doit être rendue plus incitative au fil des réformes.

L'amendement de la législation sur les hydrocarbures à travers la loi n°91-21 du 4 décembre 1991 allait attirer plus de 130 compagnies découlant sur la signature de 26 contrats de recherche et d'exploration. Dans ce cadre, la découverte des gisements pouvait se faire par Sonatrach puis être développés conjointement avec les entreprises étrangères. Ces dernières avaient droit à la récupération des fonds investis et à une rémunération équitable des efforts consentis.

La loi n° 02-01 du 5 février 2002 relative à l'Electricité et la Distribution du Gaz par canalisations a stipulé la création de la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG) qui a pour mission de veiller au fonctionnement concurrentiel et transparent du marché de l'électricité et de la distribution du gaz par canalisations dans l'intérêt des consommateurs et celui des opérateurs.

La loi 05-07 du 28 avril 2005 maintient les structures anciennes, comme le ministère chargé de l'Énergie et la Sonatrach qui devient un partenaire minoritaire de l'activité d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures, en lui attribuant un taux de participation de 30% au maximum. Mais l'ordonnance n°06-10 du 29 juillet 2006 va rendre à la

Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

Sonatrach la majorité des parts dans toute exploitation pétrolière, de même que dans le raffinage et le transport.

En outre, elle se distingue par le fait qu'elle a permis la création de deux agences Alnaft auxquelles sont attribués les titres miniers qui sont l'autorisation de prospection agréant des travaux géologiques, géophysiques et d'analyses de terrain sans forages susceptibles de réaliser une découverte et le permis de recherche et/ou d'exploitation qui confère à son détenteur le droit exclusif de mener des recherches et de procéder aux forages afin d'aboutir à la découverte de gisements de pétrole dont il sera propriétaire.

Elle avait aussi, dans son cahier de charges, la fonction de la gestion et de la mise à jour des banques de données concernant la recherche et l'exploitation des hydrocarbures et le recours à des appels à la concurrence et avec la mission d'évaluer les offres concernant les activités de recherche et/ou d'exploitation.

L'autre agence créée fut l'ARH et a permis de veiller au respect de la réglementation en matière de tarification du transport par canalisation et de stockage, ainsi qu'en matière d'hygiène, de sécurité industrielle et de protection de l'environnement.

Les nouveautés de la loi 05-07 consistaient surtout en les appels d'offres lancés à travers Alnaft, pour les opérations de recherche et d'exploration avec des titres miniers qui devaient faire l'objet d'un contrat de recherche et d'exploitation de 32 ans⁴⁹⁶ divisée en trois périodes de recherche de 3 ans puis deux fois 2 ans. La loi maintient, avec des réaménagements, les formules de gestion des périmètres qui font l'objet d'un titre minier. Il s'agit des systèmes dits de « rendus » ou de « réduction » des périmètres à la fin des phases ou durée de la période de validité du titre minier.

Ce système, bien connu en Algérie, a été introduit par le code pétrolier saharien en vue d'une gestion plus rationnelle du domaine minier et afin d'empêcher le bénéficiaire du titre minier de « geler » des périmètres sans forage sur un immense domaine. Les surfaces rendues peuvent de nouveau être attribuées à d'autres candidats dans le cadre de l'association avec l'organisme public.

Par ailleurs, le droit de transport de la production est évidemment maintenu mais il introduit la concurrence et les principes de l'économie de marché et crée une caisse du transport par canalisations gérée par l'Autorité de régulation et chargée notamment de la péréquation des tarifs de transport par zone.

⁴⁹⁶ RADP, Journal Officiel N°50, Loi n°05-07 du 19 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 28 avril 2005 relative aux hydrocarbures.

Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

En matière de gaz, la loi transmet les contrats de vente de gaz en vigueur à la date de publication de la loi et les contrats ultérieurs sont « transmis » à Alnaft qui déterminera un prix de référence lui conférant ainsi un rôle de valorisation et de régulation. « La Sonatrach continue à « assurer » les besoins du marché national mais l'état des réserves et les besoins du marché ainsi que les quantités disponibles à l'exploitation sont désormais définis par Alnaft »⁴⁹⁷.

La dite loi adopte, dans son article 83, un régime fiscal applicable aux activités de recherche et/ou d'exploitation qui consiste en :

- une taxe superficielle non déductible payable annuellement au Trésor public et calculé par DA/KM² selon les modalités présentées dans le tableau II.II.2 :

Tableau N°II.II.2 : Modalités de calcul de la taxe superficielle

Année Zones	Périodes de recherche			Période de rétention, exceptionnelle ou de prorogation	Période d'exploitation
	1-3	4-5	6-7		
A	4000	6000	8000	400000	16000
B	4800	8000	10000	560000	24000
C	6000	10000	14000	720000	28000
D	8000	12000	16000	800000	32000

Source : ALNAFT, 2017.

- une redevance payable mensuellement à l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (Alnaft) ;

- une taxe sur le revenu pétrolier (T.R.P) payable mensuellement au Trésor public et calculée sur la base du revenu pétrolier déterminé par la différence entre la valeur de la production et les déductions autorisées comme la redevance , les tranches annuelles d'investissement R &D upliftées, les provisions pour coûts d'abandon / restauration de sites, les frais de formation et les Coût d'achat du gaz ;

- un impôt complémentaire sur le résultat (I.C.R) payable annuellement au Trésor public,

- un impôt foncier sur les biens autres que les biens d'exploitation, tel que fixé par la législation et la réglementation fiscale générale en vigueur, ainsi que les droits et taxes prévus dans les articles 31, 52, 53 et 67 de la présente loi.

La loi 05-07 admet des taux variables retenus en matière de redevance, et qui changent de 5,5 à 23 %, selon, les zones qui passent à quatre zones A, B, C, D au lieu de deux zones A et B, mais également selon les niveaux de production par jour. L'article 86 de la loi 05-07 avait aménagé une taxe sur le revenu pétrolier, appelée l'impôt sur les résultats dans l'article 37 de la loi du 19 août 1986. Ces taxes sont de 30 ou 70 % selon les niveaux

⁴⁹⁷ BENCHIKH.M, « *La nouvelle loi pétrolière algérienne : direction publique et économie de marché* », *L'Année du Maghreb, II* | 2007, pp 201-221.

Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

de production avec un mécanisme de déduction de pourcentage selon les tranches annuelles d'investissement appelées *uplift* qui couvrent les coûts opératoires et varient dans les quatre zones ABCD désormais établies⁴⁹⁸. Il est également utile de rappeler que cette loi instaure la séparation des rôles et prérogatives de l'Etat (puissance publique) des missions commerciales dévolues à la Sonatrach et à ses filiales, rôles qui sur le terrain demeurent imbriqués.

L'amendement de la loi 05-07, à travers l'ordonnance 06-10 du 29 juillet 2006, a introduit, en plus de redonner à la Sonatrach ses principales attributions, une «taxe sur les profits exceptionnels, de 5 à 50% lorsque le prix du baril de pétrole est supérieur à 30 dollars».

La loi 05-07 sur les hydrocarbures a été amendée en 2013 par la loi n° 13-01 du 20 février 2013 qui définit le cadre pour le développement futur de ressources hydrocarbures non conventionnelles, en l'occurrence le recours à l'exploitation des gaz de schiste, adopte l'impôt complémentaire sur le résultat (ICR) fixé à 19%⁴⁹⁹ suite à la suppression de la TPE (la Taxe sur les profits exceptionnels)⁵⁰⁰.

Cette loi avait également pour but de favoriser le partenariat et les investissements via la réduction de la fiscalité (les zones offshore, les zones difficiles à géologie complexe et les gisements de petite taille)⁵⁰¹.

En effet, le régime fiscal est considéré comme contraignant dans une conjoncture de prix bas du baril de pétrole. Cette dernière est jumelée à une réduction de moitié du taux de rendement en 10 ans passant pour un gisement qui avait un taux de rendement de 30% à 15% ,aujourd'hui, et pour un gisement qui avait un taux de rendement de 15% à moins de 10% , taux qui reste de loin peu rentable pour un opérateur qui ,plus est, doit faire de la recherche/exploration.

En dépit de toutes ces modifications, il n'y a eu qu'un seul appel d'offre après promulgation de la loi 13-01 du 20 février 2013 en plus des trois précédents lancés dans le cadre de la loi 2005 pour 31 blocs offerts à la compétition, pour lesquels la baisse des prix du pétrole et du gaz sur les marchés internationaux peut être avancée comme justificatif.

⁴⁹⁸ BENCHIKH.M, *Op.Cit*,pp 201-211.

⁴⁹⁹ Cet impôt est augmenté à 80% si les bénéfices des compagnies étrangères atteignent des seuils importants

⁵⁰⁰ Cette taxe restera en vigueur pour les contrats d'association conclus sous la loi 86/14.

⁵⁰¹ Nord du pays et Zones peu explorées du Sahara nécessitant des investissements colossaux.

Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

Tableau N°II.II.3 : Résultats des appels d'offre lancés par ALNAFT

Années des appels d'offre	2009	2010	2011	2014
% des blocs attribués	25%	30%	20%	13%
Nombre de blocs	4	3	6	6
Nombre de permis	1	2	1	4
Régime de loi sur les hydrocarbures	05-07	05-07	05-07	13-01
Entreprises	Gazprom (RUSSIE)	- PTTEP(Thaïlande) - Cnooc (Chine) - Repsol(Espagne)/Enel(Italie)/Gdf (France)	Cepsa (Espagne)	- Statoil(Norvège)/Sigma(Pays bas)/Shell(anglo-néerlandaise) - Enel(Italie)/Dragon Oil(EAU) - Sonatrach (Algérie)/Dragon Oil(EAU)/Enel(Italie) - Repsol(Espagne)/Shell(Anglo-néerlandais)

Source : Conception personnelle à partir de l'entretien effectué avec KERAMANE Abdenour et des données d'Alnaft

Les compagnies internationales se plaignent, en plus des prix faibles du pétrole, de la nature des blocs offerts à la compétition ; de la complexité du cadre réglementaire et juridique; de la lenteur bureaucratique et de celle des prises de décisions et de l'instabilité de l'environnement des affaires qui connaît également un manque de transparence. La nature de l'environnement institutionnel est considéré comme hostile à la présence de partenariats rentables. Par ailleurs, Sonatrach, de par son fonctionnement, est aussi partie prenante de cet environnement contraignant. En effet, son statut d'entreprise est presque relégué au second rang avec la modification de ses statuts au début des années 2000.

Keramane.A considère qu'elle devient une administration au service du pouvoir politique, ce qui lui confère une forme d'instabilité chronique rendant difficile la mise en place d'une stratégie de développement à long terme (12 PDG se sont succédés à la tête de SONATRACH en près de 20 ans soit une moyenne de presque deux ans pour chacun d'entre eux). Le peu de visibilité sur le long terme s'associe aux effets de la pénalisation des actes de gestion des cadres des entreprises publiques qui inhibe les initiatives et empêche la prise de décision dans un cadre de bonne gouvernance.

Le décret exécutif N°14-227 de 2014⁵⁰² a permis de définir les modalités de détermination et de décompte des quantités d'hydrocarbures passibles de la redevance⁵⁰³ qui est due au titre de chaque périmètre d'exploitation. Elle est définie à partir des quantités

⁵⁰² RADP, Journal officiel N°51, Décret exécutif n° 14-227 du 29 Chaoual 1435 correspondant au 25 aout 2014 définissant les modalités de détermination et de décompte des quantités d'hydrocarbures passibles de la redevance et les modes de paiement de la redevance

⁵⁰³ La redevance est une charge déductible de la base fiscale pour le calcul de la taxe sur le revenu pétrolier (TRP) et de l'impôt complémentaire sur le résultat (ICR).

Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

d'hydrocarbures produites et décomptées, après les opérations de traitement au champ, au point de mesure et est calculée en multipliant la valeur de la production par le taux.

Tableau N° II.II.4 : Taux de redevance selon les zones fiscales

Zone A	Zone B	Zone C	Zone D	Hydrocarbures Non Conventionnels
20001-50000 b.e.p ⁵⁰⁴ /j 10.5%	13%	16%	20%	5%
>100000 b.e.p/j 12%	14.5%	17%	20%	

Source : ALNAFT, 2018.

Alnaft est habilité à recevoir la redevance versée mensuellement par l'opérateur, au nom du contractant avant le 10 du mois qui suit celui de la production.

Aussi et en dépit de ces révisions, jusqu'à mai 2018, sur les 31 périmètres mis aux enchères, seules cinq offres ont été soumises et aucun des 5 soumissionnaires n'a proposé d'investir sur le gaz de schiste.

1.1.2. La promotion juridique des énergies renouvelables

La loi N° 99-09 trace le cadre général de la politique nationale dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et définit les moyens d'y parvenir⁵⁰⁵. La promotion des énergies renouvelables y est inscrite comme l'un des outils de la maîtrise de l'énergie à travers les économies d'énergies conventionnelle qu'elle permet de réaliser.

Dans le cadre de cette loi, la création du Fonds national pour les énergies renouvelables est adoptée pour assurer l'allocation des fonds nécessaires au développement des énergies propres et dont le financement sera assuré par 1 % de la redevance pétrolière et de toutes autres ressources ou contributions⁵⁰⁶. Des actions touchant les énergies renouvelables sont prévues pour être financées, dans ce cadre, au titre du Plan National de Maîtrise de l'Energie (PNME) 2006-2010.

La loi sur l'électricité et la distribution publique du gaz qui libéralise ce secteur a également prévu des dispositions pour la promotion de la production d'électricité à partir des énergies renouvelables et son intégration au réseau⁵⁰⁷.

La loi n° 04-09 est le premier jalon de la stratégie algérienne en matière d'énergies renouvelables. Elle fait acte des modalités de promotion des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable dans le but de protéger l'environnement, de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, de favoriser un développement durable par la

⁵⁰⁴ Baril équivalent pétrole.

⁵⁰⁵ RADP, Journal Officiel N°51, La loi n° 99-09 du 28 juillet 1999 relative à la maîtrise de l'énergie.

⁵⁰⁶ RADP, Journal Officiel N° 22 Arrêté interministériel du 12 Dhou El Hidja 1433 correspondant au 28 octobre 2012 déterminant la nomenclature des recettes et des dépenses imputables sur le compte d'affectation spéciale n° 302-131 intitulé « Fonds national pour les énergies renouvelables et la cogénération ».

⁵⁰⁷ RADP, Journal Officiel N°8, Loi N° 02-01 DU 05 FÉVRIER 2002 relative à l'électricité et à la distribution du gaz par canalisations.

Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

préservation et la conservation des énergies fossiles, et de valoriser les gisements d'énergies renouvelables, en généralisant leurs utilisations⁵⁰⁸.

Les articles 6, 9 et 15 de la dite loi reviennent sur la mise en place d'un programme national quinquennal qui s'inscrit dans les projections d'aménagement du territoire et de développement durable à l'horizon 2020 et d'un bilan annuel de l'usage des énergies renouvelables et qui bénéficie d'incitations dont les modalités sont fixées par la loi de finances.

L'article 7 identifie les axes du programme national comprenant l'ensemble des actions d'information, de formation ou de vulgarisation, ainsi que des incitations à la recherche, à la production, au développement et à l'utilisation des énergies renouvelables en complément et/ou en substitution des énergies fossiles tandis que l'article 13 stipule que les instruments de promotion des énergies renouvelables sont constitués par un mécanisme de certification d'origine et par un système d'incitation à l'utilisation des énergies renouvelables.

Le décret exécutif n° 11-33 du 27 janvier 2011⁵⁰⁹, quant à lui, annonce la création, et définit l'organisation et le fonctionnement de l'institut algérien des énergies renouvelables par abréviation (IAER), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière placé sous la tutelle du ministre de l'énergie. Le dit institut a pour missions la prise en charge des besoins en formation dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique ainsi que de la promotion et de la valorisation de la recherche appliquée.

Son objectif était également d'accompagner les clients en matière d'assistance, de conseil et de développement de projets dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique ainsi que la conclusion d'accords et/ou conventions de coopération au niveau national ou international. Cet institut sera dissolu par le décret exécutif N°16-70 du 22 Février 2016⁵¹⁰.

D'autres textes législatifs viennent compléter ces derniers pour la mise en place de mécanismes d'encouragement de production, d'exploitation et de recherche autour des énergies renouvelables :

⁵⁰⁸RADP, Journal Officiel N°52, Loi n° 04-09 du 27 Jomada Ethania 1425 correspondant au 14 août 2004 relative à la promotion des Energies Renouvelables dans le cadre du développement durable

⁵⁰⁹RADP, Journal Officiel N° 8, Décret exécutif n° 11-33 du 22 Safar 1432 correspondant au 27 janvier 2011 portant création, organisation et fonctionnement de l'institut algérien des énergies renouvelables.

⁵¹⁰RADP, Journal Officiel N°10, Décret exécutif n° 16-70 du 13 Jomada El Oula 1437 correspondant au 22 février 2016 portant dissolution de l'institut algérien des énergies renouvelables.

Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

-Décret exécutif n°13-218 du 13 juin 2013 fixant les conditions d'octroi des primes au titre des coûts de diversification de la production d'électricité⁵¹¹ ;

- Décret exécutif n°13-424 du 18 décembre 2013 modifiant et complétant le décret exécutif n° 05-495 du 26 décembre 2005 relatif à l'audit énergétique des établissements grands consommateurs d'énergie⁵¹² ;

-Arrêté ministériel du 02 février 2014 fixant les tarifs d'achat garantis pour la production d'électricité à partir d'installations utilisant la filière photovoltaïque et les conditions de leur application⁵¹³ ;

-Arrêté ministériel du 02 février 2014 fixant les tarifs d'achat garantis pour la production d'électricité à partir d'installations utilisant la filière éolienne et les conditions de leur application⁵¹⁴ ;

-Décret exécutif n° 17-98 du 26 février 2017 définissant la procédure d'appel d'offres pour la production des énergies renouvelables ou de cogénération et leur intégration dans le système national d'approvisionnement en énergie électrique⁵¹⁵ ;

- Décret exécutif n°17-167 du 22 mai 2017 modifiant et complétant le décret exécutif n°15-69 du 11 février 2015 fixant les modalités de certification de l'origine de l'énergie renouvelable et de l'usage de ses certificats⁵¹⁶ ;

-Décret exécutif n° 17-168 du 22 mai 2017 modifiant et complétant le décret exécutif n°15-319 du 13 décembre 2015 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spécial n°203-131 intitulé « Fonds national pour la maîtrise de l'énergie et pour les énergies renouvelables et de la cogénération »⁵¹⁷.

⁵¹¹ RADP, Journal Officiel N°33, Décret exécutif n° 13-218 du 9 Chaabane 1434 correspondant au 18 juin 2013 fixant les conditions d'octroi des primes au titre des coûts de diversification de la production d'électricité.

⁵¹² RADP, Journal Officiel N° 65, Décret exécutif n° 13-425 du 15 Safar 1435 correspondant au 18 décembre 2013 modifiant et complétant le décret exécutif n° 07-184 du 23 Joumada El Oula 1428 correspondant au 9 juin 2007 fixant les procédures pour la conclusion des contrats de recherche et d'exploitation et les contrats d'exploitation des hydrocarbures suite à un appel à la concurrence .

⁵¹³ RADP, Journal Officiel N° 23, Arrêté du 2 Rabie Ethani 1435 correspondant au 2 février 2014 fixant les tarifs d'achat garantis et les conditions de leur application pour l'électricité produite à partir des installations utilisant la filière solaire photovoltaïque.

⁵¹⁴ Ibid.

⁵¹⁵ RADP, Journal Officiel N°15, Décret exécutif n° 17-98 du 29 Joumada El Oula 1438 correspondant au 26 février 2017 définissant la procédure d'appel d'offres pour la production des Energies renouvelables ou de cogénération et leur intégration dans le système national d'approvisionnement en Energie Electrique.

⁵¹⁶ RADP, Journal Officiel N° 31, Décret exécutif n° 17-167 du 25 Chaabane 1438 correspondant au 22 mai 2017 modifiant et complétant le décret exécutif n° 15-69 du 21 Rabie Ethani 1436 correspondant au 11 février 2015 fixant les modalités de certification de l'origine de l'énergie renouvelable et de l'usage de ces certificats.

⁵¹⁷ RADP, Journal Officiel N° 31 Décret exécutif n° 17-168 du 25 Chaabane 1438 correspondant au 22 mai 2017 modifiant et complétant le décret exécutif n° 15-319 du Aouel Rabie El Aouel 1437 correspondant au 13 décembre 2015 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n° 302-131 intitulé ' Fonds national pour la maîtrise de l'énergie et pour les énergies renouvelables et de la cogénération.

L'arsenal législatif relatif à la promotion des énergies renouvelables se développe au fur et à mesure des réalisations et des constats faits sur le terrain. Les changements opérés sur le marché énergétique mondial et sur le marché national de l'énergie ont également une large part dans ces actions de promotion afin de préparer l'avenir.

1.1.3. L'énergie nucléaire et la maîtrise de l'énergie

L'énergie nucléaire suscitant un intérêt croissant pour la promotion de nouvelles sources d'énergie, un texte de loi régissant les activités nucléaires pacifiques est en cours d'élaboration pour favoriser l'ouverture sur de nouvelles sources d'énergie, et la diversification du mix énergétique national.

Ce texte de loi prévoit le recours à une autorité gouvernementale qui sera chargée de cette mission en définissant les dispositions visant à assurer la protection de la santé humaine, de l'environnement et des générations futures contre les nuisances potentielles liées à l'utilisation des rayonnements ionisants⁵¹⁸.

D'un autre côté, la loi n° 99-09 du 15 Rabie Ethani 1420 correspondant au 28 juillet 1999 a permis de mettre les jalons relatifs à la maîtrise de l'énergie et qui fut complétée par:

- la réglementation thermique dans les bâtiments neufs instituée par le Décret exécutif n° 2000-90 du 19 Moharram 1421 correspondant au 24 avril 2000;

- les modalités d'élaboration du programme national de maîtrise de l'énergie (PNME) institué par Décret exécutif n° 04-149 du 29 Rabie El Aouel 1425 correspondant au 19 mai 2004 ;

- les règles spécifiques d'efficacité énergétique applicables aux appareils fonctionnant à l'électricité, aux gaz et aux produits pétroliers intégrés dans le Décret exécutif n° 05-16 du Aouel Dhou El Hidja 1425 correspondant au 11 janvier 2005 ;

- la mise en place de l'audit énergétique des établissements grands consommateurs d'énergie institué par le Décret exécutif n° 05-495 du 24 Dhou El Kaada 1426 correspondant au 26 décembre 2005 ;

- la détermination des appareils et les catégories d'appareils à usage domestique soumis aux règles spécifiques d'efficacité énergétique et fonctionnant à l'énergie électrique intégré dans l'Arrêté interministériel du 5 Dhou El Kaada 1429 correspondant au 3 novembre 2008 ;

- la définition de la classification d'efficacité énergétique des appareils à usage domestique soumis aux règles spécifiques d'efficacité énergétique et fonctionnant à

⁵¹⁸ APS, *Projet de loi sur l'énergie nucléaire: pour le renforcement du développement socio-économique*, 04 Mars 2019 18:34.

Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

l'énergie électrique dans le cadre de l'Arrêté interministériel du Aouel Dhou El Hidja 1429 correspondant au 29 novembre 2008 ;

- l'identification des dispositions générales relatives aux modalités d'organisation et d'exercice du contrôle d'efficacité énergétique des appareils à usage domestique soumis aux règles spécifiques d'efficacité énergétique et fonctionnant à l'énergie électrique intégré dans le cadre de l'Arrêté interministériel du Aouel Dhou El Hidja 1429 correspondant au 29 novembre 2008 ;

- la détermination de l'étiquetage des réfrigérateurs, des congélateurs et des appareils combinés à usage domestique soumis aux règles spécifiques d'efficacité énergétique et fonctionnant à l'énergie électrique dans le cadre de l'Arrêté du 25 safar 1430 correspondant au 21 février 2009 ;

- la définition de l'étiquetage énergétique des lampes domestiques soumises aux règles spécifiques d'efficacité énergétique et fonctionnant à l'énergie électrique institué par l'Arrêté du 25 safar 1430 correspondant au 21 février 2009;

- la détermination de l'étiquetage énergétique des climatiseurs à usage domestique soumis aux règles spécifiques d'efficacité énergétique et fonctionnant à l'énergie électrique dans le cadre de l'Arrêté du 25 safar 1430 correspondant au 21 février 2009.

Par ailleurs, la loi de finances 2000 a émis un certain nombre de dispositions relatives à :

- la taxe sur les ventes des produits du secteur énergétique dans son article N°64 ;
- la création du compte d'affectation spéciale n°302- 101 intitulé «Fonds National pour la Maîtrise de l'Energie».

Toutefois, l'obstacle majeur à la maîtrise de l'énergie demeure sa soumission à un prix subventionné. Selon la Banque mondiale, les subventions totales en Algérie absorbent 30% du budget de l'Etat et 11% de son PIB et s'élèvent à environ 10 à 20 milliards de dollars .Cette situation nécessite une redéfinition du système des subventions afin de favoriser les nécessaires en priorité.

1.2. Le cadre organisationnel du secteur de l'énergie en Algérie

Le secteur économique de l'énergie en Algérie occupe une place prédominante dans l'économie de l'Algérie. Comprendre son organisation est primordial pour identifier les pouvoirs, le fonctionnement et les actions pour permettre à ce secteur de se développer afin de tirer profit de toutes les opportunités à saisir.

Ainsi, la création de ministères, d'agences, d'entreprises, de centres de recherches,... sont toutes des actions qui concourent à la promotion des initiatives en vue d'optimiser le

potentiel du secteur et s'inscrire dans la lignée des travaux de North (néo-institutionnalisme) qui considère que la croissance et le développement économiques sont liés , en plus de la population, des ressources, de la technologie , à l'existence des institutions qui sont créées ou impulsées grâce au rôle joué par la concurrence entre nations, donc par des impulsions exogènes, qui tendent à l'existence d'institutions à même de réaliser l'efficacité économique.

Selon cette approche, le fonctionnement d'un secteur est en lien avec son environnement institutionnel et les arrangements institutionnels qu'ils génèrent comme règles du jeu, règles politiques, sociales, légales et qui délimitent et soutiennent l'activité transactionnelle des acteurs de la scène énergétique nationale et internationale.

1.2.1. Les ministères en charge du secteur de l'énergie

S'intéresser aux programmes à mettre en place en matière de politique énergétique ne suffit pas à identifier les tenants et aboutissants de cette dernière mais, « il s'agit aussi de comprendre la nature des institutions qui donnent corps à ces programmes »⁵¹⁹.

Deux ministères chapeautent le secteur énergétique en Algérie. Le ministère de l'énergie et des mines est le plus ancien d'entre eux, dans un premier temps. Ainsi, il est ainsi chargé de l'élaboration des politiques et stratégies de recherche, de production et de valorisation des ressources d'hydrocarbures et énergétiques et du développement des industries s'y rapportant⁵²⁰. Il se charge également de la présentation des grandes lignes définissant la politique énergétique.

Il constitue le principal pilote du programme des énergies renouvelables pour lequel il aura de larges prérogatives dans sa conduite, au détriment du ministère de l'environnement et des énergies renouvelables, provoquant des processus de décision dyadiques. S'interroger sur l'existence d'un département énergies renouvelables au niveau du ministère de l'énergie renvoie à une minimisation du rôle du ministère de l'environnement et des énergies renouvelables et provoque un éclatement des compétences techniques et décisionnelles.

Le Décret exécutif N° 18-66 fixe les attributions du ministère de l'Énergie en matière de développement des énergies renouvelables : la promulgation de la réglementation

⁵¹⁹OTANDO, G, « *Institutions, gouvernance et développement économique : problèmes, réformes et orientation de l'économie gabonaise* », *Marché et organisations*, vol. 14, no. 2, 2011, pp. 129-166.

⁵²⁰RADP, *Journal Officiel* N°65, Décret exécutif n° 15-302 du 20 Safar 1437 correspondant au 2 décembre 2015.

Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

ou des réglementations régissant ce domaine, le pilotage du développement de la production électrique à partir des énergies renouvelables et de l'énergie nucléaire⁵²¹.

Pour la première fois dans l'organigramme de ce département, figure une direction dédiée aux énergies renouvelables qui interviendra dans l'élaboration des programmes de développement des capacités de production de l'électricité de toute origine et du transport de l'électricité et du gaz ainsi que les programmes d'électrification et de distribution publique du gaz naturel en s'assurant de leur réalisation. Le ministère de l'énergie prend en charge les études pour présenter les programmes de développement de l'énergie nucléaire⁵²².

Dans un second temps, le Décret exécutif n°17-364, dans son article 1^{er}, stipule que le ministère de l'environnement et des énergies renouvelables, procède à l'élaboration de la politique nationale dans les domaines de l'environnement et des énergies renouvelables, à l'exclusion de la production de l'énergie électrique à partir de sources d'énergies renouvelables, raccordée au réseau électrique national⁵²³.

Le dit ministère doit également veiller à la mise en œuvre, au suivi et au contrôle, des actions conformément aux lois et règlements de la politique nationale de l'environnement et des énergies renouvelables⁵²⁴. Par ailleurs, il se doit de proposer des textes législatifs et réglementaires en constituant l'autorité publique dans ce domaine, de veiller à l'application de la réglementation et des orientations pour favoriser l'instauration d'une économie verte. A ce niveau, les missions paraissent distinctes entre les deux ministères mais il subsiste, tout de même, des flous organisationnels quant au pilotage et à l'organisme de tutelle auxquels les opérateurs et intervenants doivent se conformer.

Le cadre global constituant le secteur des hydrocarbures en Algérie est représenté, en fait, par quatre (04) parties prenantes : le ministère de l'énergie qui se charge de l'élaboration de la politique énergétique, l'agence Alnaft qui a pour but la promotion des investissements dans la recherche et l'exploitation des hydrocarbures, l'agence ARH qui veille au respect de la réglementation dans le secteur et Sonatrach qui traduit ces orientations sur le terrain par la mise en œuvre de la prospection, de la recherche et de l'exploitation des hydrocarbures.

⁵²¹ RADP, Journal Officiel N°10, Décret exécutif N°18-66 de du 26 Joumada El Oula 1439 correspondant au 13 février 2018 modifiant le décret exécutif n° 15-302 du 20 Safar 1437 correspondant au 2 décembre 2015 fixant les attributions du ministre de l'énergie.

⁵²² RADP, Journal Officiel N°10, Op.Cit.

⁵²³ RADP, Journal Officiel N° 74, Décret exécutif n° 17-364 du 6 Rabie Ethani 1439 correspondant au 25 décembre 2017 fixant les attributions du ministre de l'environnement et des énergies renouvelables.

⁵²⁴ Journal Officiel N°74, Décret exécutif n° 17-364 du 6 Rabie Ethani 1439 correspondant au 25 décembre 2017 fixant les attributions du ministre de l'environnement et des énergies renouvelables.

Enfin, il est utile d'attirer l'attention sur la création du Conseil National de l'Energie (CNE) par le décret présidentiel n° 95-102 du 8 Dhou El Kaada 1415 correspondant au 8 avril 1995 qui doit tracer la politique énergétique du pays.

1.2.2. Les entreprises du secteur énergétique

L'analyse du secteur de l'énergie ne peut être complète que dans la mesure où elle inclut les entreprises activant dans ce secteur.

1.2.2.1. Sonatrach et ses filiales

Sonatrach est une compagnie nationale algérienne de recherche, d'exploitation, de transport par canalisation, de transformation et de commercialisation des hydrocarbures et de leurs dérivés. Elle a pour but de valoriser les ressources nationales d'hydrocarbures, considérées comme importantes, et de créer des richesses au service du développement économique et social du pays.⁵²⁵

Elle se configure comme un acteur pétrolier et gazier majeur et arrive à plusieurs reprises à la tête des entreprises les plus riches d'Afrique en étant la première compagnie d'hydrocarbures en Afrique et en Méditerranée.

A. Activités de Sonatrach

Créée en 1963, elle oriente ses activités de manière à intégrer toute la chaîne de production, d'exploration, d'exploitation, de transport et de raffinage en se diversifiant dans la pétrochimie et le dessalement d'eau de mer.

Elle se concentre principalement autour de cinq activités :

- l'activité d'Exploration-Production (EP) dont la mission est la recherche , le développement , l'exploitation et la production des gisements d'hydrocarbures pour une valorisation optimale des ressources en partenariat mais aussi la négociation de nouveaux projets sur le territoire national et international ;

- le Transport par canalisations depuis les pôles de production au sud vers les pôles de demande et de transformation au nord (marché national et exportation). ;

- la Liquéfaction et Séparation qui se préoccupe de la transformation des hydrocarbures par la liquéfaction du gaz naturel et la séparation des GPL;

- le Raffinage et la Pétrochimie qui a pour mission l'exploitation et la gestion de l'outil de production du Raffinage et de la Pétrochimie, pour répondre principalement à la demande du marché national en produits pétroliers. ;

⁵²⁵ <http://www.sonatrach.com/PDF/presentation-sonatrach.pdf> consulté le 13/07/2017.

Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

- l'élaboration et l'application des politiques et stratégies en matière de commercialisation des hydrocarbures.

Dans l'Aval, Sonatrach compte six raffineries en activité sur le territoire national et deux complexes pétrochimiques, quatre complexes de liquéfaction GNL et deux complexes de séparation GPL.

Dans l'Amont, SONATRACH opère, en effort propre ou en partenariat avec des compagnies pétrolières étrangères, au niveau de gisements parmi les plus importants du monde dans différentes régions du Sahara algérien : Hassi Messaoud, Hassi R'Mel, Hassi Berkine, Ourhoud, Tin Fouyé Tabankort, Rhourde Nouss, In Salah et In Amenas.

En matière de transport, le Groupe dispose d'un réseau de canalisations qui s'étend sur près de 22.000 kilomètres sur le territoire national. De plus, la Compagnie a aménagé plusieurs ports pétroliers de chargement d'hydrocarbures : Alger, Arzew, Bejaia et Skikda afin de permettre le chargement et le déchargement de gros tankers⁵²⁶ d'une capacité de 80.000 à 320.000 TM et de méthaniers⁵²⁷.

B. Organisation de Sonatrach

Dans le cadre de la stratégie SH 2030 qui devrait favoriser davantage les opportunités de partenariat⁵²⁸, Sonatrach entend s'impliquer dans une démarche plus flexible et plus efficace afin d'accroître son volume d'activité et de maintenir ou développer son CA.

Les principales structures (cf. Annexe 7) de cette entreprise résident dans les treize directions qui assurent le fonctionnement des activités citées plus haut. Ainsi, les missions de chacune d'entre elles sont identifiées ci-après⁵²⁹ :

-La Direction Transformation SH2030 (TRF), nouvellement créée, est chargée de la coordination et du suivi de la mise en œuvre du plan de transformation de Sonatrach SH2030 ;

-La Direction Communication (CMN) est chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie de communication de Sonatrach ;

⁵²⁶ Citernes à pétrole.

⁵²⁷ Un méthanier est un navire servant à transporter du gaz naturel liquéfié dans ses citernes

⁵²⁸ La stratégie SH 2030 compte transformer SONATRACH en une Transformer SONATRACH en une «Leading Compagnie Pétrolière». Cette stratégie fondée sur une amélioration quantitative et qualitative de la production par l'exploitation optimale des ressources disponibles et le recours à de nouvelles ressources, dans une optique de protection de l'environnement. Elle tend également à installer la transformation digitale pour accroître la modernisation tout en respectant une éthique rigoureuse par un engagement réel en matière de RSE.

⁵²⁹ <https://sonatrach.com/organisation> Consulté le 22/10/2018

Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

-La Direction Corporate Stratégie, Planification et Economie (SPE) est chargée de l'élaboration et du développement à moyen et long terme et d'évaluer leur mise en œuvre ;

-La Direction Corporate Finances (FIN) est chargée d'élaborer les politiques et stratégies dans le domaine de la Finance. Elle évalue leur mise en œuvre et veille à la qualité de l'information financière ;

-La Direction Corporate Business Development et Marketing (BDM) est chargée de formuler la stratégie de croissance et de recherche des opportunités d'investissement pour la Société ;

-La Direction Corporate Ressources humaines (RHU) est chargée de l'élaboration des politiques et stratégies en matière de ressources humaines et du contrôle de leur mise en œuvre ;

-La Direction Centrale Procurement & Logistique (P&L) a pour mission de piloter les processus d'Achats et la Logistique pour le Groupe ;

-La Direction Centrale Ressources Nouvelles (R&N) est chargée de piloter et d'exploiter, depuis le centre, les projets de Ressources Non Conventionnelles et l'Offshore ;

-La Direction Centrale Engineering & Project Management (EPM), assure le pilotage et l'exécution des grands projets industriels du Groupe ;

-La Direction Centrale juridique (JUR) est en charge de l'élaboration et de l'harmonisation des instruments juridiques et du contrôle de leurs applications ;

-La Direction Centrale Digitalisation et Système d'information (DSI) est chargée de la définition et du contrôle de la politique informatique et de la digitalisation de la Société ;

-La Direction Centrale Santé, Sécurité et Environnement (HSE) a en charge l'élaboration des politiques en matière d'environnement, de sécurité et de qualité de vie au travail. Elle assure le contrôle de leur application ;

-La Direction Centrale de la Recherche et du Développement (R&D) est chargée de promouvoir et de mettre en œuvre la politique de la recherche appliquée et développement des technologies dans les métiers de base de la Société.

C. Evolution du bilan d'activité de Sonatrach

Les efforts de développement du secteur des hydrocarbures en Algérie sont, dans l'ensemble, en augmentation croissante. Sur la période allant de 2008 à 2017, plus de 263 découvertes sont réalisées par la compagnie. Le nombre de découvertes a connu une certaine accalmie avec la réduction des cours du pétrole en 2014.

Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

Tableau N°II.II.5 : Evolution de l'activité de la SONATRACH (2008-2018)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Découvertes	16	16	29	20	31	32	31	23	32	33	30
Développements de forages (Puits livrés)	76	-	84	99	87	62	80	111	149	172	171
Efforts d'exploration (Puits livrés seuls)	40	-	64	64	50	85	101	94	92	100	77

Source : Recoupement des données de la SONATRACH et de la communication de PREURE.M au 7ème Forum européen de l'énergie tenue à Paris les 7 et 8 juin 2018 disponible sur <http://wec-france.org/DocumentsPDF/Evenements/7-Forum-Europeen-Energie/M.Preure.pdf>

Selon la vision SH2030, Sonatrach compte doubler son volume annuel de découvertes pour passer de 50 à 100 M tep/an. L'effort de forage en développement devrait également doubler. L'évolution du CA à l'exportation démontre l'impact de la conjoncture internationale sur les recettes en devises de la compagnie, dans un premier temps, mais également sur la structure financière de l'économie algérienne.

Ainsi, il est possible de revenir, selon les données du tableau ci-après sur quatre périodes majeures :

-entre 2008 et 2009, la crise des subprimes a créé un climat économique morose qui a poussé à une baisse de l'activité économique mondiale. Cette situation a amené à une baisse de près de 42% entre ces deux années ;

-Entre 2010 et 2016, la compagnie connaît une baisse continue de la valeur de ses exportations. En 2014, la baisse des prix du pétrole s'est fait ressentir dans les recettes en devises de Sonatrach dont le CA a connu une baisse de plus de moitié avec un taux avoisinant les 52% ;

-entre 2017 et 2018, les accords de l'OPEP sur le plafonnement de la production et les tensions géopolitiques impactent le marché mondial de l'énergie et tirent les prix du pétrole à la hausse. Les implications sur les recettes à l'export de Sonatrach sont positives avec une augmentation de 19% entre 2016 et 2017 puis une augmentation de 17.5% entre 2017 et 2018 soit une augmentation globale de 40% entre 2016 et 2018.

Tableau N°II.II.6 : Evolution du CA à l'exportation de la SONATRACH

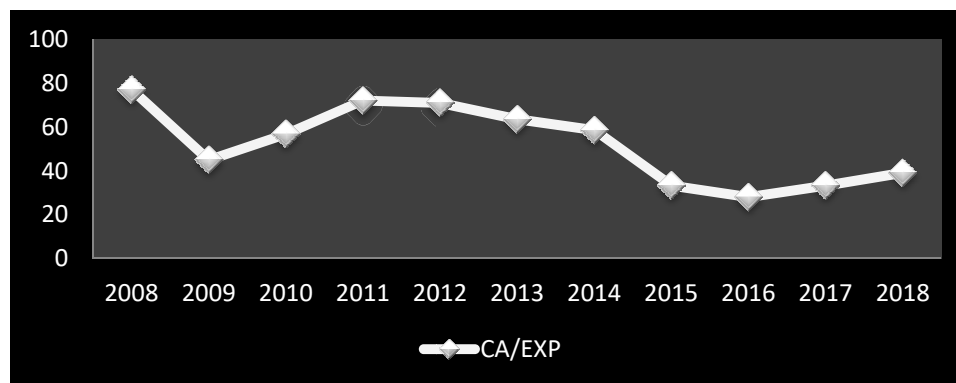
Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CA à l'exportation (Milliards \$)	77	44.9	56.7	72	71	63.5	58.45	33.19	27.9	33.2	39

Source : Recoupement des données de la SONATRACH

Les données de Sonatrach indiquent que cette compagnie a pu rassembler plus de 800 milliards \$ entre 2000 et 2017⁵³⁰.

⁵³⁰ MEHTOUL.A, « 47 ans après la nationalisation des hydrocarbures , quelle transition énergétique pour l'Algérie ? », La Nouvelle république 6088, Dimanche 25 février 2018, p17.

Figure II.II.1 : Evolution du CA à l'exportation de la SONATRACH



Source : Recoupement des données de la SONATRACH

D. Les filiales de Sonatrach

Sonatrach a construit au fil des années un réseau dense de filiales afin d'assurer la maîtrise du métier de l'énergie :

-L'Entreprise Nationale de Géophysique (ENAGEO) a été créée en 1981⁵³¹ et se situe en amont de la chaîne pétrolière. Elle a pour activité principale l'acquisition, le traitement et l'interprétation des données sismiques 2D et 3D. Ces techniques se situent dans la première phase du processus d'exploration et permettent de donner une meilleure image du sous-sol, de contribuer à l'identification de nouveaux réservoirs et à augmenter le taux de succès des forages d'exploration⁵³² ;

-L'Entreprise Nationale de Forage (ENAFOR) est dotée d'un capital expérience de plus de quarante cinq (45) années dans le domaine du Forage pétrolier en mettant l'accent sur deux principales activités que sont le Forage et le Work-Over, (en plus de l'activité maintenance pétrolière et les activités de soutien telles que le Transport et l'Hôtellerie)⁵³³. Issue de la dissolution d'ALFOR, il s'agit d'une société mixte, créée en 1966 entre Sonatrach et SEDCO (USA), ENAFOR a été mise en place le 1er Janvier 1982 par le décret N° 81-170⁵³⁴ et devient une entreprise autonome sous la forme d'une SPA le 26 novembre 1989. Membre de L'association Internationale des Entrepreneurs de Forage «I.A.D.C », l'ENAFOR fut certifiée ISO 9001-Version 2000 depuis le 13 Janvier 2004⁵³⁵ ;

⁵³¹ RADP, Journal Officiel N° 31, Décret N°81-172 du 1^{er} Août 1981 portant création de l'ENAGEO.

⁵³² ENAGEO, Rapport d'Activité et Comptes Sociaux 2014

⁵³³ <http://www.enafor.dz/accueilfr.html> Consulté le 16/10/2016.

⁵³⁴ RADP, Journal Officiel N°31, Décret N°81-170 du 1^{er} Aout 1981 portant création de l'ENAFOR.

⁵³⁵ Norme de qualité permettant à un organisme de démontrer son aptitude à fournir régulièrement un produit conforme aux exigences des clients et aux exigences réglementaires applicables et vise à accroître la satisfaction de ses clients par l'application efficace du système, y compris les processus pour l'amélioration continue du système et l'assurance de la conformité aux exigences des clients et aux exigences réglementaires applicables.

Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

-L'Entreprise Nationale de Grands Travaux Pétroliers (ENGTP) est une entreprise créée par le décret N°80/103⁵³⁶ qui s'est spécialisée dans la construction, en tous corps de métiers, de grands ensembles industriels et de canalisations dans différents domaines principalement les Hydrocarbures et l'Energie. Connue sous le nom d'ALTRA, (Entreprises Algériennes de Grands Travaux), cette entreprise fut créée le 15 novembre 1967 par une association entre Sonatrach et le groupe français UIE « Entreprise Française spécialisée dans la construction d'installations pétrolières de surface » ;

- L'Entreprise Nationale des Travaux aux Puits (ENTP) Créée par le décret n° 81-171⁵³⁷, est devenue opérationnelle le premier janvier 1983 et tire ses racines de la Direction des Travaux Pétroliers (DTP) créée en 1968 et qui est devenue en 1981, après la restructuration de Sonatrach , l'Entreprise Nationale des Travaux aux Puits. Son activité principale réside dans le forage pétrolier ;

-L'Entreprise Nationale de Services aux Puits (ENSP) est un groupe de services parapétroliers qui a été créé le 1^{er} aout 1981 dans le cadre de la restructuration du secteur des hydrocarbures⁵³⁸. Cette entreprise a hérité de l'entreprise Sonatrach des entités suivantes:

- Société Altest (Filiale) SH 51% Baker 49% ;
- Société Alfluid (Filiale) SH 51% Milchen 49% ;
- Société Aldia (Filiale) SH 51% Dresser Atlas 49% ;
- Société Aldim (Filiale) SH 51% Christensen 49% ;
- Direction Opérations Spéciales (DOS) de l'ex.DTP Sonatrach.

L'ENSP couvre un large éventail de services dans les activités de forage et d'exploitation des champs producteurs d'hydrocarbures comme le snubbing, la protection de l'environnement, la fabrication de matériels précis, le mud logging, les services wire line et well testing ainsi que les well services ;

-La Compagnie des assurances des hydrocarbures (CASH.SPA) est une société d'assurance à capitaux publics créée en octobre 1999 dont le métier principal consiste en l'assurance des activités pétrolières;

⁵³⁶RADP, Journal Officiel N° 15, Décret exécutif N° 80-103 portant création de l'entreprise nationale de grands travaux pétroliers.

⁵³⁷RADP, Journal Officiel N°31, Décret N°81-171 du 1^{er} Aout 1981 portant création de l'Entreprise Nationale des Travaux aux Puits

⁵³⁸RADP, Journal Officiel N°31, Décret exécutif N°81-174 du 1^{er} Août 1981 portant création de l'entreprise nationale de services aux puits.

Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

-L'Entreprise Nationale de Canalisations (ENAC SPA), créée lors de la restructuration de Sonatrach, le 1^{er} août 1981 par le décret n°81/175⁵³⁹, est une entreprise publique à caractère économique et filiale à 100% de Sonatrach, issue de la Direction Travaux et Construction (DTC) de la Société mère et de la filiale ALEIP. Elle s'est spécialisée dans la construction et la pose de canalisations destinées au transport d'hydrocarbures liquides et gazeux⁵⁴⁰;

-La Société Nationale de Commercialisation et de Distribution des Produits Pétroliers (NAFTAL) est une société par actions (SPA) issue de l'entreprise ERDP créée par le décret N° 80/101 du 06 avril 1980⁵⁴¹. Entrée en activité le 1^{er} janvier 1982, elle est chargée du raffinage et de la distribution des produits pétroliers. En Août 1987, l'activité raffinage est séparée de l'activité distribution et dévolue à une nouvelle entité NAFTEC. NAFTAL est désormais chargée uniquement de la commercialisation et de la distribution des produits pétroliers et dérivés.

- La Société Nationale de Génie Civil et Bâtiment (GCB) est une Société issue de la restructuration de Sonatrach, créée le 1^{er} Aout 1981 par le décret n° 81-173⁵⁴². Elle opère dans les différents corps de métier de génie-civil ;

-La société Hyproc Shipping Company (HYPROC SC) est une entreprise économique nationale de transport maritime d'hydrocarbures et de produits chimiques créée en 1982 à la suite du décret n° 82-282 du 14 août 1982⁵⁴³. Devenue une société par actions (SPA) après la transformation de ses statuts en 1995, elle se transforme en filiale à 100% du groupe Sonatrach, sous la supervision du SIP (Participation and Investment Holding) en octobre 1997. Depuis décembre 2001, la société était détenue la Société de valorisation des hydrocarbures, conformément à la nouvelle organisation Sonatrach. Elle change sa dénomination en 2003, pour devenir "HYPROC Shipping Company". Les activités principales de la société sont le transport maritime d'hydrocarbures (notamment le GNL) et de produits chimiques. Elle agit également en tant qu'agent de navire et exploite ses compétences dans le domaine de la gestion de navires⁵⁴⁴. Elle occupait en 2012 le 2^{ème} rang

⁵³⁹ RADP, Journal Officiel N°31, Décret exécutif N° 81-175 du 1^{er} Août 1981 portant création de l'entreprise nationale de canalisation.

⁵⁴⁰ <http://www.enac-dz.com/index.php?page=motpdg>

⁵⁴¹ RADP, Journal Officiel N°15, Décret exécutif N°80-101 du 6 Avril 1980 ^portant création de l'entreprise nationale de raffinage et de distribution des produits pétroliers.

⁵⁴² RADP, Journal Officiel N°31, Décret exécutif N°81-173 du 1^{er} Août 1981 portant création de l'entreprise nationale de Génie civil et Bâtiment.

⁵⁴³ RADP, Journal Officiel N°33, Décret exécutif N°82-282 du 14 août 1982 portant création de la société nationale de transport maritime des hydrocarbures et des produits chimiques.

⁵⁴⁴ <http://www.hyproc.dz> Consulté le 14/03/2018.

Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

mondial des exportateurs de GPL après la Russie et le 6^{ème} rang mondial des exportateurs de GNL après le Qatar, l'Australie, la Malaisie, L'Indonésie et le Nigeria.

D'autres filiales ont vu le jour à l'instar des sociétés ci-après :

-La Société de Conditionnement et de Commercialisation des Gaz Industriels (COGIZ) créée en 1998 qui conditionne, stocke, commercialise et transporte les gaz industriels. Son rôle est de satisfaire les besoins directs en azote, oxygène ou argon ;

-La Société de Maintenance Industrielle de Skikda (SOMIK) qui est issue d'une opération de filialisation initiée par la société "Sonatrach" et l'entreprise de gestion de la zone industrielle de SKIKDA "Egzik". Elle permet de doter le pôle des hydrocarbures de SKIKDA d'une entité de maintenance spécialisée ;

-La Société de Transport d'Arzew (Sotraz) créée en 1992 activant dans les activités aval de l'entreprise Sonatrach ;

-Le Centre de Développement et d'application des Techniques Pétrolières et Gazières (NAFTOGAZ) créé le 7 juillet 1990 sur le site du centre régional HASSI-MESSAOUD de l'institut algérien du pétrole. Débutant ses activités dès le 1^{er} janvier 1991, il rejoint le Holding SONATRACH SERVICES PARA-PETROLIERS (SPA) en décembre 1998. En 2005, il devient société par action filiale à 100% SONATRACH⁵⁴⁵;

-La Société Algérienne de Réalisation de Projets Industriels (SARPI SPA) qui est une société par actions créée en juin 1992, en partenariat entre Sonatrach (Algérie) et ABB (Italie). Filiale à 100% du groupe Sonatrach relevant du Holding SIP depuis mars 2018, elle prend en charge les projets de construction des infrastructures de production, de transport et de stockage pour l'industrie pétrolière, gazière et Énergétique⁵⁴⁶. Elle est certifiée ISO 9001 version 2015, ISO 14001 version 2015⁵⁴⁷, OHSAS 18001 version 2007⁵⁴⁸.

1.2.2.2. Sonelgaz et ses filiales

Sonelgaz est l'opérateur historique dans le domaine de la fourniture des énergies électriques et gazières en Algérie. Il se structure autour de plusieurs filiales qui se chargent d'assurer l'alimentation en gaz et en électricité du territoire algérien.

⁵⁴⁵<http://www.energy.gov.dz/francais/index.php?page=naftogaz> Consulté le 14/03/2018.

⁵⁴⁶<http://sarpi-dz.net/presentation/presentation/> Consulté le 14/03/2018

⁵⁴⁷ Norme ISO qui spécifie les exigences relatives à un système de management environnemental pouvant être utilisé par un organisme pour améliorer sa performance environnementale.

⁵⁴⁸ La spécification britannique OHSAS 18001 pour Occupational Health and Safety Assessment Series (Séries d'évaluations de la Santé et de la Sécurité au travail) précise les règles pour la gestion de la santé et la sécurité dans le monde du travail.

A. Evolution historique de Sonelgaz

Avant l'indépendance, cette entreprise se composait de plus de 16 sociétés qui se partageaient les concessions électriques en Algérie. Par le décret du 16 août 1947, EGA (Electricité et Gaz d'Algérie) est créée à partir des 16 sociétés suscitées qui s'approprient plus de 90% des propriétés industrielles électriques et gazières du pays.

De 1962 à 1969, elle est instrumentalisée pour soutenir le développement économique et social de l'Algérie. En 1969, l'ordonnance N°69-59 du 28 juillet 1969⁵⁴⁹ qui dissout l'établissement public d'Electricité et Gaz d'Algérie (EGA), issu des lois françaises de la nationalisation de 1947, et promulgue les statuts de la Société Nationale de l'Electricité et du Gaz (Sonelgaz). Son activité consistait en la vente d'énergie, l'installation et l'entretien d'appareils domestiques fonctionnant à l'électricité ou au gaz.

Sonelgaz s'engage à assurer le programme d'électrification totale de 1977 avant de connaître une première restructuration en 1983 qui a donné naissance aux filiales travaux:

-KAHRAKIB créée par le décret N°82-306 pour la prise en charge des infrastructures et installations électriques⁵⁵⁰;

-KAHRIF créée par le décret N°82-307 pour la prise en charge de l'électrification rurale⁵⁵¹;

-KANAGHAZ créée par le décret N° 82-308 pour la réalisation des réseaux de canalisation de gaz⁵⁵²;

-INERGA pour le Génie Civil ;

-ETTERKIB pour le montage industriel.

-AMC pour la fabrication des compteurs et appareils de mesure et de contrôle.

En 1991, Sonelgaz devient Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) , statut qui sera confirmé par le décret exécutif N° 95-280 du 17 septembre 1995 à partir duquel elle sera placée sous tutelle du ministre chargé de l'énergie et des mines et dotée de la personnalité morale tout en jouissant de l'autonomie financière⁵⁵³.

⁵⁴⁹ RADP, Journal Officiel N°65, Ordonnance N° 69-59 du 28 juillet 1969 portant dissolution d'Electricité et Gaz d'Algérie et création de la Société Nationale de l'électricité et du gaz.

⁵⁵⁰ RADP, Journal Officiel N° 42, Décret N°82-306 du 16 octobre 1982 portant création de l'Entreprise Nationale de Travaux et de Montage Electriques.

⁵⁵¹ RADP, Journal Officiel N° 42, Décret N°82-307 du 16 octobre 1982 portant création de l'Entreprise Nationale de Travaux de l'électrification.

⁵⁵² Ibid, Décret N°82-308 du 16 Octobre 1982 portant création de l'entreprise Nationale de réalisation des canalisations.

⁵⁵³ RADP, Journal Officiel N°54, Décret exécutif N°95-280 portant statuts de public à caractère industriel et commercial « SONEGGAZ »

Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

En 2002, Sonelgaz devient Société Algérienne de l'Electricité et du Gaz, une Société par Actions (SPA) par la loi N°02/01 du 5 février 2002⁵⁵⁴ relative à l'électricité et la distribution du gaz par canalisations lui ouvrant le droit d'intégrer de nouvelles activités et même d'intervenir à l'étranger⁵⁵⁵. Elle prend la forme d'un groupe industriel en 2004 avec la décomposition de ses entités en filiales assurant plusieurs activités à savoir :

- Société Algérienne de Production de l'Electricité (SPE) ;
- Société Algérienne de Gestion du Réseau de Transport de l'Electricité (GRTE) ;
- Société Algérienne de Gestion du Réseau de Transport du Gaz (GRTG).

Cet effectif devient plus important en 2006 à la faveur de la création de cinq (05) autres sociétés et de la réintégration des (05) entreprises travaux. Les entreprises créées sont:

-Opérateur du Système Electrique (OS), chargé de la conduite du système Production/ Transport de l'électricité ;

- Société Algérienne de Distribution de l'Electricité et du Gaz d'Alger (SDA) ;
- Société Algérienne de Distribution de l'Electricité et du Gaz du Centre (SDC) ;
- Société Algérienne de Distribution de l'Electricité et du Gaz de l'Est (SDE) ;
- Société Algérienne de Distribution de l'Electricité et du Gaz de l'Ouest (SDO).

Durant la période allant de 2007 à 2009, le groupe SONELGAZ finalise son organisation en groupe industriel (maison mère / filiales) l'instituant en un groupe composé de trente- trois (33) filiales et de six (06) sociétés en participation directe. Cette réorganisation est faite dans le but d'engager les investissements nécessaires pour assurer un approvisionnement en énergie et assurer un service de qualité à la clientèle.

En 2011, l'amendement des statuts de Sonelgaz adoptés en 2002 dans le cadre de la loi N°02-01 du 5 février 2002 relative à l'électricité et la distribution du gaz par canalisations est mis en œuvre. A partir de là, Sonelgaz.Spa est organisée en "société holding" sans création d'une personne morale nouvelle et prend la dénomination de Sonelgaz. Par ailleurs, la société holding Sonelgaz et ses sociétés filiales forment un ensemble dénommé "Groupe Sonelgaz".

B .Evolution des principaux indicateurs financiers de l'activité de Sonelgaz

Le plan d'investissement de Sonelgaz est mu par le souci de permettre un raccordement quasi-généralisé aux réseaux de gaz et d'électricité sur l'ensemble du territoire

⁵⁵⁴RADP, Journal Officiel N° 08, loi N°02-01 du 22 Dhou El Kaada 1422 correspondant au 5 février 2002 relative à l'électricité et à la distribution du gaz par canalisations.

⁵⁵⁵Elle doit également, du fait de son statut de SPA, créer un portefeuille d'actions et prendre des participations dans d'autres sociétés.

Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

national. Cet effort d'investissement est permis, d'un côté, par l'emprunt obligataire grand public lancé à partir du 1^{er} juin 2008 d'un montant de Vingt Cinq Milliards de dinars (25.000.000.000,00 DA) afin de déployer le plan d'équipement 2008-2013 qui devait nécessiter une enveloppe financière de l'ordre de 1.352.120 MDA.

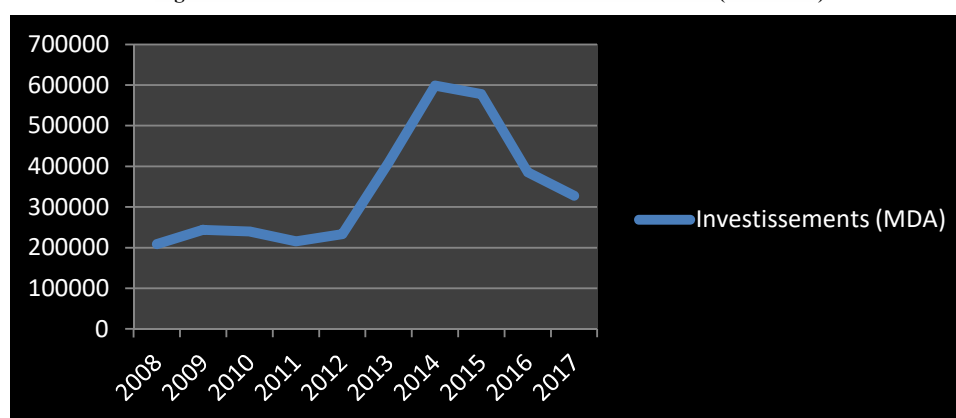
Tableau N°II.II.7 : Evolution des investissements de SONELGAZ (2008-2017)

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Investissements (MDA)	208436	243929	240012	215361	233200	408965	597962	530.000	351838	327721

Source : Recoupement de données à partir des rapports d'activité de SONELGAZ.

D'un autre côté, la BNA a mis à la disposition de Sonelgaz plusieurs tranches de crédit accordées par la BNA à long terme.

Figure II.II.2 : Evolution des investissements de SONELGAZ (2008-2017)



Source : Conception personnelle à partir des données du tableau II.II.3

Les chiffres présentés dans le tableau II.II.3 montrent que l'effort d'investissement a connu une évolution constante jusqu'en 2013 où le rythme des investissements s'est considérablement accru surtout en 2014. La situation économique vécue par l'Algérie depuis 2014 a poussé à freiner l'investissement dans les grands projets, ce qui a consenti à diminuer les montants investis avec une diminution de près de 50% entre 2014 et 2017. A l'horizon 2028, les prévisions d'investissement sont équivalentes à 2.400 milliards de DA.

Tableau N°II.II.8: Evolution du chiffre d'affaires de SONELGAZ (2009-2017)

Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
CA (MDA)	224000	224242	356000	203971	236093	313055	328000	359395	327721

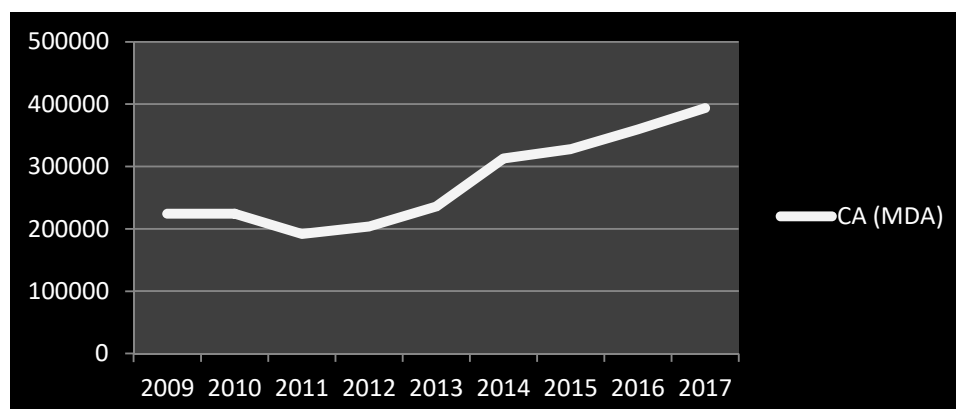
Source : Recoupement de données à partir des rapports d'activité de

Le chiffre d'affaires du groupe connaît aussi une évolution assez remarquable principalement à partir de 2013. La période allant de 2009 à 2011 montre une augmentation constante puis une légère baisse est enregistrée en 2012. A partir de 2013, le CA reprend sa tendance haussière qui enregistre un certain recul en 2017 avec un niveau de baisse de l'ordre de 9%. Il est à signaler que les prix du gaz et de l'électricité ont connu une hausse à la faveur de la nouvelle tarification applicable à partir du 1^{er} janvier pour se conformer aux dispositions de la loi de finances 2016. L'augmentation souhaitable des tarifs selon un

Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

rapport de Sonelgaz devrait correspondre à une revalorisation de 11% par an pour pouvoir financer les investissements induits par l'augmentation de la capacité de production.

Figure II.II.3 : Evolution du chiffre d'affaires de SONELGAZ (2009-2017)



Source : Conception personnelle à partir des données du tableau II.II.4

Afin de renforcer les capacités installées en électricité, le groupe Sonelgaz compte produire en supplément 21.307 MW au cours de la période 2017-2027 dont 20.994 MW ont déjà été décidés et 313 MW sont en projets. L'investissement pour la période 2017-2027 est prévu à hauteur de 1.949 Milliards DA. Pour ce faire, 34.441 km de lignes de transport d'électricité doivent être réalisées au cours de la période 2017-2027 faisant atteindre la longueur totale du réseau de transport d'électricité 60.790 km en 2027 pour un investissement de 1.588.740 MDA. Par ailleurs, plus de 8.035 km de conduites de gaz sont prévues au cours de la période 2017-2027.

Le tableau II.II.9 synthétise les principales réalisations du groupe SONELGAZ de 2000 à 2017 :

Tableau N° II.II.9 : Evolution des principaux paramètres
de réseaux d'électricité et de gaz

Années	2000	2017
Capacités installées (MW)	5907	19471
Réseau de transport électricité(Km)	12285	29379
Réseau de transport (Km)	4250	20722
Réseau de Distribution électricité (Km)	192481	329782
Réseau de Distribution gaz (Km)	16571	99136
Nombre de clients électricité(U)	4544289	9164334
Nombre de clients gaz (U)	1394159	5248788

Source : SONELGAZ, 2018.

Ainsi, les réalisations montrent que les capacités installées ont été multipliées par 3,30 entre 2000 et 2017, le réseau de transport d'électricité a enregistré une évolution de plus de 2,39 fois durant la même période tandis que le réseau de transport de gaz a été multiplié par plus de 4,88 fois. Le réseau de distribution d'électricité s'est vu croître de 1,71 fois entre 2000 et 2017 alors que celui de l'électricité a été multiplié par 5,98 fois. Le

nombre de clients connecté au réseau d'électricité a été doublé entre 2000 et 2017. Pour le gaz, il a été pratiquement quadruplé pour la même période.

C. Présentation du groupe et des activités de Sonelgaz

Le groupe est constitué d'une trentaine de sociétés contrôlées par Sonelgaz et d'une dizaine de sociétés en participation activant dans les domaines de l'électricité et du gaz (cf. Annexe 8).

a. Production, Transport et distribution du gaz et de l'électricité par canalisation

Ces activités sont prises en charge par les sociétés suivantes :

-SPE,

-SKTM est une société de production d'électricité, dont le capital est souscrit entièrement par la holding Sonelgaz créée le 07 avril 2013 pour répondre aux inquiétudes de vulnérabilité énergétique et d'épuisement des énergies fossiles pour valoriser les énergies renouvelables⁵⁵⁶;

-GRTE qui est une filiale du Groupe Sonelgaz créée le 1^{er} janvier 2004, conformément à la loi n° 02-01 du 5 février 2002 relative à l'électricité et à la distribution du gaz par canalisations introduit l'ouverture progressive du marché électrique et impose la séparation des activités de transport, de production, de distribution et règlemente l'accès des Tiers au réseau⁵⁵⁷;

-OS est une filiale du groupe Sonelgaz en 2006 qui a pour mission de gérer le système de production – transport de l'électricité en assurant la coordination de ce dernier, conformément à la loi N°02-01 du 5 février 2002⁵⁵⁸ ;

-Le GRTG est le gestionnaire du réseau de transport du gaz sur le marché national créé en vertu de la loi n°02-01 du 05 février 2002 relative à l'électricité et à la distribution du gaz par canalisations⁵⁵⁹ ;

-la SDC créée le 04/04/2017 gère à travers ses cinquante deux (52) Directions de Distribution, 48 concessions s'étendant sur le territoire national et développe un ensemble d'activités spécifiques et complémentaires touchant le domaine d'achats des deux énergies (Electricité et gaz) et leur vente aux clients finaux⁵⁶⁰;

⁵⁵⁶ <http://www.sktm.dz/?page=article&id=11> Consulté le 10/02/2018

⁵⁵⁷ <http://www.grte.dz/spip.php?article35> Consulté le 10/02/2018.

⁵⁵⁸ <http://www.ose.dz/Statut.html> Consulté le 10/02/2018.

⁵⁵⁹ <http://www.grtg.dz/home/index.php?page=article&id=35> Consulté le 10/02/2018.

⁵⁶⁰ <http://www.sdc.dz/spip.php?article788> Consulté le 10/02/2018.

Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

-la SDA abréviation « SDA » est créée en janvier 2006 pour gérer et développer les réseaux de distribution de l'électricité et du gaz dans le périmètre de la wilaya d'Alger⁵⁶¹,

- la SKS a pour objet social la réalisation, l'exploitation et la maintenance d'une centrale électrique à Cycle Combiné de puissance globale de 825 MW ainsi que la commercialisation de l'électricité produite conformément à la législation et à la réglementation en vigueur⁵⁶²,

-la SKB est une société mixte Sonelgaz/Sonatrach, créée en 2003, pour la réalisation d'une centrale électrique de 400 MW à Berrouaghia pour produire et commercialiser, l'énergie électrique⁵⁶³,

-la SKT est une société mixte Sonelgaz / Sonatrach, créée en 2007 pour la réalisation d'une centrale électrique de 1.200 MW à Terga, près de Aïn-Témouchent pour produire et commercialiser l'énergie électrique⁵⁶⁴,

-la SKD est une société mixte Sonelgaz / Sonatrach, créée en 2007 pour la réalisation d'une centrale électrique de 1.200 MW à KoudiatEddraouch , près d'El Tarf afin de produire et de commercialiser l'énergie électrique⁵⁶⁵;

-la SKH est une société créée le 02 juillet 2006 pour la réalisation d'une centrale électrique de Hadjret Ennous à une capacité de production électrique de 1.227 MW⁵⁶⁶,

b. Recherche et formation

Les organismes affiliés à Sonelgaz et qui activent dans le domaine de la recherche et de la formation sont :

-le CREDEG qui a été érigé le 1^{er} janvier 2005 en société par action. Filiale du groupe Sonelgaz, le CREDEG a pour principale vocation la recherche appliquée, le développement technologique, l'expertise des équipements industriels et l'analyse des comportements des équipements, et matériaux en phase d'exploitation et de fabrication dans le domaine des métiers de base des sociétés du Groupe Sonelgaz⁵⁶⁷;

-l'IFEG est un institut de formation et d'évaluation, issu de la restructuration de Sonelgaz, qui a en charge la mise en place de formations de spécialistes en gaz et en électricité⁵⁶⁸.

⁵⁶¹ <https://www.sda.dz/Fr/?page=article&id=105> Consulté le 10/02/2018.

⁵⁶² <http://www.sonelgaz.dz/sks.html> Consulté le 10/02/2018.

⁵⁶³ <http://www.sonelgaz.dz/skb.html> Consulté le 10/02/2018.

⁵⁶⁴ <http://www.sonelgaz.dz/skt.html> Consulté le 10/02/2018.

⁵⁶⁵ <http://www.sonelgaz.dz/skd.html> Consulté le 10/02/2018.

⁵⁶⁶ <https://skh-dz.com/qui-sommes-nous.html> Consulté le 10/02/2018.

⁵⁶⁷ <http://www.credeg.dz/?page=article&id=97> Consulté le 10/02/2018.

⁵⁶⁸ www.ifeg.dz Consulté le 10/02/2018.

c. Engineering, construction électricité et gaz

-la CEEG est une filiale du groupe Sonelgaz, créée en 2009, chargée de la maîtrise d'œuvre (études, conduite, contrôle des travaux, réception et mise en service) des projets de réalisation d'infrastructures énergétiques (moyens de production électricité et gaz, réseaux transport gaz et haute tension), et ce, aux meilleures conditions techniques, de coût, de qualité et de délais de réalisation⁵⁶⁹ ;

-ETTERKIB est une filiale du Groupe Sonelgaz qui assure une mission de montage et de maintenance des ouvrages industriels⁵⁷⁰ ;

- l'INERGA est une société par actions qui met en œuvre des études et réalise des infrastructures d'ouvrages dans le gaz et l'électricité et leurs annexes⁵⁷¹ ;

-KAHRAKIB créée en 1982 pour la réalisation des postes de transformation électriques toutes tensions confondues⁵⁷²,

- KAHIRIF créée en 1982, suite à une première restructuration de la société nationale de l'électricité et du gaz, elle a réintégré le Groupe Sonelgaz depuis le 1^{er} janvier 2006 afin de mener sa mission d'étude et de réalisation d'ouvrages énergétiques⁵⁷³;

-KANAGHAZ fut érigée en 1983 en Entreprise Nationale de Réalisation de Canalisations et qui a pour mission l'étude et la réalisation des canalisations de transport et distribution de gaz et autres fluides⁵⁷⁴ ;

- La société d'EPC (Engineering, Procurement and Construction) dénommée HYENCO, créée par Sonelgaz, en partenariat avec Hyundai Engineering & Construction Company, Hyundai Engineering Company et Daewoo International Corporation, est opérationnelle depuis le 4 novembre 2015⁵⁷⁵.

d. Prestations de services

Plusieurs entreprises affiliées ou associées à Sonelgaz permettent de proposer des services liés aux métiers du gaz et de l'électricité dont les plus importantes sont présentées ci-dessous:

-ELIT est une société algérienne spécialisée dans les technologies de l'information et de la communication⁵⁷⁶,

-CASEG est une société d'audit et de conseil juridique⁵⁷⁷,

⁵⁶⁹ <http://www.ceeg.dz/> Consulté le 10/02/2018.

⁵⁷⁰ <https://www.euro-petrole.com/etterkib-ep-542-sc-29> Consulté le 10/02/2018.

⁵⁷¹ <https://www.inerga-dz.com/lentreprise/presentation/> Consulté le 10/02/2018.

⁵⁷² <http://www.kahrakib.dz/> Consulté le 10/02/2018.

⁵⁷³ <http://www.sonelgaz.dz/?page=article&ida=539> Consulté le 10/02/2018.

⁵⁷⁴ <http://www.kanaghaz.dz/?Objet-social> Consulté le 10/02/2018.

⁵⁷⁵ <http://www.sonelgaz.dz/?page=article&ida=497> Consulté le 10/02/2018.

⁵⁷⁶ <https://www.elit.dz/639/qui-sommes-nous> Consulté le 10/02/2018.

Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

-MPV est une Société de Sonelgaz depuis 1998 qui exerce dans le domaine de la maintenance automobile et du transport de personnes⁵⁷⁸

-SOPIEG dont la Création remonte à 2009 et qui représente la Société de Gestion du patrimoine immobilier⁵⁷⁹,

-TRANSMEX est une société créée pour la prise en charge du transport et de la maintenance⁵⁸⁰,

-SATINFO créée en 1998 et qui a pour mission principale la conception et la réalisation de tous travaux liés à l'édition, l'impression et la photographie, ainsi que la fourniture de prestations de service en matière d'audio-visuel et de papeterie⁵⁸¹,

-SMT est une Société Civile de Gérance de l'activité Médecine du Travail, créée en tant que filiale du Groupe Sonelgaz, le 12 Janvier 2005⁵⁸²,

-ALGESCO est une entreprise en joint-venture détenue par General Electric (USA), Sonelgaz et Sonatrach, créée en 1993 par l'ouverture d'un atelier de réparation et de maintenance des turbines à gaz à Hassi R'mel⁵⁸³ ;

-AOM de statut algérien a été créée en 2013 pour prendre en charge l'exploitation et la maintenance de la Centrale Koudiet-Draouche dans la wilaya de Tarf, (CKD) à l'Est et Centrale Arzew à l'Ouest du pays⁵⁸⁴ ;

-COMINTAL est une société qui a vu le jour en 2013. Son capital est partagé par Algérie Télécom (55%), Sonatrach (20%), Sonelgaz (20%) et SNTF (5%). Cette société a pour mission de gérer, d'exploiter les ressources de fibres optiques excédentaires des réseaux établis par toutes les autres industries ou opérateurs de réseaux publics⁵⁸⁵

-BAOSEM est le support de diffusion exclusif des offres d'affaires émises par le secteur de l'Energie et des mines⁵⁸⁶.

e. Fabrication et Maintenance des équipements

Un certain nombre d'entreprises en lien avec Sonelgaz sont en charge de la fabrication et la maintenance des équipements dont les plus importantes sont présentées ci-dessous:

⁵⁷⁷ <https://portail.cder.dz/spip.php?article5829> Consulté le 10/02/2018.

⁵⁷⁸ <http://www.mpv.dz/> Consulté le 10/02/2018.

⁵⁷⁹ <http://www.sonelgaz.dz/satinfo.html> Consulté le 10/02/2018.

⁵⁸⁰ Ibid.

⁵⁸¹ Ibid.

⁵⁸² <http://www.smt.dz/home/index.php?page=article&id=2> Consulté le 10/02/2018.

⁵⁸³ <https://www.ge.com/ag/b2b/oil-and-gas> Consulté le 10/02/2018.

⁵⁸⁴ <http://www.sonelgaz.dz/?page=article&id=4> Consulté le 10/02/2018.

⁵⁸⁵ <http://www.sonelgaz.dz/?page=article&id=4> Consulté le 10/02/2018.

⁵⁸⁶ <http://www.energy.gov.dz/francais/index.php?page=baosem> Consulté le 10/02/2018.

-MEI est une société d'une solide réputation de savoir-faire dans les divers métiers de la maintenance industrielle sur site et en ses ateliers ;

-ROUIBA ECLAIRAGE qui a été intégrée au groupe en 2009 est société par actions détenue à 100% pour le compte de l'Etat, par le groupe des énergies électriques et gazières Sonelgaz⁵⁸⁷.

1.2.3. Les institutions de recherche

Les institutions de recherche doivent être intégrées dans un vaste système d'innovation qui est défini par Freeman en 1987 comme des « réseaux d'institutions des secteurs public et privé dont les activités et les interactions amorcent, importent, transforment et diffusent les nouvelles technologies ». Ces dernières ne sont pas les seules, en fait, à être la résultante de ces interactions. Nous avons vu plus haut que le volet réglementaire porte en lui les axes ayant participé à l'évolution du secteur énergétique algérien. La mise en place de programmes, d'organismes et de mécanismes dédiés à la recherche dans le domaine de l'énergie favorise, à son tour, le passage à des modèles énergétiques plus performants.

1.2.3.1. Les centres de recherche

La prise en compte de la recherche scientifique universitaire est utile dans la détermination des interconnexions et du développement du secteur de l'énergie. Le MESRS, au travers de la DGRSDT, établit le nombre de laboratoires de recherche dans le domaine de l'énergie à 26 et ceux activant dans les sciences de l'environnement à 49. Le nombre de chercheurs dans le domaine de l'énergie s'élève à 1.009 alors que celui activant dans le domaine des sciences de l'environnement est de l'ordre de 2.205.

A. Le centre de développement des Energies Renouvelables (CDER)

Le Centre de Développement des Énergies Renouvelables (CDER) est un EPST constituant un Centre de Recherche. Sa mission consiste à penser des programmes de recherche et de développement, scientifiques et technologiques, des systèmes énergétiques exploitant les sources d'énergie renouvelables à savoir l'énergie solaire, éolienne, géothermique et l'énergie de la biomasse⁵⁸⁸.

Cette institution est la « descendante » légitime de l'IESUA (1959-1962) qui émanait de la volonté du colonisateur français de développer de nouvelles sources d'énergie. Ce dernier devient l'IES, après l'indépendance (1962-1972) qui laisse place en 1981 à la SES ne tardant pas à devenir, en 1982, le CRENO. De 1982 jusqu'en 1988, l'accent est mis

⁵⁸⁷<https://www.rouibaclairage.com/spip.php?rubrique20> Consulté le 10/02/2018.

⁵⁸⁸Données du CDER.

sur l'expérimentation changeant l'appellation à SEES qui prend ensuite le nom de CDER en 1988, sous la tutelle du HCR. D'autres établissements lui sont rattachés ensuite (cf. Annexe 9), à savoir⁵⁸⁹ :

- l'Unité de Développement des Equipements Solaires (UDES), située à Tipaza (1988) ;
- Création et rattachement de l'URAER de Ghardaia (2002) ;
- Création et rattachement de l'URERMS d'Adrar (2004) ;
- Création et rattachement de la filiale ER2 (2007).

Le CDER dispose de cinq divisions de recherche (Division Bioénergie et Environnement, Division Energie Eolienne, Division Energie Solaire Photovoltaïque, Division Hydrogène Renouvelable, Division Thermique et Thermodynamique Solaire et Géothermie).

Par ailleurs, plusieurs autres divisions de recherche concernent les centres rattachés au CDER. Ainsi, l'UDES se compose de la division équipements en énergies renouvelables et division froid et traitement de l'eau, l'URAER de la division mini centrales solaires et de la division applications des énergies renouvelables dans les milieux arides et semi-arides tandis que l'URERMS est composé de la division conversion photovoltaïque et de la division conversion thermique et thermodynamique⁵⁹⁰.

B. Le Centre de Recherche en Technologie des Semi-conducteurs pour l'Energétique

Le CRTSE est une entité de R&D créé par Décret exécutif N°12-316 du 21 Août 2012. Il a pour mission de mener des actions de recherche scientifique, d'innovation technologique, de valorisation et de formation dans les domaines des sciences et des technologies des matériaux et dispositifs à semi-conducteurs pour des applications dans plusieurs domaines : photovoltaïque, détection, optoélectronique, photonique, stockage de l'énergie, environnement, etc.⁵⁹¹

1.2.3.2. Les unités de recherche

L'URMER est une entité de recherche pluridisciplinaire agréé en 2000 en tant que laboratoire (LMER) puis érigée en unité de recherche par l'arrêté ministériel N°21 du 1^{er} Mars 2004 au niveau de l'Université de Tlemcen. Elle traite de thématiques de recherche relatives aux sciences des matériaux (aspects fondamentaux et aspects appliqués) et aux

⁵⁸⁹Données du CDER.

⁵⁹⁰Ibid.

⁵⁹¹<https://crtse.dz/historique/> Consulté le 10/02/2018.

énergies renouvelables (aspects physico-techniques et environnementaux). Plusieurs projets se font en collaboration et de coopération avec des partenaires nationaux et étrangers (PNR, CNEPRU, CMEP, TEMPUS, etc.)⁵⁹².

1.2.3.3. Institut Algérien du Pétrole (IAP)

L'IAP a pour objet la prise en charge des besoins du secteur de l'énergie et des mines, en matière de formation de spécialisation, de perfectionnement, de recyclage et de recherche appliquée notamment dans les domaines de l'énergie. Ce cadre de formation tend à développer une ressource humaine pourvue en connaissances et en compétences en lien avec le fonctionnement optimal du secteur de l'énergie et des mines.

1.2.4. Agence Nationale pour la Valorisation des Hydrocarbures Alnaft

L'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures « Alnaft » a été créée en vertu des dispositions de l'article 12 de la loi n° 05-07 du 28 avril 2005⁵⁹³, modifiée et complétée, relative aux hydrocarbures. Elle est organisée en une structure permettant de mener à bien ses missions (cf. Annexe 10).

Les missions principales de cette institution sont ⁵⁹⁴:

- la promotion des investissements dans la recherche et l'exploitation des hydrocarbures ;
- la gestion de la banque de données nationale relative aux activités de recherche et d'exploitation des hydrocarbures ;
- octroi des autorisations de prospection ;
- lancement des appels à la concurrence ;
- conclusion de contrats de recherche et/ou d'exploitation ;
- approbation des plans de développement ;
- détermination, collecte et reversements de la redevance ;
- assistance et accompagnement des opérateurs.

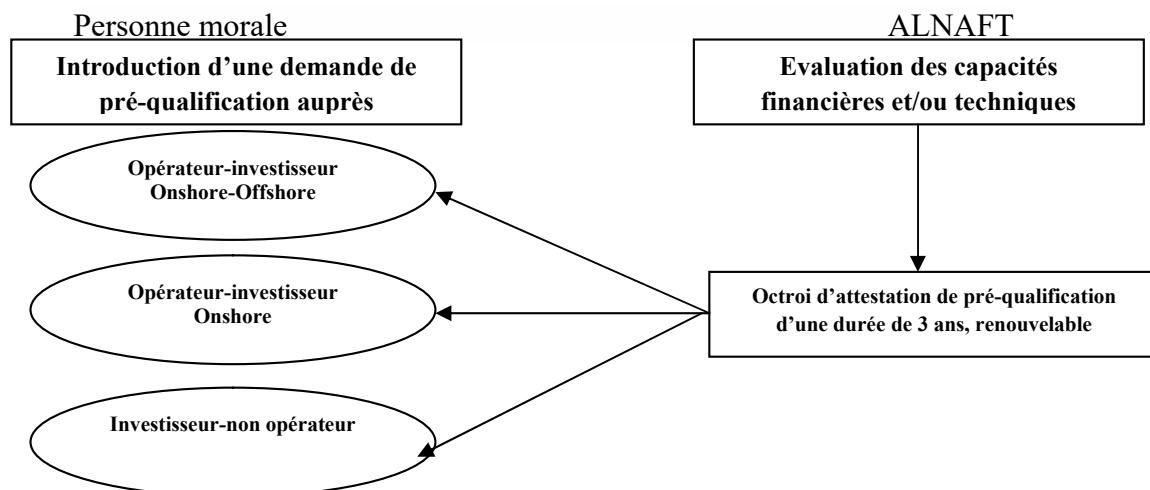
Les prérogatives instituées dans le cadre de la loi 05-07 du 28 avril 2005 modifiée et complétée attribuent à cette agence la possibilité d'entrer en négociation avec toute personne morale (étrangère ou algérienne) espérant investir dans la prospection et, en partenariat avec Sonatrach, dans la recherche et l'exploitation des hydrocarbures à qui Alnaft peut délivrer une attestation de pré-qualification.

⁵⁹² <http://urmer.univ-tlemcen.dz/presentation.html> Consulté le 10/02/2018.

⁵⁹³ RADP, Journal Officiel N°50, Loi n°05-07 du 19 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 28 avril 2005 relative aux hydrocarbures.

⁵⁹⁴ <http://www.alnaft.gov.dz/index.php/pr%C3%A9sentation> Consulté le 10/02/2018.

Figure II.II.4 : Phase de pré-qualification



Source : ALNAFT.

A partir de là, l'exercice de prospection, sur un ou plusieurs périmètres, est donnée sur la base d'une autorisation délivrée par ALNAFT, pour une durée de deux (02) années renouvelables une seule fois. Cette autorisation peut être accordée à une seule personne, à plusieurs personnes séparément ou bien conjointement. Le titulaire de l'autorisation de prospection dispose, à partir de là, d'un droit de préférence dans le cas où le périmètre de prospection est mis en appel à la concurrence ainsi que d'une possibilité de considérer son investissement de prospection comme investissement de recherche à partir du moment où est conclu un contrat de recherche et d'exploitation sur le dit périmètre.

Par ailleurs, les activités de recherche et/ou d'exploitation des hydrocarbures s'exercent dans le cadre d'un contrat conclu avec ALNAFT. SONATRACH participe, dans chaque contrat, avec un taux minimum de 51%. Le contrat de recherche⁵⁹⁵ est conclu suite à un appel à concurrence avec la possibilité d'une dérogation pour le ministre de l'énergie. Ces contrats sont décomposés en plusieurs périodes différentes selon le type de sources d'énergie. Ces périodes contractuelles sont explicitées dans la figure ci-dessous :

⁵⁹⁵ Le contrat et tout avenant au contrat est approuvé par décret pris en conseil des ministres.

Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

Figure II.II.5 : Périodes contractuelles

	Hydrocarbures conventionnels		Hydrocarbures non conventionnels	
Recherche	1 ^{ère} phase de trois(3) ans 2 ^{ème} phase de deux(2) ans 3 ^{ème} phase de deux(2) ans Prorogation de deux (2) ans		1 ^{ère} phase de trois(3) ans 2 ^{ème} phase de deux(2) ans 3 ^{ème} phase de deux(2) ans Phase pilote de quatre(4) ans maximum	
Exploitation	Liquides	Vingt cinq(25) ans Phase de recherche non utilisée	Liquides	Trente(30) ans Prorogation de cinq(5) ans Prorogation de cinq(5) ans Phase de recherche non utilisée
	Gaz	Trente(30)ans Phase de recherche non utilisée	Gaz	Quarante(40)ans Prorogation de cinq(5) ans Prorogation de cinq(5) ans

Source : ALNAFT.

Le contrat de recherche et d'exploitation confère au contractant le droit exclusif d'exercer l'activité de recherche d'hydrocarbures, d'exploitation d'hydrocarbures⁵⁹⁶ et de disposer au point de mesure des hydrocarbures extraits après paiement de la fiscalité due.

A ce titre, le régime fiscal applicable aux activités de recherche et d'exploitation, synthétisé dans la figure II.II.6, admet des situations régulières et occasionnelles et offre également des exemptions fiscales très avantageuses :

Figure II.II.6 : Régime fiscal applicable aux activités R&E

A caractère régulier :

- Taxe superficielle
- Redevance
- Taxe sur le Revenu Pétrolier(TRP)
- Impôt Complémentaire sur le Résultat (ICR)
- Impôt foncier sur les biens autres que les biens d'exploitation

A caractère occasionnel :

- Taxe spécifique applicable aux volumes de gaz torchés
- Redevance d'usage à titre onéreux du domaine public hydraulique par prélèvement d'eau
- Droit de transfert
- Taxe spécifique relative à l'utilisation, au transfert ou à la cession de crédit concernant l'émission de GES

Exemptions :

Les activités de recherche et d'exploitation des hydrocarbures sont exemptées de :

- La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ;
- La taxe sur l'activité professionnelle (TAP) ;
- Droits, taxes et redevances des douanes ;
- Tout autre impôt, non visé par la loi relative aux hydrocarbures, frappant les résultats d'exploitation

Source : ALNAFT.

⁵⁹⁶ En cas de découverte et après approbation du plan de développement, de la dite découverte, par ALNAFT.

1.2.5. Autorité de régulation des Hydrocarbures ARH

L'Agence Nationale de Contrôle et de Régulation des Activités dans le Domaine des Hydrocarbures (ARH) est créée en application de l'article 12 de la loi 05-07 du 28 avril 2005⁵⁹⁷, modifiée et complétée, relative aux Hydrocarbures⁵⁹⁸.

Ses activités, prises en charge dans le cadre des composantes de l'organigramme de l'ARH (cf. Annexe 11), sont organisées autour des axes présentés ci-dessous :

- l'activité Transport par Canalisation ;
- l'activité Contrôle Technique ;
- l'activité Hygiène, Sécurité et environnement ;
- l'activité Régulation Economique et Affaires juridiques ;
- l'activité réglementation.

Conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi 05- 07, l'ARH est chargée notamment de veiller au respect ⁵⁹⁹:

- de la réglementation technique applicable aux activités régies par la loi sur les hydrocarbures ;
- de la réglementation relative à l'application des tarifs et du principe de libre accès des tiers aux infrastructures de transport par canalisation et de Stockage ;
- de la réglementation en matière d'hygiène, de sécurité industrielle et d'environnement et de prévention et gestion des risques majeurs, de la protection des nappes phréatiques et aquifères associés lors de l'exercice des activités hydrocarbures ;
- de la réglementation en matière d'utilisation des produits chimiques, au stockage géologique et séquestration du CO2 ;
- de l'application de normes et de standards établis sur la base de la meilleure pratique internationale,
- du contrôle de conformité des produits pétroliers ;
- du cahier des charges de la construction des infrastructures de transport par canalisation et de Stockage ;
- de l'application des pénalités et amendes payables au Trésor public en cas d'infraction aux lois et règlements.

L'ARH est également chargée de :

⁵⁹⁷RADP, Journal Officiel N°50, Loi n°05-07 du 19 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 28 avril 2005 relative aux hydrocarbures.

⁵⁹⁸<http://www.arh.gov.dz/index.php/fr/presentation/3-creation-de-l-arh> Consulté le 10/02/2018.

⁵⁹⁹<http://www.arh.gov.dz/index.php/fr/presentation/missions> Consulté le 10/02/2018.

- Etudier les demandes d'attribution de concession de transport par canalisation et, de soumettre des recommandations au ministre chargé des hydrocarbures, et celle de l'exercice des activités de raffinage, de stockage et de distribution des PP et recommande au ministre chargé des hydrocarbures l'octroi des autorisations d'exercer ces activités ;
- Recommander au ministre chargé des hydrocarbures le retrait d'une concession de transport par canalisation en cas de manquements graves aux dispositions prévues par le contrat de concession ;
- Contrôler des APV/APG et équipements électriques et de qualifier les bureaux d'expertises chargés du contrôle technique réglementaire ;
- Veiller au fonctionnement de la caisse de péréquation/compensation des tarifs de transport des Hydrocarbures et des produits pétroliers ;
- Déterminer et notifier les prix de vente des Produits Pétroliers et du Gaz naturel sur le marché national ;
- Collaborer avec le ministre chargé des hydrocarbures en matière de politique sectorielle et d'élaborer des textes réglementaires régissant les activités Hydrocarbures.

1.2.6. Agence Nationale pour la Promotion et la Rationalisation de l'Utilisation de l'Energie (APRUE)

La situation de la consommation de l'énergie en Algérie et la raréfaction progressive des ressources fossiles orientent le secteur de l'énergie vers la mise en place d'institutions, de programmes et de mécanismes en lien avec la promotion de l'efficacité énergétique ou l'utilisation rationnelle de l'énergie, à travers un ensemble d'actions qui permettent la réduction des quantités d'énergie consommées pour la production d'une unité d'un produit ou d'un service et ce, tout en préservant la qualité. En Algérie, elle répond au souci de préserver les ressources nationales d'hydrocarbures et d'utiliser rationnellement les capacités financières du pays afin d'en déployer dans d'autres domaines autres que le secteur énergétique. La protection de l'environnement fait également partie des finalités de cette orientation.

L'APRUE est un établissement créé par le décret n° 85-235 du 25 août 1985. Ses missions ont été définies dans le cadre de la loi n° 99- 09 du 28 juillet 1999 relative à la maîtrise de l'Energie présentées ci-dessous⁶⁰⁰:

⁶⁰⁰<http://www.aprue.org.dz/presentation.html> Consulté le 10/02/2018.

- la coordination et l'animation de la politique nationale de maîtrise de l'énergie ;
- la mise en œuvre et le suivi du Programme National de Maîtrise de l'Energie (PNME) ;
- la sensibilisation et la diffusion de l'information sur la maîtrise de l'énergie en direction des différentes cibles (grand public, professionnels, milieu scolaire...).

Cet organisme est intégré à un système composé d'un ensemble d'institutions en interaction (cf. Annexe 12) dont le but est de favoriser la maîtrise de l'énergie :

- le FNME qui constitue l'instrument public spécifique de financement de la politique de maîtrise de l'énergie;
- le PNME qui définit le potentiel, les objectifs, les moyens et le programme à mettre en œuvre dans le cadre de la maîtrise de l'énergie ;
- le CIME qui est un organe consultatif sous l'autorité du ministère de l'énergie et dont la mission est de favoriser le partenariat public/privé.

1.3. Potentiel énergétique national

Le secteur énergétique continue de constituer, à ce jour, le secteur-clé des stratégies de développement économique de l'Algérie depuis les nationalisations de 1971. Ses apports sont renforcés par les recettes d'exportation et fiscales qu'il engrange. Le boom pétrolier des années 2000 a, d'ailleurs, permis de maintenir et de renforcer les équilibres budgétaires nationaux. L'engagement dans des investissements en infrastructures sociales est aussi une résultante de ce phénomène au détriment de la création de richesses productives. Ceci instruit surtout sur la vulnérabilité de l'économie eu égard à sa dépendance pétrolière dans un environnement marqué par des incertitudes à moyen et à long terme. Cette situation de vulnérabilité ou de force est tributaire du potentiel du pays en la matière.

1.3.1. Hydrocarbures conventionnels

Les bassins sédimentaires algériens s'étendent sur plus de 1,5 millions de kilomètres carrés avec une épaisseur souvent supérieure à 3.000 mètres. Le potentiel en hydrocarbures s'avère important du fait de la présence des roches mères épaisses, riches en matière organique, de conditions de génération des hydrocarbures et de multiples réservoirs et couvertures répartis à travers la section de fossiles stratigraphiques présents sur la plateforme saharienne et le Nord de l'Algérie.

Le territoire algérien est pourtant mal exploité car non exploré de manière optimale. En effet, avec une densité moyenne d'exploration de 7 puits par 10.000 km² (allant de moins d'un puits à Tindouf à 29 à Illizi), l'exploration en Algérie est loin des densités moyennes dans le monde qui avoisine 95 en moyenne, (5 en Afrique, 6 en Asie, 7 au

Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

Moyen Orient, 12 en Amérique du Sud, 45 en Europe d l'Ouest, 90 en Europe de l'Est et 500 en Amérique du Nord). Par ailleurs, la quasi-totalité des puits ont subi un forage avant le milieu des années 1970 avec des technologies aujourd'hui largement dépassées⁶⁰¹.

L'historique des découvertes réalisées depuis 1948 laisse transparaître une première période (1950-1960), avec un niveau de découvertes élevé dès 1956, suivies d'une réduction continue des volumes découverts chaque année. Les années 1970 marquent le début d'une deuxième période avec un niveau constant et très bas des volumes découverts. Enfin une troisième période (1980-1990) caractérise le retour à des volumes découverts plus importants.

Pour ce qui est des Hydrocarbures liquides, sur 7 Mds TEP qui ont été découverts, 2,5 Mds TEP sont encore disponibles en 2012. Il faudrait signaler que les réserves prouvées sur ce potentiel restant étaient estimées à 72% soit 1,8 Mds TEP, toujours en 2012. En octobre 2015, seulement 1,387 Mds TEP sont effectivement des réserves récupérables et prouvées sur 4,533 Mds TEP. Les prévisions indiquent également que 1,4 Mds de barils peuvent être découverts avec une estimation approximative de 30% de réserves techniquement récupérables ce qui représenterait 0,42 Mds de barils⁶⁰².

Par ailleurs, sur les 7.300 Mds M³ découverts en Gaz naturel, il ne restait à récupérer que 4.500 Mds M³ en 2012 avec une estimation équivalente à 53% de réserves prouvées soit 2.385 Mds M³. Ces dernières ont augmenté à 2.745 Mds M³ en 2015. L'Algérie table en moyenne sur 2.800 Mds M³ pouvant encore être découverts dont 75% de réserves qui sont identifiées comme techniquement récupérables, ce qui avoisinerait 2.100 Md M³.

Il est indispensable, en l'occurrence de signaler que l'amont algérien a besoin d'efforts et de technologie pour retrouver son rythme de production normal car il a souffert de plus de 15 années de block out en raison des multiples changements en matière de réglementation qui ont précipité la désaffection des entreprises étrangères et amené à l'échec des appels d'offre lancés jusque-là. Ce constat est surtout valable pour le gaz. A titre d'exemple, le gisement géant de Hassi R'mel souffre d'une production en déclin car le management de ce dernier ne s'est pas fait selon les standards internationaux⁶⁰³.

En 2017, une synthèse des constats fait apparaître que la moitié des réserves découvertes ont été soutirées et que la majeure partie des gisements sont présentés comme

⁶⁰¹ ATTAR.A, HAMMAT.M, « **Le Potentiel en Hydrocarbures de L'Algérie** », Contribution de SONATRACH Division Exploration, Algeria Well Evaluation Conference.

⁶⁰² ATTAR.A, « **Transition et sécurité énergétique les défis à l'horizon 2030** », Conférence à l'UMMTO, 16/05/2018.

⁶⁰³ La réduction de la réinjection de gaz dans le gisement a favorisé le déclin de la productivité de ce dernier.

des gisements en phase de plateau ou en déclin. Aussi, le potentiel existant et donc le domaine minier est inégalement exploré. La concentration des travaux de recherche et d'exploration dans le sud est due principalement à une plus grande facilité d'accès en comparaison au domaine minier au nord et en off shore. Sans investissements importants et surtout sans technologie appropriée, les possibilités de découvertes seront davantage de taille moyenne et de plus en plus petite.

1.3.2. Hydrocarbures Non conventionnels

L'industrie pétrolière considère conventionnels les gisements contenus dans des roches poreuses et perméables et dont l'exploitation est relativement "facile", les gisements non conventionnels représentent tous les autres. Ils sont caractérisés par des attributs pétrophysiques de la roche dans laquelle cette ressource se trouve, les conditions dans lesquelles elle est retenue dans cette roche et les techniques nécessaires à son exploitation.

La moitié des réserves de gaz de "schiste" hors Etats-Unis est concentrée dans cinq pays : la Chine, l'Argentine, l'Algérie, le Canada et le Mexique. Dans le rapport mondial de l'EIA sur les réserves de gaz et de pétrole de schiste de 42 pays, l'Algérie détient la 3ème place mondiale par ses réserves de gaz de schiste. Les réserves en pétrole de schiste s'élèvent à 5,7 milliards de barils, soit un peu plus de 10% des ressources mondiales pour le gaz de "schiste" et 2% pour le pétrole de schiste⁶⁰⁴. Ces derniers sont localisés essentiellement dans 7 bassins du grand sud algérien: Mouydir, Ahnet, Berkine Ghadamès, Illizi, Timimoune, Reggane et Tindouf

Dans le cadre de l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels, il est utile de signaler que les réserves en Pétrole sont de 6 Mds de barils techniquement récupérables tandis que les réserves de Gaz naturel avoisinent 22.000 Mds M³ techniquement récupérables. Cette option de pétrole/gaz de schiste, introduite par la loi des hydrocarbures de 2013, exige l'adhésion des populations locales à travers le lancement d'un dialogue constructif afin de faire admettre l'option en signalant toutefois que l'impact sur les nappes phréatiques est avéré. Aussi, le recours à de nouvelles techniques peu consommatrices d'eau est primordial et l'abstention d'injection de substances chimiques également. Ce n'est qu'à l'horizon 2020-2025 que ces techniques devraient être opérationnelles. Par ailleurs, plusieurs obstacles concourent à contraindre le choix de cette option notamment l'emplacement éloigné des gisements, le manque d'infrastructures comme les routes et les pipelines et la disponibilité de l'eau.

⁶⁰⁴ https://www.eia.gov/analysis/studies/worldshalegas/pdf/Algeria_2013.pdf Consulté le 11/02/2018.

Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

Alnaft, dans le cadre d'une nouvelle étude qu'elle publie en janvier 2019 estime les ressources non conventionnelles à 9.818 TCF de gaz et 1.194 milliards de barils de pétrole, contre 6.025 TCF de gaz et 176 milliards de baril de pétrole. L'Algérie, dans cette perspective, se place dans le classement mondial des réserves en matière de gaz de schiste, après les Etats-Unis et la Chine alors que pour le pétrole de schiste, elle se hisse au 7ème rang mondial contre le 11ème rang dans le classement précédent, après la Russie, les Etats-Unis, la Chine, l'Argentine, la Libye et l'Australie.

Les nombreuses interrogations sur l'impact de leur exploitation sur l'environnement trouvent des réponses dans le cadre réglementaire :

- Décret exécutif n°08-312, fixant les conditions d'approbation des Études d'impact pour les activités relevant du domaine des hydrocarbures en lien avec l'impact sur l'environnement (2008) ;

- Décret exécutif n° 07-399 du 23-12- 2007 relatif aux périmètres de protection qualitative des ressources en eau traitant surtout de la contamination de l'eau souterraine ;

- Décret exécutif n° 93-161 du 10 juillet 1993 réglementant le déversement des huiles et lubrifiants dans le milieu naturel lié à la contamination du sol ;

- Décret exécutif n° 08-148 21-05-2008 fixant les modalités d'octroi de l'autorisation d'utilisation des ressources en eau ;

- Décret exécutif n° 93-160 du 10-06-1993 réglementant les rejets d'effluents liquides industriels et le Décret exécutif n° 06-141 du 19-04-2006 déterminant les valeurs limites des rejets d'effluents liquides industriels qui traitent tous deux des eaux usées ;

- Décret exécutif n° 93-165 du 10-07-1993 réglementant les émissions atmosphériques de fumées, gaz, poussières, odeurs et particules solides des installations fixes ;

- Décret exécutif n° 06-138 du 15-04-2006 réglementant l'émission dans l'atmosphère de gaz, fumées, vapeurs, particules liquides ou solides, ainsi que les conditions dans lesquelles s'exercent leur contrôle ;

- Décret exécutif n° 07-207 du 30-06-2007 réglementant l'usage des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, de leurs mélanges et des produits qui en contiennent. Ces trois derniers textes traitent de la pollution de l'air.

Pour les effets de bruit, il est prévu le Décret exécutif n° 93-184 du 27-07-1993 réglementant l'émission du bruit.

Cependant, ce cadre reste insuffisant en comparaison à l'encadrement législatif lié à l'exploitation de ces ressources aux Etats-Unis. Par ailleurs, trois problèmes fondamentaux

se dégagent en Algérie, quant à leur exploitation par la fracturation hydraulique: l'approvisionnement en eau avec un pays qui souffre d'être dans une zone touchée par le stress hydrique ; le risque de contamination des nappes phréatiques et le traitement des eaux usées où les structures d'épuration sont très modestes.

1.3.3. Energies renouvelables et énergie nucléaire

Il est utile, dans un premier temps, de revenir sur les potentialités disponibles et les atouts majeurs en matière de ressources énergétiques renouvelables. En termes d'organismes en charge de ce secteur, nous pouvons les présenter dans ce qui suit :

- Le Ministère de l'Energie au travers de la Sous - Direction des Energies Nouvelles et Renouvelables qui existe depuis 1997 chargée de l'élaboration et du suivi des programmes relatifs aux énergies renouvelables;
- Sonelgaz qui intervient à travers la société SKTM depuis 2013 dans la gestion et l'exploitation de 23 centrales PV et à travers l'hybridation des centrales diesel du Sud par l'énergie solaire photovoltaïque;
- Sonatrach qui agit par le biais de la Direction Centrale des Ressources Nouvelles depuis 2018 et qui sera en charge du projet « solarisation » et de la production de 1 GWc en centrales solaires PV en préparation ;
- Le CDER (sous tutelle du MESRS) ;
- Les entreprises publiques citées plus haut et les entreprises privées interviennent également dans le domaine suivant les appels d'offres prévus dans le cadre de loi, dans l'engineering, les études, la construction et la fabrication des équipements EnR.

Les banques, les douanes, la CREG, les sociétés de Génie Civil, le CREDEG sont aussi des organismes qui tentent de tirer profit des potentialités avérées de l'Algérie. Ainsi, le potentiel solaire algérien est l'un des plus élevés au monde. Les gisements solaires présentent des durées d'insolation sur la quasi-totalité du territoire national qui varient entre 2.000H/an et 3.900H/an notamment sur les hauts plateaux et le Sahara. Le nord reçoit une énergie de 3 KWH sur une surface horizontale de 1M² tandis qu'au sud cette énergie avoisine 5,6 KWH permettant d'alimenter les parcs solaires⁶⁰⁵ (cf. Annexes 13 et 14). Selon des études de l'Université de l'USTHB, le potentiel photovoltaïque de l'Algérie est estimé à 2,6 millions TW/H/an ce qui représente 107 fois la consommation mondiale d'électricité. La même étude de l'USTHB considère que le potentiel éolien est estimé à 12.000 TW/H/an.

⁶⁰⁵ Données du Ministère de l'énergie.

Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

Ainsi, 700.000 milliards de mètres cubes de gaz naturel seraient l'équivalent du potentiel des énergies renouvelables, estimés sur la base d'un taux de consommation de 260 M³⁶⁰⁶.

La topographie et le climat diversifié du territoire algérien, vaste de plus de 2.382 millions km², présente un potentiel éolien variable. Le nord méditerranéen affiche des vitesses moyennes peu élevées avec des niveaux intéressants sur les sites côtiers (1.200 km) variant de 6 à 7 M/S tandis que le sud affiche une vitesse moyenne avec des valeurs pouvant dépasser 7M/S mettant à la disposition des fermes éoliennes l'énergie nécessaire⁶⁰⁷ (cf. Annexes 15 et 16).

L'analyse du potentiel géothermique algérien fait ressortir plus de 200 sources d'eau chaudes dont les températures dépassent 45°C, certaines d'entre elles dépassent même 118°C notamment à Biskra. Par ailleurs, trois zones avec un gradient thermique supérieur à 5°C/100M ont pu être identifiées : la zone de Relizane et Mascara, la zone de Ain Boucif et Sidi-Aissa et la zone de Guelma et Djebel el Onk⁶⁰⁸.

Le potentiel hydraulique important de l'Algérie, qui s'élève à plus de 65 Mds de M³, demeure peu exploité en raison du nombre réduit de jours de précipitation, de leur concentration sur des espaces limités, de la forte évaporation et de l'évacuation rapide vers la mer. Les ressources utiles et renouvelables sont de l'ordre de 25 milliards de M³, dont environ 2/3 représentent des ressources en surface.

Le potentiel de biomasse algérien est décomposé en potentiel des forêts et celui des déchets ménagers et assimilés. Le potentiel actuel en forêts est évalué à environ 37 Millions de TEP dont un potentiel récupérable de l'ordre de 3,7 Millions de TEP⁶⁰⁹. Le potentiel de déchets agricoles et urbains non recyclés représente, quant à lui, un gisement de l'ordre de 1,33 millions de TEP/an⁶¹⁰.

De plus, il est utile de signaler que des atouts indéniables sont en mesure de contribuer à faire valoir ces réserves notamment :

- La superficie gigantesque du pays mettant à disposition l'espace suffisant pour la construction de centrales EnR ;
- Le niveau de développement du réseau électrique et la disponibilité des ouvrages électriques ;
- La ressource humaine formée dans le domaine des énergies renouvelables ;

⁶⁰⁶MEBTOUL.A, *Op.Cit*, p17.

⁶⁰⁷Données du Ministère de l'énergie.

⁶⁰⁸Données du ministère de l'énergie..

⁶⁰⁹Bilan 2010, Direction Générale des Forêts.

⁶¹⁰Caractérisation des déchets ménagers et assimilés dans les zones nord, semiaride et aride d'Algérie 2014, Agence Nationale des Déchets.

-un cadre réglementaire facilitant la promotion de ces énergies.

Au final, le solaire et l'éolien sont les énergies qui profitent le plus de l'encouragement le plus important vu le potentiel déterminé par les études lancées par le Ministère de l'Energie avec le concours du CDER, de l'ONM et de l'ASAL.

Concernant l'énergie nucléaire, la première centrale électrique algérienne devrait voir le jour en 2025 pour tirer profit des réserves prouvées en uranium estimées à 29.000 Tonnes nécessaires au fonctionnement de deux centrales nucléaires de 1.000 MW, chacune pour une durée de 60 ans⁶¹¹.

Section 2 : Evolution du Bilan énergétique national

Un bilan énergétique est un bilan comptable de toutes les quantités d'énergie produites, transformées et consommées sur une zone géographique en une période de temps donnée. Il permet donc de rendre compte de la politique énergétique en Algérie.

2.1. Production et consommation nationales d'énergie

En matière de production, la révision de la loi de 2013 notamment dans son volet fiscal devrait permettre d'attirer les investisseurs étrangers dans l'amont pétrolier, selon Mebtoul sous réserve d'une rentabilité réelle eu égard aux prix internationaux.

2.1.1. Production d'énergie primaire et dérivée

La baisse de la production de pétrole et la diminution de l'intensité de la production de gaz sont les faits majeurs à retenir. On constate pourtant, dans les années 1990, une accélération du rythme de production sans reconstitution des réserves à un niveau équivalent. Ainsi, sur la base des statistiques officielles, on enregistre que la production pétrolière totale algérienne s'est accrue de 1.578 milliers de barils/jour en 2000 à 2.005 milliers de barils/ jour en 2006 (inclus le pétrole brut et les condensats) soit un accroissement de 27%, s'établissant à 2,2% de la production mondiale, alors que pour la même période , les réserves pétrolières sont passées de 10,8 à 12,3 milliards de barils, soit 1% des réserves mondiales. Le rapport R/P, qui donne une indication sur la durée prévue pour l'épuisement des réserves, est passé de 33,2 ans en 1996 à 16,8 ans en 2006, soit moins de 17 ans.

Depuis 2006, la réglementation contraignante et la désaffection des entreprises étrangères ont favorisé la diminution de la production aussi bien pour le pétrole que pour le gaz. Selon Keramane, certains experts renvoient ceci à la surexploitation antérieure des gisements. Aussi, l'amont pétrolier et gazier algérien sont dans la nécessité de retrouver

⁶¹¹Données du ministère de l'énergie.

Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

leurs rythmes de production normale particulièrement pour ce qui est du gaz. A titre d'exemple, le gisement géant de Hassi R'mel, qui compte à lui seul plus de 85 trillions de pieds cubes, soit plus de la moitié des réserves conventionnelles prouvées de gaz naturel, s'est retrouvé dans cette situation car il a souffert d'une réduction de la réinjection de gaz dans le gisement. Sonatrach prévoit un programme d'investissement de deux milliards de dollars pour stopper le déclin de ce méga gisement Il est également possible d'augmenter la production des gisements en exploitation en particulier ceux d'Ilizi, de Berkine ou de Hassi Messaoud-Dahar, qui contient à lui seul 71% des réserves pétrolières prouvées du pays.

2.1.1.1. Production d'énergie primaire

La production totale d'énergie primaire connaît une tendance baissière de 2008 à 2013 passant de 175.246 KTEP à 148.842 KTEP avec une réduction de 17,73%. A partir de 2014, les volumes de production d'énergie primaire augmentent de près de 6,78%.

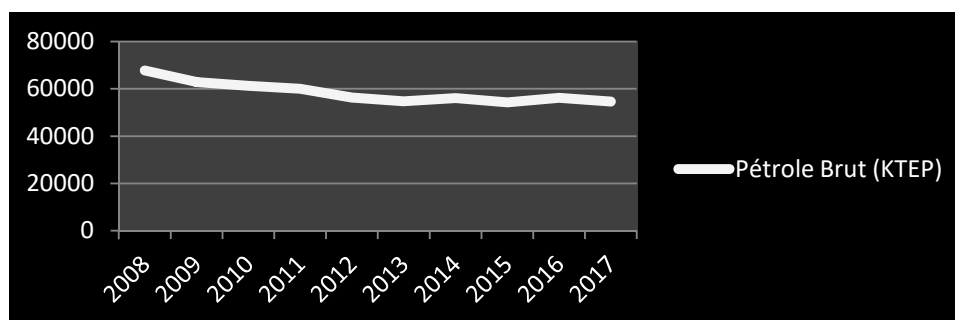
Tableau II.II.10 : Evolution de la production d'énergie primaire en KTEP (2008-2017)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Combustibles solides (bois)	50	57	52	16	24	22	6	6	6	10
Pétrole Brut	67744	62823	61263	59992	56323	54680	56038	54250	56193	54564
Condensat	14814	13221	11985	11059	10553	9733	11069	10885	10449	10436
Gaz Naturel	82950	78938	80824	78155	80509	77058	78715	79931	89731	91286
GPL champs	9610	9244	8479	8312	7255	7267	9439	9753	9726	9416
Electricité primaire	78	92	45	130	157	83	60	53	80	150
Energie primaire	175246	164375	162648	157663	154820	148842	155327	154878	166184	165861

Source : Conception personnelle à partir des bilans énergétiques nationaux, ministère de l'énergie.

La production globale de pétrole persiste dans sa baisse avec un volume de 67.744 KTEP en 2008 jusqu'à 54.250 KTEP en 2015. Puis, une légère reprise est constatée en 2016 pour reprendre ensuite la tendance baissière en 2017.

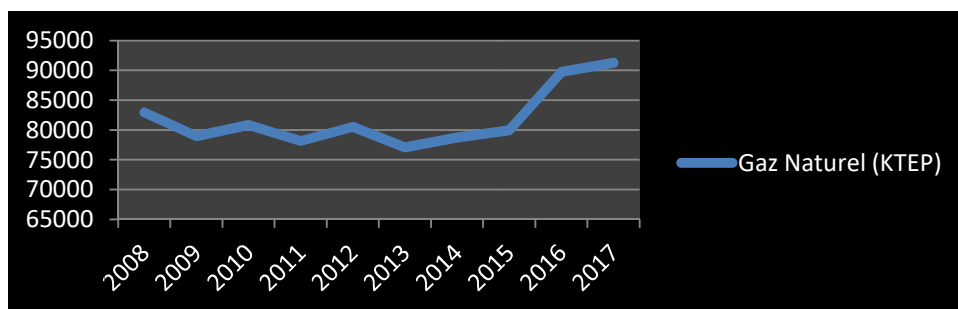
Figure II.II.7 : Evolution de la production de pétrole brut en KTEP (2008-2017)



Source : Conception personnelle à partir des données du tableau II.II.10

La production globale de gaz naturel évolue en zig zag de 2008 à 2013. Puis, une tendance haussière est observée créant une évolution globale de 18,46% entre 2013 et 2017.

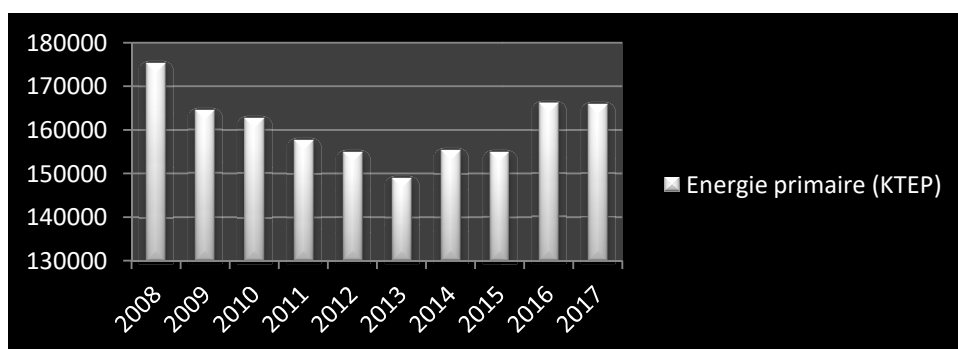
Figure II.II.8 : Evolution de la production de Gaz naturel en KTEP (2008-2017)



Source : Conception personnelle à partir des données du tableau II.II.10

La production de GPL champs suit le même rythme d'évolution que celui du gaz naturel. Une première tendance baissière de 2008 à 2013 est constatée passant de 9.610 KTEP jusqu'à atteindre 7.267 KTEP. A partir de 2014, une hausse maintenue se confirme.

Figure II.II.9 : Evolution de la production d'énergie primaire en KTEP (2008-2017)



Source : Conception personnelle à partir des données du tableau II.II.10

La production de condensat diminue de 14.814 KTEP en 2008 jusqu'à 9.733 KTEP. En 2014, une hausse de la production est constatée mais à partir de 2015, elle diminue jusqu'à atteindre 10.453 KTEP en 2017. Les volumes produits d'électricité primaire et de combustibles solides demeurent marginaux au regard des autres ressources.

2.1.1.2. Production d'énergie dérivée

De manière globale, la production d'énergie dérivée est en évolution possible depuis 2008. Elle connaît une hausse de 12,41% de 2008 à 2017. Cette augmentation est tirée principalement par la production d'électricité thermique qui évolue de 60,13%.

Tableau II.II.11 : Evolution de la production d'énergie dérivée en KTEP (2008-2017)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Produits pétroliers	23788	24311	28325	27165	23626	24515	31657	30298	29953	29139
Electricité thermique	11080	11446	12176	13092	14311	15012	15265	16362	16860	17743
GNL	20500	20704	18252	16173	14321	14660	16992	15724	14963	15862
GPL (raffineries et unités GPL)	1226	1194	1152	1145	909	958	1389	1282	1316	1386
Autres (gaz de hauts fourneaux)	409	199	343	289	172	68	71	58	-	85
Energie dérivée	57123	57992	60248	57863	53339	55214	65374	63724	63091	64215

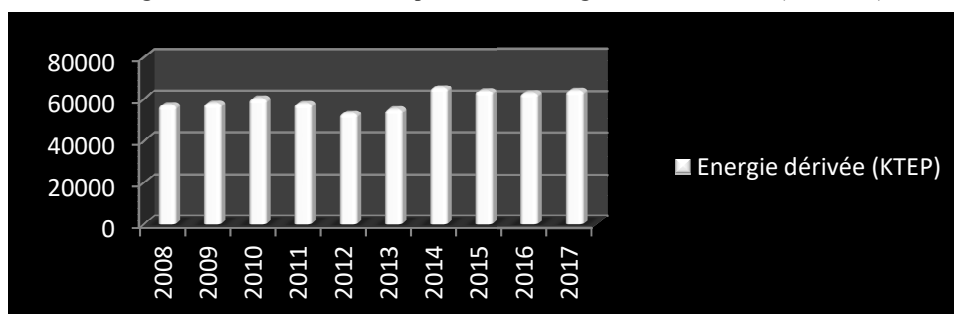
Source : Conception personnelle à partir des bilans énergétiques nationaux, ministère de l'énergie.

La production de produits pétroliers connaît un mouvement plus mitigé en zig zag mais dans l'absolu, elle évolue de 22,49%. La réduction de la production de GNL se

Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

confirme de 2008 à 2017 avec une diminution de 22,62%. Le rythme de production du GPL est, par contre, dans une tendance haussière de 13,05%.

Figure II.II.10 : Evolution de la production d'énergie dérivée en KTEP (2008-2017)



Source : Conception personnelle à partir des données du tableau II.II.11

2.1.2. Consommation Nationale d'énergie

Entre 2008 et 2017, la consommation énergétique nationale a enregistré un taux de croissance de 50% ce qui en fait un modèle de consommation énergivore ; mais surtout du point de vue de l'affectation de cette consommation d'énergie, dont l'essentiel est utilisé par les ménages (à hauteur de 40%) et le transport (à hauteur de 36%) sans retour de plus value ou de richesse quelconque, alors que le secteur de l'industrie consomme moins de 20% du bilan énergétique national du fait de sa faible densité.

De manière globale, la moyenne de consommation d'énergie de l'algérien est le triple de la moyenne mondiale⁶¹². Si le rythme de consommation interne d'énergie se poursuit suivant cette même même tendance, il risque de doubler à l'horizon 2030, voire de tripler à l'horizon 2040 créant un scénario probable où la production totale d'énergie risque d'être égale à la consommation interne d'énergie à l'horizon 2030. Ainsi, l'économie nationale consomme le double d'énergie pour créer la même unité de valeur ajoutée.

2.1.2.1. Consommation nationale par agrégats

La consommation totale d'énergie est tirée essentiellement de la consommation finale d'énergie qui représente en moyenne 70% de la consommation totale. Elle est passée de 28.956 KTEP en 2008 à 44.646 KTEP avec une évolution de +54%.

⁶¹²AIT CHERIF.K, « Maîtrise de la consommation nationale d'énergie: Quelle stratégie adopter? », Algérie éco, 11 octobre 2016.

Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

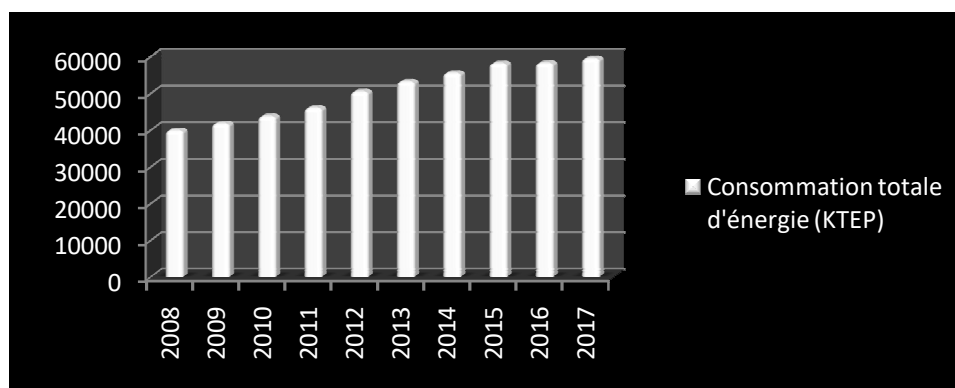
Tableau II.II.12 : Evolution de la consommation nationale d'énergie par agrégats en KTEP (2008-2017)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Consommation non énergétique	1351	1449	2185	2031	3020	2862	3746	4077	4330	3486
Consommation des industries énergétiques	8646	6792	6695	6869	7370	7534	8805	7841	7439	7057
Consommation finale	28956	30707	31650	33982	36377	38543	39371	42458	42883	44646
Pertes	2841	2906	3293	3215	3790	4328	3710	7841	3690	4394
Consommation totale	39995	41855	43823	46096	50557	53268	55632	58265	58341	59582

Source : Conception personnelle à partir des bilans énergétiques nationaux, ministère de l'énergie.

La consommation non-énergétique se rapporte aux quantités consommées comme matière première dans l'industrie pétrochimique et d'autres industries. Elle a atteint 3,486 MTEP en 2017 en forte baisse (-19,5%) par rapport à 2016, suite à la réduction (-20,5%) des enlèvements en gaz naturel des clients de Sonatrach de la filière pétrochimique de près d'un milliard de m³. Par rapport à 2008, elle enregistre une hausse de plus de 158%.

Figure II.II.11 : Evolution de la consommation totale d'énergie en KTEP (2008-2017)



Source : Conception personnelle à partir des données du tableau II.II.12

La consommation des industries énergétiques englobe celles des industries de transformation et de transport (raffineries, centrales électriques, unités GNL & GPL, Oléoducs et Gazoducs). Elle a atteint un niveau de 7.057 MTEP en 2017, en baisse par rapport à 2008 de 18,37%.

2.1.2.2. Consommation nationale par forme d'énergie

La consommation nationale a augmenté de 22 % par rapport au niveau de 2008, tirée notamment par celle de l'électricité (60%), du gaz naturel (55%), des produits pétroliers (40%) et des GPL (20%).

Tableau II.II.13 : Evolution de la consommation nationale d'énergie par produits en KTEP (2008-2017)

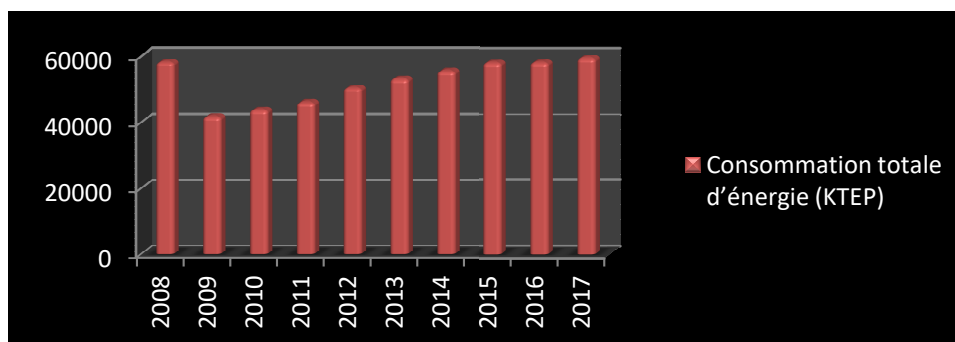
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Produits solides	426	321	368	69	71	73	360	343	285	389
Pétrole brut	711	724	787	762	704	805	1014	1288	1036	1085
Produits pétroliers	11438	12319	13325	14251	15134	15967	16119	16593	16141	15883
Gaz naturel	14183	14777	14462	15046	17563	18623	20549	21345	21732	22029
GPL	1957	1975	2329	2358	2320	2314	2294	2264	2247	2361
Electricité	11145	11602	12203	13185	14455	15073	15280	16408	16880	17812
Autres	134	138	343	427	310	405	-	-	-	-
Condensat	-	-	6	-	-	-	-	-	19	23
Consommation totale	58265	41855	43823	46096	50557	53268	55632	58265	58341	59582

Source : Conception personnelle à partir des bilans énergétiques nationaux, ministère de l'énergie.

Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

La consommation nationale de pétrole brut a augmenté de 52% entre 2008 et 2017 tandis que la consommation de produits solides est en baisse de 9% entre 2008 et 2017.

Figure II.II.12 : Evolution de la consommation totale d'énergie en KTEP (2008-2017)



Source : Conception personnelle à partir des données du tableau II.II.13

2.2. Bilan des échanges internationaux d'énergie

De manière globale, l'énergie est considérée comme un puissant facteur d'intégration entre les deux rives de la méditerranée notamment entre l'Algérie et les pays de l'UE.

2.2.1. Bilan des échanges internationaux d'Energie primaire

2.2.1.1. Exportation d'énergie primaire

Le volume des exportations de l'énergie primaire connaît quatre phases majeures de baisse entre 2008 et 2017. La première couvre la période 2008-2011 où le fléchissement de la croissance mondiale impacte le volume des exportations totale avec une perte de 1/3 des volumes des exportations totales.

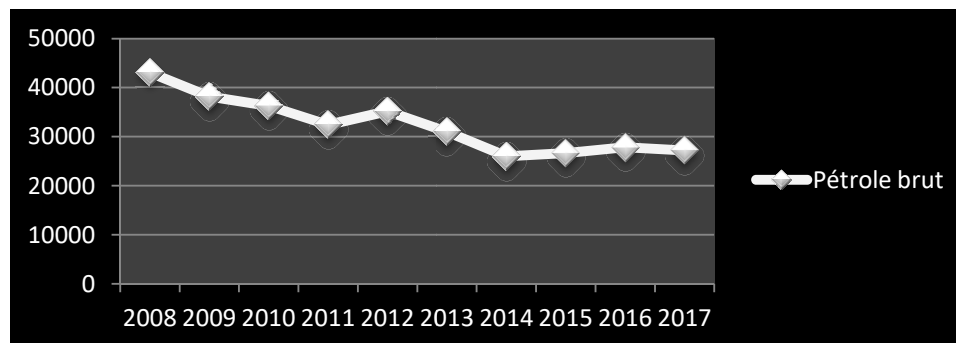
Tableau II.II.14 : Evolution des exportations d'énergie primaire en KTEP (2008-2017)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Pétrole brut	43096	38204	36271	32424	35165	31027	25976	26671	27826	27219
Condensat	14282	11584	6688	6540	5779	6131	5440	5678	5896	4754
Gaz naturel	36460	31706	35792	33754	34818	30463	25587	25548	36325	35527
Autres	-	-	6988	7102	-	-	-	-	-	-
Exportations totales	93839	89524	85739	35666	81811	73497	65488	66823	78673	75679

Source : Conception personnelle à partir des bilans énergétiques nationaux, ministère de l'énergie.

La seconde période concerne la phase 2012-2015 avec des exportations qui se rehaussent mais qui sont stoppées dans leur élan par la mauvaise santé du marché mondial de l'énergie. Entre 2014 et 2015, les exportations passent de 65.823KTEP à 78.673 KTEP. En 2016, elles repartent à la hausse mais fléchissent encore une fois de 3,80% en 2017.

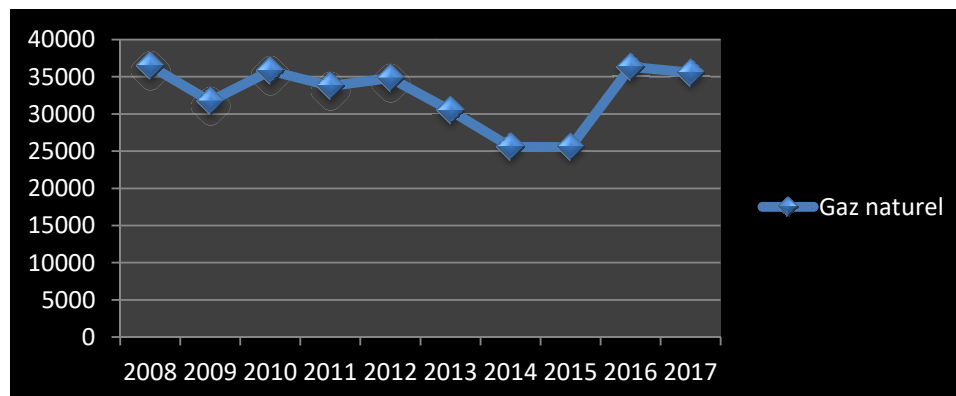
Figure II.II.13 : Evolution des exportations de pétrole brut en KTEP (2008-2017)



Source : Conception personnelle à partir des données du tableau II.II.14

En fait, les volumes qui induisent cette baisse sont les exportations de pétrole qui passent de 43.096 KTEP en 2008 à 27.219 KTEP en 2017 perdant un volume de près de 40% d'exportations avec un mouvement de baisse continue entre les deux périodes.

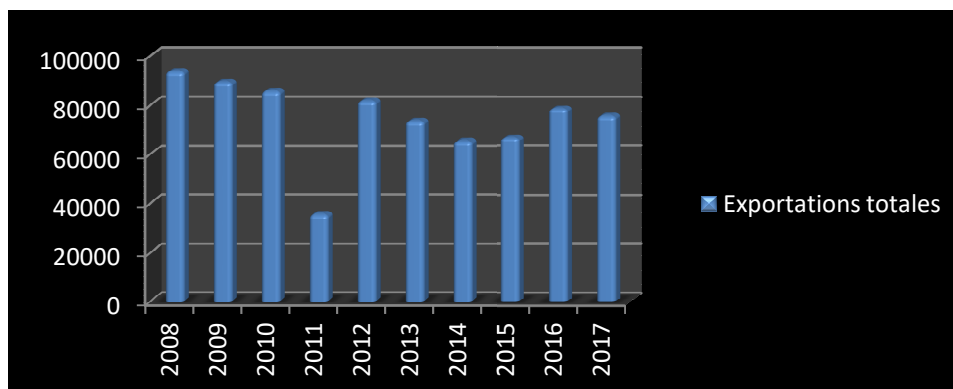
Figure II.II. 14 : Evolution des exportations de gaz naturel en KTEP (2008-2017)



Source : Conception personnelle à partir du tableau II.II.14

Pour ce qui est du gaz naturel, les mouvements de baisse sont davantage en zigzag. Ainsi, de 2008 à 2009, l'Algérie perd 13.4% de ses exportations. Entre 2010 et 2015, une phase de baisse est constatée où les volumes exportés s'amenuisent de près de 30%. Une reprise est constatée en 2016 mais la tendance baissière reprend en 2017.

Figure II.II.15 : Evolution des exportations totales d'énergie primaire en KTEP (2008-2017)



Source : Conception personnelle à partir du tableau II.II.14

Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

Pour ce qui est du condensat, les phases-clé sont observées de 2008 à 2010, une période baissière fait passer les exportations de 14.282 KTEP à 6.688 KTEP puis le mouvement de baisse se poursuit jusqu'en 2017 atteignant 4.714 KTEP.

2.2.1.2. Importations d'énergie primaire

Les importations ont connu une baisse importante de -75%, tirée principalement par celles du pétrole brut utilisé pour la production de bitumes.

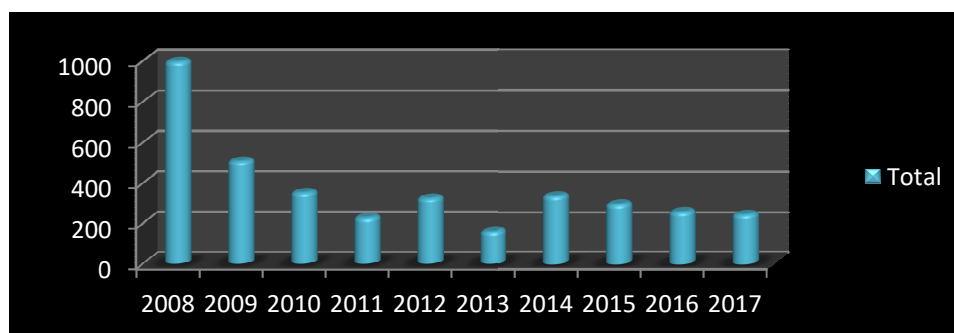
Tableau II.II.15 : Evolution des importations d'énergie primaire en KTEP (2008-2017)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Houille/charbon	508	102	-	-	-	-	11	-	-	-
Pétrole brut	490	403	352	227	324	161	323	294	257	244
Importations Totales	997	505	352	227	324	161	335	294	257	244

Source : Conception personnelle à partir des bilans énergétiques nationaux, ministère de l'énergie.

Pour ce qui est de la houille/charbon, son importation a cessé en 2009 après avoir connu une baisse de 80% entre 2008 et 2009.

Figure II.II. 16 : Evolution des importations d'énergie primaire en KTEP (2008-2017)



Source : Conception personnelle à partir du tableau II.II.15

2.2.2. Bilan des échanges internationaux d'Energie dérivée

Un volume global de 32.578 KTEP d'énergie dérivée a été exporté en 2017 contre 31.970 KTEP en 2016, enregistrant une hausse de (2%). Par comparaison à 2008, les exportations totales d'énergie dérivée connaissent une diminution de près de 20%.

2.2.2.1 .Exportations d'énergie dérivée

Les exportations d'énergie dérivée sont principalement tirées par les exportations de GNL, qui connaissent également une réduction sensible de l'ordre de 24%. Les produits pétroliers enregistrent une hausse dans les exportations passant de 11.464 KTEP en 2008 à 16.863 KTEP, soit une augmentation de plus de 48%, mais leur valeur en 2017 reste en deçà de la valeur des exportations réalisée en 2016.

Tableau II.II.16 : Evolution des exportations d'énergie dérivée en KTEP (2008-2017)

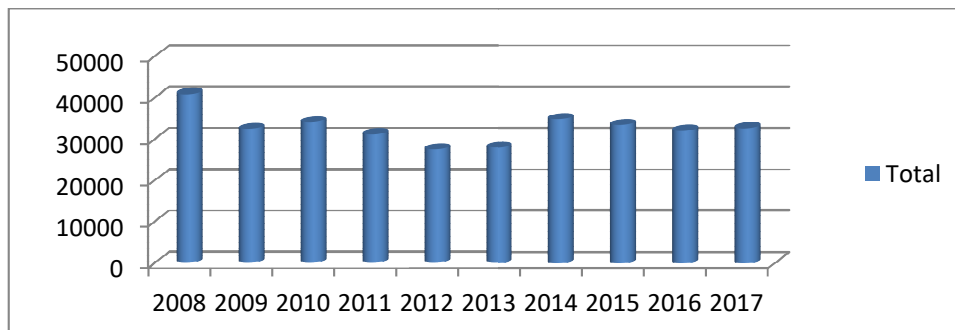
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
GNL	20500	20427	18262	16034	14183	14322	16580	15566	14672	15507
Produits pétroliers	11464	11889	15544	14854	13083	13566	18091	17651	17177	16863
GPL	8832	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Electricité	90	109	-	-	248	97	209	153	121	207
Total	40886	32425	34012	31095	27514	27986	34881	33371	31970	32578

Source : Conception personnelle à partir des bilans énergétiques nationaux. ministère de l'énergie.

Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

Les volumes d'exportation d'électricité sont infimes et souffrent de la faible promotion des énergies renouvelables. En effet, plus de 207 KTEP d'électricité sont exportés en 2017 alors que les volumes n'étaient que de 90 KTEP en 2008.

Figure II.II. 17 : Evolution des exportations totales d'énergie dérivée en KTEP (2008-2017)



Source : Conception personnelle à partir des données du tableau II.II.16

2.2.2.2. Importations d'énergie dérivée

Les importations totales d'énergie dérivée afin de satisfaire la demande connaissent une évolution croissante jusqu'en 2013 passant de 1.001 KTEP à 5.207 KTEP. A partir de 2014, une baisse est observée puisque les importations chutent à 3.640 KTEP. La période allant de 2015 à 2017 confirme la baisse tendancielle des importations puisque le volume exporté en 2015 est équivalent à 4.448 KTEP, il baisse jusqu'à atteindre 3.868 KTEP et remonte à 3.945 KTEP en 2017.

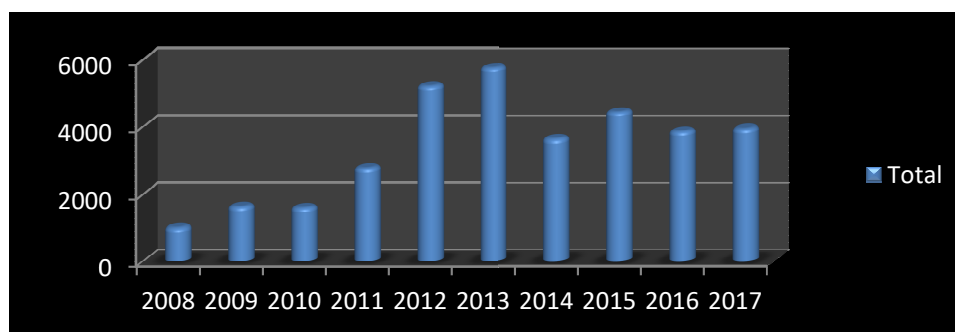
Tableau II.II.17 : Evolution des importations totales d'énergie dérivée en KTEP (2008-2017)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Coke	185	154	315	275	265	170	149	133	49	190
Produits pétroliers	740	1374	1089	2326	4707	5519	3327	4169	3757	3629
Electricité	76	100	189	170	236	74	164	145	61	126
Total	1001	1628	1593	2771	5207	5763	3640	4448	3868	3945

Source : Conception personnelle à partir des bilans énergétiques nationaux, ministère de l'énergie.

Les exportations d'énergie dérivée sont principalement tirées des produits pétroliers (Les essences, le gasoil) qui représentent en moyenne près de 80% de l'énergie dérivée importée. Par ailleurs, les importations d'électricité et de coke ont augmenté en 2017 après avoir fortement baissé en 2016.

Figure II.II. 18 : Evolution des importations totales d'énergie dérivée en KTEP (2008-2017)



Source : Conception personnelle à partir des données du tableau II.II.17.

2.3. Transition énergétique en Algérie : entre nécessité d'une rupture rentière et intégration de la nouvelle donne énergétique

L'accès à l'énergie est un besoin fondamental lié à la vie moderne. Ses contours géopolitiques alimentent les déséquilibres et crises subies par l'offre et la demande sur le marché. La gestion discutable des ressources énergétiques dans les pays rentiers, jumelée à une conjoncture mondiale coercitive, s'est soldée par une énième remise en cause de leur modèle économique. Selon Tewfik Hasni ,en dehors des ressources gazières et pétrolières disséminées dans le sous sol national, le potentiel fourni par le soleil estimé à quelque 40.000 millions de tonnes/an, permettrait de livrer l'équivalent de 10 fois ce que représente la consommation mondiale d'énergie et 20 fois celle de l'Europe.

2.3.1. Vers un nouveau paradigme énergétique en Algérie

L'impératif d'une transition énergétique vient en réponse à un système énergétique actuel marqué par la raréfaction des ressources énergétiques fossiles et fissiles conventionnelles à moyen et à long terme. Le changement climatique anthropique observable, entraine une réorientation de la production et de la consommation d'énergie vers l'intégration des principes fondateurs du développement durable. Avec des pics pétroliers et gaziers où le maximum de la courbe de production d'un gisement ou d'une région est atteint, avec des stocks existants quasiment tous entamés, la fonction de production passera forcément par un maximum avant de décroître : c'est une réalité mathématique⁶¹³.

Cependant, ce pic peut être plutôt semblable à un plateau et il reste à savoir à quel rythme la production va décroître. Aussi, l'ancrage des politiques énergétiques sur les perspectives garantes du bien-être social et du développement économique durable mais aussi la capacité à préserver l'environnement devient alors une nécessité absolue⁶¹⁴.

Les modèles de transition énergétique permettent de porter un choix sur l'orientation de la politique de production et de consommation d'énergie en optant pour la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique, et l'exploitation des modèles d'intégration des énergies renouvelables à l'exemple des cinq pays nordiques (Finlande, Suède, Danemark, Norvège et Islande), alliant des approches globale et locale de gestion de l'énergie.

⁶¹³ JANCOVICI.J-M, « *Transition énergétique pour tous ! ce que les politiques n'osent pas vous dire* », Éditions Odile Jacob, Paris, avril 2013,p 63.

⁶¹⁴ SCHNEIDER, L, « *Le développement durable territorial* », Edition afnor, Paris,2009, p 54.

2.3.2. L'Algérie, entre consommation énergivore, raréfaction des ressources et scénarios énergétiques

L'atrophie du système économique de l'Algérie est en lien avec sa dépendance rentière puisque les hydrocarbures continuent de représenter l'essentiel des exportations algériennes. Cependant, le problème énergétique ne se pose pas seulement sur le plan de sa contribution au commerce extérieur ou au PIB mais aussi du point de vue de la consommation énergivore accentuant la question de la raréfaction des ressources face à une population qui ne cesse de s'accroître. La transition énergétique en Algérie est une nécessité qui tire ses racines de plusieurs facteurs en lien principalement avec le modèle de consommation énergivore et l'épuisement des ressources traditionnelles.

Elle est impérative pour l'Algérie ; mais toute la question repose sur son intégration dans la politique énergétique nationale, ce qui est classiquement une affaire d'Etat à travers des choix variant dans le temps pour favoriser le recours à telle ou telle source d'énergie. Les considérations énergétiques sont aujourd'hui mondiales et le futur énergétique doit être soutenable. La politique énergétique doit reposer sur des scénarios énergétiques pessimistes annonçant les pics de production pour les années 2030 en alliant pluralité énergétique et maintien de l'exploitation des énergies fossiles mais avec des rythmes d'évolution qui devront diminuer au fur et à mesure que le mix énergétique intègre davantage d'énergies propres. Aussi, deux choix s'imposent : le premier avance un arbitrage nécessaire qui doit se faire au profit de la priorité à accorder, dans le paradigme énergétique, au solaire, à l'éolien, à la biomasse, etc., au détriment de l'exploitation des énergies non conventionnelles (loin des tentations de facilité), vu son impact sur le climat, les nappes phréatiques, la qualité de l'air, les sols et la végétation. Le second choix diversifie le mix énergétique jusqu'à intégrer la totalité des sources d'énergies en alliant entre ancien et nouveau paradigme.

2.3.3. Bilan des réalisations dans le domaine des énergies renouvelables

Etant donné que le scénario fondé sur les énergies fossiles semble de moins en moins soutenable, il paraît essentiel d'aller vers la recherche de l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables qui sont indissociables et constituent les deux piliers d'une stratégie de développement énergétique durable⁶¹⁵.

L'Algérie est considérée par beaucoup comme une immense pile électrique pouvant permettre de produire plus de 2000 KW/M² et disposant d'un ensoleillement de 3500h/an sur 86% du territoire, à savoir le sud. La prise de conscience de ce potentiel s'est faite très tôt.

⁶¹⁵ KERAMANE.A, « *Quel avenir pour la Méditerranée ?* », *Médenergie*, N°34, Janvier 2011, pp

Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

Dans les années 1970, Sonelgaz avait chargé sa DTN de s'impliquer dans le solaire et d'effectuer des études d'installations solaires, en particulier les chauffe-eau. Ensuite, au début des années 1980, un commissariat aux énergies nouvelles a été créé, avec la mise en place de structures d'études et de centres de recherches appliquées. Dans le cadre du programme de l'électrification rurale, plusieurs villages isolés ont été électrifiés par des installations solaires avec stockage par batteries. Une centrale solaire expérimentale d'une puissance de 1 MW a été installée à Mellouka dans la région d'Adrar au cours des années 1980. Au début des années 1990, un projet d'usine de fabrication de 23 MW en panneaux solaires n'a pu être réalisé faute de moyens financiers, dans le cadre d'un partenariat avec l'Italie.

La transition énergétique n'est donc pas seulement une tendance liée au parangon du développement durable. Elle est la résultante de la défaillance du système énergétique qui allie entre précarité énergétique et boulimie énergétique voire d'ébriété énergétique. Dans ce cadre, le mix énergétique recherché vise à être plus respectueux de l'environnement et plus économe en ressources fossiles épuisables⁶¹⁶.

Depuis les années 2000, des orientations phares en matière d'énergies propres ont été adoptées : promulgation de la loi sur les ENR, création De la SPA NEAL qui a été chargée de la réalisation d'une centrale hybride gaz/solaire de solaires photovoltaïques à Rouiba de 150 MW par Sonelgaz, la création de centres de recherche , la mise en place d'un institut algérien des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, la coordination de l'effort national confié à un Commissariat aux énergies renouvelables, la mise en service d'une ferme éolienne de 10MW à Adrar et d'une centrale photovoltaïque de 1.1.MW à Ghardaïa, l'installation de plusieurs centrales solaires pour une puissance globale de 400 MW , de 200 kits pour l'éclairage , de 200 pompes solaires pour le pompage de l'eau dans plusieurs wilayas du Sud en parallèle aux initiatives privées pour la fabrication et l'encapsulation de panneaux solaires⁶¹⁷.

En février 2011, le gouvernement algérien a adopté un programme national de développement des nouvelles sources d'énergies renouvelables sur le moyen et le long terme afin de devenir un acteur majeur dans la filière du renouvelable et d'installer à l'horizon

⁶¹⁶ HAMMICHE.T, « *La transition énergétique en Méditerranée* », *Rives méditerranéennes*, N°51,2015, pp 13-27

⁶¹⁷ Entretien réalisé avec KERAMANE.A, 2018.

Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

2030, pour ses besoins propres, 12 GW (dont 7,2 GW de CSP⁶¹⁸, 2,8 GW de PV et 2GW d'éolien). Toujours en 2011, la première centrale électrique hybride a été réceptionnée par l'Algérie d'une capacité de 150MW dont 30 MW provenant du solaire. Six centrales du même genre devraient voir le jour d'ici 2030. Ce programme a été révisé en mai 2015 et placé au rang de priorité nationale en février 2016 lors du Conseil Restreint du Gouvernement.

Par ailleurs, une capacité supplémentaire de 10GW d'ENR est prévue à l'exportation vers l'Europe sous les conditions de solutions viables de transport d'accès et de rentabilité. La fabrication des équipements devrait permettre un taux d'intégration industrielle d'au moins 50% à l'horizon 2020 et 80% en 2030 sur l'ensemble de la chaîne de valeur des technologies solaires (PV, CSP) et éolienne. A l'horizon de finalisation du projet, la part de production d'électricité d'origine renouvelable devrait avoisiner les 40%.

La mise en place du programme des énergies renouvelables à long terme à l'horizon 2030 devrait suivre l'échéancier présenté dans le tableau II.II.18:

Tableau II.II. 18: Echancier du programme des ENR en Algérie

Unité : MW	1 ^{ère} phase 2015-2020	2 ^{ème} phase 2021-2030	TOTAL
Photovoltaïque	3 000	10 575	13 575
Eolien	1 010	4 000	5 010
CSP	-	2 000	2 000
Cogénération	150	250	400
Biomasse	360	640	1 000
Géothermie	05	10	15
TOTAL	4 525	17 475	22 000

Source : Ministère de l'énergie

Une fois réalisé, ce programme devrait permettre d'économiser près de 600 Milliards de mètres cubes de gaz sur une période de 25 ans.

En 2018, il y a lieu de signaler qu'un retard significatif est observable en matière de résultats quant à ce programme. Ainsi, le parc des énergies nouvelles et renouvelables (EnR) se compose de 23 centrales de photovoltaïque (PV) d'une puissance globale de 344,1 MW et d'une (1) centrale pour l'énergie éolienne de 10,2 MW. Cependant, le coût initial prévu a été revu à la baisse grâce à la stratégie d'intégration des acteurs industriels locaux ramenant le coût de 50 milliards de dollars à l'équivalent de 20 à 25 milliards de dollars.

⁶¹⁸ La filière CSP nécessite des quantités importantes d'eau pour le fonctionnement du cycle et pour le refroidissement favorisant les nappes albiennes ou en bord de mer notamment pour le dessalement des eaux saumâtres.

Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

Tableau II.II.19 : Bilan des réalisations du programme des EnR

Phases	Réalisations
Phase 1	- installations pilotes pour tester les projets disponibles - projet de réalisation d'une ferme éolienne de 10 MW à Kabertene (Adrar) - projet de réalisation d'une centrale photovoltaïque de 1,1 MW à Ghardaïa
Phase 2	- Mise en place de 22 centrales avec des firmes internationales
Phase 3	- Mise en place d'une industrie dédiée aux EnR devant permettre la fabrication en Algérie des biens d'équipements ainsi que les services de construction, d'exploitation et de maintenance liés à cette filière énergétique

Source : Club Energia (FCE) ,2018.

En 2020, 2000MW de production solaire devrait être exporté vers l'Europe et en 2030, ce chiffre à l'exportation devrait passer à 10.000MW. Dans les faits, les réalisations actuelles ne peuvent permettre de tenir ces engagements au rythme actuel constaté.

Section 3 : Analyse de la problématique énergétique européenne

La politique européenne de l'énergie s'est construite dans l'objectif de libéraliser et d'intégrer les différents marchés européens de l'énergie pour éradiquer l'impact des monopoles nationaux et faciliter le commerce d'énergie. En plus de la thématique d'intégration, la question environnementale s'est invitée aux problématiques énergétiques discutées dans le cadre européen.

3.1. Caractéristiques du marché de l'énergie de l'UE

Secteur clé dans le clivage européen, l'énergie est d'une importance capitale s'invitant progressivement à la question de la construction européenne⁶¹⁹. Les défis auxquels s'expose l'Europe de l'énergie sont, dans un premier temps rattachés à l'optimisation du mix énergétique européen par la croissance des énergies renouvelables. Le second défi tient à la question du déploiement des sources de financement viables afin de réaliser cette politique volontariste et coûteuse⁶²⁰.

3.1.1. Les besoins énergétiques de l'UE

L'Union européenne représente le troisième plus gros niveau de consommation au monde en volume derrière la Chine et les Etats-Unis. De fait, le continent ne dispose que de faibles ressources en hydrocarbures et ne produit que peu d'énergie. Cette position est justifiée par sa situation démographique, des besoins devant alimenter son niveau de développement économique et industriel, mais aussi des efforts entrepris sur le plan environnemental⁶²¹. A titre d'exemple, la consommation énergétique de l'Europe par

⁶¹⁹ DELCOUR, L, « *L'énergie, enjeu clé pour la présidence française de l'Union* », *Revue internationale et stratégique*, vol. 69, no. 1, 2008, pp. 137-144.

⁶²⁰ CIRELLI, J-F, « *Où va l'Europe de l'énergie ?* », *Géoéconomie*, vol. 68, no. 1, 2014, pp. 9-18.

⁶²¹ Banque mondiale, 2018.

Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

habitant s'est élevée à environ 3.200 kg d'équivalent pétrole en 2015, contre environ 6.800 kg aux Etats-Unis⁶²².

Le ratio énergie consommée/ énergie produite le plus bas est enregistré dans trois pays en 2015, en Estonie avec 7,4%, au Danemark avec 13,1% et en Roumanie avec 17,1%. En 2016, 53,6 % de la consommation intérieure brute d'énergie de l'UE-28 a été couverte par des sources importées⁶²³.

Cet appauvrissement est renforcé par la réduction de la production totale primaire de l'UE qui est passée de 885,6 MTEP en 2006 à 755,4 MTEP en 2016. La réduction de la production est équivalente à un amenuisement de 14,70% qui est impulsée par les principaux pays producteurs dans l'UE à savoir l'Allemagne dont la production primaire a diminué de 138,5 MTEP en 2006 à 115,6 MTEP en 2016, la France dont la production primaire a diminué de 134,9 MTEP en 2006 à 130,6 MTEP en 2016 et le Royaume Uni avec un niveau de production qui passe de 185,6 MTEP en 2006 à 119,6 MTEP en 2016⁶²⁴. A contrario, les plus fortes hausses de la production ont été enregistrées en Italie (3,7 millions de tep), suivie de l'Espagne (2,8 millions de tep), de l'Irlande (2,5 millions de tep), de l'Autriche (2,4 millions de tep) et de la Suède (2,3 millions de tep). (cf. Annexe 17).

En 2016, la part du nucléaire est la plus élevée dans la production primaire totale avec 28,7% suivie de celle des énergies renouvelables à hauteur de 27,9% tandis que les combustibles solides ne représentent que 17,5% aux côtés du gaz naturel avec un taux de 14,2%. La production de pétrole reste marginale dans le mix énergétique européen avec un niveau inférieur à 10%.

3.1.2. Dépendance énergétique de l'UE

En 2015, l'UE importait l'équivalent de 53 % de l'énergie qu'elle consommait, avec 90% de pétrole, 66% de Gaz naturel cumulant à eux deux une facture de plus d'un milliard d'euros/jour soit l'équivalent de 1/5 de ses importations totales, 42% de combustibles solides et 40% de combustible nucléaire (40 %)⁶²⁵. La dépendance de l'UE-28 aux importations d'énergie était de 40 % en 1990. A cet égard, cette dépendance énergétique est variable d'un pays à l'autre. Le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne, l'Espagne, et l'Italie représentent les plus gros pays consommateurs d'énergie dans l'UE. Toutefois, leur

⁶²² <https://www.touteleurope.eu/actualite/la-dependance-energetique-europeenne.html> Consulté le 10/06/2018.

⁶²³ Ibid.

⁶²⁴ Eurostat, « *La production et les importations d'énergie* », 2018.

⁶²⁵ RISTORI.D, « *Enjeux et défis de la politique énergétique en Europe* », *Géoéconomie*, janvier 2015, numéro 73, p. 45-58

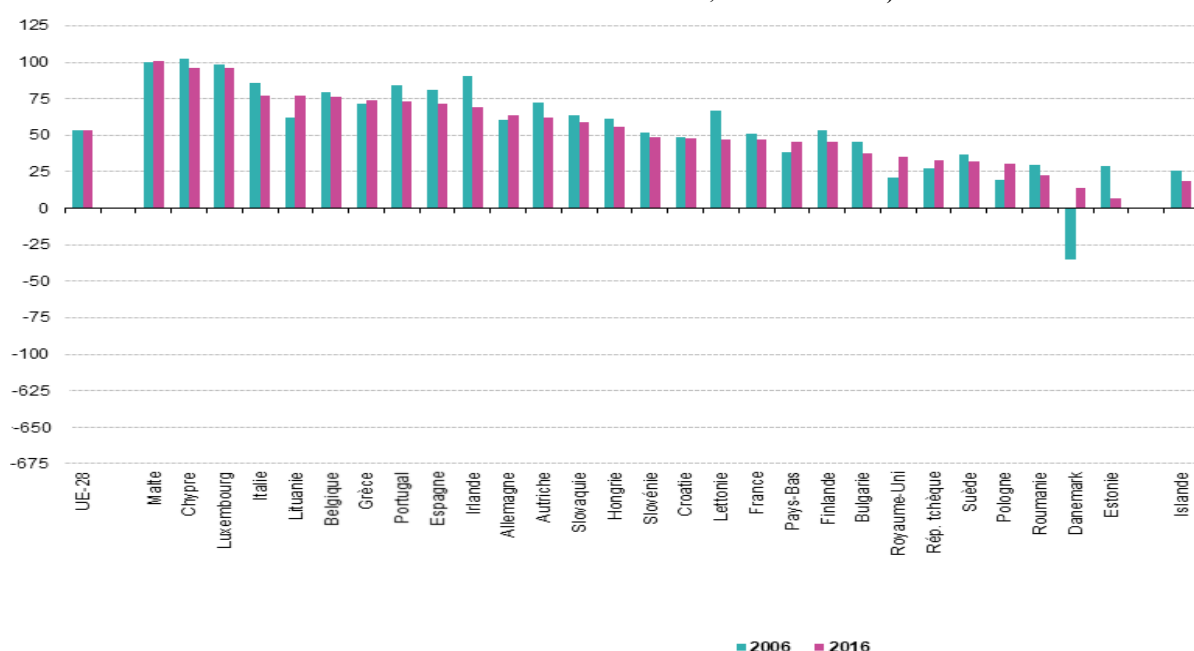
Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

dépendance des approvisionnements étrangers est la moins dominante avec des taux respectifs de 37,4% ; 46% ; 61,9% ; 73,3% et 77,1%.

D'autres pays dépendent totalement de l'extérieur dans leurs approvisionnements énergétiques à l'instar de Chypre (97,7%), de Malte (97,3%), du Luxembourg (95,9%), de l'Irlande (88,7%), de la Belgique (84,3%) et de la Lituanie (78,4%).

En 2016, le niveau de dépendance vis-à-vis du pétrole brut était de l'ordre de 87,8 %, celui du gaz naturel de 70,4 %, alors que le taux disponible le plus récent pour les combustibles solides s'élevait à 40,2 %.

Figure II.II.19 : Taux de dépendance énergétique — tous produits, 2006 et 2016 (en % des importations nettes dans la consommation intérieure brute et les soutes, données en TEP)

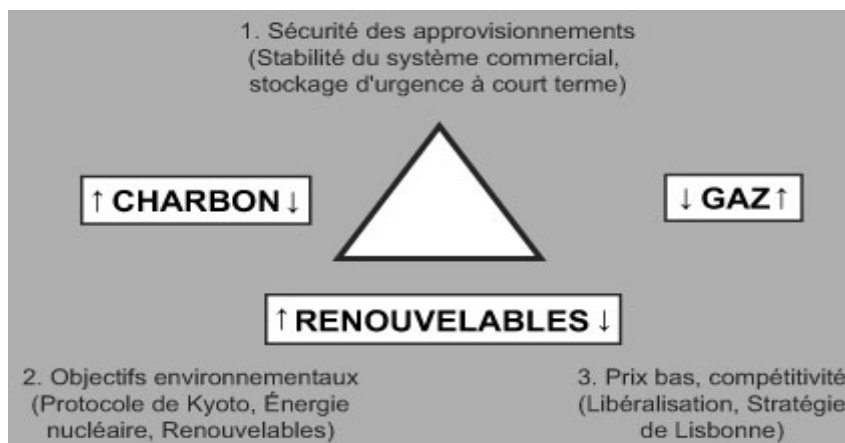


Source : Eurostat, 2018.

3.2. La politique énergétique européenne

Le marché européen de l'énergie est un marché atypique car dépourvu ou presque de sources propres en énergie mais en même temps avec des besoins quantitatifs importants. Le libéralisme est un fondement majeur qui assure une certaine confiance au marché. En parallèle, l'efficacité énergétique est promue sur la base d'un potentiel fort d'économies aux côtés d'efforts importants consentis dans le développement des énergies renouvelables.

Figure II.II.20: Le triangle européen des politiques énergétiques



Source : KEPPLER.J.H, « L'Union européenne et sa politique énergétique »,
Politique étrangère, 2007/3 (Automne), p. 529-543.

La lutte contre les émissions de CO₂ instaure des politiques favorables à la décarbonisation, maître-mot de la politique climatique. La volonté de produire localement de l'énergie en électricité et en gaz devient des priorités afin de contribuer à la sécurité des approvisionnements qui tendent à rechercher de nouvelles solutions énergétiques à plus long terme moins coûteuses via des politiques ambitieuses et rationalisées notamment pour le gaz pour assurer la création d'un marché gazier fluide à la fois avec des infrastructures et en créant des mesures incitatives de facilitation des négociations entre les pays producteurs et les entreprises européennes.

L'enjeu stratégique est aussi de pouvoir achever le marché intérieur de l'électricité en facilitant la construction des interconnexions notamment par la décentralisation de la production. Tous ces points font consensus parmi les membres de l'UE. Par contre, il y a des divergences sur la place du nucléaire au sein du mix électrique car de manière globale, les pays de l'UE escomptent investir dans un avenir énergétique durable.

3.2.1. Aspects juridiques de la politique énergétique européenne

Juridiquement, le droit privé et le droit dérivé des communautés européennes ont été la pierre angulaire de la politique énergétique commune mise en place historiquement, dès le départ, à travers la CECA, le CEEA et la CEE. Elle a pu s'adapter, au fil des ans, aux évolutions du cadre institutionnel et aux caractéristiques du marché de l'énergie.

Ainsi, la phase de création des communautés coïncide avec une mise en commun de la politique énergétique en matière de charbon, qui représentait l'essentiel des ressources avec l'énergie atomique. A contrario, le pétrole, le gaz naturel et l'électricité étaient du ressort des Etats-membres. A partir de 1964, les premières tentatives de mise en commun

Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

effective des politiques énergétiques voient le jour dans le cadre des trois communautés impulsées par l'exacerbation de la concurrence dans les formes d'énergie. La crise pétrolière de 1973 entame une nouvelle ère dans la politique énergétique des communautés européennes avec la décision de restreindre la dépendance au pétrole, d'encourager l'économie d'énergie et d'amorcer le développement de l'énergie nucléaire. En 1987, l'UE amorce le commerce énergétique transnational impactant l'acte unique européen de 1987 entrepris dans le cadre de la réalisation du marché intérieur au sein de la Communauté Européenne et par le traité de Maastricht (1992/1993), qui a intégré au Traité CE l'objectif de prise de mesures communes dans le domaine de l'énergie. Ils prennent acte de la création du marché intérieur de l'énergie. Ce commerce était pourtant entravé par la structure monopolistique des marchés nationaux de production et de transport créant une barrière à l'entrée au réseau.

Le traité CE revient sur les difficultés d'approvisionnement (article 100), sur les dispositions relatives aux libertés communautaires en lien avec les matières premières pour la production d'énergie, sur les accords internationaux de coopération pour promouvoir des projets d'intérêt commun (article 300), sur les réseaux transeuropéens (articles 154 à 156) et sur la protection de l'environnement (articles 174-175). L'interconnexion et l'interopérabilité des réseaux nationaux d'électricité et de gaz naturel instituent le marché unique ainsi que par l'accès de tiers à ces réseaux en reliant toutes les régions (article 154, paragraphe 2). Cependant, les Etats-membres continuent à choisir leurs sources d'énergie de façon autonome.

Les institutions de base permettant le fonctionnement de l'UE établissent une vision similaire quant à la thématique de l'énergie dans l'UE reflétée dans le Livre blanc de 1995 sur l'énergie qui est le résultat d'un consensus global entre les pays-membres de l'UE ayant permis à la Commission Européenne l'élaboration la PEUE qui retient essentiellement trois objectifs majeurs :

- l'enrichissement des ressources tout en assurant la sécurité des approvisionnements ;
- la protection de l'environnement et l'investissement dans l'économie d'énergie ;
- la création d'un marché intérieur dédié à la production électrique et au gaz naturel.

En 2006, ces objectifs sont réaffirmés par le conseil européen notamment en ce qui concerne le volet lié à la sécurité des approvisionnements internes (principes d'approvisionnement permanent et de solidarité) et externe (accords d'approvisionnement avec les pays producteurs et de transit) et à la protection de l'environnement. Toutefois, l'accent est mis sur le renforcement de la compétitivité énergétique de l'UE.

La dimension énergétique prend une importance de premier ordre dans le Traité de Lisbonne (2009) qui lui consacre un chapitre entier (article 194 TFUE) mais qui reprend les principaux axes d'intervention précédemment cités ainsi que les mêmes objectifs que ceux institués en 2006 en y incluant l'encouragement de mesures en faveur de l'efficacité énergétique, de l'économie d'énergie, de l'interconnexion des réseaux énergétiques et du développement des énergies renouvelables. En fait, pendant longtemps, la politique énergétique européenne se résumait à une politique du marché intérieur et de la concurrence pour l'électricité et le gaz, qui s'est accompagnée de mesures adoptées conformément à la politique de l'UE sur le climat, sans aucune dimension concrète de politique étrangère.

Nonobstant les différentes avancées, la souveraineté étatique est plus marquée dans le droit d'un État membre à déterminer les conditions d'exploitation de ses ressources énergétiques, son choix entre différentes sources d'énergie et la structure générale de son approvisionnement énergétique (article 194 TFUE). En effet, les États-membres ne partagent pas tous la même situation en termes de dépendance vis-à-vis des importations, des fournisseurs et des pays de transit.

3.2.2. Evolution de la politique énergétique européenne

Globalement, celle-ci repose sur la « libéralisation du marché intérieur de l'énergie »⁶²⁶. Elle s'articule autour de deux axes de réflexion majeurs : la perspective de protection du climat et la dépendance énergétique face à un contexte mondial spécifique.

3.2.2.1. Le premier « paquet énergie »

Le « paquet des trois fois vingt » a été adopté par l'UE en 2008 et tendait à la réalisation de trois objectifs principaux :

- Une action directrice sur les GES permettant leur réduction de 20% par rapport aux niveaux de 1990 ;
- Le développement de l'utilisation des énergies renouvelables jusqu'à 20% dans le mix énergétique européen et un niveau de 10 à 11% concernant le secteur des transports ;
- Une réduction de 20% de la consommation d'énergie globale.

Ces objectifs ont été accompagnés d'un renforcement du cadre légal concernant le système d'échange de quotas d'émissions ayant connu une révision, le partage de l'effort de réduction des émissions de GES entre les États membres, la mise en place de directives sur l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et le stockage du CO₂ dans le sous-sol et dans les véhicules.

⁶²⁶ KEPLER.J.H, « *L'Union européenne et sa politique énergétique* », *Politique étrangère*, automne 2007, p. 529-543.

3.2.2.2. La « feuille de route 2050 »

En 2011, une feuille de route est élaborée afin de mettre en place une économie compétitive et pauvre en carbone à l'horizon 2050. Les mesures qu'elle institue devraient permettre d'amenuiser de 80 à 95% les émissions de GES en mettant à la disposition des Etats-membres un cadre de référence indicatif pour l'élaboration de leur politique énergétique⁶²⁷.

La crise ukrainienne de 2009 a sonné le glas quant à l'urgence de mesures supplémentaires afin d'amoinrir la vulnérabilité de l'UE, ainsi que de garantir son approvisionnement en énergie. La Commission européenne a impulsé, à cet effet, une révision du cadre juridique en septembre 2009 et le 28 mai 2014, à travers la « Stratégie européenne de sécurité énergétique », favorisant un peu plus l'ouverture vers la Norvège, l'Azerbaïdjan et les pays méditerranéens⁶²⁸. Par ailleurs, l'année 2010 a été marquée par la présentation de l'initiative « Énergie 2020 – Stratégie pour une énergie compétitive, durable et sûre » en novembre 2010⁶²⁹.

3.2.2.3. Le « cadre énergie-climat 2030 » de 2014

En 2014, la commission européenne présente un nouveau cadre de référence en matière d'énergie et de climat pour l'horizon 2020-2030 qui consacre la volonté politique déclarée des Etats-membres de lutter contre le réchauffement climatique tout en étant en quête de réduction de la dépendance énergétique de l'UE. Pour répondre à ces préoccupations, quatre objectifs sont identifiés en priorité⁶³⁰ :

- au moins 40% de réduction des émissions de GES par rapport à 1990 ;
- 27% d'intégration des énergies renouvelables dans le mix énergétique européen ;
- au moins 27% d'amélioration des efforts en matière d'efficacité énergétique ;
- l'intégration de l'électricité à un niveau de 15% en vue de mettre en place un réseau énergétique interconnecté à même de réduire les coûts d'achat de gros de l'électricité⁶³¹ garantissant ainsi une énergie abordable, sûre et durable⁶³². En 2012, les chiffres montrent que des avancées sont faites notamment en ce qui concerne les émissions de GES diminuées

⁶²⁷ Commission européenne, « *Feuille de route pour une économie compétitive et pauvre en carbone à l'horizon 2050* », Communication, 8.03.2011.

⁶²⁸ https://ec.europa.eu/commission/publications/making-energy-more-secure_fr Consulté le 15/05/2018.

⁶²⁹ Conseil européen, « *Cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030* ».

⁶³⁰ Ibid.

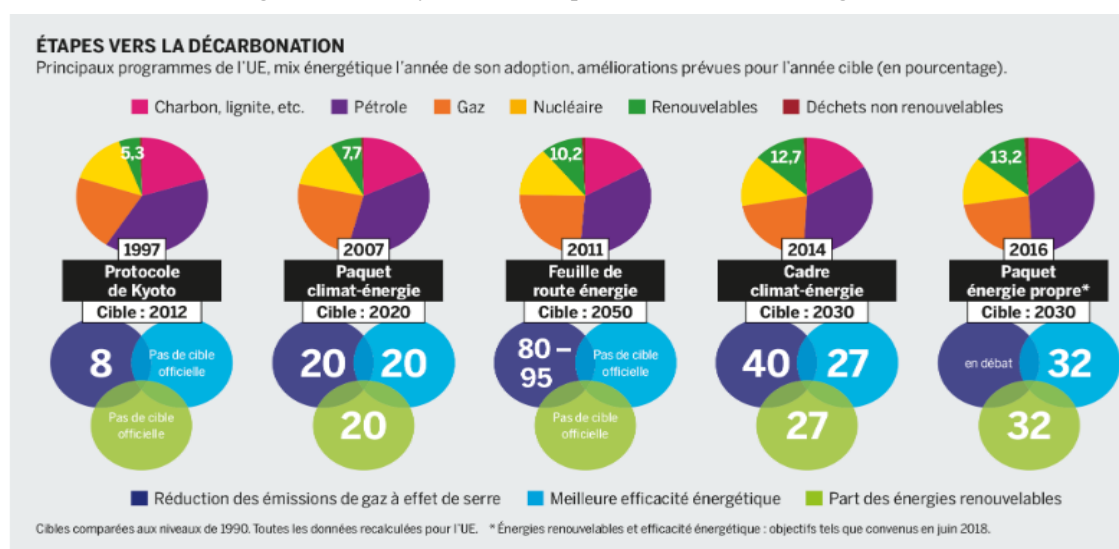
⁶³¹ Commission européenne, « *Paquet 'Union de l'énergie' : Réaliser l'objectif de 10 % d'interconnexion dans le secteur de l'électricité. Un réseau électrique européen prêt pour 2020* », Communication, 25.2.2015.

⁶³² Conseil européen, « *Union de l'énergie: une énergie sûre, durable, compétitive et abordable pour l'Europe* », 1.03.2016

Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

de 18% par rapport à 1990⁶³³. Pourtant, beaucoup considèrent qu'hormis l'augmentation de la production des énergies renouvelables, les infrastructures européennes sont dépassées, le marché de l'énergie n'est que faiblement intégré et les politiques énergétiques nationales indépendantes les unes des autres. La finalisation de l'intégration énergétique de l'UE est loin d'être acquise, c'est ce qui a amené à passer à un nouveau cap ; celui de l'« Union de l'énergie ». Les objectifs inscrits dans le cadre de ce cadre énergie-climat ont été relevés à 32 % pour les énergies renouvelables et 32,5 % pour l'efficacité énergétique lors des négociations de juin 2018 sur le paquet « énergies propres », valeurs qui demeurent très éloignées des engagements de l'UE dans le cadre de l'Accord de Paris.

Figure II.II.21 : Synthèse des étapes vers l'Union de l'Energie



Source : Heinrich Boll Stiftung, « De la CECA à l'Union de l'énergie », 28 novembre 2018.

3.2.2.4. Le paquet « Union de l'Energie »

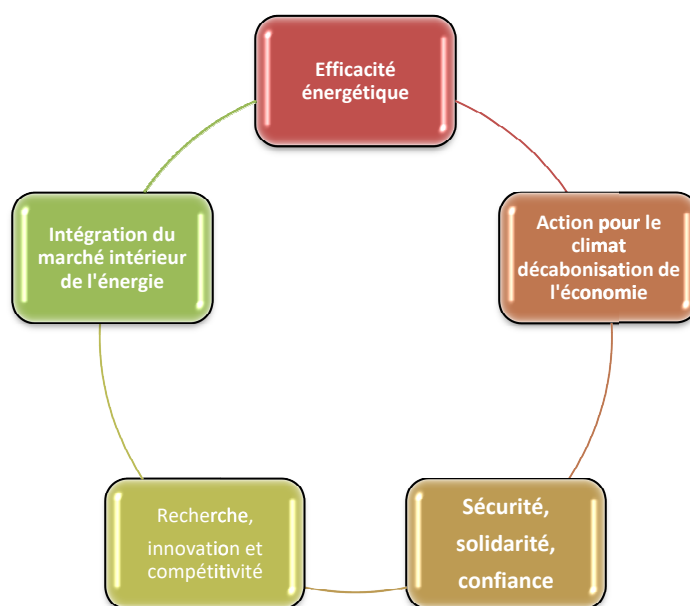
Le 25 Février 2015, la Commission Européenne, dans un souci de renforcement de ses actions en direction d'une transition énergétique sur le long terme, adopte le principe de l'« Union de l'énergie ». Elle jette les bases du cadre stratégique pour une union de l'énergie résiliente avec une politique claire en matière de changement climatique dont les axes de base sont la sécurité d'approvisionnement, la durabilité et la compétitivité⁶³⁴. L'Union européenne de l'énergie est une notion politique inventée en avril 2014 par l'ancien Premier ministre polonais Donald Tusk⁶³⁵. Aussi, les cinq dimensions qui dépeignent le paquet « Union de l'énergie » sont représentées dans la figure II.II.22 :

⁶³³ RISTORI.D, *Op.Cit*, p. 45-58

⁶³⁴ Conseil européen, 2016.

⁶³⁵ ZACHMANN.G, « L'Union européenne de l'énergie : Un simple mot d'ordre ou une étape importante de l'intégration européenne ? », Division de la politique économique et sociale, Friedrich-Ebert-Stiftung, 2015.

Figure II.II.22 : Les dimensions du paquet « Union de l'Energie »



Source : Conception personnelle

- l'action sur le climat est passé d'un enjeu environnemental abstrait à un enjeu économique de premier ordre au niveau européen depuis le protocole de Kyoto jusqu'à l'accord de Paris. Par ailleurs, les nouveaux modèles de développement mis en avant se fondent sur la réduction des émissions de GES et le développement de technologies à la fois plus abordables et plus performantes. L'économie bas carbone devient, dans ce contexte, une orientation majeure ;

- Le volet sécuritaire doit pousser l'Europe dans une volonté de maîtrise de son destin énergétique .Aussi, la diplomatie énergétique doit encourager des partenariats avec les pays producteurs et réfléchir à la meilleure façon « de mutualiser les accords bilatéraux de fourniture d'énergie de façon à ce que l'Union puisse jouer un rôle sur ces derniers afin d'y apporter une cohérence par rapport à la réglementation européenne, de parler d'une seule voix lors des négociations avec les pays tiers et de peser davantage sur les fournisseurs »⁶³⁶.La confiance et la solidarité sont aussi les maîtres-mots de ce paquet ;

-La recherche et l'innovation permettent de développer des technologies à même de tirer profit d'avantages plus importants pouvant rendre le territoire européen et leurs entreprises énergétiques plus compétitives ;

-Intégration du marché intérieur de l'énergie permettant de revenir sur la caractéristique de marchés nationaux des Etats-membres aux organisations hétérogènes,

⁶³⁶ DERDEVET.M, « *L'Union de l'énergie, un vaste et grand chantier* », *Question d'Europe* n°369, 02/11/2015.

Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

dominés par un opérateur national historique intégré à un marché intérieur par la mise en place d'une réglementation commune et l'harmonisation des politiques ;

- L'objectif d'amélioration de l'efficacité énergétique de 32,5 % doit permettre la mise en place de directives, de mesures et d'actions en vue d'une réalisation effective de l'optimisation énergétique via des investissements dans le domaine des énergies renouvelables.

3.3. Etat global du marché de l'énergie dans l'UE

Les décisions et l'évolution du secteur de l'énergie dans l'UE sont liées à un certain nombre de facteurs dont la volatilité des prix du pétrole et du gaz, la gestion à risque de l'approvisionnement énergétique en provenance de pays tiers, les pannes générales aggravées par l'inefficacité des connexions entre les réseaux électriques nationaux, les obstacles à l'établissement des fournisseurs sur les marchés du gaz et de l'électricité, la recrudescence du débat sur la production d'énergie nucléaire et l'intégration des aspects anthropiques sur le changement climatique en sont les plus dominants.

3.3.1. La production d'énergie primaire dans l'UE

La production globale d'énergie dans l'UE a diminué en l'espace de dix ans de près de 15%. L'Allemagne, la France et le Royaume-Uni sont les pays dont la production d'énergie est la plus élevée avec respectivement 138,5M TEP, 134,9 MTEP et 185,6 MTEP en 2006. En 2016, leurs productions suivent les mêmes tendances baissières passant à 115,6 MTEP, 133,6 MTEP et 118,6 MTEP.

En 2017, la production de l'Allemagne se stabilise à 115,7 MTEP, la production de la France baisse à 132,1MTEP et celle du Royaume Uni est équivalente à 118,1 MTEP.

Tableau II.II.20 : Evolution de la production d'énergie primaire 2006,2016 (MTEP)

	2006	2016	2017
UE 28	885,6	758,8	758,1

Source : Eurostat, 2018

3.3.2. Les chiffres de la consommation d'énergie dans l'UE

La consommation finale d'énergie est estimée à 1.194.418 KTEP en 2006 tirée principalement par les secteurs de l'industrie et des transports. Elle passe à 1.107.818 KTEP marquant une réduction de 7%. L'Allemagne, la France, l'Italie et le Royaume Uni tiennent les premières positions en matière de consommation finale d'énergie mais ils enregistrent tous une nette rationalisation de leur consommation entre 2006 et 2016.

Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

Tableau II.II.21 : Consommation finale d'énergie 2006,2016 (KTEP)

	2006	2016
UE-28	1.194.418	1.107.818

Source : Eurostat, 2018.

3.3.3. Les exportations d'énergie de l'UE

Les exportations d'énergie de l'UE ont évolué vers la hausse entre 2008 et 2017. La valeur globale des exportations est passée de 485 KTEP à 580,6 KTEP en 2017 réalisant une hausse de 20%. Les plus grands pays exportateurs de l'UE sont les Pays-Bas, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France et l'Italie.

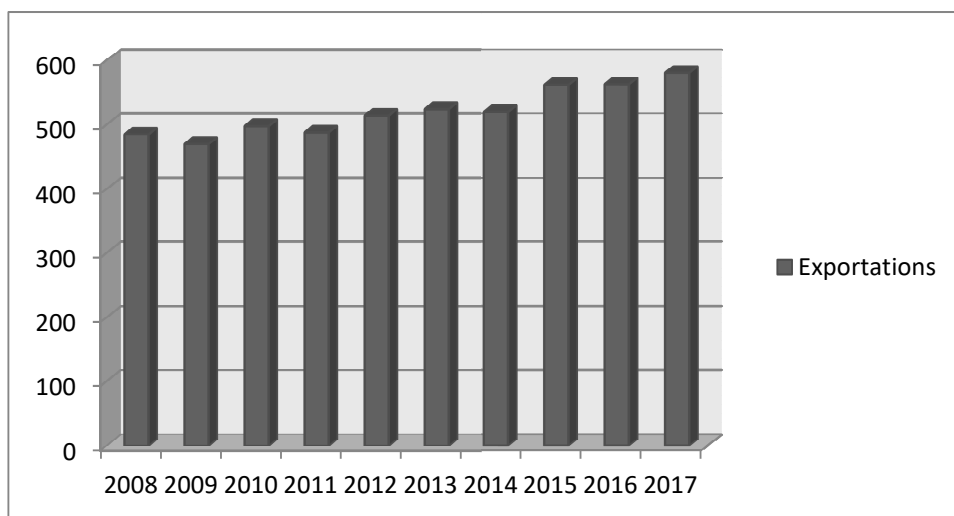
Tableau II.II.22 : Evolution des exportations d'énergie des pays de l'UE 28 (2008-2017) en KTEP

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Exportations	485	470,1	497,6	488,1	513,7	523,6	519,3	561,7	562,7	580,6

Source : Eurostat, 2018.

Le pétrole et les produits pétroliers représentent la part la plus élevée des exportations et dont la valeur est en augmentation constante entre 2008 et 2017 passant de 360 KTEP à 425 KTEP connaissant une augmentation de plus de 18%.

Figure II.II.23 : Evolution des exportations d'énergie des pays UE 28 (2008-2017) en KTEP



Source : Conception personnelle à partir des données du tableau II.II.20

3.3.2. Les importations d'énergie de l'UE

La valeur des importations globales de l'UE n'a cessé de connaître une évolution tumultueuse, depuis 2008, attestant de la dépendance énergétique des pays de l'union mais également de l'influence de l'évolution du marché énergétique mondial en plus des efforts de transition énergétique durable. Ainsi, après avoir connu une légère baisse de 2008 à 2009 passant de 1503,3 KTEP à 1409,3 KTEP, elle connaît à partir de 2009 des épisodes successifs d'alternation de hausse et de baisse des importations mais l'année 2014 est un tournant important. En effet, l'augmentation est continue évoluant de l'ordre de 8% entre cette date et 2017.

Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

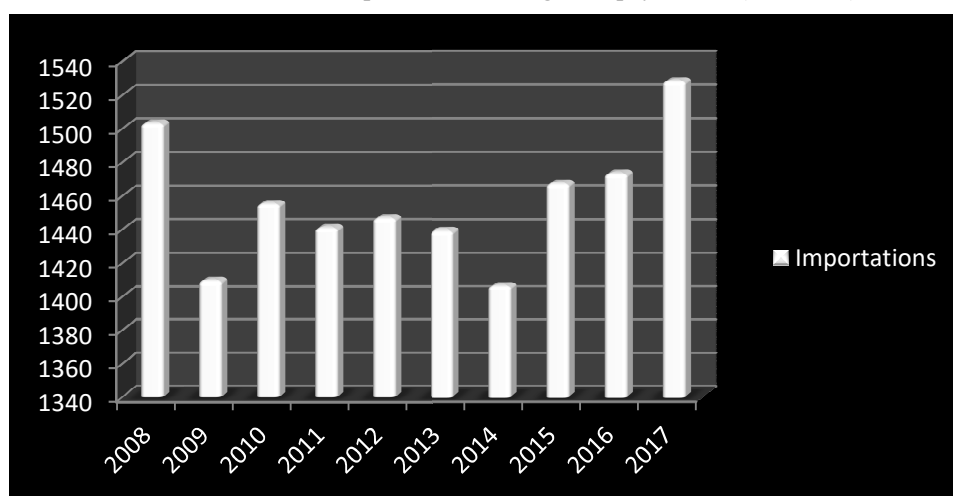
Tableau II.II.23 : Evolution des importations d'énergie des pays UE 28 (2008-2017) KTEP

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Importations	1503,3	1409,3	1455,2	1441	1447	1439,2	1406,5	1467,4	1473,2	1528,4

Source : Eurostat, 2018.

Les importations d'énergie continuent d'être dominées par l'Allemagne, la France, l'Italie, l'Espagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. L'ensemble de ces valeurs et l'évolution de l'actualité énergétique européenne s'explique en grande partie par les efforts de régulation enclenchés dans le domaine afin de coordonner les efforts de tous les pays-membres mais également de participer à un accès plus facile aux différentes sources d'énergie notamment celles pour laquelle l'UE connaît un déficit important.

Figure II.II.24 : Evolution des importations d'énergie des pays UE 28 (2008-2017) KTEP



Source : Conception personnelle à partir des données du tableau II.II.21

L'évolution de la régulation de l'énergie, dans l'UE, reflète les changements opérés dans les objectifs d'unification du cadre global du fonctionnement du marché de l'énergie.

L'enjeu concurrentiel dans l'électricité et le gaz notamment a accru les missions des autorités de régulation en y incluant la surveillance des marchés et l'intégration des énergies renouvelables et des technologies intelligentes de manière coopérative⁶³⁷.

Ces marchés de l'électricité et du gaz sont en restructuration, sous l'impulsion de deux directives européennes imposant leur libéralisation : la première datée du 19 décembre 1996, concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et la seconde datée du 22 juin 1998, concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel.

L'objectif était de s'orienter vers la séparation et la mise en concurrence des différents métiers ; la mise en place progressive de seuils d'éligibilité et la mise en place

⁶³⁷ DE LADOUCETTE, P., « Régulation de l'énergie en Europe. Méthode, enjeux, défis », *Géoéconomie*, vol. 66, no. 3, 2013, pp. 65-81.

Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

d'une instance de régulation. En termes de coopération, ceci se solde surtout par l'impératif de diversification dans la balance énergétique européenne qui pousse à s'impliquer davantage avec la rive sud de la méditerranée⁶³⁸.

Cependant, il est essentiel de relever que concernant le gaz naturel, cette mise en concurrence est d'autant plus contraignante pour ces pays du moment où elle permet d'acquérir du gaz en gros auprès de plus de producteurs étrangers, le rôle de la compétitivité-nation à ce niveau sera moins important que celui de la compétitivité-entreprise.

L'impératif de négocier des partenariats plutôt que la mise en œuvre de relations devient une nécessité car les enjeux, le niveau d'implication et le risque encouru est plus grand.

⁶³⁸ AHMED-OUAMAR.A, « *La coopération énergétique Algérie-Union Européenne ; un exemple de coopération Nord-Sud à travers la méditerranée ?* », consulté en ligne sur <https://www.gate.cnrs.fr/unecaomc08/Communications%20PDF/Texte%20ABDELMADJID%20AHMED-OUAMAR.pdf> le 10/05/2017.

Conclusion

Dans le contexte économique et énergétique mondial actuel, les économies rentières semblent de plus en plus menacées. La chute des prix du pétrole n'est en fait que la conséquence de ces nouvelles données du marché énergétique mondial. L'Algérie dont la position reste relativement prépondérante, dans l'échiquier énergétique mondial, se retrouve de plus en plus fragilisée, à son tour, non seulement dans ses équilibres macroéconomiques mais aussi et surtout dans sa propre politique énergétique caractérisée par une forte orientation de l'offre vers l'extérieur et une demande interne qui ne cesse de croître. Le défi auquel elle se trouve confrontée est d'une importance capitale, la production d'énergie stagne depuis 2006 et les prix mondiaux de l'énergie ne cessent de fléchir alors que les réserves de change utilisées pour assurer les achats internationaux s'amenuisent mettant l'Algérie devant une situation critique d'ici 2021.

La crise politique engendrée par le mouvement de révolution en marche initié, au lendemain de l'annonce du cinquième mandat de l'ancien président Bouteflika, le 22 février 2019 au-delà de son caractère nécessaire, n'est pas de bonne augure économiquement, car fragilisant davantage l'économie et donc favorisant sa vulnérabilité si la situation de mauvaise gouvernance perdure. La présence économique de l'Algérie sur les marchés internationaux n'a jamais été autant en danger face aux traditionnels clients européens. En fait, dans un monde de rareté, le manque de prospective économique ne constitue pas une menace majeure mais l'abondance d'énergie et l'accroissement des acteurs la rend salvatrice.

La fin de l'embellie financière liée à des prix du pétrole à trois chiffres appelle à une profonde réflexion sur le devenir du secteur énergétique. L'Union européenne, par sa proximité géographique et sa situation de premier acteur mondial de la demande de l'énergie, se pose comme un partenaire privilégié de l'Algérie. Les relations qui lient les deux acteurs semblent toutefois tergiverser au gré des bouleversements du marché.

L'évolution du marché de l'énergie en Algérie est justifiée par un ensemble de paramètres dont l'orientation de la politique économique et les principes de gouvernance semblent les plus édifiants. Ainsi, la nationalisation des hydrocarbures a permis de récupérer les principales sources de richesses et de développement économiques. Leur intégration dans les modèles de développement et la conception de la politique énergétique ont favorisé l'émergence des pratiques rentières qui demeurent le lot de l'économie algérienne.

En effet, principal pourvoyeur de devises ; le secteur de l'énergie a connu plusieurs évolutions et transformations dans une double volonté de favoriser l'approche

Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

protectionniste, de maintenir l'appropriation des droits de propriété et de lui permettre, dans le même temps, de jouir d'une attractivité élevée. Or, ces finalités ont créé des situations paradoxales à certains moments car soit on incriminait le manque de souplesse des lois appliquées au secteur, comme cela a été le cas avec la loi 05-07 amendée en 2013, ou alors on considérait que d'autres étaient trop flexibles comme la loi 86-14 qui paraissait pourtant plus à même de construire un cadre législatif propice ; elle a pourtant été remplacée. Ces observations expliquent comment des trajectoires et héritages historiques conduisent à l'élaboration des politiques énergétiques contemporaines

Ainsi, le propre de la législation et des organismes d'aide, d'accompagnement ou de formation est de faciliter le fonctionnement du secteur d'autant plus que ce dernier est le seul sur lequel la compétitivité tirée de la dotation naturelle est relativement défendable sur les marchés internationaux. Le passage à un modèle énergétique plus intense notamment en matière de consommation risque de fragiliser la position compétitive de l'Algérie dans la mesure où il n'y aura plus assez ou pas de volume pour assurer ses engagements extérieurs.

La demande risque, encore plus de s'accroître si des réformes économiques réelles sont engagées pour la diversification de l'économie nationale qui engagera inéluctablement la densification du secteur économique, appelant à une consommation en énergie encore plus importante. Le dilemme du marché interne est amené à devenir plus problématique. Or, la logique des contrats à court terme poussera les partenaires dominants de l'Algérie à trouver de nouveaux fournisseurs, d'où l'intérêt ou plutôt l'urgence de redéfinir le mix énergétique algérien.

La question de la sécurité énergétique de l'Algérie se pose donc avec acuité au vu de la poursuite de l'archétype économique rentier, du modèle de consommation énergivore et des évolutions spectaculaires et rapides du marché énergétique mondial qui tendent à installer de nouveaux acteurs disputant sa position auprès des clients traditionnels que sont les Etats-membres de l'UE.

La politique énergétique européenne, contrainte par sa dépendance de l'extérieur, est définie dans le cadre d'un marché atypique car dépourvu de sources propres en énergie. L'approche libérale du marché de l'énergie jumelée à une promotion de l'efficacité énergétique tend à favoriser l'accroissement des économies d'énergies parallèlement à des politiques d'investissement ambitieuses dans les énergies renouvelables.

Du premier paquet énergie à l'Union de l'énergie, la coordination et la concordance des politiques européennes de l'énergie sont le leitmotiv de l'UE. Ces politiques s'inscrivent

Partie II/Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations

de façon triangulaire autour de trois sources principales : le charbon ; le gaz et les énergies renouvelables.

L'UE fait, par ailleurs, face à un paysage énergétique nouveau. La diversité des acteurs étatiques et non étatiques producteurs et consommateurs d'énergie dictent des rationalités, intérêts et préférences disparates. Les mutations des structures de l'offre et de la demande favorisent la redéfinition des logiques et des trajectoires d'internationalisation des échanges aidée par la libéralisation et la financiarisation des transactions énergétiques internationales. La révolution des hydrocarbures non conventionnels qui éloigne la perspective d'un Peak Oil ou d'un pic gazier intègre de nouveaux acteurs qui déstabilisent l'équilibre international établi mais offre de nouvelles perspectives partenariales. La sécurité des approvisionnements ; la protection de l'environnement ; l'obtention d'une énergie compétitive et bon marché dictent les actions unifiées des Etats-membres de l'UE.

Le chapitre III de cette partie permet de répondre aux questionnements relatifs à l'état de la coopération énergétique entre l'Algérie et l'UE et de voir les perspectives qui s'offrent à ce partenariat.

Chapitre III:

***Revue critique de la
coopération énergétique et
perspectives des
configurations partenariales
entre l'Algérie et l'UE***

Introduction

Avec le rythme effréné de la croissance de la consommation énergétique mondiale, la pression sur les ressources de la planète et sur l'environnement global grandit. L'énergie constitue une ressource stratégique qui est, tantôt, reconnue comme une contrainte et tantôt comme une opportunité pour le développement économique, car de la disponibilité et de l'accès à l'énergie dépend la satisfaction de tous les besoins humains fondamentaux dont la teneur ne cesse de s'accroître dans le temps.

Toutefois et de par les problèmes qu'elle soulève au niveau environnemental, elle tisse des liens avec les thématiques du développement durable, et est au centre de nombreux débats dont les plus significatifs sont les problématiques qui tiennent compte des enjeux de l'accès aux ressources et au développement des nouvelles technologies, aux coalitions et conflits internationaux que suscitent ces ressources mais aussi à la maîtrise des marchés et de la formation des prix. L'énergie implique des nouages avec l'environnement et interagit au diapason de la localisation des sources d'énergie favorisant une distribution spatiale de la production, de la consommation et des échanges des agents énergétiques.

De par ses caractéristiques et les disparités qu'il crée en termes de dotation territoriale, le secteur énergétique, secteur –clé de l'économie, appelle à des investissements colossaux inscrits dans le cadre de partenariats dont les maîtres-mots sont le partage des approches, de la valeur ajoutée et des technologies, souvent en créant des partenariats Nord-Sud.

C'est dans les années 1990, que la coopération internationale entre le nord et le sud transfuse ses efforts en partenariat se donnant mutuellement des objectifs communs et des résultats à atteindre, avec des perspectives de long terme⁶³⁹. Le partenariat énergétique entre l'Algérie et l'UE s'imprègne, de plus en plus, de cet attribut stratégique. En effet, l'énergie est un domaine emblématique des défis et des enjeux du partenariat sans cesse renouvelé entre les deux associés. Il représente un exemple concret d'activité économique entre partenaires institutionnels mais aussi entre entreprises de droit privé et public pour rapprocher des territoires mondialisés qui définissent des dynamiques spatiales fondées sur trois dimensions : le système des Etats, les systèmes de marchés et les institutions et les principes et structures d'organisation.

La fracture énergétique entre l'Algérie et l'UE et les enjeux en matière de développement économique que cette ressource sous-tend, notamment pour l'Algérie, font peser de lourdes conséquences, en ces termes que les liens énergétiques sont porteurs

⁶³⁹ NAVARRO-FLORES.O, « *Le défi des partenariats Nord-Sud* », *Revue Vie économique*, Volume 1, N°2, Octobre 2009, pp.55-65.

d'interdépendance mais aussi de solidarité d'autant plus que les exportations de l'Algérie vers l'Union Européenne restent limitées aux seules ressources énergétiques. Les interfaces entre le politique, l'économique et le juridique y sont dominantes qui permettent d'identifier des modalités d'organisation des relations énergétiques.

Elles sont la résultante de jeux géopolitiques que Furfari définit comme une approche « qui étudie les relations entre des territoires tout en tenant compte des rapports de force des pouvoirs que ceux-ci occasionnent. Il n'y a pas de hasard en géopolitique, les choix et les actions qui se déroulent sous nos yeux en matière de politique internationale sont tous bien calculés, c'est un domaine qui laisse peu de place à l'improvisation et au laisser aller puisque les conséquences sont immédiates et lourdes »⁶⁴⁰.

L'analyse de cette coopération entre l'Algérie et l'Union Européenne comporte deux volets : dans le premier, nous apportons des précisions sur l'état de la coopération énergétique entre les deux parties en insistant sur l'aspect institutionnel mais aussi organisationnel de cette dernière. Cette analyse trace un portrait des principaux acteurs susceptibles de constituer des menaces potentielles sur la compétitivité des ressources énergétiques algériennes sur le territoire européen, en passant en revue les principaux traits caractéristiques relatifs aux approvisionnements énergétiques de l'UE qui proviennent de l'Algérie.

A cet effet, la traduction de cette coopération au niveau micro-économique revient sur le rôle joué par Sonatrach comme instrument de la politique énergétique algérienne mais aussi comme figure partenariale emblématique au niveau international et européen, à l'image de nombreuses CPN des pays pétroliers et gaziers.

Dans le second volet, nous examinons la question des configurations partenariales pour lesquelles il est possible d'opter en perspective de l'optimisation de la coopération énergétique entre l'Algérie et l'UE, en passant d'une coopération Nord-Sud vers un type de coopération Nord-Sud-Sud, sans omettre de revenir sur les principaux défis que doit relever le secteur énergétique en Algérie pour maintenir, voire accroître l'étendue de cette coopération.

⁶⁴⁰ FURFARIS, « *Le monde et l'énergie enjeux géopolitique, Tome1 : les clefs pour comprendre* », Editions Technip, Paris, 2007, p.446.

Section 1 : Etat de la coopération énergétique entre l'Algérie et l'UE

Les matières premières constituent depuis toujours un intrant essentiel au développement des sociétés. La politique énergétique de l'UE, au regard de ses caractéristiques et de son développement, a induit la dérégulation du marché du gaz et de l'électricité. D'autre part, les perspectives de la demande énergétique mondiale laissent présager une concurrence accrue pour l'accès aux ressources fossiles. Aussi, la dépendance énergétique de l'Europe fait que cette dernière importe les trois quarts de sa consommation totale de gaz naturel et les deux tiers de la consommation de pétrole en renforçant sa problématique économique⁶⁴¹, ce qui fait du dialogue énergétique avec ses partenaires algériens, stratégique. La dépendance est divergente d'un pays à l'autre, elle représente plus de 100 % pour Chypre et Malte, 80% pour l'Italie, 75% pour l'Espagne et le Portugal et près de 50% pour la France⁶⁴². Cette situation de dépendance devrait s'accroître à l'horizon 2030 pour atteindre des niveaux de croissance de 70% à 80%⁶⁴³.

1.1. Etat de la coopération institutionnelle face à l'intensification de la concurrence

L'Union européenne est l'un des principaux partenaires de l'Algérie dans le domaine énergétique. Son objectif se focalise sur les perspectives d'un approvisionnement sécurisé et à un prix convenable, peu élevé en réaction au gaz de schiste américain très bon marché. Un mémorandum d'entente portant sur l'établissement d'un partenariat stratégique (MoU) couvrant tous les sujets d'intérêt communs, entre l'Algérie et l'Union Européenne dans le domaine de l'énergie, est signé à Alger, le 07 juillet 2013.

1.1.1. La coopération institutionnelle énergétique entre l'Algérie et l'UE

L'Algérie, pays à vocation pétrolière mais surtout gazière, est un fournisseur incontournable du fait des effets de proximité et c'est aussi un débouché pour l'UE mais le prix demeure le facteur principal des échanges dans un contexte où c'est le marché (surtout à court terme) qui agit sur le prix. Le marché étant plus compétitif que jamais, il est de plus en plus orienté vers des analyses spot (à court terme) même si ce dernier coexiste avec des contrats à long terme. Il est ainsi admis, que le prix du pétrole est déterminé en fonction de l'offre (compagnies spécialisées dans l'extraction du pétrole) et de la demande (raffineurs). Les filiales spécialisées dans le négoce interviennent sur le marché pour acheter les quantités nécessaires et les revendre en jouant sur l'évolution quotidienne de leurs prix. Dans ce

⁶⁴¹ NIGOUL.C, « *L'Europe et la Méditerranée : le défi énergétique* », *L'Europe en Formation*, vol. 371, no. 1, 2014, pp. 93-108.

⁶⁴² *Ibid.*

⁶⁴³ *Ibid.*

contexte, les pays importateurs tirent profit de la concurrence qui s'installe entre les États exportateurs.

La logique libérale conduit à privilégier les intérêts de court terme; surtout que les offreurs peuvent être nombreux et très compétitifs (à l'image des Etats-Unis). Le marché gazier, plus précisément, fonctionnait sur la base des contrats de long terme, développés dans les années 1970, qui engagent les quantités et le prix du gaz qu'un producteur devra livrer à un fournisseur pour une période déterminée en assurant au producteur le financement de l'infrastructure nécessaire à la production et l'acheminement du gaz mais dans le même temps, il sécurise les approvisionnements du client.

Ces contrats intègrent des clauses permettant le partage des risques et le financement à travers la clause de destination, ce qui ne donne accès à l'enlèvement du gaz qu'à l'endroit figurant sur le contrat pour le vendre sur le marché indiqué et la clause du « Take or Pay » qui oblige à enlever toute la quantité contractée et à payer même si le volume n'est pas pris. La logique net back est, en outre, une caractéristique fondamentale de ces marchés avec un prix négocié en fonction des substituts du gaz diminué des coûts de distribution, de stockage, et éventuellement de transport et indexé sur le prix du pétrole.

Toutes ces opérations même si, elles semblent guidées exclusivement, par des logiques commerciales sont souvent impulsées dans un cadre institutionnel qui ouvre la voie à des accords et négociations concernant les acteurs restreints du marché. Pour notre cas, le cadre de ces accords concerne principalement l'Algérie et l'UE.

Sur le plan institutionnel, les relations entre l'Algérie et l'Union européenne remontent à 1976 mais bien longtemps avant, sur le plan bilatéral avec chacun de ses pays membres. En effet, avant les nationalisations de 1971, l'Algérie n'était pas maîtresse de ses ressources énergétiques.

Plusieurs initiatives reliant les deux parties ont vu le jour, jusqu'ici, sous forme de programmes généraux de coopération pluriannuelle, initiés par l'UE soit par l'entremise d'octroi de crédits non remboursables ou par crédits de la BEI. Toutefois, chaque partie naviguait seule dans le but d'atteindre des objectifs fixés de manière largement non coordonnée et unilatérale, dans le cadre de ces programmes amenant parfois la partie algérienne à ne pas consommer totalement les montants des crédits accordés.

Le manque de concordance était lié au fait que l'Algérie avait des visées politiques et que l'UE tendait à créer un espace de voisinage plus dynamique économiquement (coopération bilatérale, ou régionale intégrée, politique européenne de voisinage, processus de Barcelone ou Union pour la Méditerranée). La politique de coopération initiée par l'UE est

une continuité de son engagement dans la construction européenne impliquant un aplatissement de la souveraineté nationale pour promouvoir le libéralisme économique. Or, l'Algérie, jusqu'en 1988, était tournée vers une économie socialiste où la sphère politique et la souveraineté nationale primaient sur l'économie et ses intérêts. Le cheminement historique de la politique énergétique justifie sa conduite l'Etat algérien.

Les 4 protocoles financiers couvrant la période allant de 1976 à 1995 ainsi que les programmes du MEDA I et du MEDA II (1996-2006) ne consacrent pas l'énergie comme secteur de coopération privilégié. L'accord d'association instituant de nouvelles visions de coopération élève ce dernier au rang de cadre de coopération stratégique en favorisant les investissements européens dans les secteurs retenus comme prioritaires à l'instar du gaz naturel, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Le 05 mai 2015, un arrangement administratif est signé à Alger permettant d'explicitier les modalités de mise en œuvre du dit partenariat concernant les hydrocarbures, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, la réforme du cadre législatif et réglementaire, l'intégration progressive des marchés de l'énergie, le développement des infrastructures d'intérêt commun, le transfert de technologie et le développement local.

La mise en place de structures permanentes relatives aux domaines cités plus haut a été intégrée à ce partenariat grâce aux réunions régulières (annuelles) des deux groupes d'experts sur le gaz naturel, sur les énergies renouvelables, sur l'électricité et l'efficacité énergétique mises en place conformément aux dispositions de l'arrangement administratif pour la mise en œuvre du mémorandum d'entente sur l'établissement d'un partenariat stratégique Algérie-UE.

A ce titre, la capacité d'exportation gazière de l'Algérie a été portée à plus de 50 milliards M³/an via les trois gazoducs dédiés à l'Europe, et le reste sous forme de GNL. Le gaz algérien représente un composant du mix énergétique qui devrait permettre à l'Europe de réduire de 40% ses émissions de CO₂ à l'horizon 2030, ce qui représente un défi en soi pour l'Algérie.

Par ailleurs, le 13 Mars 2017, la Convention de Financement du programme européen d'assistance technique et financière intitulée "Appui au secteur des énergies renouvelables, principalement électriques et de l'efficacité énergétique en Algérie" avec une dotation budgétaire de 10 million d'Euros, a été signée.

Les liens énergétiques avec quelques Etats membres sont historiques et amenés à être maintenus depuis leur édification en partenariat stratégique car la commission européenne s'inscrit dans une logique de renforcement des liens surtout dans le gaz. Le secteur

énergétique en Algérie est conduit à intégrer cette donne d'un marché plus fluide et plus concurrentiel afin de prendre une plus grande place sur le marché gazier international et surtout européen.

Dans le cas des relations Algérie-UE, les deux parties ont intérêt à renforcer leur coopération mais l'équilibre des forces n'est plus celui des chocs pétroliers car les hydrocarbures sont plus disponibles à un moment où la demande est plus timide. Le pouvoir de négociation des acheteurs est plus fort mais dans le cas algérien, l'Algérie est également un acheteur de produits manufacturés européens, ce qui tend à rééquilibrer les forces. L'équilibrage des pouvoirs s'entend à ce niveau comme une relation réciproque, chaque partie étant le client de l'autre.

Aussi, il est essentiel de raisonner dans un cadre énergétique dépourvu de manichéisme car le marché peut fonctionner avec tous les types d'énergie. L'Algérie, possédant pour rappel, les 3èmes réserves mondiales de gaz de roche-mère, réfléchit à leur exploitation car c'est une source d'énergie qui prend, de plus en plus, de place et qui, si elle est associée à ses réserves de gaz conventionnel, lui permettra de consolider sa position sur le marché gazier. « La progression de la consommation intérieure risque à terme de réduire ses marges de manœuvres, mais elle disposera d'un potentiel considérable en exploitant ses réserves de pétrole et de gaz de schistes »⁶⁴⁴.

Avec l'exploitation des hydrocarbures de schistes (gaz et pétrole), les pays de l'UE seront un débouché logique car ce gaz sera vendu en Europe moins cher que le GNL (de schiste) américain du fait des coûts de transport qui créent des coûts de transaction moins élevés favorisant la contractualisation à de meilleures conditions aidées par les dynamiques littorales des deux rives de la méditerranée, facteurs de convergence et de synergie⁶⁴⁵.

Au niveau bilatéral, plusieurs ententes sont lancées entre des pays appartenant à l'UE et l'Algérie dans le domaine de l'énergie :

- Un mémorandum d'entente avec la Pologne en 2007 ;
- Une Feuille de route de coopération dans le domaine des énergies renouvelables et de la sécurité industrielle avec le Royaume Uni en mars 2010 ;
- Une déclaration d'intention commune pour un partenariat énergétique avec l'Allemagne, signée le 26 mars 2015 .Dans ce cadre, les énergies renouvelables, centre d'intérêt commun entre les deux parties, attestent d'une volonté réelle de promotion du

⁶⁴⁴ CAMBON, C., DURRIEU, J., « *Europe-Maghreb : un partenariat stratégique à construire* », *Géoéconomie*, vol. 72, no. 5, 2014, pp. 53-70.

⁶⁴⁵ AHMED-OUAMER, A., *Op.Cit* , p4.

partenariat avec l'Union Européenne soit au niveau multilatéral qui n'a pas encore démarré de façon effective ou bien au niveau bilatéral avec l'Allemagne afin de renforcer et d'approfondir leur collaboration dans le secteur par un échange de bonnes pratiques et d'expérience sur le cadre réglementaire et juridique, le cadre économique et financier, le développement de la technologie, le renforcement des capacités et la promotion des ENR . L'accent est, toutefois, mis sur l'échange de conseils et d'expertise concernant l'extension des capacités en matière d'énergie solaire, en collaboration avec des partenaires publics et privés, nationaux et internationaux.

L'intervention institutionnelle défriche le terrain avec l'organisation de forums d'affaires réunissant les acteurs clés du secteur, les industriels algériens et européens afin de développer des opportunités d'accords et de transactions. Le programme de partenariat, tel que prévu dans l'Arrangement Administratif, instaure également une réunion annuelle de haut niveau entre le Ministre de l'Energie et le commissaire européen chargé de l'énergie dont la préparation incombe à un groupe de travail sectoriel co-présidé par l'Algérie et l'Union Européenne ainsi que la mise en place de deux groupes d'experts «Gaz Naturel» et «Electricité, EnR et Efficacité Energétique»⁶⁴⁶.

Les structures mises en place ont permis, depuis 2016, de déployer des activités principalement par les réunions des groupes d'experts (Alger, Bruxelles). La dernière en date s'est tenue le 25 septembre 2018 à Alger et a porté sur :

- le nouveau cadre juridique incitatif à mettre en place dans le secteur des hydrocarbures ;
- les perspectives du potentiel énergétique algérien en matière de production et d'exportation et les perspectives gazières européennes à LT ;
- Les directives européennes dans le cadre du « paquet énergie » ;
- la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique notamment dans le domaine du bâtiment. Le nouveau virage de la coopération stratégique dans l'énergie, en général, et dans l'énergie propre en particulier, a conclu à la mise à disposition de 10 Millions d'euros pour les énergies renouvelables.

Cette coopération stratégique, même si elle est favorable à l'accroissement du volume des échanges et à la mise en œuvre de programmes dont les retombées peuvent être bénéfiques aux deux parties, butent devant les logiques de marché qui imposent, avec l'évolution de la géopolitique mondiale de l'énergie et des politiques énergétiques des

⁶⁴⁶Ministère de l'énergie, « 3ème réunion annuelle de haut niveau du dialogue énergétique Booster les investissements Algéro-Européens », *Revue Algérie Energie* N°12, Novembre 2018, pp 84-87.

anciens et des nouveaux acteurs de la scène énergétique mondiale dont l'objectif est d'accroître leurs positions concurrentielles.

1.1.2. Analyse compétitive des fournisseurs actuels et potentiels de l'UE

L'Europe importe les trois quarts de sa consommation totale de gaz et deux tiers de celle de pétrole. Au total, un tiers de ses importations procède de Russie. Notre analyse portera principalement sur le gaz, car constituant l'essentiel des exportations algériennes énergétiques vers l'UE. Il est vrai que le partenariat est stratégique entre l'Algérie et l'UE notamment au niveau du gaz naturel où la demande européenne était satisfaite à hauteur de 16% en 2010, elle est aujourd'hui menacée car elle ne représente que 8% face à la concurrence très agressive des américains dont 54 millions de tonnes de capacités de liquéfaction ont été approuvées par le congrès américain. Par ailleurs, la demande gazière américaine fonctionne en cycle opposé à la demande européenne car le pic aux USA se produit en été alors qu'il se produit en hiver pour les pays de l'UE.

Aussi, tout fléchissement de l'offre algérienne sera compensé par des volumes concurrentiels faisant que les opérateurs qui achètent traditionnellement du gaz algérien se reporteront sur le gaz américain, qatari, russe... D'un autre côté, le marché devient compétitif à court terme. Or, l'Algérie manque de volume pour défendre ses parts de marché, d'où l'intérêt de mesures multidimensionnelles pour développer le secteur pétrolier/gazier mais aussi le volet des énergies propres.

Les États européens, comme nous l'avons présenté précédemment, tentent de diversifier leurs fournisseurs d'énergie, pour réduire leur dépendance à l'égard du gaz russe composant 25% de leur consommation globale, ils sont naturellement et théoriquement conduits à se tourner vers d'autres fournisseurs actuels et potentiels dont nous détaillons le profil énergétique dans le point suivant.

1.1.2.1. La puissance énergétique russe

La Russie fait partie du top 3 des producteurs mondiaux de gaz et de pétrole depuis quelques années, dont l'Europe absorbe au total, une part imposante, constituant le principal client de la Russie et aboutissant à une situation d'interdépendance.

Tableau II.III.1 : Evolution de la production russe de pétrole en millions de Tonnes (2008-2017)

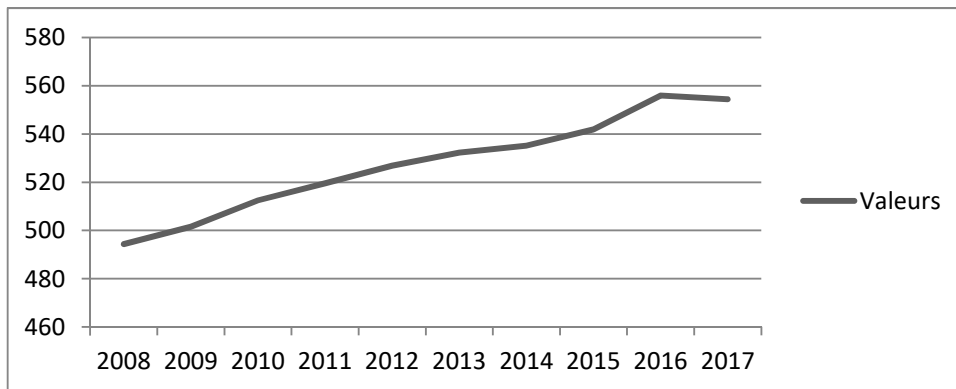
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Valeurs	494,4	501,5	512,5	519,6	526,9	532,3	535,1	541,9	555,9	554,4

Source : BP Statistical Review of world energy, 2018.

Toutefois, cette interdépendance est menacée par les décisions par-à-coups de la Russie comme cela a été démontré dans le cadre de la crise ukrainienne. La perte de terrain de la Russie en Asie au profit de la Chine et de l'UE, dont l'influence progresse à travers

l'utilisation de leviers financiers, logistiques, énergétiques et commerciaux aboutit à un basculement énergétique.

Figure II.III.1 : Evolution de la production russe de pétrole en millions de Tonnes (2008-2017)



Source : Conception personnelle à partir des données du tableau II.III.1

Ainsi, l'offre énergétique russe précédemment proposée sur ce territoire devrait s'orienter vers les pays de l'UE car la Russie devrait créer une compensation de clientèle, dans la mesure où la logistique et l'aspect technique le permettraient⁶⁴⁷.

Il est utile de signaler qu'en 2014, Gazprom a signé un accord couvrant une trentaine d'années avec la China National Petroleum Corporation (CNPC) pour fournir 38 Mmc de gaz par an et pour construire le gazoduc géant Force de Sibérie avec un investissement d'environ 55 milliards de dollars.

Le gazoduc Nordstream qui relie le nord la Russie au nord de l'Allemagne par la Baltique, est mis en service en 2012. La Russie escompte doubler les capacités du gazoduc à 110 Milliards de mètres cubes avec l'augmentation de ses réserves.

Tableau II.III.2 : Evolution des réserves de gaz russe (Trillions de mètres cubes)

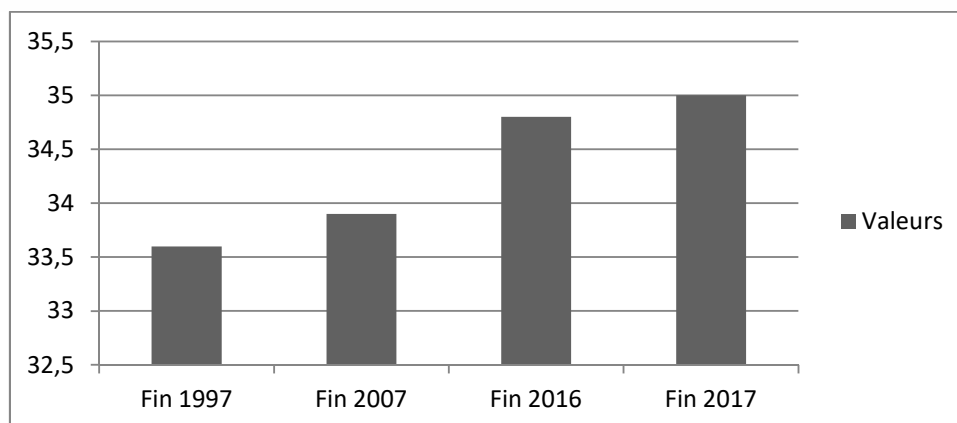
Années	Fin 1997	Fin 2007	Fin 2016	Fin 2017
Valeurs	33,6	33,9	34,8	35,00

Source : BP Statistical Review of world energy, 2018.

Le projet Nabucco, transportant du gaz par la mer caspienne vers l'Autriche via la Turquie qui cherche à devenir un hub gazier, la Roumanie, la Hongrie et la Bulgarie, s'éternise à cause des sanctions internationales dont fit l'objet ce pays, notamment avec l'augmentation de ses capacités de 31 GM³/an.

⁶⁴⁷ VERCUEIL J., « De la Russie à la Chine ? Le basculement énergétique de l'Asie centrale », *Mondes en développement*, vol. 169, no. 1, 2015, pp. 47-60.

Figure II.III.2 : Evolution des réserves de gaz russe (Trillions de mètres cubes)



Source : Conception personnelle à partir des données du tableau II.III.2

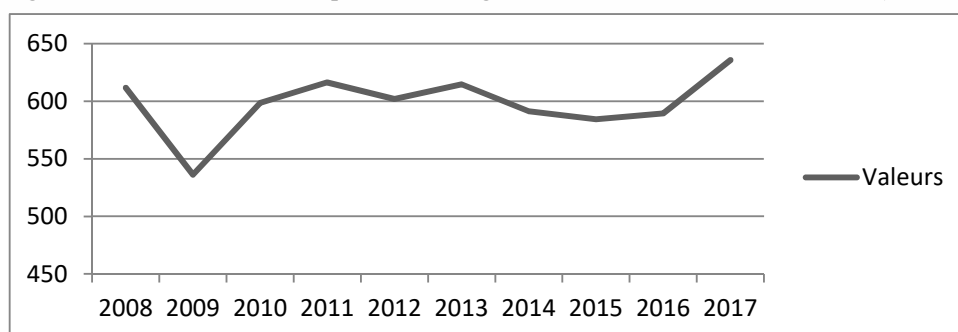
L'évolution des capacités d'exportation sont en étroite relation avec l'augmentation constante des capacités de production de gaz.

Tableau II.III.3 : Evolution de la production de gaz russe en milliards de mètres cubes (2008-2017)

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Valeurs	611,5	536,2	598,4	616,3	601,9	614,5	591,2	584,4	589,3	635,6

Source : BP Statistical Review of world energy, 2018.

Figure II.III.3 : Evolution de la production de gaz russe en milliards de mètres cubes (2008-2017)



Source : Conception personnelle à partir des données du tableau II.III.3

Une option de rechange avait été trouvée avec le gaz d'Azerbaïdjan mais il avait été jugé, plus rentable, à travers le consortium gazier Shah Deniz, de faire appel au gazoduc transadriatique (TAPI). Le Southstream, qui devait alimenter l'UE par du gaz russe sans passer par l'Ukraine, a finalement été abandonné par la Russie.

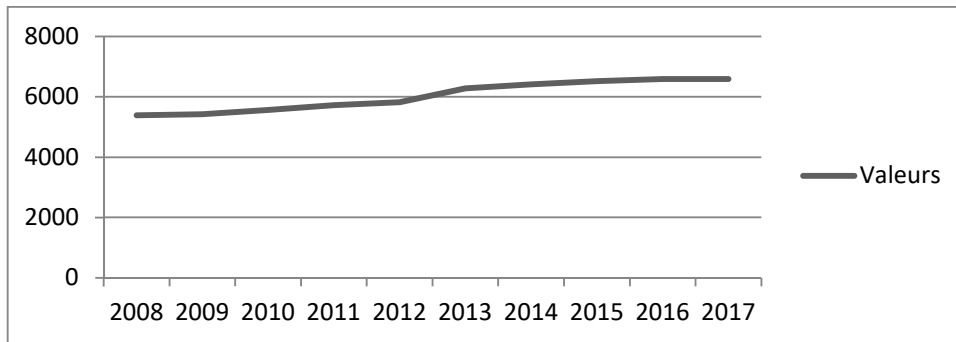
Tableau II.III.4 : Evolution des capacités de raffinage russes en milliers de barils/jour (2008-2017)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Valeurs	5387	5425	5563	5721	5816	6279	6407	6513	6583	6584

Source : BP Statistical Review of world energy, 2018.

Les compagnies russes, plus particulièrement GAZPROM, se sont attelées à restaurer leur compétitivité et reconquérir des parts de marché en s'adaptant aux nouvelles conditions du marché gazier de l'UE par la recherche d'investissements massifs dans la production afin de déployer une stratégie fondée sur les volumes.

Figure II.III.4 : Evolution des capacités de raffinage russes en milliers de barils/jour (2008-2017)



Source : Conception personnelle à partir des données du tableau II.III.4

Pour cela, Gazprom a dû produire des ajustements afin de réaligner les prix dans ses contrats avec ceux des marchés au comptant européens⁶⁴⁸.

1.1.2.2. Les pays du golfe : une concentration de réserves

Pour ce qui est du gaz importé des pays du golfe, le GNL est exporté par voie maritime. Dans un premier temps, le premier client était les Etats-Unis mais avec l'orientation de ces derniers vers le gaz de schiste et la perspective de leur autosuffisance, le gaz du golfe se retourne de plus en plus vers l'Europe, devenant ainsi un concurrent de poids pour le gaz algérien. Toutefois, cela nécessite d'augmenter les capacités de regazéification des ports français, espagnols et italiens pour pouvoir accueillir des capacités plus importantes. Des investissements sont prévus d'ici 2025, pour traiter 50 à 200 GM³ /an⁶⁴⁹. Plusieurs pays du golfe peuvent devenir de sérieux concurrents de l'Algérie en s'accaparant les PDM sur le marché européen. Le Qatar, fort de ses atouts gaziers, semble être le concurrent le plus âpre sur la voie du gaz pour l'Algérie.

**Tableau II.III.5 : Evolution des réserves de gaz naturel du Qatar
en trillions de mètres cubes (2008-2017)**

Années	Fin 1997	Fin 2007	Fin 2016	Fin 2017
Valeurs	8,8	26,4	24,9	24,9

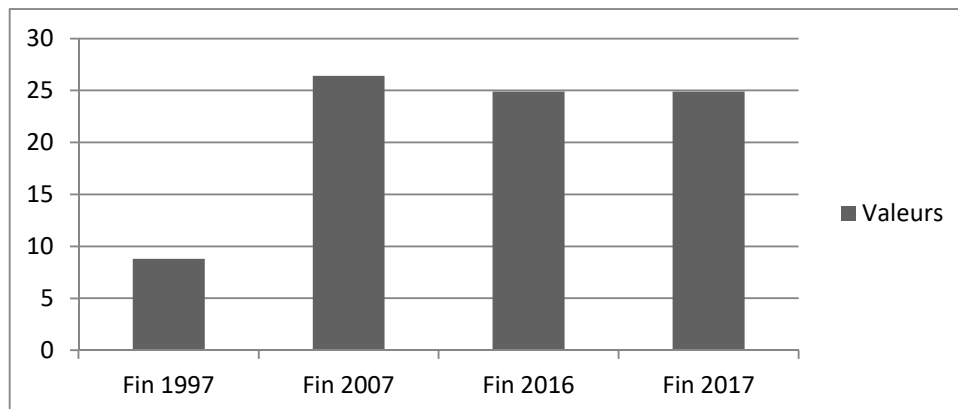
Source : BP Statistical Review of world energy, 2018.

Il représente le plus grand exportateur de gaz naturel liquéfié (GNL) au monde et ses exportations dans le domaine de l'énergie fournissent une part importante des recettes de l'État.

⁶⁴⁸ Traduit de BOUSSENA.S, LOCATELLI.C, « *Gazprom and the complexity of the EU gas market: A strategy to define* », Working paper N°09/2017, GAEL, Février 2017, p6.

⁶⁴⁹ NIGOUL.C, « *L'Europe et la Méditerranée : le défi énergétique* », L'Europe en Formation, vol. 371, no. 1, 2014, pp. 93-108.

**Figure II.III.5 : Evolution des réserves de gaz naturel du Qatar
en trillions de mètres cubes (2008-2017)**



Source : Conception personnelle à partir des données du tableau II.III.5

La position avantageuse détenue par le Qatar, principalement dans l'échiquier gazier mondial, est le résultat d'investissements importants ayant permis une élévation des capacités de production.

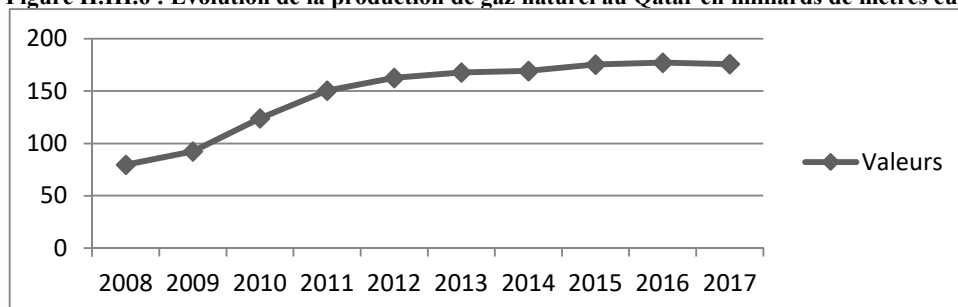
Tableau II.III.6 : Evolution de la production de gaz naturel au Qatar en milliards de mètres cubes (2008-2017)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Valeurs	79,7	92,4	123,9	150,4	162,5	167,7	169,1	175,2	177	175,7

Source : BP Statistical Review of world energy, 2018.

L'entreprise d'Etat qatarie Qatar Petroleum compte, à partir de 2024, porter sa production de gaz à 110 millions de tonnes par an, ce qui constitue la deuxième augmentation depuis la crise diplomatique entre Doha et quatre pays arabes. La première a amené la production qatari à une augmentation de 30% en 2017 faisant passer la production de 77 à 100 millions de tonnes par an, en provenance du champ offshore North Field, le plus grand gisement de gaz naturel au monde, qu'il partage avec l'Iran.

Figure II.III.6 : Evolution de la production de gaz naturel au Qatar en milliards de mètres cubes (2008-2017)



Source : Conception personnelle à partir des données du tableau II.III.6

La production de gaz naturel, dans ce pays, représentait plus de 6,527 quadrillions Btu en 2017, sachant que les réserves prouvées de gaz naturel représentaient 11,9% des réserves mondiales et celles de pétrole représentant plus de 1,9% des réserves mondiales, en 2018.⁶⁵⁰

Tableau II.III.7: Principales capacités mondiales de liquéfaction du Gaz (en millions de tonnes)

Pays	Capacités	Pays	Capacités
Qatar	77,0	Nigeria	21,9
Australie	56,5	Trinité-et-Tobago	15,3
Malaisie	25,7	Égypte	12,2
Indonésie	25,4	Oman	10,8
Algérie	25,3	Russie	10,8

Source : IGU, 2017.

Les capacités de liquéfaction du Qatar sont équivalentes à 77 millions de t/an représentant plus de 3 fois les capacités algériennes en 2017, à savoir 25,3 millions de t/an. Il faut dire que 29 usines importantes de liquéfaction existent dans le monde, réparties sur 20 pays avec des capacités qui varient de 1,1 à 22 milliards de m³/an de gaz.

Tableau II.III.8: Liste des usines de liquéfaction dans le monde

Pays	Usine	Pays	Usine
Algérie	Bethioua et Skikda	Égypte	Idku
Indonésie	Bontang, Arun et Tangguh	Oman	Sur
Libye	Marsa el Brega	Yémen	-
Brunei	Lumut	Russie	-
Abu Dhabi	Das Island	Guinée Équatoriale	-
Malaisie	Bintulu	Norvège	Snøhvit
Australie	Withnell Bay, Darwin Gladstone, Pluto, Gorgon...	Pérou	Melchorita
Qatar	Qatargas et RasGas	Angola	-
Nigeria	Bonny Island	Papouasie-Nouvelle Guinée	-
Trinidad et Tobago	Atlantic LNG	États-Unis	Kenai, en Alaska et Sabine Pass

Source : AIE, 2017.

La récente crise des monarchies du golfe a accru la volonté du Qatar, deuxième exportateur mondial de gaz naturel liquéfié en 2018, de se retirer de l'OPEP et de se concentrer sur la valorisation de ses capacités gazières.

L'Arabie Saoudite, quant à elle, annonçait des réserves prouvées de pétrole et de gaz de 268,5 milliards de barils de pétrole et de 325.000 milliards de pieds cubes de gaz en 2017. Il est toutefois utile de signaler que la position de l'Arabie Saoudite est plus prégnante dans le secteur pétrolier que dans celui du gaz naturel.

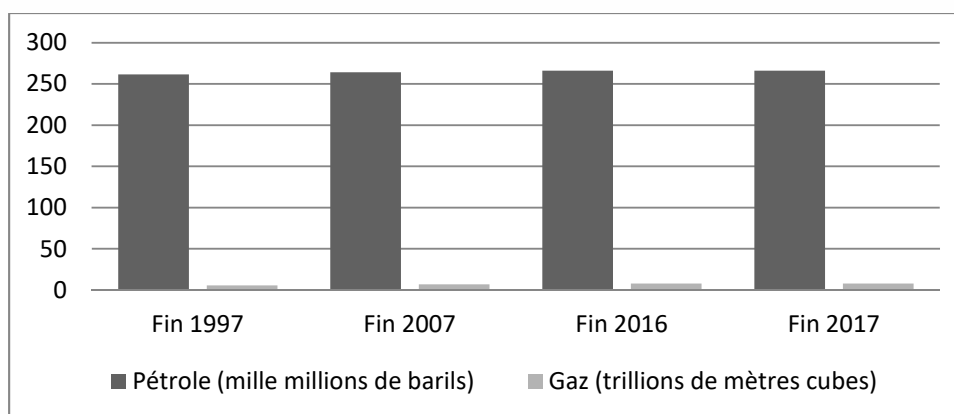
⁶⁵⁰ EIA, 2018.

**Tableau II.III.9 : Evolution des réserves saoudiennes
de pétrole et de gaz naturel**

Années	Fin 1997	Fin 2007	Fin 2016	Fin 2017
Pétrole (mille millions de barils)	261,5	264,2	266,2	266,2
Gaz (trillions de mètres cubes)	5,6	6,9	8,0	8,0

Source : BP Statistical Review of world energy, 2018.

Figure II.III.7 : Evolution des réserves saoudiennes de pétrole et de gaz naturel



Source : Conception personnelle à partir des données du tableau II.III.9

Le niveau élevé de ces réserves, les investissements importants consentis dans le pétrole et la position dominante de l'Arabie Saoudite au niveau de l'OPEP lui permettent de développer ses capacités de production comme cela est démontré dans le tableau II.III.10:

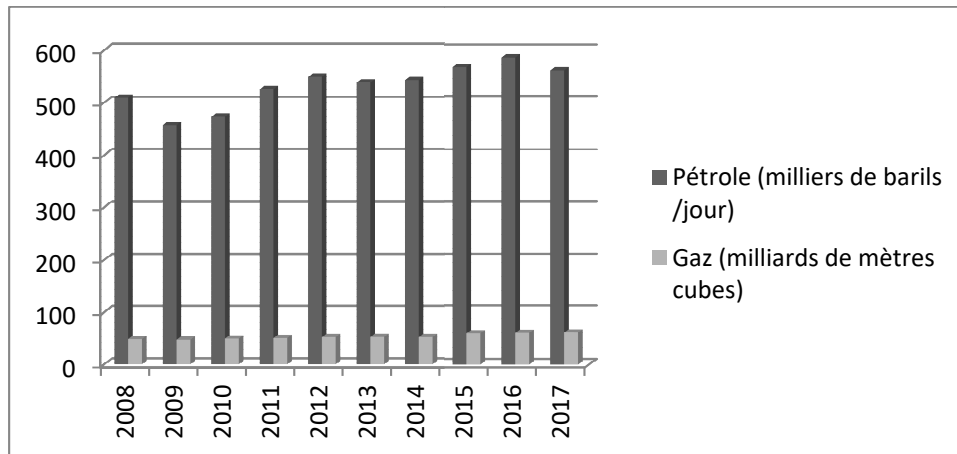
Tableau II.III.10 : Evolution de la production de pétrole saoudien (2008-2017)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Pétrole (milliers de barils /jour)	509,9	456,7	473,8	525,9	549,9	538,4	543,4	567,9	586,6	561,7
Gaz (milliards de mètres cubes)	49	47,6	50	51	52,9	53,2	52,9	58,7	59,6	60,4

Source : BP Statistical Review of world energy, 2018.

L'Arabie saoudite a pourtant conclu un accord avec les Etats-Unis pour l'achat pour de 160 milliards de dollars sur dix ans de gaz naturel américain visant à développer ses actifs gaziers. Son objectif est de créer un empire du gaz naturel qui alimentera de nouvelles villes futuristes et contribuera au développement d'industries locales dans les secteurs manufacturier, minier et technologique. Pour cela, elle se doit d'économiser sa principale source de revenus : l'or noir.

Figure II.III.8 : Evolution de la production de pétrole saoudien (2008-2017)



Source : Conception personnelle à partir des données du tableau II.III.10

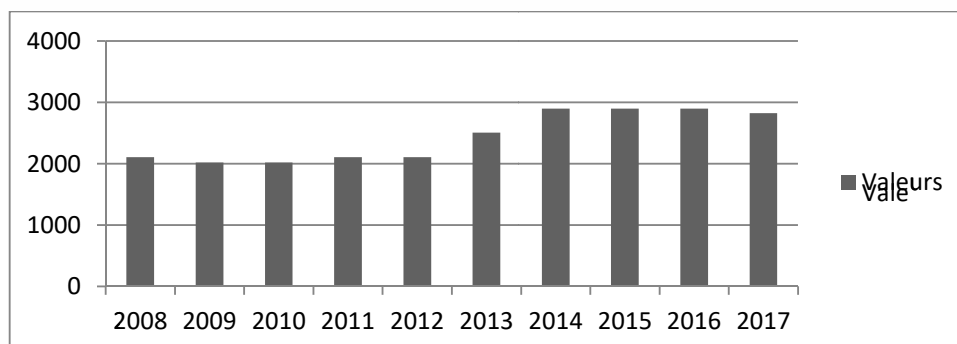
Par ailleurs, les capacités de raffinage de l'Arabie Saoudite semblent en évolution positive de 2008 à 2016 avec une légère baisse en 2017 comme cela est présenté dans le tableau II.III.11:

Tableau II.III.11 : Evolution des capacités de raffinage de l'Arabie saoudite en milliers de barils/jour (2008-2017)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Valeurs	2107	2019	2019	2107	2107	2507	2899	2899	2899	2821

Source : BP Statistical Review of world energy, 2018.

Figure II.III.9 : Evolution des capacités de raffinage de l'Arabie saoudite en milliers de barils/jour (2008-2017)



Source : Conception personnelle à partir des données du tableau II.III.11

Le secteur énergétique traditionnel est plutôt dominé par des partenariats avec des entreprises américaines ou bien avec celles des pays du golfe tandis que les renouvelables sont plutôt favorables à des compagnies européennes, à l'instar de la compagnie EDF qui a pu s'attribuer le marché du parc éolien de 400 MW à Dumat Al Jandal, à 900 kilomètres au nord de Riyad face à General Electric⁶⁵¹ en 2019.

⁶⁵¹ BARBAUX.A, « *Comment EDF a gagné un gros projet éolien en Arabie Saoudite ?* », publié en ligne le 11/01/2019 <https://www.usinenouvelle.com/article/comment-edf-a-gagne-un-gros-projet-eolien-en-arabie-saoudite.N791234>

Partie II/Chapitre III : Revue critique de la coopération énergétique et perspectives des configurations partenariales entre l'Algérie et l'UE

Tableau II.III.12 : Données sur le secteur de l'énergie en Arabie Saoudite

Désignation	Valeurs
Production de pétrole (1000 barils/jour)	9,959.2
Capacités de raffinage (1000 barils/jour)	2,886
Exportations de pétrole brut (1000 barils/jour)	6,968.3
Exportations de gaz naturel (millions de mètres cubes)	32,511.2

Source : Bulletin statistique annuel de l'OPEP, 2018.

Les autres pays du Golfe peuvent constituer une menace dans la mesure où la pression interne exercée sur leurs potentialités en matière de ressources énergétiques est plus faible que celle existant en Algérie du fait des différences démographiques à l'instar des pays présentés ci-après :

-Ainsi, le Koweït détient des réserves de pétrole équivalentes à 101,500 millions de barils de pétrole et 1,784 millions de mètres cubes de réserves.

Tableau II.III. 13 : Données sur le secteur de l'énergie du Koweït

Désignation	Valeurs
Production de pétrole (1000 barils/jour)	2,704.2
Capacités de raffinage (1000 barils/jour)	762
Exportations de pétrole brut (1000 barils/jour)	2,010.0
Exportations de gaz naturel (millions de mètres cubes)	-

Source : Bulletin statistique annuel de l'OPEP, 2018.

-Les Emirats Arabes Unis détiennent des réserves de pétrole équivalentes à 97,800 millions de barils et des réserves de gaz de l'ordre de 6,091 millions de mètres cubes de gaz⁶⁵².

Tableau II.III.14 : Données sur le secteur de l'énergie des Emirats Arabes Unis

Désignation	Valeurs
Production de pétrole (1000 barils/jour)	2,966.5
Capacités de raffinage (1000 barils/jour)	1,124.0
Exportations de pétrole brut (1000 barils/jour)	2,378.7
Exportations de gaz naturel (millions de mètres cubes)	12,109.0

Source : Bulletin statistique annuel de l'OPEP, 2018.

-L'Iran fait figure de concurrent de poids au niveau européen, mais ses potentialités ne peuvent être totalement valorisées à partir du moment où les sanctions américaines persistent. Le tableau ci-après présente les principales données relatives au profil énergie de l'Iran :

Tableau II.III.15 : Données sur le secteur de l'énergie en Iran

Désignation	Valeurs
Production de pétrole (1000 barils/jour)	3,867.3
Capacités de raffinage (1000 barils/jour)	1,901.0
Exportations de pétrole brut (1000 barils/jour)	2,125.0
Exportations de gaz naturel (millions de mètres cubes)	12,927.5

Source : Bulletin statistique annuel de l'OPEP, 2018.

-Le profil énergétique de l'Iraq est également intéressant car présentant 147,223 millions de barils de réserves de pétrole et 3,744 millions de mètres cubes de réserves de gaz.

⁶⁵² OPEP, 2018.

Toutefois, les affres de la guerre et la situation permanente d'insécurité amoindrissent les marges de manœuvre sur le marché mondial, ce qui réduit sa force compétitive.

Tableau II.III.16 : Données sur le secteur de l'énergie en Iraq

Désignation	Valeurs
Production de pétrole (1000 barils/jour)	4,468.7
Capacités de raffinage (1000 barils/jour)	640
Exportations de pétrole brut (1000 barils/jour)	3,802.0
Exportations de gaz naturel (millions de mètres cubes)	-

Source : Bulletin statistique annuel de l'OPEP, 2018.

En résumé, la position de leader du marché pétrolier mondial tenue par l'Arabie se maintiendra dans les années à venir. L'activisme extérieur du Qatar, par ses manœuvres diplomatiques fait lâcher du lest à la polarisation autour de la Russie et de l'Afrique du nord. La place de l'Iran, de Chypre et des autres contrées du golfe persique risque de grandir et de poser ainsi des difficultés importantes pour l'Algérie.

1.1.2.3. Les Etats-Unis : nouvel acteur énergétique de poids

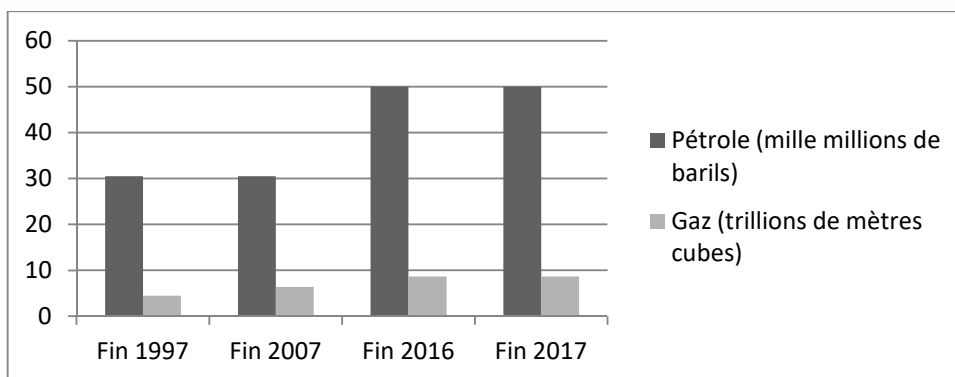
Les Etats-Unis, qui ferment la marche du classement mondial des réserves de pétrole, à la dixième place avec 32,8 milliards de barils, ont radicalement transformé leur paysage énergétique sous la présidence d'Obama atteignant des niveaux d'indépendance énergétique très élevés, et ce malgré l'interdiction de la prospection pétrolière en Alaska et sa lutte contre le charbon ainsi que l'arrêt de la construction des oléoducs (Dakota access, keystone XL,...).

Tableau II.III.17 : Evolution des réserves de pétrole et de gaz américains (2008-2017)

Années	Fin 1997	Fin 2007	Fin 2016	Fin 2017
Pétrole (mille millions de barils)	30,5	30,5	50	50
Gaz (trillions de mètres cubes)	4,5	6,4	8,7	8,7

Source : BP Statistical Review of world energy, 2018.

Figure II.III.10 : Evolution des réserves de pétrole et de gaz américains (2008-2017)



Source : Conception personnelle à partir des données du tableau II.III.17

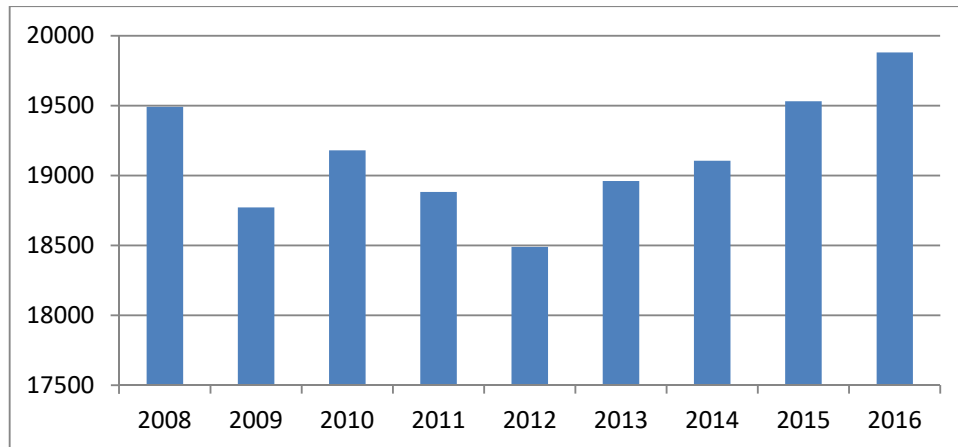
En fait, en dépit des apparences, le modèle énergétique américain fait appel à toutes les sources d'énergie possibles et connaît un rythme d'évolution de la production en croissance.

Tableau II.III.18 : Evolution de la production de pétrole et de gaz naturel américains (2008-2017)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Pétrole (milliers de barils/jour)	19490	18771	19180	18882	18490	18961	19106	19531	19687	19880
Gaz (milliards de mètres cubes)	546,1	557,6	575,2	617,4	649,1	655,7	704,7	740,3	729,3	734,5

Source : BP Statistical Review of world energy, 2018

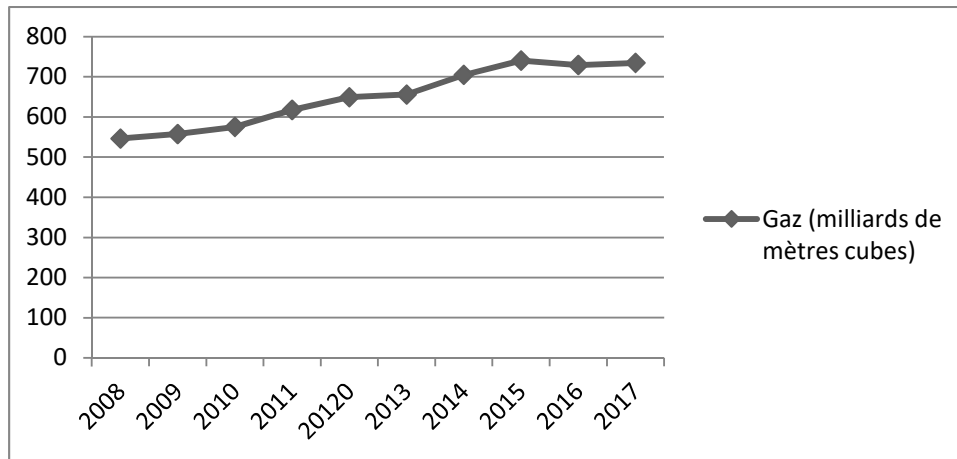
Figure II.III.11 : Évolution de la production de pétrole américain (2008-2017)



Source : Conception personnelle à partir des données du tableau II.III.18

La production de gaz naturel est passé de 566 à 750 milliards de mètres cubes, de 2008 à 2016 et la production de pétrole brut est passé de 5 millions de barils/jours à 9,4 millions de barils/jour en 2015 représentant plus de 88% d'augmentation.

Figure II.III.12 : Evolution de la production américaine de gaz (2008-2017)



Source : Conception personnelle à partir des données du tableau II.III.18

Le maillage entre les énergies fossiles conventionnelles et non conventionnelles (grâce à la technique de fracturation hydraulique et forage horizontal nés de programmes de recherche gouvernementaux et développée ensuite par des entreprises) et les énergies vertes est la voie empruntée pour réaliser les objectifs d'indépendance totale et devenir un acteur

majeur du schéma énergétique mondial. Les résultats de cette orientation de la politique énergétique américaine sont en majorité synthétisés dans le tableau ci-après.

Tableau II.III.19 : Les avancées des Etats-Unis en matière énergétique

	Production de gaz naturel	Production de pétrole brut	Production D'énergie éolienne	Production d'énergie solaire
2008	566 Gm ³	5 Millions de barils/jour	56 TWh	-
2015	-	9.4 Millions de barils/jour	-	-
2016	750 Gm ³		223 TWh	+2300% par rapport à 2008

Source : Conception personnelle à partir des données de BOITTIN J-F, « Politique américaine de l'énergie et de l'environnement », IFRI centre Energie, Janvier 2018, p14.

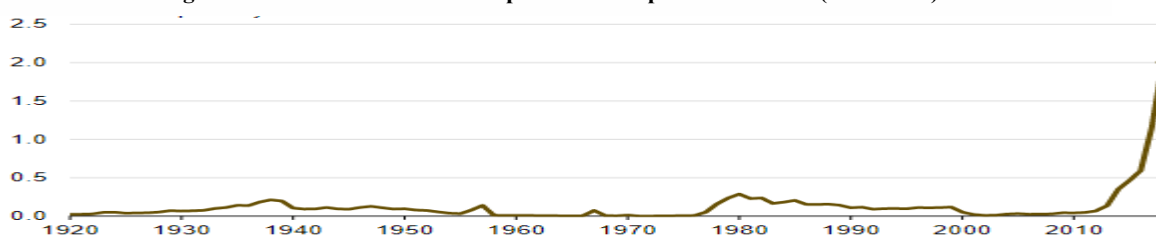
L'évolution de la production d'énergie s'améliore, notamment dans le renouvelable grâce aux mesures incitatives décidées par Obama (accumulation des subventions, directives de certains Etats et baisse des couts, ...), qui d'ailleurs a été couronné par la participation à l'accord de Paris alors que les Etats-Unis n'avaient pas ratifiés le protocole de Kyoto.

Le volet exportation est aussi encouragé par l'abolition de l'embargo sur le pétrole de 1975, et la permission d'exporter du brut ultra léger à partir de décembre 2014. La domination énergétique des Etats-Unis est en marche , en partie aussi grâce à la législation particulière des droits de propriété aux Etats-Unis où la propriété du sous-sol intègre aussi la propriété des ressources dont il dispose, ce qui favorise la prédominance d'acteurs privés dans le modèle énergétique américain.

L'ensemble de ces mesures ont abouti, en 2018, à faire évoluer les exportations de pétrole à plus de 2 millions de barils/jour vers plus de 42 destinations à la tête desquels trônent les pays asiatiques (Chine, Corée du sud, Japon, Taiwan, Singapour, Inde). Les pays européens comme la Grande-Bretagne, l'Italie ou les Pays-Bas représentent le deuxième plus gros marché américain. Toutefois, le Canada est le pays qui reçoit individuellement le plus de quantités de pétrole provenant des Etats-Unis.

L'enjeu majeur pour assurer sa domination, est de pouvoir développer ses exportations en GNL mais dont les capacités ne représentent, aujourd'hui, que 10% des capacités totales attendues. Il se heurte, en effet, aux mêmes obstacles que le gaz russe ou le gaz qatari notamment en ce qui a trait au manque de gazoducs et au manque de terminaux d'exportation de GNL dont la construction exigerait entre 4 à 5 ans.

Figure II.III.13 : Evolution des exportations de pétrole des USA (1920-2018)



Source : EIA, 2019.

Pour maintenir et diversifier ses débouchés, la diplomatie américaine agit dans le sens d'éliminer ou de réduire la gêne susceptible d'être provoquée par ses concurrents en :

- Travaillant pour le maintien des sanctions contre l'Iran dont les réserves en gaz représentent l'équivalent de 18% des réserves mondiales,
- Militant pour la construction du nordstream2 qui pourrait accroître le lien énergétique entre l'Europe et la Russie,
- Jouant sur deux fronts dans le conflit qui oppose le Qatar à ses voisins du moyen orient.

La logique de profit guide les appétits américains en matière de développement de l'énergie à l'export. Aussi, l'Algérie a encore la possibilité de se prémunir contre cette concurrence naissante des Etats-Unis dans la mesure où la compétitivité du gaz américain n'est pas encore tranchée. En effet, le prix d'exportation du GNL par méthaniers des Etats-Unis, référencé sur le prix du Henry hub, est en deçà du prix spot en Europe, sauf à l'approche de l'hiver où le prix du Henry hub est de 2.9\$/Mbtu alors que le prix en Europe est de 5.5 \$/Mbtu. Aussi, hormis des investissements massifs dans les équipements gaziers, le GNL américain n'est pas encore assez compétitif en Europe⁶⁵³.

1.1.2.4. La montée en force de l'Australie

La situation post-Fukushima a fait du Japon et du marché asiatique, en général, un marché en forte demande incitant l'Australie à explorer de nouvelles réserves de combustibles conventionnels et de gaz de houille en prévision de construire des capacités d'exportation et de former des travailleurs spécialisés, vu la non maîtrise du domaine pétrolier et gazier. De plus, ses ambitions gazières se heurtent à un problème environnemental de poids car plus de 90 % de ses réserves de gaz conventionnel se localisent dans la zone à haute valeur écologique maritime. Le Canada fait face au même genre de contraintes⁶⁵⁴ ce qui rassure, partiellement l'Algérie car en plus de ce dernier, l'UE intensifie également ses discussions de haut niveau avec les Etats-Unis et le Canada dans le domaine de l'énergie.

1.1.2.5. Les principaux concurrents africains

Le gaz et le pétrole sont abondants en Afrique du Nord, en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Le Mozambique et la Tanzanie constituent, aujourd'hui, des acteurs gaziers prometteurs avec la découverte de gisements dans ces pays. Pour le pétrole, cette région recèle plus de la moitié des quantités découvertes au cours des dernières années avec une

⁶⁵³ BOITTIN J-F, *Op .Cit*, p 19.

⁶⁵⁴ PÉREZ.A, « *Le piège mondial du gaz désastre droit devant* », ODG, Rosa Luxembourg Stiftung, Bruxelles, avril 2018, p 23.

production mondiale qui avoisine 10%. Une large part des raffineries est disponible en Afrique du nord, au Nigeria et en Afrique du sud⁶⁵⁵. Le Nigeria constitue un géant gazier africain puisqu'il représente les premières réserves d'Afrique et les neuvièmes au monde dont les réserves représentent plus de 37,5 milliards de barils, ce qui équivaut à 2,55% des réserves mondiales de pétrole, lui permettant de rester aussi le premier pays africain producteur de pétrole avec des niveaux de production pétrolière et gazière en augmentation.

Tableau II.III.20 : Evolution de la production de gaz et de pétrole au Nigeria (2008-2017)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Pétrole (milliers de barils/jour)	2174	2212	2534	2463	2413	2280	2278	2204	1903	1988
Gaz (milliards de mètres cubes)	34,4	24,7	35,5	38,6	41,1	34,4	42,8	47,6	42,6	47,2

Source : BP Statistical Review of world energy, 2018.

Cependant, le manque d'infrastructures et de moyens financiers défavorisent le développement du secteur.

Tableau II.III.21 : Données sur le secteur énergétique au Nigeria

Désignation	Valeurs
Production de pétrole (1000 barils/jour)	1,535.6
Capacités de raffinage (1000 barils/jour)	446.0
Exportations de pétrole brut (1000 barils/jour)	1,811.1
Exportations de gaz naturel (millions de mètres cubes)	32,511.2

Source : OPEP, 2018.

L'Angola, fait également partie des pays à hautes potentialités énergétiques, disposant principalement pour le pétrole, selon les données de l'OPEP de 8,38 milliards de barils de réserves de pétrole. En fait, fin 1997, ses réserves s'évaluaient à 3,9 mille millions de barils. A partir de 2007, ces réserves représentent près de 9.5 mille millions de barils⁶⁵⁶.

En analysant les données et informations concernant les potentialités pétrolières et gazières de ces pays, il semble que beaucoup d'entre eux sont mieux dotés en réserves, et produisent davantage que l'Algérie. Toutefois, la menace concurrentielle n'est potentiellement avérée que dans le cas du Qatar qui profite d'un cadre institutionnel et organisationnel propice qui œuvre pour développer son marché à l'export, aidé par une consommation interne de l'énergie plus faible que l'Algérie. Aussi, la production est en grande partie orientée vers l'extérieur.

L'état des réserves peut l'amener à accroître encore plus sa production et à investir dans des infrastructures de transport afin de gagner des PDM en Europe. Ce scénario est

⁶⁵⁵ BORLOOJ-L, FAVENNEC J-P, HUGON.P, IGUE. K, LAMBERT.P, POUZERATTE.F, « L'énergie en Afrique à l'horizon 2050 », Eurogroup Consulting - septembre 2015, pp 16-20.

⁶⁵⁶ BP Statistical Review of world energy, 2018.

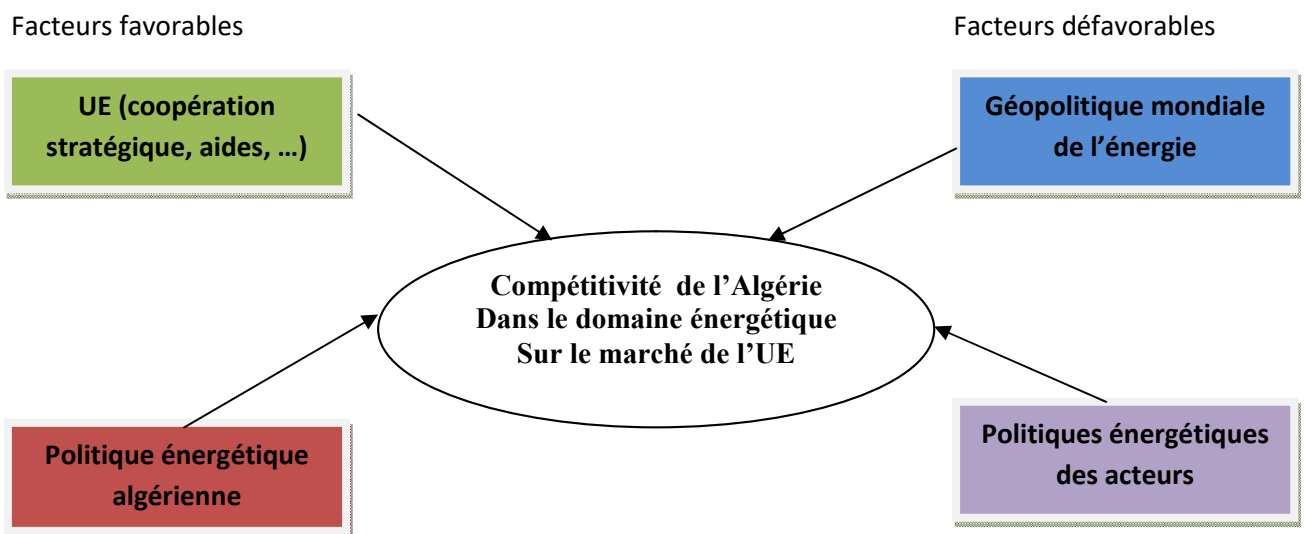
d'autant plus probable, pour le Qatar, depuis sa décision de ne plus appartenir à l'OPEP, lui conférant ainsi une liberté d'action plus grande sur le marché.

Les deux autres profils les plus compétitifs demeurent les Etats-Unis dont les atouts ne cessent de s'accroître et le Canada, avec qui il est également question de partenariat stratégique au vu de leurs potentiels. Cependant, le coût de transport et les infrastructures de liquéfaction ne permettent pas encore d'aller vers un scénario catastrophe pour l'Algérie.

Enfin, les pays du moyen orient sont généralement la périphérie des pays anglo-saxons ; ils ont plus de facilités à mettre en place des partenariats avec eux. La Lybie, est le seul pays qui pourrait réellement poser problème car profitant du même effet de proximité et de réserves ainsi que de quantités produites intéressantes. Toutefois, la guerre viendrait à bout de tout effort de coordination nationale pour développer le secteur où l'instabilité politique du pays et l'insécurité grandissent ; au fur et à mesure.

Au terme de cet argumentaire, il est possible de faire ressortir les facteurs explicatifs de l'évolution de la position compétitive de l'Algérie.

Figure II.III.14 : Facteurs explicatifs de la compétitivité de l'Algérie dans le domaine énergétique

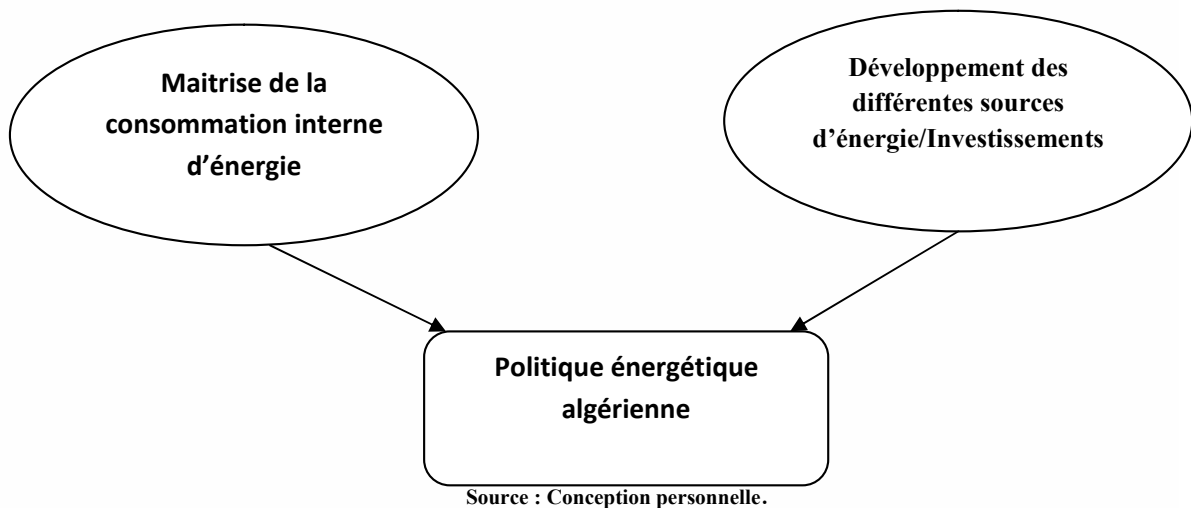


Source : Conception Personnelle.

Les stratégies de l'Algérie doivent prendre en considération les évolutions des acteurs qui menacent sa position compétitive. Cependant, ces stratégies ne doivent pas être définies en fonction des autres concurrents mais en fonction de ses ressources, de ses capacités, de ses objectifs, de la volonté politique et du lien inconditionnel existant entre le développement du secteur et l'évolution de l'économie nationale. Les ressources sont moyennes, comparativement à beaucoup de concurrents, mais elles sont surtout gazières et la consommation nationale est un défi majeur puisqu'elle augmente de l'ordre de 8% par an. Aussi, l'Algérie doit s'appuyer sur les principes suivants :

- une meilleure maîtrise de la demande en énergie et une amélioration sensible de l'efficacité énergétique ;
- Une révision drastique de la politique des subventions et de la tarification sur le marché national :
- l'accélération de l'effort de recherche/exploration des hydrocarbures par une politique de partenariat judicieuse et équitable ;
- la promotion des énergies renouvelables par le lancement effectif du plan national décidé en 2011 ;
- une coopération basée sur le partenariat industriel national-international mais aussi à travers le PPP et le transfert de technologie.

Figure II.III.15 : Défis de compétitivité du secteur énergétique algérien en lien avec les impératifs de la politique énergétique algérienne



Une coopération énergétique avec les pays de l'UE, doit s'accompagner d'une politique d'approvisionnement jumelée à un partenariat industriel dans le domaine de la construction et de la fabrication des biens d'équipement énergétique pour favoriser le transfert de technologie tout en favorisant les dispositions industrielles, technologiques et scientifiques locales.

La gouvernance de la politique énergétique est fondée sur la transversalité au regard des enjeux de redistribution des richesses, des pouvoirs, des risques ou encore des impacts sur l'environnement qu'elle suscite.

1.2. Analyse des approvisionnements énergétiques algériens de l'UE

Afin de mieux rendre compte de la position algérienne sur le marché européen concernant les principaux produits énergétiques, il est opportun de faire appel à une analyse

comparative vis-à-vis des acteurs mondiaux que nous avons jugés préalablement indispensable.

1.2.1. Analyse comparative des importations européennes de pétrole brut en provenance de l'Algérie et de ses principaux concurrents

Les importations européennes en provenance d'Algérie connaissent une évolution importante entre 2008 et 2017. En effet, entre 2008 et 2010, des pertes de positions sont constatées en raison de la crise mondiale des subprimes. A partir de 2011, et jusqu'en 2015, les importations de pétrole brut en provenance d'Algérie prennent de la vigueur, aidées par une conjoncture économique favorable. Sur l'ensemble, les relations pétrolières entre l'Algérie et l'UE se font avec sept pays sur 28 : Allemagne, France, Espagne, Autriche, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni.

Tableau II.III.22 : Evolution des importations européennes de pétrole brut en provenance d'Algérie (2008-2017)

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Valeurs (1000 tonnes)	14,567,813	8,545,864	6,478,719	13,070,867	15,025,226	19,391,714	20,681,098	22,337,746	14,348,615	14,738,197

Source : Eurostat, 2018.

La position de la Russie sur le marché pétrolier européen est confirmée par les résultats obtenus à partir du relevé des données effectué sur les approvisionnements européens en provenance de Russie. A partir du tableau présenté ci-après, nous pouvons observer que les importations russes représentent près de 13 fois les approvisionnements provenant d'Algérie, phénomène expliqué par la proximité de la Russie, sa politique énergétique vigoureuse et le nombre de pays avec lesquels elle est en contrat qui sont de l'ordre de 19 sur 28 : Belgique, Bulgarie, République Tchèque, Allemagne, Grèce, Espagne, France, Croatie, Italie, Lituanie, Hongrie, Pays-Bas, Autriche, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Finlande, Suède, Royaume-Uni.

Tableau II.III.23 : Evolution des importations européennes de pétrole brut en provenance de Russie (2008-2017)

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Valeurs (1000 Tonnes)	181,867	176,563	181,706	177,871	176,727	167,988	150,297	153,173	165,978	163,066

Source : Eurostat, 2018.

Jusque-là, les importations européennes de pétrole brut en provenance du Oatar sont presque insignifiantes. Elles sont surtout irrégulières et sont l'émanation d'un nombre infime de pays à savoir la France, la Belgique et les Pays-Bas.

Tableau II.III.24 : Evolution des importations européennes de pétrole brut en provenance du Qatar (2008-2017)

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Valeurs (1000 Tonnes)	28,000	-	-	-	946,000	-	-	218,000	-	-

Source : Eurostat, 2018.

Les exportations américaines de pétrole en direction des pays de l'Union européenne sont très irrégulières de 2008 à 2013 et se font par à coups. A partir de 2014, elles prennent une allure haussière très importante et elles deviennent continues, information qui confirme la teneur de la menace compétitive des Etats-Unis que subit l'Algérie. Par ailleurs, le nombre de partenaires européens en matière de commerce de pétrole brut représentent 8 pays sur 28, parmi lesquels les clients les plus importants de l'Algérie : France, Allemagne, Royaume-Uni, Danemark, Croatie, Lituanie, Pays-Bas et Pologne.

Tableau II.III.25 : Evolution des importations européennes de pétrole brut en provenance des Etats-Unis (2008-2017)

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Valeurs	1,247,000	-	-	173,000	38,000	-	124,000	873,000	3,445,000	8,784,453

Source : Eurostat, 2018.

1.2.2. Analyse comparative des importations européennes de GNL en provenance de l'Algérie et de ses principaux concurrents

Les Etats-membres de l'UE éprouvent des besoins importants en matière de GNL. Les importations de l'UE en matière de GNL provenant d'Algérie sont représentées par la demande de deux pays principalement : la France dont les importations deviennent régulières à partir de 2013 et les Pays-Bas. Entre 2008 et 2017, les importations ont évolué de près de 11% après avoir connu des mouvements en zig zag.

Tableau II.III.26 : Evolution des importations européennes de GNL en provenance de l'Algérie (2008-2017)

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Valeurs (1000 Tonnes)	2,165,274	2,809,153	1,681,646	1,802,308	1,748,922	2,751,246	2,210,784	2,064,865	1,887,088	2,396,736

Source : Eurostat, 2018.

Les importations européennes de GNL en provenance de Russie connaissent des évolutions haussières importantes entre 2010 et 2012. Toutefois, la politique réactiviste de la Russie amène ces valeurs, vers la baisse favorisant la diversification des sources d'approvisionnement. Les principaux partenaires de la Russie sont la Hongrie, les Pays-Bas, la Finlande et le Royaume-Uni.

Tableau II.III.27 : Evolution des importations européennes des liquides de gaz naturel en provenance de Russie (2008-2017)

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Valeurs (1000 Tonnes)	732,811	720,317	1,138,066	1,409,415	1,042,133	760,919	681,092	740,000	908,786	346,543

Source : Eurostat, 2018

La position du Qatar dans les importations liquides de gaz naturel des pays-membres de l'UE sont insignifiantes, représentant principalement la demande des Pays-Bas et du Royaume-Uni.

Tableau II.III.28: Evolution des importations européennes des liquides de gaz naturel en provenance du Qatar (2008-2017)

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Valeurs (1000 Tonnes)	-	449,427	-	341,000	-	-	-	-	-	-

Source : Eurostat, 2018.

L'importance des Etats-Unis dans la cartographie énergétique européenne se confirme à partir de 2013 avec des quantités importées qui évoluent de près de 50% jusqu'en 2017. Les principaux pays-importateurs de liquides de gaz naturel sont la France, la Lituanie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

Tableau II.III.29 : Evolution des importations européennes des liquides de gaz naturel en provenance des Etats-Unis(2008-2017)

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Valeurs (1000 Tonnes)	-	-	27,506	-	-	33,000	77,000	1,047,200	1,403,546	1,610,998

Source : Eurostat, 2018.

1.2.3. Analyse comparative des importations européennes de GPL en provenance de l'Algérie et de ses principaux concurrents

Les exportations algériennes de GPL en direction des pays-membres de l'UE sont les plus dynamiques puisqu'elles permettent d'identifier plus de 14 partenaires (Belgique, Grèce, Espagne, Allemagne, France, Italie, Chypre, Malte, Pays-Bas, Roumanie, Pologne, Portugal, Suède et Royaume-Uni). Par ailleurs, les valeurs de ces importations en provenance d'Algérie ne cessent d'augmenter connaissant une augmentation continue de l'ordre de 80% entre 2008 et 2017.

Tableau II.III.30 : Evolution des importations européennes de GPL en provenance de l'Algérie (2008-2017)

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Valeurs (1000 Tonnes)	1,764,586	1,442,000	1,675,499	1,702,316	1,727,609	2,194,368	2,739,476	2,887,104	3,098,000	3,191,817

Source : Eurostat, 2018.

La Russie devance largement les importations européennes de GPL dont les valeurs ne cessent d'augmenter entre 2008 et 2017 représentant un taux de variation de plus de 483%. Presque la totalité des pays-membres de l'UE sont des clients russes avec des niveaux de régularité disparates représentant 27 pays sur 28. En fait, hormis le Luxembourg, tous les pays de l'UE s'approvisionnent auprès de la Russie, de façon régulière ou non, créant une dépendance importante vis-à-vis du GPL russe. Par comparaison, en 2017, la valeur des exportations de GPL vers les pays de l'UE représente 137% de la valeur des exportations

algériennes. L'Algérie s'est progressivement laissée dépasser par le GPL russe car en 2008, le rapport était inverse puisque les exportations algériennes de GPL représentaient 233 % des exportations russes.

Tableau II.III.31 : Evolution des importations européennes de GPL en provenance de Russie (2008-2017)

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Valeurs (1000 Tonnes)	754,883	1,355,080	1,483,572	1,702,413	1,800,457	2,736,304	3,367,772	3,661,991	3,995,424	4,403,811

Source : Eurostat, 2018.

La position du Qatar dans les importations de GPL des pays-membres de l'UE est presque insignifiante puisque d'un côté, les valeurs observées sont faibles comparativement à ceux de la Russie ou de l'Algérie. D'un autre côté, leur caractère irrégulier et le petit nombre de pays partenaires est à souligner (Belgique, Grèce, Espagne, France, Italie, Pays-Bas).

Tableau II.III.32 : Evolution des importations européennes de GPL en provenance du Qatar (2008-2017)

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Valeurs (1000 Tonnes)	132,000	-	-	211,705	5000	1000	-	-	-	-

Source : Eurostat, 2018.

La valeur des importations européennes de GPL, à hauteur de 14 pays sur 28, en provenance des Etats-Unis ne cesse d'augmenter, entre 2008 et 2017, réalisant un bond significatif de plus de 1900 % entre les deux dates. A partir de 2015, elles se rapprochent du niveau des importations en provenance d'Algérie. Les effets de proximité sont donc justifiés dans le cas de la Russie mais l'exemple américain prouve que la logique de prix et la dynamique positive de la production américaine expliqueraient pour une large part la tendance vers l'américanisation de l'approvisionnement en GPL au détriment du GPL algérien.

Tableau II.III.33: Evolution des importations européennes de GPL en provenance des Etats-Unis (2008-2017)

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Valeurs (1000 Tonnes)	110,000	428,752	120,000	498,563	521,512	1,342,559	2,129,133	3,158,259	3,177,626	2,278,221

Source : Eurostat, 2018.

1.3. Les soubassements de la coopération énergétique au niveau micro-économique : Sonatrach comme instrument fondamental de la politique énergétique algérienne

Dans le cadre théorique, nous avons mis l'accent sur le concept de compétitivité des nations et la relation qu'il avait avec celui de compétitivité des entreprises. Dans le cas des hydrocarbures et de la politique énergétique de l'Algérie, Sonatrach constitue l'instrument stratégique ,par définition, qui reflète les évolutions de la politique énergétique de façon dominante. Sa compétitivité se confond, ainsi, avec celle de l'économie nationale. Ses opérations avec les multinationales étrangères permettent de rendre compte de l'attractivité du domaine minier et du climat des affaires algérien.

Figure II.III.16 : Facteurs déterminant la coopération énergétique au niveau micro-économique en Algérie



Source : Conception personnelle

A la lecture des résultats obtenus, il ressort que la compétitivité de Sonatrach et son aura au niveau international fusionne avec celle de la nation dans la mesure où elle puise sa force concurrentielle, non pas exclusivement de ses atouts propres, mais de l'environnement dans lequel elle active. Ses performances sont, en fait une traduction de l'ensemble des avancées réalisées dans le cadre de la définition de la politique énergétique nationale.

Les contrats de partenariat qu'elle décroche sont, d'abord et avant tout l'effet de la mise en commun de l'ensemble des mesures juridiques dans le domaine des ressources énergétiques, du climat des affaires qui est du ressort avant tout des institutions et des organismes de tous bords ainsi que le jeu des différents acteurs.

Nous retrouvons ainsi un avantage compétitif tiré de l'abondance de ressources, de la qualité de ces ressources dont les positions sont défendues à l'étranger par des arrangements institutionnels extérieurs et intérieurs, dans le cadre d'un environnement institutionnel

cherchant à favoriser un climat des affaires favorable. La somme de ces conditions se concentre dans les négociations faites avec Alnaft et dans les contrats de Sonatrach.

1.3.1. Opérations internationales et partenariats de la Sonatrach

Sonatrach procède également à des opérations internationales, depuis le début des années 1970 en partenariat étalé sur trois continents (Europe, Afrique et Amérique du sud) et 14 pays dont 42,9% sont représentés par des pays de l'Union européenne que le partenariat stratégique dans le domaine de l'énergie favorise.

Tableau II.III. 34 : Opérations de SONATRACH à l'international

Europe	
Espagne	Commercialisation du gaz -CEPSAGAS COMMERCIALIZADORO (GC 30% SONATRACH) -SONATRACH Gaz Commercializadora (SGC 100% SONATRACH+4.7% gaz naturel Fenosa) Regazéification -REGANOSA (10% SONATRACH) Pétrochimie -PROPANCHEM (49% SONATRACH) Electricité -SOTO4 (25% SONATRACH) Cogénération -GEPESA (30% SONATRACH)
France	Capacité de regazéification du GNL réservé
Suisse	Bureau HELISON Marketing Ltd : commercialisation de l'Hélium
Portugal	Electricité -2.38% EDP
Royaume-Uni	SONATRACH PETROLEUM CORPORATION SPC (Bureau) - Commerce de pétrole et de produits pétroliers SONATRACH GAS Marketing SGM - Capacité de regazéification du GNL réservé
Pays-Bas	Bureau de commercialisation du gaz -InSalah Gaz Services (IGS)
Italie	Raffinerie -Augusta Sicile (100% SONATRACH)
Afrique	
Mauritanie	2 blocs (bloc ⁶⁵⁷ Ta29, bloc Ta1)
Mali	1 bloc (bloc 20)
Nigeria	Pipeline
Niger	1 bloc KAFRA
Lybie	2 blocs (bloc 65 et 95/96)
Tunisie	3 blocs (Kaboudia, Hmra, et nord des Chotts)
Amérique du Sud	
Pérou	SONATRACH PEROU -2blocs (bloc 88 et bloc 56) Pipelines de développement gazéifiés pour produits dérivés du gaz -SIPSCO Pérou TGP 21.18%

Source : SONATRACH, 2018.

En décembre 2017, plusieurs contrats de coopération sont signés avec des entreprises étrangères. Dans le domaine des énergies renouvelables, Sonatrach et ENI procèdent à la signature d'un mémorandum d'entente afin d'identifier des sites potentiels capables de permettre la réalisation d'unités de production d'énergie solaire⁶⁵⁸.

Par ailleurs, CEPSA- première compagnie pétrolière espagnole privée fondée en 1929- pour un capital de 11,25% ,TOTAL- entreprise pétrolière française- pour un capital de 37,75%, Sonatrach pour un capital de 51% se sont réunis avec la collaboration d'Alnaft pour

⁶⁵⁷ Volume minimal susceptible d'être sélectionné lors de l'exploitation d'un gisement.

⁶⁵⁸ SONATRACH news N°1, Décembre 2017, p4.

la signature d'un contrat de concession mettant en place le nouveau cadre applicable au développement du projet gazier de Timimoun dont la production (printemps 2018) devrait permettre d'atteindre plus de 5 Millions de mètres cubes de gaz/jour en plateau. Ce projet est prévu pour raccorder plus de 37 puits au gazoduc .Le 21 du mois de Décembre 2017, un autre accord de coopération est signé avec PETRAMINA(Indonésie).

En 2018, un nouveau pas est franchi entre Sonatrach et TOTAL avec la signature, le 11 mai de cette même année, d'un accord portant sur la réalisation d'une étude de faisabilité et d'engineering pour la construction d'un projet pétrochimique à Arzew, dédié à la production de matière plastique d'une capacité de production de 550.000 tonnes par an de polypropylène⁶⁵⁹.

L'année 2018 a été également marquée par le renouvellement du contrat entre Sonatrach et GAS NATURAL FENOSA (Espagne) portant sur l'achat et la vente de gaz naturel à destination de l'Espagne jusqu'en 2030⁶⁶⁰. Dans la même dynamique de conclusion de contrats, TOTAL et REPSOL ont signé avec Sonatrach le 11 juin 2018, pour une durée de 25 années, un nouveau contrat de recherche et d'exploitation sur le périmètre Tin Foyé Tabankort (TFT/Bloc 238) qui sera financé à hauteur de 51% par Sonatrach, 26,4% par TOTAL et 22,6% par REPSOL (Société espagnole).

Par ailleurs, cette année a connu le renforcement du partenariat dans le bassin de Berkine entre Sonatrach et ENI afin d'optimiser les infrastructures existantes et d'installer une ligne de canalisation de 180 Km qui reliera en programme accéléré (Fast-Track), les assets de Bir Rebaa Nord (BRN) à Ouargla avec les installations de Menzel Ledjmet Est (MLE) mis en production le 31 Janvier 2013 après son acquisition par le supermajor italien quatre ans plus tôt⁶⁶¹.

L'Amérique Latine fait partie des projets de partenariat de Sonatrach puisqu'elle a signé un mémorandum d'entente avec la société publique bolivienne Yacimientos Petroliferos Fiscales (YPF) portant sur la coopération dans les domaines de la pétrochimie et la commercialisation du gaz⁶⁶².

Le 07 Octobre 2018, deux nouveaux contrats sont signés entre Sonatrach et la compagnie française TOTAL. Le premier contrat porte sur l'exploitation et le développement conjoint d'un nouveau périmètre, dans le champ gazier Tin Fouyé Tabankort Sud (Illizi). Un pacte d'actionnaires est également mis en œuvre pour créer une nouvelle Joint-Venture, STEP

⁶⁵⁹ SONATRACH news N°3, Mai 2018, p3.

⁶⁶⁰ SONATRACH news N°4, Juin 2018, p3.

⁶⁶¹ SONATRACH news N°5, Juillet 2018, p 4.

⁶⁶² SONATRACH news N°7, Septembre 2018, p3.

(Sonatrach Total Entreprise Polymères) afin de procéder à la création d'un complexe de déshydrogénation du propane et de production du polypropylène à Arzew, d'une capacité de 550.000 tonnes par an⁶⁶³.

Par ailleurs, HELIOS, filiale de Sonatrach et l'entreprise américaine Air Products PLC, se sont entendus le 18 octobre 2018 pour signer un contrat d'une valeur de 30 millions de Dollars US pour la mise en œuvre de l'interconnexion des complexes GL1Z et GL3Z, en vue de l'augmentation du débit de gaz de charge pour la production d'hélium dans un délai de 10 mois⁶⁶⁴.

Sonatrach, Total et ENI se sont également mises d'accord pour l'exploration offshore. Plus précisément, l'exploration se fera dans la zone Est à Bejaïa, sous le chapeautage du groupe italien ENI dans le bassin oriental algérien et s'étalera sur une superficie de 15.000 m², dont l'objectif est d'identifier les réservoirs gréseux et carbonatés avec le début du forage du premier puits durant le premier semestre 2019. Un second accord prévoit la cession d'intérêt de 49% de Sonatrach au profit d'ENI, sur les périmètres d'explorations Zemlet El Arbi, Sif Fatima II, et Ourhoud II, pour investir et valoriser les réserves de Gaz et d'huile.

TOTAL, par contre, se chargera de la zone d'intérêt Ouest, dans le bassin occidental algérien, où l'exploration se fera sur une superficie de 10.000 m² avec le même objectif que l'exploration italienne. Un accord sur le développement des énergies renouvelables est également adopté par TOTAL et Sonatrach en Algérie pour la mise en place d'un projet pilote sur le site GTFT d'une capacité de 4 MWp avec une possibilité d'extension à 20 MWp.

Un contrat a été, par ailleurs, paraphé par les directeurs de Sonatrach et celui de l'Entreprise Maire Tecnimont, une entreprise italienne d'ingénierie et de conseil, le 05 novembre 2018 pour la réalisation d'un 4^{ème} train de GPL, qui sera implanté au niveau du Complexe Industriel Z-CINA à Hassi Messaoud et dont la capacité nominale de traitement de gaz est estimée à 08 Millions SM3/ jour. Ce projet qui devrait être achevé en juin 2021, permettra la production de 1.200 T/j de GPL, de 150 T/j de Condensat et de 07 MMS m3 /j de Gaz sec⁶⁶⁵.

La Chine laisse pressentir un fort intérêt pour le marché algérien et signe le 26 novembre 2018 un Mémoire d'Entente au travers du groupe Citic-Construction pour la

⁶⁶³ SONATRACH news N° 8, Octobre 2018, p2.

⁶⁶⁴ SONATRACH news N° 8, Octobre 2018, p5.

⁶⁶⁵ SONATRACH news N°9, Novembre 2018, p3.

création d'une joint-venture afin de mettre en place un mégaprojet intégré de transformation du phosphate et du gaz naturel⁶⁶⁶.

La pétrochimie n'est pas en reste dans cette dynamique de partenariats prolifique en 2018. Ainsi, le 28 Novembre de la même année un pacte d'actionnaires relatif à la réalisation d'un complexe pétrochimique pour la transformation du propane en polypropylène est signé entre SONATRACH et le Groupe turc Rönesans holding⁶⁶⁷.

Le secteur des énergies renouvelables est, à son tour, au centre des discussions menées entre ENI et Sonatrach et qui a abouti à l'inauguration d'une centrale photovoltaïque le 25 novembre 2018. Installée au niveau du site de Bir Rebaa Nord (BRN) Wilaya de Ouargla, cette station s'étale sur une superficie de 20 hectares et est dotée d'une capacité de 10 mégawatts ce qui représente plus de 18 gigawatts annuellement⁶⁶⁸.

Le jour précédent, un contrat entre les deux parties avait porté sur la réalisation d'un laboratoire solaire intelligent à Bir Rebaâ Nord (BRN) en plus de l'accord relatif à la mise en œuvre d'un plan d'actions visant le développement des énergies renouvelables⁶⁶⁹. Par ailleurs, Sonatrach et sa filiale ENGCB ont procédé à la signature d'un contrat avec la Compagnie britannique PETROFAC, le 27 novembre 2018. Cet accord concerne le développement des champs gaziers de Tinhert, situés dans la wilaya d'Illizi⁶⁷⁰.

La Russie, au travers de la compagnie TRANSNEFT, admet une coopération pour l'inspection par racleurs instrumentés de deux ouvrages de transport de Sonatrach : l'oléoduc de Transport de condensat NH2-30, l'oléoduc de transport de GPL -LR1. En outre, la coopération porte sur le diagnostic de l'état du système de protection contre la foudre du parc de stockage d'hydrocarbures du Terminal Arrivée de la Région Transport Centre/Bejaïa et l'étude d'ingénierie pour sa mise à niveau⁶⁷¹.

La coopération énergétique avec l'Allemagne qui prévoit l'intensification des activités d'échange, économique et technique autour des thématiques du secteur de l'énergie, entre les ministères, institutions administratives et de recherche et les entreprises des deux pays, en mettant à disposition des algériens le savoir-faire allemand dans les domaines du mix énergétique, du développement des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et de la

⁶⁶⁶ SONATRACH news N°10, Décembre 2018, p1.

⁶⁶⁷ Ibid, p2.

⁶⁶⁸ Ibid.

⁶⁶⁹ SONATRACH news N°10, Décembre 2018, p6.

⁶⁷⁰ Ibid.

⁶⁷¹ SONATRACH news N°10, Op.Cit, p7.

maitrise de l'énergie. Cette dernière était au centre de la formation à laquelle ont participé les cadres de Sonatrach comme appui technique et perfectionnement⁶⁷².

Sonatrach et l'entreprise China Harbour Engineering Compagny LTD, ont mis en place, le 21 janvier 2019, un accord portant étude, fourniture et construction d'une jetée GNL et des infrastructures maritimes et portuaires, au niveau du port d'hydrocarbures de Skikda. Ceci permettra le chargement des méthaniers de grande capacité de 220.000m³, le chargement des tankers de 50.000T jusqu'à 250.000T et l'augmentation du chargement du GPL avec la reconversion du poste existant de GNL⁶⁷³.

Ainsi, le 11 Février 2019, Sonatrach et LARSEN et TURBO (LTHE Limited) ont signé un contrat en vue de la réalisation de trois (03) nouvelles installations de traitement et de compression du gaz, afin d'assurer une production journalière de gaz de vente d'environ 11 Millions m³/Jour. Cette coopération est faite dans le but de favoriser l'installation du projet de développement des champs gaziers Sud-Ouest (Hassi Ba Hamou & Reg Mouaded, Hasi Tidjerane et Hassi Tidjerane Ouest, Tinerkouk et Tinerkouk Ouest)⁶⁷⁴.

L'analyse de la dynamique des partenariats depuis 2017 montre que sur 23 contrats signés par la SONATRACH, dix sept (17) l'ont été avec des entreprises européennes parmi lesquelles dominant TOTAL, ENI et des entreprises espagnoles. Cela confirme que le partenariat stratégique décidé dans le domaine de l'énergie entre l'Algérie et les pays de l'UE s'est traduit sur le terrain par un accroissement des contrats dans des filières énergétiques diversifiées notamment le gaz, les gisements offshore et les énergies renouvelables.

1.3.2. Sonatrach, une gouvernance à repenser au service de la politique énergétique nationale

La création et la transformation de richesses dans les économies pétrolières est la résultante des principes de gouvernance des compagnies pétrolières nationales (CPN). L'efficacité de cette dernière accroît les capacités financières du pays aboutissant à une amélioration des capacités techniques nationales et la mise en place d'un modèle de développement tourné vers la performance multidimensionnelle.

Par contre, lorsque cette dernière souffre de lacunes en matière de gestion, des gaspillages de ressources apparaissent, ainsi que des comportements tournés vers la domination de la corruption, phénomènes largement diffusés dans les économies rentières, à

⁶⁷² SONATRACH news N°10, Op.cit, p8.

⁶⁷³ SONATRACH news N°11, Janvier 2019, p2.

⁶⁷⁴ SONATRACH news N°12, Février 2019, p3.

l'instar de l'Algérie, fragilisant ainsi ses exportations et sa compétitivité à l'international. Ce sont là certains des symptômes décrits dans le cadre du Dutch Disease.

Le contexte global de la coopération avec les pays de l'UE ou avec tout autre partenaire potentiel s'explique d'abord au niveau macro économique par la faible attractivité en matière de climat des affaires. A d'autres niveaux, elle met en action la relation ambiguë qui existe entre Sonatrach, de façon particulière, et l'Etat.

Les droits de propriété incombant totalement à l'Etat, les problématiques d'autonomie de la décision vis-à-vis du politique, expliquent les lacunes constatées au niveau de la gouvernance de Sonatrach et donc le manque de visibilité stratégique de l'entreprise durant ces dernières années, aggravés par l'attentisme et l'instabilité récurrente que vit le management de l'entreprise.

Au même titre que les CPN étrangères, Sonatrach a longtemps fonctionné comme une administration au service des centres de décisions politiques, représentant l'interface de l'Etat-producteur avec les compagnies internationales dans le cadre des régimes de concessions.

Dès lors que les hydrocarbures ont été nationalisés ; les CPN, ont ainsi vu leurs comportements évoluer, progressivement, pour devenir, aujourd'hui, des compagnies pétrolières disposant de potentialités managériales et technologiques. Avec la transformation de l'industrie pétrolière mondiale, elles ont commencé à opérer à l'international et à fonctionner comme les majors⁶⁷⁵. Ces dernières sociétés, dont les activités se sont diversifiées vers les énergies renouvelables, sont aujourd'hui au nombre de cinq (05) à savoir :

- ROYAL DUTCH/SHELL qui est une compagnie anglo-néerlandaise;
- EXXON MOBIL qui est une compagnie américaine;
- BP qui est une compagnie britannique;
- CHEVRON qui est une compagnie américaine ;
- TOTAL qui est une compagnie française.

Les compagnies nationales sont les compagnies pétrolières et gazières, qui gèrent la production des pays producteurs de pétrole dont les plus importantes sont :

- ARAMCO en Arabie Saoudite ;
- Les compagnies des Etats du Golfe (Abou Dhabi, Dubaï, Koweït, Qatar),
- SONATRACH en Algérie ;

⁶⁷⁵ Les majors désignent à la base les 7 sœurs, c'est-à-dire les sept compagnies pétrolières dont les dirigeants se sont partagés le monde, au cours d'une chasse au coq de bruyère, en 1928

- NNPC (Nigerian National Petroleum Corporation) au Nigéria ;
- NIOC (National Iranian Oil Company) en Iran ;
- PEMEX (Petróleos Mexicanos) au Mexique ;
- PDVSA (Petróleos de Venezuela SA) au Venezuela...

SONATRACH, représentant l'une de ces CPN, est le premier producteur de l'OPEP à franchir le cap des nationalisations. Elle symbolise aujourd'hui la seule compagnie africaine, dans les hydrocarbures, qui intervient sur toute la filière de l'exploration à la pompe à essence. Cependant, elle souffre de l'interférence du pouvoir politique, du fait de l'importance des revenus pétroliers dans le fonctionnement de l'économie algérienne.

A ce titre, il existe un amalgame entre la gouvernance de l'entreprise et le système de gouvernance politique qui tend à perpétuer la rente pour des raisons internes, ce qui est sans doute une raison fondamentale au retard constaté dans le mouvement de modernisation de Sonatrach. Elle souffre d'un déficit managérial qui l'éloigne des standards internationaux (autonomie) et qui affaiblit sa puissance technologique matérialisée par une moindre maîtrise des « 3G » qui sont le cœur technologique d'une compagnie pétrolière. Ces lacunes amoindrissent son rôle de donneur d'ordre (relations avec les sociétés de services). Les défaillances apparaissent, également, en matière de management stratégique détériorant sa capacité à agir en contexte violent ou compétitif.

Ainsi, par exemple, il a fallu attendre 1999 pour que Sonatrach crée, dans les îles vierges britanniques, sa filiale pour activer à l'international, ce qui lui permit d'acquérir des blocs à l'étranger (Mali, Lybie, Niger et Mauritanie). Là aussi, il faudrait souligner que les risques politiques de ces investissements sont très importants puisque sur les quatre (04) pays, deux sont, aujourd'hui, en situation politique et sécuritaire critique. Il est vrai, toutefois que comparativement à d'autres NOC en Afrique, SONATRACH a réussi à se développer dans l'ensemble des activités en lien avec les hydrocarbures. SONANGOL (ANGOLA) et NNPC (NIGERIA) se retrouvent encore à manager les activités des compagnies pétrolières étrangères en gérant leurs mannes.

Concernant les 5 majors du monde du pétrole, et devant un environnement marqué par des prix à tendance baissière, une orientation de la demande vers l'atonie et la volonté d'une diversification de leurs activités vers des sources moins carbonées que les hydrocarbures, elles conçoivent leurs stratégies sur la base des 3D : le désendettement, le désinvestissement et une diversification de leurs activités principalement dans le secteur des énergies

renouvelables⁶⁷⁶. Cela leur a valu de revenir en force car en 2018, elles ont totalisé plus de 80 milliards de dollars de bénéfice.

Tableau II.III.35 : Bénéfices des majors dans le monde du pétrole 2017-2018 (Milliards de dollars)

	Exxon Mobil	Chevron	Shell	BP	Total
2017	19,64	5,74	4,68	3,1	8,6
2018	20,84	14,8	23,4	9,4	11,4

Source : Adapté de WAKIM.N, « Pétrole : plus de 80 milliards de profit pour les majors en 2018 », Le Monde, 07 février 2019.

Ces chiffres sont éloquentes car les niveaux de bénéfices atteints n'avaient pas été engrangés même du temps où le prix du baril de pétrole était à 100 \$/baril. Ils interpellent quant à la nécessité d'accélérer les réformes aussi bien dans le volet juridique que dans celui lié précisément à la gouvernance de Sonatrach afin d'attirer ces amas de financements considérés comme exceptionnels.

En effet, depuis 2014, l'enjeu majeur lié à la chute du prix du pétrole est de pouvoir compenser la déplétion des champs pétrolifères et la baisse importante du ratio de remplacement des réserves notamment dans l'hypothèse où la demande devrait repartir rapidement. Aussi, les importants bénéfices de ces entreprises pourraient les amener à rechercher des territoires compétitifs où ils trouveraient des conditions favorables.

Les joint-ventures constituent les modèles-types d'attraction des IDE en Algérie au vu de la nature juridique des contrats qui exigent la présence de Sonatrach à hauteur de 51/49, avec des modalités qui seront revues dans un but incitatif. Des améliorations dans la gouvernance de SONATRACH permettraient également d'optimiser ses activités aussi bien celles qu'elle mène toute seule que celles en relation avec ses partenaires.

Des réformes importantes méritent d'être entreprises, au-delà des impératifs de la stratégie SH2030. Nous nous alignons sur certains des résultats de l'étude menée par le « Natural Resource Governance Institute »⁶⁷⁷, en 2014, ayant eu pour objet 12 CPN de territoires géographiques composites. Les conclusions de cette étude insistent sur la nécessité de réduire les interférences politiques dans le système de décisions. Le recrutement des administrateurs devrait, ainsi, se faire selon le mérite en mettant l'accent sur l'expertise technique et managériale et non pas sur le clientélisme politique. La mise en place d'un conseil d'administration professionnel et indépendant est un gage d'obtention d'un personnel intègre de qualité. L'investissement dans la formation, l'apprentissage et l'accroissement de la

⁶⁷⁶ SABATHIER.J « *En réponse au contre-choc pétrolier, la stratégie en trois étapes des majors pétroliers : désendettement, désinvestissement et diversification* »

⁶⁷⁷ HELLER.PRP, MAHDAVI.P, SCHREUDER.J, « *Réforme des Compagnies Pétrolières Nationales: Neuf Recommandations* », Juillet 2014.

responsabilisation du personnel sont également fortement encouragés dans cette étude. L'axe financier revient sur la nécessité de développer un modèle fonctionnel de rétention des revenus notamment dans le cas où les investissements qu'elle doit déployer sont élevés nécessitant de jouir d'une autonomie sur les flux de revenus en encourageant la récurrence d'audits indépendants et la nécessité d'un contrôle législatif à même de réduire les comportements de « Rent Seeking ».

Section 2 : Des configurations partenariales élargies pour l'accélération de la coopération énergétique Algérie-UE: Entre Union de la Méditerranée et Maghreb de l'Energie ?

Le terme coopération est un acte réalisé en commun par deux ou plusieurs institutions, qui rassemblent leurs ressources pour atteindre un même objectif, selon certaines règles. Le diagnostic fait ressortir des avis partagés sur les difficultés et implique qu'une action commune est plus avantageuse qu'une action entamée par un seul des acteurs ; le résultat se veut être à somme positive. La coopération est donc un acte qui a fondamentalement comme objet et comme procédure la construction de liens entre acteurs.

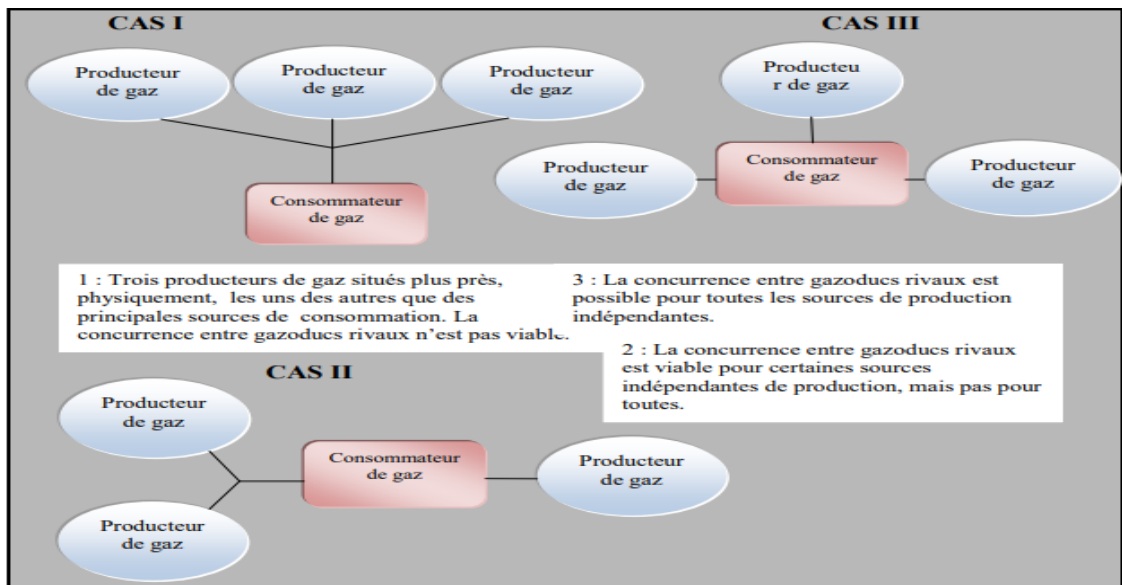
L'énergie est le domaine dans lequel la construction , non pas exclusivement Algérie-UE, est la plus aboutie mais cela va plus loin car c'est à un niveau géographique plus élargi que cette construction trouve son élan.

Dans ce sens, s'interroger sur le cadre territorial de coopération le plus prompt se légitime de fait, dans le cadre de trois configurations partenariales possibles en passant d'un niveau intégrant les capacités algériennes de façon exclusive à un niveau plus élargi, favorisant la coopération euro-méditerranéenne. Le niveau intermédiaire, pour nous, serait de construire une relation partenariale entre une constellation restreinte du Maghreb à savoir le TAM (Tunisie-Algérie-Maroc) et l'UE, en attendant que la Lybie puisse se stabiliser politiquement afin de penser progressivement à l'intégrer.

Cette relation avec l'Afrique du nord est historique. Aussi, la réflexion sur un « Maghreb de l'Energie » à l'image de « l'Union de l'Energie » serait une solution à développer pour jouer encore plus sur les coûts de transaction générés sur les marchés pétroliers et gaziers. Les équivoques quant aux relations entre l'Algérie et le Maroc ne devraient pas constituer un obstacle si des terrains d'entente sont trouvés quant à la rentabilité partagée.

La figure ci-dessous prouve, à titre d'illustration, que l'intégration des couts géographiques tend davantage à annuler les effets de concurrence entre plusieurs producteurs si des ententes sont prévues par ces derniers. Nous développons notre réflexion quant au TAM autour du cas de figure N°1 présenté dans la figure II.III.17.

Figure II.III.17: Rôle de la distribution géographique dans la détermination du niveau de concurrence entre gazoducs



Source : Revue de l'OCDE sur le droit et la politique de la concurrence, 2002.

Les possibilités de concurrence entre gazoducs varient d'un pays à l'autre en fonction du niveau et de la distribution géographique de la demande mais les économies d'échelle réalisées favorisent cette éventualité.

Aussi, l'interdépendance réciproque est très forte en matière d'approvisionnements énergétiques pour certains pays européens avec des pays producteurs du sud méditerranéen (Algérie et Lybie surtout) dont la contribution est autour de 1/3 dans les approvisionnements en gaz naturel et de 20 à 25% des importations en pétrole et en revenus rentiers pour les autres. Ces pays cumulent à eux seul plus de 64 % des richesses de la région mais paradoxalement n'offrent pas plus de 1,4 % de leurs exportations d'hydrocarbures à leurs voisins⁶⁷⁸.

2.1.La Méditerranée comme carrefour stratégique de l'énergie

Par « Méditerranée », on entend aussi bien la mer qui en porte le nom que les territoires qui l'entourent. Berceau et carrefour de civilisations, elle fait, aujourd'hui, l'objet d'une volonté persistante de construction d'un espace intégré vu les perspectives multiples qu'elle se propose d'offrir.

Géographiquement parlant , la méditerranée désigne un groupe de vingt-deux pays riverains (Espagne, France, Monaco, Italie, Malte, Sloénie, Croatie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Albanie, Grèce, Turquie, Syrie, Liban, Israël, Autorité palestinienne, Chypre, Égypte, Libye, Tunisie, Algérie et Maroc) ; auxquels on associe trois autres non riverains: le

⁶⁷⁸ NOURI.FETHI.Z, « La politique énergétique des pays du Maghreb », AFKAR/IDEES, ETE 2009, pp 68-71.

Portugal, la Jordanie et la Mauritanie qui peuvent avoir un intérêt stratégique à coopérer dans de vastes domaines, en activant une logique de groupement régional, par un consensus autour d'intérêts communs, initié d'ailleurs par le projet UPM.

Le schéma classique qui tend à dominer est celui des accords Nord-Sud où les premiers apportent les capitaux et la technologie et les seconds le territoire, la main d'œuvre, les matières premières et les débouchés, sous forme de connexion Centre-Périphérie. Les FMN consolident cette configuration de libéralisation des échanges où l'UE, principal composant de la triade, constitue une locomotive de développement mais dont le sort énergétique est intimement lié aux pays du sud de la Méditerranée avec des périphéries, pour qui l'UE est un débouché sûr, et avec qui sont créées d'importantes relations entre gaziers et électriciens.

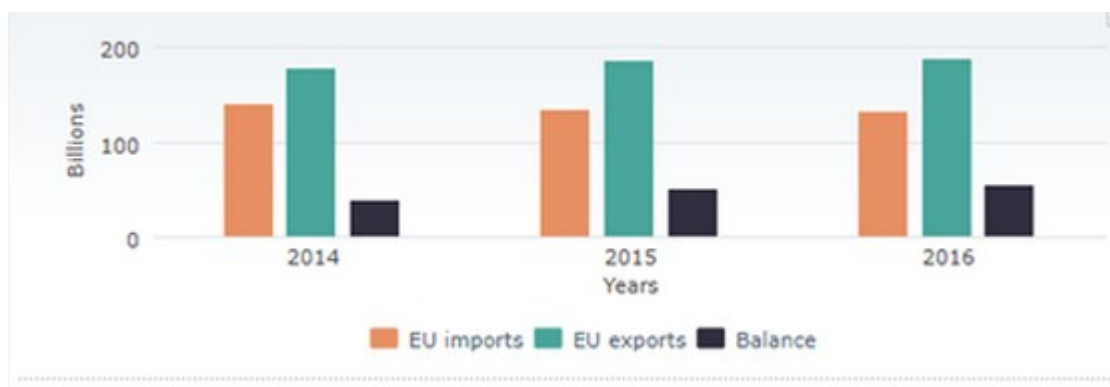
Les avantages de proximité font que sur le plan énergétique, la position géographique et les richesses de la Méditerranée en font un fournisseur de taille de l'UE⁶⁷⁹.

2.1.1. L'Energie, facteur-clé d'intégration euro-méditerranéenne

En 1995, le Processus de Barcelone lançait un Partenariat Euro-méditerranéen (PEM), parasité par la prédominance de conflits⁶⁸⁰, qui se prolonge depuis 2007 dans le projet d'Union pour la Méditerranée (UPM).

L'échange inter méditerranéen peut constituer une solution optimale entre le Nord et le Sud de la Méditerranée de façon à favoriser les synergies et complémentarités entre nations disparates en matière de développement et en avantages comparatifs. Il doit surtout permettre des gains à l'échange des deux parties.

Figure II.III.18 : Balance commerciale entre les pays européens et méditerranéens 2014-2016



Source : Commission européenne, 2017.

⁶⁷⁹ BEN JANNET ALLAL.H, « La transition énergétique en Méditerranée: un enjeu pour la coopération et le développement durable dans la région », LIAISON ENERGIE-FRANCOPHONIE (Numéro 107), pp 30-33.

⁶⁸⁰ Chypre (Bipartition de l'île depuis l'intervention turque de 1974), Conflit entre l'occupant israélien et la Palestine, Liban (en conflit avec l'occupant israélien), Sahara occidental, Syrie (situation de conflit avec Israël), Turquie (Revendications autonomistes kurdes).

Pourtant, le premier partenaire de l'UE demeure les Etats-Unis et ce malgré l'importante distance du point de vue géographique. Les échanges de l'UE se focalisent davantage autour de régions dont le niveau de développement reste élevé. La part de la région méditerranéenne dans la politique commerciale de l'Union augmente au fur et à mesure de la prise de conscience des opportunités immenses offertes par les voisins de la Méditerranée. Entre 2014 et 2018, la part de la Méditerranée dans les échanges commerciaux des pays de l'UE est passée de 3% à 8.6%. Nonobstant le constat d'augmentation de cette part, elle demeure marginale au regard des efforts entrepris et de la volonté en évolution croissante d'intégrer l'espace euro-méditerranéen.

Les avantages comparatifs de la rive sud sont naturellement dominants dans l'énergie, alors que la rive Nord en est presque dépourvue si l'on analyse les besoins dans leur globalité, impulsant une logique de complémentarité du fait que ces pays trouvent des débouchés naturels dans le sud de la méditerranée. Le décloisonnement des marchés nationaux de l'énergie est permis par l'encouragement des échanges énergétiques à l'échelle sous-régionale ou régionale, sous une approche rationnelle de «développement solidaire» profitable à toutes les parties.

Ainsi, à priori il s'agit, pour le moment, de la seule perspective de partenariat gagnant-gagnant entre les pays de la Méditerranée⁶⁸¹ où la coopération est la plus avancée comparée à d'autres domaines⁶⁸². D'ailleurs, l'intégration n'est pas nouvelle, elle s'est formée dans les années 1950-1960 avec une première ligne établie entre l'Algérie et la Tunisie en 1953 et dont la première livraison s'est réalisée à partir de l'Algérie en 1964 pour se consolider progressivement avec le temps, avec un mouvement d'accélération depuis 1990, avec les projets d'interconnexions gaziers et électriques Nord-Sud et Sud- Sud.

Leur développement ainsi que leur parachèvement bute, tout de même, sur la nécessité de financements importants, dont les montants diminuent lorsque le marché de l'énergie est en dépression, poussant les firmes pétrolières, gazières et les électriciens à boudier ces projets. L'élimination des obstacles au développement des échanges énergétiques permet, en outre, d'accroître la compétitivité des économies en diminuant leur coût d'accès à l'énergie.

Il faut dire que la Méditerranée représente entre 20 à 25% du trafic mondial maritime d'hydrocarbures avec une part de 70% du trafic des navires pétroliers qui se fait en direction des pays riverains et une part de près d'un tiers qui est orientée vers le transit en direction

⁶⁸¹ BOISCUVIER.E, « *Intégration Nord-Sud en Méditerranée : Quels impacts sur la production et l'emploi ?* », *Revue Région-Développement*, N°9-1999, pp 31-69.

⁶⁸² BEN JANNET ALLAL.H, *Op.Cit*, p 31.

notamment de l'Europe du Nord, représentant moins du tiers de la circulation globale. Le transport gazier est assuré aussi bien par gazoducs à hauteur de 120 milliards de M³ par an qu'à travers des méthaniers dont la valeur avoisine les 50 milliards de M³ de GNL fournis principalement par l'Afrique du Nord en plus des 7 milliards de M³ déployés à travers la Méditerranée orientale par l'ITGI (Interconnecter Turquie-Grèce-Italie).

La mise en place d'une vision énergétique commune se rattache, ainsi, à des stratégies d'investissements dans la recherche, l'exploration, la production et le transport énergétique. Le dialogue permanent et l'accroissement des échanges est un premier pas dans cet édifice d'autant plus que la méditerranée intègre 4 producteurs principaux (Algérie, Lybie, Egypte et Syrie), même si l'on observe que la Syrie et la Lybie sont amoindris par leurs situations sécuritaires.

Par ailleurs, les CPN algérienne, libyenne et égyptienne sont de taille à concurrencer les Majors. Aussi, coopérer serait plus judicieux en travaillant sur tout l'espace méditerranéen On-shore et Off-shore avec les principales compagnies européennes (Total, Eni, Shell, BP, ...). L'avantage des nations du nord s'entremêlerait avec celui du sud pour répondre à leurs défis majeurs : approvisionnement pour le nord et développement pour le Sud.

La collaboration permet d'accroître les capacités réseau au sud et au nord en insistant sur la levée des restrictions territoriales aux échanges lors de l'acheminement des ressources énergétiques. Les projections de l'AIE, de l'OPEP, de l'UE et de l'OME s'accordent à prévoir des réductions de la production au nord face à une demande, qui demeurera importante. Le Sud, quant à lui, devrait voir ses capacités s'accroître surtout dans le cas où des politiques énergétiques harmonisées, sont discutées lors des réunions, des forums,...de dialogue entre les pays et les partenaires du Nord et du Sud.

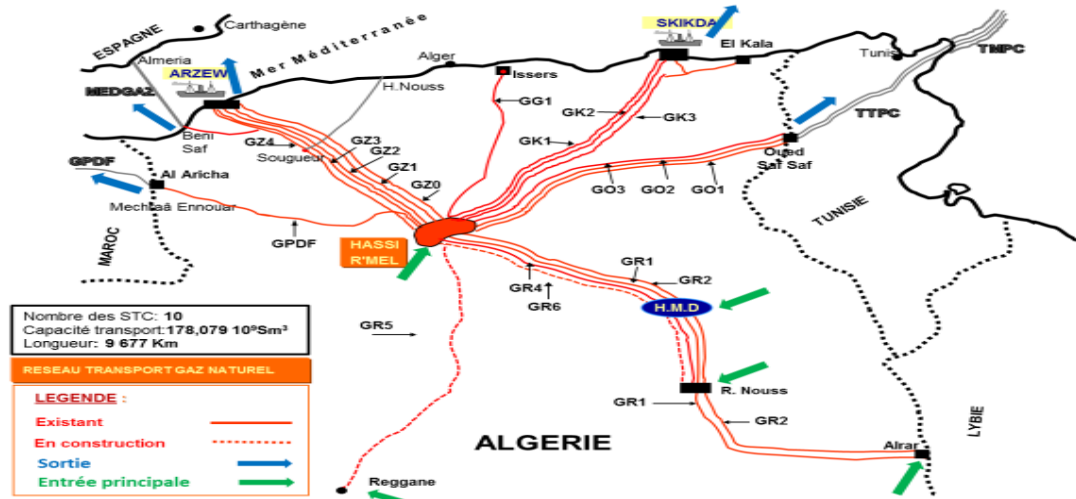
2.1.2. Les réalisations énergétiques en méditerranée

La méditerranée est le lieu de transit de plus d'un tiers des flux d'hydrocarbures. Les infrastructures de transport terrestres et maritimes (oléoducs, gazoducs, ports, moyens de transport, usines de liquéfaction ...) nécessitent d'être au cœur du dialogue car c'est eux qui assurent la connexion entre les deux rives. Les investissements gaziers, pétroliers et électriques reliant les deux rives sont dominants au niveau du bassin méditerranéen au regard du nombre colossal d'infrastructures installées.

Quatre gazoducs traversent les territoires du Maghreb pour approvisionner l'Europe et transposer le gaz algérien qui s'étale sur plus de 20.000 Km de canalisations:

-le gazoduc « Pedro Duran Farell⁶⁸³ » qui relie le Maghreb à l'Europe partant du gisement algérien de Hassi R'mel , dont la capacité initiale est de 8,6 milliards de M³ /an rehaussée ensuite à 12 milliards, rejoint Cordoue en Espagne en passant par le Maroc et en traversant le détroit de Gibraltar reliant l'Algérie vers l'Espagne et le Portugal, à partir du 11 octobre 1994. Il s'étale sur 1.620 km⁶⁸⁴ ;

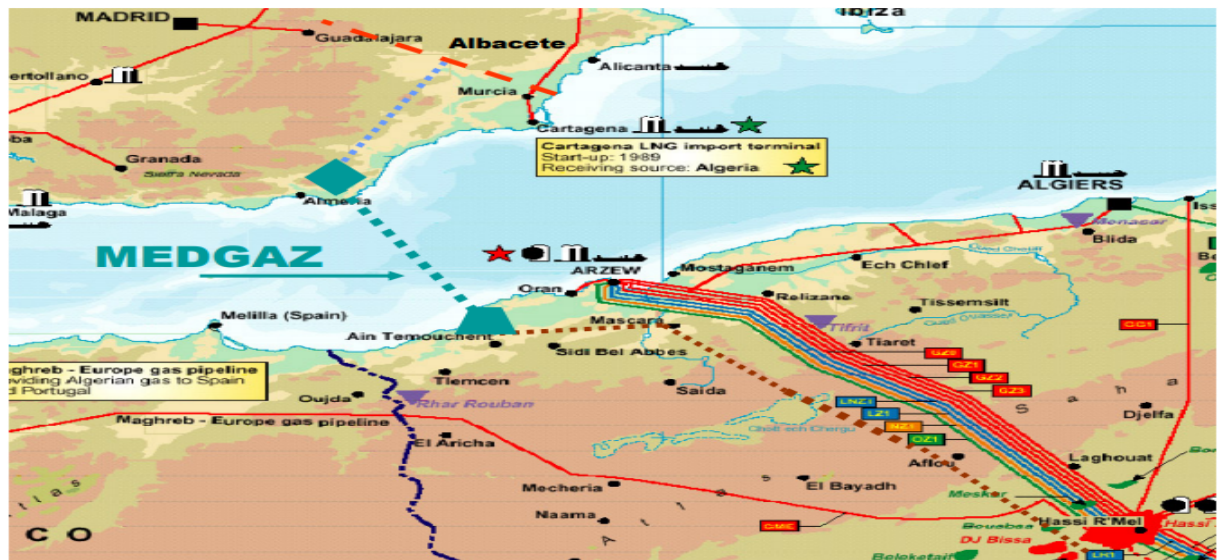
Figure II.III.19 : Réseau de transport du gaz naturel et du GNL



Source : Ministère de l'énergie

-le gazoduc « Medgaz » est un gazoduc off-shore reliant directement l'Algérie et l'Espagne sur une longueur de 210 Km d'une capacité de 8 milliards de M³/an.

Figure II.III.20: Configuration du gazoduc « Medgaz »



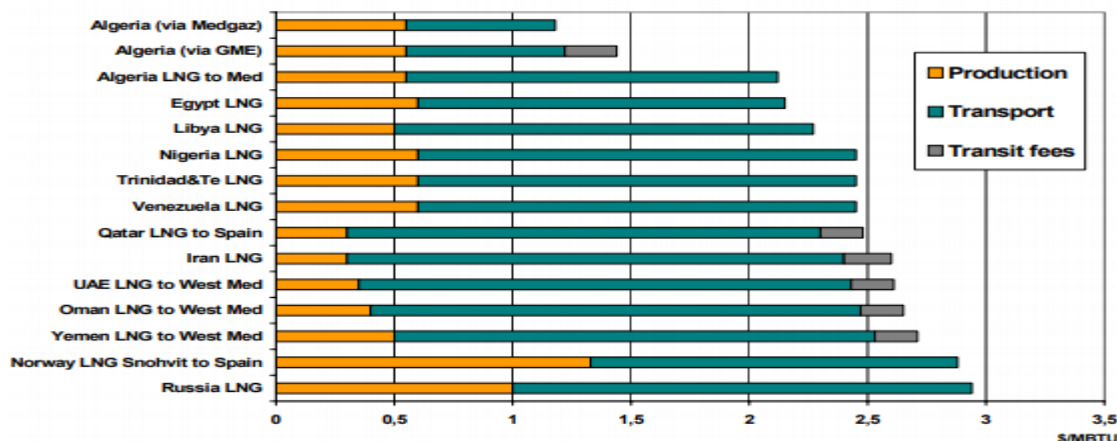
Source : Medgaz.

⁶⁸³ Ingénieur et entrepreneur espagnol, un visionnaire et un innovateur qui s'acharnera à rapprocher les deux rives de la Méditerranée en initiant, avant tout le monde, le futur projet de gazoduc reliant aujourd'hui Hassi-R'mel à l'Andalousie en passant par le Maroc, et ce, dès les années 1960.

⁶⁸⁴ TAHCHI B, « La guerre des gazoducs », L'Esprit du temps, Outre-Terre, 2014/4, N° 41, pp 362- 374.

Ce gazoduc est une réalisation stratégique pour l'Algérie, l'Espagne et l'Europe car étant, à priori, le plus compétitif, selon les prévisions de sa mise en place comme cela est présenté dans la figure présentée ci-après :

Figure II.II.21: Analyse comparative des gazoducs approvisionnant l'Europe



Source : Medgaz.

-le gazoduc Enrico Mattei⁶⁸⁵ est un gazoduc d'une longueur totale de 2.475km qui va de Oued Safsaf via la Tunisie vers l'Italie ; dont le premier accord de principe a été signé en 1972 avec la conclusion du contrat de vente en 1977, portant au départ sur 12,3 km³/an pendant 25 ans. Sa capacité a été ramenée à 33,5 milliards de mètres cube en 2012;

-deux autres gazoducs relient Hassi R'mel aux ports d'Arzew et de Skikda pour l'approvisionnement en GNL via des méthaniers. L'Algérie, via sa CPN, a été la première compagnie à avoir développé la technologie du GNL en 1964.

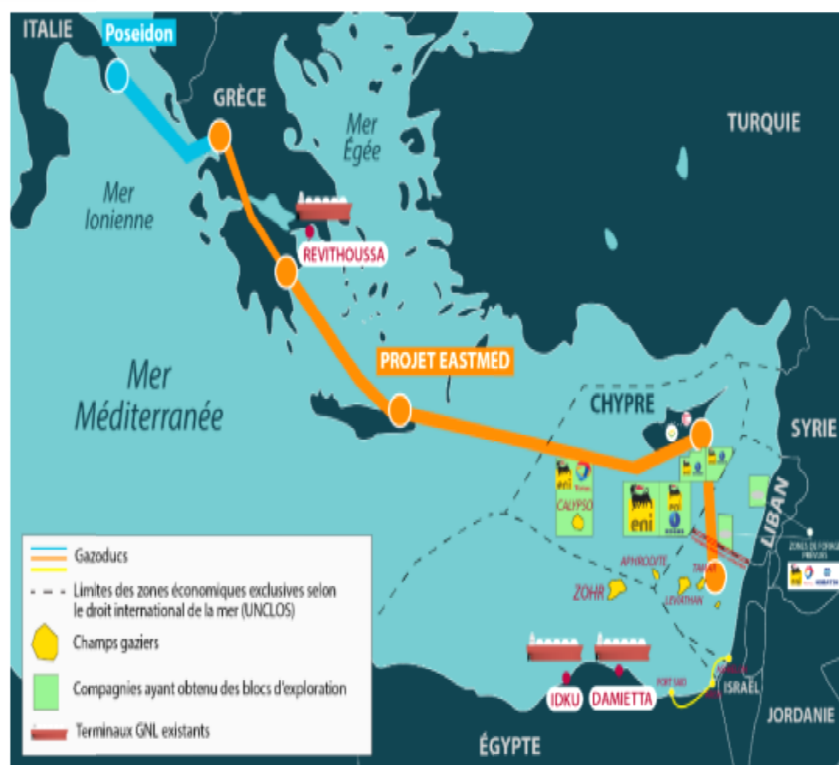
La Lybie sert également de base d'approvisionnement à travers le gazoduc Greestream. Ce pipeline, qui longe 540 Km entre Melilah en Lybie et Gela en Sicile, est alimenté par des champs offshore (Bahr Essalem et Bouri) et onshore (waha) dont la capacité est de 11 milliards de mètres cubes.

L'Égypte dispose du Suez-Mediterranean pipeline (Sumed), qu'elle contrôle à 50%, permettant une alternative au transit du pétrole provenant de la Mer Rouge et destiné à la Méditerranée. L'Egypte, qui était jusqu'en 2010, dépendante des importations gazières aux côtés d'Israël et de Chypre, est en passe de devenir un acteur majeur dans la région méditerranée aux côtés des deux autres pays cités grâce à la découverte de gisements offshore de gaz (plus de 80 Trillions de pieds cubes entre Zohr en Egypte, Léviathan et Tamar en Israël et Aphrodite à Chypre). Le développement important du gazoduc Zohr en partenariat

⁶⁸⁵ Enrico Mattei est un industriel italien dans le domaine du pétrole qui , riche de son idéologie anti-colonialiste , était de son vivant fut un fervent défenseur de l'Indépendance de l' Algérie

avec Eni permet de favoriser l'exportation des capacités de production des trois pays réunis vers l'UE, en plus du gazoduc qui existe entre l'Égypte, Israël et la Jordanie.

Figure II.III.22: Gisements et blocs d'exploration en Égypte, Chypre et Israël



Source : AUGÉ.B, « *L'Égypte, nouvelle plateforme gazière en Méditerranée Orientale* », Notes de l'Ifri, Septembre 2018, p12.

Par ailleurs, l'UE a accordé à Chypre la construction d'un pipeline sous-marin avec l'Égypte afin de transporter le gaz naturel chypriote jusqu'aux installations de liquéfaction égyptiennes en 2018.

La Turquie, est également en passe de devenir un grand Hub gazier, à travers le Bluestream pour acheminer le gaz du Kazakhstan et du Turkmenistan qui transporte déjà (par sa bifurcation septentrionale) le gaz iranien.

Les ressources fossiles traditionnelles dominent la coopération, la production d'électricité et les énergies renouvelables ont également intérêt à être développées entre les pays de la rive Nord de la méditerranée et ceux de la rive Sud. Par ailleurs, il faudrait revenir sur le fait que même s'il subsiste des différences, les réseaux électriques et gaziers partagent le fait d'être des réseaux techniques de transport d'énergie. Aussi, l'électricité représente plus une forme d'énergie résultant de transformations chimique ou mécanique et qui n'est pas stockable car même si des batteries existent, leur performance demeure faible au regard des besoins immenses des consommateurs. Elle fonctionne donc en flux tendus (JAT) et doit être

transmise au consommateur sans files d'attente. Les réseaux électriques du Maghreb sont interconnectés avec le réseau européen par un câble sous-marin qui relie le Maroc à l'Espagne en passant par le détroit de Gibraltar. Ils sont susceptibles d'être renforcés par de nouveaux projets entre l'Algérie, l'Espagne et l'Italie mais aussi entre la Tunisie et l'Italie via le projet ELMED, qui comprend une liaison en câble sous marin d'une capacité de transit de 1.000 MW et une centrale électrique de 1.200 MW, dont le coût est de 1,5 milliard de dinars tunisiens.

2.2. Les initiatives phares et les obstacles à la coopération euro-méditerranéenne

De nombreuses institutions, structures et associations de coordination et de réflexion ont vu le jour dans le prolongement de la construction méditerranéenne.

2.2.1. Les principales initiatives de réflexion et d'aide à la coopération euro-méditerranéennes

Les forums d'échange de professionnels du secteur se multiplient pour appuyer l'harmonisation réglementaire, le transfert de savoir-faire, le financement des infrastructures de production et de transport d'électricité dont les plus importants sont présentés ci-après :

- L'OME est un observatoire lancé en 1988 et engagé à promouvoir le dialogue et la coopération dans le secteur de l'énergie dans la région méditerranéenne. Il représente une plateforme de rassemblement et un groupe de réflexion qui se focalise sur l'idée que l'énergie peut constituer un instrument d'intégration régionale en menant des études régionales sur tous les sujets liés à l'énergie grâce à la coopération entre des experts des sociétés membres, des comités techniques d'OME et le personnel permanent de celle-ci. L'association regroupe des entreprises énergétiques méditerranéennes et des partenaires associés de seize pays dont fait partie le CDER ;

- le Forum euro-méditerranéen de l'énergie ;

- les gestionnaires des réseaux électriques (MEDELEC qui coordonne notamment les études sur la boucle électrique méditerranéenne ;

- les agences nationales de maîtrise de l'énergie et d'énergies renouvelables (MEDENER).

- Le lancement des initiatives industrielles DII (Desertec Industrial Initiative) et Medgrid.

Cette coopération énergétique bute devant un certain nombre d'obstacles, si intense soit-elle, basée principalement sur les importations et/ou exportations pétrolières et gazières.

Une nouvelle stratégie de coopération méditerranéenne est nécessaire en réponse à l'épuisement des ressources fossiles de la région. La coopération et la volonté d'intégration

n'a pas permis de sortir de l'économie de la rente pour nombre de pays méditerranéens, car des difficultés d'intégration persistent (le conflit en Palestine, les mésententes entre l'Algérie et le Maroc, la fragilité politique de la Tunisie et de l'Egypte, la guerre en Lybie, ...). Les énergies renouvelables sont moins valorisées dans le cadre de cette stratégie.

Plusieurs motifs de nature économique et géopolitique plaident en la faveur d'un partenariat énergétique régional en Méditerranée. La proximité géographique, facteur fondamental dans l'intégration régionale, impacte positivement les réseaux de transport via des coûts qui peuvent être encore plus maîtrisés. L'existence d'installations de tous types dans le versant sud de la méditerranée, est à même de tirer profit des enjeux énergétiques communs et des atouts complémentaires entre le Nord et le Sud pour peu que les mésententes soient enterrées. Les mouvements de transition énergétique, considérée comme troisième révolution industrielle, entérinés partout dans le monde, peuvent être coordonnés entre les deux rives et concourent à mieux faire face aux défis auxquels elles sont exposées afin d'outrepasser les simples relations commerciales dans le domaine de l'énergie vers une intégration réelle. La constitution de filières industrielles régionales créatrices d'emplois est une action possible en impliquant les entreprises dans des projets communs.

Le savoir-faire des pays de la rive nord et les potentialités énergétiques des pays de la rive sud favorisent la logique de l'intégration par l'effet de la communauté d'intérêt mais cela nécessite de mettre à niveau les législations entre les deux rives dans une logique partenariale incitatrice des IDE, des PPP, des projets innovants,... Une réelle volonté politique et une vision stratégique euro-méditerranéenne claire doivent permettre de mettre en commun les atouts des deux rives : Technologie, financement pour les uns et potentialités et ressources humaines pour les autres.

Cela nécessite le renforcement de la coopération dans les programmes de recherche-développement ainsi que la création de groupes de travail communs dont l'un des axes majeurs consiste en la promotion des énergies renouvelables au travers de programmes sociaux de développement de l'utilisation de l'énergie et de ses applications. Le dialogue entre toutes les parties prenantes à la décision dans le secteur de l'énergie et des secteurs dont l'activité présente une incidence sur la consommation d'énergie est nécessaire pour développer la réalisation de projets d'intérêt régional sur la base de la confiance dans les engagements pris.

Mais selon une étude faite par l'IPEMED en 2013⁶⁸⁶, la coopération euro-méditerranéenne dans l'énergie doit se structurer autour de la transition énergétique à l'image des mutations mondiales passant d'un modèle fossile vers un modèle non carboné non fossile, ce qui répond aux attentes différenciées des deux parties.

Le partenariat régional favorise la compétitivité industrielle et technique des entreprises européennes malmenées par la concurrence asiatique, pratiquant le reverse engineering, afin d'atteindre la taille critique au vu de la quantité et de la diversité des ressources du sud. La co-production favorise une relation fournisseur-client plus étroite qui décuple les opportunités d'apprentissage et les effets d'expérience sur l'ensemble des étapes de la chaîne amont-aval des filières énergétiques, permettant d'un côté un déploiement des CPN et d'un autre côté l'accroissement des volumes produits et de la capacité à faire face, pour les pays producteurs à, à leurs concurrents du Moyen-Orient, d'Europe ou d'Amérique.

L'éclatement de la chaîne de valeur sur les deux rives devrait favoriser la maîtrise des métiers de l'énergie, par la coopération dans la science et la technologie, ouvrant ainsi la voie à des partenariats industriels entre les entreprises européennes et les entreprises du sud.

Les opportunités sont à rechercher partout, dans toute ressource susceptible de favoriser le bien-être de l'ensemble des parties prenantes au projet euro-méditerranéen. Des initiatives favorisées par l'UPM en 2019 insistent sur l'investissement dans l'économie verte à travers le projet « Clima-Med », d'un budget équivalent à 6,9 Millions d'euros, qui tend à améliorer la sécurité énergétique et la capacité d'adaptation des pays partenaires face aux nouveaux enjeux compétitifs d'économies bas carbone liés au dérèglement climatique. Ce projet est une continuité du programme « Sécurité énergétique et action pour le climat dans le voisinage méridional 2017-2018 », adopté par la Commission européenne en 2017 et dont la réalisation devrait couvrir 8 pays (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie) sur 4 ans.

L'initiative (compétences bleues) vise à encourager le développement des compétences, connaissances et recherche dans le secteur de l'économie bleue dont le budget avoisine 999.600 euros sur cinq ans et dans dix pays en lien avec la Méditerranée.

Les opportunités et les actions sont nombreuses mais leur exploitation nécessite de bien réfléchir quant aux caractéristiques des politiques énergétiques à montrer.

⁶⁸⁶ BEN ABDALLAH.M, ALLAL.S, KAPPAUF.J,PREURE.M, « Vers une Communauté euro-méditerranéenne de l'énergie Passer de l'import-export à un nouveau modèle énergétique régional », en collaboration avec l'OME, IPEMED, Mai 2013, pp 13-33.

2.2.2. Les contraintes au développement de l'Union pour l'énergie de la Méditerranée

Plusieurs contraintes ont, sans nul doute, entravé la réalisation de l'intégration des pays de la Méditerranée. L'existence de pays non riverains à la méditerranée, en est l'une d'entre elles puisque l'élargissement par exemple aux pays d'Europe du Nord et de l'Est, à la Mauritanie ou à la Russie réduit l'impact de l'effet de l'espace méditerranéen. Il est pourtant possible d'outrepasser cet aspect, à partir du moment où la volonté politique et stratégique existe pour coordonner les initiatives et les efforts afin de créer cette union pour l'énergie.

2.2.2.1. Les contraintes politiques

Les valeurs européennes de démocratie, de liberté ont favorisé la prévalence de critiques acerbes au sein même des pays de l'UE quant à l'unification des efforts avec des régimes du sud accusés d'être totalitaires. Les aides au développement et les stratégies de sortie de crise déjà engagées par les organismes internationaux comme la Banque mondiale ou le FMI ont, en effet, abouti à des résultats mitigés et en cause des négociations et des aides octroyées à des régimes politiques qui s'approprièrent une grande partie des financements pour leur propre compte ou ne s'engageaient pas forcément dans des stratégies pensées pour un bien-être mutuel.

Les mouvements de printemps arabes ont levé le voile sur beaucoup de zones d'ombre et sur l'existence de fortunes impressionnantes au sein même de gouvernements qui, pour la plupart, se disaient d'obédience socialiste. Par ailleurs, les sociétés civiles des pays du Nord font souvent pression pour que les questions économiques et commerciales passent, en seconde position, au bénéfice des droits de l'homme et de la démocratie. Dans un autre sens, les questions de l'immigration (riverains du sud), les questions sécuritaires (Libye, Syrie, conflit au moyen orient) et les tensions ou mésententes (Algérie-Maroc autour du Sahara occidental, Algérie ne reconnaissant pas Israël, Russie-Ukraine) obturent la création d'un espace commun d'ententes et d'actions communes.

Aussi, même si l'espace escompté pour favoriser l'intégration régionale est plus élargi, il est nécessaire d'œuvrer dans le sens d'accords qui réduisent l'interférence de ces conflits. Agir en décomposant les micro-espaces composant l'espace méditerranéen semble plus propice par un dialogue bilatéral avec les pays concernés avant d'aller vers le dialogue commun, à l'instar de ce qui se fait, parfois, dans le cadre des pays composant l'OPEC.

Des entités intermédiaires favorisant la Méditerranée occidentale (le Portugal, l'Espagne, la France, l'Italie au Nord, et le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et peut-être la Libye

au Sud), pourraient constituer un espace plus propice géopolitiquement et moins perméable aux tensions.

Par ailleurs, le manque d'efficacité de la politique énergétique commune et l'absence de réflexions intégrationnistes dans le domaine de l'énergie dans les pays du sud laissent s'éloigner les principes de rationalisation de l'utilisation de l'espace, de l'installation des réseaux et des infrastructures.

2.2.2.2. Les contraintes financières

Les chantiers sont nombreux et volumineux ce qui nécessite que des fonds soient dégagés par la partie européenne. La primauté européenne a été avantagée au détriment de pays du sud, dont les situations économiques sont encore plus en besoin de réformes. La dispersion des fonds est également le cœur du problème financier.

Des dysfonctionnements apparaissent au vu de l'exigence de résultats ou la priorisation des projets qui s'engagent dans un dialogue permanent.

L'énergie, a de tout temps, été au cœur des conflits armés, directement ou indirectement, mais aussi au cœur du développement des nations. La mise à profit des potentialités de chaque partie de la Méditerranée dans le but de rendre ce bien accessible à tous permettrait, ensuite, de financer d'autres projets car les infrastructures de transport et de distribution sont souvent obsolètes. A titre d'exemple, les raffineries algériennes ont en moyenne plus de trente ans ce qui nécessite un effort de diversification des coopérations et une recherche d'investisseurs capables d'assumer une partie des coûts d'exploration, de production et de transport à travers des participations croisées GDF Suez-SONELGAZ ou Total-SONATRACH.

De plus, le partage des risques engendrés par ces investissements pose problème dans la mesure où soit les pays de l'UE se retrouvent dans un contexte de crise (crise bancaire, crise de la dette, crise des subprimes) ou bien ce sont ceux du sud qui sont frappés par les retombées de l'évolution défavorable des marchés de l'énergie.

Enfin, le manque d'harmonisation des fiscalités sur l'énergie entre les pays membres de l'espace méditerranéen peut également contrecarrer le développement des échanges énergétiques.

2.2.2.3. Les contraintes techniques

Le renforcement de la coopération nécessite l'augmentation des capacités de liaisons existantes (de réception, de stockage, de transport, et de distribution) car elles sont insuffisantes pour assurer la satisfaction optimale des consommateurs. Aussi, des investissements intra-nationaux et transfrontaliers importants doivent raccorder de la façon la plus optimale possible les entités euro-méditerranéennes pour le transport du gaz (gazoducs)

et la construction, pour l'acheminement du GNL, d'une flotte de méthaniers, d'usines de liquéfaction et de terminaux de gazéification ainsi que de liaisons électriques densifiées.

Dans la mesure où l'électricité ne se stocke pas, il faut renforcer le marché pour les capacités de production qui remplaceraient celui pour le stockage. L'insuffisance des réseaux et des interconnexions s'accroît avec le défi démographique et les besoins de développement décuple le risque de congestion. L'absence d'harmonisation des normes techniques (tensions électriques, spécifications des produits pétroliers, etc.) est également à prendre en considération dans les contraintes à l'intégration, la diversité des langages techniques exigés réduit la capacité des entreprises à accéder aux différents marchés méditerranéens.

Aussi, le réservoir considérable en énergies renouvelables de l'espace méditerranéen, demeure largement inexploité faute de compétences avérées dans le domaine de la mise en place et de la gestion des capacités techniques à hautes doses novatrices.

2.2.2.4. Les contraintes réglementaires

D'un côté, les dispositifs réglementaires de régulation, de libre concurrence qui ont remis en cause les contrats à long terme, ou de transition énergétique, établis dans l'UE pour favoriser l'Union de l'énergie se négocient en déphasage avec les caractéristiques des pays producteurs du sud. De l'autre, l'impératif de souveraineté nationale bute souvent devant la nécessité d'ouvrir les marchés nationaux. Le décalage réglementaire est également un obstacle de poids où chacun tente d'instaurer des réglementations favorisant la nation avant tout. Or, cela peut découler sur la perte de marchés énergétiques importants aussi bien au nord qu'au sud. Enfin, le manque de visibilité et de prévisibilité rend parfois confuses certaines réglementations à l'instar de la directive européenne sur les énergies renouvelables qui permet aux pays membres d'importer de l'électricité verte jusqu'en 2020 mais reste vague quant à la suite, or une politique énergétique a besoin d'un raisonnement à long terme.

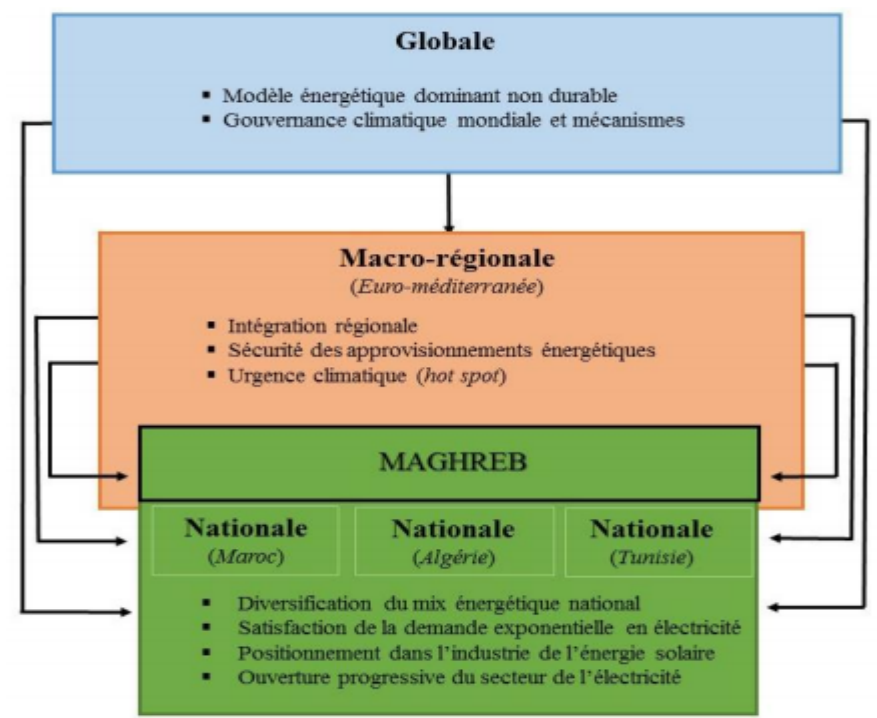
L'absence d'un cadre réglementaire de développement des échanges et d'un cadre spécifique de concertation pour l'élaboration d'un environnement institutionnel approprié, constitue aussi un handicap pour une amorce des échanges énergétiques. L'initiative de dialogue énergétique engagée avec l'Algérie, est, dans ce sens un exemple de bonne pratique à favoriser. En effet, des discussions effectives entre experts des principaux secteurs énergétiques des deux rives permettent la mise à plat et l'identification précise des entraves à l'échange et donc la détermination des alternatives à faire valoir pour en venir à bout.

2.3. Le Maghreb de l'énergie, la sous- intégration régionale comme fondement de l'intégration euro-algérienne

Les pays du Maghreb et de l'UE (principalement l'Europe de l'Ouest) sont prédisposés à agir, en complémentarité dans le cadre du maintien de l'équilibre besoins/ressources compte tenu des relations culturelles, historiques et linguistiques qui les lient.

Dans un premier temps une intégration par bloc de pays est nécessaire (Algérie, Maroc, Tunisie). La réussite de la coopération de chaque pays du Maghreb avec l'UE devrait se concevoir dans un cadre intégré notamment entre les trois espaces marocain, algérien et tunisien. Les autres pays du Maghreb intégreraient, par phases successives cette Union du Maghreb de l'énergie, comme une continuité à l'Europe de l'énergie. A terme, les responsables des trois pays gagneraient à transcender leurs divergences pour la mise en commun de leurs potentiels, de leurs expériences et de leur volonté de construire un modèle énergétique efficace.

Figure II.III.23 : Le cadre global de la coopération énergétique maghrébine



Source : BENALOUACHE.N, « *L'énergie solaire pour la production d'électricité au Maghreb : transition énergétique et jeux d'échelles* », Thèse de Doctorat en Géographie, Aix-Marseille université/Université de Sfax, 2017,p 19.

Ce modèle est le résultat d'une juxtaposition de facteurs dont l'explication et le niveau d'intervention peuvent être appréhendés à partir d'une structuration géographique telle que présentée dans la figure II.III.11.

Le premier niveau géographique est global et instaure une dualité contradictoire de domination mondiale des énergies fossiles et une lutte pour la protection du climat. Le second niveau est de nature macro-régionale (Euro-méditerranée) qui invite à créer un espace coordonné d'actions autour de la sécurité énergétique et de la protection de l'environnement. Le dernier niveau est relatif aux impératifs nationaux d'actions au niveau des trois pays pour lesquels, nous pensons que l'intégration est la plus à même d'être fructueuse à un niveau sous-régional et qui déteindra sur la coopération avec les pays de l'UE. Il ne s'agit pas donc de concevoir cette intégration en substitution à celle euro-méditerranéenne mais d'en être plutôt un pilier.

2.3.1. L'UMA, un projet d'intégration stratégique ; pilier de la coopération avec l'UE

Créée le 17 février 1989 par l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie, l'UMA est un modèle d'intégration qui devait être calqué sur la construction européenne. Il tendait à réaliser les objectifs définis dans l'article 3 du traité de Marrakech:

- la définition d'une politique commune multidimensionnelle;
- la réalisation de la libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux ;
- la coordination politique, diplomatique, universitaire et économique entre les États membres ;
- la mise sur pied de projets communs ;
- et l'élaboration de programmes globaux et sectoriels au plan économique notamment dans l'énergie et le transport⁶⁸⁷.

La communauté de langue, de religion, de culture et d'histoire appelle à une perspective de construction réussie. Pourtant, le projet est inabouti et les relances ne manquent pas. Or, il est invraisemblable d'allier entre les points communs présentés plus haut, la communauté de destin et la proximité géographique sans persister dans cette perspective. Le manque à gagner est énorme au regard des potentialités de chaque contrée. Cependant, la prévalence de logiques nationales a eu raison des espoirs de l'intégration régionale, qui, à notre sens est porteuse d'opportunités à un niveau double. D'abord, en favorisant la création de richesses intra-maghrébines, cette intégration constituerait un facteur d'attractivité réel pour les partenaires européens car dans tous les secteurs économiques mais plus

⁶⁸⁷ BIAD. A, « La construction du Maghreb au défi du partenariat euro-méditerranéen de l'Union européenne », *L'Année du Maghreb*, IX | 2013, 103-124

particulièrement dans le domaine de l'énergie, ils pourraient réaliser leur objectif de sécuriser davantage leurs approvisionnements et de les obtenir à des coûts plus intéressants.

Les effets de commerce et de localisation développent les avantages de proximité géographique et institutionnelle. Le fait que les trois pays du TAM sont engagés dans un accord d'association avec l'UE, des synergies sont à même d'être exploitées par l'adhésion des acteurs à des règles d'action communes, explicites ou implicites ; souvent négociées dans un cadre gagnant-gagnant.

2.3.2. La coopération dans l'énergie

La coopération intra-maghrébine a abouti à la création du Comité maghrébin de l'industrie pétrolière dont l'objectif est de mettre en commun les efforts des acteurs industriels du secteur pétrolier-gazier et de promouvoir l'échange d'expériences, l'assistance mutuelle, la standardisation des normes et la réalisation des projets communs. La coopération maghrébine dans le domaine des hydrocarbures joue un rôle similaire à celui du Charbon dans la construction européenne. En effet, il s'agit du domaine où le nombre de projets communs est le plus important. Les 13-14 février 1990, lors de la réunion interministérielle des pays de l'UMA, la prise de conscience de l'importance stratégique du secteur de l'énergie dans ces pays, a permis d'émettre l'intention de créer « un marché commun de l'énergie » dont les objectifs tendent à renforcer l'interconnexion des réseaux électriques des pays membres, promouvoir l'utilisation locale du gaz naturel et l'échange de produits pétroliers et de GPL et la mise sur pied d'une commission maghrébine des ressources pétrolières et gazières⁶⁸⁸. Le regroupement par l'énergie se justifie par l'important lien entre consommation d'énergie et croissance économique qui favorise la construction de modèles de développement viables , en venant à bout de l'inégale dotation en ressources et en prenant en charge, ensemble les coûts d'installation des infrastructures énergétiques communes permettant d'approvisionner l'ensemble des pays du TAM. Dans un second temps, la coopération avec l'UE impulsera un perfectionnement/optimisation de l'énergie par l'accès à la technologie, à la prospective et aux financements réduisant ainsi les coûts des investissements.

2.3.2.1. Coopération Algéro-Libyenne

La coopération énergétique entre les deux géants pétroliers africains du nord est très fructueuse dans la mesure où elle a permis la création de sociétés conjointes à l'instar d'ALEPCO le 28 juin 1988, chargée de l'exploitation et de la production pétrolière. SONATRACH et NOC détiennent des parts égales de 50% chacune de cette société qui a pu,

⁶⁸⁸ BLIN.L, GOBE.E, « *L'union du Maghreb arabe : un bilan de l'intégration économique* », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Tome XXVDI, Editions du CNRS, 1989, pp 377-384

entre autres, intervenir, en Octobre 1989, dans les activités de forage sur une superficie de 8 954 km² situés entre Hassi R'Mel et Hassi Messaoud, dont le montant total de l'investissement est estimé à 59 millions de dollars. L'intervention conjointe des deux pays s'est également faite dans le domaine de la géophysique entre l'ENAGEO et NOC, aussi bien en Lybie qu'en Algérie à travers une société commune constituée le 28 juin 1988 à Alger, dont le capital est partagé à hauteur de 50% détenu par chacune des parties.

2.3.2.2. Coopération Algéro-Tuniso -Libyenne

Les différentes parties ont signé des accords de coopération dans le domaine du transport du gaz naturel par la création de Somatgaz, dont le siège est à Tunis, impulsé par l'accord intergouvernemental du 22 mars 1988. Son activité consiste à établir des études sur le tracé du gazoduc transmaghrébin avec intégration des activités d'engineering, ...afin de parachever le ralliement au gazoduc algéro-tuniso-italien « Transmed » et l'approvisionnement de la Lybie en gaz naturel algérien.

2.3.2.3. Coopération Tuniso - Libyenne

Les deux pays se sont également ralliés pour constituer une société d'exploration et d'exploitation pétrolière Tuniso- Libyenne, constituée le 10 août 1989. La dite société détient un permis d'exploration pétrolière offshore couvrant un bloc de 3055 km² réparti entre les frontières maritimes tunisiennes et libyennes. La livraison de produits pétroliers libyens est assurée par le ralliement du port pétrolier de Zarzis en Tunisie via un oléoduc à la raffinerie libyenne de Zawiya.

2.3.2.4. Coopération Algéro-Tunisienne

La Tunisie est insérée en tant que pays de transit dans le projet de coopération algéro-italien qui porte sur le projet de gazoduc transméditerranéen conclu le 22 Octobre 1977, permettant aux trois pays d'en tirer profit.

2.3.2.5. Coopération Algéro-Marocaine

La coopération entre les deux pays s'inscrit, au même titre que pour la Tunisie, dans la constitution du territoire marocain en tant que territoire de transit pour la réalisation et la mise en exploitation du gazoduc de l'ouest. Cette construction a nécessité l'intervention de l'Espagne, du Portugal, de la France et de l'Allemagne.

D'autres contrats ont été conclus entre les deux pays, par des accords entre SONATRACH et l'ONAREP qui ont œuvré conjointement pour l'organisation d'études géologiques détaillées d'une zone des Hauts Plateaux répartie de part et d'autre de la frontière Algéro-Marocaine, par la mise en commun de leur expertise géologique.

Une trajectoire de développement des énergies renouvelables (éolien et solaire) gagnerait à être valorisée dans ce cadre, en intégrant aussi bien la Lybie et la Tunisie en mettant en commun les expériences communes créées déjà dans le cadre du FEMISE.

2.3.3. Les arguments /obstacles à la coopération maghrébine et impact sur la coopération euro-maghrébine

Les objectifs d'amélioration de l'efficacité économique et de participation plus accrue au commerce mondial ainsi que les impératifs de développement et de développement durable multiplient les trajectoires de partenariats euro-maghrébins depuis 1990, sans cadrage cohérent réel. Si l'on encourage l'intégration régionale, le processus de Barcelone est la voie privilégiée, loin des différenciations de traitement entre pays, et où des arguments institutionnels, économiques et budgétaires favorisent le régionalisme (politique) et la régionalisation (économique) en profondeur.

2.3.3.1. Les arguments en faveur du partenariat euro-maghrébin

Le Traité de Lisbonne, adopté en 2009, offre à l'UE une nouvelle architecture constitutionnelle plus ouverte aux arrangements extérieurs approfondis avec des politiques et des instruments juridiques d'accompagnement plus poussés. La création de projets d'intégration régionale progressive via l'instauration de ZLE permettront l'harmonisation des pratiques par la mise à disposition de budgets conséquents.

Cette nouvelle orientation pourrait favoriser l'approfondissement de l'intégration économique euro-maghrébine dans son volet économique (régionalisation) et politique (régionalisme). Pour autant, certains indices soulignent déjà les limites de cette initiative et interrogent la volonté européenne de renforcer son partenariat avec les pays maghrébins.

2.3.3.2. Les obstacles au partenariat euromaghrébin

Les changements politiques qui s'opèrent en Europe avec la montée de l'extrême droite créent des réticences importantes au projet d'intégration progressif des pays du Maghreb. Cet édifice se heurte également à l'action inachevée de l'intégration UMA qui oblige à raisonner en distinguant les différentes entités géographiques alors que leur regroupement serait plus profitable.

Le manque de cohésion dans les efforts de régionalisation /mondialisation entre les différents pays de l'UMA ont favorisé la faiblesse de l'intégration commerciale avec des effets de complémentarité non-exploités créant des échanges avec l'UE qui contribuent de moins en moins à la croissance économique et ce malgré la proposition de zones de libre-échange approfondies et complètes. L'effet frontière, mal exploité, impose la mise en place d'une intégration productive et commerciale.

Au demeurant, la mise en place de ce partenariat doit être stratégique et global et doit permettre, principalement en ce qui concerne l'énergie, de tirer profit des potentialités de la région. Cela ne saurait se concrétiser si l'on ne pense pas autrement le modèle énergétique algérien.

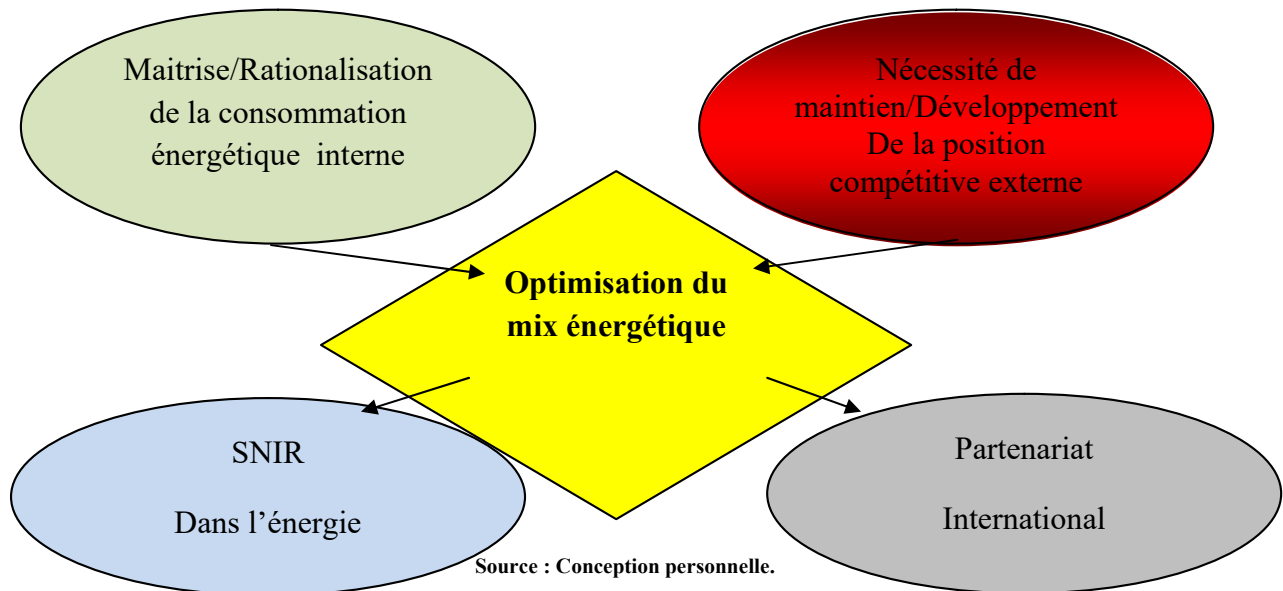
Section 3 : Perspectives de coopération : Quel modèle énergétique adopter ?

En prenant comme angle d'analyse la partie algérienne, il est impératif de concevoir le partenariat énergétique par une redéfinition du modèle énergétique national

3.1. Quel modèle énergétique adopter pour demeurer compétitif ?

La problématique énergétique algérienne est complexe. Elle suppose une réflexion à une échelle double ; en intégrant la dimension nationale et la dimension internationale.

Figure II.III.24 : Problématique énergétique Algérienne



3.1.1. Rationalisation de la consommation énergétique interne

D'abord, répondre à des besoins nationaux en progression de près de 8% par an en mettant en place des politiques de rationalisation de la consommation énergétique. La situation de la consommation de l'énergie en Algérie et la raréfaction progressive des ressources fossiles orientent le secteur de l'énergie vers la mise en place d'institutions, de programmes et de mécanismes en lien avec la promotion de l'efficacité énergétique ou l'utilisation rationnelle de l'énergie, à travers un ensemble d'actions qui permettent la réduction des quantités d'énergie consommées pour la production d'une unité d'un produit ou d'un service et ce, tout en préservant la qualité.

Il faut rappeler que la réduction de la consommation énergétique relève de choix stratégiques liés à plusieurs enjeux :

- Environnemental : lutter contre le changement climatique, la pollution de l'air, la déforestation, la production de déchets dangereux.....,
- Social : amélioration du niveau de vie par la réduction des factures énergétique des ménages ;
- Économique : exploiter au mieux le potentiel des énergies renouvelables et se désengager des énergies fossiles ;
- et politique : se conformer aux engagements fixés par le protocole de Kyoto.

3.1.2. Fragilité énergétique et économique et position compétitive externe

Nous n'avons pas cessé de le répéter dans les chapitres précédents, L'UE représente le partenaire étranger le plus prépondérant de l'Algérie aussi bien en matière d'importations que d'exportations, ces derniers restent dominés par les hydrocarbures .Les récents bouleversements de la scène énergétique mondiale et la politique énergétique de l'UE orientée vers l'économie verte constituent autant de défis que de risques sur la situation de fragilité que traverse l'Algérie. Ayant échappé au printemps arabe, le pays a été rattrapé par le dernier choc pétrolier faisant craindre un retour vers la situation de cessation de paiement générée par le choc pétrolier de 1986.La résilience à la dite crise a été possible grâce à des réformes aussi bien économiques via le passage à une économie de marché⁶⁸⁹.

Les réflexes rentiers ainsi que le modèle de développement économique centre-périphérie, étaient persistants et malgré des discours académique et politique encourageant la diversification, le changement n'a pourtant pas eu lieu. Jusqu'en 2013/2014, le manque de diversification économique et les choix en matière de gouvernance économique n'avaient pas été mis à nu en raison de ressources financières abondantes ayant créé une illusion d'opulence .L'avènement des pétroles et des gaz de schiste américains a totalement changé la donne redistribuant intégralement les cartes de la géopolitique mondiale .L'impact sur les pays producteurs de pétrole s'en est fait sentir. Les risques financiers générés par la situation proviennent de la fragilité des Etats dont le commerce extérieur dépend fortement du pétrole.

Le poids de l'UE dans l'économie algérienne, notamment en ce qui concerne les exportations pétrolières et gazières, accentue cette fragilité par une politique énergétique qui prend le cap vers des énergies alternatives plus propres.

La résilience de l'économie algérienne tient à sa capacité à relever le défi de la diversification économique mais aussi énergétique salutaires aussi bien pour sécuriser ses sources de financement en devises mais aussi pour faire face à un marché interne

⁶⁸⁹ Condition imposée par le FMI lors des programmes d'ajustements structurels et de stabilisation économiques.

énergivore , dans le contexte d'un modèle économique qui est encore largement dépendant des exportations d'hydrocarbures.

La proximité historique et géographique de l'Algérie avec l'UE impose à l'Algérie de pousser plus loin la coopération économique car obtenir des partenariats à court et moyen terme aussi favorables que ceux de l'UE est loin d'être aisé, la panacée est d'ordre stratégique. Sortir du « tout hydrocarbures » renvoie à une stratégie de développement économique ouverte sur le monde. Cependant, bon nombre de partenaires actuels et potentiels se situent en Europe auprès desquels il faudra savoir tirer son épingle du jeu notamment avec l'accélération des conflits politiques ou armés , dans le moyen orient et en Afrique. Des approches de diplomatie et de stratégies économiques doivent être déployées pour favoriser la réduction de la fragilité économique en diminuant les facteurs de vulnérabilité.

Il va s'en dire que l'économie de l'Algérie est, aujourd'hui, plus que jamais tributaire de la mise place d'une stratégie de transition économique vers la diversification économique mais également et surtout énergétique .Cette dernière se matérialise par le passage du système énergétique actuel utilisant des ressources non renouvelables vers un bouquet énergétique basé principalement sur des ressources renouvelables (énergie éolienne, biomasse, énergie solaire, géothermie et pompes à chaleur , énergies marines, énergie hydrolienne,...). Cette diversification⁶⁹⁰ ne pourrait qu'être salubre car elle permettrait de réduire la sensibilité aux aléas conjoncturels, aux changements technologiques ou à l'irruption de nouveaux concurrents. Elle nécessite, à notre sens, une réflexion profonde sur la mise en place d'un SNRI dans le domaine de l'énergie.

3.1.3. Vers un SNRI (Système National de Recherche et d'innovation) dans l'énergie

Face aux bouleversements mondiaux, l'efficience de la production, de la distribution et du transport de l'énergie est étroitement liée à l'innovation. L'innovation se rencontre aussi dans les sources d'énergie. Ainsi, les énergies prometteuses et qui répondent aux principes et aux valeurs du développement durable sont les énergies renouvelables où le système d'innovation dans les énergies est l'une des entrées principales à l'analyse économique de l'innovation et des préconisations en matière de politique économique visant à adapter les économies et les organisations à une concurrence mondiale fondée sur le savoir. L'Algérie se doit de se munir d'un Système national d'innovation de l'énergie en favorisant une interaction soutenue entre les institutions : le gouvernement, les ministères et les institutions en charge de

⁶⁹⁰ BERTHELEMY J., « Commerce international et diversification économique », *Revue d'Economie Politique*, Editions Dalloz, 2005, 115, pp.591-611

l'orientation et de la prise de décision, les secteurs et industries comprenant des entreprises qui génèrent des innovations commerciales par le biais de l'expérimentation, de R&D, et l'amélioration du produit, les universités et centres de recherche et de formation qui font de la recherche de base et forment une main-d'œuvre technique et scientifique. Le SNIE est à même de favoriser des interactions complexes et intenses nécessaires à la diffusion des connaissances et à l'installation d'un capital humain favorisant la compétitivité.

3.2. La restructuration de la coopération énergétique

La restructuration de la coopération énergétique passe d'abord par une remise en question de la politique énergétique nationale est cadrée sur le partenariat et sur la nécessité de rechercher une meilleure rentabilité par une utilisation optimale des technologies et une meilleure valorisation des ressources algériennes. La diversification du mix énergétique en optant pour une pluralité énergétique en matière d'optimisation d'utilisation des ressources mais également en travaillant sur les aspects d'efficacité et de sobriété énergétique. Pour un certain nombre de ces mesures, des pactes sociaux sont indispensables car l'essentiel de la consommation d'énergie provient des ménages. Par ailleurs, une entente formelle avec la population est nécessaire pour pouvoir développer les énergies non conventionnelles.

Pour MORA CONTRERAS, « l'évolution de l'économie pétrolière est indissociable des conditions de l'exploration et de la production du pétrole brut, donc des contrats entre les compagnies pétrolières et les propriétaires des ressources du sous-sol »⁶⁹¹. La loi sur les hydrocarbures est le cadre législatif qui définit le fonctionnement de la politique énergétique notamment en ce qui concerne son instrument d'action à savoir la SONATRACH.

Ainsi, la souveraineté nationale est consacrée depuis les nationalisations. Elle est perpétuée dans les différentes lois proposées pour organiser le fonctionnement du secteur. La loi 06-05 est présentée comme le cadre de référence mais elle semble être en matière d'opportunités moins attractive que la loi 86-14 qui instaure la PSA (Production and Sharing Agreement) ainsi que l'écroulement des superprofits. Cette dernière disposition peut pousser les éventuels partenaires à être réfractaires mais elle n'empêche pas, par exemple, la Grande-Bretagne de la mettre en œuvre.

L'essentiel des réalisations algériennes aussi bien dans le domaine des hydrocarbures que dans celui du partenariat sont le fruit de l'application de la loi 86-14. En effet, elle a

⁶⁹¹ MORA CONTRERAS J, « *Pétrole : réformes et renégociations du régime de l'amont pétrolier (upstream) au Venezuela et au Moyen-Orient* », Encyclopédie de l'énergie, 2017, p1. tiré de l'ouvrage "Contratos de exploracion y produccion de petroleo : origen y evolucion", Mérida, Consejo de Publicaciones y Facultad de Ciencias Económicas y Sociales de la Universidad de Los Andes, Banque Centrale du Venezuela, 2012. Traduit Daniel Capelle et Benjamin Claudon sous la supervision de M. Thierry NALLET, Master LEA Traduction spécialisée multilingue, Université Grenoble Alpes.

permis de réaliser plus de 425 découvertes sur lesquelles Sonatrach est responsable de 291 seule, ce qui fait que 134 découvertes sont faites en partenariat. En 1990, les atouts de cette loi permettent le remplacement de toutes les productions réalisées depuis les nationalisations notamment grâce au bloc 404 de Hassi Berkine et à la découverte de gisements importants.

Le cœur de cette loi est le contrat de partage de production associée au contrat de service où la compagnie étrangère vient prester un service. Dans ce cadre, Alnaft octroie un titre minier pour prospecter sur cette parcelle dans le cadre d'un contrat qui ne relève pas du droit minier mais du droit commercial. La compagnie étrangère investit en faisant profiter de sa technologie et de ses apports financiers réduisant les risques sur SONATRACH surtout dans le cas où il n'y a pas de découvertes. Si les découvertes se confirment, la partie étrangère se voit couvrir ses dépenses d'investissements (cost oil).

La loi 05-07 peut, à ce titre être considérée, comme un recul aussi bien en matière d'attractivité des IDE et donc des partenariats qu'en matière d'intérêt du dispositif pour SONATRACH. Cette dernière, amendée une année plus tard, définit aujourd'hui l'essentiel des aboutissements du secteur avec un nombre en diminution. De plus, avec la crise de 2014, les investissements pétroliers ont été comprimés de 1000 milliards de dollars.

Le cadre juridique doit être incitatif mais surtout stable pour explorer le domaine minier prospectif et sous-exploré dont dispose l'Algérie avec l'équivalent de 13 puits sur 10.000 KM² contre une moyenne de 105 dans le monde.

Certains experts comme Benachenou, préconisent, par contre, de revenir vers le système des concessions qui a été remis en cause durant la décennie militante des producteurs ayant précédé la période des nationalisations. La révolution de l'OPEP a mis fin au système des concessions pétrolières et a permis de reprendre le contrôle de 71 % des réserves pétrolières mondiales⁶⁹². D'autant plus que ce dernier octroie le droit de disposer librement de la surface objet de la concession en contrepartie de royalties et d'impôts négociables. C'est à ce niveau que des ressemblances existent avec la loi 05-07 sauf que le titre minier n'est plus détenu par SONTRACH mais par ALNAFT.

Les dispositions peu attractives de cette loi, les résultats des appels d'offre et les turpitudes du marché mondial de l'énergie ont eu pour effet d'engager un projet de nouvelle loi sur les hydrocarbures afin de créer un climat d'affaires plus propice, d'assurer une couverture croissante de l'exploitation du domaine minier dont le lancement était prévu initialement pour l'été 2018 puis reporté pour le second semestre 2019. Le projet a nécessité

⁶⁹² MORA CONTRERAS J, *Op.Cit*, p12.

un examen approfondi de l'état du secteur pétro-gazier exécuté par trois cabinets de consulting américains (Curtis, Hartree Parner et McKinsey) avec la mission exclusive du diagnostic et de l'élaboration d'un benchmark. Pour ce qui est de l'élaboration, le groupe de travail a fait appel à une quinzaine d'experts dans le domaine, parmi lesquels d'anciens responsables du secteur.

La dite loi, dont l'objectif est de repositionner Sonatrach au niveau international, devrait mettre en avant trois formules contractuelles dont le choix dépendra du type de gisement, des périmètres proposés à l'exploration et de l'investisseur. Un intérêt particulier pour l'ancien système de partage de production est mis en évidence, instauré sous l'égide de la loi 86-14 qui réduit l'exposition de la compagnie étrangère à l'administration locale, à ALNAFT ou à l'ARH du fait que ses obligations fiscales sont réglées par la SONATRACH.

Le deuxième régime prévu est appelé « contrat de participation », il prévoit les mêmes droits et obligations entre SONATRACH et la compagnie étrangère en matière de dépenses, de rémunération et de fiscalité. Le contrat oblige, tout de même, la partie étrangère, à créer une succursale sur le territoire national. L'Algérie, qui dispose de gisements difficiles à exploiter, peut faire appel, dans ce cadre, à des contrats particuliers qui sont proposés aux partenaires potentiels, afin de tirer profit de leur expertise technologique et de leur savoir-faire moyennant une rémunération au prorata de sa performance. Par ailleurs, la règle des 51/49 et le monopole de SONATRACH sur l'activité transport par canalisation demeurent les constantes de cette loi. Il faut dire aussi que la tendance vers la réappropriation étatique des actifs des entreprises pétrolières est importante depuis quelques années. Ainsi, le Venezuela a renégocié les concessions accordées aux majors en les contraignant à entrer dans des sociétés mixtes où l'Etat est majoritaire ; la Russie a repris en 2004 le contrôle de son secteur gazier en redevenant actionnaire majoritaire de Gazprom.

L'enracinement de la structure tripolaire de la stratégie de développement du secteur pétrolier/gazier est aussi fondamentalement mis en évidence dans ce cadre à savoir l'Etat détenant les actifs de SONATRACH, SONATRACH jouant le rôle d'instrument de la politique énergétique algérienne et les compagnies pétrolières étrangères dont la présence est indispensable du fait de leur expertise technologique et technique. Jusque là, les investissements internationaux buttaient sur un environnement économique critique, un environnement juridique et politique marqué par l'opacité voulue aidant à préserver au mieux

leurs intérêts (notamment ceux relatifs au partage de la rente), au même titre de ce qui s'est produit en Russie⁶⁹³.

La politique énergétique algérienne se fonde sur les caractéristiques propres du pays. Elle doit permettre un juste équilibre entre dotation en ressources énergétiques, climat, niveau de vie, objectifs de structure de l'économie, et densité territoriale. Elle intègre de plus en plus la question environnementale mais surtout le triptyque production/consommation/exportation qui définit le degré de présence sur les marchés internationaux ainsi que la force compétitive. La place faite aux investisseurs internationaux, le taux d'imposition, l'utilisation de la rente pétrolière et gazière, la redistribution d'une partie de cette rente pour des besoins immédiats (prix subventionnés pour les produits pétroliers, le gaz et l'électricité) et pour ceux des générations futures est également à identifier de façon optimale.

⁶⁹³ LOCATELLI.C, « *Pétrole russe et investisseurs étrangers. Des intérêts divergents* », *Le Courrier des pays de l'Est*, vol. 1045, N°5, 2004, pp. 64-76.

Conclusion

Les matières premières, et plus particulièrement les ressources énergétiques, constituent depuis toujours un intrant essentiel au développement des sociétés. Les énergies fossiles, qui dominent encore le paysage énergétique mondial de par leurs avantages indéniables (un contenu énergétique élevé par unité de volume ; un stockage et un transport relativement aisés ; diversification des produits orientés vers de multiples utilisations grâce à la pétrochimie), appellent des assemblages étatiques afin de soutenir et d'accompagner des évolutions dans les pratiques de production et de consommation. Leur appropriation fait souvent appel à la coopération qui met en jeu une multitude de paramètres : culturels, sociétaux, économiques, juridiques....

C'est à ce niveau précis que les lectures au travers des théories du commerce international jumelées à celles relatives à la compétitivité et aux firmes deviennent intéressantes. Les écarts de dotations factorielles et le niveau de risque auquel sont exposés les parties prenantes rendent nécessaire la mise en place de négociations relationnelles ou de partenariat. Ces démarches se greffent à des approches institutionnelles et néo-institutionnelles où le cadre de propriété des ressources, l'environnement et le type d'arrangements induisent différentes modalités relationnelles.

Généralement, les pays possédant des ressources énergétiques élevées tentent de tirer des richesses via l'exportation ou en définissant leurs politiques de développement à partir de ces ressources. Pour cela, des dispositifs permettent le contrôle direct ou indirect de la gouvernance des sociétés d'exploitation afin d'assurer l'alimentation des finances publiques par des taxes et redevances liées aux activités d'exploitation et de vente des produits. En outre, l'encadrement des opérateurs étrangers est fait dans le but de garder la main mise sur ce secteur pourvoyeur de richesses.

Par ailleurs, les énergies sont des ressources largement subsidiées par le biais de soutiens directs à la recherche – développement ou à la production ; de contrôle des prix, de soutien à la consommation et aux exportations ; de prêts à taux préférentiels, de garanties et prises d'une part des risques des compagnies ; d'avantages fiscaux ; de réduction ou exemption de taxes ; de tarifs préférentiels pour l'utilisation d'infrastructures publiques ;...

Cet ensemble de facteurs défend l'existence de cadres compétitifs optimaux en comparaison aux autres acteurs sur le marché. La capacité de la CPN (Sonatrach) à faire face aux autres CPN ou entreprises dans le monde, est liée à sa prédisposition à maintenir et à accroître ses parts de marché. Cependant, cette capacité est corolaire à l'aptitude d'un territoire à maintenir et à attirer les activités et investisseurs au service de l'amélioration

durable du bien être des populations concernées. Cette disposition se construit grâce aux mesures institutionnelles et organisationnelles à même de constituer d'un côté des actifs communs énergétiques nationaux et de l'autre un bien stratégique à faire valoir à l'international tantôt comme un instrument de politique étrangère et tantôt comme un objet de rapports de pouvoir.

A ce titre, l'Union européenne en tant qu'ensemble géopolitique est le premier importateur énergétique mondial. Sa dépendance énergétique fait que cette dernière importe les trois quarts de sa consommation totale de gaz naturel et les deux tiers de sa consommation de pétrole l'exposant à une épineuse problématique économique, qui fait du dialogue énergétique avec ses partenaires algériens, stratégique.

Son objectif se focalise sur les perspectives d'approvisionnement sécurisé et à un prix convenable et peu élevé en réaction au gaz de schiste américain très bon marché. Le fonctionnement optimal des marchés qui l'approvisionnent explique les raisons de l'intérêt pour le partenaire algérien, notamment dans la politique de voisinage.

Cette coopération s'amorce, en premier lieu, au niveau institutionnel où des ententes aussi bien globales (intégrant l'ensemble des états-membres de l'UE) que bilatérales sont identifiées entre les deux parties. La construction de ce partenariat, doit être pensé du côté algérien, au regard des principales puissances pouvant constituer une menace sur la valeur compétitive de l'offre énergétique algérienne, dans le but de mettre au point les options stratégiques appropriées.

Dans ce cas de figure, la prise en compte de la géopolitique mondiale doit être un facteur déterminant dans l'analyse du potentiel compétitif de l'Algérie car la logique d'action des acteurs du marché est mieux prise en compte.

L'Algérie devrait composer ainsi sa politique énergétique pour donner à son principal instrument, Sonatrach, les arguments qu'il faut pour qu'elle puisse refléter cette force compétitive. Aussi, un travail de fond doit être mené dans le but de donner les pleins pouvoirs économiques à cette entreprise d'agir pour le bien du secteur de l'énergie et non pas en fonction de quelque injonction. A partir de là, il sera plus facile de jauger de sa force compétitive et de sa capacité à traduire les efforts institutionnels entrepris afin de préparer le terrain à la mise en place de partenariats forts.

Toutefois, l'option d'un réseautage densifié des pays du TAM en établissant l'interconnexion entre l'Algérie et le Maroc, et entre l'Algérie et la Tunisie paraît éminemment stratégique dans la mesure où cela accroîtrait la taille d'un territoire proche des pays de l'UE et amènerait donc des gains relatifs aux processus d'intégration. De l'autre côté

de la Méditerranée ; le parachèvement de l'Union de l'Energie gagnerait à avoir comme interlocuteur stratégique une constellation dont les trajectoires historiques, sociales et économiques se prêtent à la construction d'un Maghreb de l'énergie, encore faut-il qu'aucun obstacle ne vienne entraver cette adhérence.

Le partenariat dont le point d'appui est la Méditerranée, est également une opportunité à saisir d'autant plus que l'énergie, est déjà à la base de la construction de l'UE. En effet, elle représente un catalyseur des ambitions de maîtrise et de sécurisation et un facteur prépondérant d'intégration.

Toutefois, cela -encore une fois- ne pourrait être entrepris qu'à partir du moment où le terrain est propice à des cadres juridique, organisationnel et institutionnel attractifs que le partenaire doit juger équitables, les relations doivent ainsi être pensées dans une démarche gagnant-gagnant.

La complexité du secteur, les influences qui sous-tendent son évolution et ses enjeux aussi bien pour les pays exportateurs que pour les pays importateurs rendent les configurations partenariales stratégiques mais elles doivent se construire de manière à inclure l'ensemble des paramètres incitant à la communauté d'action du fait de la nature stratégique de l'objet du partenariat -à savoir l'énergie- qui demeure un enjeu vital pour toutes les sociétés.

La production et la consommation de l'énergie intègrent des modes qui évoluent au même titre que les défis posés en termes d'investissements et de contexte énergétique mondial. Le développement du commerce international de l'énergie, en particulier des combustibles fossiles, a d'importantes implications géopolitiques. Les disparités régionales entre l'offre et la demande sont les plus importantes d'entre elles mais elles n'en constituent pas les seules.

La dépendance vis-à-vis de certaines régions du monde à l'instar du Moyen Orient est un fait marquant eu égard à la teneur des réserves dont dispose ce territoire. Le pétrole, le gaz naturel et le charbon sont des matières hydrocarbures, présentes dans le sous-sol de la Terre, constituant des ressources naturelles aussi anciennes que l'Humanité. Ce n'est toutefois qu'au 19^{ème} siècle que leur exploitation va réellement prendre de l'ampleur. Elles se caractérisent par la facilité de stockage et de transport ce qui en fait la source d'énergie la plus pratique à utiliser. Elles constituent également des sources d'énergie bon marché et plus le progrès technologique favorise l'affaiblissement de leur prix, plus elles deviennent faciles à explorer et à exploiter.

En parallèle, la problématique de leur finitude se pose avec acuité car face à la boulimie énergétique mondiale, le déclin des gisements conventionnels devient pressant. Pour satisfaire la demande, les entreprises doivent prospecter dans des environnements toujours plus extrêmes et/ou utiliser de nouvelles techniques. Les gisements relativement faciles d'accès et d'exploitation, la demande mondiale soutenue et les progrès technologiques ont permis un glissement vers des ressources off-shore, en hautes latitudes et dans les profondeurs océaniques. Depuis le 1er choc pétrolier (1973), l'exploitation du pétrole et du gaz a migré au large mais en restant dans des gisements peu profonds. Avec les années 1990, on assiste à une véritable ruée vers les abysses avec des exploitations qui atteignent et dépassent les 1.000 voire 3.000 mètres de profondeur. Le développement des hydrocarbures non conventionnels et des énergies fossiles «extrêmes» génère de nouveaux enjeux géopolitiques.

Même dans des pays politiquement stables, des tensions autour de ces ressources peuvent apparaître ; bien que régies par des conventions internationales, certaines zones du globe comme l'Arctique peuvent faire l'objet de contestation. Avec le réchauffement climatique, la période pendant laquelle l'océan Arctique est libre de glace -pour y permettre une circulation maritime- est de plus en plus longue. Ces conditions nouvelles, bien que restant difficiles, ouvrent la voie à l'exploitation de certaines ressources. L'Arctique fait dès lors l'objet de toutes les convoitises: gaz, pétrole, charbon mais aussi uranium, terres rares et autres métaux... sont autant de richesses potentielles que les compagnies pétrolières et

minières se proposent d'exploiter. Cette région recèlerait 30% des réserves mondiales de gaz, 13% des réserves de pétrole et 84% de ces gisements se situeraient en mer.

Les tenants traditionnels du marché mondial de l'énergie ont donc changé ; les pays du Moyen Orient n'ont plus la puissance des années 1970-1980. Ils sont concurrencés par de nouveaux acteurs (Etats-Unis, Qatar, Egypte, Chine, Nigeria, ...) et les baisses récurrentes des prix des matières premières énergétiques exercent une pression défavorable sur les pays producteurs depuis 2014, leur assénant des pertes de revenus colossales.

En dépit de cela, les énergies fossiles continuent à s'imposer dans le mix énergétique mondial, de nouvelles sources apparaissent et prennent place avec assurance (non conventionnel, énergies renouvelables,...). Exploration, extraction, transport, raffinage : chaque étape de la production puis de la consommation présente des risques et génère de lourds impacts environnementaux et sociétaux. L'alimentation des besoins en énergie de milliards d'habitants de la planète n'est pas sans conséquences sur les écosystèmes et sur l'aggravation de la problématique écologique. L'amenuisement des capacités d'absorption de l'environnement accroît les controverses autour des ressources naturelles: d'un côté, la demande et l'offre d'énergie sont gouvernées par des lois objectives, et de l'autre, la recherche d'un idéal de société avec un développement qui prépare l'avenir des populations futures et protège l'environnement.

Le développement durable favorise ainsi la transition énergétique, qui transforme peu à peu les modes de production, pour passer d'énergies stock, reposant sur des réserves géologiques finies, à des énergies de flux, ou renouvelables, qui reposent sur des sources abondantes.

Dans ce contexte, les économies rentières ; comme l'Algérie, se doivent de revoir le fonctionnement et la façon dont elles pensent concevoir leur offre énergétique car l'avenir énergétique n'a jamais été aussi incertain. La fin de l'embellie financière liée à des prix du pétrole à trois chiffres appelle à une profonde réflexion sur le devenir du secteur énergétique. Préserver les acquis en matière de clientèle devient une nécessité dans un monde où le partenariat s'impose car il renvoie à des pratiques qui engagent davantage les partenaires dans une démarche commune pour l'aboutissement d'un projet, d'un programme majeur à développer. Il s'agit donc de construire un rapport complémentaire et équitable entre deux parties, différentes mais impliquées dans un rapport d'interdépendance.

Les relations entre l'Algérie et l'UE sont en mesure de prendre cet élan, principalement dans le domaine de l'énergie qui forme un objet économique majeur au centre des rapports économiques entre les deux parties. La fracture énergétique qui les sépare les

amène, du fait de leur proximité géographique à faire face à ce défi majeur. Aussi, la portée du partenariat doit être mise en avant afin d'identifier les axes à valoriser et les programmes à mettre en œuvre dans le cadre de structures à gérer sur le moyen et long terme. La mobilisation des ressources se fait à partir de l'institutionnalisation des structures et mécanismes appropriés afin de s'assurer d'un engagement et d'une continuité à plus long terme.

Or, la politique énergétique européenne ; se dessine autour de la rentabilité du coût d'obtention de la ressource. A trop temporiser, le secteur de l'énergie algérien risque de perdre toute représentativité au niveau international. Les nouveaux acteurs usent de procédés ou de stratégies offensives pour s'accaparer les clients ; or il est question ici du coût total de l'investissement. Certains favoriseront la diplomatie énergétique, d'autres encore les logiques de prix ou de volume, d'autres enfin vont privilégier l'innovation dans les sources et les procédés.

Aussi, l'évolution du marché de l'énergie en Algérie est justifiée par un ensemble de paramètres dont l'orientation de la politique économique et les principes de gouvernance semblent les plus frappants. Principale source de richesses ; le secteur de l'énergie est le théâtre de plusieurs contraintes liées principalement à la volonté de gérer le secteur par l'Etat dont certaines décisions peuvent parfois entraver le fonctionnement de l'entreprise. C'est le cas précisément des droits d'exploration et d'exploitation des puits, de la fiscalité ;...Or, ces orientations ont fait fuir les investisseurs potentiels.

Ainsi, le propre de la législation et des organismes d'aide, d'accompagnement ou de formation est de faciliter le fonctionnement du secteur d'autant plus que ce dernier est le seul sur lequel la compétitivité tirée de la dotation naturelle est relativement défendable sur les marchés internationaux. Le passage à un modèle énergétique plus intense notamment en matière de consommation risque de fragiliser la position compétitive de l'Algérie dans la mesure où il n'y aura plus assez ou pas de volume pour assurer ses engagements extérieurs. La sécurité énergétique de l'Algérie risque d'être menacée si le réactionnisme des concurrents est plus rapide.

Les européens travailleront avec ceux qui leur fourniront une énergie sûre mais moins cher. La politique énergétique européenne tend justement à diversifier ses sources, il ne faudrait, à ce titre, ne donner aucune occasion qu'ils puissent se rabattre sur d'autres fournisseurs. Les impératifs de bon voisinage et les effets de proximité ne peuvent à eux seuls se suffire à des partenaires dont la dépendance énergétique est aussi importante, un des paradoxes de cette logique partenariale apparaît justement à ce niveau. En effet, le

fonctionnement du marché de l'énergie et notamment du gaz occulte le volet partenarial de la relation car c'est celui qui se chargera d'approvisionner le plus rapidement et le moins cher qui obtiendra le marché. Ainsi, d'une logique partenariale, l'on passe à une vision transactionnelle qui doit être discutée dans le cadre des réunions d'experts algériens et européens sur le gaz et les énergies renouvelables sur le sujet du partenariat.

Ce dernier s'amorce, en premier lieu, au niveau institutionnel où des ententes aussi bien globales (intégrant l'ensemble des états-membres de l'UE) que bilatérales sont identifiées entre les deux parties. La construction de ce partenariat, doit être pensée du côté algérien, au regard des principales puissances pouvant constituer une menace sur la valeur compétitive de l'offre énergétique algérienne, dans le but de mettre au point les options stratégiques appropriées.

Dans ce cas de figure, la prise en compte de la géopolitique mondiale doit être un facteur déterminant dans l'analyse du potentiel compétitif de l'Algérie car la logique d'action des acteurs du marché est mieux prise en compte.

Les axes stratégiques à partir des quels devrait composer l'Algérie, pour donner à son principal instrument de politique énergétique, Sonatrach, les arguments qu'il faut pour qu'elle puisse refléter cette force compétitive doivent concerner l'assise institutionnelle et tirer profit du réseau organisationnel mis en place à l'effet d'améliorer le climat des affaires dans ce secteur.

Dans le cas précis du partenariat Algérie-UE, l'objectif de le conforter dans le domaine gazier, y compris le gaz naturel liquéfié et l'industrie photovoltaïque, est au cœur des accords renforcés et des échanges entre experts.

Mais l'enjeu est tout autre, il ne s'agit pas en fait, de choisir une ressource à développer en priorité mais d'en inclure la totalité en favorisant le réseautage au Nord par l'Union de l'énergie et au sud par le Maghreb de l'énergie, d'autant plus que des constructions énergétiques importantes sont déjà en place.

La nécessité de l'intégration dans le contexte géopolitique actuel devient vitale du fait de ses avantages. Cela suffit à ignorer les clivages et conflits existants à l'image de ce qui se passe dans l'UE où les partenaires d'aujourd'hui étaient les ennemis d'hier.

Les enjeux économiques sont tels que cela oblige à élever le niveau de concertation et œuvrer à l'identification de solutions communes et de mécanismes de coopération rendant plus favorable le partenariat avec l'UE. Ce partenariat dont le point d'appui est la Méditerranée, est également une opportunité à saisir vu que l'énergie, comme catalyseur, est déjà à la base de la construction de l'UE. Des négociations stratégiques doivent être amorcées

Conclusion à la partie II

entre la partie européenne et les partenaires du Maghreb de l'énergie de façon multilatérale afin de construire un espace énergétique intégré. L'encadrement juridique et institutionnel doit être revu notamment par la partie algérienne pour pouvoir s'adapter aux impératifs de l'intégration qui est entravée par l'inadaptation des infrastructures et la faiblesse des échanges, ce qui abaisse l'attractivité de ce territoire consolidé car n'offrant pas les garanties de marché nécessaires à la viabilisation des projets communs.

L'Europe de l'énergie doit avoir comme interlocuteur le Maghreb de l'énergie pour élever le partenariat à un niveau permettant une équité dans la valorisation de la pluralité énergétique.

Conclusion générale

Interroger les relations économiques qui se créent entre nations est une tâche ardue. Le développement des relations économiques internationales se décrit au travers de la théorie économique du commerce international, quant à l'évolution des échanges au delà des frontières nationales, mais il interpelle les chercheurs sur la relation qui le lie, d'abord, à la compétitivité mais aussi dans une large mesure au phénomène d'intégration économique régionale.

C'est dans ce contexte que se justifie l'ancrage théorique préliminaire choisi. En effet, la compétitivité est l'assise qui défend la présence des nations dans l'espace-monde. C'est au travers de la recherche des facteurs justificateurs du commerce que la question de la compétitivité, dont le contenu renvoie à la capacité de vendre pour un pays face à une concurrence internationale associant la compétitivité des nations à celle des entreprises, se pose avec insistance. Notre analyse aboutit au jumelage des approches de Porter et de celle de Krugman quant à l'acception qu'ils donnent à cette notion. Elle n'admet pas de séparation dichotomique entre les deux niveaux de compétitivité pour le thème que nous traitons.

Dans cette économie mondiale de plus en plus ouverte et intégrée, la compétitivité est devenue une préoccupation centrale aussi bien dans les pays avancés que dans ceux en développement. Mettre les entreprises et les nations en concurrence sur le marché mondial stimule une meilleure répartition et une utilisation plus efficace des ressources et, en définitive, favorise le développement. Ainsi, la compétitivité d'un pays n'est pas une fin en soi. Elle n'a de sens que si ses résultats sont mis au service de l'amélioration durable du bien-être des populations concernées et, donc, si la compétition qu'elle implique n'entraîne pas de déséquilibres insoutenables ou bien, à contrario, entraîne un équilibre soutenable, ce qui renvoie non seulement à la notion de développement mais également à celle du développement durable. Au niveau des nations et c'est précisément de cela qu'il s'agit, la compétitivité se confond avec les justificatifs du commerce international si bien que toutes les théories du commerce international s'attachent à définir les sources potentielles d'avantages compétitifs qui permettraient aux nations d'exister sur le marché international.

Nous partons du fait que l'économie rentière n'est visible, à l'extérieur de ses frontières, qu'au travers de son entreprise-emblème, identifiée dans les économies pétrolières par la CPN. Aussi, nous concevons que l'analyse de la compétitivité, dans notre étude, se base sur un niveau inégal de développement entre les deux parties prenantes au partenariat. La pérennisation de la rente induit donc, pour la partie algérienne, une protection spécifique du secteur rentier qui se traduit par la règle des 51/49. Or, développer le secteur énergétique nécessite le recours à des entreprises étrangères, qui à défaut de créer des entités propres,

n'ont d'autres alternatives que le partenariat en joint venture, représentant une forme particulière d'IDE. Le degré d'attractivité territoriale devient, à juste titre, un palliatif à la contrainte réglementaire, dans la mesure où le climat des affaires est serein. Or, les classements de l'Algérie - présentés dans ce travail- en matière de compétitivité territoriale font montre de niveaux discutables. Un premier constat est fait ; celui de la faible attractivité du territoire Algérie, de façon globale. L'analyse de l'irradiation économique internationale de l'Etat-rentier se fait donc, via sa participation au commerce international par la voie de la spécialisation et de la DIT qui mettent en avant les apports de Smith, Ricardo ainsi que l'approche HOS et renforcée par le théorème de Rybczynski fondant une partie du socle théorique du commerce international des ressources naturelles. La thèse de l'accroissement de la consommation justifiant le recours au commerce international par la confrontation des avantages comparatifs permet ainsi d'apporter une réponse claire à l'existence de relations économiques entre l'Algérie et l'UE.

L'Algérie, pays rentier, avec des trajectoires de développement historiquement fondées sur les ressources naturelles, ne dispose pas des capacités productives suffisantes pour pouvoir apporter le bien-être escompté par sa population. Aussi, la recherche de ce qui lui servira à répondre aux besoins de la société, l'engage dans une approche compétitive, poussant cette nation à échanger sur le marché international des ressources dont elle dispose en abondance et qui sont considérées de qualité , en contre partie d'autres qui lui font défaut. La thèse de la dotation factorielle lui offre l'opportunité de commercer à l'étranger eu égard à la richesse de son sous-sol en ressources énergétiques.

L'explication de l'ancrage de l'économie algérienne autour des énergies fossiles définit le modèle de développement par les revenus accumulés ,grâce à ces dernières, qui sont ensuite injectées dans l'économie afin de reproduire de la richesse en finançant des politiques économiques qui ont été incapables de la faire décoller. Les comportements de prédation de la rente peuvent, en outre, permettre de comprendre les facteurs qui favorisent le « Rent seeking ».Selon la règle de Hotelling, les détenteurs de ressources naturelles la considèrent comme un stock épuisable, ce qui les pousse à en tirer le maximum de profits, en optimisant le flux de ressources sur toute la période d'extraction, favorisant ainsi encore plus sa finitude. La théorie des valeurs internationales de J.S.Mill confirme l'intérêt porté à l'énergie par les partenaires de l'Algérie , du fait qu'elle constitue un bien stratégique mais elle renforce la domination de l'UE, selon Marx, en l'aliénant dans un schéma centre-périphérie. Dans le cas de l'énergie, les disparités technologiques entre les deux territoires géographiques étudiés, induisent nécessairement l'engagement de rapports d'échanges selon la théorie de l'écart

technologique.

Dans le même temps, l'innovation dans l'énergie peut s'exprimer via une analyse par l'accès à de nouvelles ressources comme les énergies renouvelables ou les énergies non conventionnelles qui, mêmes si elles se présentent comme théoriquement abondantes en Algérie, sont loin de connaître des niveaux de progrès égaux à ceux de l'UE ou des Etats-Unis, ce qui explique la concentration autour des énergies traditionnelles dans le mix à l'export algérien. Par ailleurs et partant de la théorie de la demande représentative de Linder, la demande interne croissante en énergie et les opportunités d'exportation sont plutôt intégrées dans un rapport de cannibalisme. La demande de différence des clients européens de l'Algérie est liée, non pas exclusivement à la nature des approvisionnements, mais surtout à leur sécurisation. En effet, l'UE étant totalement démunie de ressources naturelles, elle cherche à satisfaire les besoins énergétiques de sa population par le recours à l'étranger selon la thèse de la diversification.

Les deux parties prenantes se retrouvent, ainsi, dans des relations d'interdépendance où la proximité géographique, joue un rôle de premier ordre. L'apologie de ces relations se fonde, à ce titre, sur une lecture via le phénomène de l'intégration régionale qui n'a cessé de progresser, tout d'abord dans sa dimension institutionnelle, comme le montre la multiplication des accords commerciaux régionaux, mais aussi à travers l'émergence de structures d'interdépendance plus étroites à l'échelon de certaines régions (Europe occidentale, Amérique du Nord, ou encore Asie de l'Est). Ces mouvements d'accords dépeignent le paysage mondialisé où les dynamiques mondialisation/régionalisation deviennent complémentaires. Elles sont liées du fait que la régionalisation est une partie intégrante de la mondialisation. L'engouement pour ces représentations économiques n'a jamais été aussi vivace du fait qu'il découle sur des alliages de proximité géographique, avec des interdépendances multidimensionnelles entre pays voisins, à travers les mécanismes du marché.

Aussi, la coopération Nord-Sud se prête plus à ce genre de relations de par les défis de réciprocité qu'elle engage au regard des inégalités, parfois criantes, entre les parties prenantes. Le mode de développement des pays du Nord et celui des pays du Sud, accroît la fracture économique, qui est déjà béante, entre les pays à revenus différents avec une quasi-totalité des échanges entre pays du Sud qui est concentrée sur quelques pays qui partagent la particularité d'être des exportateurs de ressources naturelles, en général, et de ressources énergétiques en particulier et qui n'existent sur la scène internationale qu'au travers de ces seules ressources.

Cet intérêt porté à l'énergie n'est pas fortuit. L'énergie constitue un bien stratégique sur lequel se font et se défont des alliances, se construisent des puissances et se créent et se développent des sociétés. L'enjeu autour de ces ressources est en lien avec leur caractère d'inégale répartition dans le monde. Or, c'est de la possession de ces ressources, de l'accès à celles-ci et du contrôle de leurs flux, que les rapports entre Etats selon qu'ils soient exportateurs d'énergies fossiles ou consommateurs, se créent.

Le prisme du commerce entre les nations rend compte de l'importance de ces phénomènes mais la survenance et la recrudescence des accords commerciaux régionaux invitent à repenser les logiques d'accords et à creuser la question de la participation au commerce mondial. Les liens de proximité géographique attestent de l'occurrence de logiques où le commerce ne suffit plus à expliquer les facteurs de présence à l'international. L'internationalisation peut être discutée et analysée via les processus d'intégration régionale et en constitue une des caractéristiques majeures. Le vocable intégration est omniprésent dans la littérature économique, avec un véritable engouement pour ce concept, complexe et multiforme, perceptible depuis la fin de la 2^{ème} Guerre Mondiale. Ainsi, on parle d'intégration économique, politique, culturelle... Les effets dépassent largement la dimension économique en influant sur le politique, le social... L'intégration ne peut être donc réduite à une simple dimension économique pure et son approche doit être multiforme et pluridimensionnelle. Des analyses institutionnelles, politiques, sociologiques, culturelles ... semblent indispensables pour cerner les multiples facettes de ce phénomène.

Dans cet ordre d'idées, l'accord d'association couvre les ambitions partenariales de l'UE avec son voisinage, dont fait partie l'Algérie. Il définit un cadre de coopération multidimensionnel qui s'inscrit dans une forme d'intégration dont l'origine est liée, dans un premier temps au prolongement de relations économiques et financières étroites, avec la France en priorité, issues de la période coloniale. Ces accords incluent des modalités préférentielles permettant l'harmonisation des législations douanières des pays contractants et aboutissant à l'octroi d'avantages réciproques dans le traitement des opérations commerciales. La coopération, en plus d'avoir des racines historiques se nourrit de mobiles de nature politique, géostratégique ou économique. Pour l'UE, l'objectif de tels accords est d'élargir sa zone d'influence. De façon globale, l'intégration poursuit des objectifs aussi diversifiés que la création et le détournement de commerce, la polarisation des IDE, l'amélioration des termes de l'échange jumelés à la recherche d'économies d'échelle, les gains en termes d'image et de crédibilité et la diversification des choix des consommateurs. Cependant, ces effets divergent

selon que le mouvement d'intégration concerne des groupements nord-nord ou nord-sud. Ainsi, des facilitations accordées à l'écoulement des produits agricoles , au lendemain de l'indépendance de l'Algérie, au premier accord de coopération commerciale, économique et financière de 1976 en passant par l'approche globale méditerranéenne de 1972, les pays de l'UE , dans la continuité du processus de construction du groupement, ont toujours montré un certain intérêt à leur voisin du sud. Le processus de Barcelone fait naître l'Euromed qui a pour but la construction d'une zone de prospérité économique et financière. Il instaure le principe des accords d'association dont le suivi de la mise en œuvre est l'apanage de la délégation représentative des instances de l'UE.

L'accord d'association ,signé en 2002 et entré en vigueur en 2005 entre l'Algérie et l'UE devant aboutir à la création d'une zone de libre échange et concrétisant un pas majeur vers une logique d'intégration, élève le partenariat sur l'énergie à un rang stratégique. Toutefois, il est utile de revenir sur le fait que l'argumentaire de Venables est largement vérifié dans le cadre de cet accord. Les pays de l'UE caracolent au classement des importations algériennes alors que les produits algériens sont quasi-inexistants si ce n'est pour le gaz. L'Instrument Européen de Voisinage (2014-2017) et le cadre unique d'appui (2018-2020) sont des mécanismes qui viennent renforcer la coopération dans le cadre de l'accord d'association. Des enveloppes financières conséquentes sont , à chaque fois, prévues pour marquer la volonté de l'UE d'accompagner le développement de l'Algérie dans différents secteurs.

Toutefois, concernant le volet économique et commercial, le constat d'un partenariat asymétrique est fait en 2015,amenant à une évaluation objective en 2017, car il n'a eu de cesse de profiter à l'UE au détriment de l'économie nationale. Ainsi, entre 2010 et 2015, les exportations hors-hydrocarbures n'ont pas dépassé le seuil des 14 milliards de dollars alors que sur la même période, les exportations européennes vers l'Algérie s'évaluaient à plus de 220 milliards soit 15 fois les exportations algériennes hors-hydrocarbures. Cette situation inégalitaire a guidé le gouvernement algérien à geler, en 2010, les concessions tarifaires accordées à l'UE et à obtenir un compromis pour reporter la ZLE prévue en 2017, à 2020.

Pour ce qui est de l'énergie, force est de constater que les relations entre l'Algérie et l'UE se construisent autour des ressources gazières du fait que les Etats-membres de l'UE se sont entendus pour la diversification de leurs approvisionnements afin de les sécuriser, contre la domination russe. Dans ce cadre, la position inconfortable de l'Union européenne est due à l'autonomie de décision de chaque Etat membre en matière de politique énergétique. Cette

polarisation autour de la coopération énergétique gazière renforce le caractère rentier de l'économie algérienne. L'Algérie est le troisième fournisseur de gaz naturel de l'UE mais les deux parties ont signé un « Mémoire d'entente » pour élargir la coopération énergétique à la facilitation et à la promotion des investissements européens dans les secteurs du gaz naturel, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Ainsi, les revenus de l'énergie, particulièrement ceux du gaz, servent à financer les politiques économiques depuis les nationalisations des hydrocarbures. La présence de l'Algérie dans l'échiquier énergétique mondial est donc dominée par les échanges gaziers et non pas pétroliers, dont la destination est principalement quelques pays de l'UE (France, Espagne, Italie), ce qui, en comparaison avec la Russie -demeurant le premier pourvoyeur d'énergie de l'UE- est dérisoire. En effet, ce dernier procède à des échanges avec la quasi-totalité des pays membres.

Ce constat est édifiant car les stéréotypes sur la position dominante de l'Algérie ne sont en fait qu'un mirage. L'Algérie est loin de constituer ce géant énergétique qu'on dépeint. La raison en est toute simple, elle dispose certes de ressources indéniables mais leur gouvernance ne s'est pas faite dans une logique d'optimisation. L'évolution du cadre juridique qui sous-tend la politique énergétique nationale ne s'est pas toujours faite dans le sens de créer -pour les investisseurs étrangers- un cadre d'affaires propice. Par ailleurs, Sonatrach instrument de concrétisation de la politique énergétique nationale et interlocuteur commercial de base aux côtés d'Alnaft et des compagnies étrangères, est, de par son fonctionnement, une partie prenante de cet environnement contraignant. Sa gouvernance qui prête à équivoque et l'influence dominante de la propriété publique de l'entreprise amoindrit sa marge de manœuvre car, elle-même, contrainte par tous ces facteurs.

A un niveau organisationnel global, la structure du système énergétique algérien, de par sa densité, offre des opportunités certaines en matière de transversalité. La préexistence d'une multitude d'organismes qui devraient avoir un rôle prépondérant dans la structuration du modèle énergétique algérien est, certes, une opportunité mais dont l'intervention effective pour beaucoup d'entre eux est peu efficace. Nous pouvons citer, à titre d'illustration, l'enchevêtrement des prérogatives du ministère de l'environnement et des énergies renouvelables avec l'organe en charge des énergies renouvelables au niveau du ministère de l'énergie algérien, l'inaction du conseil national de l'énergie pourtant devant tracer les orientations majeures de la politique énergétique nationale, le rattachement systématique des décisions concernant le secteur énergétique aux hautes instances de l'Etat ainsi que le manque

de coordination entre la recherche et les organismes-phares du secteur qui pourrait être salubre devant les défis à relever par le secteur dans les années à venir.

Cet ensemble de facteurs a joué un rôle prépondérant dans la gestion anarchique du secteur qui, de par son aspect stratégique, induit des décisions qui peuvent être plus d'ordre politique qu'autre chose. Nous prenons pour preuve la surexploitation massive des potentialités énergétiques avec un quasi-enfermement juridique qui a abouti au manque d'investissement dans la recherche et l'exploration, nécessaire au maintien des capacités d'exportation et de la position compétitive de l'Algérie. Ainsi, sur 7 Milliards de TEP d'hydrocarbures liquides qui ont été découverts, 2,5 Milliards de TEP sont encore disponibles en 2012. Il faudrait signaler que les réserves prouvées, sur ce potentiel restant, étaient estimées à 72% soit 1,8 Milliards de TEP, toujours en 2012. En octobre 2015, seulement 1,387 Milliards TEP sont effectivement des réserves récupérables. L'amont algérien a besoin d'efforts et de technologie pour retrouver son rythme de production normal car il a souffert de plus de 15 années de block out en raison des multiples changements en matière de réglementation, qui ont précipité la désaffection des entreprises étrangères et amené à l'échec des appels d'offre lancés jusque-là.

Ce constat est surtout valable pour le gaz qui domine les exportations algériennes auprès des partenaires européens. A titre d'exemple, le gisement géant de Hassi R'mel souffre d'une production en déclin car le management de ce dernier ne s'est pas fait selon les standards internationaux, mettant ainsi en danger la position compétitive de l'Algérie face à ses principaux partenaires. Il est, d'ailleurs, utile de signaler que les relations énergétiques avec les partenaires européens ne sont pas nécessairement préférentielles. La domination des entreprises française, italienne et espagnole dans les blocks explorés et exploités est d'ordre historique et géostratégique. Ensuite, l'élargissement de ces relations aux énergies renouvelables et aux énergies non conventionnelles est en lien avec l'antériorité des arrangements institutionnels mais officiellement, les licences sont cédées et les contrats sont négociés de manière optimale afin de soutenir les plans de développement de l'économie nationale.

Le premier choc pétrolier de 1973 a été le déclic qui a consacré le principe du financement de l'Etat, de ses dépenses et de ses stratégies de croissance et de développement de l'économie algérienne par les richesses énergétiques. La question du développement socio-économique et de la bonne gouvernance liée à la gestion des ressources énergétiques fossiles est d'autant plus prégnante que les rentes, régulières et faciles, tirées des énergies fossiles sont aussi des facteurs de déstabilisation des Etats et n'arrivent pas à enrayer la pauvreté face à un

marché énergétique mondial, dont la structure, les acteurs et les produits sont dans une dynamique d'évolution permanente.

Aussi, la dépendance vis-à-vis du marché énergétique mondial se creuse avec l'échec des orientations économiques majeures et avec les niveaux de PIB qui évoluent au gré des fluctuations des prix du pétrole exposant l'économie algérienne à une fragilité structurelle. Ce qui semble alarmant, c'est l'affaiblissement progressif de la position compétitive de l'Algérie qui connaît des contreperformances à l'export, creusant le déficit de la balance commerciale. Ces résultats globaux confirment les notations de l'Algérie en matière de compétitivité où les seuls pays qu'elle devance s'avèrent être soit des pays en guerre ou bien dans des situations d'instabilité politique. Or, les partenaires se bousculent lorsqu'en plus d'avantages comparatifs liés à des dotations factorielles avérées, ils font face à un environnement et à des arrangements institutionnels favorables. Les pertes en termes de parts de marché, sur le territoire de l'UE se font à la faveur des évolutions du marché énergétique mondial et de la politique énergétique européenne. De nouveaux acteurs apparaissent et balaient sur leur chemin l'hégémonie historique des pays de l'OPEP, qui ne sont plus les tenants du marché, en dépit de la teneur des réserves dont disposent leurs territoires.

Par ailleurs, les problématiques environnementales remettent en cause la domination des énergies fossiles en générant des législations plus contraignantes à même de protéger les écosystèmes qui souffrent de la profusion des GES, issus de la combustion des énergies de stock. La transition vers les énergies de flux redéfinit, lentement, le mix énergétique mondial, jusque-là commandé par le pétrole, le charbon et le gaz naturel. L'indépendance énergétique, la protection de l'environnement ou encore la dislocation du lien rentier sont autant de trajectoires empruntées dans cette optique de transition. Pourtant, les énergies fossiles côtoient encore les énergies de flux, présentées comme énergies du futur.

Le conventionnel se hisse aux côtés du non conventionnel pour constituer l'essentiel de l'offre et de la demande énergétiques mondiales. Le charbon et le nucléaire réalisent des résultats non négligeables mais la croissance des énergies renouvelables se confirme faisant état, selon le rapport *Renewable Capacity Statistics 2019* de l'IRENA, d'un tiers de l'électricité consommée dans le monde qui proviendra du renouvelable en 2050 à la faveur de l'effondrement du coût des technologies de développement des énergies renouvelables qui, depuis 2010, connaît une diminution de 73% dans le photovoltaïque et de 22% dans l'éolien.

Ces faits mettent l'Algérie dans une situation où elle s'expose à une fragilisation de ses sources de revenus mais elle doit également faire face à des changements de paradigmes. Non

seulement sa position compétitive se trouve menacée mais elle est également en phase de perdre, de plus en plus, de marchés au regard de l'orientation vers les énergies propres de ses principaux clients. Notons également que le cadre stratégique du partenariat ne prémunit pas contre la perte de parts de marchés. Les européens veulent une énergie pas chère et sûre. Les changements opérés, au niveau des marchés gaziers par la recrudescence des contrats spot ne mettent plus à l'abri le gaz algérien, négocié dans des contrats à long terme. Les logiques de marché reprennent le dessus sur les logiques partenariales, ce qui est contradictoire en soi, car les modalités créées jusque-là ne sont pas optimales et elles ne mettent pas en concordance les objectifs des deux parties, qui en plus de se retrouver aujourd'hui autour de la notion de sécurité doivent aussi compter avec des logiques de transition énergétique.

Dans ce contexte, le concept de développement durable a influencé, de façon fondamentale, l'approche des principaux partenaires. La reconnaissance de la relation étroite existant entre le bien-être de l'homme et la biosphère l'entourant, parallèlement aux échecs avérés des politiques précédentes en matière de développement, ont mené à l'émergence de ce nouveau paradigme qui donne à réfléchir sur la manière la plus optimale de l'intégrer dans les relations de type Nord-Sud qui relient l'Algérie à ses corolaires européens. Ces dernières font appel à des rapports institutionnels dont le rôle est de générer les grandes orientations de la politique énergétique en lien avec l'exploitation, la production, le transport et la distribution de l'énergie. Leurs prérogatives sont identifiées par les statuts qui leur sont conférés au sein des législations relatives au fonctionnement du marché de l'énergie aussi bien algérien qu'europpéen, qui créent ou non un cadre propice au partenariat.

Encore faut-il admettre que se maintenir sur la scène énergétique mondiale passe par la valorisation des partenariats, par la mise en place d'une diplomatie économique offensive afin de faire face à la multitude d'acteurs qui risquent de contrarier la place de l'Algérie auprès de ses partenaires historiques. A ce titre, nous considérons que revoir la législation autour de l'énergie ne saurait être mis à profit sans la définition d'une politique énergétique claire avec des objectifs identifiés fondés sur les potentialités plurielles en matière d'énergie parallèlement à une approche comparative vis-à-vis des principaux compétiteurs dont nous avons dressé le profil. La mise en place d'un système national d'innovation énergétique (SNIE) reliant les parties prenantes dans la gouvernance de l'énergie permettrait d'ailleurs de développer l'ensemble des sources d'énergie disponibles qu'elles soient de flux ou de stock, conventionnelles ou non. Ce qui nécessite, pour cette dernière, de produire un pacte social avec les populations exposées en développant un discours pédagogique qui revient sur le

caractère stratégique de l'exploitation des hydrocarbures de schiste face à un fonctionnement complexifié du marché mondial de l'énergie.

Le développement des énergies renouvelables, plus particulièrement le solaire et l'éolien, soit dans un cadre unilatéral ou multilatéral, est une option fondamentale pour préparer l'avenir énergétique des deux ensembles géographiques. Là aussi, la dotation factorielle joue, pour la partie algérienne, mais l'absence de maîtrise nationale et l'appropriation technologique des européens laisse prétendre que le partenariat gagnerait à s'orienter vers la convergence des intérêts dans ce domaine. L'enjeu, pour l'Algérie n'est pas tant de marquer le passage à un paradigme écologique mais c'est dans l'optique d'économiser le gaz qui sous tend ses positions compétitives en Europe. La prévalence d'un marché interne énergivore, avec des niveaux de consommation qui ne cessent d'augmenter, menace les disponibilités gazières à l'export. Le choix de la pluralité énergétique, tant en matière de ressources mais aussi en matière de politique de sobriété, d'efficacité et d'économie d'énergie est plus que jamais nécessaire en adoptant d'abord des « energy paths » qui imprègnent ces visions et objectifs en les déployant, ensuite ou en parallèle, dans le partenariat avec l'UE.

A ce titre et concernant les configurations partenariales à adopter, dans la perspective d'une union entre la rive sud et nord de la méditerranée autour de l'énergie, une dialectique d'élargissement vers la construction d'un réseau énergétique alliant l'Union de l'énergie à une constellation de pays d'Afrique du nord qui intégrera, en première instance, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie pour ensuite s'élargir à la Lybie et aux autres potentielles puissances énergétiques nord-africaines, serait une piste à suivre. Le Maghreb de l'énergie profiterait d'un triptyque partenarial à l'effet d'une intégration régionale dans une logique Nord-Sud-Sud. L'interconnexion des réalisations et des infrastructures établies par des accords alliant, non plus entre l'Union européenne à chacun de ces pays séparément, mais dans le domaine de l'énergie, du moins, réunissant deux grands espaces géographiques ce qui donnerait un seul partenaire de taille plus importante proche des pays de l'UE permettant davantage de jouir des gains relatifs aux processus d'intégration, en marginalisant les clivages politiques qui pourraient entraver cette union.

A la lumière des enseignements de l'analyse transversale des contextes économiques et énergétiques algérien, européen et mondial, la voie du développement économique ne saurait se faire sans donner une large part à la solution énergétique. La faible diversification économique de l'Algérie renseigne sur l'exploitation quasi-exclusive de l'énergie produite et de ses revenus à des fins de consommation des ménages. Elle ne nourrit, donc pas, un tissu économique densifié. Aussi, partant du fait que le développement économique est le résultat

Conclusion générale

de la mise en œuvre d'un tissu productif d'entreprises, hors-hydrocarbures, inéluctablement consommateur d'énergie, continuer à développer le secteur énergétique demeure salubre pour le développement de l'économie algérienne, confirmant ainsi l'hypothèse 1.

Le développement de ces richesses appelle une analyse, en termes de fonctionnement du marché énergétique mondial. A l'état actuel des choses, le marché fonctionne avec l'interconnexion centre-périphérie, nord-sud. Les multinationales pétrolières et gazières des pays du nord, de par les revenus qu'elles dégagent, de par leur système de gouvernance et surtout, de par leur degré de maîtrise technologique, dominent le marché, toutes sources confondues. Les CPN des pays du sud naturellement dotés de ressources énergétiques, se trouvent dans l'obligation de s'inscrire dans un cadre partenarial avec ces dernières. De plus, l'analyse de l'évolution du marché algérien de l'énergie et des activités de Sonatrach fait état d'une nette domination des entreprises européennes. La polarisation autour de cet espace intégré qu'est l'UE favorise l'ancrage d'une valorisation des ressources fossiles et non fossiles autour de cet espace. Préparer le terrain institutionnel et organisationnel est le propre justement du dialogue enclenché avec l'UE. Les mémorandums d'entente, les réunions d'experts et les négociations rendent plus aisé l'approfondissement de cette valorisation. Ainsi, l'hypothèse 2 se confirme si l'on se place à court et moyen terme. A plus long terme, cela n'annule pas la recherche ou l'approfondissement de nouveaux partenariats à l'image des américains ou des chinois dont les compétences dans le domaine ne cessent de s'affirmer. Le développement d'un Système National d'Innovation dans l'énergie est, aussi, à même de constituer une assise majeure pour le développement et la valorisation des potentialités énergétiques algériennes.

Ces dernières, soumises selon les scénarios pessimistes quant au peak oil et au pic gazier, lorsqu'il s'agit des énergies fossiles conventionnelles, devraient pousser à entreprendre de nouvelles trajectoires fondées sur le paradigme du développement durable. C'est une option viable et louable dans la mesure où les énergies solaire et éolienne sont prometteuses pour un avenir énergétique durable. Toutefois, la révision du cadre législatif et l'amélioration du cadre institutionnel devraient, aboutir dans un premier temps, à attirer des investisseurs pour revaloriser le domaine minier algérien dans les ressources conventionnelles mais aussi dans le non conventionnel. Restreindre ainsi l'avenir énergétique de l'Algérie aux seules ressources renouvelables serait réducteur du rôle que peut jouer l'Algérie dans les autres ressources eu égard à ses potentialités notamment en matière de pétrole et de gaz de schiste. L'hypothèse 3 est également confirmée mais dans le cadre de la mise en place d'un mix fondé sur la pluralité énergétique.

Au final, la voie du développement de l'Algérie ne peut se contenter d'une orientation vers la diversification économique car le marché interne énergivore nécessite de développer les ressources énergétiques existantes via l'optimisation des potentialités du sous-sol algérien. Le dilemme est de pouvoir s'adapter aux évolutions du marché mondial de l'énergie en créant un revirement économique majeur.

D'un côté, maintenir l'exploitation des ressources fossiles et développer les énergies non conventionnelles pour défendre ses positions mais en offrant un cadre organisationnel et institutionnel favorable est une voie explorable car la teneur des réserves est un atout de taille pour renforcer la position compétitive de l'Algérie. De l'autre, Elle devrait tirer profit du potentiel considérable dans les énergies renouvelables en incitant les pays voisins du sud et du nord à s'investir totalement dans une coopération raisonnée où il sera question de favoriser une intégration gagnant-gagnant à tous après résolution des conflits-obstacles.

Toutefois, d'autres interrogations semblent se dessiner à l'horizon avec l'affaiblissement de l'UE et la montée fulgurante des eurosceptiques, pour qui toute idée d'élargissement, principalement avec les voisins du sud de la Méditerranée serait un danger pour les nations européennes. Ainsi, une montée du protectionnisme, à la Trump, pourrait remettre en cause l'ensemble des avancées réalisées et des perspectives de configurations partenariales proposées.

Bibliographie

Bibliographie

Ouvrages

- ABDELMALKI.A, SANDRETTO.R, « Le commerce international: Analyses, institutions et politiques des Etats », De Boeck Supérieur, Paris, 2017.
- ALLEGRET.J-P, LE MERRER.P, « Economie de la mondialisation vers une rupture durable? », 2ème édition, De Boeck Supérieur, Louvain La Neuve, 2015, préface.
- ANDREWS.K.R, « The concept of corporate strategy », Dow Jones Irwin, 1971.
- ARMAGAN.I, « La théorie traditionnelle de l'intégration économique internationale et ses insuffisances au niveau des pays en voie de développement », *Intégration économique, The Turkish Yearbook*, 1971.
- BARRE.R, « Economie politique », PUF, Paris, 1959.
- BEDDI.H, NIVOIX.S, « Management international », Vuibert, Paris, 2017.
- BENICHI .R, « Histoire de la mondialisation », Vuibert, Paris, 2006.
- BENSAID.D, « Marx l'Intempestif, grandeurs et misères d'une aventure critique », Fayard, Paris, 1995.
- BERK.J, DEMARZO.P, « Finance d'entreprise », 3ème édition, Pearson, Paris, 2014.
- BIALES.M, GOFFIN.R, « Économie générale », tome 2, Foucher, Paris, 1987.
- BIENAYMÉ.A, « Stratégies de l'entreprise compétitive », Masson, Paris, 1980.
- BOURDARIAT.B, « Le commerce international. Théories et pratiques actuelles », L'Harmattan Ed., Collection L'Esprit Économique, Paris, novembre 2011.
- BRAILLARD. P, DJALILI.M-R « Les processus d'interaction », Les relations internationales. Presses Universitaires de France, 2012.
- BRENDER.A, « La France face à la mondialisation », La Découverte, Paris, 1998.
- CARDOSO.M, CORREA-LÓPEZ.M, DOMENECH.R, « Export shares, price competitiveness and the 'Spanish paradox' », VoxEU.org, 2012.
- CHEVALIER.J-M, « Les 100 mots de l'énergie », Collection Que sais-je?, PUF, Paris, 2008.
- CHEVALIER.J-M, DERDEVET.M, GEOFFRON.P, « L'avenir énergétique: cartes sur tables », Gallimard, Paris, 2012.
- CITTON.Y « Portrait de l'économiste en physiocrate: Critique littéraire de l'économie politique », L'Harmattan, Paris, 2001.
- COLLONGES.L, « Autogestion. Hier, aujourd'hui, demain », Paris, Syllepse 2010 En ligne sur <https://autogestion.asso.fr/app/uploads/2012/04/LA-CHARTRE-DALGER.pdf>
- CYERT.R, MARCH.J, « A Behavioral Theory of the Firm », Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 1963.
- DEBLOCK C., DORVAL B. ET RIOUX M., « Zone de libre-échange des Amériques et intégration en profondeur asymétrique », chap. 22, in Regnault H., *Intégration euro-méditerranéenne et stratégies économiques*, L'Harmattan, Collection « Emploi, Industrie et Territoire », 2003.
- DEBLOCK.C, « 17. Régionalisme économique et mondialisation : que nous apprennent les théories? », La question politique en économie internationale. La Découverte, Paris, 2006.
- DE LAVELEYE.E, « Études historiques et critiques sur le principe et les conséquences de la liberté du commerce international », Guillaumin, Paris, 1857.
- DONALD.G ; Mc FETRIDGE, « Compétitivité : notions et mesures », PUC, Université de Canada, Ottawa, 1995.
- ÉLOIL, « IV. La construction européenne », Les enjeux de la mondialisation. Les grandes questions économiques et sociales III. La Découverte, Paris, 2013.
- FONTAGNE.L, « L'investissement étranger direct et le commerce international : Sont-ils complémentaires ou substituables ? », Éditions OCDE, Paris, 1999.
- FOUCHER.M, « Fronts et frontières, un tour du monde géopolitique », Paris, Fayard, 1991.
- FURFARI.S, « Le monde et l'énergie: enjeux géopolitique, Tome 1 : les clefs pour comprendre », Editions Technip, Paris, 2007.
- GANNA.A, RICHARD.Y, « La régionalisation du monde », IRMC, Karthala, Paris, 2014.
- GARELLI.S, « Competitiveness of Nations: the fundamentals », The World Competitiveness Yearbook 2000.
- GUILLOCHON.B, KAWECKI.A, VENET.B, PELTRAULT.F, « Economie internationale », 8ème édition, Dunod, Paris, 2016.
- HAAS.E, « The uniting of Europe : political, social, and economical forces, 1950-1957 », Original ed.: 1958. - Notre Dame, IN : University of Notre Dame Press, Extrait de Karl Deutsch cité par Dario Battistella, 2003.
- HARISON.A, DALKIRAN.E, ELSAY.E, « Business international et mondialisation », De Boeck, Louvain La Neuve, 2004.
- HARRIBEY.J-M, « Valeur - travail transformations du capitalisme et primat de l'économie : controverses, malentendus et contresens » in Ivan Sainsaulieu, L'Harmattan, logiques sociales, Paris, 2008.
- HAUET.J-P, « COMPRENDRE L'ÉNERGIE: Pour une transition énergétique responsable », L'Harmattan, 2014.
- INGHAM.M, « Management stratégique et compétitivité », édition De BOECK, Paris, 1995.
- HOFFMANN S. ET KEOHANE R. O, « The New European Community. Decision-Making and Institutional Change », Boulder (Col.), Westview Press, 1991.
- JANCOVICI.J-M, « Transition énergétique pour tous ! ce que les politiques n'osent pas vous dire », Éditions Odile Jacob, Paris, avril 2013.
- JEVONS W. S., « The Coal Question. An Inquiry Concerning the Progress of the Nation, and the Probable Exhaustion of our Coal Mines », Mac Millan and Co, Londres, 1865.
- JOHNSON.H-G, « Money, Trade and Economic growth », Allen and Unwin, London, 1962.
- KHAN, M.H, JOMO K.S, « Rents, Rent-Seeking and Economic Development: Theory and Evidence in Asia », Cambridge University Press, Cambridge, 2000.
- KOENIG.G, « Management stratégique, paradoxes, interactions et apprentissages », Nathan, Paris, 1996.
- KRUGMAN.P, « A Country is not a Company », Harvard Business, 1996.
- KRUGMAN.P, OBSTFELD.M, « Economie internationale », De Boeck Supérieur, Louvain la Neuve, 2006.
- LAMIRI.A, « Crise de l'économie algérienne », Les presses d'Alger, Alger, 1999.

Bibliographie

- LANDAU.R, «Technology, capital formation and U.S. competitiveness», dans *International Productivity and Competitiveness*, Hickman, EdB.G. (éd.). Oxford University Press, New York, 1992.
- LASSUDRIE-DUCHÊNE.B, ÜNAL-KESENCI.D, «L'avantage comparatif notion fondamentale et controversée», in *L'économie mondiale 2002*, Editions La Découverte, Collection Repères, Paris, 2001.
- LATRUFFE.L, « Compétitivité, productivité et efficacité dans les secteurs agricole et agroalimentaire», Edition OCDE, 2010.
- LIST.F, « Système national d'économie politique », CAPELLE, Paris, 1857.
- MACHLUP.F, «A history of thought on economic integration», in Fritz Machlup (dir.), *Economic Integration : Worldwide, Regional, Sectoral*, Mac Millan, Londres, 1976.
- MAGAKIAN.J-L, PAYAUD.M.A, «100 fiches pour comprendre la stratégie d'entreprise», Editions BREAL, Paris, 2007.
- MARTINA. M, « La pensée économique, I : Des mercantilistes aux néoclassiques », Paris, A. Colin, 1991.
- MARSHALL.A, « Principes d'économie politique », 1890.
- MARTINET.A, « Science de gestion et compétitivité de l'entreprise », Edition In PERCEROU, Paris, 1984.
- MONTESQUIEU, « De l'esprit des lois », 1758
- MORAVCSIK A, « The Choice for Europe », Ithaca, Cornell University Press, 1998.
- MOREIRA CARNEIR.E, « Le blocage historique des économies africaines Spécialisation rentière et extraversion », éditions l'Harmattan, Paris, 2008.
- MORIS.D, «The Economic System of the UK», OUP, 1985.
- OMAN C. , Globalisation et régionalisation: quels enjeux pour les pays en développement ? », OCDE, Paris, 1994.
- PERCEBOIS.J, «Economie de l'énergie», Economica, Paris, 1988.
- PROULX. P-P, « Le commerce international », 4^{ème} édition, Presses universitaires du Québec, Québec, 2011.
- RAINELLI.M, « III. Les grandes théories du commerce international », *Le commerce international*. La Découverte, Paris, 2015.
- SAMUELSON.A, « Economie internationale contemporaine », OPU, Alger, 1993.
- SAURUGGER.S, « Théories et concepts de l'intégration européenne », Presses de Sciences Po, 2010.
- SCHNEIDER, L, « Le développement durable territorial », Edition afnor, Paris, 2009.
- SCOTT, B. R., & LODGE, G. C., «U.S. Competitiveness in the World Economy». Harvard Business School Press, Boston, 1985.
- SHIER .G, MEIR.O, «Les entreprises multinationales», Dunod, Paris, 2005.
- SIROEN.J-M, « La régionalisation de l'économie mondiale », édition La Découverte, Paris, 2000.
- SIROEN .J-M, « Accords commerciaux et régionalisation des échanges », *La régionalisation de l'économie mondiale*, La découverte, Paris, 2004.
- SIROËN.J-M. « L'État-nation survivra-t-il à la mondialisation ? », Pierre Berthaud éd., *La question politique en économie internationale*. La Découverte, 2006.
- SIROEN, J. M. « Commerce international et mondialisation ». In *Économie Eyrolles*, Paris, 2008.
- SLOCUM.N, VAN LANGENHOVE.L, « Identity and regional integration », *Global Politics of Regionalism: Theory and Practice*, Pluto Books, 2005.
- SPITEZKI.H, «La stratégie d'entreprise compétitivité et mobilité», Economica, Paris, 1995.
- STOPFORD.J, STRANGE.S, «Rival States, Rival Firms: Competition for World Market Shares», Cambridge, Cambridge University Press, 1991.
- TALAHITE.F, « La rente et l'État rentier recouvrent-ils toute la réalité de l'Algérie d'aujourd'hui ? », *Revue Tiers Monde*, Armand Colin, 2012.
- ZACCAÏ.E, « Le développement durable. Dynamique et constitution d'un projet », Peter Lang, Berne-Bruxelles, 2002.

Revues

- ABBAS.M, « L'ouverture commerciale de l'Algérie. Apports et limites d'une approche en termes d'économie politique du protectionnisme », *Revue Tiers Monde*, vol. 210, no. 2, 2012, pp. 51-68.
- ADOUKA.L, BEN BAYER.H, BOUGUELLI.Z, «Gouvernance institutionnelle et investissements directs étrangers: étude empirique appliquée à l'économie algérienne à l'aide d'un modèle ecm», *Revue européenne du droit social*, Volume XXXIX, ISSUE 2, 2018, pp. 63-77.
- AIGINGER.K, «La compétitivité des entreprises, des régions et des pays», *La Vie économique*, *Revue de politique économique* 3-2008, Pp 19-22
- AKNANI-HONVO.A, « Intégration régionale, effets frontières et convergence ou divergence des économies en développement », *Revue Régions et Développement*, N°17, 2003, pp 109-142.
- AL-ATTAR A., ALOMAIR O, « Evaluation of upstream petroleum agreements and exploration and production costs », *OPEC Review*, Vol. 29, No. 4, 2005, pp. 243-266.
- AMBROSIO.P, ET COURTOIS.P, « Impacts du changement climatique et modélisation intégrée, la part de l'arbitraire », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 12, no. 4, 2004, pp. 375-386.
- APPERT.O, « Après l'accord de l'Opep, un nouveau paradigme pour le marché ? », *La Revue de l'Énergie* n° 633 – septembre-octobre 2016, pp 341-343
- ARES.M, BOULANGER.E, DEBLOCK.C, « D'un régionalisme à l'autre : intégration ou interconnexion ? » *Revue Interventions économiques*, 55 | 2016, pp.2-38 [En ligne], mis en ligne le 29 juin 2016, consulté le 02 mai 2017. URL : <http://interventionseconomiques.revues.org/2680>
- ASSELAIN.J-C, « Histoire des entreprises et approches globales. Quelles convergences ? », *Revue économique*, vol. vol. 58, N°1, 2007, pp. 153-172.

Bibliographie

- AUTY, R.M, « Sustaining development in mineral economies: the resource curse thesis », *Progress in Human Geography*, Vol 18, Issue 2, 1994, pp. 254-256
- AVOM, D. « Intégration régionale dans la CEMAC : des problèmes institutionnels récurrents », *Afrique contemporaine*, vol. 222, no. 2, 2007, pp. 199-221.
- AZARIADIS.C, « Les marchés imparfaits dans la théorie macroéconomique », *L'Actualité Économique. Revue d'analyse économique*, vol. 63, N° 4, décembre 1987, pp. 311-330.
- BAGHZOUZ, A. « Du Processus de Barcelone à l'Union pour la Méditerranée : une vision d'Algérie », *Outre-Terre*, vol. 23, no. 3, 2009, pp. 139-151.
- BALDWIN.R, « Determinants of the Commodity Structure of U.S. Trade », *American Economic Review*, 1971, vol. 61, issue 1, pp.126-146.
- BARNEY.J, « Firm Resources and Sustained Competitive Advantage », *Journal of Management*, Vol 17, Issue 1, 1991, pp. 99-120.
- BATTISTELLA .D, « L'apport de Karl Deutsch à la théorie des relations internationales », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 10, no. 4, 2003, pp. 567-585.
- BELANGER, M-È. « L'élargissement comme fondement de l'ordre communautaire. Une étude comparée du discours de l'eupéanité », *Politique européenne*, vol. 45, no. 3, 2014, pp. 176-198.
- BELLAL.S, « Dutch disease et désindustrialisation en Algérie, une approche critique », *Revue du Chercheur*, 2013, pp.1-13
- BELATTAF.M, « De la compétitivité d'un pays : cas de l'Algérie », in *Les Annales de l'Université de Valahia de Targoviste (Roumanie)*, XVIème Année – N° 25 – 2009.
- BENCHIKH.M, « La nouvelle loi pétrolière algérienne : direction publique et économie de marché », *L'Année du Maghreb*, II | 2007, pp 201-221.
- BEN MLOUKA.S, SAHUT.J-M, « La taille est-elle un facteur déterminant de la compétitivité des entreprises ? », *La Revue des Sciences de Gestion*, vol. 233, N°5, 2008, pp. 77-86
- BENYOUB.M, « L'impact De L'investissement Des Revenus Pétroliers Sur La Croissance, L'inflation Et Le Chômage : Cas D'Algérie (2000-2015) », *MPRA Paper No. 90489*, 2018
- BERTHELEMY J., « Commerce international et diversification économique », *Revue d'Economie Politique*, Editions Dalloz, 2005, 115 , pp.591-611
- BOUTILLIER, S, « Les économistes et l'écologie, enseignements historiques », *Innovations*, vol.N° 18, N° 2, 2003, pp. 139-165.
- BOUYACOU.B, « Croissance économique et développement 1962-2012 : quel bilan ? », *Insaniyat / إنسانيات*, 57-58 | 2012, 91-113.
- BROUET.A, « La théorie économique du protectionnisme en 1950 », *Revue économique*, N°51-5, 2000, pp. 1281-1296.
- BUTACI.C, BADEA.M, « Origines et impact de la crise des subprimes », *finances-banks-accountancy*, volume 3, 2008
- CARDEBAT J-M, « Commerce international et développement, quelles relations ? Une réponse empirique à partir de données de panels ». In: *Tiers-Monde*, tome 43, N°170, 2002. *Femmes en domesticité. Les domestiques du Sud, au Nord et au Sud*, sous la direction de Blandine Destremau et Bruno Lautier. pp. 423-446.
- CHANEY.T , « The Gravity Equation in International Trade: An Explanation, » ; *Journal of Political Economy*, vol 126(1), 2018, pp150-177.
- CHARBIT.Y, « Proudhon et le piège malthusien », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 116, N°1, 2004, pp. 5-33.
- CHARILLON.F, « La relation franco-algérienne au regard de l'analyse de politique étrangère publiée dans « L'Algérie. Puissance régionale », *Questions internationales*, n° 81, septembre-octobre 2016 in <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000567-l-algerie-une-puissance-regionale/la-relation-franco-algerienne>.
- CHARLEZ.P, « Géopolitique de la transition énergétique », *Géoéconomie*, N°82, 2016/5, pp. 109-132
- CHEVALIER.J-M, « L'économie industrielle comme fondement des stratégies d'entreprise », in « Les stratégies d'entreprise », *Cahiers Français* N° 275, mars-avril 1996, La Documentation Française, Paris, pp. 8-14.
- CIRELLI, J-F, « Où va l'Europe de l'énergie ? », *Géoéconomie*, vol. 68, no. 1, 2014, pp. 9-18.
- COMBES. Et al., « The productivity advantages of large cities: distinguishing agglomeration from firm selection », *Econometrica*, Vol. 80, No. 6, November, 2012, pp 2543-2594.
- CORDEN.WM, « Economies of scale and customs union theory », *Journal of Political Economy*, vol. 80, issue 3, 1972, pp. 465-75
- CORIAT.B et WEINSTEIN.O, « Les théories de la firme entre « contrats » et « compétences » », *Revue d'économie industrielle* [En ligne], 129-130 | 1er et 2e trimestres 2010, document 4, mis en ligne le 15 juin 2012, consulté le 30 septembre 2016. URL : <http://rei.revues.org/4142> ; DOI : 10.4000/rei.4142
- CORNELISSEN.S, « La politique japonaise de moyenne puissance et l'Afrique. Un cadre d'analyse pour dépasser l'opposition réactif-proactif », *Afrique contemporaine*, vol. 212, no. 4, 2004, pp. 33-53.
- COSTEA, S, DOGOT, C.-M. .« Les régions, un concept modern d'organisation dans l'Union Européenne. L'Europe Unie », *Revue d'études européennes*, 2, 2008, pp 54-61
- COUSSY.J, « Causes économiques et imaginaires économiques de la régionalisation », *Cultures & Conflits*, n° 21-22, 1996, pp.347-372
- DAUDIN.G, GAFFARD J-L, ET SARACENO.F « Ordre et désordre dans l'échange international. Une revue de littérature », *Revue de l'OFCE*, vol. N°100, N°1, 2007, pp. 143-174.
- DEBLOCK. C. « Accords commerciaux : entre coopération et compétition », *Politique étrangère*, vol. hiver, no. 4, 2012, pp. 819-831.
- DE CHARENTENAY.P, « L'Europe, une œuvre de volonté », *Études*, vol. tome 418, no. 1, 2013, pp. 7-17.
- DEJARDIN.M, « Compétitivité structurelle », *Reflets et perspectives de la vie économique*, vol. tome xlv, N° 1, 2006, pp. 5-13.
- DE LA CROIX.D ,BAUDIN.T, « La croissance économique », *Discussion Paper*, IRES, 2015.
- DE LADOUCETTE. P, « Régulation de l'énergie en Europe. Méthode, enjeux, défis », *Géoéconomie*, vol. 66, no. 3, 2013, pp. 65-81

Bibliographie

- DEPLAPLACE.M, « La politique des pôles de compétitivité: la question de l'articulation entre compétitivité des entreprises et compétitivité des territoires », *Géographie, économie, société*, vol. 13, no. 3, 2011, pp. 255-271.
- DE LA REZA.A, « Le régionalisme ouvert latino-américain : un essai d'interprétation systémique », *Cahiers des Amériques latines* 2014, pp. 177-198.
- DELAVALLE.C, « Pauvreté et corruption : un cercle vicieux », *Regards croisés sur l'économie*, N° 14(1):72-83, 2014, pp. 72-83.
- DELCOUR, L, « L'énergie, enjeu clé pour la présidence française de l'Union », *Revue internationale et stratégique*, vol. 69, no. 1, 2008, pp. 137-144.
- DERDEVET.M, « L'Union de l'énergie, un vaste et grand chantier », *Question d'Europe* n°369, 02/11/2015.
- DE SOUSA.J, LOCHAR.J, « Investissements directs étrangers et intégration ; quels enseignements pour les PECO », *Economie et prévision*, N°163, 2004, pp. 87-100.
- DIAMOND.J, « Effondrement : Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie », *Courrier de l'environnement de l'INRA* N° 54, septembre 2007, pp. 144-148.
- DURAND.C, « De la prédation à la rente, émergence et stabilisation d'une oligarchie capitaliste dans la métallurgie russe (1991-2002) », *Géographie, économie, société*, vol. 6, no. 1, 2004, pp. 23-42.
- ECHINARD.Y, GUILHOT.L, « Le nouveau régionalisme ». De quoi parlons-nous ?, *AFRI, Volume VIII*, 2007, pp. 775-792.
- EICHENGREEN.B, FRANKEL .J, « Economic regionalism : evidence from two XXth century episodes », *North American Journal of Economics and Finance*, vol. VI, n° 2, 1995, pp. 89-106.
- EVARD .A, SAURUGGER.S, « Les groupes d'intérêt économiques face à un changement de paradigme: le cas de l'énergie nucléaire en Allemagne », *Swiss Political Science Review*, N°13, 2007, pp. 69-95.
- FAYOLLE.J, « D'une mondialisation à l'autre », *Revue de l'OFCE*, n° 69, 1999, pp. 161-206.
- Figuière.C, Guilhot.L, « Caractériser les processus régionaux : les apports d'une approche en termes de coordination », *Mondes en développement*, vol. n° 135, no. 3, 2006, pp. 79-100.
- FIGUIERE.C, GUILHOT.L, « Propositions pour une « approche combinée » des processus d'intégration économique régionale », *Économie et institutions* [En ligne], 20-21 | 2014, mis en ligne le 01 juin 2014 URL : <http://journals.openedition.org/ei/5597> ; DOI : 10.4000/ei.5597
- FONTAGNE L., GAULIER G. & ZIGNAGO S., « Specialization across Varieties and North-South Competition », *Economic Policy*, janvier 2008, pp. 51-91.
- FRANCK, C, « L'Europe et ses États ». *Études internationales*, 27(4), 1996, pp. 885-891.
- FRANKEL.J, STEIN.E, WEI.C-J, « Trading blocs and the Americas: The natural, the unnatural, and the super-natural », *Journal of Development Economics*, vol. 47, issue 1, 1995, pp. 61-95.
- GALLOIS.L, « Pacte pour la compétitivité de l'industrie française », *Rapport au Premier ministre, Commissariat Général à l'Investissement*, 2012.
- GARRETT G, « International Cooperation and Institutional Choice: The European Community's Internal Market », *International Organization*, Vol. 46, 1992, pp. 533-548.
- GAULME.F, « « États faillis », « États fragiles » : concepts jumelés d'une nouvelle réflexion mondiale », *Politique étrangère*, 2011/1 (Printemps), pp. 17-29. DOI : 10.3917/pe.111.0017. URL : <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2011-1-page-17.htm>
- GEOFFREY.H, AYONG LE KAMA.A, « Durabilité, croissance et prospérité », *Revue française d'économie*, vol. volume xxvi, N° 2, 2011, pp. 95-114.
- GHERARI.H, « Le Maghreb et l'Organisation mondiale du commerce : miroir aux alouettes ? », *L'Année du Maghreb*, IX | 2013, pp. 159-172.
- GHIO.S, VAN HUFFEL.C, « Intégration économique et disparités spatiales dans l'Union Européenne », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, vol. avril, no. 2, 2001, pp. 249-269.
- GROSSMAN.S; HART.O, « The Costs and Benefits of Ownership: A Theory of Vertical and Lateral Integration », *Journal of Political Economy*, 94(2), 1986.
- GUIGOU J.-L, « La rente foncière. Evolution des théories depuis 1650 », *Economica*, Paris, 1982.
- GUILLAUMONT.P, « Stratégie de développement et ouverture sur l'extérieur », *Revue africaine de développement*, Vol. 1, n° 1, Juin 1989, pp. 40-57.
- GUILLEN ROMO .H, « De l'intégration cepalienne à l'intégration néolibérale en Amérique latine : de l'ALALC à l'ALENA », *De Boeck Supérieur, Mondes en développement*, n° 113-114, 2001, pp. 15-26.
- HAAS.E, « The study of regional integration: reflections on the joy and anguish of pretheorizing », *International Organization*, Vol. 24, N°4, Automne 1970.
- HAMAMDA M.T, « Privatisation des entreprises publiques en Algérie », *Géoéconomie*, vol. 56, no. 1, 2011, pp. 133-157.
- HAMDOUCHE.A, « Conceptualisation et analyse des clusters: Les espaces et les réseaux de l'innovation dans la littérature récente », *Archivio di Studi Urbani e Regionali*, N° 92, Anno XXXIXème, 2008, pp. 30-48.
- HAMMICHE.T, « La transition énergétique en Méditerranée », *Rives méditerranéennes*, N°51, 2015, pp. 13-27.
- HARRIBEY.J-P, « Loi de la valeur, plus-value et accumulation », *Alternatives économiques*, « Marx l'incontournable », Les dossiers, N°13, mars 2018. <http://harribey.ubordeaux4.fr/travaux/valeur/valeur-plusvalue-accumulation.pdf>
- HATEM.F, « Attractivité : de quoi parlons-nous ? », *Revue Pouvoirs publics*, N°61, 2004.
- HATEM.F, « Le rôle des clusters dans l'attractivité dans les politiques d'attractivité », *Actes des séminaires Février-Juillet 2007 'attractivité du territoire, regards croisés'*, PUCA, 2007, pp. 19-22.
- HELLIER.J, « La similitude dans l'échange international : une revue critique des approches, la similitude dans l'échange international : une revue critique des approches », *Revue française d'économie* année 1993 8-1, pp. 89-134.
- HETTNE .B, SODERBAUM.F, « The New Regionalism Approach », *Politeia* 17 (3), 1998, pp. 6-21.
- HETTNE .B, SODERBAUM.F, « Civilian power or soft imperialism? The EU as a global actor and the role of interregionalism », *European Foreign Affairs Review* 10 (4), 2005, pp. 535-552.

Bibliographie

- HOFFMANN S, « The European Process at Atlantic Crosspurposes », *Journal of Common Market Studies*. Vol. 3. pp. 85-117
- HORSTMANN.I ; MARKUSEN.J, «Endogenous market structures in international trade (natura facit saltum)», *Journal of International Economics*, N°32, (1-2), 1992,pp.109-129
- HUGON P, « G. Kébabdjian, Les théories de l'économie politique internationale [compte-rendu] », *Revue Tiers Monde*, 164 ;2000, pp. 934-936
- HUGON. P, « Les économies en développement au regard des théories de la régionalisation », *Tiers-Monde*, Vol. 43 n°169, 2002, pp. 9-25
- Studies*, Volume 12, Issue 3, 1975, pp. 305-323.
- JOSELIN.D, NICOT.B, « Un modèle gravitaire géoéconomique des échanges commerciaux entre les pays de l'U.E., les PECO et les PTM », *Revue Cybergeo : European Journal of Geography [Online]*, Systems, Modelling, Geostatistics, document 237, Online since 12 March 2003.
- JOHANSON.J, «The internationalization of the firm—four swedish cases »*Journal of Management Studies*, 12(3), May 2007, pp.305 - 323
- JUDSON.R, ORPHANIDES.A, «Inflation, Volatility and Growth»*International Finance*, 1999, vol. 2, issue 1, pp. 117-38
- KEBABDJIAN.G, « Economie politique du régionalisme : le cas euro-méditerranéen », *Région et Développement*, n°19, 2004, pp.151-184
- KEBABDJIAN.G, « L'économie politique à l'épreuve de l'intégration européenne, *Etudes internationales* », vol. 41, n° 1, 2010, pp. 7-26
- KENNES.W, CCE-DG, « VIII Quelques réflexions sur l'intégration économique régionale », *cahiers du GEMDEV*, N°25, 1997, pp.187-193.
- KEPPLER.J.H, « L'Union européenne et sa politique énergétique », *Politique étrangère*, automne 2007, p. 529-543.
- KERAMANE.A, « Quel avenir pour la Méditerranée ? », *Médecine*, N°34, Janvier 2011.
- KERGOMARD.C, « Changement climatique : des causes physiques à la géographie des risques », *Regards croisés sur l'économie*, vol. 6, no. 2, 2009, pp. 33-44.
- KNUDSEN.T, « Economic selection theory », *Journal of evolutionary economics*, 12, 2002, pp. 443-470.
- KRUGMAN.P, « Scale economies, product differentiation, and the patterns of trade », in *American Economic Review*, vol. 70, n° 5., 1980.
- KRUGMAN P-R., « The move toward free trade zones », *Federal Reserve Bank of Kansas City Economic Review*, november/decembre, 1991, pp. 5-25.
- KRUGMAN P, « What Should Trade Negotiators Negotiate About? », *Journal of Economic Literature*. Vol. 35, 1997, pp. 113-120.
- LABARONNE.D, « Les difficultés de l'intégration économique régionale des pays maghrébins », *Mondes en développement*, vol. 163, no. 3, 2013, pp. 99-113.
- LACHAAL.L, «La compétitivité : Concepts, définitions et application». In: LAAJIMI.A, ARFAL.L, " Le futur des échanges agro-alimentaires dans le bassin méditerranéen : Les enjeux de la mondialisation et les défis de la compétitivité ", *CIHEAM, Cahiers Options Méditerranéennes*; N° 57, Zaragoza, 2001. pp. 29-36.
- LAFAY.G, «Remarques sur la compétitivité en longue période », *Economie et Statistique*, N° 102 1978, pp. 27-31
- LANCASTER.K, « A New Approach to Consumer Theory », *Journal of Political Economy*, , vol. 74, 1966.
- LEQUESNE.C, SMITH.A, « Union européenne et science politique : où en est le débat théorique ? », *Cultures et conflits*, 28, 1997, pp. 7-31.
- LIOU.I. Y-M, MUSGRAVE.P «Refining the Oil Curse: Country-Level Evidence From Exogenous Variations in Resource Income», 2016, pp. 1585-1610
- LUCAS.R-E, "Why Doesn't Capital Flow from Rich to Poor Countries?" *American Economic Review* ; 1990 , pp.92-96.
- MAINGUY.C, «L'impact des investissements directs étrangers sur les économies en développement», *Revue Régions et développement*, N°20-2004, pp. 65-89.
- MARQUE.F, « Dimensions économique, institutionnelle et monétaire de l'intégration régionale en Asie orientale », N°156, 1998, pp. 835-860
- MARTIN,J-P, NONN.H, « La notion d'"intégration régionale" », *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, 41-42, 1980, pp. 33-46
- MATSUNAGA.Y, BOUYSSOU.R, « L'État rentier est-il réfractaire à la démocratie ? », *Critique internationale*, vol. 8. 2000. Diversité du capitalisme mondialisé, sous la direction de Vivien A. Schmidt. pp. 46-58.
- MEHLUM.H, MOENE.K, TORVIK.R, «Institutions and the Resource Curse», *The Economic Journal*, Volume 116, Issue 508, 2006, pp. 1-20.
- MEISEL.N, AOUDIA.J-O, « L'insaisissable relation entre « bonne gouvernance » et développement », *Revue économique*, 2008/6 (Vol. 59), pp. 1159-1191. DOI : 10.3917/reco.596.1159. URL : <https://www.cairn.info/revue-economique-2008-6-page-1159.htm>
- MENARD.C « L'approche néo-institutionnelle : des concepts, une méthode, des résultats », *Cahiers d'économie Politique / Papers in Political Economy*, vol. 44, N°1, 2003, pp. 103-118.
- MENDEZ.R, «Ouverture commerciale et convergence dans un modèle simple de croissance endogène», *Annales d'économie et de statistique*. N°47, 1997, pp. 13-38
- MERCIER-SUISSA.C, « Restauration de l'Etat de Droit ou captation de la rente pétrolière en Russie ». *NAQD d'études et de critique sociale*, 2009, janv/fev (25), pp.69-85.
- MESCHI.P-X, «La cession de coentreprise:simple cession d'actifs ou cession spécifique?Analyse des réactions des marchés boursiers européens», *Finance Contrôle Stratégie – Volume 7*, N° 1, mars 2004, pp. 117 – 150.
- MOLLARD.A. « Qualité et développement territorial: une grille d'analyse théorique à partir de la rente », *Économie rurale*. N°263, 2001. pp. 16-34.

Bibliographie

- MORAN.P, « Note sur l'effet de détournement », *Revue économique* N°18-4, 1967, pp. 637-653.
- MORAVCSIK A, « Negotiating the Single European Act: National interests and Convention Statecraft in the European Community », *International Organization*, Vol. 45,1990, pp. 19-56
- MORAVCSIK A, « Preferences and Power in the European Community. A Liberal Intergovernmentalist Approach », *Journal of Common Market Studies*, vol. 31, no 4 ; 1993, pp. 473-524
- MOREAUX.M, AMIGUES.J-P, TERREAUX.J-P.«Exploitation d'une ressource non renouvelable, possibilité de stockage et règle d'Hotelling». In: *Revue économique*, volume 41, N°2, 1990. pp. 335-368.
- MOUHOUBI Aïssa,« La rente pétrolière repensée : éléments d'une nouvelle perception d'un concept galvaudé», *Les Cahiers du CREAD* N°96 /2011,pp 5-25
- MUET P.A, « Union monétaire et fédéralisme », *Revue de l'OFCE*. N°55,1995, pp. 151-170
- MUNDELL.R.A. « Une théorie des zones monétaires optimales suivi de : Le paradoxe de Mundell par Agnès Bénassy-Quéré », *Revue française d'économie* Année 2003 18-2 pp. 3-33
- NAVARRO-FLORES.O, « Le défi des partenariats Nord-Sud », *Revue Vie économique*, Volume 1,N°2,Octobre 2009,pp.55-65.
- NYE, J. S. « Comparative regional integration: Concept and measurement ». *International Organization*, 1968, 22, pp. 855-880.
- OTANDO, G, « Institutions, gouvernance et développement économique : problèmes, réformes et orientation de l'économie gabonaise », *Marché et organisations*, vol. 14, no. 2, 2011, pp. 129-166.
- OULD AMER.N, « Etat rentier et problématique de développement en Algérie », *Cahiers politique et droit* ,N° 15 JUIN 2016.
- PADOA-SCHIOPPA, A. « Europe, objectifs et obstacles: la question de la souveraineté », *L'Europe en Formation*, vol. 368, no. 2, 2013, pp. 109-118.
- PARIENTY.A,«Les déterminants de la compétitivité», *Alternatives Economiques* N° 329 - novembre 2013
- PATRICK.A, CARTAPANIS.A, ET FONTAGNÉ.L, « Nouvelles frontières, nouveaux défis pour l'Union européenne », *Revue économique*, vol. vol. 57, N° 4, 2006, pp. 667-672.
- PEIXOT.A.C, «La théorie de la dépendance : bilan critique», *Revue française de science politique* Année 1977,Volume 27 ,N°4 Pp. 601-629.
- PENROSE E., «The theory of the growth of the firm», Oxford University Press, 2d edition 1995.
- PERIDY.N, «Ouverture économique, intégration régionale et investissements directs étrangers », *Région et Développement* n° 29-2009,pp 5-10.
- PERROUX F,« L'effet de domination dans les relations internationales », *Hommes et Techniques*, Janvier republié dans *Economie appliquée*, tome XL, N° 2, 1987, pp. 271- 290.
- PETIT.P, « Mondialisation et régionalisation : une analyse comparative de la construction des rapports internationaux en Asie en Europe et en Asie de l'est »,*Région et Développement* n°22,2005,pp.39-83.
- POIROT.J, GÉRARDIN.H, « L'attractivité des territoires: Un concept multidimensionnel », *Mondes en Développement*, vol. 149, no. 1, 2010, pp. 27-41.
- POSNER.M.V, «International trade and technical change»,*Oxford Economic Papers*, vol. 13, issue 3,1961, pp. 323-341
- RABAH AREZKI.R,VAN DER PLOEG.F, «Can the Natural Resource Curse Be Turned Into a Blessing? The Role of Trade Policies and Institutions»,*IMF*,2007.
- REGNAULT.H, « Libre-échange Nord-Sud et typologie des formes d'internationalisation des économies », *Région et Développement* N°22, 2005,pp 19-38.
- REGNAULT .H, « Multilatéralisme et accords préférentiels : la fin de l'exception asiatique », *Mondes en développement*, vol. 144, no. 4, 2008, pp. 75-90.
- REGNAULT.H, « Les pays en développement face aux IDE : de la substitution aux importations à l'intégration profonde »,*Techniques financières et développement*, N°110,2013,pp. 5-14.
- RENNIE.M W. «Born Global », *The McKinsey Quarterly*, N° 4,1993, pp. 45-52.
- RISTORI.D, « Enjeux et défis de la politique énergétique en Europe », *Géoéconomie* , janvier 2015, numéro 73, p. 45-58
- RODIER, C. « Les grandes étapes de la construction de l'« espace européen » de Rome à Amsterdam en passant par Schengen », *Plein droit*, vol. 49, no. 2, 2001, pp. 36-41.
- ROSAMOND.B, « Theories of European Integration », Palgrave, Chapter 6 "Intergovernmental Europe?,"2000.
- SACHS.J-D , WARNER.A-M, « The Big Rush, Natural Resource Booms And Growth », *Journal of Development Economics*, v59(1,Jun),1999, pp. 43-76.
- SEKFAÏL.N, « 2013 Amendements de la loi sur les hydrocarbures en Algérie : L'incontournable nécessité d'un consensus national », *MedEnergie* N°50, mai 2016
- SENTIS.P, «La notion de hasard : Ses différentes définitions et leurs utilisations». *Laval théologique et philosophique*, 61(3), 2005, pp 463-496.
- SCOTT.J,STORPER.M, « Regions, globalization, development », *Regional Studies*, vol. 37: 6&7, 2003,pp 579-593.
- SCHMITTER P.C, « Three Neo-Functional Hypotheses About International Integration. *International Organization* », Vol. 23, n°1, 1969,pp .161-166.
- SID AHMED. A, « Maghreb, quelle intégration à la lumière des expériences dans le Tiers-Monde? », *Revue Tiers Monde*, tome. XXXII, n° 129, Janvier-Mars,1992, pp 67-97
- SID AHMED.A, « Le paradigme rentier en question :l'expérience des pays arabes producteurs de brut Analyse et éléments de stratégie »,*Revue Tiers Monde*,n°163,juillet-septembre 2000,pp 500-521.
- SZCZEPANSKI.M, « Le village planétaire. : Variations sur l'échelle d'un lieu commun.. Mots: les langages du politique », ENS Éditions (Lyon), 2003, pp.149-156.
- TALAHITE.F,« Le concept de rente, pertinence et dérives », *Problèmes économiques*, n°2.908 : Que faire de la rente des pétrodollars ?, 2006,pp 2-10.

Bibliographie

- TORRE A, « Clusters et systèmes locaux d'innovation. Un retour critique sur les hypothèses naturalistes de la transmission des connaissances à l'aide des catégories de l'Économie de la proximité », *Régions et Développement*, N°24, 2006, pp 15-44.
- TRIKI.D, ET MOALLA.E, « Les conditions de réussite des joint-ventures internationales : le cas d'un groupe français dans le secteur événementiel », *Management & Avenir*, vol. 65, N° 7, 2013, pp. 14-31.
- UNZ. H, RHOMBERG. R.R. , « Price Competitiveness in Export Trade among Industrial Countries », *American Economic Review, Papers and Proceedings*, N°63,1973 ,pp 412-418.
- UVALIC, M, « Regional Cooperation and the Enlargement of the European Union: Lessons Learned? », *International Political Science Review*, Vol.23, pp.319-333
- VENABLES A.J, « Equilibrium Locations of Vertically Linked Industries », *International Economic Review*, Vol.37, 1996,pp.341-359
- VERCELLONE.C, « La nouvelle articulation salaire, profit, rente dans le capitalisme cognitif », *European Journal of Economic and Social Systems*, Lavoisier, 2007, 20 (1), pp.45-64.
- WEBBER.D,« Rendement des facteurs et hétérogénéité régionale : quels sont les effets des échanges commerciaux et des marchés du travail sur le salaire moyen dans les diverses régions d'Europe ? », *Innovations*, vol. N°15, N°1, 2002, pp. 151-171.
- WEILLER J. (1969) et (1970) « Echanges extérieurs et politique commerciale de la France depuis 1870 », *Cahiers de l'ISEA, Economies et Sociétés*, III, 10 et 11 et IV, 5.
- WERNEFELT.B,« A Resource-based View of the Firm », *Strategic Management Journal*, Vol. 5, N°2. (Apr. - Jun., 1984), pp. 171-180.

Thèses de doctorat

- AISSAOUI.A, « Les fondements théoriques de l'expérience algérienne de développement », Thèse de Doctorat d'Etat, Option Théorie du développement, FSEGC, Université Mentouri de Constantin, 2008-2009.
- BENALOUACHE.N, « L'énergie solaire pour la production d'électricité au Maghreb : transition énergétique et jeux d'échelles », Thèse de Doctorat en Géographie, Aix-Marseille université/Université de Sfax, 2017, p 19.
- BERTHAUD.P, « Intégration économique et gouvernance internationales Un programme de recherche en économie politique internationale », Thèse de Doctorat, LEPII, Université Pierre Mendès France de Grenoble, 2006.
- DIHISSOU.W, « La relation entre le commerce international et les investissements directs étrangers : cas des principaux pays de l'OCDE ». Thèse de Doctorat, Economies et finances. Université Côte d'Azur, 2017.
- DJIMASRA.N, « Efficacité technique, productive et compétitivité des principaux pays producteurs de coton », Thèse de doctorat en science économique, université d'Orléans, soutenue le: 18/12/09.
- HAROCHE.P, « Théorie réaliste de l'intégration européenne : les conditions de la transformation d'un système international en système interne » thèse de Doctorat en Science politique, Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2013.
- MABALLA, « Quatre essais sur les effets des rentes des ressources naturelles dans les pays en développement ». Thèse de Doctorat en Economies et finances. Université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 2016.
- MKIMER-BENGELOUNE.L, « Modélisation des barrières non tarifaires et leur impact sur les échanges internationaux : une application aux pays méditerranéens ». Economies et finances. Université de Toulon, 2013.
- TALEB.F, « Le projet d'intégration régionale maghrébine : impact sur l'Algérie », Thèse de Doctorat en Sciences économiques, Université Abou bakr Belkaid, Tlemcen, Algérie ;2016.

Colloques, journées d'études, congrès et forums

- ATTAR.A, HAMMAT.M, « Le Potentiel en Hydrocarbures de L'Algérie », Contribution de SONATRACH Division Exploration, Algeria Well Evaluation Conference.
- ATTAR.A, « Transition et sécurité énergétique les défis à l'horizon 2030 », Conférence à l'UMMO, 16/05/2018.
- BERTHAUD.P, GERBIER.B, PEYTRAL,P-O, « Mondialisation et théorie de la nation ». Journée d'Etudes François Perroux "François Perroux et la gouvernance des nations", Université Montesquieu, Bordeaux, 23 janvier 2004.
- BOUIGUES.P;GOYBET.P,«La compétitivité de l'industrie européenne», économie européenne, N°25,Septembre 1985.
- CHASSAGNON.V , « Qu'est-ce qu'une firme (-réseau) ? », XVIIe Conférence Internationale de Management Stratégique (AIMS), May 2008, France.
- COMMISSION EUROPÉENNE,« Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources », Communication de la Stratégie Europe 2020, 26 janvier 2011.
- COMMISSION EUROPÉENNE, « Feuille de route pour une économie compétitive et pauvre en carbone à l'horizon 2050 », Communication, 8.03.2011.
- FIGUIERE.C, GUILHOT.L« L'intégration économique régionale : parangon de la complémentarité entre l'économie internationale et l'EPI ». Colloque international "Économie politique internationale et nouvelles régulations de la mondialisation", Centre de Recherche sur l'Intégration Économique et Financière, Université de Poitiers, May 2009, Poitiers, France.
- MOUHOUBI.A, «Rationalisation de l'exploitation pétrolière par la redéfinition de la rente », Colloque sur : Les politiques d'utilisation des ressources énergétiques : entre les exigences du développement national et la sécurité des besoins internationaux, Université de sétif, 2014.
- MOUHOUBI. A, « Rationalisation de l'exploitation de la rente Une politique de minimisation de la pauvreté dans les pays exportateurs de pétrole », Actes du colloque internationale sur l'évaluation des politiques de lutte contre la pauvreté dans les pays arabes à l'ère de la mondialisation, 08-09 Décembre 2014, p263.
- MRAD.F, DHRIFLA, «L'intégration Economique facteur de convergence ou de divergence : Cas de l'intégration entre les pays européens et les pays de Maghreb », Troisième Colloque International La Nouvelle Politique de Voisinage, Hammamet, 1-2 juin 2007, Université Tunis El-Manar.
- OMGBA.L-D, DJIOFACK.C ; « Equilibre général et revenu permanent dans un pays en transition post-pétrolière : le cas du Cameroun », 58ème congrès de l'AFSE, Mars 2009.
- PESQUEUX. Y, «La notion de territoire», Colloque Propedia - Observatoire économique des banlieues, Paris, Dec 2009.

Bibliographie

- SALUDJIAN.A, «Les theories de la cepal des annees 1990 pour l'insertion dans l'economie mondiale de l'amerique latine et du cone sud. une mise en perspective des cadres d'analyse», 1ères journées du développement du GRES, « le concept de développement en débat », Université Montesquieu-Bordeaux IV, 16 et 17 septembre 2004.
- SID AHMED.A, « L'industrialisation à partir des ressources naturelles Le cas des hydrocarbures au Maghreb », Actes du colloque « L'Avenir de l'Espace Méditerranéen », Montpellier, France, 1990/09, pp345-395.
- TALHA.L, « Le régime rentier et son mode de régulation. Essai de problématique », Forum de la Régulation, 2003.

Rapports , documents de travail et autres documents

- AGENCE NATIONALE DES DÉCHETS, Caractérisation des déchets ménagers et assimilés dans les zones nord, semiaride et aride d'Algérie 2014.
- AHMED-OUAMAR.A, « La coopération énergétique Algérie-Union Européenne ; un exemple de coopération Nord-Sud à travers la méditerranée ? », consulté en ligne sur <https://www.gate.cnrs.fr/unecaomc08/Communications%20PDF/Texte%20ABDELMADJID%20AHMED-OUAMAR.pdf>
- ALMORSHID.B, « Recherche de rente et processus de réformes politiques et institutionnelles dans le monde arabe La leçon marocaine », working paper N°469, 2009, p2.
- ANDREFF.W, « Pluralisme, multilatéralisme et universalisme dans l'analyse économique de la mondialisation » In : Construire un monde ? Mondialisation, pluralisme et universalisme [en ligne]. Tunis : Institut de recherche sur le Maghreb contemporain, 2007.
- Assembly of European Region, « Declaration on Regionalism in Europe », 1996.
- AUGE.B, « L'Egypte, nouvelle plateforme gazière en Méditerranée Orientale », Notes de l'Ifri, Septembre 2018
- A WORLD BANK GROUP FLAGSHIP REPORT, « Doing Business Report : Training for Reform », 16^{ème} Edition, 2019.
- BALDWIN.M, « Globalisation : the great unbundling(s) », contribution to the project Globalisation challenges for Europe and Finland, The secretariat of the economic council, Septembre 2006.
- Banque Nationale du Canada, « Le mensuel économique : Economie et stratégie », Décembre 2018.
- BAUMONT.C, « Economie géographique et intégration régionale (quels enseignements pour les pays d'Europe Centrale et Orientale ?) ». [Rapport de recherche] Laboratoire d'analyse et de techniques économiques (LATEC). 1998.
- BEAULIEU.I, « Etat rentier, gouvernance et développement : le cas de la MALAYSIA », working paper 06-03, CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA EN CITOYENNETÉ ET GOUVERNANCE Département de science politique Université de Montréal, 2006.
- BOITTIN J-F, « Politique américaine de l'énergie et de l'environnement », IFRI centre Energie, Janvier 2018
- BOUCKKINE.R, BOUKLIA-HASSANE.R ET MEDDAHI.N, « Un an après le contre-choc pétrolier: Bilan, Enjeux et Perspectives », Contribution 6 juillet 2015.
- BOUDE.J-P , CHABOUD.C, « Le concept de ressource naturelle en économie », Premier Forum Halieumétrique, Rennes, 29/06 au 07/07/1993.
- BP Statistical Review, 2016.
- BP Statistical Review of world energy, 2018.
- Bulletin statistique annuel de l'OPEP, 2018.
- Club Energia (FCE) , 2018.
- COMBES.P.P , LAFOURCADE.M, THISSE J.F , Toutain.J J, « The rise and fall of spatial inequalities in France: a long-run perspective », WORKING PAPER N° 2008 – 54, laboratoire d'économie appliquée – inra, paris-jourdan sciences économiques, 2008.
- COMBE.E, « Résister à la tentation protectionniste », Altermind Institute, Juin 2018
- COMMISSION EUROPÉENNE, « Programmation de l'IEV cadre unique d'appui pour l'appui de l'UE à l'Algérie (2014-2017) », Bruxelles, 2014.
- COMMISSION EUROPÉENNE, « Paquet 'Union de l'énergie' : Réaliser l'objectif de 10 % d'interconnexion dans le secteur de l'électricité. Un réseau électrique européen prêt pour 2020 », Communication, 25.2.2015.
- COMMISSION EUROPÉENNE, « Rapport sur l'état des relations UE-Algérie dans le cadre de la PEV rénovée, Bruxelles », mars 2017.
- COMMISSION EUROPÉENNE, « Rapport sur l'état des relations UE-Algérie dans le cadre de la PEV rénovée », Bruxelles, avril 2018.
- COMMUNIQUÉ DU CONSEIL DES MINISTRES, « Programme de développement quinquennal 2010-2014 » in <http://www.mae.gov.dz/images/sce/programme-quinquenal.pdf>
- CONSEIL EUROPÉEN, « Cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 ».
- CONSEIL EUROPÉEN, « Union de l'énergie: une énergie sûre, durable, compétitive et abordable pour l'Europe », 1.03.2016.
- CNUCED, Rapport sur l'investissement dans le monde, 2002.
- CNUCED, « Coup d'œil sur les produits de base », édition spéciale sur le gaz de schiste », N°9, Nations Unies, 2018, p xi.
- CNUCED, « Rapport sur l'investissement dans le monde 2018 », Genève, 2018.
- CNUCED, Statistiques annuelles des investissements directs étrangers de 1970 à 2017, in <https://unctadstat.unctad.org/wds/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=96740>, 2019.
- CRIVELLI.C, « Regionalism and Falling External Protection in High and Low Tariff Members », working papers series, Faculté des sciences économiques et sociales, Département des sciences économiques, Université de Genève, July 2012.
- DARVAS.Z, « Compositional effects on productivity, labour cost and export adjustments », Bruegel Policy Contribution 2012/11.
- DAS, M. « Absolute and comparative advantage », International Encyclopedia of the Social Sciences. 2ND Edition 2007. en ligne <http://www.skidmore.edu/~mdas/AbsoluteandComparativeAdvantage.pdf>

Bibliographie

- DEBONNEUIL.L ;FONTAGNE.L, « Compétitivité »,rapport du Conseil d'analyse économique (CAE), La documentation française, Paris 2003.
- Design of Trade Agreement Database.
- DESJARDINS,Etudes économiques,2016.
- DEVLIN, R. AND ESTEVADEORDAL, A, « What's New in the New Regionalism in the Americas », in Victor Bulmer-thomas (ed.), *Regional Integration in Latin America and the Caribbean*, London: Institute of Latin American Studies; also INTALITD-STA Working Paper N° 6, Department of Integration and Regional Programs, Inter-American Development Bank, Washington D.C,2002.
- Dictionnaire des relations internationales. Dalloz
- DIRECTION GÉNÉRALE DES FORETS,Bilan 2010.
- Division Population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, 2010.
- ENAGEO, Rapport d'Activité et Comptes Sociaux 2014
- EUROSTAT, « La production et les importations d'énergie »,2018.
- FISHLOW.A, HAGGARD.S, «The United States and the Regionalisation of the World Economy», OECD, 1992.
- FMI - World Economic Outlook Database - Octobre 2018.
- FONTAGNÉ.L;ARTUS.P, «Évolution récente du commerce extérieur français», La Documentation française,2006.
- FONTAGNÉ.L; GAULIER.G, « Performances à l'exportation de la France et de l'Allemagne», Conseil d'analyse économique, Rapport n° 81, janvier 2009.
- FRIKHA.M, « L'attractivité des investissements directs étrangers dans l'espace méditerranéen », Document de travail ,N°91,Laboratoire de redéploiement industriel et innovation, Université du littoral côte d'opale ,Janvier 2005,pp. 4-5
- Global Energy Statistical Yearbook 2018.
- HATZICHRONOGLOU. T, «Globalisation and Competitiveness: Relevant Indicators», OECD Science, Technology and Industry Working Papers, 1996/05, OECD.
- HAUSMANN.R, RIGOBON.R, «An Alternative Interpretation of the 'Resource Curse': Theory and Policy Implications»,NBER Working Paper N°9424, January 2003.
- HEAD.K, MAYER.T; « Effet frontière, intégration économique et forteresse Europe »,Economie et Prévision, Minefi - Direction de la prévision, 2002, pp.71-92.
- Heinrich Boll Stiftung. « De la CECA à l'Union de l'énergie », 28 novembre 2018.
- HUGON P, « Analyse comparative des processus d'intégration économique régionale », Etude de la Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement, Ministère des Affaires Etrangères.2001.
- Image économique du monde, 2010.
- IRENA, Renewable Capacity Statistics 2019.
- Key World Energy Statistics, IEA – 2017.
- KPMG, Algérie guide des hydrocarbures, 2007KRAVIS.I, « "Availability" and Other Influences on the Commodity Composition of Trade »,Journal of Political Economy, vol. 64,1956.
- KRUGMAN P.R ET VENABLES A. J., « Integration, Specialization and Adjustment ». NBER, Working paper, n°. 4559. 1993.
- MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES, Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information, « Bulletin d'information Statistique de la PME », N°31 , Edition novembre 2017
- OCDE, CAD,2011
- OCDE, «Etats de fragilité 2016 : comprendre la violence»,2016
- http://www.oecd.org/document/9/0,3746,fr_2649_33693550_39254537_1_1_1_1,00.html
- OMC, Bulletin d'information sur les accessions à l'OMC, N°90, décembre 2018.
- ONYIMADU.C, « Macroeconomic Volatility and Economic Growth: Evidence from Selected African Countries»,Munich Personal RePEc Archive,2016, pp. 1-14.
- Outlook for Energy : A View to 2040,2018.
- PETIT. P, «Allers et retours entre théorie et empirique dans la littérature du commerce international : l'exemple du commerce intrabranche», Pré- publication, Document de travail, Université de la Polynésie française,2018 <hal-01831532> <http://lionel.fontagne.free.fr/papers/cominter.PDF>
- RASUL.S, «Regional integration in developing countries: some lessons based on case studies», HWWA Discussion Paper, n° 251, 2003.
- RENAN .E,« Qu'est ce la Nation ?», Bulletin de l'Association Scientifique de France, 26 March 1882.
- Revue de l'OCDE sur le droit et la politique de la concurrence, 2002.
- SALUDJIAN.A, «Les theories de la cepal des annees 1990 pour l'insertion dans l'economie mondiale de l'amerique latine et du cone sud. une mise en perspective des cadres d'analyse», 1ères journées du développement du GRES, « le concept de développement en débat », Université Montesquieu-Bordeaux IV, 16 et 17 septembre 2004.
- SHARPLES., MILHAM.N, « Long run competitiveness of Australian agriculture», USDA. Economic Research Services, Foreign Agricultural Economics Report ,1990.
- TIFFIN.A, « European Productivity, Innovation and Competitiveness: The Case of Italy », IMF Working Paper 14/79,2014.
- UE, « Union européenne-Algérie :30 ans de coopération 1979-2009 »
- UNION EUROPÉENNE, « L'Union Européenne : sa fonction et ses activités »,2018.
- WEF, Global Competitiveness Index 4.0, Octobre 2018
- World Atlas 2018.
- World Economic forum, Rapport sur la compétitivité globale, 2005.
- World Trade Organization, World Trade Report 2010: Trade in natural resources, 2010.
- WTO. World Trade Report 2011. « The WTO and Preferential Trade Agreements: From Co-existence to Coherence », Geneva, 2011.

Bibliographie

ZACHMANN.G, « L'Union européenne de l'énergie : Un simple mot d'ordre ou une étape importante de l'intégration européenne ? », Division de la politique économique et sociale, Friedrich-Ebert-Stiftung, 2015.

Articles de presse

AIT CHERIF.K, « Maîtrise de la consommation nationale d'énergie: Quelle stratégie adopter? », Algérie éco ,11 octobre 2016.

APS, *Projet de loi sur l'énergie nucléaire: pour le renforcement du développement socio-économique*, 04 Mars 2019 18:34.

MEBTOUL.A, « 47 ans après la nationalisation des hydrocarbures , quelle transition énergétique pour l'Algérie ? », La Nouvelle république 6088, Dimanche 25 février 2018.

Articles de lois

RADP, Journal Officiel N°10, Ordonnance N°62-029 du 25 Aout 1962.

RADP, Journal Officiel N°14, Décret N° 62-523 du 08.09.1962.

RADP, Journal Officiel N°65, Ordonnance N° 69-59 du 28 juillet 1969.

RADP, Journal Officiel N°15, Décret exécutif N°80-101 du 8 Avril 1980

RADP, Journal Officiel N° 15, Décret exécutif N° 80-103 du 8 avril 1980.

RADP, Journal Officiel N°31, Décret N°81-170 du 1^{er} Aout 1981.

RADP, Journal Officiel N°31, Décret N°81-171 du 1^{er} Aout 1981 .

RADP, Journal Officiel N°31, Décret exécutif N°81-173 du 1^{er} Août 1981.

RADP, Journal Officiel N° 31, Décret N°81-172 du 1^{er} Août 1981.

RADP, Journal Officiel N°31, Décret exécutif N°81-174 du 1^{er} Août 1981.

RADP, Journal Officiel N°31, Décret exécutif N° 81-175 du 1^{er} Août 1981.

RADP, Journal Officiel N°33, Décret exécutif N°82-282 du 14 août 1982 .

RADP, Journal Officiel N° 42 , Décret N°82-306 du 16 octobre 1982

RADP, Journal Officiel N° 42, Décret N°82-307 du 16 octobre 1982

RADP, Journal Officiel, N° 35, Loi 86-14 du 19 août 1986 .

RADP, Journal Officiel N°54, Décret exécutif N°95-280 du 29 Rabie ethane correspondant au 24 septembre 1995.

RADP, Journal Officiel N°51, La loi n° 99-09 du 28 juillet 1999.

RADP, Journal Officiel N° 08, loi N°02-01 du 22 Dhou El Kaada 1422 correspondant au 5 février 2002

RADP, Journal Officiel N°50, Loi n°05-07 du 19 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 28 avril 2005.

RADP, Journal Officiel N°52, Loi n° 04-09 du 27 Joumada Ethania 1425 correspondant au 14 août 2004.

RADP, Journal Officiel N°50, Loi n°05-07 du 19 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 28 avril 2005

RADP, Journal Officiel N° 8, Décret exécutif n° 11-33 du 22 Safar 1432 correspondant au 27 janvier 2011.

RADP, Journal Officiel N° 22 Arrêté interministériel du 12 Dhou El Hidja 1433 correspondant au 28 octobre 2012.

RADP, Journal Officiel N°33, Décret exécutif n° 13-218 du 9 Chaabane 1434 correspondant au 18 juin 2013.

RADP, Journal Officiel N° 65, Décret exécutif n° 13-425 du 15 Safar 1435 correspondant au 18 décembre 2013.

RADP, Journal Officiel N° 18, Loi n° 14-05 du 24 Rabie Ethani 1435 correspondant au 24 février 2014

RADP, Journal Officiel N° 23, Arrêté du 2 Rabie Ethani 1435 correspondant au 2 février 2014.

RADP, Journal officiel N°51, Décret exécutif n° 14-227 du 29 Chaoual 1435 correspondant au 25 aout 2014.

RADP, Journal Officiel N°65, Décret exécutif n° 15-302 du 20 Safar 1437 correspondant au 2 décembre 2015.

RADP, Journal Officiel N°10, Décret exécutif n° 16-70 du 13 Joumada El Oula 1437 correspondant au 22 février 2016.

RADP, ministère des Finances, « Le nouveau modèle de croissance 2016-2019 », Juillet 2016.

RADP, Journal Officiel N°15, Décret exécutif n° 17-98 du 29 Joumada El Oula 1438 correspondant au 26 février 2017.

RADP, Journal Officiel N° 31, Décret exécutif n° 17-167 du 25 Chaabane 1438 correspondant au 22 mai 2017.

RADP, Journal Officiel N° 31 Décret exécutif n° 17-168 du 25 Chaabane 1438 correspondant au 22 mai 2017.

RADP, Journal Officiel N° 74, Décret exécutif n° 17-364 du 6 Rabie Ethani 1439 correspondant au 25 décembre 2017

RADP, Journal Officiel N°10, Décret exécutif N°18-66 de du 26 Joumada El Oula 1439 correspondant au 13 février 2018.

Liens et sites internet

<http://www.alnaft.gov.dz/index.php/pr%C3%A9sentation>

<http://www.aprue.org.dz/presentation.html>

<http://www.arh.gov.dz/index.php/fr/presentation/3-creation-de-l-arh>

<http://www.arh.gov.dz/index.php/fr/presentation/missions>

<http://berkeleyearth.org/>

<https://www.bloomberg.com/http://www.ceeg.dz/>

<https://countrymeters.info>

<http://www.creddeg.dz/?page=article&id=97>

<https://crtse.dz/historique/>

https://ec.europa.eu/commission/publications/making_energy_more_secure_fr

https://www.eia.gov/analysis/studies/worldshalegas/pdf/Algeria_2013.pdf

<http://www.eia.doe.gov/oiaf/ieo/ieorefcase.html>

<https://www.inerga-dz.com/lentreprise/presentation/>

<https://www.elit.dz/639/qui-sommes-nous>

<http://www.enac-dz.com/index.php?page=motpdg>

<http://www.enafor.dz/accueilfr.html>

<http://www.energy.gov.dz/francais/index.php?page=naftogaz>

<http://www.energy.gov.dz/francais/index.php?page=baosem>

<https://www.ethique-economique.fr/uploaded/1-introduction.pdf>

https://europa.eu/european-union/law/treaties_fr

Bibliographie

<https://www.euro-petrole.com/etterkib-ep-542-sc-29>
<https://www.ge.com/ag/b2b/oil-and-gas>

<http://www.grte.dz/spip.php?article35>
<http://www.grtg.dz/home/index.php?page=article&id=35>
www.ifeg.dz
<http://www.hyproc.dz>
<http://www.kahrakib.dz/>
<http://www.kanaghaz.dz/?Objet-social>
<https://lewebpedagogique.com/adcegeo/files/2014/01/Le-march%C3%A9-du-p%C3%A9trole.pdf>
<https://local.attac.org>
<http://www.mpv.dz/>
<http://www.ose.dz/Statut.html>
<https://portail.cder.dz/spip.php?article5829>
<https://www.rouibaclairage.com/spip.php?rubrique20>
<http://sarpi-dz.net/presentation/presentation/>
<https://www.sauvonsleclimat.org/fr/base-documentaire/ipcc-international-panel-on-climate-change>
<https://www.sda.dz/Fr/?page=article&id=105>
<http://www.sdc.dz/spip.php?article788>
<https://skh-dz.com/qui-sommes-nous.html>
<http://www.sktm.dz/?page=article&id=11>
<http://www.smt.dz/home/index.php?page=article&id=2>
<http://www.sonatrach.com/PDF/presentation-sonatrach.pdf>
<https://sonatrach.com/organisation>
<http://www.sonelgaz.dz/sks.html>
<http://www.sonelgaz.dz/skb.html>
<http://www.sonelgaz.dz/skt.html>
<http://www.sonelgaz.dz/skd.html>
<http://www.sonelgaz.dz/?page=article&id=4>
<http://www.sonelgaz.dz/?page=article&id=497>
<http://www.sonelgaz.dz/?page=article&id=539>
<http://www.sonelgaz.dz/satinfo.html>
<https://www.prixdubartil.com/comprendre-petrole-cours-industrie.html>
<http://rtais.wto.org/UI/publicsummarytable.aspx>
<https://www.touteleurope.eu/actualite/la-dependance-energetique-europeenne.html>
<https://www.touteleurope.eu/actualite/les-institutions-europeennes.html>
<https://www.universalis.fr/encyclopedie/developpement-economique-et-social-histoire/1-le-developpement-definition-et-finalite/>
<https://www.universalis.fr/encyclopedie/competitivite/>
<http://urmer.univ-tlemcen.dz/presentation.html>
<http://wec-france.org/DocumentsPDF/Evenements/7-Forum-Europeen-Energie/M.Preure.pdf>
https://www.wto.org/french/tratop_f/region_f/scope_rta_f.htm
https://www.wto.org/french/tratop_f/region_f/region_f.htm#facts
https://www.wto.org/french/tratop_f/region_f/region_f.htm#facts
<https://yearbook.enerdata.net/total-energy/world-consumption-statistics.html>

Annexes

Annexe 1 : Exportations vers et de pays de l'UE vers des pays tiers (20009-2018)

TIME	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
GEO							
Belgique	241.739,4	279.113,7	309.485,5	318.935,2	320.660,5	330.736,5	332.093,5
Bulgarie	15.797,3	19.183,7	24.390,8	25.504,7	27.161,5	27.800,7	29.031,9
Tchéquie	87.253,0	103.480,3	116.972,6	122.964,7	121.257,5	129.316,1	136.546,4
Danemark	108.992,2	122.854,3	133.409,3	139.077,2	141.865,5	145.138,2	151.301,3
Allemagne (jusqu'en 1990, ancien territoire de la RFA)	930.040,0	1.090.085,0	1.211.489,0	1.268.318,0	1.283.053,0	1.341.314,0	1.428.688,0
Estonie	8.601,4	11.048,9	14.424,1	15.422,1	15.960,5	16.410,5	15.973,3
Irlande	158.596,1	172.796,6	177.303,1	183.012,7	186.244,3	214.349,7	320.564,9
Grèce	45.089,2	49.957,9	52.865,7 ^(p)	54.844,9 ^(p)	54.834,8 ^(p)	57.836,5 ^(p)	55.930,8 ^(p)
Espagne	244.658,0	275.847,0	309.575,0	319.223,0	330.453,0	339.502,0	356.085,0
France	480.921,0	534.504,0	585.016,0	609.994,0	621.707,0	637.764,0	672.558,0
Croatie	15.566,8	16.983,5	18.084,7	18.265,2	18.712,4	19.661,2	21.471,5
Italie	353.529,6	404.148,5	442.218,4	461.173,9	463.128,9	475.301,0	494.220,4
Chypre	9.099,2	9.690,9	10.443,2	10.416,3	10.639,1	10.925,5	11.448,1
Lettonie	7.987,8	9.544,9	11.680,3	13.523,9	13.766,8	14.345,9	14.694,9
Lituanie	13.989,7	18.313,9	23.455,1	27.220,1	29.387,9	29.658,0	28.383,7
Luxembourg	60.687,2	70.119,6	76.828,6	82.244,5	88.641,5	105.930,4	115.970,3
Hongrie	70.141,1	80.868,8	87.887,5	85.975,5	87.277,8	92.538,2	98.665,3
Malte	9.088,9	10.114,1	10.965,1	11.845,0	12.001,8	12.664,5	14.850,8
Pays-Bas	388.883,0	446.176,0	491.041,0	519.130,0	527.581,0	541.129,0	570.353,0
Autriche	130.217,3	151.683,0	167.310,3	171.988,8	173.101,8	177.855,3	182.767,8
Pologne	117.905,5	144.921,0	161.842,9	173.053,0	182.840,0	195.585,9	212.966,9
Portugal	47.512,6	53.750,9	60.409,9	63.503,8	67.283,9	69.360,3	72.647,6
Roumanie	32.585,2	40.630,8	48.854,0	49.808,9	57.338,2	61.934,8	65.751,0
Slovénie	20.702,5	23.306,0	25.965,4	26.380,5	27.004,4	28.517,1	29.900,3
Slovaquie	43.285,5	51.585,3	60.066,3	66.472,9	69.585,8	69.888,9	73.051,6
Finlande	65.661,0	72.366,0	77.093,0	78.881,0	78.924,0	76.482,0	76.342,0
Suède	137.659,3	170.458,7	189.040,3	196.104,7	190.862,4	194.854,4	204.531,8
Royaume-Uni	451.230,2	521.177,6	576.872,4	622.469,7	616.449,6	645.427,5	715.874,0
Suisse	223.317,5	282.143,4	329.959,8	348.384,6	372.844,1	343.815,3	381.172,5
Albanie	791,4 ^(d)	1.172,4 ^(d)	1.403,1 ^(d)	1.532,1 ^(d)	1.756,7 ^(d)	1.827,2 ^(d)	1.740,3 ^(d)
Serbie	8.559,4	10.175,3	11.693,1	12.072,3	14.516,6	14.923,8	16.169,7
Turquie	104.273,6	118.812,4	132.793,3	160.579,2	159.093,7	167.161,1	180.459,1

TIME	2016	2017	2018
GEO			
Belgique	351.287,0	376.628,0	395.468,8
Bulgarie	30.792,0	34.804,8	35.589,5 ^(p)
Tchéquie	140.312,3	152.852,2	163.048,2
Danemark	151.183,0	159.708,3	162.621,8
Allemagne (jusqu'en 1990, ancien territoire de la RFA)	1.450.232,0	1.541.898,0	1.590.160,0
Estonie	16.825,7	18.076,0	19.305,1
Irlande	328.235,4	352.555,6	:

TIME	2016	2017	2018
GEO			
Grèce	53.058,9 ^(p)	59.454,5 ^(p)	66.735,6 ^(p)
Espagne	370.479,0 ^(p)	400.216,0 ^(p)	414.067,0 ^(p)
France	672.035,0 ^(p)	707.717,0 ^(p)	735.534,0 ^(p)
Croatie	22.731,8	25.026,9	26.365,9
Italie	500.588,4	538.339,5	557.952,2
Chypre	11.932,5	12.726,2 ^(p)	13.326,6 ^(p)
Lettonie	15.017,3	16.515,7	17.315,1
Lituanie	28.789,1	34.133,8	37.088,6
Luxembourg	119.194,3	123.361,5	:
Hongrie	102.201,5	109.473,6	114.161,9
Malte	15.716,4	17.068,1	17.810,4
Pays-Bas	563.377,0	611.411,0 ^(p)	641.437,0 ^(p)
Autriche	186.464,0	198.758,3	210.608,0
Pologne	222.634,5	253.638,5	272.960,2 ^(p)
Portugal	74.619,1	83.098,5 ^(p)	87.867,9 ^(p)
Roumanie	70.177,6	77.869,5 ^(p)	83.890,9 ^(p)
Slovénie	31.384,5	35.636,5	39.150,9
Slovaquie	75.949,2	82.211,9	87.722,4
Finlande	77.500,0	86.228,0	:
Suède	205.638,6	215.495,4	219.212,6
Royaume-Uni	679.651,7	704.414,4	711.371,0
Suisse	398.820,7 ^(p)	390.360,0 ^(p)	:
Albanie	1.772,7 ^(d)	2.034,9 ^(d)	:
Serbie	17.853,1	19.803,5	:
Turquie	171.377,0	187.000,1	:

Annexe 2 : Importations vers et de pays de l'UE vers de s pays tiers (20009-2018)

TIME	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
GEO							
Belgique	233.847,2	272.553,8	307.523,9	316.545,5	315.787,8	328.199,7	326.229,8
Bulgarie	18.886,1	20.273,0	24.235,5	26.835,5	27.333,7	28.203,9	28.965,0
Tchéquie	81.490,3	98.634,6	110.690,9	115.211,5	112.165,7	119.345,5	126.440,2
Danemark	98.591,5	105.964,3	117.558,6	123.751,6	124.769,2	126.635,2	132.768,6
Allemagne (jusqu'en 1990, ancien territoire de la RFA)	808.518,0	955.982,0	1.079.344,0	1.100.331,0	1.114.628,0	1.137.835,0	1.184.550,0
Estonie	7.889,7	10.113,5	13.469,2	15.144,0	15.428,2	15.697,2	15.145,7
Irlande	135.675,6	144.924,7	145.142,7	152.398,6	152.455,9	179.164,2	244.886,1
Grèce	68.318,8	69.452,4	66.889,4 ^(a)	63.353,1 ^(a)	59.915,3 ^(a)	62.130,3 ^(a)	55.839,7 ^(a)
Espagne	257.071,0	289.953,0	312.207,0	303.950,0	297.062,0	314.288,0	330.858,0
France	496.245,0	560.267,0	625.111,0	637.065,0	643.611,0	662.388,0	685.011,0
Croatie	17.242,0	17.173,7	18.271,4	18.057,3	18.511,0	18.828,8	20.415,7
Italie	363.846,2	435.744,1	467.931,8	445.237,2	426.887,6	429.026,1	446.333,4
Chypre	10.097,6	11.092,9	10.999,7	10.658,0	10.383,3	10.614,7	11.413,0
Lettonie	8.291,6	9.807,2	12.685,9	14.504,8	14.577,2	14.687,3	14.817,2
Lituanie	14.442,3	18.840,1	24.252,7	26.933,2	28.950,6	28.898,5	28.562,9
Luxembourg	48.773,2	56.907,2	62.787,3	68.558,0	73.754,5	89.782,3	98.798,5
Hongrie	66.333,4	75.624,9	81.705,1	79.323,7	80.177,7	85.803,0	89.683,1
Malte	9.161,2	10.174,2	10.811,4	11.512,2	11.522,1	11.614,5	13.921,3
Pays-Bas	341.492,0	394.496,0	435.537,0	455.542,0	460.137,0	466.572,0	518.594,0
Autriche	120.560,3	141.313,2	158.643,6	163.081,9	163.979,9	166.962,7	169.856,4
Pologne	120.623,0	152.150,1	169.281,9	174.767,4	175.151,8	189.661,4	199.659,2
Portugal	59.655,1	67.350,6	67.951,9	64.359,0	65.572,7	69.033,2	71.600,6
Roumanie	40.630,9	48.704,9	56.516,6	56.632,1	58.457,2	62.596,5	66.747,2
Slovénie	20.026,6	22.785,8	25.288,1	24.858,8	24.989,7	25.734,0	26.566,0
Slovaquie	44.235,0	52.566,9	60.711,7	63.807,3	66.445,8	67.281,3	71.885,4
Finlande	62.021,0	69.998,0	78.768,0	81.764,0	80.724,0	78.393,0	77.304,0
Suède	119.817,8	150.279,3	169.990,6	175.228,7	171.220,0	176.181,0	182.702,2
Royaume-Uni	483.022,4	562.099,0	598.157,6	654.035,8	650.639,4	682.239,6	753.050,3
Suisse	193.932,0	235.039,2	287.446,5	294.412,8	310.362,1	281.297,2	309.478,6
Albanie	3.247,3 ^(d)	3.467,4 ^(d)	3.876,6 ^(d)	3.801,0 ^(d)	3.688,7 ^(d)	3.945,7 ^(d)	3.897,4 ^(d)
Serbie	12.888,6	14.030,2	16.230,3	16.713,7	17.509,8	17.788,3	18.663,1
Turquie	107.900,3	147.872,9	181.336,5	193.896,7	200.565,4	194.491,7	200.618,4

TIME	2016	2017	2018
GEO			
Belgique	345.647,0	371.514,0	393.006,3
Bulgarie	28.716,0	32.912,9	35.121,8 ^(a)
Tchéquie	126.702,6	138.428,5	150.187,3
Danemark	132.177,0	138.929,5	146.823,4
Allemagne (jusqu'en 1990, ancien territoire de la RFA)	1.202.764,0	1.294.106,0	1.360.945,0
Estonie	15.942,8	17.000,4	18.401,2
Irlande	285.882,0	283.268,2	:
Grèce	54.317,3 ^(a)	61.292,3 ^(a)	67.218,1 ^(a)
Espagne	335.200,0 ^(a)	366.225,0 ^(a)	391.584,0 ^(a)
France	690.264,0 ^(a)	732.987,0 ^(a)	757.858,0 ^(a)
Croatie	21.432,4	23.925,8	25.662,1
Italie	446.454,9	488.035,9	513.992,0

TIME	2016	2017	2018
GEO			
Chypre	12.044,0	13.415,6 ^(a)	13.683,2 ^(a)
Lettonie	14.728,4	16.491,2	17.492,7
Lituanie	28.292,0	32.958,3	35.957,1
Luxembourg	101.221,9	104.952,4	:
Hongrie	90.802,5	100.090,1	107.855,2
Malte	14.292,1	14.657,9	15.179,1
Pays-Bas	491.044,0	532.303,0 ^(a)	559.065,0 ^(a)
Autriche	173.343,2	187.327,0	196.722,4
Pologne	205.417,4	234.847,1	255.593,8 ^(a)
Portugal	72.543,2	81.538,4 ^(a)	87.582,8 ^(a)
Roumanie	71.756,8	81.857,7 ^(a)	90.593,2 ^(a)
Slovénie	27.686,0	31.455,2	34.796,0
Slovaquie	73.501,0	79.581,1	85.777,0
Finlande	79.736,0	85.577,0	:
Suède	185.135,4	197.982,2	203.262,9
Royaume-Uni	717.342,7	731.714,3	747.902,7
Suisse	329.051,7 ^(a)	325.947,5 ^(a)	:
Albanie	4.217,0 ^(d)	4.667,8 ^(d)	:
Serbie	19.619,2	22.388,2	:
Turquie	193.890,3	221.027,9	:

Annexe 3 : Répartition des fonds à engager par l'Union Européenne par Secteur d'intervention

<u>INDICATIF</u>	Répartition indicative
SECTEUR D'INTERVENTION 1 : "Réforme de la justice et renforcement de la participation citoyenne"	25%
"Appui aux vecteurs de citoyenneté active et médias - 1 "	
"Renforcement des institutions garantissant la démocratie et l'état de droit en Algérie"	
"Consolider l'indépendance et l'efficacité de la justice "	
"Appui aux vecteurs de citoyenneté active et médias - 2"	
SECTEUR D'INTERVENTION 2 : "Marché du travail - Emploi"	30%
"Renforcement de la connaissance du marché du travail et des capacités des acteurs du secteur"	
"Assurer une meilleure adaptation des qualifications aux besoins du marché du travail (rapprochement universités entreprises) en ciblant prioritairement les secteurs à fort potentiel économique"	
"Programmes ciblés de promotion de l'emploi"	
"Accompagner le développement et la mise en œuvre d'une stratégie intégrée pour l'emploi"	
SECTEUR D'INTERVENTION 3 : "Appui à la gestion et à la diversification de l'économie"	30%
"Accompagnement de la stratégie de diversification économique intégrée et durable en Algérie " (avec filière pilote)	
"Appui au management de l'économie"	
"Appui à la gouvernance économique"	
"Appui à des secteurs à fort potentiel et aux filières liées "	
Ressources en appui à l'Assistance Technique et aux jumelages: P3A (IV et V) ainsi que mesures d'appui	15%
Total Commitments	100%

Annexe 4 : Evaluation conjointe de l'Accord d'Association ALGERIE-UE –VERSION FINALE – 08/12/2016

Evaluation conjointe des mesures pour améliorer la mise en œuvre

de l'Accord d'Association UE-Algérie

Constats et perspectives

Propositions conjointes UE-ALGERIE

Introduction

Le cadre général des relations entre l'Algérie et l'Union européenne (UE) est l'Accord d'Association, entré en vigueur en septembre 2005. Cet Accord de nature globale couvrant à la fois les dimensions politique et sécurité, économie et coopération et humaine contient en soi un potentiel permettant de développer et d'approfondir les relations entre l'Algérie et l'UE et ses Etats membres. Les parties ont convenu d'organiser un exercice d'évaluation conjointe des mesures visant une meilleure mise en œuvre de l'Accord dans son volet économique et coopération, 10 ans après son entrée en vigueur, afin de relancer la coopération entre les deux parties. En application des orientations décidées par Mme Federica MOGHERINI, Haute Représentante de l'Union pour les Affaires Etrangères et la Politique de Sécurité et Vice-Présidente de la Commission européenne et M. Ramtane LAMAMRA, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale et à l'issue d'une session spéciale du Comité d'Association, tenue à Bruxelles le 25 février 2016, il a été convenu de tenir une série de dialogues thématiques informels et d'établir une série de documents conjoints thématiques faisant la synthèse entre les propositions algériennes, celles de l'UE et de possibles propositions conjointes aussi concrètes que possible contenus dans le présent document de travail commun.

Les parties ont convenu de regrouper les objectifs et actions à mener autour de 4 thèmes.

- Thème 1: Soutien aux échanges Commerciaux UE - Algérie
- Thème 2: Soutien à la diversification et à la compétitivité de l'économie algérienne
- Thème 3 : Soutien aux investissements en Algérie
- Thème 4 : Renforcement de la coopération sectorielle : i) agriculture et pêche, ii) recherche et développement, iii) énergie et iv) les douanes.

Ces regroupements ont été effectués dans un souci de cohérence pour aborder des questions interconnectées, mais aussi pour faciliter l'identification conjointe des actions que les parties consentent à prendre à travers la coopération et l'assistance technique de l'UE.

Ce processus d'évaluation conjointe a permis un échange détaillé et fructueux de vues, d'opinions et de données, dans une atmosphère de grande coopération et de franchise. C'est dans cet esprit que l'UE souhaite s'engager aux côtés de l'Algérie et la soutenir dans ses efforts et ses réformes pour revitaliser son économie et consolider le partenariat entre l'UE et l'Algérie. L'UE soutiendra les efforts engagés par les institutions algériennes et les opérateurs publics et privés pour mettre en œuvre des nouvelles orientations économiques dans le respect de l'Accord d'Association. La partie algérienne souligne que de nouvelles mesures sont introduites pour améliorer le climat des affaires, l'attractivité des Investissements Directs Etrangers (IDE) et le développement des partenariats.

L'UE comprend les difficultés économiques actuelles de l'Algérie. L'UE l'invite à confirmer clairement ces nouvelles orientations par un engagement fort au niveau politique approprié et l'intensification du dialogue avec l'UE, qui permettrait de répondre aux attentes des opérateurs économiques, des institutions et des Etats membres de l'UE. En effet, l'adoption par l'Algérie de mesures de restrictions quantitatives des importations ne sauraient s'inscrire dans la durée. Elles devraient être remplacées par des mesures visant la satisfaction de la demande intérieure et la stimulation de la production nationale et du développement d'activités exportatrices. Ces deux objectifs ne sauraient être encouragés par une approche fondée sur la seule réduction des importations.

L'UE dans le cadre d'un nouvel exercice de programmation de la coopération pour les prochaines années, s'engage à rester mobilisée pour identifier conjointement avec l'Algérie les moyens de mieux concilier les dotations financières de l'UE à la mesure des objectifs ambitieux fixés dans un cadre bilatéral et des réformes lancées par les autorités algériennes, répondant aux priorités communes de la PEV révisée.

Les parties conviennent de mesures d'accompagnement des conclusions de l'évaluation conjointe de la mise en œuvre de l'Accord d'association, notamment par un nouveau modèle économique algérien basé sur des réformes en faveur de la diversification économique, de l'amélioration du climat des investissements, la promotion d'un secteur national des services, le renforcement des exportations hors hydrocarbures, le développement des PME, de la gouvernance, l'émergence d'une agriculture et d'une pêche compétitives et durables, ainsi que le développement des secteurs numérique et de recherche & développement.

Les parties conviennent qu'au sein du champ politique et la gouvernance, les récents amendements à la Constitution du 7 février 2016, doivent désormais être accompagnés par des actions et mesures concrètes de mise en œuvre afin de soutenir pleinement ce processus. L'UE souhaite pouvoir prochainement refléter ces ambitions communes dans un cadre financier plus adapté au niveau de ses relations stratégiques et de tout le potentiel de son partenariat avec l'Algérie.

Pour mémoire, la répartition indicative par secteur de l'assistance financière de l'UE pour l'Algérie pour la période 2014-2017 (enveloppe indicative 121-148m€) est la suivante:

- Réforme de la justice et renforcement de la participation citoyenne – 25%
- Marché du travail et emploi - 30%
- Appui à la gestion et à la diversification de l'économie - 30%

Les parties conviennent d'utiliser au mieux les outils de coopération financière d'appui sectoriel et thématique dont le Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (dit « P3A »), qui depuis 2007 a mobilisé 84 millions d'EUR (m€):

- ☐ Phase I (2009-2011): **10m€**: 5 jumelages et 50 actions TAIEX (ciblant prioritairement les volets économiques et commerciaux de l'AA);
- ☐ Phase II (2011-2014) **29m€**: 15 jumelages et 50 actions TAIEX (+ agriculture, justice, aviation civile et gestion des finances publiques – 5m€);
- ☐ Phase III (2013-2017): **35m€** : a pour 2ème priorité les relations commerciales UE-DZ, en particulier l'adhésion à l'OMC et la future Zone de Libre-Echange (ZLE), l'accès aux marchés des produits, la libéralisation progressive du commerce des services, et les Règles d'origine (protocole Pan Euromed);
- ☐ Phase IV (en cours de formulation): **10m€**

Un programme d'appui à la gouvernance ("SPRING"), doté de 10m€ est géré par le P3A.

Évalué de façon positive en 2014, c'est un outil réactif et flexible, multisectoriel, orienté vers la demande, qui nécessite aussi une grande proactivité des deux parties pour développer tout son potentiel. L'utilisation du programme P3A pourrait répondre à une partie des demandes d'assistance, dont les ressources peuvent souvent être mobilisées plus rapidement que la plupart des programmes d'appui sectoriels.

Les parties conviennent de promouvoir la co-appropriation des programmes d'appui sectoriels et thématiques de l'UE. Elles engageront à cet effet des discussions sur la gouvernance et le cadrage du P3A afin de le rendre plus efficace avec un impact concret.

Les parties conviennent que l'appui budgétaire en tant que modalité de mise en œuvre de la contribution de l'UE, pourrait être repris et étendu à la faveur de :

Annexe 4 : Evaluation conjointe de l'Accord d'Association ALGERIE-UE –VERSION FINALE – 08/12/2016

- la réforme de la gestion des finances publiques marquée notamment par la mise en œuvre de la stratégie de modernisation des finances publiques adoptée par le Ministère des Finances, après son élaboration conjointement avec la partie européenne, qui constitue une étape importante, tout comme l'exercice d'évaluation en cours de la dépense publique dit 'PEFA'.
- l'amélioration de la transparence budgétaire à travers la communication des projets de textes présentés au Parlement (telle que la publication du projet de loi de finances sur le site web du ministère des Finances).

Sur ces deux aspects, l'UE s'est engagée, à travers son plan d'action 2016, à soutenir la mise en œuvre du plan stratégique de modernisation de la gestion des finances publiques du gouvernement algérien, ainsi que les efforts entrepris en matière de transparence budgétaire.

Les parties entameront des discussions (notamment à travers la Délégation de l'UE à Alger) pour identifier les actions prioritaires parmi celles proposées par l'Algérie dans les documents conjoints thématiques.

Elles coopéreront pour développer des stratégies au profit de l'objectif de diversification économique et de promotion des exportations, si possible à travers une approche hybride prévoyant une assistance technique préalable à un appui budgétaire lorsque les conditions sont réunies.

* * *

Annexes : Propositions conjointes Algérie-UE à travers 4 documents conjoints thématiques :

n°1 : Soutien aux échanges Commerciaux UE - Algérie

n°2 : Soutien à la diversification et à la compétitivité de l'économie algérienne

n°3 : Soutien aux investissements en Algérie

n°4 : Renforcement de la coopération sectorielle :

4.1. agriculture et pêche

4.2. recherche et développement

4.3. énergie

4.4. douanes

Annexe 4 : Evaluation conjointe de l'Accord d'Association ALGERIE-UE –VERSION FINALE – 08/12/2016

Document conjoint n°1

Soutien aux échanges Commerciaux UE – Algérie

1. Discussions sur les conséquences de l'élargissement de l'UE et possibles mesures d'accompagnement technique par l'UE des secteurs algériens concernés

Compte tenu des difficultés économiques rencontrées actuellement par l'Algérie, l'UE est prête à engager des discussions exploratoires sur l'article 15 de l'Accord d'association. Un tel processus bilatéral pourrait être lancé fin 2016, début 2017. Les parties engageront le plus rapidement possible une série de discussions exploratoires en ce sens et afin de clarifier notamment la portée des articles 15 et 21 de l'AA (deux groupes ad-hoc seront constitués si nécessaire à cet effet).

Assistance de l'Union européenne: Les parties engageront avec l'unité de gestion du programme P3A au sein du ministère du commerce algérien des discussions pour identifier des actions opérationnelles d'assistance technique pour faciliter l'accompagnement des secteurs algériens concernés. Ces discussions se tiendront sur base de propositions d'assistance technique ciblées et précises de la partie algérienne (projets dont la maturité est démontrée). Le programme P3A (voir commentaires en introduction) pourrait être utilisé en complément de programmes sectoriels tels que ceux consacrés récemment à la diversification économique. Pour « l'accompagnement des secteurs concernés », l'UE rappelle que l'Algérie bénéficie du Programme Européen de Voisinage pour l'Agriculture et le Développement Rural (ENPAR) à travers le financement (2016-18) d'actions pilotes et des programmes DIVECO I et II (voir document conjoint n°2).

2. Appui aux capacités institutionnelles algériennes en prévision de la Zone de Libre Echanges prévue en 2020

Assistance de l'Union européenne : Les parties engageront des discussions afin d'identifier les possibilités de fournir une assistance technique en faveur du renforcement des capacités de l'Administration algérienne, en particulier en matière de défenses commerciales, d'appui au Conseil de la concurrence, au développement des instruments de contrôle et de surveillance du marché intérieur, à la mise en place d'un dispositif de protection du consommateur et de la répression des fraudes et au développement des instruments de régulation des marchés.

L'Algérie sollicite l'appui de l'UE pour la mise en œuvre du projet Centre du Commerce International à Genève (CCI), Programme d'accompagnement de l'intégration de l'Algérie dans le système commercial multilatéral et de diversification des exportations algériennes et de renforcement de la compétitivité des PME, ainsi que de toute autre initiative de même nature à concevoir avec les Institutions régionales et Internationales.

3. Reprise des négociations en vue de la signature d'un accord bilatéral afin de soutenir l'accession de l'Algérie à l'OMC

L'UE propose à la partie algérienne de lui communiquer dès que possible des informations détaillées concernant l'offre de libéralisation dans le domaine des services, soit dans un cadre multilatéral, soit dans un cadre bilatéral, et ce, afin de reprendre les négociations en vue de la signature d'un accord bilatéral. La partie algérienne réitère son attachement à l'aboutissement d'un accord bilatéral ainsi que sa disponibilité à relancer les discussions sur le dossier de l'accession à l'OMC. Elle fournira les indications afférentes à cette perspective.

Assistance de l'Union européenne : L'UE propose de continuer les discussions à Alger entre la Délégation de l'UE et la partie algérienne (et notamment le Ministère du Commerce) pour examiner l'opportunité d'une éventuelle assistance technique financée par l'UE (début 2017) notamment à travers le programme P3A (dont l'unité de gestion est située au sein de ce Ministère) et/ou l'instrument TAIEX.

Information : Soutien de l'UE à la bonne mise en œuvre de l'Accord d'Association

Le **Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association** (dit « P3A »). Pour mémoire, la bonne mise en œuvre de l'Accord d'Association (AA) et la réussite du partenariat engagé entre l'UE et l'Algérie dans tous ses volets sont précisément les objectifs principaux de ce **programme**, qui depuis 2007 a mobilisé **84 millions d'EUR** (m€) :

- ☐ Phase I (2009-2011): **10m€**: 5 jumelages et 50 actions TAIEX (ciblant prioritairement les volets économiques et commerciaux de l'AA);
- ☐ Phase II (2011-2014) **29m€**: 15 jumelages et 50 actions TAIEX (+ agriculture, justice, aviation civile et gestion des finances publiques – 5m€);
- ☐ Phase III (2013-2017): **35m€** : a pour 2ème priorité les relations commerciales UE-DZ, en particulier l'adhésion à l'OMC et la future Zone de Libre-Echange (ZLE), l'accès aux marchés des produits, la libéralisation progressive du commerce des services, et les Règles d'origine (protocole Pan Euromed);
- ☐ Phase IV (en cours de formulation): **10m€**

L'UE, en 2009-2010 a financé le programme **FACICO**(5 m €) pour fournir un appui à la Facilitation du Commerce visant à faciliter le processus de libéralisation de l'économie algérienne et d'accroître son intégration dans l'économie de marché tant au plan régional (Euro-méditerranéen) qu'au plan international (Accession à l'OMC), en renforçant les capacités du Ministère du Commerce, de ses organismes associés et de ses principaux partenaires.

*

Document conjoint n°2

Soutien à la diversification et à la compétitivité de l'économie algérienne

4. Mise en place d'une stratégie de diversification et de renforcement de la compétitivité de l'économie et de sa feuille de route opérationnelle

Les parties conviennent de l'importance de la mise en place progressive d'un nouveau modèle économique algérien qui sera mis en œuvre par une feuille de route permettant de créer des partenariats publics-privés (y compris étrangers), de placer l'entreprise au centre du modèle, un désengagement progressif de l'Etat de l'économie et l'émergence de petites et moyennes entreprises.

Ce processus contribuera à rendre l'économie algérienne plus diversifiée, plus compétitive et moins dépendante des hydrocarbures. Il permettra en outre de contribuer au développement de filières génératrices de richesses et de surplus à l'exportation, à la promotion d'activités créatrices d'emplois, à l'émergence d'un secteur national des services, au développement de circuits de distribution performants et de qualité en Algérie et au renforcement et de la densification du tissu des PME/PMI.

L'UE se déclare prête à fournir une assistance technique, notamment à travers les Programmes P3A et d'appui à la Diversification industrielle et à l'amélioration du climat des affaires (PADICA) et à envisager la possibilité de recourir au nouveau Plan d'Investissement Extérieur de l'UE (PIE), pour préparer et accompagner la mise en œuvre de mesures qui doivent permettre de :

- renforcer l'initiative privée et les partenariats publics-privés, les mécanismes de concurrence loyale entre acteurs économiques, et le système bancaire national;
- simplifier l'encadrement légal et administratif des entreprises et assurer un appui non financier aux entreprises exportatrices;
- assurer un meilleur accès aux instruments de financement pour les PME-PMI (crédits, investissements de l'Etat, etc.), et adopter une politique fiscale adaptée au développement des entreprises de services et aux PME-PMI sans négliger la dimension "recherche et développement" pour préparer les activités économiques de demain, créatrices d'emplois;

Annexe 4 : Evaluation conjointe de l'Accord d'Association ALGERIE-UE –VERSION FINALE – 08/12/2016

- orienter les subventions vers un meilleur ciblage des bénéficiaires, ainsi que leur rationalisation;
- améliorer le ciblage des investissements publics afin qu'ils soient plus productifs en favorisant les infrastructures logistiques clefs;
- adapter le système d'enseignement supérieur et technique aux besoins du marché et favoriser les passerelles avec le monde de l'entreprise et l'apprentissage, et mettre en place un système adapté de stages de formation en entreprise;

L'UE préconise aussi un soutien politique affiché au plus haut niveau de l'Etat sur ces nouvelles orientations, mais aussi un dialogue avec le monde de l'entreprise, les entrepreneurs et investisseurs privés (y compris internationaux) qui ont besoin d'une information en amont des décisions (transparence et prévisibilité).

Ces orientations devront être accompagnées par des mesures d'amélioration de la gouvernance publique et privée et de la transparence en matière de gestion des marchés publics, des finances publiques, des douanes, de l'audit et du contrôle financier soutenant la croissance.

Les parties conviennent de promouvoir une série d'objectifs (ex. accroissement des investissements productifs européens, promotion du transfert de savoir-faire technologique) suite à la mise en œuvre par les autorités algériennes d'une nouvelle politique résolument conçue pour répondre aux attentes du marché et des consommateurs, vers l'entreprise et les investisseurs privés.

Les parties conviennent de l'importance des objectifs de co-localisation et de transformation des parts de marchés en actions de partenariat qui relèvent, en premier lieu, du libre choix des opérateurs économiques. L'objectif prioritaire commun reste l'amélioration en Algérie du climat des affaires et des investissements et la création d'un environnement économique prévisible, stable, transparent et bien régulé.

Les parties conviennent de les traiter en liaison étroite avec les mesures à prendre en faveur des investissements (voir **document conjoint** n°3) – et dans la perspective éventuelle d'un accord d'investissement entre l'UE et l'Algérie.

Les parties conviennent de favoriser le développement des PME et PMI, notamment celles tournées vers les activités de production et l'exportation, afin de pouvoir dynamiser la réponse aux besoins domestiques et développer la sous-traitance. Elles conviennent de faciliter la rencontre entre les décideurs publics et les entrepreneurs pour favoriser les investissements et faciliter les initiatives privées:

- créer un forum d'écoute et de dialogue avec les entreprises et les entrepreneurs (notamment les PME);
- favoriser l'accès aux informations des acteurs économiques sur les mesures gouvernementales (assurer davantage de prévisibilité et de transparence pour faciliter la programmation des activités économiques, les partenariats et donc attirer les investissements);
- renforcer la formation et la sensibilisation de tous les acteurs étatiques aux besoins des entrepreneurs, à leur rôle pour faciliter d'un point de vue administratif la résolution des difficultés rencontrées par les entreprises et les entrepreneurs, pour identifier les potentiels de développements d'activités économiques au niveau local (alléger les mesures fiscales et administratives – type guichet unique).

Les parties conviennent de renforcer les initiatives permettant un débat sur le développement économique et social en Algérie et le nouveau modèle économique algérien ainsi que sa feuille de route.

Assistance de l'Union européenne: L'UE se déclare prête à fournir, notamment à travers les programmes P3A, DIVECO et PADICA, une assistance technique pour l'amélioration de la compétitivité des PME exportatrices, et le renforcement des capacités humaines et managériales au sein des PME-PMI, de l'Agence Nationale de Développement des PME (*ANDPME*) et au Conseil National Consultatif de la PME. L'UE pourrait fournir une assistance pour organiser des échanges et des formations pour cadres d'entreprise et étudiants, mais aussi pour assurer la mobilisation des Chambres de commerce, des acteurs locaux publics et privés.

Pour favoriser la mise en réseau des PME algériennes avec leurs homologues européennes, l'UE invite l'Algérie à participer au Réseau des Entreprises Européennes (EEN) et développer en particulier un centre de coopération des affaires ("Business Coopération Centre"). EEN vient de lancer un appel à manifestations d'intérêt auquel peuvent répondre les organisations et agences algériennes qui fournissent un accompagnement et du soutien aux PME.

Les parties conviennent de définir la nature des actions à développer dans le cadre d'une collaboration entre la Banque Mondiale et l'Algérie pour l'amélioration du climat des affaires sur la base de quelques indicateurs de type "Doing Business". Avec l'appui de PADICA, les parties conviennent de soutenir l'amélioration du climat des affaires ainsi que le Comité National de mise en œuvre du Small Business Act (SBA).

Les parties réitérent leur intérêt à poursuivre le dialogue dans le cadre du Forum de l'Union pour la Méditerranée pour l'économie Bleue et pour l'Instrument de Soutien au Dialogue Politique Régional sur la Politique Maritime Intégrée (Programme régional de l'Union Européenne).

5. Accord sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels (ACAA)

Les parties partagent l'ambition de négocier un Accord sur l'évaluation de la Conformité et l'Acceptation des produits industriels (ACAA - Agreement on Conformity Assessment and Acceptance). Un ACAA permettrait en effet à l'Algérie de devenir plus attractive pour la production de biens industriels destinés à l'exportation vers l'UE et l'international, et de développer de nouvelles possibilités en terme de sous-traitance (et de partenariats avec des entreprises susceptibles d'engager des investissements productifs en Algérie).

Les conditions préalables sont l'alignement complet de la législation algérienne avec celle de l'UE, et la mise à niveau complète des organismes de normalisation, accréditation, attestation de conformité, etc. Les parties conviennent donc de poursuivre les discussions et finaliser le bilan complet et exhaustif de la situation et d'identifier le ou les secteurs et produits industriels jugés prioritaires pour les exportations de l'Algérie (ex. secteurs de la construction et des produits de basse tension).

A cette fin, sur la base de la communication par l'Algérie de l'ensemble de sa législation et réglementation aux services compétents de la Commission européenne, en marquant sa disponibilité à les compléter. La partie européenne procédera à l'examen de sa conformité, pour identifier les progrès encore à réaliser et programmer, le cas échéant, l'assistance technique de l'UE pour y parvenir selon un calendrier défini conjointement.

L'UE se félicite de la volonté de l'Agence algérienne d'accréditation et de certification (ALGERAC), de signer un accord bilatéral avec European Cooperation for Accreditation (EA), dont elle est membre associé depuis 2012. ALGERAC a demandé aux experts d'EA de procéder rapidement à la dernière phase d'évaluation par les pairs. Compte tenu de l'intérêt montré par les autorités algériennes, la Commission européenne soutiendra la relance au plus vite de cette évaluation par les pairs.

Assistance de l'Union européenne: Le programme P3A (2015-17) dont l'un des objectifs est «l'appui à la réglementation et l'application en matière de normes et d'évaluation de la conformité» semble l'outil le mieux adapté à d'éventuels nouveaux besoins ciblés à court terme, notamment pour faciliter le bilan nécessaire.

6. Mise en place de plateformes logistiques, de chaînes de valeurs, de promotion des exportations et développement de la sous-traitance par la promotion de partenariats entre les entreprises algériennes et celles de l'UE

Les parties conviennent de l'importance de mettre en place des plateformes logistiques performantes, y compris à vocation régionale, et d'un schéma directeur efficient, du renforcement des capacités de management et de la mise en place de chaînes de valeurs pour le marché intérieur et la promotion des exportations dans un contexte d'exploitation durable. Elles partagent le constat de la nécessité de nouveaux investissements pour la modernisation des infrastructures logistiques clefs, telles les installations portuaires et aéroportuaires compte tenu de l'étendue du territoire algérien afin de promouvoir les échanges UE-Afrique.

Les parties conviennent que le développement de la sous-traitance est un levier potentiel pour relancer le tissu industriel et l'économie algérienne en général en droite ligne avec le nouveau modèle économique annoncé (point n°4). L'UE fournira l'expertise nécessaire pour identifier les infrastructures logistiques prioritaires à moderniser, les

Annexe 4 : Evaluation conjointe de l'Accord d'Association ALGERIE-UE –VERSION FINALE – 08/12/2016

moyens de renforcer le commerce régional et d'améliorer pour les PME-PMI leur intégration dans des chaînes de valeur régionales et mondiales, la sous-traitance et les capacités d'exportation.

Les parties conviennent que le renforcement de partenariats, notamment entre équipementiers algériens et européens, contribuerait au développement de la sous-traitance comme à celui de nouvelles plateformes logistiques performantes. La mise en place d'un groupe ad-hoc de travail d'experts algériens et européens fera l'objet d'une assistance de l'UE pour identifier les meilleures mesures sur les 3 volets précités (plateformes logistiques, sous-traitance et partenariats). A cet effet, les parties coopéreront afin de mettre en œuvre les mesures annoncées visant à améliorer en Algérie le climat des affaires et en matière d'investissements.

Assistance et Partenariat avec l'Union européenne: les parties conviennent que pour favoriser l'attractivité des Investissements Directs Etrangers et le développement de partenariats ou "joint-ventures", l'UE mobilisera, parmi d'autres outils d'assistance technique, le programme PADICA qui prévoit un soutien à la filière "sous-traitance industrielle", notamment dans le secteur automobile. Ce dernier identifiera ce que permet le cadre législatif algérien et tracer les contours d'un soutien possible en faveur de projets pilote de partenariat. Les parties conviennent de l'importance de participer à l'EEN, décrit au point n°4.a ci-dessus. Dans ce cadre, l'UE s'engage, également, à examiner la possibilité d'utilisation de son nouveau Plan d'Investissement Extérieur de l'UE (PIE).

L'UE se déclare prête à fournir, notamment à travers les programmes P3A, DIVECO et PADICA, une assistance technique pour appuyer les PME exportatrices, par exemple à travers des mesures en faveur, prioritairement, à la formation aux techniques à l'export (Coachings techniques, pénétration des marchés, force de ventes, connaissances des normes et OTC, formation à l'acte d'exportation; techniques de négociation en commerce international), ainsi qu'en matière de défenses commerciales.

D'autres mesures pourraient être envisagées comme l'appui aux Instituts et centres techniques de formation et à l'Office National des statistiques (ONS) au développement d'outils de collecte et d'analyse de l'information économique, ainsi qu'à la Cellule d'écoute des exportateurs au sein du Ministère du commerce et au Groupe de réflexion au niveau de la Primature.

7. Promotion à l'étranger de l'économie et des entreprises algériennes

Les parties conviennent de la nécessité de mieux promouvoir les activités économiques et les potentiels de l'Algérie à l'extérieur du pays, notamment dans l'UE, et y relayer concrètement les mesures économiques et financières de nature incitative dans le cadre de la mise en place du nouveau modèle économique algérien annoncé. Elles continueront de coopérer autour des principaux axes suivants:

- Optimisation de l'utilisation du réseau diplomatique algérien existant comme outil de promotion du potentiel économique et commercial; former davantage les diplomates algériens à ces questions et les sensibiliser à leur rôle de facilitateur et promoteur d'une "diplomatie commerciale". L'UE fournira son soutien pour une formation à l'EU export helpdesk et au TIFM ("Trade and Investment Facilitation Mechanism") – un outil gratuit en ligne - qui présente des informations sur les conditions d'accès pour les marchés de leurs voisinages respectifs. Il est suggéré l'envoi de conseillers dédiés aux affaires commerciales (issus de services centraux spécialisés) dans les ambassades stratégiques, et assurer leurs contacts avec ALGEX, les entreprises et chambres de commerce dans les pays partenaires.
- revalorisation du rôle et des ressources d'ALGEX pour en faire un outil de promotion active du commerce extérieur algérien avec une participation forte et effective du secteur privé et des entreprises algériennes. Cette structure pourrait disposer de bureaux de liaison avec les ambassades (situés au sein des ambassades ou en dehors de celles-ci).
- promotion et facilitation de la présence de représentants des entreprises algériennes (lobbys) dans les pays partenaires commerciaux stratégiques de l'Algérie (à commencer par l'UE).
- contribution à l'élaboration en cours de la stratégie algérienne de diversification des exportations et à sa promotion.

Assistance de l'Union européenne: Les parties examineront l'impact de l'assistance fournie par l'UE décrite ci-après en prévision d'une nouvelle phase d'appui à travers les programmes sectoriels existants et futurs, tel que le P3A. Elles examineront en particulier comment apprendre des bonnes pratiques dans les Etats membres de l'UE, au niveau de la coopération entre les chambres consulaires, organisations patronales, agences de promotion, associations de PME... etc.

L'UE réitère son invitation à l'Algérie de participer à l'Enterprise Europe Network (EEN) et répondre rapidement à son actuel appel à manifestations d'intérêt en l'accompagnant dans la phase actuelle. Les parties examineront les possibilités et modalités pour le financement par l'UE de la visite d'un pays membre de l'UE comme bon exemple de mise en réseau des parties prenantes dans le paysage des entreprises en général et des PME-PMI en particulier.

Information : Soutien de l'UE à la diversification et à la compétitivité de l'économie

L'UE fournit déjà une assistance spécifique à l'Algérie à travers ses programmes d'appui à la diversification économique **DIVECO I** (2011-2016) pour le renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine agricole et agroalimentaire, et **DIVECO II** (2015-2017) pour le renforcement institutionnel, des groupements de professionnels et la valorisation des filières dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

Récemment, l'UE s'est de nouveau engagée pleinement aux côtés de l'Algérie à travers le **Programme d'appui à la Diversification industrielle et à l'amélioration du climat des affaires (PADICA)** qui mobilise 17m€ de l'UE et 1,7m€ de l'Algérie, et dont la convention de financement a été signée en mai 2016 lors de la visite du Commissaire européen HAHN. Le programme doit démarrer fin 2016 (il reste encore à définir la nature des actions à développer dans le cadre d'une collaboration entre la Banque Mondiale et l'Algérie pour l'amélioration du climat des affaires sur la base de quelques indicateurs de type "Doing Business »). La priorité pour démarrer PADICA fin 2016 reste le recrutement de l'Unité d'Appui au Programme (UAP) dès que possible (déc. 2016 au plus tard). Le programme PADICA soutiendra l'amélioration du climat des affaires ainsi que le Comité National de mise en œuvre du Small Business Act (SBA).

En complément de PADICA, le **programme d'appui spécifique à la surveillance et l'encadrement du marché pour la commercialisation des produits et la protection du consommateur (PASSEM)**, qui mobilise 5m€ dans le cadre du programme P3A, doit contribuer à partir de fin 2016 à la conclusion d'un accord de reconnaissance mutuelle entre l'UE et l'Algérie en matière d'évaluation de la conformité des produits. Le recrutement de l'UAP est en cours.

L'UE a soutenu de 2002 à 2007 le développement des PME à travers le financement d'un projet pilote EDPME- Programme d'Appui au Développement de la PME, aussi appelé **"PME I"**, destiné à appuyer la mise à niveau et améliorer la compétitivité du secteur des PME privées pour qu'il contribue pour une part plus importante à la croissance économique et sociale de l'Algérie. Le programme **PME II** (d'Appui aux PME/PMI et à la Maîtrise des Technologies d'Information et de Communication), a été mis en œuvre de 2009 à 2014 (40 m €). PME II a fourni un appui aux structures institutionnelles suivantes: 4 ministères (PME, Industrie, TIC, Commerce), 45 Organismes d'Evaluation de la Conformité (OEC), 3 Organismes Nationaux de la Qualité (ALGERAC, IANOR, ONML), 6 Institutions d'Appui (ANDPME, CNC PME, ANIREF, INAPI, BASTP, CCI), 2 Fonds de Garantie (FGAR, CGCI), et 6 Associations Professionnelles et Unions Patronales (FCE, APAB, UNOP, UPIAM, ABA, AITA).

Le Ministère de l'Industrie et des Mines et la Délégation de l'UE en Algérie, ont signé le 2 février 2015 un Mémoire d'utilisation des reliquats des Fonds issus de PME I et PME II qui a permis la mise en place d'une structure spécifique de gestion du nouveau Projet d'Appui appelé **Cap-PME** qui s'adresse en particulier aux entreprises bénéficiaires des Programmes PME I (500) et PME II ayant engagé des plans de modernisation et relevant d'un certain nombre de filières cibles (235 PME dont 140 entreprises ont bénéficié d'un diagnostic / plan de mise à niveau et 86 PME d'un accompagnement individuel pour leur mise à niveau / modernisation).

Annexe 4 : Evaluation conjointe de l'Accord d'Association ALGERIE-UE –VERSION FINALE – 08/12/2016

L'UE pourrait fournir une assistance pour organiser des échanges et des formations pour cadres d'entreprise et étudiants, mais aussi pour assurer la mobilisation des Chambres de commerce, des acteurs locaux publics et privés. PADICA pourrait appuyer en 2017 la mise en place et la mise en oeuvre d'un plan national de diversification industrielle pour soutenir de nouvelles orientations et mesures concrètes, y compris en faveur des PME-PMI et des exportations.

L'UE pourrait aussi appuyer le processus à travers des actions ciblées financées par le **programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A) 2015 – 2017**, qui a pour 1ère priorité "l'accompagnement aux réformes économiques" autour de 2 axes:

- Cadre macro-économique: modernisation des systèmes budgétaires, simplification des procédures fiscales et évaluation des politiques publiques;
- Réformes structurelles: modernisation du système d'information économique; réforme des services financiers et amélioration de la compétitivité et de l'environnement des affaires.

Le programme P3A couvre aussi les points relatifs à la réglementation et l'application en matière de normes et d'évaluation de la conformité, le droit d'établissement et le droit des sociétés, ainsi que la protection du consommateur. Dans le cadre de P3A, des actions pourraient être envisagées visant l'appui à l'élaboration et la mise en place d'un cadre légal et administratif pour les secteurs prioritaires précités, mais aussi pour identifier et préparer le lancement d'actions concrètes sectorielles. Un projet de **jumelage** (financé par le P3A) est en cours de préparation pour soutenir le Ministère de l'Industrie et des Mines dans sa stratégie d'innovation industrielle. Sa mise en œuvre devrait avoir lieu avant la fin 2016.

Cette assistance technique ciblée sur l'Algérie est complétée par le **projet régional EBESM** (de 2014 à janvier 2017) géré par GIZ IS à Bruxelles. Il a pour objectif l'Amélioration de l'environnement des affaires dans la région sud de la Méditerranée (10 pays du voisinage sud), et en particulier le soutien au développement d'un environnement commercial favorable aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME) à travers le renforcement de l'expertise technique et des capacités du public (renforcer le dialogue politique) et du secteur privé (ex. enjeux: accès au financement).

Dans le domaine ACAA : Un jumelage de 18 mois (2011-2012) a été financé par le programme P3A pour fournir un appui au Ministère de l'Industrie pour la préparation d'accords avec l'UE dans le domaine de l'évaluation de la conformité. Un autre jumelage de 8 mois (2013-2014) a fourni un appui à l'organisme d'accréditation ALGERAC. Le programme P3A (2015-17) qui « l'appui à la réglementation et l'application en matière de normes et d'évaluation de la conformité » semble l'outil le mieux adapté à d'éventuels nouveaux besoins ciblés à court terme, notamment pour faciliter le bilan nécessaire.

Pour la promotion des exportations: Un jumelage (avril 2014 - 2016) avec l'Agence française pour le développement international des entreprises (UBIFRANCE), et la Chambre Economique Fédérale d'Autriche et l'Agence autrichienne ADVANTAGE AUSTRIA, a permis de renforcer ALGEX et apporter de nouvelles méthodes d'analyse en intelligence économique et en matière de prévisions en commerce international, mais aussi pour améliorer son accompagnement des entreprises à l'export (études sectorielles et analyses prospectives).

Annexe 4 : Evaluation conjointe de l'Accord d'Association ALGERIE-UE –VERSION FINALE – 08/12/2016

Document conjoint n° 3

Soutien aux investissements directs étrangers en Algérie

9. Organisation d'une conférence internationale et d'événements sur la croissance et les investissements en Algérie

Les parties conviennent de présenter et promouvoir dans la durée, par une conférence internationale et par d'autres événements (forums d'affaires), l'adoption d'une nouvelle stratégie économique nationale fondée sur les orientations conjointes telles que celles citées dans le document conjoint n°2 (sous le point n°4), consacrée au soutien à la diversification et la compétitivité de l'économie algérienne. Elles conviennent de l'importance du soutien politique à haut niveau à ces orientations pour répondre aux attentes et priorités des opérateurs économiques et investisseurs sur le marché national, international et européen.

L'UE est en effet prête à participer au niveau approprié et/ou soutenir une telle conférence et tout événement permettant la promotion de l'économie algérienne et des investissements directs étrangers/européens en Algérie, dans la mesure où le gouvernement algérien peut y exposer de nouvelles mesures incitatives dans le respect de l'Accord d'Association entre l'UE et l'Algérie.

A cet égard, les parties évalueront l'impact du 1er Business Forum énergie tenu les 23-24 mai 2016 à Alger et les mesures de suivi à donner aux recommandations émises à cette occasion pour enrichir la préparation de tels événements futurs.

Les parties conviennent de l'importance de continuer le processus de réformes du cadre légal et réglementaire algérien en matière d'investissements, favorable aux partenaires potentiels européens et étrangers, désireux d'investir en Algérie, voire de s'y installer, et de créer des emplois directs.

L'UE prend bonne note des récentes mesures prises dans ce domaine, comme en matière de marchés publics et du Code de l'investissement. Les deux parties conviennent d'assurer le suivi des recommandations figurant dans le présent document. En ce qui concerne l'application de l'Accord d'Association, l'Algérie réitère son engagement à informer au préalable son partenaire européen de toute mesure qu'elle entend prendre.

L'UE prend note de l'annonce par l'Algérie de la tenue d'un forum d'investissements et de partenariat en Afrique en décembre 2016 à Alger.

L'UE prend, également, note de la perspective de la tenue de la Conférence de Haut niveau Méditerranéenne sur le Développement des PME et des Clusters à Alger, 1er trimestre 2017.

Assistance de l'Union européenne: L'UE soutiendra la tenue d'une conférence internationale prévue à l'horizon 2017 sur la croissance et les investissements, en appui au nouveau modèle économique algérien précité et sa feuille de route et au partenariat Algérie-UE. Une telle conférence internationale suivra les nouvelles mesures adoptées par le gouvernement pour améliorer le climat des affaires, promouvoir le développement des exportations, des PME-PMI et des investissements, en particuliers les IDE.

Compte tenu de l'intérêt exprimé par l'Algérie lors de la rencontre du 25 mai 2016 pour un accord d'investissement avec l'UE, et convaincue que cette perspective serait de nature à remobiliser les opérateurs de l'UE en faveur de l'investissement en Algérie, l'UE se tient prête à discuter de toute proposition concrète de l'Algérie en la matière.

L'UE soutiendra des actions de promotion, d'explication et de vulgarisation des nouvelles orientations économiques algériennes annoncées auprès des opérateurs économiques européens, notamment par les chambres de commerce algériennes elles-mêmes (appui à des séminaires dans l'UE) et à travers les outils EuroMed et TIFM (Trade and investment facilitation mechanism).

10. Renforcer le dialogue UE-Algérie pour encourager les investissements directs européens et étrangers

Dans le cadre de la nouvelle stratégie économique nationale décrite sous le point n°4 (document conjoint n°2), les parties conviennent de renforcer le cadre législatif algérien et leur dialogue et coopération pour installer un climat propice à l'investissement.

L'UE qui comprend les difficultés économiques et financières rencontrées actuellement par l'Algérie estime qu'elles ne peuvent à elles seules justifier la mise en place de mesures de restriction des importations. L'UE considère que cette approche ne permet pas d'augmenter les investissements productifs et qu'elle n'est pas en conformité avec l'Accord d'Association entre l'UE et l'Algérie.

L'Algérie considère qu'il s'agit de mesures conservatoires liées au déficit de la balance des paiements afin de faire face à la conjoncture financière actuelle, d'ordre global et non discriminatoires et réitère son engagement d'informer l'UE au préalable.

A cet effet, les deux parties conviennent d'œuvrer à promouvoir les liens de coopération et de partenariat à même de favoriser les investissements et les échanges bilatéraux dans le respect de l'Accord d'association.

Assistance de l'Union européenne: L'UE se déclare prête à fournir une assistance technique en termes de conception et mise en œuvre de mesures incitatives pour encourager les investissements directs européens et étrangers en Algérie. Ce processus permettra l'amélioration des notations de l'Algérie en matière d'attractivité des IDE (Doing Business). L'UE fournira un appui à l'Agence Nationale de Développement des Investissements (ANDI) et sa mise en réseau avec ses homologues européennes.

11. Encourager l'installation d'opérateurs étrangers et de sites de production en Algérie

L'UE invite son partenaire algérien à engager des mesures incitatives dans le respect de l'Accord d'Association et éviter l'imposition de mesures qui auraient pour objectif la localisation de production dans ce pays (voir commentaires UE dans le document conjoint n°2). La "conservation des parts de marché" des producteurs européens ne saurait être conditionnée par leur installation en Algérie, laquelle ne devrait résulter que du libre choix des opérateurs économiques de l'UE.

La partie algérienne demeure convaincue de son côté que l'installation des opérateurs européens permet la sauvegarde et la consolidation de leurs parts du marché intérieur très porteur et permettant par là-même à travers des partenariats avec des homologues algériens d'aller sur les marchés voisins notamment d'Afrique. Les parties conviennent, en particulier grâce à l'appui du PADICA, d'identifier les mesures conjointes qui permettront de tendre vers ces objectifs.

Annexe 4 : Evaluation conjointe de l'Accord d'Association ALGERIE-UE –VERSION FINALE – 08/12/2016

Assistance de l'Union européenne: Les parties conviennent d'accroître leur coopération afin de soutenir l'amélioration du climat des affaires et l'environnement des entreprises en Algérie, en particulier grâce à la concrétisation du Programme d'Appui à l'Amélioration du Climat des Affaires (PADICA) et du Plan d'investissement Extérieur de l'UE « PIE ». Des mesures concrètes d'appui seront envisagées par l'UE, telles la mise à profit des expériences des Etats membres de l'UE en matière d'attractivité des investissements productifs et le développement des partenariats dans les filières industrielles porteuses de croissance économique et les services d'appui à l'entreprise. La position géographique privilégiée de l'Algérie et ses liens avec les autres pays d'Afrique sont des atouts à considérer dans la conquête de nouveaux marchés en Afrique sub-saharienne.

Information : Soutien de l'UE aux IDE en Algérie

L'UE fournit déjà une assistance spécifique à l'Algérie à travers ses programmes PADICA, P3A, ainsi qu'à travers un projet au niveau régional : EBESM tous en faveur de mesures complémentaires pour l'amélioration du climat des affaires. Voir description plus détaillée dans le non-paper n°2.

*

*

Document conjoint n° 4

Renforcement de la coopération sectorielle

4.1. Agriculture et Pêche

12. Appui au secteur agricole et de la pêche afin d'améliorer sa compétitivité et sa capacité à l'export

Les parties conviennent que pour assurer sa sécurité alimentaire et augmenter ses exportations, l'Algérie devrait d'abord améliorer sa production agricole (quantité et qualité) et assurer la promotion des exportations, tout en assurant un cadre général d'exploitation durable. Elles conviennent de la nécessité de stimuler l'organisation des producteurs, la promotion des produits par un système de qualité (indications géographiques et de type "bio"), contribuer aux capacités d'exportation; de renforcer la conformité aux standards "SPS" pour stimuler les exportations potentielles; et enfin communiquer et établir un dialogue renforcé sur les opportunités et le climat de l'investissement et du partenariat agricole et agro-industriel pour les besoins de la demande intérieure et les exportations.

Les parties conviennent de regrouper les propositions initiales autour de 3 volets, notamment cibler les produits ayant le plus grand potentiel:

1. Quantité et qualité des produits et compétitivité des filières dans les domaines du maraîchage, de l'arboriculture, de l'élevage et de l'apiculture; valorisation des produits par les systèmes de qualité: ex. appellation d'origine; indications géographiques et labels terroir; exploitation durable;
2. Capacités de supervision, conformité, certification et analyse: Plan de lutte contre les contaminants et les résidus; mise à niveau des laboratoires (phytosanitaire/technique, pédologique et technologie alimentaire); développement des laboratoires vétérinaires (résistance aux antibiotiques des bactéries pathogènes); contrôle et analyse des teneurs en résidus de pesticides et des métaux lourds dans les produits; appui aux laboratoires spécialisés de l'INRAA et de l'INRF, du CNRDPA et du Laboratoire National de Contrôle et de l'Analyse des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture.
3. Développement des capacités d'exportation:
 - a. Mise à niveau des centres de conditionnement et d'expédition, des circuits d'exportation (opérations, procédures, relations entre opérateurs, marketing, ...), des centres logistiques, des pôles de production agroalimentaires intégrés et des fermes modèles (pilotes).
 - b. Soutien aux organisations professionnelles et à leur mise en réseau avec l'UE (chambres d'agriculture et de pêche et d'aquaculture, coopératives, associations, organisations intersectorielles) sur la question des assurances et la mise à niveau législative et réglementaire (nouvelle législation marchés); et
 - c. Production de semences maraîchères, fourragères et de légumineuses alimentaires; développement de pépinières arboricoles et de géniteurs.

Assistance et partenariat avec l'Union européenne: L'accompagnement par le partenaire européen pour l'émergence d'une économie agricole et de la pêche algérienne compétitive et durable en lui consacrant un Programme Spécial Agriculture.

De même, les deux parties s'engagent à évaluer les Programmes d'appui réalisés et ceux en cours d'exécution (DIVECO II, ENPARD), et entamer les discussions sur un nouveau projet d'appui au secteur agricole.

Enfin, les parties conviennent que des partenariats public-privé et des investissements directs étrangers (et européens) sont souhaitables pour les 3 volets dans ce secteur et seront facilités par les mesures décrites sous les points n°4 à 11 des documents conjoints n°2 et 3 et dans l'introduction du présent document.

Information : Soutien et assistance technique de l'UE à la compétitivité du secteur algérien de l'agriculture et de la pêche

Pour mémoire, l'UE a financé ou finance:

- Deux jumelages (mai 2014-juillet 2016) pour le rapprochement avec les standards européens et internationaux pour le contrôle des services vétérinaires et laboratoires d'analyses vétérinaires: le Plan Algérien de surveillance des contaminants et des résidus a fait l'objet d'un appui dans ce cadre.
 - Un jumelage sur l'appui à la mise en place du dispositif de reconnaissance de la qualité des produits agricoles a été mené d'avril 2014 à juillet 2016. Ce jumelage a déjà permis la mise à niveau du cadre juridique et réglementaire, l'accompagnement des institutions en charge de ce dispositif de la reconnaissance de 2 des 3 produits ciblés, la datte de Tolga et la figue sèche de Beni Maouche, en indication géographique (l'olive de table de Sig, 3ème produit poursuit son processus de reconnaissance).
 - De 2012 à 2014, l'UE a financé 2 jumelages: pour l'établissement d'un Observatoire des filières agricoles et agroalimentaires au sein de l'INRAA, sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR); et pour le renforcement des capacités du Centre national de Recherche pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (CNRDPA), au sein du Ministère de la pêche et des Ressources Halieutiques.
 - Dans le cadre du Programme ENPARD de l'UE (programme de soutien à l'agriculture et au développement rural dans le voisinage européen), un atelier sur «La commercialisation des produits agricoles, l'organisation des acteurs et l'accès au marché» a eu lieu en Algérie le 3 juillet 2016. Il s'agissait de lancer une vaste réflexion sur cette question sur la base d'un rapport d'évaluation de la situation du secteur, une analyse des mesures et des outils disponibles pour les parties prenantes ainsi que les difficultés auxquelles ils sont confrontés afin de présenter plus tard des propositions solides. Le 26 mai 2016 s'était déroulé un autre atelier consacré aux « Filières, Pôles Agricoles Intégrés et Clusters Territoriaux ».
- Les parties conviennent de tenir compte des recommandations de ces rapports dans l'élaboration des mesures et actions précitées.
- Les deux parties conviennent de la nécessité de la redynamisation des organes sectoriels et thématiques de suivi de l'AA dans le but de les rationaliser et de les optimiser.
- Le programme sectoriel DIVECO I- diversification de l'économie (2011-16) qui contribue au renforcement des capacités institutionnelles (domaines agricole et agroalimentaire);

Annexe 4 : Evaluation conjointe de l'Accord d'Association ALGERIE-UE –VERSION FINALE – 08/12/2016

- **DIVECO II** (2015-17 - secteur de la pêche) a débuté en octobre 2015. Il contribue au renforcement des capacités institutionnelles et des opérateurs privés dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Les thématiques retenues sont axées essentiellement sur :
 - I. Le renforcement des capacités d'encadrement et de gestion,
 - II. Promotion et valorisation des filières,
 - III. Renforcement des capacités des organisations professionnelles.Ce programme financera un important contrat d'assistance technique, de formation et de fourniture au profit, notamment, du CNRDPA.
- Le Projet **ENPARD (septembre 2016- décembre 2018)** a pour finalité de contribuer à la redynamisation des territoires ruraux de manière à les rendre attractifs, en facilitant l'émergence de projets agricoles et non-agricoles innovants et générateurs d'emplois et en favorisant la mutualisation des ressources et des moyens locaux par l'approche participative au moyen d'actions pilotes dans 4 wilayas;
- L'Algérie participe aussi dans le cadre du programme Horizon 2020 (H2020) au programme de recherche "ARIMNet 2" (recherche agricole dans le réseau méditerranéen);

4.2. Energie

12. Mise en œuvre du partenariat stratégique sur l'énergie & promotion des investissements européens dans les secteurs du gaz naturel, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique

Les parties réitèrent leur engagement pour la réussite et le développement de leurs relations dans ce secteur clef, notamment dans le cadre du Mémorandum d'entente sur le partenariat stratégique entre l'UE et l'Algérie dans le domaine de l'énergie, signé à Alger en juillet 2013. Les modalités opérationnelles de mise en œuvre du Mémorandum ont été établies dans l'accord administratif signé à Alger le 5 mai 2015.

A cette occasion il a été convenu de focaliser le partenariat sur l'objectif de faciliter et promouvoir les investissements européens en Algérie dans les secteurs retenus comme prioritaires, à savoir le gaz naturel et les énergies renouvelables (ER) et l'efficacité énergétique (EE).

Deux groupes d'experts sur le gaz et sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ont été créés en 2015 et se sont réunis à Alger et Bruxelles début 2016. Les discussions ont porté sur l'état actuel du cadre réglementaire et sur son évolution possible, afin de relancer les investissements européens. Le Business Forum "énergie" a eu lieu les 23 et 24 mai 2016 à Alger.

Co-organisé par les parties, il a démontré le très grand intérêt des entreprises européennes pour l'Algérie comme destination potentielle de leurs investissements dans les secteurs du gaz et des énergies renouvelables.

Dans ce contexte, les parties conviennent de discuter en particulier des mesures qui pourraient contribuer:

- à l'investissement en partenariat avec les opérateurs européens.
- à la réalisation du programme algérien de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.
- au renforcement des capacités.
- à la valorisation du secteur énergétique comme vecteur de diversification de l'économie algérienne et des relations stratégiques bilatérales (y compris en matière de sécurité énergétique et de garantie des parts de marché).

Les parties confirment leur volonté de prendre en compte les besoins des investisseurs pour améliorer l'environnement des affaires et rendre le pays plus attractif pour les investisseurs étrangers.

Cela concerne le cadre réglementaire pour les activités d'exploration, production et commerce des hydrocarbures et celui régissant la construction et l'exploitation des installations de production d'électricité d'origine solaire, éolienne et maritime. La loi sur les hydrocarbures a été revue en 2013 avec pour but la promotion des IDE dans le domaine minier algérien. Des réunions d'écoute et d'explication sont organisées avec les groupes pétroliers étrangers dont ceux de l'UE. Les parties conviennent d'assurer le suivi des conclusions de ce premier Forum d'affaires sur l'énergie.

Les parties conviennent que des partenariats et des investissements directs étrangers (et européens) sont souhaitables dans ce secteur et seront facilités par les mesures décrites sous les points n°4 à 11 des documents conjoints n°2 et 3 et dans l'introduction du présent document.

Assistance de l'Union européenne: Un projet d'assistance technique en appui à la mise en œuvre du Programme national des énergies renouvelables (PNER) et du Programme algérien d'efficacité énergétique (EE) est en cours de formulation dans le cadre du Programme d'Action Annuel 2016, assortie d'un budget de 10 millions d'EURO.

Les objectifs spécifiques de l'action proposée sont:

- (i) soutenir les autorités nationales dans la révision et l'élaboration de dispositifs institutionnels, politiques et réglementaires favorables à la mise en œuvre des politiques énergétiques durables à travers le déploiement des énergies renouvelables (ER) et de l'EE;
- (ii) contribuer à faciliter l'investissement privé (locaux et étrangers) à moyen et à long terme dans des projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique;
- (iii) renforcer les capacités techniques et de gestion des institutions dans ce domaine; et
- (iv) promouvoir le déploiement des technologies d'ER et d'EE.

Information : autre soutien et assistance technique de l'UE au secteur de l'énergie en Algérie

Le **programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A) 2015– 2017** couvre le point relatif à l'harmonisation entre les marchés énergétiques algériens et de l'UE, et peut par conséquent être également mobilisé sur des actions bien ciblées à court terme.

L'Algérie participe dans le cadre du **programme Horizon 2020** au projet **ERANETMED** sur les Energies renouvelables, les ressources en eau et leurs connections pour la région.

REELCOOP (REnewableELectricityCOOperation) est un projet financé par l'UE (5 sur 7,5 m€) de sept. 2013 à sept. 2017 dans le cadre des projets du 7ème programme cadre visant à développer des technologies de production d'électricité à partir de sources renouvelables et promouvoir la coopération entre les pays partenaires de l'UE et les pays partenaires Méditerranéens. Dans ce cadre, avec le Centre algérien de Développement des Energies Renouvelables – CDER, le projet a entamé l'analyse pour intégrer l'électricité produite par des systèmes alternatifs (solaires, photovoltaïques, thermiques décentralisés, solaires centralisés hybrides - thermique et biomasse) au réseau; et finalisé l'étude d'impact sur le réseau de la massification (ainsi que les synergies des solutions décentralisées et centralisées) de production d'électricité renouvelable dans les pays partenaires méditerranéens. Le projet REELCOOP a également installé au CDER une mini centrale photovoltaïque (10 KW) connectée au réseau électrique national afin d'étudier les impacts de l'injection d'énergie d'origine photovoltaïque sur le réseau électrique.

4.3. Recherche et développement

13. Promotion de la recherche & développement au service de l'entreprise et de l'économie de la connaissance

Annexe 4 : Evaluation conjointe de l'Accord d'Association ALGERIE-UE –VERSION FINALE – 08/12/2016

Les parties sont convaincues des effets bénéfiques des mesures en faveur du financement de la recherche et du développement, notamment au sein de l'entreprise. Elles réitèrent donc leur engagement pour la mise en œuvre de l'Accord sur la recherche scientifique, technologique et l'innovation en tant qu'instrument de promotion de la recherche-développement au service de l'entreprise et de l'économie de la connaissance, et pour l'élaboration d'une feuille de route pour la mise en œuvre dudit Accord.

Les parties conviennent de favoriser la participation de l'Algérie au programme horizon 2020, son accès aux Centres d'Excellence européens et Agences et programmes communautaires et d'examiner les actions possibles d'accompagnement du Programme National de Recherche et de Développement de l'Algérie.

A cet égard, l'UE est prête à soutenir la participation aux programmes communautaires et aux priorités thématiques de coopération identifiées par l'Algérie. Dans ces domaines, l'Algérie a communiqué à l'UE son réseau de Points Nationaux de Contact pour le Programme Horizon 2020 et nommé un PNC dédié à chaque thématique ou aux thématiques cibles pour le pays.

Assistance de l'Union européenne: De son côté, l'UE examinera les opportunités pour faciliter l'accès aux programmes ciblés par l'Algérie y compris certains aspects des programmes qui ne sont en principe pas accessibles aux pays tiers.

Les parties examineront les possibilités existantes dans l'UE pour mettre en réseau les universités algériennes et européennes. L'UE propose à cet égard d'initier sans tarder des discussions entre la Délégation de l'UE à Alger et les représentants algériens pour identifier les besoins concrets, définir des points d'action, "milestones" et l'éventuelle participation (lancer le processus préparatoire) de l'Algérie aux programmes communautaires concernés.

L'UE recommande aussi à l'Algérie d'envisager une collaboration avec des pays voisins associés à H2020, pour soutenir et renforcer les réseaux de recherche et d'innovation pour assurer une meilleure participation à ce programme.

L'UE invite enfin l'Algérie à considérer l'opportunité d'adhérer à l'initiative BLUEMED dans le cadre du suivi de la déclaration Ministérielle de l'Union pour la Méditerranée sur l'économie bleue de Novembre 2015.

L'Algérie examinera, avec l'appui de l'UE, la possibilité de conclure un accord avec le Conseil Européen de la recherche (CER) - du type 'Implementing Arrangement' - qui permettrait à des groupes de chercheurs algériens d'intégrer des équipes gérées par un bénéficiaire d'une subvention du CER pour un projet de recherche fondamentale.

Information : Soutien et assistance technique de l'UE au secteur recherche & développement en Algérie

Un jumelage financé par le P3A a été conclu avec des partenaires allemands et français, et devrait commencer en juillet 2016 pour fournir un appui au Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et des Communications (MPTIC). L'objectif de cette action est de développer des activités économiques basées sur les TIC, renforcer les capacités du MPTIC, le réseau partenarial, encadrer la recherche et le développement (R&D) dans ce secteur, renforcer le processus d'incubation et l'Agence Nationale de promotion et développement des Parcs Technologiques (hub de Sidi Abdellah).

L'Algérie participe au **Projet 5TOIs** (successeur du *Mediterranean Science, Policy, Research & Innovation Gateway -MED-SPRING*) qui débute maintenant et qui mènera des actions cibles dans les thématiques prioritaires pour la région y inclus des actions de soutien à la participation à H2020. L'Algérie participe à certains projets financés dans le cadre de **H2020: ERANETMED** (Energies renouvelables, ressources en eau et leurs connections pour la région) et **ARIMNet 2** (Agricultural Research In the Mediterranean Network). Durant la période 2014-2015 la participation de L'Algérie au **programme Horizon 2020** a attiré des financements de l'UE de l'ordre de 500.000€.

Enfin, dans le cadre du **7ème Programme Cadre Recherche** de l'UE, 57 entités algériennes ont reçu 3,6m€ et participé dans 43 projets: 25 projets de recherche collaborative, 5 actions Marie Curie (mobilité chercheurs), 8 projets de soutien à la coopération internationale, et 2 projets sur les infrastructures de recherche.

4.4. Administration des Douanes

14. Appui à la protection des droits de propriété intellectuelle / industrielle, la lutte contre la contrefaçon et le piratage et renforcement de la coopération douanière entre l'Algérie et l'UE, notamment en matière de gestion de la valeur en douane

Les parties souhaitent rapidement identifier les mesures d'accompagnement du plan national algérien de lutte contre la contrefaçon et le piratage, autour de 2 objectifs :

- développer les infrastructures et systèmes de protection des droits de propriété intellectuelle / industrielle (DPI);
- intensifier la coopération avec l'UE et entre partenaires de la région afin de relancer le projet de plan d'action en matière de coopération Euro-Med. L'UE invite l'Algérie à appuyer l'adoption dudit plan lors de la prochaine Conférence ministérielle.

Assistance de l'Union européenne: Les parties conviennent d'initier dès que possible des discussions à Alger pour identifier les actions à financer, à travers les programmes P3A et/ou TAIEX, pour accompagner le plan national de lutte contre la contrefaçon et le piratage, tels que:

- Formations, séminaires et ateliers** en matière d'analyse des risques, gestion des opérations, responsabilité des fournisseurs, lutte contre le piratage, contrefaçon, médicaments (pour les agents des douanes, de la répression des fraudes, les policiers et les représentants de la magistrature).
- coopération & échanges d'information en matière de DPI** : visites sur site des pays membres de l'UE (bureaux douane, instituts, observatoire de l'UE); facilitation de la conclusion d'accords en matière de DPI, contacts permanents, avis consultatifs; faisabilité d'un système pour faciliter l'échange rapide d'informations.
- renforcement des capacités des douanes et institutions** chargées de la DPI, de la lutte contre la contrefaçon et le piratage: accès à l'information technique; support technique au public, utilisation d'Internet; instance commune et permanente de DPI, spécialisée dans la lutte contre la contrefaçon.
- prévention et information/communication**: auprès des titulaires de DPI, en particuliers ceux relevant de l'UE; sensibilisation du Public; protection des consommateurs; soutien au programme national de promotion de la propriété industrielle/ intellectuelle (INAPI, ONDA).

Par ailleurs, les parties conviennent qu'une bonne gestion de la valeur en douane contribue à lutter contre les transferts illicites et le blanchiment d'argent, et à assurer la véracité et l'exactitude de la valeur déclarée à l'importation ou à l'exportation. Elles reconnaissent que l'administration algérienne des douanes joue un rôle essentiel pour la bonne mise en œuvre de cet élément clef de l'Accord d'Association entre l'Algérie et l'UE. C'est pourquoi, les parties réitèrent leur engagement à coopérer dans le respect de leur cadre légal respectif.

La partie algérienne souhaiterait à cet égard une mise à disposition d'une base de données des valeurs déclarées à l'exportation de l'UE vers l'Algérie (SPT, Désignation commerciale du produit, Prix unitaire, Incoterm utilisé, Coût du fret, Opérateur, Pays d'origine, Monnaie de facturation et l'unité de facturation, Quantité). L'UE fait observer que cette option n'existe pas à ce jour et qu'elle n'échange, de façon systématique, les données énumérées avec aucun partenaire.

Les parties conviennent donc d'entamer des discussions techniques (entre experts) pour concevoir d'autres formes de coopération sur ce sujet clef, telles des rencontres entre les douanes algériennes et de l'UE à travers des actions TAIEX en vue d'un échange de bonnes pratiques.

L'organisation de visites pour examiner les modalités pratiques d'échange de données pourrait être envisagée. La partie algérienne invite les Etats membres de l'UE (principaux fournisseurs de l'Algérie) à échanger dans un cadre bilatéral leurs bases de données relatives à la valeur en douane.

Les deux parties conviennent de charger le Sous-comité Coopération Douanière de l'Accord d'association de se saisir de cette question.

Assistance de l'Union européenne: Les parties examineront à cet égard les possibilités offertes par le Protocole n° 7 de l'Accord d'Association "relatif à l'assistance administrative mutuelle en matière douanière", pour répondre aux attentes de la partie algérienne en faveur d'une assistance plus efficace, dynamique, pratique et opérationnelle.

Les parties conviennent d'initier dès que possible des discussions à Alger pour identifier les actions précitées et le financement de certaines d'entre elles.

Annexe 5 :Priorités du partenariat UE-Algérie

Priorités communes de Partenariat entre la République Algérienne Démocratique et Populaire (Algérie) et l'Union européenne (UE) au titre de la Politique européenne de voisinage révisée

Le cadre général de la coopération entre l'UE et l'Algérie est fixé par l'Accord d'Association (AA) signé en 2002, entré en vigueur en 2005 et qui établit l'ensemble des domaines de coopération entre les parties. Sans préjudice de ces derniers, le présent document présente les priorités du partenariat telles que définies conjointement entre l'Algérie et l'UE dans le cadre de la Politique européenne de voisinage (PEV) révisée, pour la période 2016-2020.

Dans l'esprit des principes directeurs de la PEV révisée et à la lumière des priorités politiques des deux parties, l'Algérie et l'Union européenne s'engagent à redynamiser leur dialogue et à convenir des grands chapitres de leurs relations, à préciser leurs objectifs et intérêts mutuels et à prioriser les axes de leur coopération. Les priorités de partenariat détaillées ci-dessous indiquent les domaines privilégiés pour un dialogue renforcé et une coopération administrative et institutionnelle aussi concrète que possible entre l'UE et l'Algérie, sur base de leurs expériences et expertises respectives, et dans le respect des spécificités et de l'indépendance de chacune des parties.

L'Algérie et l'UE ambitionnent de développer un partenariat global et multiforme renforcé face aux défis communs de développement et de sécurité. Les parties expriment aussi leur volonté commune de mener à bien ces priorités articulées autour de grands chapitres sur lesquels les relations entre l'UE et l'Algérie ont vocation à se renforcer dans l'avenir. Certaines de ces priorités feront l'objet d'une coopération technique et financière qui sera mise en œuvre dans le cadre de la programmation financière 2018-2020.

I. Dialogue politique, Gouvernance, Etat de droit et promotion des droits fondamentaux

L'UE et l'Algérie conviennent de conférer une importance particulière au renforcement de leur dialogue politique sous toutes ses formes.

L'Algérie, à travers la révision de sa Constitution le 7 février 2016, poursuit le processus de consolidation des libertés et droits fondamentaux, de l'Etat de droit et des institutions et principes démocratiques qui président à l'action de l'Etat dans ses rapports avec les citoyens. Ce processus correspond au dialogue bilatéral entretenu entre l'Union européenne et l'Algérie au cours des 15 dernières années et rappelle que la relation entre les deux parties est fondée sur le respect mutuel, la reconnaissance et le respect des valeurs universelles et des engagements internationaux ayant trait à l'Etat de droit et au respect des droits fondamentaux.

Dans ce contexte, l'Algérie et l'UE conviennent d'accorder une importance particulière à la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la Constitution. A cet égard, l'UE entend soutenir l'Algérie dans leur mise en œuvre, notamment dans les domaines de la gouvernance, de la démocratie participative, de la promotion et la défense des droits fondamentaux, y compris ceux des travailleurs, du renforcement du rôle des femmes dans la société, de la décentralisation, le renforcement du système judiciaire qui intègre l'administration pénitentiaire, ainsi que le renforcement du rôle de la société civile, y compris à travers l'utilisation des programmes d'assistance technique.

Cette coopération comprendra également l'appui à la modernisation et au renforcement des capacités de l'administration publique, le renforcement du contrôle des finances publiques et de l'administration fiscale, la lutte contre la corruption, ainsi que la lutte contre la fuite et le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme dans le cadre des recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI).

II. Coopération, Développement socio-économique inclusif, échanges commerciaux et accès au marché unique européen

Dans le contexte actuel de stagnation de l'économie mondiale et la chute drastique des prix des hydrocarbures, l'Algérie et l'Union européenne ont un intérêt commun et urgent à identifier des mesures de gouvernance économique dans le secteur privé comme dans le secteur public, qui permettent d'encourager l'initiative privée, de relancer l'investissement dans le tissu productif, ainsi que, dans le secteur public, de moderniser la gestion des finances et rationaliser les dépenses publiques.

L'Accord d'Association qui lie les deux parties, offre un cadre propice à l'accroissement des échanges commerciaux et des investissements duquel il convient de tirer le meilleur parti afin de surmonter conjointement la conjoncture défavorable actuelle. Aussi, l'Union européenne et l'Algérie réaffirment leur volonté commune d'assurer une utilisation optimale de l'Accord d'Association, entré en vigueur en 2005, dans le plein respect de l'Accord et en recherchant un équilibre des intérêts. L'évaluation conjointe de l'Accord d'Association s'inscrit dans cette dynamique.

Avec en toile de fond l'instabilité du prix des hydrocarbures, le Gouvernement algérien a fait de la diversification de l'économie une priorité nationale. Les mesures de réformes qui *sont* prises en ce sens offrent une opportunité de coopération renforcée dans des domaines qui contribuent, dans le respect des dispositions de l'Accord d'Association, à la diversification et la compétitivité de l'économie algérienne afin de renforcer son offre exportable notamment hors hydrocarbures vers le Marché Unique européen.

Conscientes de l'importance du climat des affaires pour attirer de nouveaux investisseurs, l'Algérie et l'UE s'engagent, dans le courant de la prochaine période de programmation de leur coopération bilatérale, à faciliter les activités économiques privées, à œuvrer conjointement à l'amélioration du climat des affaires et de la politique d'entreprise en Algérie en vue de favoriser le développement des petites et moyennes entreprises (PME) et industries (PMI), ainsi qu'à œuvrer au développement d'un partenariat industriel et technologique public-privé y compris étranger, à soutenir la mise en œuvre d'une stratégie algérienne intégrée de l'emploi, à renforcer le programme algérien de dialogue social bipartite et tripartite. Les parties s'accordent sur l'importance de soutenir le programme algérien pour le renforcement du système bancaire et de sa supervision, et promouvoir le développement des marchés des capitaux afin de soutenir l'accès au financement de toutes les entreprises et en particulier des PME/PMI ainsi que des entreprises innovantes (start-up).

Conscientes que la jeunesse est une force vive dans la construction de leurs entités respectives, au centre de leurs défis économiques, sociaux et culturels, l'UE et l'Algérie s'engagent à intensifier leurs efforts pour la soutenir et dynamiser ses énergies. Les parties conviennent, notamment à travers les programmes et stratégies de l'UE en matière d'employabilité, d'éducation formelle et non-formelle ou de formation professionnelle de promouvoir leur coopération en la matière en vue de soutenir le développement économique et la Recherche/Développement en Algérie, l'éducation (de la maternelle à l'enseignement supérieur, y compris la formation professionnelle) dans le sillage des Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'Algérie et l'Union Européenne s'engagent à soutenir le développement d'une politique culturelle en Algérie comme vecteur de développement économique et industriel et de promotion des échanges avec les acteurs culturels européens (par exemple à travers le programme Europe Créative).

Annexe 5 :Priorités du partenariat UE-Algérie

L'UE et l'Algérie renforceront leur dialogue en matière d'échanges commerciaux dans le cadre de l'Accord d'Association afin de soutenir un échange équilibré à forte valeur ajoutée ainsi que de réduire et éliminer progressivement les restrictions aux échanges de marchandises et de services.

A cet égard, les Parties s'abstiendront d'introduire toute mesure qui représenterait un obstacle au commerce sauf si celle-ci est appliquée de manière compatible avec les dispositions et les procédures de l'Accord d'Association. Les parties consolideront leur dialogue en matière d'instruments de défense commerciale et de coopération industrielle (dans le cadre de la coopération industrielle Euro-méditerranéenne).

L'UE et l'Algérie conviennent également d'instaurer dans le cadre de leur Accord d'Association un dialogue en matière d'investissements afin d'attirer des investissements étrangers (en particulier européens). La partie européenne réitère son engagement à soutenir l'accession de l'Algérie à l'OMC à travers notamment la conclusion d'un accord bilatéral dans ce cadre.

En accompagnement des réformes que l'Algérie met progressivement en œuvre (notamment pour son système bancaire, son administration, ou en matière de rapprochement réglementaire avec l'UE), les parties se déclarent prêtes à considérer l'approfondissement de leurs relations commerciales via des négociations additionnelles en matière de services ou en vue de conclure un accord sur la protection des investissements lorsque les conditions seront réunies. Les parties conviennent que ce processus pourrait être accompagné de l'organisation de conférences et événements soutenus par l'UE pour mobiliser des investisseurs potentiels en Algérie.

L'UE s'engage à développer un dialogue renforcé sur la mise en œuvre du nouveau modèle algérien de croissance économique, articulé autour du renforcement de l'entreprise, de l'initiative et de l'entrepreneuriat privés, du partenariat public privé y compris étranger et de l'économie du savoir. Ce modèle vise l'émergence d'une économie compétitive, diversifiée, endogène, inclusive et attractive pour les investissements étrangers.

En vue de favoriser l'émergence d'une économie algérienne diversifiée, l'UE et l'Algérie ont également identifié d'autres secteurs de coopération possibles à travers l'appui et l'échange de bonnes pratiques, d'informations et d'expériences en matière de : développement rural et agricole, pêche, économie maritime, tourisme (notamment durable), de marchés publics, de statistiques, de rapprochement des réglementations algériennes techniques avec celles de l'UE en matière d'accréditation, d'évaluation de la conformité et de surveillance du marché, d'adoption et application des Règles d'Origine Préférentielles pan-Euro-méditerranéennes.

L'UE et l'Algérie souhaitent accélérer leur coopération pour l'harmonisation des normes algériennes avec celles de l'UE dans les secteurs prioritaires identifiés par les parties, et pour la mise à niveau des infrastructures qualifiées en vue de négocier un accord sur la conformité et l'acceptation des produits industriels (ACAA). Ce travail doit permettre à l'économie algérienne de mieux s'intégrer dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. Enfin, les parties conviennent d'explorer les pistes de coopération afin de développer en Algérie les technologies en matière d'information et de communication (TIC) pour accompagner les mesures en faveur de la compétitivité, du climat des affaires et de l'investissement et d'une plus grande efficacité de l'administration et d'une meilleure gouvernance des entreprises publiques et des partenariats public-privé pour le développement des PME-PMI et des activités innovantes. Les deux parties conviennent de mettre en place les mécanismes nécessaires afin de renforcer les capacités des douanes algériennes notamment pour les aspects qui se rapportent au dispositif de l'Opérateur Economique Agréé, à la contrefaçon et l'échange d'information, y compris en matière de valeur en douane. En outre, les parties considèrent que la coopération dans le domaine statistique demeure importante notamment en ce qui concerne le rapprochement des systèmes des comptes nationaux.

III. Partenariat énergétique, environnement et développement durable

L'UE et l'Algérie s'engagent à développer un partenariat stratégique qui consacre leur sécurité énergétique mutuellement bénéfique. Sur les questions énergétiques, l'Algérie et l'Union européenne sont liées par un intérêt mutuel stratégique. L'Algérie est depuis longtemps, et demeure, l'un des fournisseurs de gaz les plus importants et fiables de l'UE. L'UE quant à elle reste le principal client de l'Algérie.

Conscientes que l'énergie demeure l'un des principaux vecteurs de développement économique durable, l'UE et l'Algérie réaffirment leurs intérêts stratégiques communs, et s'engagent à consolider leur partenariat dans ce domaine dans le cadre du Dialogue de Haut Niveau établi entre les parties sur les questions de commerce énergétique, de promotion des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique. A cet effet, les parties s'engagent à coopérer dans l'échange d'informations sur les prévisions à moyen et long terme de la demande et de l'offre d'énergie, y compris les énergies renouvelables. L'UE demeure en outre disposée à renforcer son appui à la mise en œuvre du Programme algérien de développement des Energies Renouvelables et de l'efficacité énergétique à l'horizon 2030 en vue d'exploiter pleinement le potentiel considérable de l'Algérie dans ce domaine.

L'Algérie et l'UE conviennent d'explorer les mesures possibles pour l'accroissement des investissements, le renforcement et le développement des interconnexions électriques en Europe et en Méditerranée, et en faveur de la formation et du transfert de technologie et d'innovation, d'expertise et des connaissances de l'UE vers l'Algérie.

Conscientes de leurs devoirs vis-à-vis des futures générations, l'UE et l'Algérie s'engagent à combiner ce partenariat sur l'énergie avec une coopération accrue sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, visant la pleine mise en œuvre de l'Accord de Paris et des contributions déterminées au niveau national. Les parties s'engagent à soutenir l'intégration de l'action climatique dans les politiques nationales, le suivi, le reporting et la vérification des émissions.

Dans le domaine de l'environnement, les parties s'engagent à promouvoir une gestion durable de leurs ressources, notamment en eau, la bonne gouvernance, l'intégration des bonnes pratiques environnementales dans l'ensemble de leurs activités, le système d'évaluation d'impact et un meilleur accès à l'information. Elles s'engagent à renforcer leur coopération dans le cadre de la mise en œuvre de leurs engagements internationaux, notamment la Convention de Barcelone sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et de la coopération régionale sur la dépollution de la Méditerranée.

IV. Dialogue stratégique et sécuritaire

L'UE et l'Algérie conviennent de promouvoir un dialogue stratégique et sécuritaire face aux défis communs de sécurité et de développement.

Depuis plusieurs années, l'Algérie apporte une contribution importante à l'instauration de la paix, de la stabilité et de la sécurité de la région, notamment au Sahel, à travers la sécurisation de ses frontières et en s'appuyant sur sa diplomatie engagée en tant que pays voisin, dans la conduite d'une Médiation internationale au Mali ponctuée par un accord de paix et de réconciliation nationale dont il faudrait assurer la mise en œuvre et l'appui au gouvernement d'entente nationale en Libye.

Tenant compte de leur rôle dans le cadre régional, l'Algérie et l'UE conviennent de renforcer leur dialogue en vue du développement du partenariat pour la paix et la sécurité, y compris au sein des enceintes internationales et régionales telles que les Nations unies, l'Union Africaine ou dans le cadre des dialogues existants entre l'UE et la Ligue des Etats Arabes, l'Europe-Afrique, le

Annexe 5 :Priorités du partenariat UE-Algérie

Dialogue 5+5, l'Union pour la Méditerranée, la Fondation Anna Lindh, et des fora comme le "Global Counter Terrorism Forum". Elles s'engagent également à exploiter les possibilités de coopération triangulaire permettant d'élaborer des actions conjointes en faveur du développement et du renforcement des capacités de résilience et riposte aux menaces du terrorisme et ses connexions avec le crime organisé transfrontalier, notamment le trafic de drogue.

L'UE et l'Algérie conviennent d'établir une concertation étroite sur les questions régionales et internationales d'intérêt commun en vue de la contribution à la résolution politique des crises et la promotion de la paix et de la sécurité dans la région.

Dans leur effort commun et soutenu en matière de prévention et de lutte intégrée contre le terrorisme et toutes formes de radicalisation ainsi que contre le crime organisé et le trafic de drogues, la traite des êtres humains, les parties s'engagent à développer leur dialogue et accentuer leur coopération notamment dans le cadre du Forum Global contre le terrorisme et contre le crime organisé transnational. Cette coopération couvrira également la gestion des risques CBRN, le contrôle des transferts d'armes classiques et la lutte contre le trafic illicite des armes, y compris légères.

Les parties conviennent de promouvoir l'échange d'expériences et d'expertise, notamment, dans le domaine de la cybercriminalité, ainsi que le renforcement des capacités d'AFRIPOL et sa mise en relation avec EUROPOL, CEPOL et l'appui au CAERT.

L'UE et l'Algérie conviennent de pleinement mettre en œuvre l'arrangement administratif qu'elles ont récemment signé pour la prévention, la préparation et la réponse aux désastres naturels, à ceux d'origine humaine et aux risques technologiques et écologiques, notamment en appuyant et en renforçant leurs capacités en matière d'alerte précoce, de veille, de prévention, de préparation et de gestion à travers la coopération entre les entités en charge de la protection civile.

Les parties conviennent de mettre en place une coopération afin de renforcer les capacités des douanes algériennes et des services travaillant à la frontière.

V. Dimension humaine, Migration et Mobilité

L'UE et l'Algérie s'engagent à accorder toute l'importance nécessaire au renforcement de la dimension humaine dans leurs relations bilatérales et conviennent que la migration et la mobilité sont au centre de cette dimension. Elles s'accordent à développer une coopération en faveur d'un dialogue culturel et inter-religieux, respectueux des spécificités et diversités respectives et de lutter contre la montée des extrémismes.

Conscientes que les flux migratoires entre l'UE et l'Algérie sont à la fois une opportunité et une richesse pour le développement humain, culturel, économique, social et scientifique, mais aussi un défi lorsqu'ils ne sont pas bien maîtrisés, notamment dans le contexte régional actuel, l'UE et l'Algérie conviennent sur la base d'une approche globale, équilibrée et concertée, agréée lors du Sommet de La Valette sur la migration, à entretenir un dialogue régulier au niveau le plus approprié couvrant l'ensemble des thématiques liées à la mobilité, à la migration et au droit d'asile.

Dans ce contexte, l'UE et l'Algérie s'engagent à examiner les mesures qu'elles pourraient prendre afin d'améliorer progressivement, les conditions de circulation de leurs citoyens et pour réadmettre ceux qui se trouvent en situation irrégulière selon les procédures en vigueur, dans le plein respect de leurs droits humains.

L'UE et l'Algérie se proposent d'aborder aussi la coopération en matière de gouvernance de la migration, de droits des travailleurs migrants conformément aux normes internationales en vigueur, et de développement des actions de prévention contre les migrations irrégulières à travers le traitement des causes profondes de ce phénomène dans les régions à forte pression migratoire, notamment à l'intention des personnes vulnérables.

L'UE appuiera les efforts de l'Algérie dans la gestion des flux migratoires. Les deux parties s'engagent aussi à travailler ensemble en vue d'une meilleure gestion de la migration régulière et de la mobilité des personnes à travers un renforcement de leur dialogue et coopération en matière consulaire, de facilitation des procédures de délivrance des visas, de contrôles des frontières, de lutte contre la fraude documentaire et le trafic de migrants, de politique de retour des migrants irréguliers en s'attachant à leur réintégration durable, ainsi qu'en vue d'améliorer le système de protection internationale et d'asile.

Les deux parties conviennent d'avoir un échange à un niveau approprié en matière de réadmission, parallèlement à un échange sur la facilitation des visas en tenant compte de l'existence des accords bilatéraux avec certains États membres de l'UE dans ces domaines.

L'UE continuera à assurer la pleine protection des droits des ressortissants algériens établis dans l'UE et examinera les mesures permettant de valoriser davantage leur rôle et contribution au développement de l'Algérie.

Les deux parties conviennent de valoriser davantage leur coopération dans le cadre du Dialogue Afrique-UE y compris au plan triangulaire sur l'ensemble des questions liées à la Migration et à la Mobilité que l'UE et l'Algérie s'engagent à développer.

Dans le contexte du sommet de La Valette sur la migration, la création d'un Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique qui comprend une fenêtre dédiée à l'Afrique du Nord, ainsi que d'autres initiatives tel que le Plan Européen d'Investissement Extérieur (PIE), sont de nature à contribuer à la réalisation des projets convenus par les deux parties en matière de migration et de mobilité.

Annexe 6 : Rapport sur l'état des relations UE-Algérie dans le cadre de la PEV renouvelée 2018

Rapport sur l'état des relations Union Européenne-Algérie dans le cadre de la Politique Européenne de Voisinage (PEV) renouvelée Mars 2018

Introduction

L'Union Européenne (UE) et l'Algérie sont liées par un Accord d'association, entré en vigueur en septembre 2005 et qui a fait l'objet d'une évaluation conjointe en 2016, ainsi que d'une série de recommandations pour améliorer sa mise en œuvre. Suite à la révision de la Politique européenne de voisinage (PEV) en novembre 2015, les deux parties ont décidé de se doter d'un cadre politique renforcé pour guider leurs relations bilatérales. L'Algérie et l'UE ont adopté des "Priorités communes de Partenariat" 2 lors du Conseil d'association UE-Algérie du 13 mars 2017. L'Algérie est le premier partenaire de l'UE en Afrique du Nord à adopter un tel cadre, qui s'inscrit par ailleurs dans le droit fil des priorités identifiées par la "Stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne" 3 présentée en juin 2016 par la Haute Représentante/Vice-Présidente de la Commission européenne. Le présent rapport couvre les développements depuis la précédente édition de mars 2017 dans les secteurs d'intérêt mutuel identifiés dans lesdites "priorités de partenariat".

1. Dialogue politique, Gouvernance, Etat de droit et promotion des droits fondamentaux

Les relations entre l'UE et l'Algérie ont continué à s'intensifier en 2017, comme en témoignent les multiples visites de haut niveau – celles de la Haute Représentante/Vice-Présidente de la Commission européenne en avril 2017, ainsi que celle du Commissaire en charge de la politique de voisinage en juillet 2017 et janvier 2018, à Alger et celles des Ministres algériens des Affaires étrangères en février, mai et octobre 2017 à Bruxelles. De nombreuses réunions se sont tenues au cours de l'année écoulée à Alger et à Bruxelles, en commençant par le Conseil d'association en mars 2017 et le Comité d'association en décembre 2017. Ces rendez-vous ont été accompagnés de réunions de hauts fonctionnaires, en particulier le premier dialogue à haut niveau en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme et le troisième dialogue informel en matière de migration et de mobilité, quatorze réunions sectorielles (parmi lesquelles la majorité des sous-comités prévus par l'Accord d'association comme le dialogue politique, sécurité et droits de l'homme, le dialogue économique, les sous-comités justice et affaires intérieures, commerce, agriculture et pêche, coopération douanière, recherche et éducation) et des réunions d'experts. La décision de la Conférence des présidents du Parlement européen du 11 janvier 2018, établissant la Commission Parlementaire Mixte UE-Algérie, s'inscrit dans cette dynamique de coopération institutionnelle. Dans le cadre de leurs "Priorités de partenariat", l'Algérie et l'UE ont convenu "d'accorder une importance particulière à la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la constitution.

A cet égard, l'UE entend soutenir l'Algérie notamment dans les domaines de la gouvernance, de la démocratie participative, de la promotion et la défense des droits fondamentaux, y compris ceux des travailleurs, du renforcement du rôle des femmes dans la société, et de la décentralisation. L'UE appui financièrement la réforme de l'appareil judiciaire vers une justice indépendante, efficace et accessible à tous, ainsi que la refonte de l'administration pénitentiaire, par le biais de son Programme d'appui au secteur de la justice (PASJA). Elle soutient également le renforcement du rôle de la société civile. La mise en œuvre de l'ambitieuse révision constitutionnelle de février 2016 s'est poursuivie avec la mise en place et le renforcement du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) et de la Haute Instance Indépendante pour la Surveillance des Elections (HIIE). Certaines nouvelles dispositions de la Constitution doivent encore être déclinées dans des lois organiques et des textes réglementaires d'application pour devenir opérationnelles.

Dans le cadre de la coopération en matière de lutte contre la corruption, les institutions européennes y compris l'Office Européenne de la Lutte Anti-Fraude (OLAF), ont reçu en 2017 des visites de l'Office central de répression de la corruption (en mars) et de l'Inspection générale des finances (en novembre). L'Algérie se classe à la 115ème place sur 180 pays dans l'Indice de perception de la corruption 2017 de l'Organisation non-gouvernementale (NGO) Transparency International. Les élections législatives du 4 mai 2017 ont été organisées de manière efficace par le Ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du Territoire (MICLAT). Elles n'ont pas modifié de manière significative la composition de l'Assemblée Populaire Nationale (APN); les deux principaux partis de la majorité présidentielle, le Front de Libération Nationale (FLN) et le Rassemblement National Démocratique (RND), conservant la majorité absolue avec 264 sièges sur 462. Le taux de participation a cependant régressé par rapport à 2012 (35 % contre 43%) et les bulletins blancs ou nuls ont représenté 21 % des suffrages exprimés. À l'invitation des autorités algériennes, l'UE a déployé une Mission d'expertise électorale afin de réaliser un suivi technique de l'ensemble du processus électoral des élections législatives.

L'UE a offert sa coopération pour mettre en œuvre les recommandations d'amélioration émises par cette mission. Pour leur part, les élections locales du 23 novembre 2017 ont vu un taux de participation de près de 47% pour les communales et de 45% pour les wilayas, avec une nette progression des bulletins nuls (près de 10%) par rapport aux élections locales précédentes. Les autorités algériennes ont continué de promouvoir la notion de démocratie participative au niveau local, qui depuis 2016 devrait faire l'objet d'un nouveau projet de loi. L'UE prête déjà son soutien, en collaboration avec le MICLAT, au développement de la participation citoyenne dans les affaires publiques au niveau des wilayas et des communes, par le biais de certaines actions financées dans le cadre du programme sur la gouvernance démocratique SPRING et de son Programme de renforcement de la démocratie participative et du développement local (CapDel), où, pour la première fois dans le monde arabe, le Gouvernement algérien, l'Union européenne et les Nations Unies travaillent ensemble sur cette thématique. L'Algérie a fait l'objet de l'Examen Périodique Universel (EPU) des Nations Unies sur les Droits humains en mai 2017. L'EPU a été l'occasion de discuter les défis dans plusieurs domaines. L'Algérie a accepté 177 des 229 recommandations émises par les parties. Dans le cadre de l'EPU, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a indiqué que les organisations de la société civile avaient été soumises à des restrictions suite à l'adoption de la loi n°12-06 de 2012 sur les associations. Une révision de cette loi a été annoncée, afin d'en assurer la conformité avec les standards internationaux. Concernant la liberté syndicale, les syndicats autonomes algériens continuent de rencontrer des difficultés pour s'enregistrer ou se rassembler malgré la ratification par l'Algérie de la Convention n°87 de l'Organisation internationale du travail6 sur la liberté syndicale. Le renforcement du rôle de la femme reste une priorité affichée par les autorités. A cet égard, un groupe de travail a été créé pour avancer dans la levée des réserves se rapportant à la Convention internationale de lutte contre toute forme de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), et un autre groupe de travail analyse les modifications à apporter au Code de la famille pour le rendre plus en phase avec l'évolution de la société algérienne. L'Assemblée Populaire Nationale (APN) comptait plus de 31% de femmes élues après les législatives de mai 2012 ; ce chiffre est passé à 24% au lendemain du scrutin du 4 mai 2017. La loi de 2015 criminalise toute forme de violence à l'encontre des femmes. Selon la Direction Générale de la Sécurité Nationale (DGSN), 7 586 femmes et 4 444 enfants ont été victimes de violences pendant les neuf premiers mois de 2017. La DGSN a créé 50 brigades, dont le personnel est essentiellement composé de femmes, pour la protection des personnes vulnérables. Le paysage médiatique algérien est diversifié. En octobre 2017, des consultations ont été ouvertes entre le Ministère de la Communication et les professionnels de la presse au sujet de la mise en œuvre de l'Autorité de régulation de la presse écrite (ARPE) créée en janvier 2012. Quant à l'Autorité de régulation de l'audiovisuel (ARAV) mise en place en juin 2016, elle adresse des avertissements aux médias en cas de dérive. Le cadre légal pénalise la diffamation et érige en infraction les articles, dessins de presse et propos insultants ou offensants à l'égard du Président, du Parlement, de la Justice ou de l'Armée (Rapport du Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour l'EPU). L'Algérie a régressé de 5 places par rapport à 2016 dans le classement mondial de Reporters Sans Frontières (134ème sur 180 pays). L'ONG fait état de sujets tabous, ainsi que de "l'étranglement économique" des titres indépendants à travers le contrôle des dépenses publicitaires. La liberté de religion ou de conviction, est garantie dans le respect de la loi (art. 42 de la Constitution), mais rencontre des entraves dans la pratique. Le Code de la Famille interdit le mariage de femmes musulmanes à des non-musulmans, déshérite les apostats, et annule légalement un mariage en cas d'apostasie du mari.

Annexe 6 : Rapport sur l'état des relations UE-Algérie dans le cadre de la PEV renouvelée 2018

Concernant les minorités, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale de l'ONU, dans sa contribution au rapport 2017 du Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour l'EPU, a souligné "la persistance de stéréotypes racistes et de discours haineux parfois dirigés contre les Amazighs, les demandeurs d'asile et les ressortissants d'Afrique subsaharienne". Cependant, certains avancées visant l'affirmation de l'identité amazigh ont été réalisées, notamment l'officialisation de la langue où la célébration le 12 janvier du nouvel an berbère, faisant de l'Algérie le seul pays de la région à instituer par la loi une telle célébration. En termes d'Indicateurs de développement humain, l'Algérie est bien placée dans le rapport annuel des Nations Unies (83ème sur 188 pays dans le rapport publié en 2017), notamment en ce qui concerne les droits fondamentaux relatifs à l'éducation, au logement et à la santé. Dans le domaine du droit à l'éducation, les efforts menés par les autorités et la réforme ambitieuse de ce secteur permettent aujourd'hui au pays de scolariser 8,7 millions d'élèves, avec près de 460 000 enseignants répartis sur 14 500 établissements scolaires (dont 45 nouveaux). Les autorités ont mis en place une allocation spéciale de scolarité (de 4 000 dinars) pour les élèves, qui disposent collectivement de plus de 60 millions d'exemplaires de manuels scolaires. Plusieurs centaines de milliers de logements sociaux ont été livrés en 2017.

L'Algérie a maintenu son engagement quant au droit à la santé en 2017, comme l'a souligné le Rapporteur sur le droit à la santé des Nations Unies; la protection sociale reste néanmoins limitée pour les femmes et les migrants. Des mouvements sociaux, impliquant notamment le corps enseignant et les médecins résidents (étudiants en médecine en fin de doctorat), ont émergé dans plusieurs grandes villes fin 2017 et début 2018 et ont fait craindre un certain essoufflement du modèle social et la nécessité de poursuivre les réformes et les investissements publics dans ces secteurs. Concernant les violences perpétrées lors de certaines manifestations de médecins, le gouvernement s'est engagé publiquement à poursuivre les policiers responsables.

2. Coopération, développement socio-économique inclusif, échanges commerciaux et accès au marché unique européen

Dans le cadre de leurs "Priorités de partenariat" et compte tenu des enjeux de l'économie algérienne, l'UE et l'Algérie ont affirmé leur intérêt commun d'identifier les mesures de gouvernance économique dans les secteurs privé et public pour encourager l'initiative privée, relancer l'investissement et moderniser et rationaliser la gestion des finances publiques. Elles ont aussi réaffirmé leur volonté commune d'assurer une utilisation optimale de l'Accord d'association. La situation macroéconomique en Algérie a été marquée par le ralentissement du taux de croissance de l'économie à environ 1.7%, notamment du fait de la chute drastique du cours des hydrocarbures (qui a atteint son plus bas niveau en 2015), et bien que celui-ci ait légèrement remonté depuis mi-2017. Le secteur pétrolier génère près de la moitié des recettes publiques et représente la quasi-totalité des exportations en valeur. Le gouvernement avait réussi à maintenir des taux de croissance relativement élevés (moyenne de croissance de 3.6% entre 2014 et 2016) grâce au maintien de niveaux de dépenses publiques depuis le début du choc, entraînant une hausse du déficit fiscal (de 0.4% du PIB en 2013 à 13.5% en 2016) et l'épuisement des Fonds de Régulation de Recettes (fond constitué à partir de 2000 avec les surplus de la vente des hydrocarbures qui s'élevait à 40 milliards de dinars à la fin de 2014 et qui s'est épuisé en début 2017). Le niveau de dette publique reste basse au regard des standards internationaux avec une estimation du ratio dette publique-PIB de 17.7% pour 2017, dont la dette publique extérieure est négligeable. Le gouvernement maintient sa position de non-endettement extérieur. Le début de processus de consolidation fiscale prévu par la loi de finances 2017 a permis de diminuer le déficit fiscal (estimé en 6-7% du PIB par le FMI), accompagné par une diminution à 13% du PIB (estimation FMI) du déficit du compte courant.

La loi de finances 2018 repousse à 2020 le retour à l'équilibre budgétaire, initialement annoncé pour 2019, et renverse la tendance de consolidation budgétaire de 2016 et 2017 vers une politique d'expansion fiscale. Malgré une petite réduction des dépenses de fonctionnement, elle prévoit une augmentation substantielle des dépenses d'équipement, une augmentation des recettes fiscales non assortie de nouvelles taxes, de nouveaux droits de douane (qui s'appliquent aussi aux produits de l'UE) et une augmentation modeste, mais non négligeable, du prix de certains produits et services fournis par l'Etat comme l'énergie, et enfin une augmentation de l'assiette fiscale par des mesures plus répressives vis-à-vis du secteur informel. En raison de l'absence des réformes annoncées en 2016, l'enveloppe destinée aux transferts sociaux et aux subventions aux produits alimentaires dans la nouvelle loi 2018 a été augmentée de 8% par rapport à 2017 et représente environ 9% du PIB. L'expansion fiscale sera financée par la pratique de financement monétaire, ce qui a requis un amendement à la Loi sur la Monnaie et le Crédit. Les autorités algériennes demeurent engagées à renforcer le modèle de protection sociale, en dépit des difficultés budgétaires.

En termes de création d'emploi, le gouvernement a continué à financer des programmes d'insertion sociale et de création de microentreprises, notamment à travers l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des jeunes et l'Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit. Les dispositifs d'aide de l'Etat sont dotés d'allocations significatives, mais une culture de l'entreprenariat, et notamment la formation des chefs d'entreprise, reste à développer. Plusieurs interventions de l'UE viennent en appui des politiques algériennes dans le domaine de l'emploi, à savoir le Programme d'appui formation-emploi-qualifications (AFEQ), le Programme d'appui jeunesse-emploi (PAJE) et le Programme d'appui aux actions sociales et pour un développement local durable dans le Nord-ouest de l'Algérie (PADSEL-NOA). La chute du prix des hydrocarbures et le déficit fiscal ont entraîné un renversement du surplus du compte courant, qui a passé de 0.4% du PIB en 2013 à -16.5% en 2016. Malgré la diminution accélérée des réserves en devises que cela a impliquées, (le niveau des réserves de change officielles a chuté de 194 milliards de dollars américains fin décembre 2013 à moins de 100 milliards à la fin de 2017) le niveau actuel reste substantiel. La diversification de l'économie et l'amélioration de l'environnement des affaires font partie des priorités du gouvernement. En juillet 2016, le gouvernement a adopté un « nouveau modèle algérien de croissance économique », axé sur la diversification de l'économie et l'amélioration du cadrage budgétaire de l'Etat. Le Plan d'action présenté en septembre 2017 par le nouveau gouvernement reste général sur les mesures envisagées. Une stratégie de relance de l'industrie, formulée avec l'appui de la Banque africaine de développement, doit être entérinée prochainement. Elle vise une augmentation de la part de l'industrie dans le PIB, de 4.3% actuellement à 8.5% en 2020.

Diversification de l'économie et environnement des affaires sont des axes prioritaires de la coopération technique et financière entre l'UE et l'Algérie. L'UE y contribue, entre autres, à travers ses programmes d'assistance technique PADICA (Programme d'appui à la diversification industrielle et économique et à l'amélioration du climat des affaires) et DIVECO (Programme d'appui à la diversification de l'économie). L'Algérie participe également avec les autres pays du voisinage Sud au projet européen EBESM (Amélioration de l'environnement des affaires dans la région sud de la Méditerranée) qui vise à contribuer au développement d'un environnement économique favorable aux micro, petites et moyennes entreprises. Outre le renforcement des institutions et des dispositifs d'appui au secteur industriel privé, le programme PADICA devrait contribuer au renforcement des filières industrielles. Le projet régional « Développement de clusters dans les industries culturelles et créatives du Sud de la Méditerranée », financé par l'UE et l'Agence italienne de coopération et de développement, a renforcé les capacités économiques de 13 clusters-pilotes, avec des retombées sociales mesurables. En Algérie, le programme a permis de soutenir le développement d'un projet de bijouterie à Batna et d'un projet de dinanderie à Constantine. Une conférence régionale des Ministères de l'Industrie et de la Coopération algérien, égyptien, jordanien, libanais, marocain, palestinien et tunisien s'est tenue à Alger en novembre 2017 pour partager les meilleures pratiques issues des projets-pilotes et développer des réseaux industriels locaux.

En 2018, l'Algérie a cependant reculé classée 166ème sur 190 pays par l'index "Doing Business" de la Banque Mondiale, de 10 places en retrait par rapport à l'édition 2017 (du fait des progrès enregistrés par les pays "concurrents" dans le classement). La création d'un cadre juridique stable et transparent, propice à l'investissement, ainsi que la réduction des subventions, la modernisation du secteur financier, et le développement du potentiel des partenariats public-privé font partie des réformes structurelles

Annexe 6 : Rapport sur l'état des relations UE-Algérie dans le cadre de la PEV renouvelée 2018

nécessaires qui doivent encore être menées. L'investissement étranger doit également être encouragé; dans ce sens, assouplir la règle 51/49, au moins pour les secteurs non-stratégiques, serait bénéfique. La promotion du dialogue social, notamment à travers le développement de syndicats autonomes en ligne avec les recommandations de l'Organisation internationale du travail, devrait également faire partie des améliorations de l'environnement économique et du marché du travail. En janvier 2017, un nouveau Code des douanes a été adopté dans le cadre de la modernisation de l'administration douanière. L'UE reste le premier partenaire commercial de l'Algérie, bien que les exportations européennes soient en régression depuis 2015, en valeur et par rapport à d'autres partenaires de l'Algérie. La balance commerciale (biens) s'est équilibrée en 2017: l'Algérie a importé de l'UE pour une valeur de 18,8 milliards EUR (une diminution de 7,8% par rapport à 2016) et a exporté vers l'Europe pour une valeur de 18,6 milliards EUR (une augmentation de 12,5% par rapport à 2016). Depuis 2015, l'Algérie a introduit une série de mesures protectionnistes, invoquant une détérioration de la balance de paiements. Jusqu'à fin décembre 2017, ces mesures consistaient principalement dans l'introduction de licences d'importation non-automatiques pour certains produits tels que les voitures, le ciment et les ronds à béton. A partir de 2018, les licences d'importation ne concernent plus que les voitures, mais de nouvelles mesures ont été introduites. Celles-ci comprennent, la suspension à l'importation de 45 familles de produits (851 positions tarifaires), l'augmentation des droits de douane à 30% et 60% pour 32 familles de produits finis (129 positions tarifaires) et la demande d'un document officiel attestant la commercialisation des produits importés fourni par le pays de provenance et/ou d'origine. L'obligation pour les importateurs de placer auprès d'une banque 120% de la valeur de l'importation au moins 30 jours avant la livraison des biens pour obtenir une lettre de crédit reste par ailleurs en vigueur. L'effet négatif de ces mesures sur les opérateurs de l'UE a été amplifié par le manque de prévisibilité et de communication préalable des autorités algériennes.

Ces mesures sont contraires aux clauses de l'Accord d'association qui régit, entre autres, les relations commerciales entre l'UE et l'Algérie. Elles ont fait l'objet d'un échange de correspondance entre la Commissaire au Commerce et la Haute Représentante/Vice-Présidente de la Commission européenne et leurs homologues algériens, le Ministre du Commerce et le Ministre des Affaires étrangères. Au cours de la période couverte par ce rapport, l'UE a en conséquence intensifié son dialogue avec l'Algérie analysant de manière conjointe l'impact de ces mesures dans le commerce bilatéral et l'environnement des affaires en Algérie et cherchant des solutions conformes aux termes de l'Accord d'association. Plusieurs réunions entre haut fonctionnaires concernant les questions d'accès au marché ont également eu lieu. En ce qui concerne l'agriculture, dans le cadre de l'évaluation de l'Accord d'association et d'un dialogue renforcé, les parties sont convenues de mettre d'abord l'accent sur l'amélioration en quantité et qualité de la production agricole algérienne et la promotion des exportations, tout en assurant un cadre général d'exploitation durable. Elles sont convenues par ailleurs de la nécessité de stimuler l'organisation des producteurs et la promotion des produits par un système de qualité, de contribuer aux capacités d'exportation et de renforcer la conformité aux standards sanitaires et phytosanitaires. Grâce à l'appui conséquent du Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A) financé par l'UE, l'Organisme algérien d'accréditation ALGERAC a été reconnu par l'ILAC (coopération internationale entre accréditeurs de laboratoires et d'organismes d'inspection) et par la Coopération européenne pour l'accréditation (EA), ce qui représente une avancée notable dans la démarche qualité.

Dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, l'appui de l'UE contribue au renforcement des capacités institutionnelles algériennes et des opérateurs privés. A travers notamment Programme d'appui à la diversification de l'économie DIVECO2 pour la mise en œuvre des axes prioritaires du plan AQUAPECHE 2020, la coopération s'est intensifiée en 2017, en particulier en matière de réglementation, dynamisation des filières et des circuits de distribution, de sécurité sanitaire (aquaculture) et de renforcement des organisations professionnelles. Des analyses et évaluations ont été menées et des matériels de laboratoires et d'aquaculture acquis. L'Algérie a signé la déclaration ministérielle de Malte "MedFish4Ever"10 et a renforcé la coopération et la coordination avec l'EU pour la gestion durable des stocks halieutiques en Méditerranée, notamment dans le contexte de la Commission Générale de Pêches en Méditerranée (CGPM). L'Algérie et la Commission européenne ont collaboré activement à la préparation de la session annuelle de la CGPM, à la mise en œuvre des recommandations de la CGPM et se sont mis d'accord sur un programme de travail pour 2018 (plan d'action régional pour la pêche artisanale, organisation de la conférence de haut niveau sur la pêche artisanale en septembre 2018, forum scientifique en décembre 2018). L'Algérie participe également au schéma international d'inspection établi dans le Détroit de Sicile, à l'adoption duquel elle a contribué par sa participation active au projet-pilote mené en coopération avec l'Agence Européenne de Contrôle des Pêches (EFCA).

L'Algérie a également bénéficié d'actions de formation proposées par l'EFCA. Dans le domaine maritime, l'Algérie a pris part aux travaux du groupe de travail sur l'économie bleue dans le cadre de la coopération sur la politique maritime intégrée et a participé activement au développement de l'Initiative pour le développement soutenable de l'économie bleue dans la Méditerranée occidentale WestMED11, promue par l'Union pour la Méditerranée. L'Algérie assume la co-présidence du Comité Directeur de WestMED avec la France pour l'année 2018. En ce qui concerne la réforme de l'administration publique, un nouveau programme de l'UE d'appui au Ministère des finances REFIN (d'un montant de 10 millions EUR) a été signé en mars 2017. Il vient compléter l'appui spécifique à la cellule de Modernisation des finances publiques du Ministère par le biais d'experts internationaux mobilisés dans le cadre du contrat de l'assistance technique du P3AII (contrat de 5 millions EUR), qui avait assisté le ministère dans l'élaboration d'un Plan Stratégique de Modernisation des Finances Publiques (PSMFP). REFIN appuiera la mise en œuvre de ce plan, avec une attention particulière accordée à l'informatisation du budget, aux marchés publics et à la transparence fiscale. L'Algérie a continué de bénéficier du soutien technique de programmes régionaux EuroMed financés par l'Instrument européen de voisinage de l'UE et à coopérer avec les agences européennes de transport en vue de la mise en œuvre du Plan d'Action Régional Transport pour la Région Méditerranéenne (PART) 2014-2020 adopté dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée. Le programme d'appui 2012-2017 aux réformes et à la modernisation du secteur a permis le développement d'un système de management plus performant, permettant de recentrer l'administration sur son rôle de gestionnaire et de régulateur, grâce à des outils d'aide à la décision dans le cadre du Plan national des transports 2020-2030 et du système d'information sectoriel. Il a également appuyé la révision du cadre juridique, l'amélioration de la sécurité, le renforcement des autorités de régulation et des institutions sectorielles et a contribué de manière significative à la formation des cadres au niveau local et central.

En matière de recherche et innovation, en octobre 2017, l'Algérie fut le premier, parmi les pays tiers non associés au programme Horizon 2020, à rejoindre le Partenariat pour la recherche et l'innovation dans la zone méditerranéenne (PRIMA). En octobre 2017, l'Algérie et la Commission Européenne ont signé un accord sur la participation algérienne à PRIMA. Ce partenariat, auquel participent plusieurs Etats membres de l'UE et pays du voisinage sud ainsi que la Turquie, vise à élaborer des solutions innovantes permettant de répondre aux défis de production alimentaire et de ressource en eau dans la région méditerranéenne à travers la collaboration scientifique. L'Algérie a participé à la réunion des ministres chargés de la recherche scientifique et de l'innovation dans la zone méditerranéenne à la Valette le 4 mai 2017, qui a également abordé la coopération scientifique dans les domaines de la recherche marine et maritime et la migration. L'Algérie a participé à neuf projets dans le cadre du Programme-cadre de recherche Horizon 2020, principalement dans les domaines de l'agriculture et de la mobilité des chercheurs. En outre, l'Algérie a contribué à deux appels à propositions sur les changements sociétaux (ERANETMED) et participe à un projet du nouveau réseau de recherche et d'innovation pour l'Europe et l'Afrique (RINEA). Fin 2016, l'Algérie a dévoilé une nouvelle feuille de route pour réformer l'enseignement supérieur et la recherche, qui vise à construire une économie fondée sur la connaissance, en améliorant la qualité de l'enseignement et l'employabilité des diplômés et en revitalisant la recherche. Pour accroître l'employabilité des jeunes sur le marché du travail et transformer le profil productif de l'économie, il a été décidé en 2017 de créer une commission dédiée à l'assurance qualité, de créer un système Licence-Master-Doctorat et de réformer

Annexe 6 : Rapport sur l'état des relations UE-Algérie dans le cadre de la PEV renouvelée 2018

l'organisation des études doctorales. Le programme Erasmus+ et son prédécesseur Tempus ont contribué à la réforme et la modernisation du système d'enseignement supérieur. Grâce à ces programmes et, bien que n'étant pas signataires de la Déclaration de Bologne, les institutions algériennes pilotent les "Lignes d'action du Processus de Bologne" dans le cadre de la modernisation du système d'enseignement supérieur. La participation des établissements d'enseignement supérieur algériens est appréciable dans les différentes actions du programme Erasmus+ (échanges d'étudiants, renforcement des capacités). Ils ont participé en tant que partenaires et consortia à 15 projets¹² entre 2015 et 2017. Sous l'appel à propositions 2017, un établissement algérien a été retenu pour la première fois comme coordonnateur de projet et, depuis 2016, dans le cadre du Programme de mobilité universitaire intra-Afrique, des établissements algériens ont été sélectionnés comme coordonnateurs de huit projets. Le programme d'appui de l'UE 2012-2018 à la protection et à la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel permet de renforcer le rôle du patrimoine dans le développement économique et humain de l'Algérie. Ce programme a contribué en 2017 à la mise en place d'outils et de méthodologies pour l'inventaire des biens culturels (appui juridique et institutionnel, formation au niveau central et municipal fédérant plusieurs acteurs sectoriels). Il a également contribué au renforcement des capacités de préservation des diverses formes de patrimoine (bâti, muséal, audiovisuel etc.), en collaboration avec le secteur de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur, ainsi qu'avec les associations culturelles et la presse spécialisée en tant que médiateurs culturels. Plusieurs projets associatifs sont subventionnés par le programme, qui couvre en particulier le patrimoine immatériel impliquant femmes et jeunes, dont certains situés dans des zones rurales reculées. L'UE encourage l'implication de l'Algérie dans les instances de concertation régionale, au premier rang desquelles l'Union pour la Méditerranée et le dialogue 5+5, qui, avec l'Union du Maghreb Arabe constituent des fora régionaux privilégiés pour approfondir l'intégration de la région et avancer vers une zone de prospérité, de démocratie et de sécurité pour tous. Dans ce contexte, l'UE félicite l'Algérie pour sa co-présidence du dialogue 5+5 et l'organisation en janvier 2018 de la Conférence des Ministres des Affaires étrangères du dialogue 5+5 «Méditerranée occidentale : promouvoir un développement économique et social inclusif, partagé et durable face aux défis communs dans la région». La coopération avec les autres pays du Maghreb devrait être renforcée. 12 Ces projets visent à développer de nouveaux curricula (2), moderniser la gouvernance des universités et renforcer leurs relations avec le monde du travail

3. Partenariat énergétique, changement climatique, environnement et développement durable

Dans le cadre de leurs "priorités de partenariat", l'UE et l'Algérie s'engagent à développer un partenariat stratégique qui consacre leur sécurité énergétique mutuellement bénéfique, et conviennent d'explorer les mesures possibles pour l'accroissement des investissements et des interconnexions électriques en Europe et en Méditerranée, ainsi que les mesures favorisant la formation, les transferts de technologie, d'innovation, d'expertise et de connaissances de l'UE vers l'Algérie. Les parties visent à combiner ce partenariat avec une coopération accrue dans les domaines de l'environnement et du changement climatique (mesures d'atténuation et d'adaptation). Le secteur de l'énergie demeure stratégique pour l'Algérie. Le pays est le plus grand producteur de gaz naturel en Afrique et le 3ème fournisseur de gaz naturel de l'UE après la Russie et la Norvège (11,1% des importations européennes de gaz naturel provenaient de l'Algérie en 2015), alors que l'UE est le marché le plus important pour le gaz algérien. La production de gaz est en déclin tendanciel en raison d'un épuisement progressif de certains champs et d'un manque d'investissements. Pour faire face à cette situation, la compagnie nationale Sonatrach a mis en place un programme d'investissements devant aboutir à une reprise de la production gazière à partir des années 2019 et 2020, notamment grâce à plusieurs projets en cours de finalisation. Des accords de partenariat avec des compagnies, y compris européennes, pour l'exploitation conjointe de gisements d'hydrocarbures et la réalisation de travaux additionnels pour augmenter les réserves exploitables ont été négociés ou sont en cours de renouvellement. Dans le cadre de leur dialogue politique de haut niveau sur l'énergie initié en 2015, l'UE et l'Algérie ont souhaité renforcer la sécurité de l'approvisionnement énergétique, promouvoir les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, et encourager les investissements. Ce dialogue s'est poursuivi au premier semestre 2017 par une série de réunions d'experts sur le gaz et les énergies renouvelables et par la réunion annuelle de dialogue énergétique entre le Ministre algérien de l'Energie et le Commissaire européen à l'action pour le climat et l'énergie. L'Algérie n'a pas donné suite aux activités prévues au deuxième semestre 2017, et notamment le forum d'affaires Algérie-UE sur les énergies renouvelables. L'UE a sollicité à plusieurs reprises le partenaire algérien et reste en attente de la proposition algérienne pour un nouveau calendrier de mise en œuvre des initiatives déjà discutées et agréées. L'Algérie dispose d'un potentiel considérable, mais peu exploité, en ce qui concerne les énergies renouvelables, tant dans le domaine de l'énergie solaire que de l'énergie éolienne. Les autorités, conscientes de l'importance de ce secteur, ont adopté une stratégie nationale pour la promotion de ces énergies à grande échelle. Le lancement, annoncé en 2016, d'un programme de réalisation de centrales solaires photovoltaïques d'une puissance installée de 4GW a été plusieurs fois retardé. Les décisions budgétaires prises à l'automne 2017 ne semblent pas ouvrir de nouvelles perspectives à court terme. Un programme de l'UE doté de 10 millions EUR soutient les politiques nationales en matière de développement des énergies renouvelables et de promotion de l'efficacité énergétique. L'Algérie s'est engagée dans la lutte contre le changement climatique avec la présentation dès 2015 de sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) aux instances onusiennes, et en 2017, a préparé un Plan national climat avec l'appui de la coopération allemande qui a récemment démarré un nouvel appui pour la mise en œuvre de la CDN. Toujours confrontée à certains défis en matière d'environnement, l'Algérie continue ses efforts et tente d'orienter son économie vers un modèle plus soutenable à travers son Plan National d'Action Environnementale – Développement Durable (PNAE – DD) qui fait à présent l'objet d'une actualisation de l'assistance au Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT). Ayant 2025 comme échéance, sa mise en œuvre est soutenue par l'UE à travers son programme "PAPS Environnement" qui appuie la préparation de la première Stratégie nationale de gestion intégrée des déchets. L'Algérie a aussi actualisé son Plan national de l'eau, dont la mise en œuvre est également soutenue par l'UE à travers "EAU II". L'UE intervient en accompagnant les efforts des autorités en matière de développement durable, en particulier dans la redynamisation des territoires, par des actions-pilotes pour le développement rural et l'agriculture (ENPARD) dans un certain nombre de wilayas.

4. Dialogue stratégique et sécuritaire

Dans le cadre de leurs "priorités de partenariat", l'UE et l'Algérie conviennent de promouvoir un dialogue stratégique et sécuritaire face aux défis communs de sécurité et de développement, et en vue d'un partenariat pour la paix et la sécurité. Les parties conviennent d'établir une concertation étroite sur les questions régionales et internationales d'intérêt commun. L'Algérie demeure un acteur-clé au niveau régional et international pour la sécurité. L'effort continu, y compris sur le plan financier (premier poste budgétaire de l'Etat), de modernisation des équipements, ainsi que les nombreux effectifs de sécurité dont l'Algérie dispose, ont permis au pays de contrer de façon efficace les menaces terroristes. L'armée a détruit des abris et saisi des quantités d'armes et d'explosifs de confection artisanale. L'effort concerne également la lutte contre le crime organisé, les contrebandes et le trafic de drogue. De nouveaux phénomènes criminels ont été observés en 2017 (trafic de billets en euros et de cartes de séjour biométriques de différents pays européens), et certains réseaux ont été démantelés. Les autorités continuent de mener des opérations contre le terrorisme résiduel dans plusieurs régions du pays. L'évolution de la crise libyenne, la situation complexe dans la région du Sahel et les attaques perpétrées par des terroristes affiliés à Da'esh ont amené l'ANP (Armée nationale populaire) à déployer des forces de sécurité supplémentaires aux frontières. Même si la situation sécuritaire en Algérie demeure stable, certaines attaques ou tentatives d'attaques terroristes ont affecté plusieurs wilayas (Constantine, Tiaret, Oran). Elles ont ciblé des postes de police ou gendarmerie et ont été revendiquées par Da'esh. Le gouvernement suit de près l'évolution des crises régionales, dans le but de faciliter une solution contribuant ainsi à la stabilisation de son voisinage immédiat, notamment au Sahel. En Libye, l'Algérie a continué de jouer un rôle de médiation significatif à travers l'organisation de plusieurs rencontres (le Président du Conseil

Annexe 6 : Rapport sur l'état des relations UE-Algérie dans le cadre de la PEV renouvelée 2018

présidentiel libyen, M. Serraj, a 13 Le Ministère de la Défense Nationale, dans son bilan opérationnel pour l'année 2017, fait état de 91 terroristes abattus et de l'arrestation de 40 terroristes. Le même bilan révèle la reddition de 30 terroristes et l'arrestation de 212 éléments de soutien aux groupes terroristes, ainsi que 11 trafiquants d'armes. Par ailleurs, la justice algérienne a délivré 226 mandats d'arrêt internationaux en 2017 contre des prévenus ayant rejoint les groupes terroristes. 12 ont été reçus à Alger en mai et juillet 2017), excluant fermement une intervention étrangère. Le gouvernement algérien a poursuivi ses efforts pour encourager la mise en œuvre de l'Accord d'Alger sur la crise malienne, notamment à travers une formation des forces spéciales du Niger et du Mali, y compris dans les zones de combats désertiques. L'UE, notamment à travers son Représentant Spécial pour le Sahel A. Losada, reste engagée dans ce processus de stabilisation régionale et soutient l'Algérie dans ses efforts, en rappelant que l'unité des partenaires internationaux est nécessaire. Par ailleurs, l'UE et l'Algérie ont entamé des consultations politiques de haut niveau dans le domaine de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme, avec un premier dialogue informel qui s'est tenu le 19 octobre 2017 à Bruxelles et a été inauguré par la Haute Représentante/Vice-Présidente de la Commission européenne et le Ministre algérien des Affaires étrangères. La rencontre a été suivie par un dialogue des hauts fonctionnaires qui ont exploré l'opportunité de développer une coopération entre les agences de l'UE en charge de la sécurité (Europol, CEPOL et agence européenne de garde-côtes et de garde-frontières) et leurs homologues en Algérie. L'Algérie a renforcé la promotion de son modèle de prévention de la radicalisation et de lutte contre l'extrémisme violent. Plusieurs séminaires, y compris dans le cadre du " Forum Global sur le Contre-Terrorisme" ont été organisés à Alger, comme celui consacré à la réconciliation nationale en juillet 2017 où l'UE avait mobilisé un expert du réseau RAN (Réseau de sensibilisation à la radicalisation) pour présenter l'expérience irlandaise. Le partage d'expériences avec l'Algérie est une volonté commune, du fait des défis actuels des pays européens en matière de radicalisation et terrorisme. A cet égard, des représentants algériens ont participé à la conférence organisée par la Commission européenne le 27 février sur la radicalisation dans les prisons. Les efforts en cours pour renforcer la participation citoyenne et l'engagement de la société civile, notamment au niveau local, devraient permettre un approfondissement progressif de la coopération avec les acteurs de l'Union européenne en la matière. Dans le domaine de protection civile, l'Algérie participe au mécanisme européen de protection civile, et a signé avec la Commission européenne un arrangement administratif renforçant la coopération. Depuis 2017, l'Algérie coopère avec les organismes de protection civile français et espagnols dans le cadre d'un jumelage institutionnel. Un exercice grandeur nature EU-AL-SEIMEEX aura lieu en avril 2018 près d'Alger avec la France, l'Italie, l'Espagne, la Pologne et avec la participation de la protection civile tunisienne. Cet exercice, premier de la sous-région, aura comme scénario la rupture d'un barrage suite à un tremblement de terre en Algérie. Par ailleurs, depuis 2013, l'Algérie accueille au sein de sa Direction de la Protection civile le Bureau régional pour l'Afrique du Nord et le Sahel de l'initiative des Centres d'excellence pour l'atténuation des risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques de l'UE (CdE NRBC UE). Le séminaire régional du Projet 55: Renforcement des capacités de détection et de contrôle aux frontières des substances NRBC en Afrique du Nord et au Sahel de l'initiative s'est tenu du 17 au 19 avril 2017 à Alger et a permis d'élaborer une feuille de route du projet pour les activités à venir. L'Algérie a également accueilli la 8ème Table ronde régionale pour l'Afrique du nord et le Sahel de l'initiative CdE NRBC UE du 26 au 28 février 2018 à Oran, réunissant l'ensemble des Points focaux nationaux des pays partenaires de la région et d'experts d'organisations internationales.

5. Dimension humaine, migration, mobilité et échanges dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de la culture

Dans le cadre de leurs "priorités de partenariat", l'UE et l'Algérie s'engagent à accorder toute l'importance nécessaire au renforcement de la dimension humaine dans leurs relations bilatérales, en particulier en ce qui concerne les questions de migration et de mobilité. Elles s'accordent à développer une coopération en faveur d'un dialogue culturel et inter-religieux, respectueux des spécificités et diversités respectives, et de lutter contre la montée des extrémismes. Dans le domaine de la migration, l'Algérie est désormais un pays d'origine, de transit et de destination. 676 666 migrants¹⁴ de nationalité algérienne résident légalement dans l'UE. Les migrants d'origine algérienne résidant dans l'UE sont en réalité beaucoup plus nombreux, puisque ce chiffre n'inclut pas les ressortissants algériens qui ont bénéficié d'une naturalisation et de l'acquisition de la citoyenneté d'un pays européen. En 2017, il y a eu une augmentation significative des arrivées irrégulières dans l'UE en provenance d'Algérie, ainsi que des migrants irréguliers ayant la nationalité algérienne. Du 1^{er} janvier au 15 novembre 2017, le nombre de migrants arrivés de manière irrégulière en Europe depuis l'Algérie a augmenté de 85% par rapport à la même période en 2016. En chiffres absolus, 7 239 algériens sont arrivés de manière illégale sur les côtes européennes sur les 11 premiers mois de 2017, dont 2 310 par la route de la Méditerranée centrale et 4 431 par la route de la Méditerranée occidentale. Près de 21% des migrants arrivant de manière irrégulière en Europe par la route de la Méditerranée occidentale sont de nationalité algérienne. Suite aux efforts communs d'harmonisation menés par les Etats membres et l'UE, plus de 507 000 visas de court séjour ont été délivrés à des ressortissants algériens, ce qui place l'Algérie parmi les 7 premiers pays bénéficiaires de tels visas dans le monde. Un renforcement de la coopération entre l'Algérie et les Etats membres en matière de réadmission des migrants algériens reconnus en situation irrégulière est nécessaire, en témoigne un taux de retour effectif de seulement 17% en 2016, selon les statistiques européennes (21 925 décisions de retour pour seulement 3 745 retours effectifs). Les difficultés principales concernent l'identification des ressortissants en situation irrégulière par les autorités algériennes et la délivrance de laissez-passer consulaires par ces dernières aux personnes concernées, condition préalable à leur réadmission. Pour mémoire, l'Algérie a conclu des accords bilatéraux dans ce domaine avec plusieurs Etats membres de l'UE, et l'UE a un mandat pour la négociation d'un accord de réadmission depuis 2000, mais l'Algérie n'a à ce jour pas confirmé son accord quant au démarrage de négociations en la matière. Une augmentation importante des demandes d'asile de ressortissants algériens dans l'UE est à noter. Entre 2013 et 2016, le nombre de demandeurs d'asile de nationalité algérienne a quasiment doublé pour s'établir à 11 265 nouvelles demandes d'asile en 2016. L'Algérie et l'UE ont tenu une cérémonie d'échange des "Certificats des autorités de certification des signatures pays" (CSCA) en 2017. Cet échange doit permettre aux ressortissants algériens d'avoir accès aux dispositifs de contrôles automatisés lors du franchissement des frontières Schengen dans le cadre de l'initiative Smart Borders (Frontières Intelligentes). Afin d'améliorer leur coopération sur les affaires de migration et de mobilité, l'UE et l'Algérie ont organisé quatre dialogues informels dont le dernier a eu lieu le 28 février 2018 à Bruxelles. Le nombre de migrants irréguliers présents en Algérie est estimé à plus de 100.000, originaires d'une quarantaine de pays africains et également de Syrie et du Yémen. Bien que l'Algérie ne se soit pas dotée de la législation sur l'asile et la protection internationale, le gouvernement a accueilli sans formalités de visa près de 40.000 ressortissants en provenance des zones de conflit en Syrie et a mis en place un certain nombre de mesures en leur faveur (accès aux soins de santé et d'éducation), une politique saluée par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Lors de l'Examen Périodique Universel 2017, l'Algérie s'est engagée à adopter une loi relative aux demandeurs d'asile et aux réfugiés, conforme aux normes du droit international, afin de leur garantir un statut juridique sûr. Un accord de rapatriement a été conclu avec le Niger. Des opérations de rapatriement sont régulièrement effectuées vers le sud, dont le déroulement se fait en collaboration avec le Croissant rouge algérien. L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) a ouvert son premier bureau en Algérie en 2016; toutefois, l'OIM n'a pas pu observer ou accompagner les opérations de rapatriement vers le Niger. Entre septembre et octobre 2017 et début 2018, ces opérations se sont intensifiées, et de nombreuses critiques ont été formulées par des ONG de droits de l'homme sur les conditions d'expulsion de migrants sub-sahariens. Le phénomène de la traite des personnes augmente avec les pressions migratoires subsahariennes, dont les victimes sont le plus souvent des femmes et des enfants. Le gouvernement algérien reconnaît l'existence du problème et, en décembre 2016, un plan d'action anti-trafic a été développé par un comité interministériel. Sa mise en œuvre reste à concrétiser. L'Algérie est l'un des pays couverts par le programme régional de développement et de protection ("RDPP") de l'UE en Afrique du Nord; deux actions ont été lancées à ce jour dans le pays (une action concernant le soutien aux retours volontaires vers l'Algérie mis en œuvre par l'OIM, l'autre action concernant le renforcement des capacités et la protection des catégories plus vulnérables de réfugiés et de demandeurs d'asile

Annexe 6 : Rapport sur l'état des relations UE-Algérie dans le cadre de la PEV renouvelée 2018

en Algérie, mis en œuvre par le UNHCR). L'Algérie bénéficie également du programme régional pour le voisinage EUROMED Migration IV pour poursuivre l'appui à la mise en place d'un profil migratoire et améliorer la gouvernance de la migration, même si aucune action ciblant spécifiquement l'Algérie n'a été lancée. L'Algérie reste éligible au financement du Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique. L'Algérie participe depuis plusieurs années aux programmes de mobilité de chercheurs, d'étudiants, de professeurs et de jeunes dans le cadre du Programme-cadre pour la recherche Horizon 2020 et du programme pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport Erasmus+. Les universités algériennes et européennes, ainsi que des étudiants, des jeunes et des travailleurs de la jeunesse provenant d'Algérie et des pays de l'Union européenne ont bénéficié des actions de coopération, des bourses (Erasmus Mundus, Action Marie Skłodowska Curie) et du soutien à la mobilité. Entre 2015 et 2017, près de 2 000 personnes ont ainsi pu effectuer des séjours académiques ou d'éducation non-formelle à l'étranger et 15 contribuer aux échanges scientifiques et humains entre l'Algérie et l'Union européenne. Des discussions sont en cours pour voir comment accroître encore la participation algérienne aux différentes actions.

6. Coopération financière

Depuis 2014, l'UE s'est dotée d'un « Cadre unique d'appui » (CUA) pour l'Algérie qui précise les domaines d'intervention et l'allocation financière correspondante. Le CUA 2014-2017 financé à hauteur de 111,3 million EUR au titre de l'Instrument européen de voisinage (IEV), aura permis d'appuyer les secteurs de la justice et de la participation citoyenne à la vie publique, de la réforme du marché du travail et la création d'emploi, ainsi que le soutien à la diversification économique. Plusieurs programmes ont été adoptés entre 2014 et 2017 comme la troisième phase du Programme d'appui au secteur de la justice – PASJA (9 millions EUR), le Programme de renforcement des capacités des acteurs de développement local/communes modèles : démocratie participative et développement local CapDel (8 millions EUR), le Programme Réforme des finances publiques REFIN (10 millions EUR), le Programme Energie ou le nouveau Programme Agriculture PASA (15 millions EUR). En 2017, un programme en appui aux politiques de relance de l'agriculture et de l'agro-industrie (15 millions EUR) a été adopté. L'Algérie bénéficie également de programmes régionaux dans des domaines comme l'environnement, la migration, la justice et l'Etat de Droit et le développement du secteur privé. L'adoption d'une stratégie de modernisation des finances publiques, accompagnée par la finalisation d'un diagnostic "PEFA" (Dépenses publiques et responsabilité financière) par le Ministère des Finances, a permis de confirmer son engagement sur un certain nombre de priorités de réformes, notamment en termes de rationalisation et de suivi des dépenses de l'Etat. Cette démarche a contribué, entre autres, à la reprise des programmes financés avec la modalité de l'appui budgétaire et aura permis le déboursement en 2017, de 9 millions EUR au titre du Programme d'Appui à la Politique Sectorielle de l'Environnement (PAPSE). Une nouvelle dynamique a vu le jour depuis 2016 en matière de coopération, marquée par une implication plus forte des autorités algériennes, notamment en matière de programmation. Elles souhaitent que la programmation soit davantage adaptée aux grandes orientations politiques du gouvernement et aux grands enjeux du partenariat entre l'UE et l'Algérie tels qu'identifiés dans les Priorités de partenariat et que l'enveloppe de coopération augmente en conséquence. L'UE et l'Algérie finalisent l'élaboration du Cadre unique d'appui 2018-2020 qui devrait être adopté lors du prochain Conseil d'association. Les axes prioritaires incluent : l'appui à la gouvernance, la diversification et la compétitivité de l'économie ; le développement local inclusif et durable et la démocratie participative ; et l'énergie, l'environnement, et l'action climatique. Il est également prévu de poursuivre le renforcement des capacités institutionnelles et de la société civile, avec une attention particulière accordée à la jeunesse. La fourchette indicative pour ce CUA est comprise entre 108 et 132 millions EUR et pourra être adaptée en fonction des développements. L'Union européenne reste disposée à engager, par l'entremise du Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique, une coopération approfondie avec l'Algérie sur les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique du Nord. 16 L'entrée en vigueur le 1er février 2017 du Protocole pour la participation de l'Algérie aux programmes de l'UE a permis à l'Algérie d'avoir accès aux programmes communautaires comme Horizon 2020, Europe Créative et COSME (Programme de l'UE pour la compétitivité des entreprises et des PME).

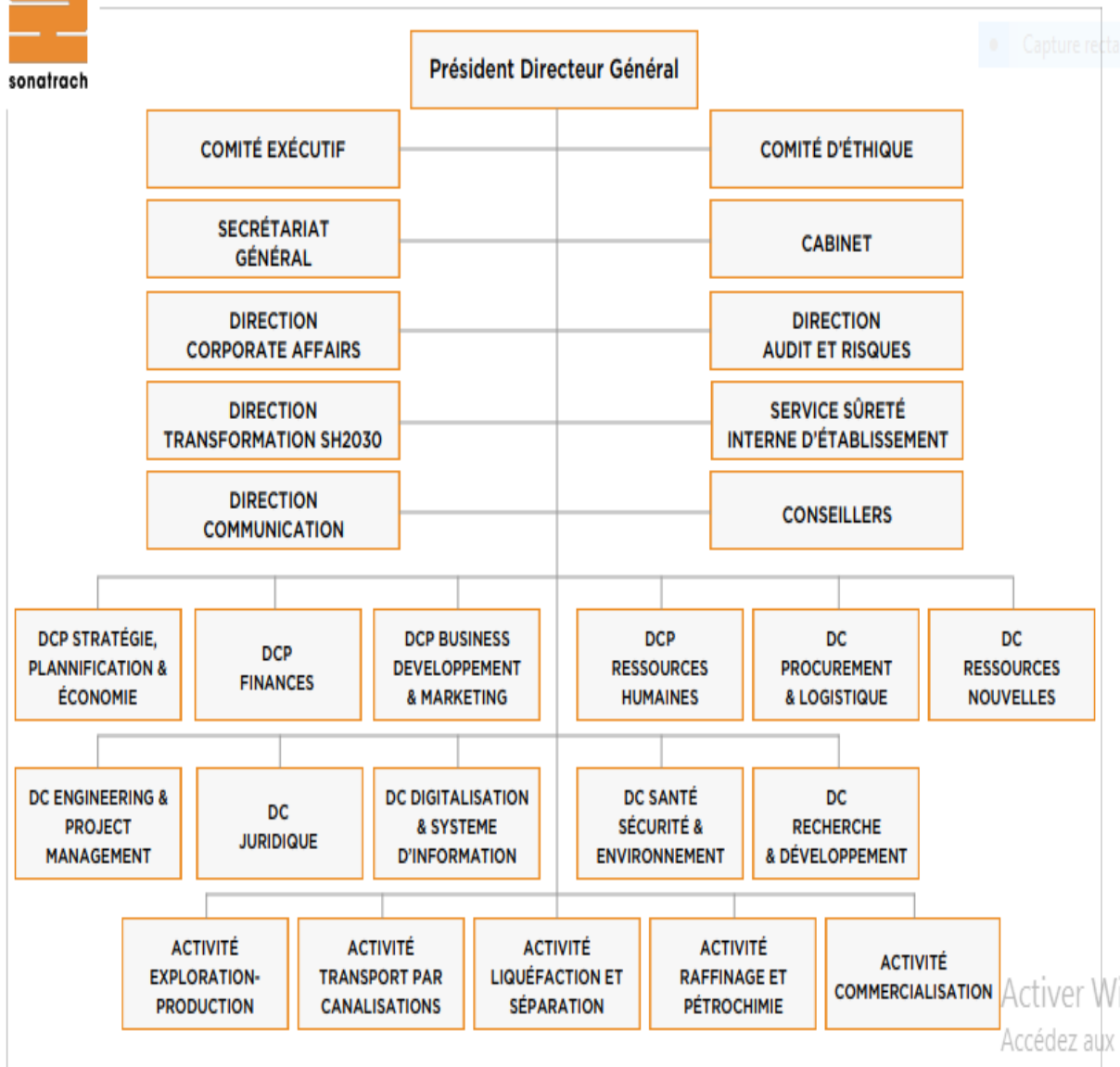
7. Conclusion et perspectives

Le partenariat UE-Algérie s'est renforcé en 2017 à la faveur d'une volonté politique de rapprochement des deux parties afin de faire face aux défis communs en matière de développement et de sécurité. La détermination des parties à renforcer leur dialogue politique sous toutes ses formes, ainsi que l'éventail des domaines de leur coopération, témoigne de leur volonté commune d'établir un partenariat multiforme à la hauteur de leur importance respective dans la région euro-méditerranéenne. Cette volonté s'est traduite par un dialogue régulier entre l'UE et l'Algérie tout au long de l'année 2017, dans un cadre formel et informel. La coopération s'est notamment étoffée dans le domaine de la sécurité. Cette tendance devrait se renforcer en 2018 avec la mise en œuvre d'une série d'actions concrètes de coopération. Un défi sera de donner davantage corps à la coopération dans les domaines économique et migratoire et de trouver des solutions constructives aux enjeux en matière commerciale. L'UE continuera d'accompagner les réformes algériennes de diversification de l'économie et d'amélioration du climat des affaires et des investissements. L'UE entend également poursuivre son soutien à la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la Constitution. Ce dialogue franc et constructif devra se poursuivre et s'intensifier en 2018. Les travaux entamés en 2017 pour rendre effectives les Priorités communes de partenariat et les conclusions de l'évaluation conjointe de la mise en œuvre de l'Accord d'association seront poursuivis. Cela passera notamment par les actions envisagées pour le financement par l'Instrument européen de voisinage dans le Cadre unique d'appui pour la période 2018-2020. D'autres formes d'action seront envisagées pour dynamiser encore davantage le partenariat.

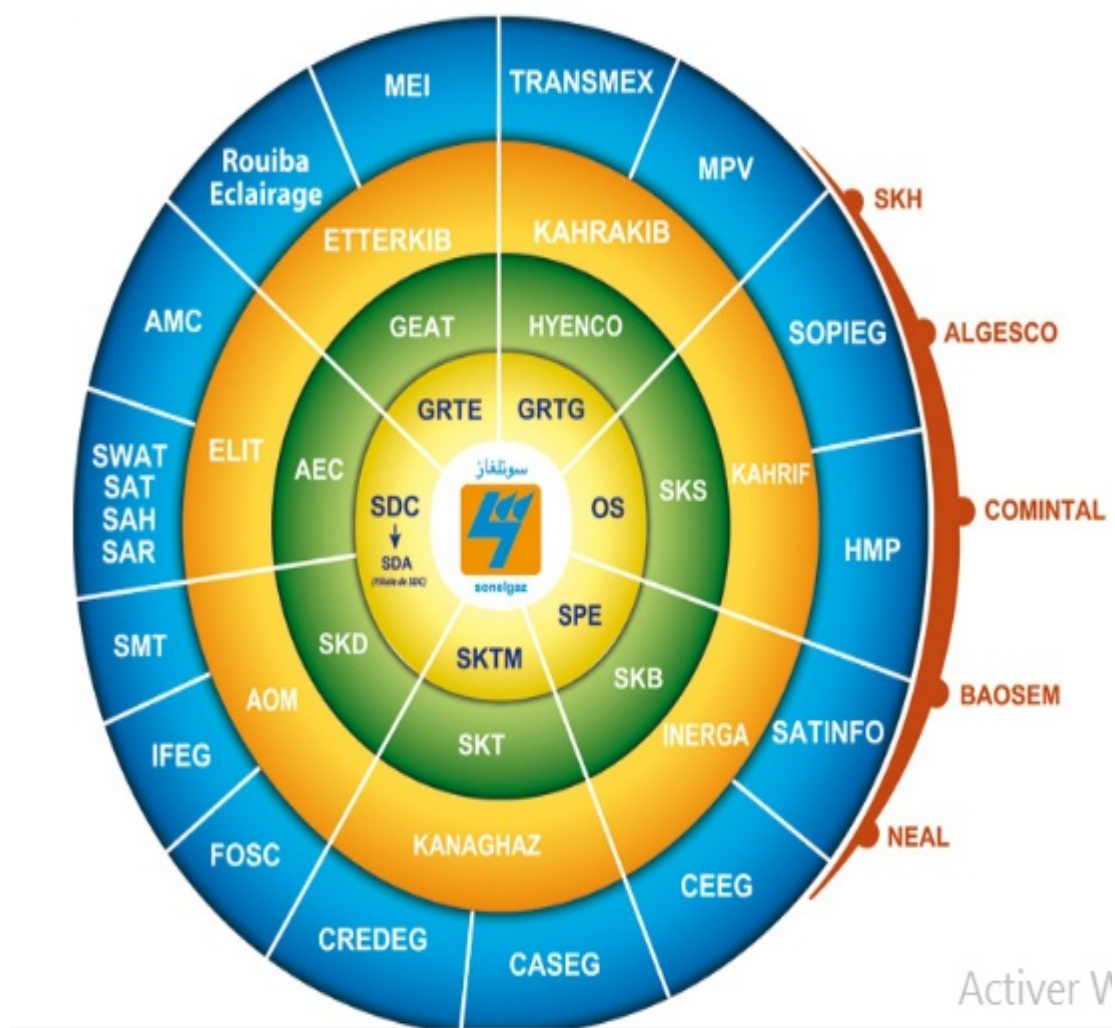
Annexe 7 : Organigramme de la SONATRACH



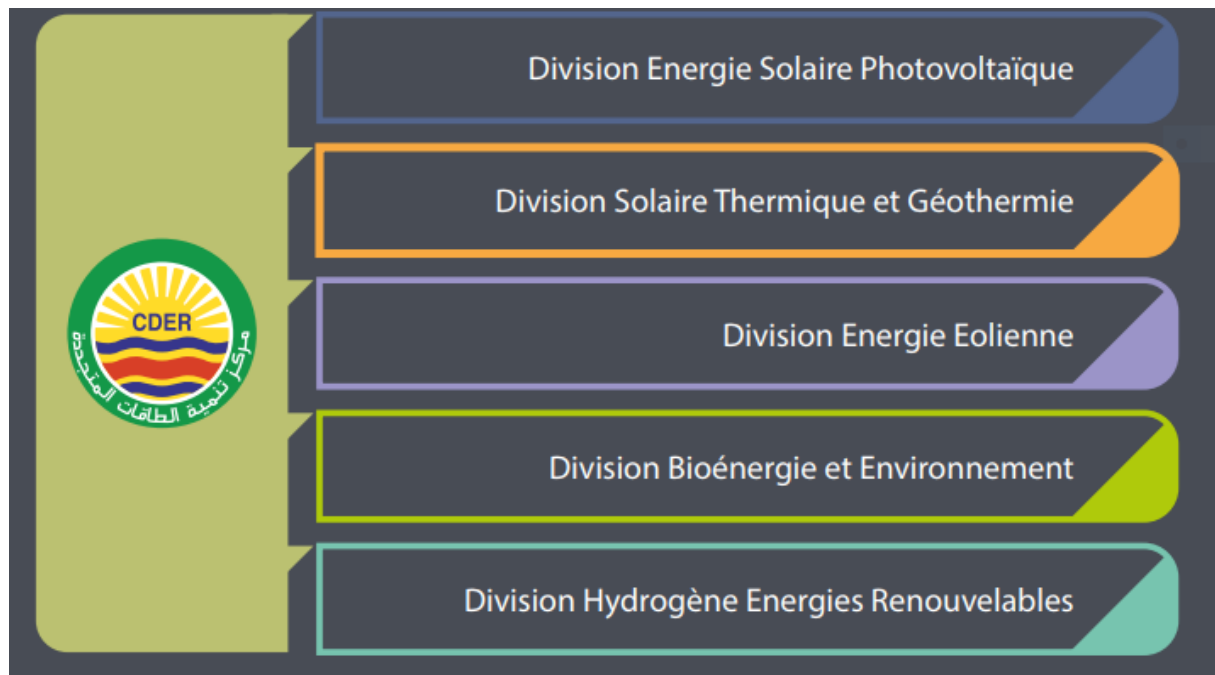
ORGANIGRAMME DE LA MACROSTRUCTURE DE SONATRACH



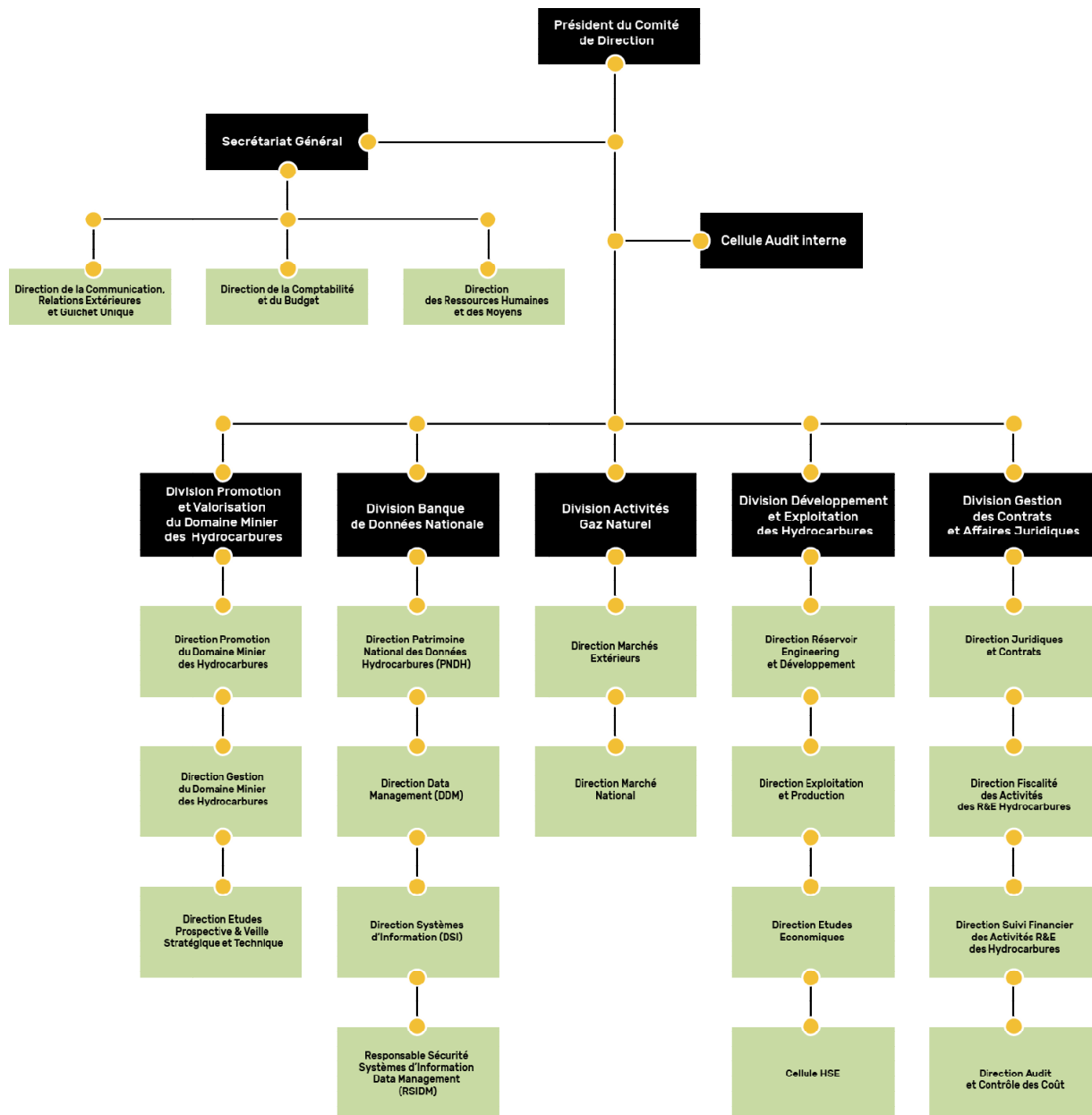
Annexe 8 : Filiales et participations de la SONELGAZ



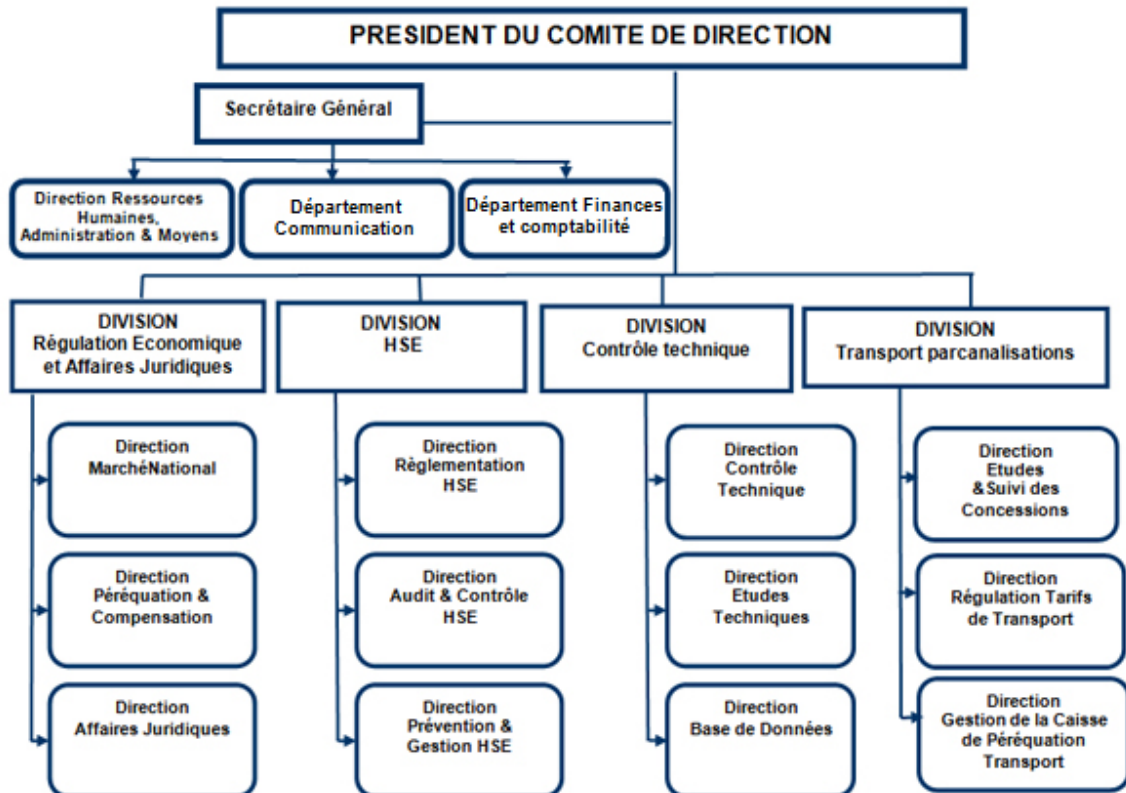
Annexe 9 : Composition globale du CDER



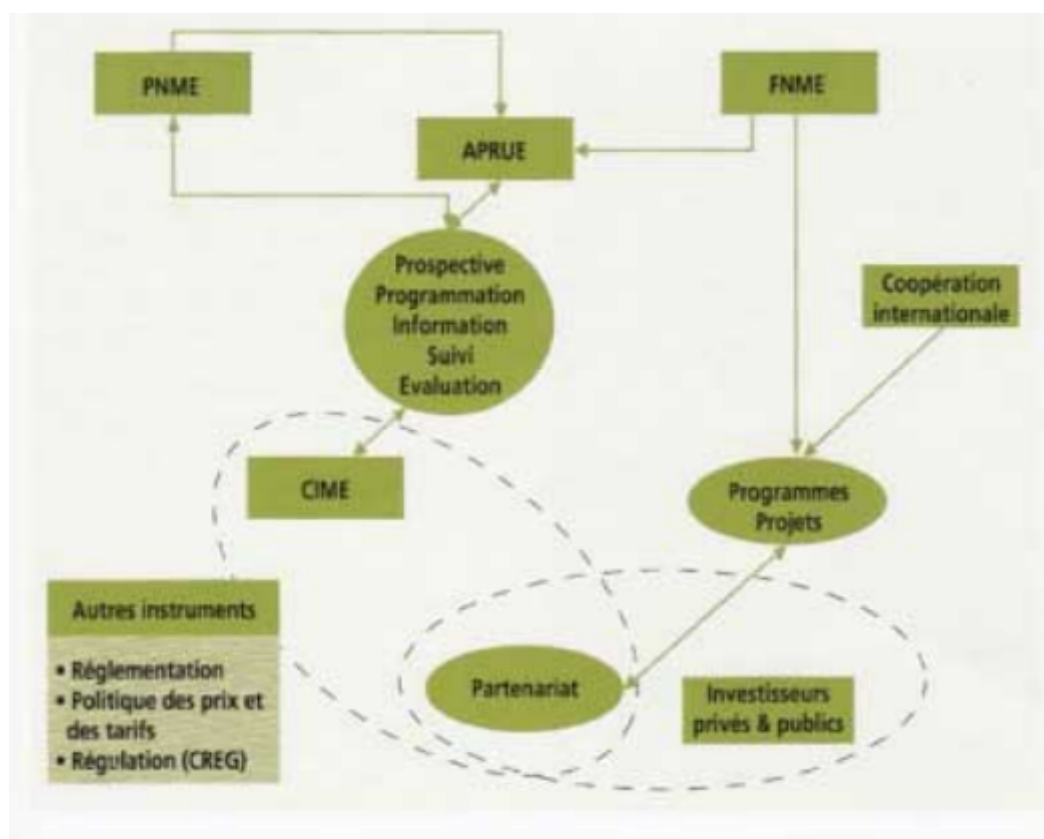
Annexe 10 : Organigramme d'ALNAFT



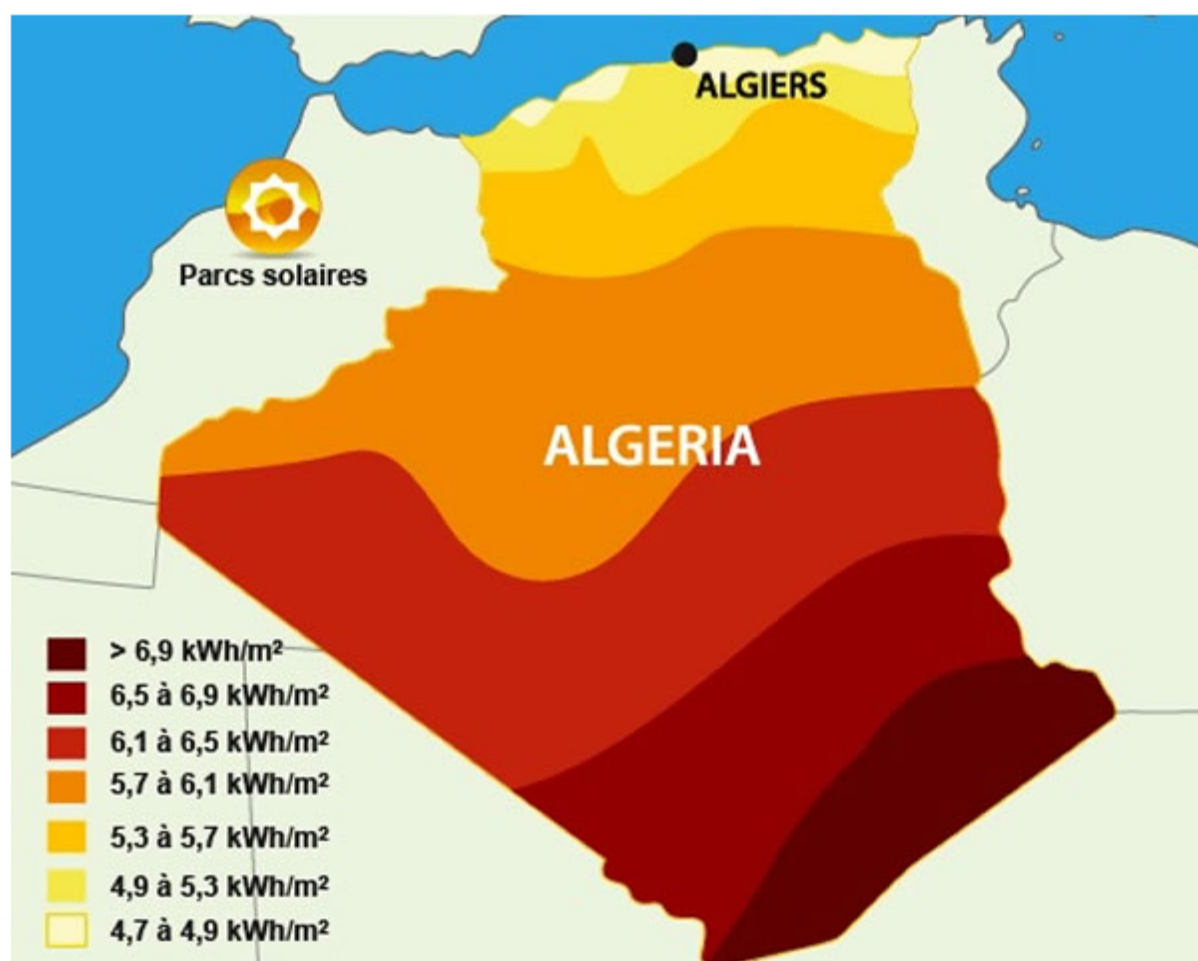
Annexe 11 : Macrostructure actuelle de l'ARH



Annexe 12 : Fonctionnement d'ensemble du système relatif à la maîtrise de l'énergie

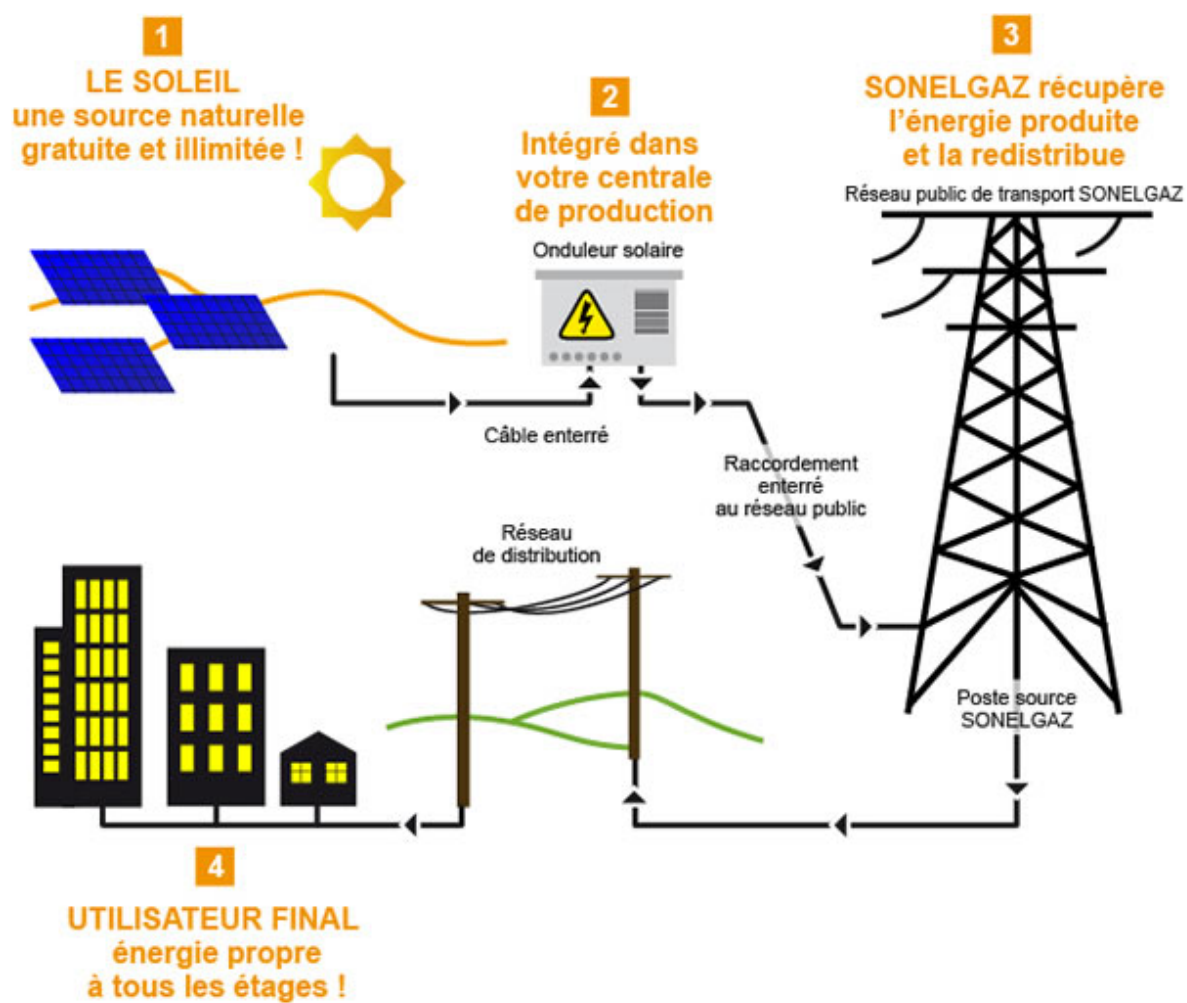


Annexe 13 : Gisement solaire algérien

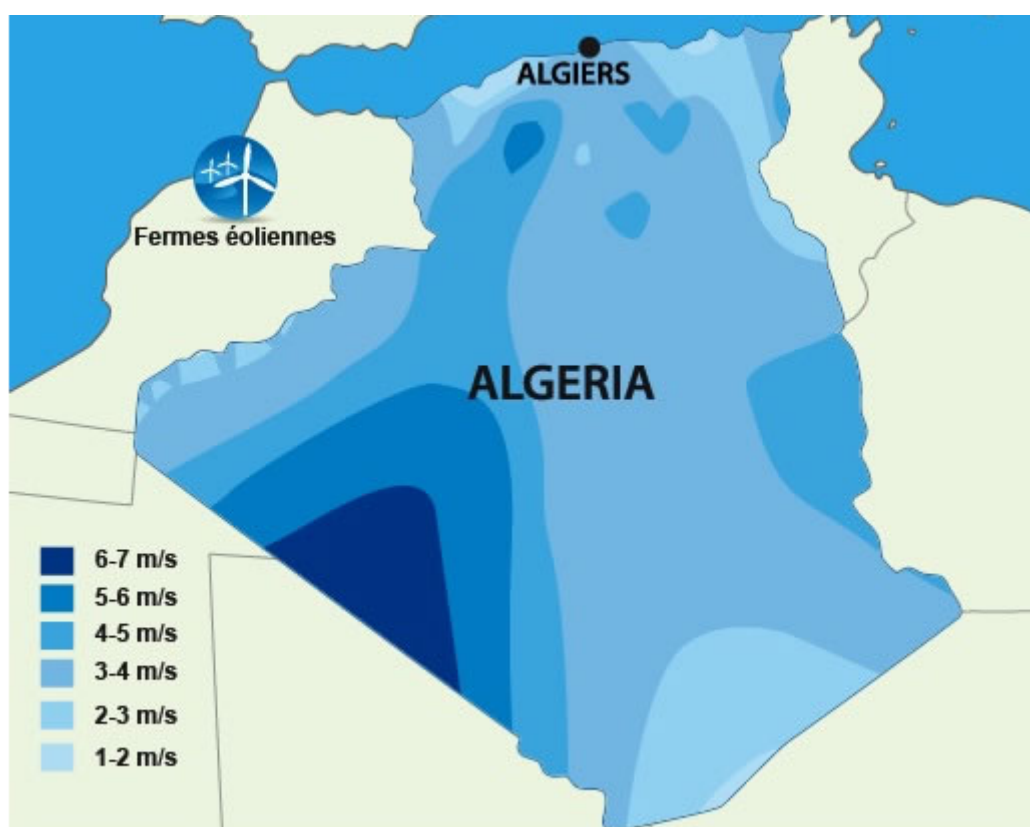


Source : CDER.

Annexe 14 : Fonctionnement d'un parc solaire

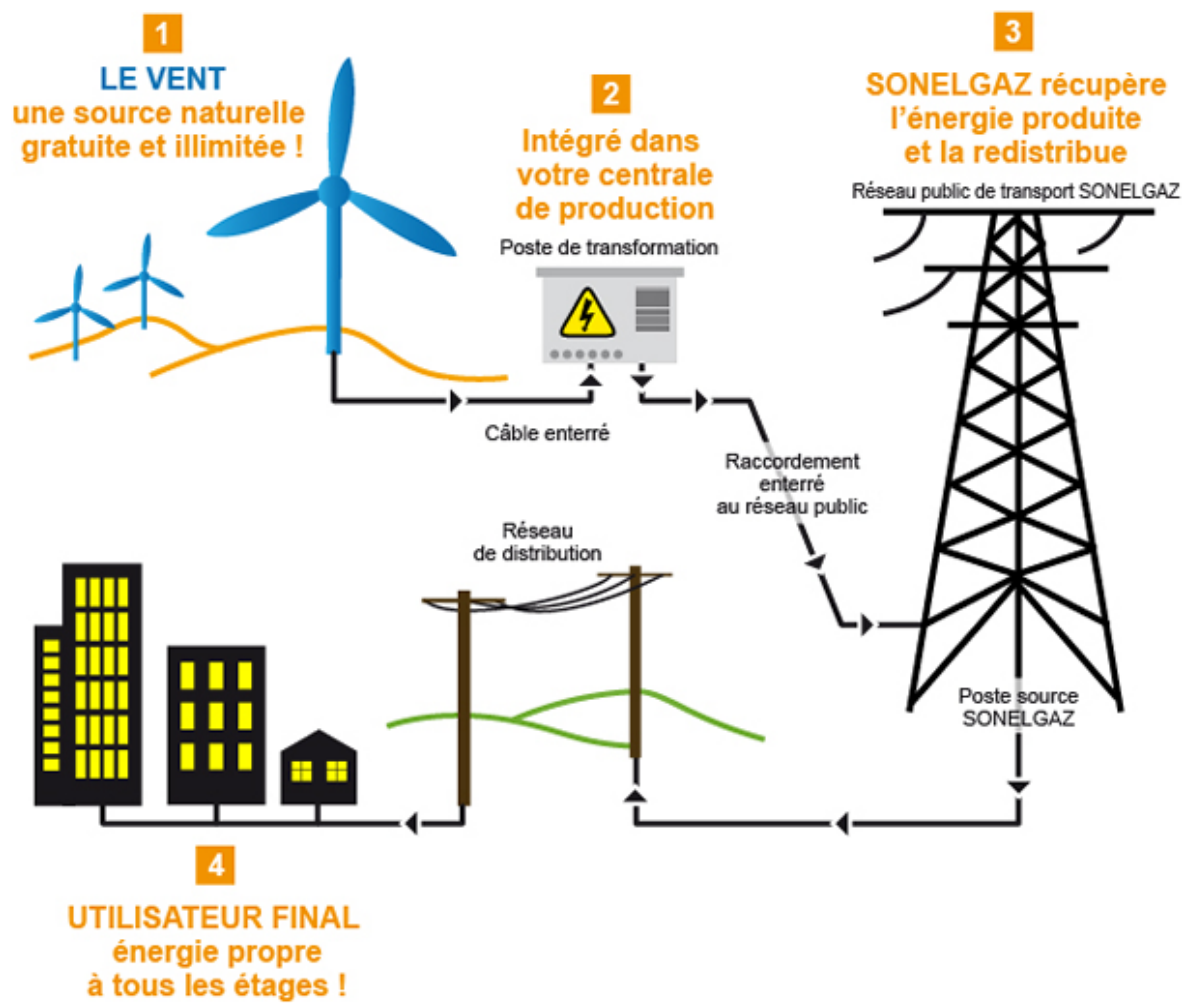


Annexe 15 : Potentiel éolien algérien



Source : CDER.

Annexe 16 : Fonctionnement d'une ferme éolienne



Annexe 17 : Production d'énergie des pays membres de l'UE , 2006 et 2016 (MTEP)

	Production totale d'énergie primaire		Part de la production totale, 2016 (en %)				
	2006	2016	Énergie nucléaire	Combustibles solides	Gaz naturel	Pétrole brut	Énergies renouvelables
UE-28	885,6	755,4	28,7	17,5	14,2	9,8	27,9
Belgique	13,6	15,0	75,0	0,0	0,0	0,0	20,5
Bulgarie	11,0	11,2	36,4	45,3	0,7	0,2	17,1
Rép. tchèque	33,8	27,2	23,0	58,8	0,7	0,7	15,8
Danemark	29,3	14,9	0,0	0,0	27,1	47,0	23,4
Allemagne	138,5	115,6	18,9	34,3	5,7	3,1	34,1
Estonie	3,7	4,7	0,0	67,3	0,0	0,0	31,2
Irlande	1,7	4,2	0,0	16,2	59,1	0,0	23,2
Grèce	10,1	6,7	0,0	59,1	0,1	2,7	37,2
Espagne	31,2	34,0	44,5	2,2	0,1	0,4	52,1
France	134,9	130,6	79,7	0,0	0,0	0,8	18,3
Croatie	5,0	4,4	0,0	0,0	31,1	17,0	51,7
Italie	30,1	33,8	0,0	0,0	14,0	12,0	70,5
Chypre	0,1	0,1	0,0	0,0	0	0,0	96,4
Lettonie	1,8	2,4	0,0	0,0	0,0	0,0	99,6
Lituanie	3,4	1,6	0,0	0,3	0,0	4,0	92,5
Luxembourg	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	78,7
Hongrie	10,8	11,4	36,6	12,9	12,6	8,7	28,1
Malte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Pays-Bas	61,4	46,1	2,2	0,0	82,7	3,4	10,2
Autriche	10,0	12,3	0,0	0,0	7,9	6,4	79,1
Pologne	76,8	66,4	0,0	78,4	5,3	1,5	13,6
Portugal	4,4	6,0	0,0	0,0	0,0	0,0	97,1
Roumanie	28,2	25,0	11,6	16,9	31,1	15,7	24,3
Slovénie	3,4	3,6	41,3	26,4	0,1	0,0	31,0
Slovaquie	6,4	6,2	62,3	7,3	1,2	0,2	25,9
Finlande	18,1	17,8	34,1	4,1	0,0	0,4	59,9
Suède	32,2	34,6	47,1	0,4	0,0	0,0	50,3
Royaume-Uni	185,6	119,6	15,5	2,1	29,9	41,0	10,4
Islande	3,1	4,6	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Norvège	216,3	208,0	0,0	0,3	49,2	43,9	6,5
Monténégro	0,6	0,7	0,0	46,6	0,0	0,0	53,4
Ancienne République yougoslave de Macédoine	1,7	1,1	0,0	66,9	0,0	0,0	33,1
Albanie	1,2	1,9	0,0	0,1	1,8	53,3	44,8
Serbie	10,5	10,6	0,0	67,6	3,9	9,2	19,2
Turquie	26,2	35,6	0,0	43,5	0,8	7,4	48,1
Bosnie-Herzégovine	-	4,7	0,0	74,2	0,0	0,0	25,8
Kosovo (*)	1,4	2,0	0,0	81,4	0,0	0,0	18,6

(*) Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

Source: Eurostat (code des données en ligne: nrg_100a)

Annexe 18 : Guide d'entretien /Jacques PERCEBOIS et Samuele FURFARI

Monsieur Jacques PERCEBOIS est Professeur Agrégé en Sciences Economiques, Docteur d'Etat en Sciences Economiques et diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques. Il dirige aujourd'hui le Centre de recherche en économie et droit de l'énergie (CREDEN).

Samuele FURFARI est Maître de conférences à l'Université Libre de Bruxelles et Expert européen auprès de la DG Énergie de la Commission européenne.

Question 1 : Comment peut-on caractériser le marché mondial de l'énergie aujourd'hui ?

Question 2 : Quelles sont les perspectives d'évolution de ce marché ?

Question 3: Quels sont les traits saillants de la politique européenne de l'énergie ?

Question 4 : A la lumière des bouleversements actuels du marché mondial de l'énergie, quelle appréciation faites-vous de la situation et de la politique énergétiques de l'UE ?

Question 5 : Quels sont les principaux partenaires de l'UE dans le domaine de l'énergie ? Pensez-vous que le choix de ces partenariats est raisonné?

Question 6 : Quels sont les enjeux de la politique européenne de l'énergie ?

Question 7 : L'Union européenne est l'un des principaux partenaires de l'Algérie dans le domaine énergétique .La physionomie des accords actuels entre les deux parties favorise -t'elle un partenariat avantageux ? Peut-on réellement parler de partenariat dans la mesure où les contrats d'approvisionnement sont majoritairement inscrits à court terme ? Quelle appréciation faites-vous de cette coopération ? Quelle appréciation faites-vous de l'Algérie en tant qu'acteur sur le marché mondial de l'énergie ?

Question 8 : Pensez-vous qu'il est possible de renforcer cette coopération ? Pensez-vous qu'une intégration régionale effective pourrait créer un partenariat énergétique plus équilibré et plus bénéfique aux deux parties ou alors les accords d'association via la politique de voisinage représentent un mécanisme institutionnel adapté au contexte de coopération énergétique entre l'Algérie et l'Union Européenne ?

Question 9 : Pensez- vous que l'exploitation des gaz et pétroles de schiste est une option viable pour l'Algérie ? Son intégration dans le mix à l'export notamment avec les partenaires européens serait-elle possible et avantageuse ?

Question 10 : Au vu de l'orientation de la politique européenne vers les énergies vertes, la coopération entre l'Algérie et l'UE devrait-elle se focaliser sur les énergies renouvelables (sachant que le développement de ces énergies est aujourd'hui une priorité nationale en Algérie) ou alors devrait-elle se maintenir sur le cap actuel des énergies fossiles? Quels seraient les mécanismes et dispositifs à mettre en œuvre dans ce cas ?

Question 11 : Quelles sont, selon vous, les perspectives de cette coopération ? Quelles en sont les principales entraves ?

Annexe 19 : Guide d'entretien / Abdenour KERAMANE

Monsieur KERAMANE, nous vous remercions du temps que vous consacrez à faire avancer nos recherches et vous prions de bien vouloir apporter des éclaircissements aux questions suivantes :

1. A la lumière des bouleversements actuels du marché mondial de l'énergie, quelle appréciation faites-vous de la situation et de la politique énergétiques en Algérie ?
2. Le cadre législatif en matière de commerce international et d'investissements à l'étranger est un des facteurs clés de succès des partenariats internationaux. Pensez-vous que la réglementation actuelle devrait être maintenue ou alors quels sont les points cruciaux qui pourraient être révisés pour améliorer le climat d'investissement et l'attractivité des ressources énergétiques algériennes ?
3. L'Union européenne est l'un des principaux partenaires de l'Algérie dans le domaine énergétique. La physionomie des accords actuels entre les deux pays favorise-t-elle un partenariat avantageux ? Peut-on réellement parler de partenariat dans la mesure où les contrats d'approvisionnement sont majoritairement inscrits à court terme ? Pourrait-on favoriser un partenariat plus profitable à la partie algérienne ? Comment ?
4. Certains scénarios en Méditerranée assurent que sur le long terme, la coopération énergétique entre les deux rives est porteuse d'instabilité et d'insécurité, quels sont alors les équilibres à créer dans ce cadre ?
5. Pensez-vous qu'une intégration régionale effective pourrait créer un partenariat énergétique plus équilibré et plus bénéfique aux deux parties ou alors les accords d'association via la politique de voisinage est un mécanisme institutionnel adapté au contexte de coopération énergétique entre l'Algérie et l'Union Européenne ?
6. La tendance mondiale vers l'utilisation et la valorisation des énergies propres n'est plus à démontrer, son intégration dans le mix énergétique algérien est de plus en plus nécessaire pour réguler le marché interne mais qu'en est-il de leur intégration dans le mix à l'export notamment en direction des pays de l'Union européenne ? Quels seraient les types d'énergies à favoriser dans ce cas puisque les pays européens sont plus ou moins bien avancés sur les terrains de la maîtrise et de l'exploitation des énergies renouvelables ? Comment déployer les avantages comparatifs de l'Algérie en la matière ?
7. Pensez-vous que l'exploitation des gaz et pétroles de schiste est une option viable pour l'Algérie ? Son intégration dans le mix à l'export notamment avec les partenaires européens serait-elle possible et avantageuse ?
8. Dans la coopération bilatérale entre les deux parties ; quels instruments et modalités doivent être mis en œuvre pour un partenariat énergétique stratégique favorable aux deux parties ?
9. Quelles sont les stratégies que doit déployer l'Algérie pour agir face à l'émergence de nouveaux concurrents actifs dans le domaine de l'énergie avec l'Union européenne (ex : QATAR pour le gaz, Maroc pour le solaire et l'éolien,...) ?
10. Quelles sont, selon vous, les perspectives du marché mondial de l'énergie ?
11. Quelles sont, selon vous, les perspectives du partenariat énergétique Algérie- Union européenne ?

Annexe 20 : Guide d'entretien / Sous-directeur des Energies renouvelables/Ministère de l'énergie

Monsieur le Sous Directeur des Energies Renouvelables/Ministère de l'Energie

Dans le cadre de la préparation de notre thèse de Doctorat dans le domaine de la coopération énergétique entre l'Algérie et l'UE, nous vous saurions gré de bien vouloir apporter des éclaircissements quant aux questionnements formulés ci-après, soit en y répondant ou en joignant les documents nécessaires (dans la mesure du possible).

Dans le but d'obtenir des réponses précises et de vous faciliter la tâche, nous vous invitons à cocher la ou les réponses les plus proches de la réalité pour certaines questions.

Question N°1 : L'intérêt porté par l'Algérie aux énergies renouvelables est-il le résultat :

Question N°2 : Quels sont les organismes et institutions composant le secteur des énergies renouvelables ?

Question N°3 : Pensez-vous que le cadre juridique est suffisant pour la prise en charge des problématiques de développement des énergies renouvelables en Algérie ?

-Sinon, que faudrait-il changer ou ajouter à ce cadre déjà présent afin de tirer profit des opportunités offertes sur le territoire algérien ?

Question N°4 : Quelles sont les potentialités réelles de l'Algérie dans le domaine des énergies renouvelables (Toutes ressources confondues) ?

Question N°5 : Quels sont les programmes développés ou en cours de développement dans le cadre de cette politique globale de promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique ? Quels sont les objectifs attendus ?

Question N°6 : Quel est l'état des réalisations dans ce domaine ?

Question N°7 : Quels sont les intervenants prévus dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de ces programmes ?

Question N°8 : Quelles sont les sources d'énergie les plus favorisées dans ces programmes ? Pourquoi ?

Question N°9 : Quelles sont les contraintes majeures dans le développement de ces énergies ?

Question N°10 : Ces politiques de promotion des énergies renouvelables font-elles intervenir le secteur économique comme la SONATRACH, la SONEGAZ et leurs filiales ? Comment ?

Question N°11 : Existe-il des partenariats dans le développement des énergies renouvelables avec des pays étrangers ?

Question N°12 : Ces partenariats concernent-ils le développement des énergies renouvelables dans le but de les mettre à disposition :

Question N°13 : Parmi ces partenariats, existe-t-il des partenariats avec les pays de l'UE (dans le cadre de l'accord d'association avec l'UE) ? Quelle est la part de ces partenariats dans le développement de ces énergies ? (je vous prie de préciser les pays, les mécanismes, les financements,...)

Question N°14 : Ces partenariats concernent-ils (en précisant les mécanismes) :

Question N°15 : Existe-il des avantages offerts en direction des partenaires étrangers en général et des partenaires de l'UE en particulier pour investir particulièrement dans les énergies renouvelables en Algérie ? (Incitations à l'investissement)

Question N°16 : Quelle est l'évaluation que vous faites de cette coopération ? Quelles recommandations pourriez-vous émettre pour contribuer à optimiser ce partenariat ?

Question N°17 : Est-il possible de favoriser un mix énergétique à l'export intégrant les énergies renouvelables ? L'Algérie, dans le cadre des stratégies de sortie de la dépendance des revenus en devises des énergies fossiles compte-t-elle diversifier ses exportations en s'appuyant sur les énergies renouvelables ?

-Si oui, pourquoi et comment ?

-Si non, pourquoi et comment ?

Nous vous remercions pour votre contribution.

Annexe 21 : Guide d'entretien CDER

Le guide d'entretien a été élaboré pour déterminer l'intérêt du développement des énergies renouvelables et leur prise en charge dans la politique énergétique nationale ainsi que la nécessité ou non de faire dans ce cas appel à des partenaires étrangers notamment ceux de l'Union européenne dans une approche de valorisation des échanges économiques via la mise en place d'un partenariat énergétique durable.

Pour collecter les données, primaires, compte tenu de l'orientation qualitative de notre recherche, nous avons structuré le questionnaire en quatre axes :

Axe 1 : Identification du répondant et de l'organisme d'affiliation

Axe 2 : Cadre d'émergence des énergies renouvelables dans le contexte énergétique national

Axe 3 : Instruments politiques de développement des énergies renouvelables

Axe 4 : Etat des lieux des projets et des réalisations des énergies renouvelables

Axe 5 : Evaluation de la politique de développement de Enr et Perspectives d'avenir

Axe 1 : Identification du répondant et de l'organisme d'affiliation

Votre nom : Ouahiba GUERRI chercheuse CDER/ Amine AKBI chercheur CDER

Axe 2 : Cadre d'émergence dans le contexte énergétique national , influences sur la décision politique et nature de la stratégie énergétique

1. Quelle est d'après vous l'influence du contexte énergétique (prix de l'énergie, modèle de développement,...) sur le choix de la politique énergétique algérienne ?
2. Quelle est votre appréciation globale du mix énergétique actuel de l'Algérie ?
3. A votre avis, quelle est la capacité des différents acteurs de la société et des mouvements sociaux à influencer la prise de décision politique en matière énergétique ? Quel est leur rôle dans l'établissement des politiques publiques de l'énergie ?
4. Quel est le rôle des principaux acteurs institutionnels algériens notamment le rôle de votre organisme ?
5. Comment ce type d'énergie a intégré le contexte énergétique national ?
6. Pensez-vous que la politique énergétique algérienne accorde la place nécessaire au développement des Enr ? Pourquoi ?
7. Quels seraient les objectifs concrets et atteignables en Algérie en matière d'EnR ?

Axe 3 : Instruments politiques de développement des énergies renouvelables

1. Comment est sensée ou est implantée l'énergie propre en Algérie ? (public, privé, public privé, étranger)
2. Le partenariat étranger est-il nécessaire à ce développement ? A travers quels mécanismes ?
3. Quelle place auraient les pays Union européenne dans ce sens ?
4. Pensez-vous que le cadre réglementaire favorise le développement de cette filière ? Quelle place accorde t'il au partenariat étranger ?
5. Quelles sont les contraintes rencontrées dans le développement de la filière éolienne ?

Axe 4 : Etat des lieux des projets et des réalisations

1. Quel est le nombre de projets de recherche et ceux réalisés sur le terrain ?
2. Quelle est la nature des projets ? (recherche, tests, production)
3. Existe t'il des projets développés ou à développer en partenariat avec des organismes ; des entreprises ou des pays étrangers ?
4. Quel bilan faites-vous de l'implantation de la filière sur le terrain (satisfaisant, ...) ?
5. Existe- t'il des financements étrangers ? Lesquels ?
6. Les technologies nécessaires pour le développement des énergies renouvelables sont-elles disponibles et maîtrisées par la ressource humaine en place ?

Axe 4 : Evaluation de la politique de développement de la filière éolienne et Perspectives d'avenir

1. Quelles politiques publiques et mécanismes d'incitation nécessaires pour favoriser le développement de la filière des renouvelables aussi bien sur le marché intérieur que sur le marché export et de manière plus précise avec les pays de l'UE ?
2. Pensez-vous que la proximité géographique des pays de l'Union européenne est un atout dans le développement d'un partenariat énergétique durable fondé sur l'exploitation des énergies renouvelables en général
3. A votre avis, le partenariat dans ce domaine doit-il concerner uniquement le volet commercialisation ou bien inclure tous les aspects liés à l'exploitation et à la production ?
4. Selon vous, quels sont les axes à retenir pour favoriser les énergies renouvelables dans le mix énergétique ?

Annexe 22 : Guide d'entretien Alnaft

Le guide d'entretien a été élaboré pour déterminer l'état du secteur énergétique en Algérie et les perspectives de son développement dans le cadre de la recherche de nouveaux partenaires.

1. Que représente Alnaft et quelle relation entretient-elle avec Sonatrach ?
2. Quelles sont les activités d'Alnaft ?
3. Quel est le cadre juridique qui définit les interventions d'Alnaft ?
4. Comment intervient-elle dans la politique énergétique algérienne ?
5. Quel est le bilan de ses réalisations depuis sa création ?
6. Quelle est l'appréciation faite du domaine minier algérien ?
7. Quelles sont les ressources énergétiques prometteuses ?
8. Quelle est la procédure d'exploration et d'exploitation du domaine minier algérien ?
9. Quels sont les avantages octroyés aux entreprises étrangères ?
10. Existe-t-il une préférence particulière pour les entreprises européennes ?
11. Quels sont les obstacles au développement et à la valorisation de ce domaine minier ?

Liste des tableaux

Liste des tableaux

Partie I

Chapitre II:

Tableau I.II.1 : Au croisement des réalités économiques et institutionnelles.....	103
Tableau I.II.2 : ACR en vigueur.....	106
Tableau I.II.3 : ACR en vigueur par type d'accord.....	107
Tableau I.II.4 : Caractéristiques de l'intégration régionale.....	131

Chapitre III :

Tableau I.III.1 : Evolution du PIB algérien en Mds \$ (1995-2008).....	148
Tableau I.III.2: Evolution du PIB (2008-2017) des pays pétroliers de l'OPEC (en milliards US dollars courants).....	153
Tableau I.III.3: Réserves prouvées de pétrole des pays de l'OPEP(en milliards de barils).....	155
Tableau I.III.4 : Dynamique supposée de l'État rentier et de l'État rentier distributeur.....	157
Tableau I.III.5 : Epargne rajustée/ épuisement de l'énergie (US\$ courants).....	158
Tableau I.III.6 : Evolution des prix moyens du baril du Brent (1990-2008) en dollars US.....	162
Tableau I.III.7 : Evolution du PIB de l'Algérie (2008-2019) en Milliards d'US\$.....	167
Tableau I.III.8 : Evolution du RNB/habitant de l'Algérie en Milliards US\$ (2008 à 2017).....	168
Tableau I.III.9 : Evolution du taux d'inflation en Algérie en % (2008-2019).....	169
Tableau I.III.10 : Evolution de la population en Algérie (2008-2018).....	170
Tableau I.III.11: Evolution de la population active en Algérie de 2008 à 2016 (en milliers de personnes).....	171
Tableau I.III.12: Evolution du taux de chômage en Algérie de 2008 à 2018 (%).....	172
Tableau I.III.13: Evolution des exportations algériennes de marchandises (2008-2018) en millions d'US \$	173
Tableau I.III.14: Evolution des importations algériennes de marchandises (2008-2018) en millions d'US \$.....	174
Tableau I.III.15: Evolution du taux de change EUR/DZD (2008-2018).....	175
Tableau I.III.16: Evolution de la balance commerciale de l'Algérie (2008-2018) en Millions d'US\$.....	175
Tableau I.III.17: Evolution du taux de couverture en % en l'Algérie (2008-2018).....	176
Tableau I.III.18: Evolution de la balance des paiements algérienne en Millions d'US \$ (2008-2017).....	177
Tableau I.III.19: Liquidités internationales excluant l'or en Millions US\$ de l'Algérie (2008-2019).....	178
Tableau I.III.20 : Commerce extérieur de l'Algérie avec les pays de l'UE en Millions d'USD (2013-2018).....	179
Tableau I.III.21: Principaux clients de l'Algérie en Millions d'US \$(2013-2018).....	179
Tableau I.III.22: Principaux fournisseurs de l'Algérie en Millions d'US\$ (2013-2018).....	179
Tableau I.III.23: Evolution de la part des exportations d'énergie et des lubrifiants en Millions de dollars de l'Algérie (2013-2018).....	180
Tableau I.III.24: Position de l'Algérie dans le Doing Business 2019.....	182
Tableau I.III.25 : Evolution de la population européenne à 28 (2008-2018).....	185
Tableau I.III.26 : Evolution du PIB en Millions d'euros de l'UE (2008-2018).....	186
Tableau I.III.27 : Evolution du PIB/hab Euros/Habitant de l'UE (2008-2018).....	187
Tableau I.III.28 : Part des importations de l'UE dans les importations mondiales et principaux négociants en % (2008-2017).....	188
Tableau I.III.29 : Part des exportations de l'UE dans les exportations mondiales et principaux négociants en % (2008-2017).....	189
Tableau I.III.30 : Exportations de l'UE en Millions d'Euros (2008-2017).....	190
Tableau I.III.31 : Importations de l'UE en Millions d'Euros (2008-2017).....	191
Tableau I.III.32 : Balance commerciale de l'UE EN Millions d'Euros (2008-2017).....	192
Tableau I.III.33 : Dotations des 4 Protocoles financiers UE – Algérie - (en millions d'euros).....	199
Tableau I.III.34 : Programmes de coopération bilatérale.....	201

Partie II :

Chapitre I :

Tableau II.I.1 : Commerce mondial de marchandises et de services en millions \$ (2008-2013).....	228
Tableau II.I.2: Commerce mondial de marchandises en millions USD (2014-2016).....	230
Tableau II.I.3 : Production mondiale et par régions 2008-2018 (variation en pourcentage).....	232
Tableau II.I.4 : Croissance du PIB mondial 2008-2017 (en billions \$ courants).....	232
Tableau II.I.5 : Principales mesures protectionnistes mises en œuvre par les Etats-Unis.....	236
Tableau II.I.6 : Exemples de représailles commerciales mondiales.....	236
Tableau II.I.7 : Empreinte écologique par continent et par pays (en hectares).....	240
Tableau II.I.8 : Perspectives économiques Etats-Unis/Canada.....	242
Tableau II.I.9 : Evolution du PIB du Japon (2016-2020).....	243
Tableau II.I.10 : Evolution de la population mondiale 2008-2019 (en milliards d'habitants).....	245
Tableau II.I.11 : Consommation primaire d'énergie par zone économique.....	249
Tableau II.I.12 : Croissance de la consommation mondiale de l'énergie par régions 2008-2017 (Mtep).....	249
Tableau II.I.13 : Consommation mondiale de pétrole 2008-2018 (en barils de pétrole/jour).....	253
Tableau II.I.14: Classement des plus grands pays consommateurs de Gaz (Bcm).....	254
Tableau II.I.15 : Evolution de la consommation de gaz dans le monde (2008-2017).....	255
Tableau II.I.16 : Classement des plus grands pays consommateurs de charbon en Mt (Millions de Tonnes).....	255
Tableau II.I.17: Evolution de la consommation mondiale de charbon par régions en Mt (2008-2017).....	257
Tableau II.I.18 : Evolution des quotas décidés dans les accords OPEP et Hors-OPEP.....	260
Tableau II.I.19 : Facteurs influençant la formation des prix.....	261
Tableau II.I.20 : Principaux pays producteurs, pays importateurs et compagnies dans le pétrole.....	262
Tableau II.I.21 : Principales réserves mondiales de pétrole par pays (fin 2015).....	263
Tableau II.I.22: Evolution des investissements mondiaux en exploration/production (en milliards de \$).....	265
Tableau II.I.23: Evolution de la production de pétrole par régions dans le monde en Mt (2008-2018).....	266
Tableau II.I.24: Classement mondial des pays Producteurs de Gaz (Bcm).....	267
Tableau II.I.25 : Evolution de la production mondiale de Gaz (2008-2017) en Bcm.....	267
Tableau II.I.26 : Classement des pays selon la production de charbon dans le monde.....	268

Liste des tableaux

Tableau II.I.27 : Evolution de la production mondiale de charbon par régions (2008-2017) en Mt.....	268
Tableau II.I.28 : Classement mondial des pays selon la part d'énergie nucléaire dans la production d'électricité (2016).....	271
Tableau II.I.29 : Les quatre SRES (Special Report on Emissions Scenarios) familles de scénarios du quatrième rapport et les prévisions des hausses de températures globales moyennes en 2100.....	277
Tableau II.I.30 : Part des activités dans les émissions de CO2.....	278
Tableau II.I.31 : Impacts du réchauffement climatique.....	279
Tableau II.I.32 : Classement des pays producteurs d'électricité à base d'énergies renouvelables dans le monde (%).....	281
Tableau II.I.33 : La part des énergies renouvelables dans la production d'électricité selon les régions (%).....	282
Tableau II.I.34 : Investissement global dans les énergies renouvelables (en milliards d'USD).....	283
Tableau II.I.35 : Evolution des capacités installées de l'énergie solaire (MW).....	286
Tableau II.I.36 : Evolution des capacités installées en énergie éolienne (MW).....	287
Tableau II.I.37 : Evolution des capacités installées en géothermie (MW).....	288
Tableau II.I.38 : Evolution de l'hydroélectricité (MW).....	289
Tableau II.I.39 : Evolution des capacités installées en Biomasse (MW).....	290
Tableau II.I.40 : Evolution des capacités installées en énergie marine (MW).....	292
Tableau II.I.41 : Perspectives énergétiques mondiales (2020-2040) en quadrillions de Btu.....	295
Chapitre II :	
Tableau II.II.1 : Distinction entre les principaux accords pétroliers amont	308
Tableau II.II.2 : Modalités de calcul de la taxe superfaciale.....	312
Tableau II.II.3 : Résultats des appels d'offre lancés par ALNAFT.....	314
Tableau II.II.4 : Taux de redevance selon les zones fiscales.....	315
Tableau II.II.5 : Evolution de l'activité de la SONATRACH (2008-2018).....	325
Tableau II.II.6 : Evolution du CA à l'exportation de la SONATRACH.....	325
Tableau II.II.7 : Evolution des investissements de SONELGAZ (2008-2017).....	332
Tableau II.II.8 : Evolution du chiffre d'affaires de SONELGAZ (2009-2017).....	332
Tableau II.II.9 : Evolution des principaux paramètres de réseaux d'électricité et de gaz.....	333
Tableau II.II.10 : Evolution de la production d'énergie primaire en KTEP (2008-2017).....	352
Tableau II.II.11 : Evolution de la production d'énergie dérivée en KTEP (2008-2017).....	353
Tableau II.II.12 : Evolution de la consommation nationale d'énergie par agrégats en KTEP (2008-2017).....	355
Tableau II.II.13 : Evolution de la consommation nationale d'énergie par produits en KTEP (2008-2017).....	355
Tableau II.II.14 : Evolution des exportations d'énergie primaire en KTEP (2008-2017).....	356
Tableau II.II.15 : Evolution des importations d'énergie primaire en KTEP (2008-2017).....	358
Tableau II.II.16 : Evolution des exportations d'énergie dérivée en KTEP (2008-2017).....	358
Tableau II.II.17 : Evolution des importations d'énergie dérivée en KTEP (2008-2017).....	359
Tableau II.II.18 : Echéancier du programme des ENR en Algérie.....	363
Tableau II.II.19 : Bilan des réalisations du programme des ENR.....	364
Tableau II.II.20 : Evolution de la production d'énergie primaire 2006,2016 (MTEP).....	373
Tableau II.II.21 : Consommation finale d'énergie 2006,2016 (KTEP).....	374
Tableau II.II.22 : Evolution des exportations d'énergie des pays UE 28 (2008-2017) KTEP.....	374
Tableau II.II.23 : Evolution des importations d'énergie des pays UE 28 (2008-2017) KTEP.....	375
Chapitre III :	
Tableau II.III.1 : Evolution de la production russe de pétrole en millions de Tonnes (2008-2017).....	387
Tableau II.III.2 : Evolution des réserves de gaz russe (Trillions de mètres cubes).....	388
Tableau II.III.3 : Evolution de la production de gaz russe en milliards de mètres cubes (2008-2017).....	389
Tableau II.III.4 : Evolution des capacités de raffinage russes en milliers de barils/jour (2008-2017).....	389
Tableau II.III.5 : Evolution des réserves de gaz naturel du Qatar en trillions de mètres cubes (2008-2017).....	390
Tableau II.III.6 : Evolution de la production de gaz naturel au Qatar en milliards de mètres cubes (2008-2017).....	391
Tableau II.III.7 : Principales capacités mondiales de liquéfaction du Gaz (en millions de tonnes).....	392
Tableau II.III.8 : Liste des usines de liquéfaction dans le monde.....	392
Tableau II.III.9 : Evolution des réserves saoudiennes de pétrole et de gaz naturel.....	393
Tableau II.III.10 : Evolution de la production de pétrole saoudien (2008-2017).....	393
Tableau II.III.11 : Evolution des capacités de raffinage de l'Arabie saoudite en milliers de barils/jour (2008-2017).....	394
Tableau II.III.12 : Données sur le secteur de l'énergie en Arabie Saoudite.....	395
Tableau II.III.13 : Données sur le secteur de l'énergie du Koweït.....	395
Tableau II.III.14 : Données sur le secteur de l'énergie des Emirats Arabes Unis.....	395
Tableau II.III.15 : Données sur le secteur de l'énergie en Iran.....	395
Tableau II.III.16 : Données sur le secteur de l'énergie en Iraq.....	396
Tableau II.III.17 : Evolution des réserves de pétrole et de gaz américains (2008-2017).....	396
Tableau II.III.18 : Evolution de la production de pétrole et de gaz naturel américains (2008-2017).....	397
Tableau II.III.19 : Les avancées des Etats-Unis en matière énergétique.....	398
Tableau II.III.20 : Evolution de la production de gaz et de pétrole au Nigeria (2008-2017).....	400
Tableau II.III.21 : Données sur le secteur énergétique au Nigeria.....	400
Tableau II.III.22 : Evolution des importations européennes de pétrole brut en provenance d'Algérie (2008-2017).....	403
Tableau II.III.23 : Evolution des importations européennes de pétrole brut en provenance de Russie (2008-2017).....	403
Tableau II.III.24 : Evolution des importations européennes de pétrole brut en provenance du Qatar (2008-2017).....	404
Tableau II.III.25 : Evolution des importations européennes de pétrole brut en provenance des Etats-Unis (2008-2017).....	404
Tableau II.III.26 : Evolution des importations européennes de GNL en provenance de l'Algérie (2008-2017).....	404
Tableau II.III.27 : Evolution des importations européennes de GNL en provenance de Russie (2008-2017).....	404
Tableau II.III.28 : Evolution des importations européennes de GNL en provenance du Qatar (2008-2017).....	405
Tableau II.III.29 : Evolution des importations européennes de GNL en provenance des Etats-Unis (2008-2017).....	405
Tableau II.III.30 : Evolution des importations européennes de GPL en provenance de l'Algérie (2008-2017).....	405
Tableau II.III.31 : Evolution des importations européennes de GPL en provenance de Russie (2008-2017).....	406
Tableau II.III.32 : Evolution des importations européennes de GPL en provenance du Qatar (2008-2017).....	406
Tableau II.III.33 : Evolution des importations européennes de GPL en provenance des Etats-Unis (2008-2017).....	406
Tableau II.III.34 : Opérations de la SONATRACH à l'international.....	408
Tableau II.III.35 : Bénéfices des majors dans le monde du pétrole 2017-2018 (Milliards de dollars).....	415

Liste des figures

Liste des figures

Partie I

Chapitre I :

Figure I.I.1 : Losange des déterminants de l'avantage national (Michael Porter).....	44
Figure I.I.2 : Complémentarité entre trois approches de l'attractivité territoriale.....	46
Figure I.I.3 : Ressources naturelles, environnement et commerce.....	84

Chapitre II :

Figure I.II.1 : Evolution des ACR (noté RTA :Regional Trade Agreements en anglais) dans le monde (1948-2019).....	105
Figure I.II.2 : Outil de suivi sur l'avancement des accessions à l'OMC.....	109
Figure I.II.3 : Typologie triangulaire version Deblock, Bruenelle et Rioux (2003).....	134
Figure I.II.4 : Evolution des IDE dans le monde (1970-2017).....	140

Chapitre III :

Figure I.III.1 : Part des pays OPEP et NON-OPEP dans les réserves mondiales de pétrole brut.....	155
Figure I.III.2 : Evolution des taux d'intérêt de la FED.....	162
Figure I.III.3 : Evolution du prix de l'immobilier aux Etats-Unis.....	163
Figure I.III.4 : Evolution du PIB de l'Algérie (Milliards US \$).....	168
Figure I.III.5 : Evolution du RNB/habitant de l'Algérie en Milliards US\$ (2008 à 2017).....	169
Figure I.III.6 : Evolution du taux d'inflation en Algérie en % (2008-2019).....	170
Figure I.III.7 : Evolution de la population en Algérie (2008-2018).....	170
Figure I.III.8 : Evolution de la population active en Algérie de 2008 à 2016 (en milliers de personnes).....	171
Figure I.III.9 : Evolution du taux de chômage en Algérie de 2008 à 2018 (%).....	172
Figure I.III.10 : Evolution des exportations algériennes de marchandises (2008-2018) en millions d'US\$.....	174
Figure I.III.11 : Evolution des importations algériennes de marchandises (2008-2018) en millions d'US\$.....	174
Figure I.III.12 : Evolution du taux de change Euro/DZD (2008-2018).....	175
Figure I.III.13 : Evolution de la balance commerciale de l'Algérie (2008-2018) en Millions d'US\$.....	176
Figure I.III.14 : Evolution du taux de couverture en % en Algérie (2008-2018).....	177
Figure I.III.15 : Evolution de la balance des paiements et position des investissements internationaux en Millions d'US \$ en Algérie(2008-2017).....	177
Figure I.III.16 : Liquidités internationales excluant l'or en Millions US \$ de l'Algérie (2008-2019).....	178
Figure I.III.17 : Evolution des exportations d'énergie et des lubrifiants en Millions d'US \$ en Algérie (2013-2018).....	180
Figure I.III.18 : Classement global de l'Algérie sur les principaux composants de l'indicateur Global Competitiveness Index.....	183
Figure I.III.19 : Evolution de la population européenne à 28(2008-2018).....	186
Figure I.III.20 : Evolution du PIB de l'UE en Millions d'Euros (2008-2018).....	186
Figure I.III.21 : Evolution du PIB/hab Euros/Habitant de l'UE (2008-2018).....	186
Figure I.III.22 : Part des importations de l'UE dans les importations mondiales et principaux négociants en % (2008-2017).....	189
Figure I.III.23 : Part des exportations de l'UE dans les exportations mondiales et principaux négociants en % (2008-2017).....	190
Figure I.III.24 : Exportations de l'UE en Millions d'Euros (2008-2017).....	191
Figure I.III.25 : Importations de l'UE en Millions d'Euros (2008-2017).....	192
Figure I.III.26 : Balance commerciale de l'UE en Millions d'euros (2008-2017).....	192
Figure I.III.27 : Chronologie des traités de l'UE.....	195
Figure I.III.28 : La prise de décision au sein de l'UE.....	198
Figure I.III.29 : Balance commerciale de l'Algérie avec l'UE en Millions \$US.....	204

Partie II

Chapitre I :

Figure II.I.1 : Moyenne des températures mondiales pour 2018 en comparaison aux températures 1951-1980.....	223
Figure II.I.2: Indice des prix des principaux produits de base.....	226
Figure II.I.3: La production industrielle au niveau mondial.....	227
Figure II.I.4: Croissance du PIB (en %).....	227
Figure II.I.5: Prix du pétrole et des métaux.....	228
Figure II.I.6 : Indicateurs mondiaux (variation en pourcentage).....	231
Figure II.I.7: Nombre de nouvelles ententes de libre échange par année.....	235
Figure II.I.8: Évolution du concept de développement durable.....	239
Figure II.I.9: Évolution de l'empreinte écologique mondiale, de 1961 à 2050 (en milliards d'hectares globaux).....	240
Figure II.I.10: Accroissement annuel net de la population par décennies (1750-2110).....	245
Figure II.I.11: Consommation d'énergie par habitant pour les pays de l'OCDE et pour les autres pays (Quadrillions de Btu).....	247
Figure II.I.12: Croissance énergétique dans le monde.....	247
Figure II.I.13: Croissance de la consommation mondiale de l'énergie par régions.....	250
Figure II.I.14: Accès à l'électricité dans le monde (2008-2016) en % de la population.....	250
Figure II.I.15: Consommation mondiale de pétrole 2008-2018 (en barils de pétrole/jour).....	253
Figure II.I.16: Evolution de la consommation mondiale de Gaz (2008-2018).....	255
Figure II.I.17: Classement des pays selon le niveau de consommation de Charbon en Mt.....	256
Figure II.I.18: Evolution de la consommation mondiale de charbon (2008-2017).....	257
Figure II.I.19: Evolution des prix de pétrole en dollars et en euros (2013-2018).....	260
Figure II.I.20 : Évolution des investissements mondiaux en exploration-production associée à la consommation mondiale de pétrole - en milliards de dollars et en barils de pétrole/j - (2008 – 2018).....	265
Figure II.I.21 : Evolution de la production de pétrole par régions dans le monde (2008-2017).....	266
Figure II.I.22: Evolution de la production mondiale de Gaz (2008-2017) en Bcm.....	267
Figure II.I.23 : Evolution de la production mondiale de charbon par régions (2008-2017) en Mt.....	268
Figure II.I.24 : Système pétrolier.....	272
Figure II.I.25 : Les ressources techniquement récupérables par pays, septembre 2015 (milliers de milliards de pieds cubes et pourcentage des ressources techniquement récupérables mondiales).....	274
Figure II.I.26 : Evolution des Gaz à effet de serre suivant les scénarios du GIEC (2014).....	278
Figure II.I.27 : Entre impacts du changement climatique et développement, le continuum de la vulnérabilité.....	280

Liste des figures

Figure II.I.28: Part des énergies renouvelables dans la production d'électricité dans le monde (%).....	282
Figure II.I.29 : Capacités installées en énergie solaire (MW).....	286
Figure II.I.30 : Capacités installées en énergie éolienne.....	288
Figure II.I.31 : Capacités installées en géothermie.....	289
Figure II.I.32 : Capacités en Hydroélectricité.....	290
Figure II.I.33 : Capacités en différentes énergies biomasse.....	291
Figure II.I.34 : Capacités installées en énergie marine (MW).....	293
Figure II.I.35 : Demande d'énergie primaire mondiale et émissions de CO2 liées à l'énergie par scénarios.....	293
Figure II.I.36 : Perspectives énergétiques mondiales (2020-2040).....	296
Figure II.I.37 : Perspectives mondiales de la demande de pétrole (2020-2040).....	296
Figure II.I.38 : Perspectives mondiales de la demande de Gaz Naturel (2020-2040).....	297
Figure II.I.39 : Perspectives mondiales de la demande de charbon (2020-2040).....	297
Figure II.I.40 : Perspectives mondiales de la demande du nucléaire (2020-2040).....	297
Figure II.I.41 : Perspectives mondiales de la demande de l'énergie Biomasse (2020-2040).....	300
Figure II.I.42 : Perspectives mondiales dans les autres énergies renouvelables.....	300
Figure II.I.43 : Production éolienne et solaire photovoltaïque (en Mille TWh).....	301

Chapitre II :

Figure II.II.1 : Evolution du CA à l'exportation de la SONATRACH.....	326
Figure II.II.2 : Evolution des investissements de SONELGAZ (2008-2017).....	332
Figure II.II.3 : Evolution du chiffre d'affaires de SONELGAZ (2009-2017).....	333
Figure II.II.4 : Phase de pré-qualification.....	341
Figure II.II.5 : Périodes contractuelles.....	342
Figure II.II.6 : Régime fiscal applicable aux activités R&E.....	342
Figure II.II.7 : Evolution de la production de pétrole brut en KTEP (2008-2017).....	352
Figure II.II.8 : Evolution de la production de Gaz naturel en KTEP (2008-2017).....	353
Figure II.II.9 : Evolution de la production d'énergie primaire en KTEP (2008-2017).....	353
Figure II.II.10 : Evolution de la production d'énergie dérivée en KTEP (2008-2017).....	354
Figure II.II.11 : Evolution de la consommation totale d'énergie par agrégats en KTEP (2008-2017).....	355
Figure II.II.12 : Evolution de la consommation totale d'énergie par produits en KTEP (2008-2017).....	356
Figure II.II.13 : Evolution des exportations de pétrole brut en KTEP (2008-2017).....	357
Figure II.II.14 : Evolution des exportations de gaz naturel en KTEP (2008-2017).....	357
Figure II.II.15 : Evolution des exportations totales d'énergie primaire en KTEP (2008-2017).....	357
Figure II.II.16 : Evolution des importations d'énergie primaire en KTEP (2008-2017).....	358
Figure II.II.17 : Evolution des exportations totales d'énergie dérivée en KTEP (2008-2017).....	359
Figure II.II.18 : Evolution des importations totales d'énergie dérivée en KTEP (2008-2017).....	359
Figure II.II.19 : Taux de dépendance énergétique — tous produits, 2006 et 2016 (en % des importations nettes dans la consommation intérieure brute et les soutes, données en TEP).....	366
Figure II.II.20: Le triangle européen des politiques énergétiques.....	367
Figure II.II.21 : Synthèse des étapes vers l'Union de l'Energie.....	371
Figure II.II.22 : Les dimensions du paquet « Union de l'Energie ».....	372
Figure II.II.23 : Evolution des exportations d'énergie des pays UE 28 (2008-2016) en KTEP.....	374
Figure II.II.24 : Evolution des importations d'énergie des pays UE 28 (2008-2016) en KTEP.....	375

Chapitre III

Figure II.III.1 : Evolution des exportations de pétrole des USA (1920-2018).....	388
Figure II.III.2 : Facteurs explicatifs de la compétitivité de l'Algérie dans le domaine énergétique.....	389
Figure II.III.3 : Défis de compétitivité du secteur énergétique algérien en lien avec les impératifs de la politique énergétique algérienne.....	389
Figure II.III.4 : Facteurs déterminant la coopération énergétique au niveau micro-économique en Algérie.....	390
Figure II.III.5: Rôle de la distribution géographique dans la détermination du niveau de concurrence entre gazoducs.....	391
Figure II.III.6 : Réseau de transport du gaz naturel et du GNL.....	393
Figure II.III.7: Configuration du gazoduc « Medgaz ».....	394
Figure II.III.8 : Analyse comparative des gazoducs approvisionnant l'Europe.....	394
Figure II.III.9 : Gisements et blocs d'exploration en Egypte, Chypre et Israel.....	396
Figure II.III.10 : Evolution des réserves de pétrole et de gaz américains (2008-2017).....	397
Figure II.III.11 : Evolution de la production de pétrole américain (2008-2017).....	397
Figure II.III.12 : Evolution de la production américaine de gaz (2008-2017).....	398
Figure II.III.13 : Evolution des exportations de pétrole des USA (1920-2018).....	401
Figure II.III.14 : Facteurs explicatifs de la compétitivité de l'Algérie dans le domaine énergétique.....	402
Figure II.III.15 : Défis de compétitivité du secteur énergétique algérien en lien avec les impératifs de la politique énergétique algérienne.....	402
Figure II.III.16 : Facteurs déterminant la coopération énergétique au niveau micro-économique en Algérie.....	407
Figure II.III.17: Rôle de la distribution géographique dans la détermination du niveau de concurrence entre gazoducs.....	417
Figure II.III.18 : Balance commerciale entre les pays européens et méditerranéens 2014-2016.....	418
Figure II.III.19 : Réseau de transport du gaz naturel et du GNL.....	421
Figure II.III.20: Configuration du gazoduc « Medgaz ».....	421
Figure II.II.21: Analyse comparative des gazoducs approvisionnant l'Europe.....	422
Figure II.III.22: Gisements et blocs d'exploration en Egypte, Chypre et Israel.....	423
Figure II.III.23 : Le cadre global de la coopération énergétique maghrébine.....	430
Figure II.III.24 : Problématique énergétique Algérienne.....	435

Table des matières

Table des matières

Remerciements	
Dédicace	
Sommaire	
Liste des abréviations, des acronymes et des sigles	
Glossaire	
Introduction générale	10
Partie I : Soubassements théoriques et conceptuels des relations économiques entre l'Algérie et	21
Introduction à la partie I	21
Chapitre I : Les théories du commerce international à la lumière de la notion de compétitivité	25
Introduction	25
<i>Section 1 : Concepts et fondements théoriques de la compétitivité</i>	27
1.1. La pluridimensionnalité des niveaux d'analyse du concept de compétitivité	27
1.1.1. De la compétitivité de la firme	30
1.1.1.1. La nature de la firme	30
1.1.1.2. La compétitivité : préoccupation fondamentale de la firme	32
1.1.2. La compétitivité des secteurs et des nations	34
1.2. Taxinomie de la compétitivité	38
1.2.1. La compétitivité prix-coûts versus compétitivité hors-prix	38
1.2.1.1. La compétitivité prix-coût	38
1.2.1.2. La compétitivité hors prix	40
1.2.2. La compétitivité ex ante versus la compétitivité ex post	40
1.3. Avantages compétitifs des nations, attractivité des territoires et IDE	41
1.3.1. L'avantage compétitif des nations et ses déterminants	41
1.3.1.1. L'avantage compétitif des nations de PORTER	42
1.3.1.2. Le diamant de la compétitivité nationale	42
1.3.2. L'attractivité « des territoires » : enjeu fondamental des IDE	44
1.3.2.1. L'attractivité territoriale	45
1.3.2.2. La dynamique des IDE	48
<i>Section 2 : Lecture théorique des fondements du commerce international</i>	53
2.1. Le commerce international comme fondement de la croissance économique	53
2.1.1. La théorie de l'avantage absolu d'Adam SMITH	53
2.1.1.1. Avantage absolu, spécialisation et division internationale du travail (DIT)	53
2.1.1.2. Démonstration du principe de l'avantage absolu	54
2.1.2. La théorie des avantages comparatifs de Ricardo	55
2.1.2.1. Principe de la notion d'avantages comparatifs	55
2.1.2.2. Démonstration de Ricardo	56
2.1.3. La théorie des valeurs internationales de John Stuart MILL	59
2.1.4. Le libre-échange, instrument de domination selon Marx	59
2.2. La théorie néoclassique du commerce international ou le prolongement de l'analyse classique	60
2.2.1. Le raisonnement d'Heckscher / Ohlin	61
2.2.2. La contribution de P.A. Samuelson	61
2.2.3. Le paradoxe de LEONTIEF	62
2.3. Approches contemporaines des théories du commerce international	62
2.3.1. Le renouvellement des théories du commerce international	62
2.3.1.1. L'approche néo factorielle	63
2.3.1.2. L'approche néo technologique	65
A. La théorie de l'écart technologique	65
B. La théorie du cycle de vie du produit de Raymond Vernon	66
2.3.1.3. La théorie de la demande représentative de Linder	66
2.3.1.4. La demande de différence de LASSUDRIE-DUCHENE	67
2.3.1.5. Le théorème de Rybczynski (1955)	67
2.3.2. Les nouvelles théories du commerce international	68
2.3.2.1. L'échange international et la différenciation des produits	68
2.3.2.2. L'échange international et les rendements croissants	69
2.3.2.3. Le rôle des économies d'échelle et de la concurrence imparfaite	70
<i>Section 3 : Les ressources naturelles et la théorie du commerce international</i>	71
3.1. Ressources et ressources naturelles ; les contours des concepts	71
3.1.1. Du concept de ressources	71
3.1.2. Comprendre les ressources naturelles	72
3.2. Ressources naturelles et activité économique	73
3.2.1. Les ressources naturelles comme moteur de l'activité économique	74
3.2.1.1. Ressources naturelles et spécialisation	74
3.2.1.2. Ressources naturelles et innovation	74
3.2.1.3. Règle de Hotelling (1931) ou utilisation pertinente de la rente	75
3.2.2. Les ressources naturelles, frein à la croissance	76
3.2.2.1. Le syndrome hollandais	76
A. Origine du syndrome ou les symptômes du "mal hollandais"	76

Table des matières

B. Le mal hollandais ou l'échange international comme source d'instabilité.....	77
3.2.2.2. La théorie de la croissance appauvrissante.....	79
3.2.2.3. Ressources naturelles et fragilité	80
Conclusion	86
Chapitre II : L'intégration économique régionale ; une perspective d'ensemble.....	89
Introduction.....	89
<i>Section 1 : Repères conceptuels sur le phénomène d'intégration économique.....</i>	<i>91</i>
1.1. La frontière et la région : distinctions sémantiques.....	92
1.1.1. Frontière et régions : des concepts géographiques à connotation économique.....	93
1.1.1.1. Du concept de frontière.....	93
1.1.1.2. La région.....	93
1.1.2. Evolution historique du régionalisme.....	94
1.1.2.1. Première phase: l'engouement pour le « régionalisme ».....	95
1.1.2.2. Seconde phase : régionalisme protectionniste.....	95
1.1.2.3. Troisième phase : régionalisme défensif.....	96
1.1.2.4. Quatrième phase : le renouveau.....	96
1.2. Régionalisme : de l'ancienne acception fermée à la nouvelle vision ouverte.....	97
1.2.1. Ancien régionalisme.....	97
1.2.2. Nouveau régionalisme.....	98
1.3. La notion de régionalisation économique, de régionalisme et d'intégration économique régionale.....	101
1.3.1. Des concepts distincts.....	101
1.3.1.1. Région et régionalisation.....	101
1.3.1.2. Régionalisation versus multilatéralisation.....	103
1.3.2. Evolution des ACR dans le monde et en Algérie.....	104
1.3.2.1. Etat des ACR dans le monde.....	105
1.3.2.2. L'Algérie dans les ACR.....	107
<i>Section 2 : Intégration régionale ; l'apport de l'économie géographique.....</i>	<i>110</i>
2.1. La formation des espaces économiques.....	110
2.1.1. Le rôle de la distance dans les flux d'échange	111
2.1.2. Les lois fondamentales de l'économie géographique.....	112
2.1.3. Les modèles gravitationnels.....	112
2.2. L'IER ; de la complexité du concept.....	115
2.2.1. Eclairages conceptuels sur l'IER.....	115
2.2.2. De l'aspect informel de l'intégration régionale.....	118
2.3. Les conceptions de l'intégration régionale.....	120
2.3.1. Les modèles d'intégration politique.....	120
2.3.1.1. Le fédéralisme.....	121
2.3.1.2. Le transactionnalisme.....	121
2.3.1.3. Le fonctionnalisme.....	122
2.3.1.4. Le néo-fonctionnalisme.....	123
2.3.1.5. L'intergouvernementalisme.....	124
2.3.2. Les conceptions non-politiques de l'intégration régionale.....	125
2.3.2.1. La conception libérale.....	125
2.3.2.2. La conception institutionnelle.....	126
2.3.2.3. La conception volontariste.....	126
2.3.2.4. La conception territoriale.....	127
2.3.2.5. La conception diplomatique.....	127
<i>Section 3 : Classologie et effets de l'intégration économique régionale</i>	<i>128</i>
3.1. Typologies de l'IER	128
3.1.1. La catégorisation de l'IER de BALASSA	129
3.1.1.1. La zone de libre échange (ZLE).....	129
3.1.1.2. L'union douanière.....	129
3.1.1.3. Le marché commun.....	130
3.1.1.4. L'intégration économique (et monétaire).....	130
3.1.1.5. L'intégration politique.....	130
3.1.2. Les typologies dichotomiques.....	132
3.1.3. Les typologies triangulaires.....	133
3.2.2. Les effets de l'Intégration économique régionale.....	135
3.2.2.1. Les axiomes de la coopération.....	135
3.2.2.2. Création et détournement de commerce.....	136
3.2.2.3. Intégration économique régionale et termes de l'échange.....	137
3.2.2.4. Les économies d'échelle et la concurrence : efficacité industrielle, compétitivité et intégration économique régionale.....	137
3.2.2.5. Intégration régionale et accrue des choix des consommateurs.....	138
3.2.2.6. Intégration économique régionale et investissements directs à l'étranger.....	139
3.2.2.7. Intégration économique régionale, image et Gains de crédibilité.....	141

Conclusion.....	144
Chapitre III : L'économie algérienne et le processus de construction des relations économiques avec l'UE	
Introduction.....	147
<i>Section 1 : La rente, aux origines des modèles de développement des économies pétrolières.....</i>	<i>149</i>
1.1. La rente et ses effets sur les économies pétrolières.....	149
1.1.1. Littérature économique sur la rente	149
1.1.1.1. La rente dans la théorie économique.....	150
1.1.1.2. Rente, croissance économique et pays pétroliers.....	151
1.1.2. Caractéristiques d'une économie rentière :le cas de la rente pétrolière	153
1.1.2.1. Le dilemme de l'Etat dans les économies rentières et pétrolières.....	154
1.1.2.2. Etat rentier versus Etat distributeur / Etat Esotérique versus Etat exotérique.....	156
1.2. La vulnérabilité à l'égard des prix et le comportement de Rent seeking.....	158
<i>Section 2 : L'économie algérienne et ses performances.....</i>	<i>161</i>
2.1. Evolution des principaux indicateurs de l'économie algérienne 2008-2018.....	162
2.1.1. Programmes de développement en Algérie (2010-2018).....	163
2.1.1.1 Programme d'investissements publics (2010-2014).....	163
2.1.1.2. Programme quinquennal (2015-2019).....	165
2.1.2. Le nouveau modèle économique de développement.....	165
2.2. Evolution des indicateurs-clés de l'économie nationale.....	167
2.2.1. Décomposition de l'économie algérienne : Analyse de l'équilibre interne.....	167
2.2.1.1. Evolution du PIB de l'Algérie (2008-2019).....	167
2.2.1.2. Evolution du RNB/Habitant de l'Algérie (2008-2017).....	168
2.2.1.3. Evolution du taux d'inflation en Algérie (2008-2019).....	169
2.2.1.4. Evolution démographique en Algérie (2008-2018).....	170
2.2.1.5. Evolution de la population active (2008-2016) et du taux de chômage en Algérie (2008-2018).....	171
2.2.2. Positon internationale et compétitivité de l'Algérie.....	172
2.2.2.1. Les principaux indicateurs de la position internationale de l'économie algérienne.....	173
2.2.2.2. Structure du commerce extérieur : Principaux indicateurs.....	179
2.3. Climat des affaires et état de l'économie algérienne.....	181
2.3.1. Position de l'Algérie selon le rapport de la Banque Mondiale.....	181
2.3.2. Position de l'Algérie selon le rapport du WEF.....	182
<i>Section 3 : Histoire et état des relations entre l'Algérie et l'UE.....</i>	<i>184</i>
3.1. Union Européenne : un long processus d'accords.....	184
3.1.1. L'Union Européenne : Indicateurs majeurs.....	185
3.1.1.1. Evolution de la population de l'UE (2008-2018).....	185
3.1.1.2. Evolution du PIB de l'UE (2008-2018).....	186
3.1.1.3. Evolution du PIB/habitant (2008-2018).....	187
3.1.1.4. Evolution de la position compétitive de l'UE (2008-2017).....	188
3.2.2. Origines et évolution de l'UE.....	193
3.2.2.1. 1951-1957 : de la CECA aux traités de Rome.....	193
3.2.2.2. 1974-1984 : Surmonter les crises.....	194
3.2.2.3. 1985-1992 : La relance européenne.....	194
3.2.2.4. 1992-2009 : La succession des traités.....	194
3.2.2.5. A partir de 2013 : Le début des 28 et le Brexit.....	196
3.2.3. Les institutions de l'UE.....	196
3.2.3.1. Le parlement européen.....	196
3.2.3.2. Le conseil européen.....	197
3.2.3.3. La commission européenne.....	197
3.2.3.4. Le conseil.....	197
3.2.3.5. Les agences de l'UE.....	197
3.2.3.6. La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE).....	197
3.2.3.7. La Banque centrale européenne (BCE).....	197
3.2.3.8. La Cour des comptes.....	198
3.2.4. Le fonctionnement et la prise de décision.....	198
3.3. Evolution des rapports Algérie-Communauté/Union européenne.....	198
3.3.1. De l'indépendance à 1976.....	198
3.3.2. 1976-1995 : De la coopération économique et financière à la déclaration de Barcelone.....	199
3.3.3. Mise en œuvre de la coopération bilatérale 1996 – 2009 (MEDA I et MEDA II).....	200
3.3.4. 2005-2013 : De la coopération à l'association.....	202
3.3.5.2014-2017 : Programmation de l'IEV (Instrument Européen de Voisinage).....	202
3.3.6. Cadre Unique d'appui	203
3.3.7.Etat des relations économiques Algérie-UE : 2018.....	205
3.3.8. Projets économiques financés par l'UE dans le cadre de l'accord d'association Algérie-UE (1998-2018).....	207

Table des matières

Conclusion.....	211
Conclusion à la partie I.....	214
Partie II : La coopération Algérie-UE à la lumière des nouveaux paradigmes	
énergétiques.....	219
Introduction à la partie II.....	219
Chapitre I : Le contexte énergétique mondial et la nouvelle géopolitique mondiale de l'énergie.....	223
Introduction.....	223
<i>Section 1 : Evolution du contexte économique mondial ; vers l'intégration de la nouvelle donne énergétique.....</i>	<i>225</i>
1.1. Evolution de l'économie mondiale (2008-2018).....	225
1.1.1. La crise des subprimes et ses répercussions (2008-2013).....	225
1.1.2. Le choc pétrolier et ses incidences (2014-2016).....	228
1.1.3. Le raffermissement de la croissance mondiale (2017-2018).....	230
1.1.4. Evolution de la production mondiale et de la production par groupes de pays.....	232
1.2. Tendances économiques globales.....	233
1.2.1. La mondialisation et l'internationalisation.....	233
1.2.2. Le renouveau protectionniste.....	235
1.2.3. La tendance du développement durable.....	237
1.2.3.1. De la naissance du concept de développement durable.....	237
1.2.3.2. L'empreinte écologique comme indicateur d'épuisement des ressources naturelles.....	239
1.3. Perspectives de l'économie mondiale 2019.....	241
1.3.1. Perspectives économiques en Amérique du nord.....	242
1.3.2. Perspectives économiques de la Zone Européenne.....	242
1.3.3. Perspectives économiques de la Zone Asie.....	243
1.3.4. Perspectives économiques de la Région Amérique latine.....	244
1.3.5. Autres zones.....	244
<i>Section 2 : Transformisme du marché mondial de l'énergie.....</i>	<i>244</i>
2.1. Demande et offre mondiales de l'énergie.....	245
2.1.1. Evolution de la demande énergétique mondiale.....	246
2.1.1.1. Evolution de la demande de pétrole.....	253
2.1.1.2. Evolution de la demande de gaz.....	254
2.1.1.3. Evolution de la demande de charbon.....	255
2.1.2. L'offre énergétique mondiale.....	257
2.1.2.1. Analyse globale.....	257
2.1.2.2. Prix et quotas de production.....	259
2.2. Le mix énergétique mondial traditionnel.....	262
2.2.1. Le pétrole.....	263
2.2.2. Le gaz.....	266
2.2.3. Le charbon.....	268
2.2.4. Le nucléaire.....	269
2.3. Les ressources énergétiques non conventionnelles.....	271
2.3.1. Particularités des ressources énergétiques non conventionnelles.....	272
2.3.2. Localisation des principales réserves de ressources non conventionnelles.....	274
<i>Section 3 : Etat des lieux des énergies propres dans le monde et perspectives énergétiques mondiales.....</i>	<i>275</i>
3.1. Le changement climatique.....	276
3.1.1. Description du phénomène de changement climatique.....	276
3.1.2. Les facteurs du changement climatique.....	278
3.1.3. Les conséquences du changement climatique.....	279
3.2. Les énergies renouvelables comme fondement de la transformation énergétique.....	282
3.2.1. Les multiplicateurs de la transition énergétique.....	283
3.2.1.1. La réduction des coûts des énergies renouvelables.....	283
3.2.1.2. La pollution et le changement climatique.....	284
3.2.1.3. Les objectifs des énergies renouvelables.....	284
3.2.1.4. L'innovation technologique.....	284
3.2.1.5. Actions des entreprises et des investisseurs.....	285
3.2.1.6. L'opinion publique.....	285
3.2.2. Evolution des capacités des énergies renouvelables dans le monde.....	285
3.2.2.1. L'énergie solaire.....	285
3.2.2.2. L'énergie éolienne.....	287
3.2.2.3. La Géothermie.....	288
3.2.2.4. Hydroélectricité.....	289
3.2.2.5. L'énergie biomasse.....	290
3.2.2.6. L'énergie marine.....	291
3.3. Les perspectives énergétiques mondiales.....	293

Table des matières

3.3.1. Le rôle prépondérant des Etats-Unis.....	294
3.3.2. L'avenir du mix énergétique mondial.....	295
3.3.3. Le futur de l'énergie, la voie du renouvelable.....	298
Conclusion.....	302
Chapitre II : Etat des lieux du marché énergétique en Algérie et dans l'UE ; bilan critique des réalisations.....	305
Introduction	305
<i>Section 1 : Contexte juridico-institutionnel et évolution du secteur énergétique en Algérie.....</i>	<i>307</i>
1.1. Le cadre juridique du secteur de l'énergie.....	307
1.1.1. Les axes majeurs de l'évolution de la législation algérienne dans les hydrocarbures et le secteur de l'énergie.....	308
1.1.2. La promotion juridique des énergies renouvelables.....	315
1.1.3. L'énergie nucléaire et la maîtrise de l'énergie.....	318
1.2. Le cadre organisationnel du secteur de l'énergie en Algérie.....	319
1.2.1. Les ministères en charge du secteur de l'énergie.....	320
1.2.2. Les entreprises du secteur énergétique.....	322
1.2.2.1. SONATRACH et ses filiales.....	322
A. Activités de SONATRACH.....	322
B. Organisation de SONATRACH.....	323
C. Evolution du bilan d'activité de SONATRACH.....	324
D. Les filiales de SONATRACH.....	326
1.2.2.2. SONELGAZ et ses filiales.....	329
A. Evolution historique de SONELGAZ.....	330
B. Evolution des principaux indicateurs financiers de l'activité de SONELGAZ.....	331
C. Présentation du groupe et des activités de SONELGAZ.....	334
a. Production, Transport et distribution du gaz et de l'électricité par canalisation.....	334
b. Recherche et formation.....	335
c. Engineering, construction électricité et gaz.....	336
d. Prestations de services.....	336
e. Fabrication et Maintenance des équipements.....	337
1.2.3. Les institutions de recherche.....	338
1.2.3.1. Les centres de recherche.....	338
A. Le centre de développement des Energies Renouvelables (CDER).....	338
B. Le Centre de Recherche en Technologie des Semi-conducteurs pour l'Energétique.....	339
1.2.3.2. Les unités de recherche.....	339
1.2.3.3. Institut Algérien du Pétrole (IAP).....	340
1.2.4. Agence Nationale pour la Valorisation des Hydrocarbures ALNAFT.....	340
1.2.5. Autorité de régulation des Hydrocarbures ARH.....	343
1.2.6. Agence Nationale pour la Promotion et la Rationalisation de l'Utilisation de l'Energie (APRUE).....	344
1.3. Potentiel énergétique national.....	345
1.3.1. Hydrocarbures conventionnels.....	345
1.3.2. Hydrocarbures Non conventionnels.....	347
1.3.3. Energies renouvelables et énergie nucléaire.....	349
<i>Section 2 : Evolution du Bilan énergétique national.....</i>	<i>351</i>
2.1. Production et consommation nationales d'énergie.....	351
2.1.1. Production d'énergie primaire et dérivée.....	351
2.1.1.1. Production d'énergie primaire.....	352
2.1.1.2. Production d'énergie dérivée.....	353
2.1.2. Consommation Nationale d'énergie.....	354
2.1.2.1. Consommation nationale par agrégats.....	354
2.1.2.2. Consommation nationale par forme d'énergie.....	355
2.2. Bilan des échanges internationaux d'énergie.....	356
2.2.1. Bilan des échanges internationaux d'Energie primaire.....	356
2.2.1.1. Exportation d'énergie primaire.....	356
2.2.1.2. Importations d'énergie primaire.....	358
2.2.2. Bilan des échanges internationaux d'Energie dérivée.....	358
2.2.2.1. Exportations d'énergie dérivée.....	358
2.2.2.2. Importations d'énergie dérivée.....	359
2.3. Transition énergétique en Algérie : entre nécessité d'une rupture rentière et intégration de la nouvelle donne énergétique.....	360
2.3.1. Vers un nouveau paradigme énergétique en Algérie.....	360
2.3.2. L'Algérie, entre consommation énergivore, raréfaction des ressources et scénarios énergétiques.....	361
2.3.3. Bilan des réalisations dans le domaine des énergies renouvelables.....	361
<i>Section 3 : Analyse de la problématique énergétique européenne.....</i>	<i>364</i>

3.1. Caractéristiques du marché de l'énergie de l'UE.....	364
3.1.1. Les besoins énergétiques de l'UE.....	364
3.1.2. Dépendance énergétique de l'UE.....	365
3.2. La politique énergétique européenne.....	366
3.2.1. Aspects juridiques de la politique énergétique européenne.....	367
3.2.2. Evolution de la politique énergétique européenne.....	369
3.2.2.1. Le premier « paquet énergie ».....	369
3.2.2.2. La « feuille de route 2050 ».....	370
3.2.2.3. Le « cadre énergie-climat 2030 » de 2014.....	370
3.2.2.4. Le paquet « Union de l'Energie ».....	371
3.3. Etat global du marché de l'énergie dans l'UE.....	373
3.3.1. La production de l'énergie primaire dans l'UE.....	373
3.3.2. Les chiffres de la consommation d'énergie dans l'UE.....	373
3.3.3. Les exportations d'énergie de l'UE.....	374
3.3.2. Les importations d'énergie de l'UE.....	374
Conclusion	377
Chapitre III : Revue critique de la coopération énergétique et perspectives de configurations partenariales entre l'Algérie et l'UE.....	380
Introduction.....	380
<i>Section 1 : Etat de la coopération énergétique entre l'Algérie et l'UE.....</i>	<i>382</i>
1.1. Etat de la coopération institutionnelle face à l'intensification de la concurrence.....	382
1.1.1. La coopération institutionnelle énergétique entre l'Algérie et l'UE.....	382
1.1.2. Analyse compétitive des fournisseurs actuels et potentiels de l'UE.....	387
1.1.2.1. La puissance énergétique russe.....	387
1.1.2.2. Les pays du golfe : une concentration de réserves	390
1.1.2.3. Les Etats-Unis : nouvel acteur énergétique de poids	396
1.1.2.4. La montée en force de l'Australie.....	399
1.1.2.5. Les principaux concurrents africains.....	399
1.2. Analyse des approvisionnements énergétiques algériens de l'UE.....	402
1.2.1. Analyse comparative des importations européennes de pétrole brut en provenance de l'Algérie et de ses principaux concurrents.....	403
1.2.2. Analyse comparative des importations européennes de GNL en provenance de l'Algérie et de ses principaux concurrents.....	404
1.2.3. Analyse comparative des importations européennes de GPL en provenance de l'Algérie et de ses principaux concurrents	405
1.3. Les soubassements de la coopération énergétique au niveau micro-économique : SONATRACH comme instrument fondamental de la politique énergétique algérienne.....	407
1.3.1. Opérations internationales et partenariats de SONATRACH.....	408
1.3.2. SONATRACH , une gouvernance à repenser au service de la politique énergétique nationale.....	412
<i>Section 2 : Des configurations partenariales élargies pour l'accélération de la coopération énergétique Algérie-UE: Entre Union de la Méditerranée et Maghreb de l'Energie ?.....</i>	<i>416</i>
2.1. La Méditerranée comme carrefour stratégique de l'énergie.....	417
2.1.1. L'Energie, facteur-clé d'intégration euro-méditerranéenne.....	418
2.1.2. Les réalisations énergétiques en Méditerranée.....	420
2.2. Les initiatives phares et les obstacles à la coopération euro-méditerranéenne.....	424
2.2.1. Les principales initiatives de réflexion et d'aide à la coopération euro méditerranéennes.....	424
2.2.2. Les contraintes au développement de l'Union pour l'énergie de la Méditerranée.....	427
2.2.2.1. Les contraintes politiques.....	427
2.2.2.2. Les contraintes financières.....	428
2.2.2.3. Les contraintes techniques	428
2.2.2.4. Les contraintes réglementaires.....	429
2.3. Le Maghreb de l'énergie, la sous- intégration régionale comme fondement de l'intégration euro-méditerranéenne.....	430
2.3.1. L'UMA, un projet d'intégration stratégique ; pilier de la coopération avec l'UE.....	431
2.3.2. La coopération dans l'énergie	432
2.3.2.1. Coopération Algéro-Libyenne	432
2.3.2.2. Coopération Algéro-Tuniso –Libyenne.....	433
2.3.2.3. Coopération Tuniso – Libyenne.....	433
2.3.2.4. Coopération Algéro-Tunisienne.....	433
2.3.2.5. Coopération Algéro-Marocaine.....	433
2.3.3. Les arguments /obstacles à la coopération maghrébine et impact sur la coopération euromaghrébine.....	434
2.3.3.1. Les arguments en faveur du partenariat euromaghrébin.....	434
2.3.3.2. Les obstacles au partenariat euromaghrébin.....	434
<i>Section 3 : Perspectives de coopération : Quel modèle énergétique adopter ?.....</i>	<i>435</i>
3.1. Quel modèle énergétique adopter pour demeurer compétitif ?.....	435
3.1.1. Rationalisation de la consommation énergétique interne.....	435
3.1.2. Fragilité énergétique et économique et position compétitive externe.....	436

Table des matières

3.1.3. Vers un SNRI (Système National de Recherche et d'innovation) dans l'énergie.....	437
3.2. La restructuration de la coopération énergétique.....	438
Conclusion.....	442
Conclusion à la partie II.....	445
Conclusion générale.....	450
Bibliographie.....	462
Annexes.....	473
Liste des tableaux	511
Liste des figures.....	513
Tables des matières.....	515

Résumé

La « coopération économique » est un des multiples champs d'analyse de « l'économie internationale ». En règle générale, cette coopération implique des « Etats-nations » qui cherchent à accroître leur « bien-être » respectifs au moyen de trajectoires d'accords spécifiques aboutissant à la mise en place de relations entre deux ou plusieurs entités géographiques. Ce travail concerne une des ressources les plus prisées dans les relations économiques internationales. La consommation mondiale d'énergie ne cesse, en effet, de connaître une hausse accélérée et pour l'essentiel repose sur des énergies fossiles. L'éloignement entre les foyers de production d'énergie et les principales zones de consommation suscite un trafic planétaire. Le contexte d'épuisement progressif des énergies fossiles nourrit des tensions géopolitiques et accélère aussi bien la recherche de solutions de substitution (énergies renouvelables, économies d'énergie,...) que celle de partenariats privilégiés. L'Algérie, riche de ses ressources constitue un acteur prépondérant sur le marché énergétique mondial. Considéré comme un exportateur de poids, elle joue un rôle majeur dans l'approvisionnement pétrolier et gazier de nombreux pays industrialisés, principalement en Europe. Elle prévoit aussi de développer les énergies renouvelables. Elle présente, en conséquence, une évidente dimension stratégique et ambitionne de constituer un partenaire de choix pour les pays de l'Union européenne en quête de sécurité énergétique. Cependant, il est légitime de s'interroger sur la ou les configurations qui seraient à même d'être profitable aux deux partenaires en favorisant leur développement économique durable.

Mots-clés : Partenariat, commerce international, compétitivité, intégration régionale, développement durable.

Abstract

"Economic cooperation" is one of the many fields of analysis of "international economics". As a general rule, this cooperation involves "nation states" seeking to increase their respective "well-being" through trajectories. specific agreements leading to the establishment of relations between two or more geographical entities. This work concerns one of the most valued resources in international economic relations. World energy consumption continues to experience an accelerated rise and for the most part relies on fossil fuels. The distance between energy production foci and the main consumption areas is causing global traffic. The context of progressive depletion of fossil fuels is fueling geopolitical tensions and accelerating the search for alternative solutions (renewable energies, energy savings, ...) as well as privileged partnerships. Algeria, rich in resources, is a major player in the global energy market. Considered a heavy exporter, it plays a major role in the oil and gas supply of many industrialized countries, mainly in Europe. It also plans to develop renewable energies. As a result, it has a clear strategic dimension and aims to be a partner of choice for European Union countries in search of energy security. However, it is legitimate to question the configuration (s) that would be able to benefit both partners by promoting their sustainable economic development.

Keywords: Partnership, international trade, competitiveness, regional integration, sustainable development.

ملخص

يعتبر "التعاون الاقتصادي" أحد مجالات تحليل "الاقتصاد الدولي" العديدة ، وكقاعدة عامة ، يشمل هذا التعاون "الدول القومية" التي تسعى إلى زيادة "رفاه" كل منها عبر المسارات. اتفاقات محددة تؤدي إلى إقامة علاقات بين كيانات جغرافيتين أو أكثر. يتعلق هذا العمل بواحد من أكثر الموارد قيمة في العلاقات الاقتصادية الدولية. لا يزال الاستهلاك العالمي للطاقة يشهد ارتفاعاً متسارعاً ويعتمد في معظمه على الوقود الأحفوري ، حيث تتسبب المسافة بين بؤر إنتاج الطاقة ومناطق الاستهلاك الرئيسية في حركة المرور العالمية. إن سياق الاستنزاف التدريجي للوقود الأحفوري يذكي التوترات الجيوسياسية ويسرع البحث عن حلول بديلة (الطاقة المتجددة ، وفورات الطاقة ، ...) بالإضافة إلى الشراكات المميزة. الجزائر ، الغنية بالموارد ، لاعب رئيسي في سوق الطاقة العالمي. تعتبر مصدراً ثقيلاً ، فهي تلعب دوراً رئيسياً في إمدادات النفط والغاز للعديد من الدول الصناعية ، وخاصة في أوروبا. كما تخطط لتطوير الطاقات المتجددة. ونتيجة لذلك ، فإن لها بعداً استراتيجياً واضحاً وتهدف إلى أن تكون شريكا في الاختيار لبلدان الاتحاد الأوروبي بحثاً عن أمن الطاقة. ومع ذلك ، فمن المشروع التشكيك في التكوين (التكوينات) التي يمكن أن تفيد كلا الشريكين من خلال تعزيز التنمية الاقتصادية المستدامة.

لكلمات المفتاحية: الشراكة ، التجارة الدولية ، التنافسية ، التكامل الإقليمي ، التنمية المستدامة.